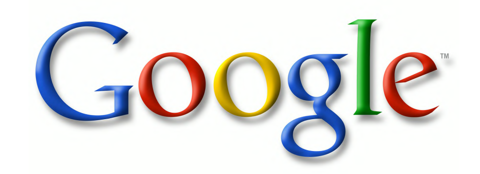
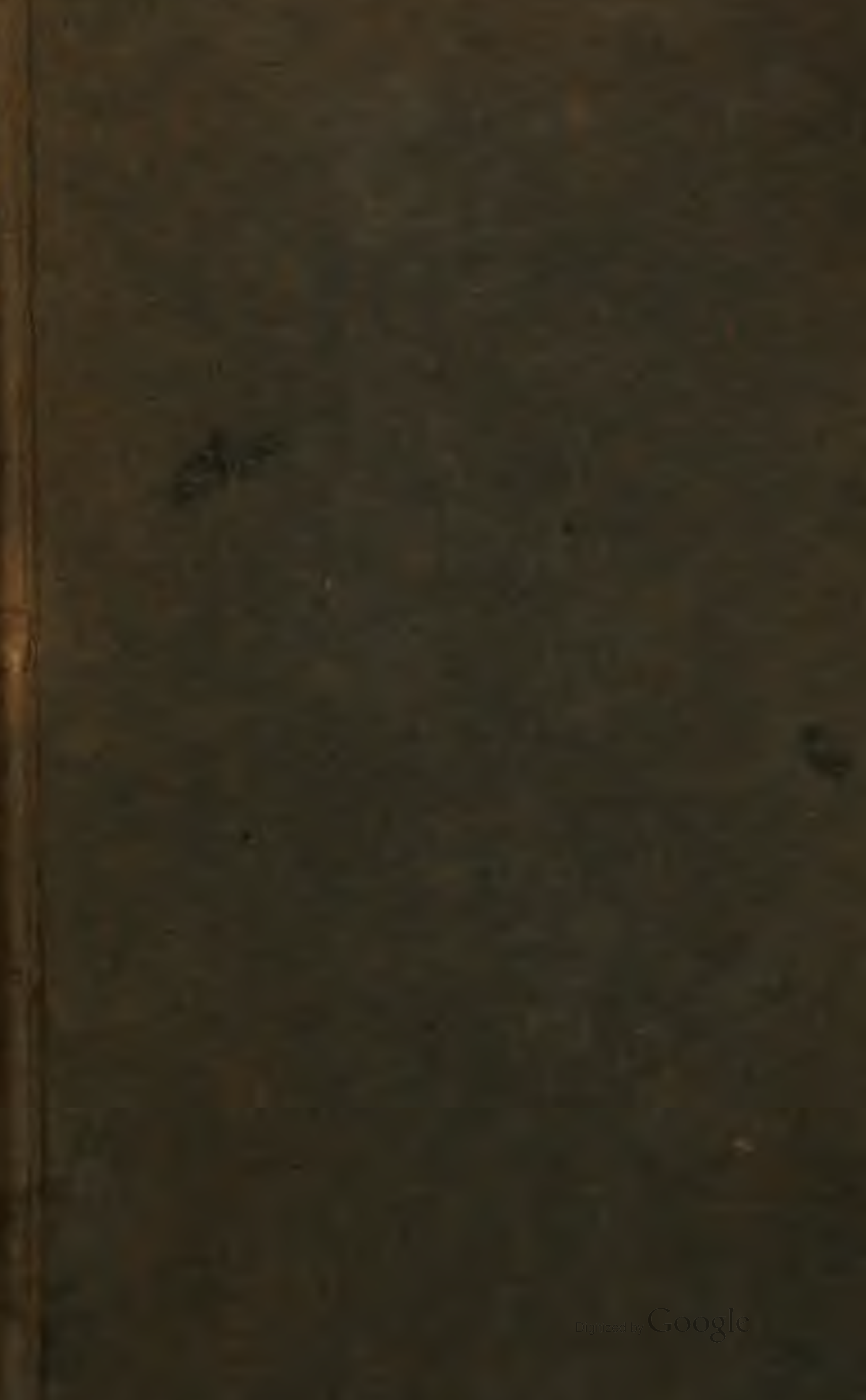
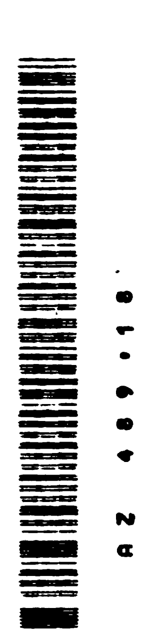








ŒUVRES

COMPLÈTES

DE M. T. CICÉRON.

LETTRES.

DE L'IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI:

A Paris, chez PANCKOUCKE, Libraire, rue Serpente, N°. 16.
A Bruxelles, chez LECHARLIER.
A Lyon, chez MAIRE.
A Mayence, chez LEROUX.
A Amsterdam, chez les frères VAN CLEEF.
A Nancy, chez VINCENOT.
A Florence, chez PIATTI.
A Genève, chez PASCHOUD.
A Metz, chez la veuve THIEL.
A Rennes, chez DUCHESNE.
A Rouen, chez FRÈRE. RENEAU.

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE M. T. CICÉRON,

TRADUITES EN FRANÇAIS,

LE TEXTE EN REGARD.

Ille se profecisse sciat, cui Cicero valde placebit.
QUINTIL. lib. X, cap. I.

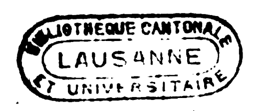
TOME DIX-HUITIÈME.

PARIS,

AUX DÉPENS

DE F.-I. FOURNIER, LIBRAIRE, RUE POUPÉE, N°. 7.

M. DCCC. XVII.


BIBLIOTHEQUE CANTONALE
LAUSANNE
ET UNIVERSITAIRE

LETTRES
DE M. T. CICÉRON
A ATTICUS,

TRADUCTION DE MONGAULT.

M. T. CICERONIS
EPISTOLÆ AD ATTICUM.

LIBER QUINTUS.

EPISTOLA I.

CICERO ATTICO SAL.

Ego vero et tuum in discessu vidi animum, et meo sum ipse testis. Quo magis erit tibi videndum, ne quid novi decernatur; ut hoc nostrum desiderium ne plus sit annuum. De Annio Saturnino curasti probe. De satisdando vero, te rogo, quoad eris Romæ, tu ut satisdes. Et sunt aliquot satisdationes secundum mancipium, [a] vel Memmianorum prædiorum, vel Atilianorum. De Oppio, factum est ut volui, et maxime, quod DCCC aperuisti : quæ quidem ego utique vel versura (facta) solvi volo; ne extrema exactio nostrorum nominum exspectetur. Nunc venio ad transversum illum extremæ epistolæ tuæ versiculum, in quo me admones de sorore. Quæ res se sic habet. Ut veni in [b] Arpinum, cum ad me frater venisset, in primis

[a] In his et M. — [b] Arpinas.

LETTRES
DE CICÉRON A ATTICUS.

LIVRE CINQUIÈME.

LETTRE I.

CICÉRON A ATTICUS.

Je juge, et par la manière dont vous m'avez dit adieu, et par ce que j'ai senti moi-même en vous quittant, combien notre séparation vous a coûté; ainsi il est de votre intérêt comme du mien, d'empêcher qu'on ne me laisse plus d'une année dans une place qui m'éloigne de vous. Vous avez fort bien réglé mon affaire avec Annius Saturninus [1]. Pour ces cautions, je vous prie d'en donner tant que vous serez à Rome. Il y a quelques affaires où il ne faut qu'une simple garantie [2], comme dans la vente des terres de Memmius et d'Atilius [3]. Quant à ce qui regarde Oppius, vous avez fait ce que je souhaitais, surtout en lui donnant parole pour ces huit cent mille sesterces [4]. Je veux les payer incessamment; et j'aime mieux emprunter, s'il le faut, que d'attendre que j'aie touché l'argent qui m'est dû [5]. Pour répondre maintenant au dernier article de votre lettre [6] où vous me parlez de votre sœur, voici comment la chose s'est passée. Dès que je fus arrivé à Arpinum, mon frère étant venu chez

nobis sermo, isque multus, de te fuit: ex quo veni ad ea, quæ fueramus ego et tu inter nos de sorore in Tusculano locuti. Nihil tam vidi mite, nihil tam placatum, quam tum meus frater erat in sororem tuam; ut etiam, si qua fuerat ex ratione sumta offensio, non appareret. Illo sic die. Postridie ex Arpinati profecti sumus. Ut in Arcano Quintus maneret, dies fecit: ego Aquini, sed prandimus in Arcano. Nosti hunc fundum. Quo ut venimus, humanissime Quintus, Pomponia, inquit, tu invita mulieres, [a] ego vero acciam pueros. Nihil potuit, mihi quidem ut visum est, dulcius, idque cum verbis, tum etiam animo, ac vultu. At illa, audientibus nobis, ego sum, inquit, hic hospita. Id autem ex eo, ut opinor, quod antecesserat Statius, ut prandium nobis videret. Tum Quintus, en, inquit mihi, hæc ego patior quotidie. Dices, quid, quæso, istuc erat? magnum: itaque me ipsum commoverat: sic absurde et aspere verbis vultuque responderat. Dissimulavi dolens. Discubuimus omnes præter illam; cui tamen Quintus de mensa misit; illa rejecit. Quid multa? nihil meo fratre lenius, nihil asperius tua sorore mihi visum est: et multa prætereo, quæ tum mihi majori stomacho, quam ipsi Quinto, fuerunt. Ego inde Aquinum; Quintus in Arcano remansit, et Aquinum ad me postridie mane venit, mihique narravit, nec secum illam dormire voluisse; et, cum discessura esset, fuisse ejusmodi, qualem ego vidissem. Quid quæris?

[a] Ego accivero pueros.

moi, nous parlâmes long-temps de vous, et je fis tomber la conversation sur celle que nous avions eue vous et moi à Tusculum touchant votre sœur. Jamais je n'ai vu à mon frère plus de douceur et de modération, et il ne me laissa pas même voir qu'il crût avoir eu contre elle de justes sujets de plainte. Il ne se passa rien autre chose ce jour-là. Le lendemain nous allâmes d'Arpinum à Arcé [7], où mon frère fut obligé de coucher à cause de la fête [8]; pour moi j'allai coucher à Aquinum, mais nous dînâmes ensemble à Arcé; vous connaissez cette maison. Lorsque nous y fûmes arrivés, mon frère dit à votre sœur d'inviter les dames à dîner, et qu'il prierait les hommes [9]. Il me semble que ni la chose en elle-même, ni la manière dont mon frère lui parla, n'avaient rien qui dût la choquer. Elle répondit néanmoins sèchement : je ne suis donc pas la maîtresse ici; et cela apparemment parce que nous avions envoyé devant, Statius [10] pour nous faire préparer à dîner. Voilà, dit mon frère, ce que j'ai à essuyer tous les jours. Ce n'est pas là une grande affaire, me direz-vous : plus grande qu'elle ne paraît; et je fus moi-même indigné de l'aigreur et de la hauteur avec laquelle elle lui parla; quoique cela me fît beaucoup de peine, je n'en fis pas semblant. Quand on eut servi, elle ne voulut pas se mettre à table avec nous, et mon frère lui ayant envoyé quelques plats, elle les renvoya. Enfin, jamais mon frère n'eut plus d'honnêteté, et jamais elle n'en eut moins. Je passe plusieurs particularités qui me firent plus de peine qu'à lui-même. J'allai coucher à Aquinum; mon frère, qui me vint joindre le lendemain, me dit que sa femme n'avait pas voulu se mettre au lit avec lui, et qu'en le quittant, elle avait eu les mêmes manières que je lui avais vues le jour précédent. En un mot, vous pourrez dire à votre sœur que pour cette fois je trouve que le tort est

vel ipsi hoc dicas licet, humanitatem ei, meo judicio, illo die defuisse. Hæc ad te scripsi fortasse pluribus, quam necesse fuit, ut videres, tuas quoque esse partes instituendi et monendi. Reliquum est, ut ante, quam proficiscare, mandata nostra exhaurias; scribas ad me omnia; Pomtinum extrudas; cum profectus eris, cures, ut sciam. Sic habeas, nihil mehercule te mihi nec carius esse, nec suavius. A. Torquatum amantissime dimisi Minturnis, optimum virum: cui me ad te scripsisse aliquid, in sermone significes velim.

EPISTOLA II.

CICERO ATTICO SAL.

A. d. VI id. maj. cum has dabam litteras, ex Pompejano proficiscebar, ut eo die manerem in Trebullano apud Pontium. Deinde cogitabam sine ulla mora justa itinera facere. In Cumano cum essem, venit ad me, quod mihi pergratum fuit, noster Hortensius: cui, deposcenti mea mandata, cetera universe mandavi; illud proprie, ne pateretur, quantum esset in ipso, prorogari nobis provincias. In quo eum tu velim confirmes, gratumque mihi fecisse dicas, quod et venerit ad me, et hoc mihi, prætereaque si quid opus esset, promiserit. Confirmavi ad eam causam etiam Furnium nostrum; quem ad annum tribunum plebis videbam fore. Habuimus in Cumano quasi

entièrement de son côté. Je vous ai fait ce détail, peut-être un peu trop long, pour vous engager à lui donner des avis dont elle a besoin aussi bien que mon frère. Je finis en vous priant de terminer avant votre départ toutes les affaires dont vous avez bien voulu vous charger, et de me mander tout ce qui se passe. Pressez Pomtinus [11] de partir, et marquez-moi quand vous serez parti. J'ai quitté à Minturnes A. Torquatus [12] à qui j'ai témoigné beaucoup d'amitié; c'est en effet un très-honnête homme; je vous prie de lui dire dans l'occasion que je vous en ai écrit en ces termes.

LETTRE II.

Au même.

Je pars aujourd'hui, dixième de mai, de Pompéii [13] pour aller coucher chez Pontius [14] à Trébule [15]. Je ferai ensuite de plus grandes journées, et je ne séjournerai point. Hortensius m'est venu voir pendant que j'étais à Cumes, et j'ai été fort sensible à son honnêteté. Il m'a offert ses services pendant mon absence; je lui ai recommandé en général mes intérêts, mais je l'ai prié surtout d'empêcher, autant qu'il le pourra, qu'on ne me continue dans mon gouvernement. Je vous prie de l'y engager de votre côté, et de l'assurer que je lui suis très-obligé de la peine qu'il a prise de venir jusque chez moi, et de la manière obligeante avec laquelle il m'a promis de me servir dans cette affaire, et dans toutes celles où il pourrait m'être utile. J'ai tiré la même promesse de Furnius, qui sera infailliblement tribun du peuple [16] l'année prochaine.

pusillam Romam : tanta erat in his locis multitudo, cum interim Rufio noster, quod se a Vestorio observari videbat, stratagemate hominem percussit. Nam ad me non accessit. Itane? cum Hortensius veniret, et infirmus, et tam longe, et Hortensius, cum maxima præterea multitudo, ille non venit? non, inquam. Non vidisti igitur hominem, inquies? qui potui non videre, cum per emporium Puteolanorum iter facerem? in quo illum, agentem aliquid, credo, salutavi; postea jam jussi valere, cum me expense e sua villa, numquid vellem, rogasset. Hunc hominem parum gratum quisquam putet? aut non in eo ipso laudandum, quod audiri non laborarit? Sed redeo ad illud. Noli putare mihi aliam consolationem esse hujus ingentis molestiæ, nisi quod spero non longiorem annua fore. Hoc me ita velle multi non credunt, ex consuetudine aliorum. Tu, qui scis, omnem diligentiam adhibebis, tum scilicet, cum id agi debebit. Cum ex Epiro redieris, de republica scribas ad me velim, si quid erit, quod opperiare. Nondum enim satis huc erat allatum, quomodo Cæsar ferret de auctoritate perscripta : eratque rumor de Transpadanis, eos jussos IIII viros creare. Quod si ita est, magnos motus timeo ; sed aliquid ex Pompejo sciam.

Nous avons eu à Cumes une petite Rome, tant il y avait de monde dans ces quartiers. Cependant notre cher Rufio [17], voyant que Vestorius épiait le moment auquel il viendrait chez moi, a bien attrapé son homme, car il n'y a pas mis les pieds. Cela est-il possible ? quoi ! un homme de l'importance d'Hortensius, tout infirme qu'il est, y est venu de si loin, tant d'autres personnes vous sont venues voir, et Rufio n'y est pas venu ? Cela est comme je vous le dis. Et vous ne l'avez donc point vu ? Le moyen que je ne le visse pas ? Comme je passais par le marché de Pouzzolles, je l'y trouvai en affaires et je le saluai. M'ayant ensuite rencontré comme il sortait de sa maison de campagne, il me demanda si j'avais quelque chose à lui ordonner ; je lui dis adieu. Mais n'allez pas pour cela l'accuser d'ingratitude. Je lui suis au contraire fort obligé de ce qu'il m'a épargné la peine de lui donner audience. Pour revenir à ce qui me regarde, soyez persuadé que la seule chose qui peut me rendre mon éloignement supportable, c'est l'espérance qu'il ne durera qu'une année. Bien des gens qui jugent de mes sentimens par ceux des autres, ne veulent pas me croire ; mais vous, qui savez ce qui en est, vous emploierez tout votre crédit quand il sera temps de me faire donner un successeur. Je vous prie, lorsque vous serez revenu d'Épire, de me mander ce qu'il y aura de nouveau dans la république, et ce que vous prévoyez. Nous ne savons pas bien encore ici ce que César pense de ce décret qui a été délibéré dans le sénat [18]. Le bruit court que toutes les villes au-delà du Pô ont ordre d'élire quatre magistrats [19] ; si cela est, que je prévois de troubles ! mais j'en saurai quelque chose de Pompée [20].

EPISTOLA III.

CICERO ATTICO SAL.

A. d. vi id. maj. veni in Trebulanum ad Pontium. Ibi mihi tuæ litteræ binæ redditæ sunt tertio abs te die : eodem autem, ex Pansæ Pompejano Philotimo dederam ad te litteras. Nec vero nunc erat sane, quod scriberem. Qui de republica rumores, scribe, quæso. In oppidis enim summum video timorem ; sed multa inania. Quid de iis cogites, et quando, scire velim. Ad quas litteras tibi rescribi velis, nescio. Nullas enim adhuc acceperam, præter quæ mihi binæ semel in Trebulano redditæ sunt : quarum alteræ edictum P. Licinii habebant (erant autem non. maj. datæ), alteræ rescriptæ ad meas minturnenses. Quam vereor, ne quid fuerit σπουδαιότερον in iis, quas non accepi, quibus rescribi vis. Apud Lentulum ponam te in gratiam. Dionysius nobis cordi est. Nicanor tuus operam mihi dat egregiam. Jam deest, quod scribam ; et lucet. Beneventi cogitabam hodie. Nostra continentia et diligentia faciemus satis. A Pontio, ex Trebulano a. d. v id. maj.

EPISTOLA IV.

CICERO ATTICO SAL.

Beneventum veni a. d. v id. maj. ibi accepi eas

LETTRE III.

Au même.

Je suis arrivé à Trébule, chez Pontius, le dixième de mai, et j'y ai reçu deux de vos lettres datées du 7. Je vous avais écrit le même jour de ma maison de Pompéii [21] par Philotime, et je n'ai rien de nouveau à vous dire. Mandez-moi, je vous prie, ce qu'on dit des affaires présentes; on est fort alarmé dans ces quartiers, mais je crois qu'on fait courir bien des bruits en l'air. Dites-moi un peu quelles sont là-dessus vos pensées et vos conjectures. Je ne sais de quelle lettre vous attendez réponse; je n'ai encore reçu que les deux dont je vous ai parlé; la première où était l'édit de P. Licinius [22], et la seconde en réponse à celle que je vous avais écrite de Minturnes. Que j'appréhende qu'il n'y ait quelque chose d'important dans cette autre que je n'ai point reçue! Je ferai bien valoir votre recommandation à Lentulus [23]. J'ai beaucoup d'affection pour Dionysius; et je suis fort content des services de Nicanor. Voilà tout ce que j'avais à vous dire; aussi bien le jour paraît. Je vais aujourd'hui coucher à Bénévent. Vous serez content de mon application et de mon désintéressement. Le 11 de mai, à Trébule, chez Pontius.

LETTRE IV.

Au même.

J'arrivai à Bénévent le onzième de mai, et j'y reçus la

litteras, quas tu superioribus litteris significaveras te dedisse : ad quas ego [a] ipso eo die dederam ex Trebulano a Pontio. Ac binas quidem tuas Beneventi accepi. Quarum alteras Funisulanus multo mane mihi dedit, alteras scriba Tullius. Gratissima est mihi tua cura de illo meo primo et maximo mandato. Sed tua profectio spem meam debilitat. Ac me ille : illuc quidem labar, non quo; sed inopia cogimur eo contenti esse. De illo altero, quem scribis tibi visum esse non alienum, vereor adduci ut nostra possit; et, ut vis, δυσδιάγνωστον. Esset quidem summe facilis : sed tu abeaccusatio, et me absente res. Habebis mei rationem. Nam posset aliquid, si utervis nostrum adesset, agente [b] Servilia, Servio fieri probabile. Nunc, si jam res placeat, agendi tamen viam non video. Nunc venio ad illam epistolam, quam accepi a Tullio. De Marcello, fecisti diligenter. Igitur senatus-consultum si erit factum, scribes ad me : sin minus, rem tamen conficies. Mihi enim attribui oportebit, item Bibulo. Sed non dubito; quin senatus-consultum expeditum sit, in quo præsertim sit compendium populi. De Torquato, probe. De Masone, et Ligure, cum venerint. De illo, quod Chærippus : quoniam hic quoque πρόσνευσιν sustulisti : o provincia! etiamne hic mihi curandus est? curandus autem? hactenus, ne quid ad senatum, consule, aut numera. Nam de ceteris..... Sed tamen commode, quod cum Scrofa. De Pomtino, recte scribis. Est enim ita, ut si ante kalend. jun.

[a] Ipse. — [b] Servilio.

lettre dont vous me parliez dans celle dont L. Pontius vous a porté la réponse datée de Trébule. J'en ai reçu deux de vous à Bénévent. Funisulanus me rendit la première de grand matin, et Tullius mon greffier m'apporta l'autre. Vous me faites un très-grand plaisir d'agir pour cette affaire que je vous ai si fort recommandée [24]; mais votre départ diminue mon espérance. Si j'ai écouté les propositions de celui que vous savez, ce n'est pas que je le goûte fort, c'est que je ne trouve pas mieux. Quant à cet autre qui ne vous en paraît pas éloigné, je ne sais si ma fille en voudrait [25]; votre femme et votre sœur ne le découvriront pas aisément. Pour moi, je ne serais pas si difficile; mais vous partez incessamment, et ce mariage se conclura avant votre retour. Si vous y teniez ma place [26], vous pourriez faire agir Servilius auprès de Servius [27], au lieu qu'étant absens l'un et l'autre, je ne vois pas comment nous pourrions faire réussir cette affaire, quand elle serait la meilleure du monde. Pour venir maintenant à la lettre que Tullius m'a rendue; vous ne pouviez me servir mieux auprès de Marcellus [28]. Si l'on fait donc un décret général, vous me le manderez; mais quand on n'en ferait pas, il faudrait toujours en avoir un pour moi; car on ne peut me refuser non plus que Bibulus. Mais je ne doute point qu'une affaire qui intéresse si fort le peuple, n'ait déjà passé. Vous m'avez fait plaisir de parler à Torquatus. Vous penserez à l'affaire de Mason et de Ligus [29] lorsqu'ils seront arrivés. Quant aux plaintes de Chérippus [30] sur lesquelles vous ne voulez pas me dire ce que vous pensez, quoi donc! faut-il m'en mettre en peine? oui, il le faut, de peur que quelqu'un ne me desserve dans le sénat [31]; voilà ce que me vaut le bel emploi dont je suis chargé; car du reste.... mais c'est toujours un bonheur que Chérippus se soit adresse à Scrofa [32]. Je pense comme vous, que si Pomtinus arrive à Brindes

Brundisii futurus sit, minus urgendi fuerint M. Annius et Tullius. Quæ de Sicinio audisti, ea mihi probantur: modo ne illa exceptio in aliquem incurrat bene de nobis meritum. Sed considerabimus: rem enim probo. De nostro itinere, quod statuero; de quinque præfectis, quid Pompejus facturus sit, cum ex ipso cognoro, faciam, ut scias. De Oppio bene curasti, quod ei DCCC exposuisti: idque, quoniam Philotimum habes, perfice, et cognosce rationem: et, ut agam amplius, si me amas, prius quam proficiscaris, effice. Magna me cura levaris. Habes ad omnia. Etsi pæne præterii, chartam tibi deesse: mea [a] cautio est; siquidem ejus inopia minus multa ad me scribis. Tu vero aufer ducentos. Etsi meam in eo parsimoniam hujus paginæ contractio significat, dum acta et rumores vellet. Jam, si qua certa habes de Cæsare, exspecto litteras; et alias Pomtino de omnibus rebus [b] diligenter dabis.

EPISTOLA V.

CICERO ATTICO SAL.

PLANE deest, quod scribam: nam nec, [c] quod mandem, habeo; nihil enim prætermissum est: nec

[a] Captio. — [b] Diligentes. — [c] Quid.

avant le premier de juin, je n'aurai que faire de presser si fort Annius et Tullius [33]. Je mettrai volontiers dans mon édit la clause dont Sicinius vous a parlé, pourvu qu'elle ne tombe point sur certaines personnes à qui j'ai obligation [34]; mais j'examinerai cela de plus près; la chose me paraît bonne en elle-même. Quand je me serai déterminé sur le chemin que je dois prendre, je vous le marquerai. Je vous manderai aussi, lorsque j'aurai vu Pompée, quel parti il aura pris touchant ces cinq préfets [35]. Vous avez fort bien fait de donner parole à Oppius pour le payement de ces huit cent mille sesterces. Je vous prie de travailler à cette affaire pendant que Philotime est à Rome; et pour vous faire voir combien je souhaite qu'elle finisse, je vais jusqu'à vous prier de la terminer avant votre départ. J'ai répondu, ce me semble, à tous les articles de vos deux lettres. Mais j'oubliais presque que vous manquez de papier [36]; puisque cela est cause que votre lettre n'est pas plus longue, il est de mon intérêt de vous en fournir, et je vous assigne pour cela deux cents sesterces *. Ce n'est pas qu'on pourrait croire que je l'épargne moi-même, à en juger par cette lettre où je devrais vous faire bien des questions sur les affaires présentes, et sur les bruits que l'on fait courir. Si vous avez eu des nouvelles certaines de ce qui regarde César, mandez-les moi au plus tôt, et vous m'écrirez plus au long par Pomtinus.

LETTRE V.

Au même.

Je n'ai plus aucune affaire à vous recommander; je n'ai point de nouvelles à vous apprendre; et je ne suis guère d'hu-

* Environ 19 liv.

[a] quod narrem; novi enim nihil, nec jocandi locus est; ita me multa sollicitant. Tantum tamen scito, idibus maj. nos Venusia mane proficiscentes has dedisse : eo autem die credo aliquid actum in senatu. Sequantur igitur nos tuæ litteræ, quibus non modo res omnes, sed etiam rumores cognoscamus. Eas accipiemus Brundisii : ibi enim Pomtinum ad eam diem, quam tu scripsisti, exspectare consilium est. Nos Tarenti, quos cum Pompejo διαλόγους de republica habuerimus, ad te perscribemus, etsi id ipsum scire cupio, quod ad tempus recte ad te scribere possim, id est, quamdiu Romæ futurus sis, ut aut quo dem posthac litteras sciam, aut ne dem frustra. Sed antequam proficiscare, utique explicatum sit illud HS. XX et DCCC. Hoc velim in maximis rebus et maxime necessariis habeas; ut, quod auctore te velle cœpi, adjutore assequar.

EPISTOLA VI.

CICERO ATTICO SAL.

TARENTUM veni a. d. XV kalend. jun. Quod Pomtinum statueram exspectare, commodissimum duxi, dies eos, quoad ille veniret, cum Pompejo consumere : eoque magis, quod ei gratum esse id videbam; qui etiam a me petierit, ut secum et apud se essem quotidie : quod concessi libenter. Multos enim ejus

[a] Quid.

meur maintenant à plaisanter; je vous dirai donc seulement que je pars ce matin, quinzième de mai, de Venuse [37]. Comme c'est aujourd'hui un jour où le sénat s'assemble, cela vous fournira matière pour m'écrire. Mandez-moi les nouvelles sûres, et tous les bruits qui courent. Je recevrai vos lettres à Brindes, où j'attendrai Pomtinus jusqu'au jour que vous m'avez marqué. Je vous rendrai compte de l'entretien que j'aurai à Tarente avec Pompée sur l'état présent de la république. Mais afin que je ne vous écrive pas inutilement, marquez-moi, je vous prie, combien vous avez encore de temps à être à Rome, et où il faudra adresser mes lettres quand vous serez parti. Tâchez auparavant, s'il se peut, de finir avec Oppius; vous devez regarder cette affaire comme très-importante pour moi; et puisque c'est par vos conseils que je me suis lié avec César [38], c'est aussi à vous à entretenir cette union.

LETTRE VI.

Au même.

Je suis arrivé à Tarente le dix-huitième de mai; et comme je dois attendre Pomtinus pendant quelques jours, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de les passer avec Pompée, à qui il m'a paru que cela ferait plaisir. Il m'a lui-même prévenu là-dessus, et j'ai accepté ses offres très-volontiers. Cela me donnera occasion de le faire parler sur les affaires présentes, et je lui demanderai aussi avis par rapport à mon nouvel em-

præclaros de republica sermones accipiam : instruar etiam consiliis idoneis ad hoc nostrum negotium. Sed ad te brevior jam in scribendo incipio fieri, dubitans, Romæne sis, an jam profectus. Quod tamen quoad ignorabo, scribam aliquid potius, quam committam, ut, tibi cum possint reddi a me litteræ, non reddantur. Nec tamen jam habeo, quod aut mandem tibi, aut narrem. Mandavi omnia, quæ quidem tu, ut polliceris, exhauries : narrabo, cum aliquid habebo novi. Illud tamen non desinam, dum adesse te putabo, de Cæsaris nomine rogare, ut confectum relinquas. Avide exspecto tuas litteras, et maxime, ut norim tempus profectionis tuæ.

EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO SAL.

Quotidie, vel potius in dies singulos, breviores litteras ad te mitto. Quotidie enim magis suspicor, te in Epirum jam profectum. Sed tamen, ut mandatum scias me curasse; quot ante, ait se Pompejus (quinos) præfectos delaturum, novos, vacationes, judiciariam causam. Ego cum triduum cum Pompejo et apud Pompejum fuissem, proficiscebar Brundisium a. d. XIII kal. junias. Civem illum egregium relinquebam, et ad hæc, quæ timentur, propulsanda paratissimum. Tuas litteras exspectabo, cum ut, quid agas, tum, [a] ut ubi sis, sciam.

[a] Abest *ut*.

ploi. Mes lettres deviennent fort courtes, parce que j'appréhende que vous ne soyez plus à Rome; mais jusqu'à ce que je sois assuré de votre départ, je hasarderai plutôt de vous écrire inutilement, que de manquer de le faire pendant que mes lettres pourront vous être rendues. Cependant je n'ai plus rien ni à vous recommander ni à vous apprendre; quand j'aurai quelque nouvelle, je vous en ferai part. Quoique je sois persuadé que vous pensez à toutes les affaires dont vous avez bien voulu vous charger, je ne laisserai pas, tant que je vous croirai à Rome, de vous prier de finir celle que j'ai avec César. Donnez-moi au plus tôt de vos nouvelles, et n'oubliez pas surtout de me marquer quand vous partirez.

LETTRE VII.

Au même.

Vous trouverez tous les jours, ou, pour mieux dire, de jour en jour mes lettres plus courtes, parce que de jour en jour j'ai plus lieu de croire que vous êtes parti pour l'Épire. Je vous dirai seulement que je n'ai pas manqué, comme vous me l'aviez recommandé, de parler à Pompée touchant ces préfets [39]. Il compte toujours de m'en donner cinq; mais il ne prétend point qu'ils rendent la justice, ni qu'ils soient exempts de servir [40]. J'ai passé trois jours chez lui et avec lui; j'en pars aujourd'hui vingtième de mai pour aller à Brindes. Je lui ai trouvé tous les sentimens d'un bon citoyen, et il m'a paru fort en état de s'opposer à tout ce que l'on trame contre la république [41]. Donnez-moi des nouvelles de votre santé et apprenez-moi où vous êtes.

EPISTOLA VIII.

CICERO ATTICO SAL.

Me et incommoda valitudo, qua jam emerseram, utpote cum sine febri laborassem, et Pomtini exspectatio, de quo adhuc ne rumor quidem venerat, tenebat duodecimum jam diem Brundisii. Sed cursum exspectabamus. Tu si modo es Romæ; vix enim puto: sin es, hoc vehementer animadvertas velim. Roma acceperam litteras, Milonem meum queri per litteras injuriam meam, quod Philotimus socius esset in bonis suis. Id ego ita fieri volui de C. Duronii sententia; quem et amicissimum Miloni perspexeram, et talem virum, qualem tu judicas, cognoram. Ejus autem consilium, meumque hoc fuerat; primum, ut in potestate nostra esset res, ne illum malus emtor alienus mancipiis, quæ permulta secum habet, spoliaret: deinde, ut Faustæ, cui cautum ille (esse) voluisset, ratum esset. Erat etiam illud, ut ipsi nos, si quid servari posset, quam facillime servaremus. Nunc rem totam perspicias velim. Nobis enim scribuntur sæpe majora. Sed si ille queritur, si scribit ad amicos, si idem Fausta vult, Philotimus, ut ego ei coram dixeram, mihique ille receperat, ne sit invito Milone in bonis. Nihil nobis fuerat tanti. Sin hæc leviora sunt, tu judicabis. Loquere cum Duronio. Scripsi etiam ad Camillum, ad Lamiam: eoque ma-

LETTRE VIII.

Au même.

Je suis depuis douze jours à Brindes, où j'ai été retenu par une légère indisposition, dont je me suis remis aisément, parce que je n'ai point eu de fièvre. D'ailleurs, j'étais bien aise d'attendre Pomtinus; mais comme je n'en ai aucune nouvelle, je pourrai bien partir au premier bon vent. Il n'y a pas d'apparence que vous soyez encore à Rome; mais si par hasard vous y étiez, je vous recommande fort l'affaire que je vais vous expliquer. On me mande de Rome qu'on y a vu des lettres de Milon, qui se plaint de ce que j'ai souffert que Philotime entrât en société avec ceux qui ont acheté ses biens [42]; je ne l'ai fait néanmoins que par le conseil de Duronius [43], ami particulier de Milon, et dont vous connaissez la probité. Nous avons eu en vue d'empêcher qu'il n'eût affaire à des inconnus et à des gens durs, qui auraient pu lui demander un grand nombre d'esclaves qu'il a avec lui. Nous voulions aussi assurer la dot de sa femme, comme il l'a souhaité; et il nous paraissait qu'en cas qu'on pût lui sauver quelque chose, personne ne le ferait mieux que nous. Tâchez, je vous prie, de savoir au juste la vérité de cette affaire, car on grossit souvent les choses. Mais s'il est vrai que Milon se plaigne, et qu'il en ait écrit à plusieurs de ses amis; si sa femme le trouve mauvais, il faut que Philotime renonce à cette société comme je le lui ai fait promettre avant mon départ; aussi bien le profit n'est pas si grand. Que si l'on a fort exagéré, vous verrez ce qu'il y a à faire là-dessus. Vous pourrez en parler à Duronius; j'en ai aussi écrit à Camille [44] et à Lamia [45] dans l'incertitude où je

gis, quod non confidebam Romæ te esse. Summa erit hæc : statues, ut ex fide, fama, reque mea videbitur.

EPISTOLA IX.

CICERO ATTICO SAL.

Actium venimus a. d. xvii kal. quint. cum quidem et Corcyræ, et Sybotis, muneribus tuis, quæ et Areus, et meus amicus Eutychides opipare et φιλοπροσηνέστατα nobis congesserant, epulati essemus Saliarem in modum. Actio maluimus iter facere pedibus, qui incommodissime navigassemus : et Leucatam flectere molestum videbatur. Actuariis autem minutis, Patras accedere sine his impedimentis, non satis visum est decorum. Ego, ut sæpe tu me currentem hortatus es, quotidie meditor, præcipio meis, faciam denique, ut summa modestia et summa abstinentia munus hoc extraordinarium traducamus. Parthus, velim, quiescat, et fortuna nos juvet : nostra præstabimus. Tu, quæso, quid agas, ubi quoque tempore futurus sis, quales res nostras Romæ reliqueris, maxime de xx et [a] dccc, cura ut sciamus. Id unis diligenter litteris datis, quæ ad me utique perferantur, consequere. Illud tamen (quoniam nunc abes, cum id non agitur : aderis autem ad tempus, ut mihi rescripsisti) memento curare per te, et per

[a] De dccc.

suis si vous êtes encore à Rome. Il faut, en un mot, considérer, préférablement à mes intérêts, ce que la probité et l'honneur demandent de moi.

LETTRE IX.

Au même.

Nous arrivâmes à Actium [46] le quinzième de juin, après avoir fait fort grande chère [47] à Corcyre et à Sybote [48] avec vos présens dont Aréus et Eutychide [49] mon favori nous avaient chargés. Comme nous avions eu assez mauvais temps, et que nous ne voulions pas doubler la presqu'île de Leucate [50], nous avons pris terre à Actium; aussi bien il n'y avait pas d'apparence d'aborder à Patres [51] avec de méchans petits vaisseaux, et sans un équipage convenable à ma dignité. Je me confirme dans la résolution que j'ai prise de me conduire dans mon gouvernement [52] avec toute la modération et le désintéressement possibles, et je tâche d'inspirer les mêmes sentimens à ceux de ma suite; je suivrai en cela autant mon inclination que vos conseils. Pourvu que les Parthes nous laissent en repos et que la fortune me seconde, je réponds de ce qui dépend de moi. Mandez-moi, je vous prie, où vous êtes maintenant, combien vous y demeurerez, où en sont vos affaires, en quel état vous avez laissé les miennes en partant de Rome, et surtout si vous avez fini avec Oppius. Il ne faut pour tout cela qu'une seule lettre bien remplie, et qui me soit rendue fidèlement. Puisque vous me faites espérer que vous serez de retour à Rome lorsqu'il s'agira de me donner un successeur, cela me suffit; mais je vous prie d'employer alors tout votre crédit, celui de vos amis, et en particulier celui d'Hor-

omnes nostros, in primis per Hortensium, ut annus noster maneat suo statu, ne quid novi decernatur. Hoc tibi ita mando, ut dubitem, an etiam te rogem, ut pugnes, ne intercaletur. Sed non audeo tibi omnia onera imponere. Annum quidem utique teneto. Cicero meus, modestissimus et suavissimus puer, tibi salutem dicit. Dionysium semper equidem, ut scis, dilexi, sed quotidie pluris facio, et mehercule in primis, quod te amat, nec tui mentionem intermitti sinit.

EPISTOLA X.

CICERO ATTICO SAL.

Ut Athenas a. d. VII kal. quint. veneram, exspectabam ibi jam quartum diem Pomtinum : neque de ejus adventu certi quicquam habebam : eram autem totus, crede mihi, tecum : et quamquam sine his per me ipse, tamen acrius, vestigiis tuis monitus, de te cogitabam. Quid quæris? non mehercule alius ullus sermo, nisi de te. Sed tu aliquid [a] de me scire fortasse mavis. Hæc sunt. Adhuc sumtus nec in me aut publice, aut privatim, nec in quemquam comitum. Nihil accipitur lege Julia, nihil ab hospite. Persuasum est omnibus meis, serviendum esse famæ meæ. Belle adhuc. Hoc animadversum, Græcorum laude et multo sermone celebratur. Quod superest, elabo-

[a] De me ipso.

tensius, pour qu'on s'en tienne au décret qui fixe mon temps à une année. Peu s'en faut que je ne vous prie d'empêcher, s'il se peut, qu'il n'y ait *intercalation* [53]; mais ce serait trop exiger; du moins que cela ne passe pas l'année. Mon fils vous salue; c'est un enfant fort doux et fort modeste. J'ai toujours eu, comme vous savez, de l'affection pour Dionysius, mais je le goûte de plus en plus, surtout parce qu'il vous est fort attaché, et qu'il ne se lasse point de parler de vous.

LETTRE X.

Au même.

Je suis arrivé le vingt-sixième de juin à Athènes, où j'attends depuis quelques jours Pomtinus dont je n'ai encore aucune nouvelle certaine. Je suis ici tout occupé de vous; quoique cela me soit ordinaire, ces lieux que vous fréquentez si souvent, vous rendent encore plus présent à mon esprit. Que voulez-vous que je vous dise? on ne parle ici que de vous; mais vous aimerez peut-être mieux que je vous parle de moi. Je vous dirai donc que nous n'avons été à charge jusqu'à présent ni aux villes ni aux particuliers; nous ne prenons pas même ce que la loi Julia nous accorde [54]; nous ne demandons rien à nos hôtes; tous ceux de ma suite conçoivent qu'ils doivent ces ménagemens à ma réputation. Jusques à présent tout va bien. Cette conduite me fait beaucoup d'honneur, et les Grecs ne sauraient se lasser d'en parler. Je suis également vos conseils dans tout le reste; mais il n'est pas

ratur in hoc a me, sicut tibi sensi placere. Sed hæc tum laudemus, cum erunt perorata. Reliqua sunt ejusmodi, ut meum consilium sæpe reprehendam, quod non aliqua ratione ex hoc negotio emerserim. O rem minime aptam meis moribus! o illum verum, ἔρδοι τίς! Dices, quid adhuc? nondum in negotio versaris. Nescio; et puto molestiora restare : etsi hæc ipsa fero equidem fronte, ut puto, et [a] vultu, bellissime; sed angor intimis sensibus : ita multa vel iracunde, vel insolenter, vel in omni genere stultitiæ insulse, arroganter et dicuntur et tacentur quotidie. Quæ, non quo te celem, non perscribo, sed quia δυσεξίμητα sunt. Itaque admirabere meam βαθύτητα, cum salvi redierimus : tanta mihi μελέτη hujus virtutis datur. Ergo hæc quoque hactenus. Etsi mihi nihil erat propositum ad scribendum; quia, quid ageres, ubi terrarum esses, ne suspicabar quidem : nec hercule umquam tam diu ignarus rerum mearum fui; quid de Cæsaris, quid de Milonis nominibus actum sit : ac non modo nemo, sed ne rumor quidem quisquam, ut sciremus, in republica quid ageretur. Quare si quid erit, quod scias de iis rebus, quas putabis scire me velle, per mihi gratum erit, si id curaris ad me perferendum. Quid est præterea? nihil sane, nisi illud : valde me Athenæ delectarunt : urbs duntaxat, et urbis ornamentum, et hominum amores in te, et in nos quædam benivolentia; sed multum est philosophia. Ἄνω κάτω si quid est, est in Aristo,

[a] Volo.

encore temps de nous vanter de rien. Si je suis assez content de ce côté-là, je me repens tous les jours par cent endroits, de n'avoir pas tenté toutes les voies possibles pour me décharger de cet emploi. Qu'il convient peu à mon caractère ! qu'on a raison de dire qu'il faut que chacun se mêle de son métier [55] ! Eh quoi ! m'allez-vous dire, vous vous plaignez avant le mal ; je crois assez que tout ceci n'est encore rien. Aussi jusqu'à présent je tâche de faire bonne mine, et je la fais, ce me semble ; mais cela ne me coûte pas peu. Il faut souffrir les emportemens et l'insolence des uns ; les sottises, les fades discours, ou même le silence orgueilleux des autres. Si je ne vous parle pas en détail de toutes ces peines, c'est que je me fais à présent une étude de les cacher ; lorsque je serai de retour, et que je vous entretiendrai, vous admirerez ma patience, et vous reconnaîtrez combien j'en ai eu besoin. Mais c'est assez vous parler de mes chagrins, quoique d'ailleurs je n'aie rien de particulier à vous écrire, ne pouvant pas même deviner ni où vous êtes, ni où en sont vos affaires. Je n'ai jamais été tant de temps sans être instruit des miennes ; je ne sais rien de celles que j'ai avec César et avec Milon. Non-seulement il n'arrive ici personne, il n'y court même aucun bruit sur l'état présent de la république. Je vous prie donc de me faire part de toutes les nouvelles qui peuvent m'intéresser. Qu'ai-je encore à vous dire ? rien, ce me semble, sinon que je me plais fort à Athènes. Le seul nom de cette ville, ses beautés, l'affection que tout le monde y a pour vous, et celle qu'ils paraissent avoir pour moi, c'en était assez pour m'y faire trouver du plaisir ; mais j'en ai eu un particulier dans la compagnie d'Aristus [56], chez qui je loge. Si la philosophie des académiciens est quelque chose de réel [57], c'est chez lui qu'elle réside en personne. Pour Xénon [58] votre ami,

apud quem eram. Nam Xenonem tuum, vel nostrum potius, Quinto concesseram : et tamen propter vicinitatem totos dies simul eramus invicem. Cum primum poteris, tua consilia ad me scribas; ut sciam, quid agas, ubi quoque, et maxime quando Romæ futurus sis.

EPISTOLA XI.

CICERO ATTICO SAL.

Hui! totiesne me litteras dedisse Romam, cum ad te nullas darem? at vero posthac frustra potius dabo, quam si recte dari potuerint, committam, ut non dem. Ne provincia nobis prorogetur, per fortunas! dum ades, quidquid provideri potest, provide. Non dici potest, quam flagrem desiderio urbis, quam vix harum rerum insulsitatem feram. Marcellus fœde de Comensi. Etsi ille magistratum non [a] gesserat; erat tamen Transpadanus. Ita mihi videtur non minus stomachi nostro ac Cæsari fecisse. Sed hoc ipse viderit. Pompejus mihi quoque videbatur, quod scribis Varronem dicere, in Hispaniam certe iturus. Id ego minime probabam; qui quidem Theophani facile persuasi, nihil esse melius, quam nusquam illum discedere. Ergo Græcus incumbet. Valet autem auctoritas ejus apud illum plurimum. Ego has pridie nonas quint. proficiscens Athenis dedi; cum ibi decem ipsos fuissem dies. Venerat Pomtinus: una Cn.

[a] Gesserit.

ou plutôt le nôtre, je l'ai cédé à mon frère; mais comme nous sommes fort voisins, nous passons tout le jour ensemble. Faites-moi savoir le plus tôt que vous pourrez, en quel état sont vos affaires, où vous êtes maintenant, et surtout quand vous comptez de retourner à Rome.

LETTRE XI.

Au même.

Quoi! vous êtes à Rome, et j'y ai écrit tant de lettres sans qu'il y en eût pour vous! Cela ne m'arrivera plus, je vous en réponds; et je hasarderai plutôt de vous écrire plusieurs fois inutilement. Je vous conjure de prendre avant votre départ toutes les mesures possibles pour me faire donner l'année prochaine un successeur; vous ne sauriez concevoir l'envie que j'ai de me revoir à Rome, et combien j'ai de peine à soutenir le fade de la province. Marcellus a eu grand tort de maltraiter ce citoyen de Côme [59] : quand il n'aurait pas été magistrat dans cette ville, du moins est-il d'une colonie au-delà du Pô; ainsi je crois que Pompée en sera aussi choqué que César [60]. Je savais que le premier pensait à aller en Espagne, comme vous l'a dit Varron [61], mais ce n'est point du tout mon avis, et j'ai fait aisément concevoir à Téophane [62] que son maître ne pouvait mieux faire que de demeurer en Italie. Il faut que ce Grec, qui a tant de pouvoir sur son esprit, le lui fasse comprendre. J'ai écrit cette lettre le sixième de juillet, le même jour que je suis parti d'Athènes, où j'ai été dix jours entiers. Pomtinus est arrivé avec Cn. Volusius [63]; j'ai aussi mon questeur, et il ne nous manque plus que votre

Volusius : aderat quæstor : tuus unus Tullius aberat. Ἄφρακτα Rhodiorum, et dicrota Mitylenæorum habebam : et aliquid [a] ἐπιεικὸν δεῖ. De Parthis erat silentium. Quod superest, dii juvent. Nos adhuc iter per Græciam summa cum admiratione fecimus. Nec mehercule habeo, quod adhuc quem accusem meorum: Videntur mihi nosse nos, nostram causam, et conditionem profectionis suæ. Plane serviunt existimationi meæ. Quod superest, si verum illud est : οἷα γ' ἡ δέσποινα, certe permanebunt. Nihil enim a me fieri ita videbunt, ut sibi sit delinquendi locus. Sin id parum profuerit, fiet aliquid a nobis severius. Nam adhuc lenitate dulces sumus; et, ut spero, proficimus aliquantum. Sed ego hanc, ut singuli dicunt, ἀνεξίαν in unum annum meditatus sum. Proinde pugna, ne, si quid prorogatum sit, turpis inveniar. Nunc redeo ad quæ mihi mandas, ni præfectis excusationi sis, quos voles deferto. Non ero tam μετεώρους, quam in Apulejo fui. Xenonem tam diligo, quam tu : quod ipsum sentire certo scio. Apud Patronem et reliquos barones te in maxima gratia posui : et hercule merito tuo feci. Nam mihi is, ter, dixit, te scripsisse ad se, mihi ex illius litteris rem illam curæ fuisse, quod ei pergratum erat. Sed cum Patron mecum egisset, ut peterem a vestro ariopago, ὑπομνηματισμὸν tollerent, quem Polycharmo prætore fecerant; commodius visum est et Xenoni, et post ipsi Patroni, me ad Memmium scribere, qui pridie, quam ego Athenas veni, Mity-

[a] Ἐπεῖχον ἀεί.

ami Tullius. J'ai des vaisseaux plats de Rhodes, et d'autres de Mitylène [64] à deux rangs de rames, avec quelques autres bâtimens aussi à rames [65]. Les Parthes jusques ici ne font aucun mouvement; Dieu veuille que cela dure. Nous nous sommes fait admirer dans tous les endroits de la Grèce où nous avons passé : je suis fort content de tous ceux de ma suite; il me paraît qu'ils connaissent mon caractère, qu'ils entrent dans mes intérêts, et qu'ils se souviennent à quelle condition je les ai pris. Enfin ils m'ont tous fait honneur jusqu'à présent, et j'espère qu'ils ne se démentiront point, car l'exemple de ceux qui sont en place a beaucoup de force, et je ne leur en donnerai point de mauvais [66]; si cela ne suffit pas, je saurai bien y mettre ordre. Jusques à présent je m'y suis pris par la douceur, et cela me réussit assez bien. Mais, comme bien des gens disent, je n'ai de fonds de vertu et de désintéressement que pour une année [67]; ainsi, afin de sauver mon honneur, il faut absolument empêcher qu'on ne me laisse en place plus longtemps. Je viens maintenant aux affaires que vous me recommandez. Il faut que vous m'excusiez si je n'ai point fait Apuléius préfet; je serai moins difficile pour tout autre, et vous pouvez me donner qui il vous plaira. Xénon ne m'est pas moins cher qu'à vous, et je suis sûr qu'il en est bien persuadé. J'ai bien fait valoir votre recommandation à Patron, et à tous vos épicuriens [68]; et je n'ai fait en cela que vous rendre la pareille; car, à ce que m'a dit Patron, vous lui avez marqué dans trois de vos lettres que je ne me chargeais de leur affaire qu'à sa considération, ce qui lui a fait un plaisir très sensible. Il me pria d'abord de demander à votre aréopage [69] qu'on cassât le décret qui a été fait sous la préture de Polycharmus [70]. Mais Xénon a cru et a fait comprendre à Patron, qu'il fallait auparavant en écrire à Memmius, qui est parti

lenas profectus erat, ut is ad suos scriberet, posse id sua voluntate fieri. Non enim dubitabat Xeno, quin ab areopagitis invito Memmio impetrari non posset. Memmius autem ædificandi consilium abjecerat: sed erat Patroni iratus. Itaque scripsi ad eum accurate: cujus epistolæ misi ad te exemplum. Tu, velim, Piliam meis verbis consolere: indicabo enim tibi, tu illi nihil dixeris. Accepi fasciculum, in quo erat epistola Piliæ: abstuli, aperui, legi: valde scripta est συμπαθῶς. Brundisio quæ tibi epistolæ redditæ sunt sine mea, tum videlicet datas, cum ego me non belle haberem. Nam illam νομανδρίαν excusationem ne acceperis. Cura, ut omnia sciam, sed maxime, ut valeas.

EPISTOLA XII.

CICERO ATTICO SAL.

Negotium magnum est navigare, atque id mense Quintili. Sexto die Delum Athenis venimus. Pridie nonas quintil. a Piræeo ad Zostera, vento molesto, qui nos ibidem nonis tenuit. A. d. VIII idus ad Ceo jucunde. Inde Gyarum sævo vento, non adverso: hinc Scyrum, inde Delum, utroque citius, quam vellemus, cursum confecimus. Jam nosti ἄφρακτα Rhodiorum. Nihil, quod minus fluctum ferre possit. Itaque erat in animo nihil festinare, Delo nec [a] mo-

[a] Me movere.

pour Mitylène la veille de mon arrivée. Xénon était persuadé qu'on ne pourrait rien obtenir sans le consentement de Memmius, et qu'ainsi il fallait le prier d'écrire à Athènes qu'il ne s'y opposait point. Memmius ne pense plus au bâtiment qui lui avait fait demander ce décret; mais comme il est fâché contre Patron, j'ai cru qu'il fallait lui écrire une lettre un peu pressante; je vous en envoie la copie. Au reste, consolez Pilia [71] de ma part : voici à propos de quoi je vous dis cela, mais ne lui en parlez pas. J'ai reçu un paquet de lettres, il y en avait une d'elle; je la prends, je l'ouvre, je la lis; elle était écrite d'une manière fort touchante. Si vous avez reçu des lettres de Brindes sans qu'il y en eût de moi, c'est que j'étais alors incommodé; car je ne voudrais pas vous payer de quelque excuse banale [72]. Mandez-moi bien des nouvelles, et donnez-m'en surtout de votre santé.

LETTRE XII.

Au même.

C'est une terrible chose que la mer, et cela au mois de juillet. En six jours nous n'avons pu aller que d'Athènes à Délos [73]. Le sixième de juillet nous eûmes le vent si contraire, que nous n'allâmes que du Pirée [74] à Zostère, [75] où nous fûmes obligés de séjourner le 7. Le 8 nous allâmes à Céo [76] par un fort beau temps. De Céo à Gyare [77] nous eûmes un vent très-fort, mais qui n'était pas contraire. Il nous mena les deux jours suivans à Scyre [78] et à Délos un peu plus vite que nous n'aurions voulu. Vous savez ce que c'est que les vaisseaux plats de Rhodes, ils ne sont nullement sûrs dans un gros temps. Ainsi je n'ai point envie de me presser, et je ne

vere, nisi omnia ἀκρωτήριον ἔργα vidissem. De Messala ad te statim, ut audivi, de Gyaro dedi litteras : et id ipsum consilium nostrum etiam ad Hortensium : cui quidem valde συνηγωνιῶν. Sed tuas de ejus judicii sermonibus, et mehercule omni de reipublicæ statu litteras exspecto, πολιτικώτερον quidem scriptas (quoniam meos cum Thallumeto nostro pervolutas libros), ejusmodi inquam litteras, ex quibus ego, non quid fiat (nam id vel Helenius, vir gravissimus, potest efficere, cliens tuus), sed quid futurum sit. Etiam cum hæc leges, habebimus consules. Omnia perspicere poteris, de Cæsare, de Pompejo, de ipsis judiciis. Nostra autem negotia, quoniam Romæ commoraris, amabo te, explica. Cui rei fugerat me rescribere, de strue laterum, plane rogo. De aqua, si quid poterit fieri, eo sis animo, quo soles esse : quam ego cum mea sponte, tum tuis sermonibus æstimo plurimi. Ergo [a] aliquid conficies. Præterea, si quid Philippus rogavit, quod in sua re faceres, id velim facias. Plura scribam ad te, cum constitero : nunc eram plane in medio mari.

EPISTOLA XIII.

CICERO ATTICO SAL.

Ephesum venimus a. d. xi kal. sext. sexagesimo et quingentesimo post pugnam Bovillam. Navigavimus sine timore et sine nausea ; sed tardius, propter

[a] Quid.

partirai de Délos qu'après avoir bien consulté toutes les girouettes. J'appris à Gyare l'affaire de Messala [79], et je vous en écrivis aussitôt. Je m'y intéresse fort, surtout par rapport à Hortensius, à qui j'ai aussi marqué comment je croyais qu'il fallait défendre cette cause. Mandez-moi ce que l'on dit de cette affaire, et en quel état sont celles de la république. Mais que votre lettre se sente de la lecture que vous faites avec Thallumète [80], de mes livres de politique [81]; et qu'elle m'apprenne, non-seulement ce qui se passe (votre client Hélénius, homme d'importance, m'en apprendrait bien autant [82]), mais ce qui doit arriver. Les consuls seront élus lorsque vous recevrez cette lettre; et vous pourrez juger aisément de ce qui regarde César et Pompée, aussi bien que de l'événement des procès criminels. Puisque vous ne partirez pas sitôt, je vous prie de finir mes affaires auparavant. Quant à cet ouvrage de brique sur lequel j'avais oublié de vous faire réponse, je vous prie d'y faire travailler. S'il y a moyen d'avoir de l'eau, cela me fera beaucoup de plaisir; vous avez fort augmenté le goût que j'avais pour cela, et il faut que vous m'aidiez à le contenter. Si Philippe a besoin de votre crédit dans son affaire, je vous prie de le servir. Mes lettres seront plus longues lorsque je serai plus fixe; je suis maintenant au milieu de la mer [83].

LETTRE XIII.

Au même.

J'arrivai à Éphèse le 22 de juillet, le 560e. jour depuis la bataille de Boville [84]. Nous n'avons point été incommodés, et nous n'avons couru aucun danger; mais nos vaisseaux plats nous ont empêchés d'aller aussi vite que nous l'aurions voulu.

aphractorum Rhodiorum imbecillitatem. De concursu legationum, privatorum, et de incredibili multitudine, quæ mihi jam Sami, sed mirabilem in modum Ephesi præsto fuit, aut audisse te puto, aut quid ad me attinet? Verumtamen. Decumani, * ac si venissem cum imperio, Græci quasi Ephesio prætori se alacres obtulerunt. Ex quo te intelligere certo scio, multorum annorum ostentationes meas nunc in discrimen esse adductas. Sed, ut spero, utemur ea palæstra, quam a te didicimus; omnibusque satisfaciemus; et eo facilius, quod in nostra provincia confectæ sunt pactiones. Sed hactenus, præsertim cum cenanti mihi nuntiaret Cæstius, se de nocte proficisci. Tua negotia Ephesi curæ mihi fuerunt : Thermoque, tametsi ante adventum meum liberalissime erat pollicitus tuis omnibus, tamen Philogenem et Sejum tradidi; Apollonidiensem Xenonem commendavi. Omnino omnia se facturum recepit. Ego præterea rationem Philogeni permutationis ejus, quam tecum feci, edidi. Ergo hæc quoque hactenus. Redeo ad urbana. Per fortunas! quoniam Romæ manes, primum illud præfulci atque præmuni, quæso, ut simus annui; ne intercaletur quidem. Deinde exhauri mea mandata; maximeque, si quid potest, de illo domestico, scrupulum, quem non ignoras; deinde de Cæsare : cujus in cupiditatem te auctore incubui; nec me piget. Et, si intelligis, quam meum sit scire et curare, quid in republica fiat : fiat autem? immo vero etiam quid fu-

* Abest *ac*.

Je ne vous parle point des députations que les villes m'ont envoyées, du grand nombre de personnes qui sont venues au-devant de moi, et du concours extraordinaire de peuple que j'ai trouvé d'abord à Samos [85], mais surtout à Éphèse. Vous en aurez peut-être appris quelque chose, ou vous ne vous souciez guère de ce détail. Je vous dirai seulement que les fermiers de la république m'ont fait autant d'honneur qu'ils en auraient pu faire au gouverneur de la province [86], et que les gens du pays m'ont témoigné autant d'affection qu'à leurs propres magistrats [87]. Vous concevez par-là, que voici le temps de justifier par ma conduite ce que je soutiens et dont je me fais fort depuis tant d'années [88]; mais je profiterai de vos leçons, et je ne désespère pas, avec ce secours, de réussir, surtout depuis que j'ai appris que les villes de mon gouvernement ont fait leurs traités avec ceux qui tiennent les fermes. Cestius ne me donne pas le temps de vous en dire davantage; il m'est venu dire, comme je soupais, qu'il partait la nuit même. Je me suis souvenu des petites commissions que vous m'aviez données pour Éphèse. Quoique Thermus [89] eût déjà fort bien reçu vos gens avant mon arrivée, je n'ai pas laissé de lui présenter Philogène et Séius, et je lui ai recommandé Xénon d'Apollonide [90]. Il m'a promis de faire tout ce que vous souhaitez. J'ai aussi donné à Philogène le compte de l'argent que vous m'avez avancé. Mais en voilà assez là-dessus; je reviens aux affaires de Rome : puisque vous ne partez pas sitôt, mettez auparavant toutes choses en état pour me faire donner un successeur au bout de mon année; tâchez même, s'il se peut, qu'il n'y ait point d'*intercalation*. Finissez aussi les autres affaires que je vous ai recommandées, surtout celle que j'ai si fort à cœur [91], et celle de César, afin que je puisse conserver avec lui les engagemens que vous

turum sit, perscribe ad me omnia; sed diligentissime: in primisque, ecquid judiciorum status, aut factorum aut futurorum etiam, laboret. De aqua, si curæ est, si quid Philippus aget, animadvertas.

EPISTOLA XIV.

CICERO ATTICO SAL.

Antequam aliquo loco consedero, neque longas a me, neque semper mea manu litteras exspectabis. Cum autem erit spatium, utrumque præstabo. Nunc iter conficiebamus æstuosa et pulverulenta via. Dederam Epheso pridie: has dedi Trallibus. In provincia mea fore me putabam kal. sextilibus. Ex ea die, si me amas, [a] παράπηγμα ἐνιαύσιον commoveto. Tamen interea hæc, quæ vellem, mihi afferebantur: primum otium parthicum, dein confectæ pactiones publicanorum, postremo seditio militum sedata ab Appio, stipendiumque eis usque ad idus quint. persolutum. Nos Asia accepit admirabiliter. Adventus noster nemini ne minimo quidem fuit sumtui. Spero meos omnes servire laudi meæ. Tamen magno timore sum: sed bene speramus. Omnes jam nostri, præter Tullium tuum, venerunt. Erat mihi in animo recta proficisci ad exercitum, æstivos menses reliquos rei militari dare, hibernos jurisdictioni. Tu, velim, si me

[a] Παράγγελμα ἑ.

m'avez fait prendre. Enfin, comme vous savez combien je m'intéresse aux affaires de la république, contentez ma curiosité, et mandez-moi tout ce qui se passe : que dis-je tout ce qui se passe? il faut me prédire tout ce qui doit arriver. Parlez-moi surtout des procès criminels [92] qui sont déjà jugés, et de l'état de ceux qui doivent bientôt l'être. Je vous prie aussi de voir si Philippe travaille à me faire avoir de l'eau.

LETTRE XIV.

Au même.

Jusqu'a ce que je fasse quelque séjour, mes lettres seront toutes assez courtes, et souvent ne seront pas de ma main. Nous marchons avec une chaleur et une poussière très-incommodes ; je vous écrivis hier d'Éphèse, et je vous écris aujourd'hui de Tralles. Je compte d'arriver dans mon gouvernement le premier d'août ; souvenez-vous bien que c'est de ce jour-là que mon année commencera à courir. Heureusement je trouverai les choses en bon état ; car on me mande que les Parthes ne font aucun mouvement, que les villes ont fait leurs traités avec les fermiers de la république, qu'Appius a apaisé la sédition qui s'était émue dans le camp, et que les troupes sont payées jusques au quinzième de juillet. Nous avons été reçus en Asie avec de grandes marques d'affection ; aussi n'avons-nous été à charge ni aux villes ni aux moindres particuliers. Tous ceux de ma suite m'ont fait honneur jusqu'à présent ; je crains toujours qu'ils ne se soutiennent pas, cependant j'ai lieu de bien espérer. De tous mes officiers, il ne me manque plus que votre ami Tullius. Je m'en vais droit à mon armée ; et quand j'aurai achevé la campagne, je régle-

nihilo minus nosti curiosum in republica, quam te, scribas ad me omnia, quæ sint, quæ futura sint. Nihil mihi gratius facere potes : nisi tamen id erit mihi gratissimum, si, quæ tibi mandavi, confeceris; in primisque illud ἐνδόμυχον, quo mihi scis nihil esse carius. Habes epistolam plenam festinationis et pulveris. Reliquæ subtiliores erunt.

EPISTOLA XV.

CICERO ATTICO SAL.

Laodiceam veni pridie kal. sext. ex hoc die clavum anni movebis. Nihil exoptatius adventu meo, nihil carius. Sed est incredibile, quam me negotii tædeat. Non [a] habet satis magnum campum ille tibi non ignotus cursus animi, et industriæ meæ præclara opera [b] cessat. Quippe, jus Laodiceæ me dicere, cum Romæ A. Plotius dicat? et cum exercitum noster amicus habeat tantum, me nomen habere duarum legionum exilium? denique hæc non desidero; lucem, forum, urbem, domum, vos desidero. Sed feram, ut potero : sit modo annuum. Si prorogatur, actum est. Verum perfacile resisti potest. Tu modo Romæ sis. Quæris, quid hic agam? ita vivam, ut maximos sumtus faciam. Mirifice delector hoc instituto. Admirabilis abstinentia ex præceptis tuis : ut verear, ne illud, quod tecum permutavi, versura mihi solvendum sit. Appii vulnera

[a] Habeat. — [b] Cesset.

ni pendant l'hiver les affaires de mon gouvernement. Vous savez que je ne suis pas moins avide de nouvelles que vous ; mandez-moi donc tout ce qui se passe, et ce que vous prévoyez. Rien ne peut me faire tant de plaisir, si ce n'est d'apprendre que vous avez terminé les affaires que je vous ai recommandées, et surtout celle qui regarde la personne du monde que je chéris le plus. Cette lettre se ressent du mouvement et de l'embarras du voyage; je vous écrirai plus en détail dans la suite.

LETTRE XV.

Au même.

Je suis arrivé à Laodicée le dernier de juillet[1]; souvenez-vous que mon année a commencé à courir de ce jour-là [93]. J'ai été reçu dans mon gouvernement avec toutes les démonstrations possibles de joie et d'affection ; cependant vous ne sauriez croire combien je suis déjà las du métier que je fais. Mon esprit se trouve ici resserré dans des bornes trop étroites, et le principal de mes talens demeure inutile. Le bel honneur pour moi de juger les affaires de Laodicée, pendant que Plotius [94] juge celles de Rome ! et de commander deux méchantes légions, pendant que notre ami [95] a une si grosse armée ! Ce n'est pas là néanmoins ce qui me touche; mon ambition, c'est de paraître au grand jour, de primer dans le barreau, de vivre à Rome avec ma famille et avec mes amis. Je tâcherai de soutenir cet éloignement, pourvu qu'il ne soit que d'une année; s'il dure plus long-temps, c'est fait de moi; mais il sera aisé de l'empêcher, pourvu que vous soyez à Rome. Vous me demandez comment je vis ici ? je suis fidèlement vos avis; on ne peut pousser plus loin le désintéressement, et je

non refrico : sed apparent, nec oculi possunt. Iter Laodicea faciebam a. d. III non. sext. cum has litteras dabam, in castra in Lycaoniam : inde ad Taurum cogitabam, ut cum Mœragene signis collatis, si possem, de servo tuo deciderem. Clitellæ bovi sunt impositæ, plane non est nostrum onus : sed feremus : modo, si me amas, sit annuum. Adsis tu ad tempus, ut senatum totum excites. Mirifice sollicitus sum, quod jam diu ignota sunt mihi ista omnia. Quare, ut ad te ante scripsi, cum cetera, tum respublica, cura, ut mihi nota sit. Plura [a] scribebam tarde reddituro. Sed dabam familiari homini ac domestico, C. Andronico Puteolano. Tu autem sæpe dare tabellariis publicanorum poteris, per magistros scripturæ et portus nostrarum diœcesium.

EPISTOLA XVI.

CICERO ATTICO SAL.

Etsi in ipso itinere et via discedebant publicanorum tabellarii, et eramus in cursu : tamen surripiendum aliquid putavi spatii, ne me immemorem man-

[a] Scribam.

m'en fais un fort grand plaisir; mais aussi je fais une si grande dépense, que je crois qu'il faudra que j'emprunte pour vous payer ce que vous m'avez prêté. Je ne touche point aux plaies qu'Appius [96] a faites; mais elles sont si grandes, qu'il n'y a pas moyen d'empêcher qu'elles ne paraissent. Je pars de Laodicée aujourd'hui troisième d'août, pour aller joindre mon armée dans la Lycaonie [97]; je marcherai ensuite vers le mont Taurus [98], et j'irai les armes à la main redemander votre esclave à Méragène [99]. Il faut avouer que je ne suis point ici à ma place; je porte un fardeau qui n'est point fait pour mes épaules. Je prendrai néanmoins patience; mais, si vous m'aimez, faites en sorte que j'en sois quitte au bout d'une année; et ne manquez pas d'être à Rome dans le temps, afin de solliciter fortement pour moi tous les sénateurs. Je suis très en peine d'être si long-temps sans avoir aucune nouvelle; je vous prie donc, comme j'ai déjà fait plusieurs fois, de m'en donner de mes affaires, et surtout de celles de la république. Je ne vous en dis pas davantage, aussi bien cette lettre sera long-temps en chemin; mais j'ai voulu profiter du départ de C. Andronicus de Pouzzoles, qui m'est fort attaché. Vous pourrez donner vos lettres aux exprès des fermiers de la république, et me les faire tenir par les receveurs de mes départemens [100].

LETTRE XVI.

Au même.

Je viens de rencontrer les exprès des fermiers de la république; quoique je marche en diligence, je me suis souvenu de ce que vous m'aviez recommandé [101], et je me suis arrêté en pleine campagne, pour vous écrire en peu de mots ce que

dati tui putares. Itaque subsedi in ipsa via, dum hæc, quæ longiorem desiderant orationem, summatim tibi perscriberem. Maxima exspectatione in perditam et plane eversam in perpetuum provinciam nos venisse scito pridie kal. sextiles. Moratus triduum Laodiceæ, triduum Apameæ, totidem dies Synnade, audivimus nihil aliud, nisi imperata ἐπικεφάλια solvere non posse: ὠνὰς omnium venditas: civitatum gemitus, ploratus: monstra quædam non hominis, sed feræ nescio cujus immanis. Quid quæris? tædet omnium nos vitæ. Levantur tamen miseræ civitates, quod nullus sit sumtus in nos, neque in legatos, neque in quæstorem, neque in quemquam. Scito, non modo nos fœnum, aut quod lege Julia dari solet, non accipere, sed ne ligna quidem; nec, præter quattuor lectos et tectum, quemquam accipere quidquam: multis locis ne tectum quidem, et in tabernaculo manere plerumque. Itaque incredibilem in modum concursus fiunt ex agris, ex vicis, ex domibus omnibus. Mehercule etiam, adventu nostro, reviviscunt; justitia, abstinentia, clementia tui Ciceronis. Itaque opiniones omnium superavit. Appius, ut audivit nos venire, in ultimam provinciam se conjecit Tarsum usque: ibi forum agit. De Partho silentium est: sed tamen concisos equites nostros a barbaris nuntiabant ii, qui veniebant. Bibulus ne cogitabat quidem etiam nunc in provinciam suam accedere. Id autem facere ob eam caussam dicebant, quod tardius vellet decedere. Nos in castra properabamus, quæ aberant bidui.

je pourrai dans la suite vous mander plus en détail. J'arrivai le dernier de juillet dans mon gouvernement, où j'étais fort souhaité; je l'ai trouvé dans un état si déplorable, que je ne crois pas qu'il puisse jamais s'en relever. J'ai demeuré trois jours à Laodicée, autant à Apamée, et autant à Synnade [102]. Ils m'ont représenté partout qu'ils n'étaient pas en état de payer les taxes qu'on leur avait imposées, et qu'ils avaient déjà été obligés de vendre leurs fonds [103]. On n'entend que des gémissemens, et l'on trouve partout les traces plutôt d'un monstre que d'un homme [104]. Que voulez-vous que je vous dise? ces pauvres villes sont bien à plaindre. Elles sont néanmoins soulagées en quelque manière, parce qu'elles ne font aucune dépense ni pour moi, ni pour mes lieutenans, ni pour mon questeur, ni en général pour ceux de ma suite. Nous ne prenons, ni le foin ni les autres choses que la loi Julia nous accorde, et nous payons jusques au bois. On nous fournit seulement quatre lits dans les maisons où nous couchons, encore le plus souvent nous couchons dans nos tentes. Aussi on accourt de tous côtés au-devant de nous, dans les campagnes et dans les villes; notre arrivée leur rend à tous la vie, et ils sont charmés de l'intégrité, de la douceur et du désintéressement de votre cher ami; il a surpassé tout ce qu'on en attendait. Dès qu'Appius a su que j'approchais, il s'en est allé à Tarse dans le fond de la Cilicie, où il exerce encore les fonctions de gouverneur [105]. On n'entend point parler des Parthes; cependant ceux qui viennent de la frontière, disent que les barbares ont battu notre cavalerie [106]. Bibulus ne pense pas encore à venir dans son gouvernement; on dit que c'est qu'il veut que son temps finisse plus tard. Je marche en diligence pour me rendre au camp, dont je ne suis qu'à deux journées.

EPISTOLA XVII.

CICERO ATTICO SAL.

Accepi Roma sine epistola tua fasciculum litterarum : in quo, si modo valuisti, et Romæ fuisti, Philotimi duco esse culpam, non tuam. Hanc epistolam dictavi sedens in rheda, cum in castra proficiscerer, a quibus aberam bidui. Paucis diebus habebam certos homines, quibus darem litteras. Itaque eo me servavi. Nos, tametsi hoc te ex aliis audire malo, sic in provincia nos gerimus, quod ad abstinentiam attinet, ut nullus teruncius insumatur in quemquam. Id fit etiam et legatorum, et tribunorum, et præfectorum diligentia. Nam omnes mirifice συμφιλοδοξοῦσιν gloriæ meæ. Lepta noster mirificus est. Sed nunc propero. Perscribam ad te paucis diebus omnia. Cicerones nostros Dejotarus filius, qui rex ab senatu appellatus est, secum in regnum. Dum in æstivis nos essemus, illum pueris locum esse bellissimum duximus. Sextius ad me scripsit, quæ tecum esset de mea domestica et maxima cura locutus, et quid tibi esset visum. Amabo te, incumbe in eam rem, et ad me scribe, quid et possit, et tu censeas. Idem scripsit Hortensium de propaganda nostra provincia dixisse nescio quid. Mihi in Cumano diligentissime se, ut annui essemus, defensurum receperat. Si quicquam me amas, hunc locum muni. Dici non potest, quam invitus a

LETTRE XVII.

Au même.

J'ai reçu de Rome un paquet de lettres où il n'y en avait point de vous; c'est infailliblement la faute de Philotime, à moins que vous ne vous portiez pas bien, ou que vous ne soyez parti. Je dicte celle-ci dans ma chaise, en marchant pour aller joindre mes troupes dont je ne suis qu'à deux journées. J'aurai dans peu une voie sûre pour vous écrire, et ma lettre sera alors plus longue. Mais quoique j'aime mieux que vous appreniez par d'autres comment je me conduis, je ne laisserai pas de vous dire que jusqu'à présent la province n'a pas fait la moindre dépense pour nous; tous mes officiers suivent exactement mon exemple, et s'intéressent fort à ma gloire; Lepta [107] surtout fait merveilles. Je ne vous en dis pas davantage là-dessus; dans peu de jours je vous en rendrai un compte plus exact. Le jeune Déjotarus, à qui le sénat vient de donner le titre de roi [108], a emmené avec lui mon fils et notre neveu; il m'a paru qu'ils ne pouvaient être mieux pendant le reste de la campagne. Sextius m'a mandé ce qu'il vous a proposé sur cette affaire de famille que j'ai si fort à cœur, et ce que vous en pensez. Travaillez-y, je vous prie, avec soin; marquez-moi si c'est une chose faisable, et si vous la croyez avantageuse. Sextius [109] me mande aussi, qu'il a entendu dire à Hortensius qu'on pourrait bien me laisser plus d'une année dans mon gouvernement. Hortensius m'assura néanmoins, lorsqu'il vint me voir à Cumes, qu'il emploierait tout son crédit pour me faire donner un successeur après mon année. Je vous conjure par l'amitié que vous avez pour moi, de

vobis absim. Et simul hanc gloriam justitiæ et abstinentiæ fore illustriorem spero, si cito decesserimu. Id quod Scævolæ contigit, qui solos novem menses Asiæ præfuit. Appius noster, cum me adventare videret, profectus est Tarsum usque Laodicea. Ibi forum agit, cum ego sim in provincia; quam ejus injuriam non insector. Satis enim habeo negotii in sanandis vulneribus, quæ sunt imposita provinciæ. Quod, do operam, ut faciam quam minima illius contumelia. Sed hoc Bruto nostro velim dicas, illum fecisse non belle, qui adventu meo, quam longissime potuerit, discesserit.

EPISTOLA XVIII.

CICERO ATTICO SAL.

Quam vellem Romæ esses, si forte non es. Nihil enim certi habebamus, nisi accepisse nos tuas litteras a. d. XIIII kal. sext. datas: in quibus scriptum esset, te in Epirum iturum circiter kal. sextiles. Sed, sive Romæ es, sive in Epiro, Parthi Euphraten transierunt duce Pacoro, [a] Orodi, regis Parthorum, filio, cunctis fere copiis. Bibulus nondum audiebatur esse in Syria. Cassius in oppido Antiochiæ cum omni exercitu. Nos in Cappadocia ad Taurum cum exercitu ad Cy-

[a] Orodis.

me mettre en sûreté de ce côté-là; je ne saurais vous dire combien je souffre éloigné de vous et de tous mes amis. D'ailleurs, cette réputation d'intégrité et de désintéressement que je me suis faite, se soutiendra mieux si je ne demeure pas ici long-temps [110]: Scévola [111], dont la mémoire est encore en vénération dans l'Asie, n'y commanda que neuf mois. Dès qu'Appius a su que j'approchais, il s'en est allé de Laodicée à Tarse dans l'autre extrémité de la province, où il exerce encore les fonctions de gouverneur, quoiqu'il sache bien que je suis arrivé. Mais je ne me soucie guère qu'il partage mon autorité; aussi bien il me donne assez d'occupation, et je n'aurai pas peu à travailler pour réparer tout le mal qu'il a fait. En y remédiant, je tâche de sauver son honneur autant qu'il m'est possible; mais vous pouvez toujours dire à Brutus, que son beau-père n'en a pas bien usé en cette occasion.

LETTRE XVIII.

Au même.

Que je souhaiterais que vous fussiez à Rome! peut-être y serez-vous encore; je ne sais autre chose là-dessus que ce que vous me mandiez dans votre lettre du 19 de juillet, que vous partiriez pour l'Épire vers le commencement d'août. Mais, soit que vous soyez à Rome ou en Épire, vous saurez que les Parthes commandés par Pacorus [112], fils du roi Orodès [113], ont passé l'Euphrate avec presque toutes leurs forces. On ne dit point encore que Bibulus soit arrivé en Syrie. Cassius [114] s'est jeté dans Antioche avec ses troupes. Pour moi, je suis campé auprès de Cybistres, ville de Cappadoce du côté du mont Taurus. Les ennemis sont dans la Cyrrestique, partie

bistra. Hostis in Cyrrhestica; quæ Syriæ pars proxima est provinciæ meæ. His de rebus scripsi ad senatum : quas litteras, si Romæ es, videbis, putesne reddendas, et multa, immò omnia : quorum κεφάλαιον, ne quid inter cæsa et porrecta, ut ajunt, oneris mihi addatur aut temporis. Nobis enim, hac infirmitate exercitus, inopia sociorum, præsertim fidelium, certissimum subsidium est hiems. Ea si venerit, nec illi ante in meam provinciam transierint, unum vereor, ne senatus, propter urbanarum rerum metum, Pompejum nolit dimittere. Quodsi alium ad ver mittit, non laboro : nobis modo temporis ne quid prorogetur. Hæc igitur, si Romæ es : sin abes, aut etiam si ades ; hæc negotia sic se habent. Stamus animis, et, quia consiliis, ut videmur, bonis utimur, speramus etiam manu. Tuto consedimus, copioso a frumento, Ciliciam prope conspiciente, expedito ad mutandum, loco ; parvo exercitu ; sed, ut spero, ad benivolentiam erga nos consentiente : quem nos, Dejotari adventu cum suis omnibus copiis, duplicaturi eramus. Sociis multo fidelioribus utimur, quam quisquam usus esset : quibus incredibilis videtur et nostra mansuetudo et abstinentia. Delectus habetur civium romanorum : frumentum ex agris in loca tuta comportatur. Si fuerit occasio, manu ; sin minus, locis nos defendemus. Quare bono animo es. Video enim te, et, quasi coram adsis, ita cerno συμπάθειαν amoris tui. Sed te rogo (si ullo pacto fieri poterit), si integra in senatu nostra causa ad kal. jan. manserit, ut Romæ sis mense

de la Syrie qui confine avec la Cilicie. J'écris là-dessus au sénat. Si vous êtes encore à Rome, vous lirez ma lettre, et vous verrez s'il est à propos de la rendre. J'ai encore plusieurs autres choses à vous recommander, ou plutôt je vous recommande en général mes intérêts. Prenez garde surtout que, lorsque nous y penserons le moins [115], on ne me laisse dans une place dont je ne saurais sortir trop tôt. Car ayant une armée si faible, et un si petit nombre d'alliés dont je sois sûr, tout ce que je puis espérer, c'est que les Parthes n'entreront point de cette campagne dans la Cilicie. Quand l'hiver sera une fois venu, je n'aurai plus qu'une chose à craindre, c'est que dans la conjoncture présente, où la république est menacée de quelques troubles, le sénat ne veuille pas laisser éloigner Pompée; mais pourvû qu'on en envoie quelque autre au printemps, et que je ne sois pas continué, cela m'est égal. Voilà donc ce que je vous recommande, en cas que vous soyez à Rome; mais quelque part que vous soyez, il faut vous rendre compte de l'état où je me trouve. Je suis plein d'assurance; et comme j'ai pris, ce me semble, de bonnes mesures, j'espère que la fortune me secondera. Nous sommes campés fort près des frontières de la Cilicie, dans un poste fort avantageux, où nous avons des vivres en abondance, et où nous sommes maîtres des passages. Mon armée n'est pas nombreuse, mais elle m'est fort affectionnée, et elle sera bientôt doublée par celle de Déjotarus. Je suis beaucoup plus sûr de nos alliés qu'aucun autre ne le pourrait être; ils sont charmés de mon affabilité et de mon désintéressement. Je fais prendre les armes aux citoyens romains qui sont dans cette province; je fais transporter le blé dans les places. Enfin, je suis en état de combattre l'ennemi si j'en trouve l'occasion, ou de l'empê-

januario. Profecto nihil accipiam injuriæ, si tu adeeris. Amicos consules habemus, nostrum tribunum plebis Furnium. Verum tua est opus assiduitate, prudentia, gratia. Tempus est necessarium. Sed turpe est, me pluribus verbis agere tecum. Cicerones nostri sunt apud Dejotarum; sed, si opus erit, deducentur Rhodum. Tu, si es Romæ; ut soles, diligentissime: si in Epiro; mitte tamen ad nos de tuis aliquem tabellarium; ut et tu, quid nos agamus, et nos, quid tu agas, quidque acturus sis, scire possimus. Ego tui Bruti rem sic ago, ut suam ipse non ageret. Sed jam exhibeo pupillum, neque defendo. Sunt enim negotia et lenta, et inania. Faciam tamen satis. Tibi quidem, cui difficilius est, quam ipsi. Sed certe satisfaciam utrique.

EPISTOLA XIX.

CICERO ATTICO SAL.

Obsignaram jam epistolam eam, quam puto te modo perlegisse, scriptam mea manu, in qua omnia

cher du moins de me forcer. Je vous mande tout ce détail afin de vous rassurer; car je connais votre cœur, et je vois d'ici les inquiétudes que je vous cause. Mais je vous prie instamment de faire tout ce que vous pourrez pour être à Rome au commencement de janvier. Pourvu que mon affaire ne soit pas décidée avant ce temps-là, elle le sera comme je le souhaite si vous êtes alors de retour. J'aurai pour moi les deux consuls [116] et le tribun Furnius; je compte néanmoins encore plus sur votre zèle, sur votre habileté et sur votre crédit. Il n'y aura plus alors de temps à perdre; mais ce serait faire tort à notre amitié que de vous presser davantage. Mon fils et notre neveu sont toujours chez le roi Déjotarus, mais nous pourrons bien les envoyer à Rhodes. Si vous êtes encore à Rome, écrivez-moi avec votre exactitude ordinaire; et si vous êtes en Épire, ne laissez pas de nous envoyer quelqu'un de vos gens, afin que nous puissions avoir de vos nouvelles, et vous en donner des nôtres. Je m'emploie pour Brutus avec plus d'ardeur qu'il ne le ferait lui-même; mais les affaires d'Ariobarzane sont en si mauvais état, que je pense à me décharger de cette tutelle [117]. Cependant j'espère que Brutus sera content de moi; je suis sûr du moins que vous le serez, quoique vous soyez, sur ce qui le regarde, plus difficile que lui-même; mais je vous réponds que vous le serez tous deux.

LETTRE XIX.

Au même.

J'avais déjà écrit et cacheté la lettre que vous venez apparemment de lire [117 bis], dans laquelle je vous rends compte de tout ce qui me regarde, lorsque j'ai reçu la vôtre, le 20

continentur, cum subito Appii tabellarius a. d. XI kal. octob. septimo quadragesimo die Roma celeriter (hui tam longe!) mihi tuas litteras reddidit. Ex quibus non dubito, quin tu Pompejum exspectaris, dum Arimino rediret, et jam in Epirum profectus sis: magisque vereor, ut scribis, ne in Epiro sollicitus sis non minus, quam nos hic sumus. De Attelliano nomine scripsi ad Philotimum, ne appellaret Messalam. Itineris nostri famam ad te pervenisse lætor, magisque lætabor, si reliqua cognoris. Filiolam tuam tibi jam Romæ jucundam esse gaudeo; eamque, quam numquam vidi, tamen et amo, et amabilem esse certo scio. Etiam atque etiam valete, Patron, et tui condiscipuli. Quæ de Tarentinis in militia laboravi, ea tibi grata esse gaudeo. Quod scribis libente te repulsam tulisse eum, qui cum sororis tuæ filii patruo certaret; magni amoris signum. Itaque me etiam admonuisti ut gauderem. Nam mihi in mentem non venerat. Non credo, inquis. Ut libet: sed plane gaudeo; quoniam τὸ νεμεσᾶν interest τοῦ φθονεῖν.

EPISTOLA XX.

CICERO ATTICO SAL.

Saturnalibus mane se mihi Pindenissæ dedide-

de septembre, par le messager d'Appius, qui n'est arrivé de Rome que le quarante-septième jour, encore a-t-il fait beaucoup de diligence [118]; le terrible éloignement! Je juge par ce que vous me mandez, que vous aurez attendu que Pompée ait été revenu d'Ariminum, et que vous serez à présent parti pour l'Épire. Je crois sans peine, comme vous me le marquez, que vous n'y serez pas moins inquiet que nous sur l'état de la république. J'ai écrit à Philotime, de ne point faire assigner Messala pour cette dette d'Attellianus. Je suis bien aisé que vous ayez appris par le bruit public tout ce qui m'est arrivé pendant mon voyage, et je le serai encore plus, si tout ce que j'ai fait depuis vient jusques à vous par la même voie. Je suis ravi que vous soyez si charmé de la fille que vous avez laissée à Rome. Quoique je ne l'aie jamais vue, je l'aime déjà de tout mon cœur, et je suis persuadé qu'elle est fort aimable. Adieu pour cette fois à Patron, et à tous vos épicuriens [119]. Je me sais bon gré de l'idée de ces cavaliers tarentins [120], puisque vous l'approuvez. Vous me donnez une grande marque de votre amitié, en m'assurant que vous êtes ravi qu'un homme qui voulait l'emporter sur l'oncle de votre neveu [121], n'ait pas seulement pu être édile. Cela m'a fait souvenir de m'en réjouir, car je n'y avais pas pensé. Je n'en crois rien, me direz-vous; croyez-en tout ce qu'il vous plaira; je vous avoue naturellement que j'en suis très-aise, car il y a bien de la différence entre une basse jalousie et une juste indignation.

LETTRE XX.

Au même.

La ville de Pindénissum [122] s'est rendue à moi le dix-sep-

runt, septimo et quadragesimo die, postquam oppugnare eos cœpimus. Qui (malum) isti Pindenissæ? qui sunt? inquies: nomen audivi numquam. Quid ego faciam? potui Ciliciam, Ætoliam, aut Macedoniam reddere? hoc jam sic habeto, nec hoc exercitu hic tanta negotia geri potuisse. Quæ cognosce ἐν ἐπιτομῇ. Sic enim concedis mihi proximis litteris. Ephesum ut venerim, nosti; qui etiam mihi gratulatus es illius diei celebritatem, qua nihil me umquam delectavit magis. Inde oppidis, iis, qua ieram, mirabiliter accepti, Laodiceam pridie kal. sext. venimus. Ibi morati biduum, perillustres fuimus, honorificisque verbis omnis injurias revellimus superiores. Quod idem dein Apameæ quinque dies morati, et Synnadis triduum, Philomeli quinque dies, Iconii decem, fecimus. Nihil ea jurisdictione æquabilius, nihil lenius, nihil gravius. Inde in castra veni a. d. VII kal. sept. a. d. III exercitum lustravi apud Iconium. Ex his castris, cum graves de Parthis nuntii[a] venissent, perrexi in Ciliciam per Cappadociæ partem eam, quæ Ciliciam attingit, eo consilio, ut Armenius Artavasdes, et ipsi Parthi Cappadocia se excludi putarent. Cum dies quinque ad Cybistra (Cappadociæ) castra habuissem, certior sum factus, Parthos ab illo aditu Cappadociæ longe abesse; Ciliciæ magis imminere. Itaque confestim iter in Ciliciam feci per Tauri pylas. Tarsum veni a. d. III non. octob. inde ad Amanum contendi, qui Syriam a Cilicia ima aquarum divortio

[a] Venirent.

tième de décembre [123], après quarante-sept jours de siége. Qu'est-ce que c'est que ce Pindénissum? je ne savais pas qu'il y eût au monde une ville de ce nom. Et c'est là le mal qu'elle soit si peu connue; que voulez-vous? je ne pouvais pas de la Cilicie faire une Étolie [124], ou une Macédoine. D'ailleurs, il faut que vous comptiez qu'avec une armée comme la mienne, on ne pouvait rien entreprendre de plus considérable. Je vais vous en rendre compte en abrégé, comme vous me le permettez dans votre dernière lettre. Vous avez su mon arrivée à Éphèse, et vous m'avez même fait compliment sur les honneurs que j'y ai reçus; jamais rien ne m'a fait tant de plaisir. La manière dont on m'a reçu dans toutes les autres villes, n'a pas été moins honorable pour moi. J'arrivai le dernier de juillet à Laodicée, où j'ai passé deux jours pendant lesquels j'ai gagné l'estime de tout le monde, et réparé, par mes manières honnêtes, toutes les duretés de mon prédécesseur. J'ai été cinq jours à Apamée, trois à Synnade, cinq à Philomèle [125], et dix à Icone [126]. En réglant les affaires dans toutes ces villes, j'ai fait paraître également de l'équité, de la douceur et de la dignité. Le vingt-quatrième d'août, je joignis mon armée, et j'en fis la revue le vingt-huit auprès d'Icone. Dans le même temps, ayant appris que les Parthes étaient en campagne, je marchai vers la Cilicie, par cette partie de la Cappadoce qui y confine, afin de fermer de ce côté-là le passage à Artavasde, roi d'Arménie [127], et aux Parthes. Après avoir campé cinq jours auprès de Cybistres, ville de Cappadoce, j'appris que les Parthes étaient fort loin des frontières de ce royaume, et qu'ils avaient pris par un autre côté où ils étaient fort à portée de la Cilicie. J'y entrai aussitôt par les détroits du mont Taurus, et je m'avançai jusqu'au mont Amanus, dont le sommet sépare la

dividit; qui mons erat hostium plenus sempiternorum. Hic a. d. III idus octob. magnum numerum hostium occidimus. Castella munitissima, nocturno Pomtini adventu, nostro matutino, cepimus, incendimus. Imperatores appellati sumus. Castra paucos dies habuimus, ea ipsa, quæ contra Darium habuerat apud Issum Alexander, imperator haud paulo melior, quam aut tu, aut ego. Ibi dies quinque morati, direpto et vastato Amano, inde discessimus. Scis enim dici quædam, πανικὰ, dici item τὰ κενὰ τοῦ πολέμου. Rumore adventus nostri, et Cassio, qui Antiochia tenebatur, animus accessit, et Parthis timor injectus est. Itaque eos, cedentes ab oppido, Cassius insecutus, rem bene gessit. Qua in fuga, magna auctoritate Osaces, dux Parthorum, vulnus accepit, eoque interiit paucis post diebus. Erat in Syria nostrum nomen in gratia. Venit interim Bibulus. Credo voluit appellatione hac inani nobis esse par. In eodem Amano cœpit laureolam in mustaceo quærere. At ille cohortem primam totam perdidit, centurionemque primipili, nobilem sui generis, Asinium Dentonem, et reliquos cohortis ejusdem, et Sex. Lucilium, T. Gavii Cæpionis, locupletis et splendidi hominis, filium, tribunum militum. Sane plagam odiosam acceperat cum re, tum tempore. Nos Pindenissum, quod oppidum munitissimum Eleutherocilicum omnium memoria in armis fuit (feri homines et acres, et omnibus rebus ad defendendum parati), cinximus vallo et fossa : aggere maximo, vineis, turre altissima, magna

Syrie de la Cilicie [128], et qui sert de retraite à des barbares qu'on n'a jamais pu dompter. Le treizième d'octobre, j'en taillai en pièces un grand nombre; je pris ensuite et brûlai plusieurs forts contre lesquels j'avais fait avancer pendant la nuit Pomtinus, que je suivis à la pointe du jour. Dans cette occasion, mon armée me proclama *imperator* [129].

J'ai campé pendant quelques jours auprès d'Isse [130], au même endroit où dans la guerre contre Darius, campa autrefois Alexandre, qui était sans contredit un plus grand capitaine que vous ou moi. Après y avoir demeuré cinq jours, et ravagé tout le mont Amanus, je me suis retiré; car vous savez qu'à la guerre il faut craindre les surprises, et ne pas trop tenter la fortune. Au bruit de mon arrivée, les Parthes qui s'étaient approchés d'Antioche, se retirèrent [131]; et Cassius se sentant soutenu, les poursuivit, et remporta sur eux un avantage considérable. Osaces [132] leur général, et fort estimé parmi eux, fut blessé dans cette rencontre, et mourut quelques jours après. Tout cela m'a mis en réputation dans la Syrie. Cependant Bibulus est arrivé; apparemment qu'il m'a envié un vain titre d'honneur, et que c'est pour cela qu'il est venu chercher sur le mont Amanus des lauriers qu'il a cru aisés à cueillir [133]. Mais il a perdu toute sa première cohorte [134]; tous les capitaines ont été tués, et entre autres Asinius Dento, centurion de la première compagnie, très-bon officier [135], et Sextus Lucilius, tribun [136] des soldats, fils de T. Gavius Cæpio, homme de considération et fort riche. Ce n'est pas là un petit échec, surtout dans la conjoncture présente.

J'attaquai ensuite Pindénissum, ville de l'Éleutérocilicie [137], qui jusques alors avait toujours été armée contre nous. Ces barbares, gens féroces et aguerris, avaient préparé tou-

tormentorum copia, multis sagittariis, magno labore, apparatu, multis sauciis nostris, incolumi exercitu, negotium confecimus. Hilara sane saturnalia. Militibus quoque, equis exceptis, reliquam prædam concessimus. Mancipia vænibant saturnálibus tertiis. Cum hæc [a] scribebam, in tribunali res erat ad HS. cxx. Hinc exercitum in hiberna agri male pacati deducendum Quinto fratri dabam. Ipse me Laodiceam recipiebam. Hæc adhuc. Sed ad præterita revertamur. Quod me maxime hortaris, et, quod pluris est, quam omnia, in quo laboras, ut etiam Ligurino μώμῳ satisfaciam : moriar, si quicquam fieri potest elegantius. Nec jam ego hanc continentiam appello, quæ virtus voluptati resistere videtur. Ego in vita mea nulla umquam voluptate tanta sum adfectus, quanta adficior hac integritate. Nec me tam fama, quæ summa est, quam res ipsa, delectat. Quid quæris? fuit tanti : me ipse non noram : nec satis sciebam, quid in hoc genere facere possem : recte πεφυσίωμαι. Nihil est præclarius. Interim hæc λαμπρά. Ariobarzanes opera mea vivit, regnat. Ἐν παρόδῳ, consilio, et auctoritate, et quod insidiatoribus ejus ἀπρόσιτον me, non modo ἀδωροδόκητον præbui, regem regnumque servavi. Interea e Cappadocia ne pilum quidem (atque etiam spero toto anno imperii nostri teruncium sumtus in provincia nullum fore). Brutum abjectum, quantum potui, excitavi : quem non minus amo, quam tu; pæne dixi, quam te. Habes om-

[a] Scribebam in tribunali, res erat, etc.

tes choses pour une longue défense. Il fallut donc assiéger la place dans les formes ; je fis plusieurs attaques, et je dressai toutes sortes de batteries [138]. Les ennemis se sont bien défendus, et m'ont blessé beaucoup de monde ; mais je n'ai point fait de perte considérable. Nos soldats passeront gaiement les saturnales [139]. Je leur ai abandonné tout le butin, excepté les chevaux. Je fais vendre les esclaves [140] aujourd'hui dix-neuvième de décembre [141], et dans ce moment que je vous écris de dessus mon tribunal, le prix en monte déjà à douze millions de sesterces. Mon frère mettra mes troupes en quartiers d'hiver dans les endroits de la frontière qui pourraient remuer ; pour moi, je m'en vais à Laodicée. Voilà tout le détail de mes exploits militaires. Mais revenons à ce qui a précédé. Vous m'avertissez de ne point donner prise à la censure la plus maligne [142], et, ce qui est pour moi un puissant motif, vous paraissez inquiet là-dessus ; mais je puis vous assurer qu'il n'est pas possible de porter plus loin le désintéressement. Je ne prétends pas néanmoins m'en faire un mérite ; pour mériter, il faut se faire violence, et je ne m'en fais aucune ; jamais, au contraire, je n'ai senti tant de plaisir ; et je m'y sens porté encore plus par goût que par honneur, quoique cela m'en fasse beaucoup. Que voulez-vous que je vous dise ? il était bon que je m'éprouvasse, je n'avais pas si bonne opinion de moi ; mais j'en suis à présent tout rempli, et ce n'est pas sans fondement. Ce qui est encore fort glorieux pour moi, c'est qu'Ariobarzane m'a obligation de la vie [143], et de sa couronne. J'ai eu occasion, en passant, de sauver ce roi et ses États par ma conduite et par mon autorité ; bien loin de me laisser corrompre par ceux qui voulaient l'opprimer, je n'ai pas même souffert qu'ils m'approchassent. Je n'ai pas tiré la moindre chose de la Cappadoce, et je compte de ne

nia. Nunc publice litteras Romam mittere parabam. Uberiores erunt, quam si ex Amano misissem. At te Romæ non fore? sed est totum, quod kal. mart. futurum est. Vereor enim, ne, dum de provincia agetur, si Cæsar resistet, nos retineamur. His tu si adesses, nihil timerem. Redeo ad urbana: quæ ego diu ignorans, ex tuis jucundissimis litteris a. d. v kal. jan. denique cognovi. Eas diligentissime Philogenes, libertus tuus, curavit, perlonga et non satis tuta via, perferendas. Nam quas Lenii pueris scribis datas, non acceperam. Jucunde de Cæsare, et quæ senatus decrevit, et quæ tu speras: quibus ille si cedit, salvi sumus. Incendio plætoriano quod [a] Sejus ambustus est, minus moleste fero. Luceejus de Q. Cassio cur tam vehemens fuerit, et quid actum sit, aveo scire. Ego, cum Laodiceam venero, Quinto, sororis tuæ filio, togam puram jubeor dare; cui moderabor diligentius. Dejotarus, cujus auxiliis magnis usus sum, ad me, ut scripsit, cum Ciceronibus Laodiceam venturus erat. Tuas etiam epiroticas exspecto litteras; ut habeam rationem non modo negotii, verum etiam otii tui. Nicanor in officio est, et a me liberaliter tractatur: quem, ut puto, Romam cum litteris publicis

[a] Lejus adustus est.

pas coûter une seule obole à ma province pendant mon année. J'ai employé tout mon crédit pour faire payer Brutus qui m'est aussi cher qu'à vous, j'ai pensé dire que vous.

Voilà tout ce que vous souhaitiez d'apprendre. J'écrirai dans quelques jours au sénat; j'aurai plus de matière que si j'avais écrit après l'affaire du mont Amanus. Malheureusement vous ne serez point à Rome; mais l'essentiel, c'est que vous y soyez le premier de mars, car j'appréhende fort que si César empêche qu'on ne lui donne un successeur, on ne nous laisse tous dans nos gouvernemens. Mais, si vous étiez alors sur les lieux, je n'aurais rien à craindre. Je passe de mes affaires aux nouvelles de Rome; je n'en avais point eu depuis fort long-temps, et j'en ai lu avec plus de plaisir votre lettre. Je l'ai reçue le 26 de décembre; Philogène a eu soin de me la faire tenir, mais il a pris une voie fort longue et qui n'est pas trop sûre. Je n'ai point encore reçu celle que vous avez donnée aux gens de Lénius. Quant au décret que le sénat a fait au sujet de César, s'il est disposé à s'y soumettre, comme vous l'espérez, cela va le mieux du monde [144], et je n'ai plus rien à craindre. Je ne suis pas fâché que Léius se trouve enveloppé dans la condamnation de Plétorius [145]. Mandez-moi un peu à quelle occasion Lucceius s'est si fort échauffé contre Q. Cassius [146], et comment la chose s'est passée. Déjotarus, de qui j'ai tiré de grands secours, me mande qu'il viendra me joindre avec mon fils et notre neveu à Laodicée, où je suis chargé de faire prendre la robe virile [147] à ce dernier; j'aurai soin de veiller sur sa conduite.

Donnez-moi de vos nouvelles pendant que vous serez en Épire, et rendez-moi compte de vos amusemens aussi bien que de vos occupations. Je suis content de Nicanor, et je crois qu'il est aussi content de moi. Je pense à l'envoyer à Rome

mittam; ut et diligentius perferantur, et idem ad me certa de te et a te referat. Alexis quod mihi toties salutem adscribit, est gratum. Sed cur non suis litteris idem facit, quod meus ad te Alexis facit? Phæmio quæritur κέρας. Sed hæc hactenus. Cura, ut valeas; et ut sciam, quando cogites Romam. Etiam atque etiam vale. Tua, tuosque Thermo et præsens Ephesi diligentissime commendaram, et nunc per litteras : ipsumque intellexi esse perstudiosum tui. Tu velim, quod antea ad te scripsi, de domo Pammeni, des operam, ut, quod tuo meoque beneficio puer habet, cures, ne qua ratione convellatur. Utrique nostrum honestum existimo; tum mihi erit pergratum.

EPISTOLA XXI.

CICERO ATTICO SAL.

Te in Epirum salvum venisse, et, ut scribis, ex sententia navigasse, vehementer gaudeo : non esse Romæ meo tempore pernecessario, submoleste fero : hoc me tamen consolor : non spero te istic jucunde hiemare, et libenter requiescere. Cassius, frater Q. Cassii, familiaris tui, pudentiores illas litteras miserat (de quibus tu ex me requiris, quid sibi voluerint), quam eas, quas postea misit, quibus per se scribit confectum esse parthicum bellum. Recesserant illi quidem ab Antiochia ante Bibuli adventum,

porter les lettres que j'écrirai au sénat, afin qu'elles soient rendues plus sûrement; et je pourrai aussi avoir de vos nouvelles par la même voie. Je suis bien obligé à Alexis [148] des complimens qu'il me fait si souvent dans vos lettres; mais que ne m'écrit-il lui-même comme Tiron, mon Alexis, vous écrit. Je fais chercher un cor pour Phémius. En voilà assez pour cette fois. Ayez soin de votre santé, et mandez-moi quand vous comptez de retourner à Rome. Adieu de tout mon cœur. En passant à Éphèse, je recommandai à Termus vos intérêts et ceux de vos amis, et je lui en ai écrit depuis; il m'a paru fort bien intentionné. Je vous ai déjà écrit sur cette maison de Pammenès; et je vous prie tout de nouveau de faire en sorte de lui conserver dans son entier un bienfait qu'il tient de vous comme de moi. Il me paraît que nous y sommes tous deux engagés d'honneur, et je m'y intéresse fort en mon particulier.

LETTRE XXI.

Au même.

J'APPRENDS avec plaisir que votre navigation a été heureuse, que vous êtes arrivé chez vous en bonne santé; quoique d'ailleurs il soit fâcheux pour moi que vous ne soyez pas à Rome, maintenant que vous m'y seriez si nécessaire. Je me console dans l'espérance que vous ne vous résoudrez pas aisément à passer tout l'hiver en Épire, avec l'inquiétude que vous aurez sur les affaires de la république [149]. La lettre de C. Cassius, frère de Q. Cassius [150] votre bon ami, dont vous me demandez l'explication, était fort modeste au prix de celle qu'il a écrite depuis, où il dit hardiment que l'avantage qu'il a remporté sur les Parthes a terminé la guerre. Il est vrai

sed nullo nostro εὐημερήματι. Hodie vero hiemant in Cyrrhestica, maximumque bellum impendet. Nam et [a] Orodi, regis Parthorum, filius in provincia nostra est : nec dubitat Dejotarus (cujus filio pacta est Artavasdis filia, ex quo sciri potest), quin cum omnibus copiis ipse prima æstate Euphraten transiturus sit. Quo autem die Cassii litteræ victrices in senatu recitatæ sunt, id est, nonis octobribus, eodem meæ tumultum nuntiantes. Axius noster ait, nostras auctoritatis plenas fuisse; illis negat creditum. Bibuli nondum erant allatæ : quas certo scio plenas timoris fore. Ex iis rebus hoc vereor, ne, cum Pompejus propter metum rerum novarum nusquam dimittatur, Cæsari nullus honos a senatu habeatur; dum hic nodus expediatur, non putet senatus, nos, antequam successum sit, oportere decedere, nec in tanto motu rerum tantis provinciis singulos legatos præesse. Hic, ne quid mihi prorogetur, quod ne intercessor quidem sustinere possit, horreo : atque eo magis, quod tu abes, qui consilio, gratia, studio multis rebus occurreres. [b] Dices me ipsum mihi sollicitudinem struere. Cogor : et velim ita sit. Sed omnia metuo. Etsi bellum ἀκροτελεύτιον habet illa tua epistola, quam dedisti nauseans Buthroto : *tibi, ut video et spero, nulla ad decedendum erit mora.* Mallem, *ut video* : nihil opus fuit, *ut spero*. Acceperam autem satis celeriter Iconii per publicanorum tabellarios a Lentuli triumpho datas. In his γλυκύπικρον illud confirmas,

[a] Orodes. — [b] Sed dices.

qu'ils s'étaient retirés d'Antioche avant l'arrivée de Bibulus; mais nous n'en sommes pas pour cela plus en sûreté; car ils ont pris des quartiers d'hiver dans la Cyrrhestique, et nous sommes menacés d'une grande guerre. Le fils du roi Orodès est actuellement sur les terres de l'empire [151], et Déjotarus ne doute point que le roi lui-même ne passe l'Euphrate avec toutes ses troupes, au commencement de la campagne. Il l'a su apparemment par Artavasde, dont la fille est promise à son fils. Le septième d'octobre, le jour même qu'on lut dans le sénat la lettre triomphante de Cassius, on y lut aussi la mienne, où je donnais des avis fort différens. Axius [152] me mande, qu'on s'en est tenu à mon rapport, et qu'on n'a point eu d'égard à celui de Cassius. Les lettres de Bibulus n'étaient pas encore arrivées, mais je suis bien sûr qu'elles s'accorderont avec les miennes.

Ce que je crains de tout cela, c'est que si le sénat ne veut rien accorder à César de ce qu'il demande, on ne retienne Pompée pour le lui opposer en cas de troubles; et que, jusqu'à ce qu'on ait vu à quoi aboutira cette affaire, le sénat n'ordonne que nous ne partirons qu'après que nos successeurs seront arrivés; ne jugeant pas à propos, à la veille d'une si grande guerre, de confier des provinces frontières à de simples lieutenans. Je crains donc que si l'on fait quelque proposition pareille, les tribuns n'osent pas s'y opposer, surtout pendant que vous serez absent; car votre prudence, votre crédit et votre zèle leveraient bien des obstacles. Vous me direz que je cherche à m'inquiéter; je ne puis faire autrement, et je souhaite que ce soit sans sujet, mais je vous avoue que tout me fait peur. Cependant vous me rassurez à la fin de la lettre que vous m'avez écrite de Buthrote, en sortant de votre vaisseau. Je compte, dites-vous, et j'espère que vous

moram mihi nullam fore : deinde addis, si quid secus, te ad me (fore) venturum. [a] Angunt me dubitationes tuæ : simul et vides, quas acceperim litteras. Nam quas Hermoni, centurionis Camulæ (ipse), scribis te dedisse, non accepi. Lenii pueris te dedisse, sæpe ad me scripseras. Eas Laodiceæ denique, cum eo venissem, III id. febr. Lenius mihi reddidit, datas a. d. x kal. octobres. Lenio tuas commendationes et statim verbis et reliquo tempore re probabo. Hæ litteræ cetera vetera habebant, unum hoc novum, de cibyratis pantheris. Multum te amo, quod respondisti M. Octavio, te non putare. Sed posthac omnia, quæ certa non erunt, pro certo negato. Nos enim et nostra sponte bene firmi, et mehercule auctoritate tua inflammati vicimus omnes (hoc tu ita reperies) cum abstinentia, tum justitia, facilitate, clementia. Cave putes quicquam homines magis umquam esse miratos, quam nullum teruncium, me obtinente provinciam, sumtus factum esse, nec in rempublicam, nec in quemquam meorum, præterquam in L. Tullium legatum. Is, ceteroqui abstinens, sed Julia lege, transitans, semel tamen in diem, non, ut alii solebant, omnibus vicis (præter eum semel, nemo accepit), facit ut mihi excipiendus sit, cum teruncium nego sumtus factum. Præter eum accepit nemo. Has a nostro Q. Titinio sordes accepimus. Ego, æstivis confectis, Quintum fratrem hibernis et Ciliciæ præfeci : Q. Volusium, tui Tiberii

[a] Pungunt.

pourrez revenir dès que votre année sera finie. *Je compte* suffisait, pourquoi ajouter *j'espère?* Dans une autre de vos lettres, datée du jour du triomphe de Lentulus [153], et que j'ai reçue à Icone par les exprès des fermiers de la république, vous partagez encore mon esprit entre l'espérance et la crainte; après m'avoir assuré qu'on ne me continuera point, vous ajoutez que, si les choses tournent autrement, vous viendrez me trouver; je ne suis point content de cette incertitude. Vous voyez par ce détail de vos lettres, celles que j'ai reçues. Hermon, l'affranchi du centurion Camula, ne m'a point encore rendu celle que vous lui avez remise. Pour celle dont vous avez chargé les gens de Lénius, comme vous me l'avez marqué plusieurs fois, Lénius me l'a enfin rendue lui-même à Laodicée; mais elle était du 21 de septembre, et je ne l'ai reçue que le 11 de février. J'ai assuré Lénius qu'il ne pouvait avoir auprès de moi de meilleure recommandation que la vôtre, et je lui en donnerai des marques effectives.

Il n'y avait rien de nouveau pour moi dans cette lettre, hors ce qui regarde ces panthères de Cybire. Vous avez fort bien fait de dire à Octavius [154] que vous ne croyiez pas que j'en envoyasse à son collègue; mais je vous prie de parler une autre fois plus affirmativement sur toutes les affaires de cette nature, lors même que vous ne saurez pas au juste ce qui en est; car je puis vous assurer, en général, qu'on ne peut porter plus loin le désintéressement, l'intégrité, l'affabilité et la douceur. J'ai suivi en cela mon inclination, mais j'ai été aussi soutenu et animé par vos conseils. Vous ne sauriez croire combien l'on a été charmé de voir que depuis que je suis dans la province, aucun de mes officiers n'a rien demandé, ni en son nom, ni au nom de la république. Il faut seulement excepter L. Tullius, qui s'est fait donner ce que la loi Julia lui per-

generum, certum hominem, sed mirifice etiam abstinentem, misi in Cyprum, ut ibi pauculos dies esset; ne cives romani pauci, qui illic negotiantur, jus sibi dictum negarent: nam evocari ex insula Cyprios non licet: ipse in Asiam profectus sum Tarso nonis januariis: non mehercule dici potest, qua admiratione Ciliciæ civitatum, maximeque Tarsensium. Postea vero quam Taurum transgressus sum, mirifica exspectatio Asiæ nostrarum diœcesium, quæ sex mensibus imperii mei nullas meas acceperat litteras, numquam hospitem viderat. Illud autem tempus quotannis ante me fuerat in hoc quæstu. Civitates locupletes, ne in hiberna milites reciperent, magnas pecunias dabant: Cyprii talenta attica cc qua ex insula (non ὑπερβολικῶς, sed verissime loquor) nummus nullus, me obtinente, erogabitur. Ob hæc beneficia, quibus illi obstupescunt, nullos honores mihi, nisi verborum, decerni sino: statuas, fana, τέθριππα prohibeo: nec sum in ulla re alia molestus civitatibus; sed fortasse tibi, qui hæc prædicem de me. Perfer, si me amas. Tu enim me hæc facere voluisti. Iter igitur ita per Asiam feci, ut etiam fames, qua nihil miserius est, quæ tum erat in hac mea Asia (messis enim nulla fuerat), mihi optanda fuerit. Quacumque iter feci, nulla vi, nullo judicio, nulla contumelia, auctoritate et cohortatione perfeci, ut et Græci, et cives romani, qui frumentum compresserant, magnum numerum populis pollicerentur. Idibus februariis, quo die has litteras dedi, forum institueram

mettait d'exiger, mais seulement dans les endroits où il couchait, et non pas comme tant d'autres qui se font payer dans tous les lieux où ils passent [155]. A cela près, il est vrai que ni mes officiers, ni moi, nous n'avons pas coûté une obole à la province. Pour Tullius, c'est Titinius qui nous a fait ce beau présent [156]. Quand la campagne a été finie, j'ai laissé à mon frère le soin de mettre mon armée en quartiers d'hiver dans la Cilicie; et comme de tous mes officiers il n'y en a point dont je sois plus sûr, et qui soit d'un si parfait désintéressement que Volusius, gendre de votre ami Tibérius, je l'ai envoyé pour quelques jours dans l'île de Chypre. Quoique les citoyens romains qui y trafiquent soient en petit nombre, il ne faut pas néanmoins qu'ils se puissent plaindre qu'on ne leur a envoyé personne pour juger leurs affaires, et d'ailleurs il n'est pas permis de les faire venir hors de l'île. Je partis pour l'Asie après m'être fait admirer dans toute la Cilicie, et particulièrement à Tarse; mais lorsque j'eus passé le mont Taurus, je fus reçu de tous les peuples de mes départemens d'Asie avec un empressement extraordinaire, tant ils étaient charmés de ce que depuis six mois ils n'avaient vu personne de ma part, ni reçu aucune de mes lettres, au lieu que mes prédécesseurs tiraient pendant ce temps-là de grosses sommes des villes riches, pour les exempter de logement de gens de guerre. La seule île de Chypre payait deux cents talens attiques [157], et moi, pendant mon année, je n'en tirerai pas un sou; ce que je vous dis est à la lettre. Pour reconnaître de si grandes obligations, les peuples auraient bien voulu m'élever des statues, des arcs de triomphe [158], des temples [159]; mais je ne le souffre point, je me contente des remercîmens publics. Enfin, je ne suis en aucune manière à charge à la province; mais je vous le suis peut-être à vous-même, en me vantant ainsi. Il

agere Laodiceæ cibyraticum et apamense ex idibus mart. ibidem synnadense, pamphylium (tum Phemio dispiciam κέρας aonium), isauricum : ex idibus maj. in Ciliciam, ut ibi junius consumatur. Velim tranquille a Parthis. Quintilis, si erit, ut volumus, in itinere est, per provinciam redeuntibus, consumendus. Venimus enim in provinciam, Laodiceam, Sulpicio et Marcello consulibus, pridie kal. sextiles. Inde nos oportet decedere a. d. IIII kal. sext. Primum contendam a Quinto fratre, ut se præfici patiatur : quod et illo et me invitissimo fiet. Sed aliter honeste fieri non potest, præsertim cum virum optimum, Pomtinum, ne nunc quidem retinere possim. Rapit enim hominem Postumius Romam, fortasse etiam Postumia. Habes consilia nostra. Nunc cognosce de Bruto. Familiares habet Brutus tuus quosdam creditores Salaminiorum ex Cypro, M. Scaptium et P. Matinium; quos mihi majorem in modum commendavit. Matinium non novi. Scaptius ad me in castra venit. Pollicitus sum curaturum me, Bruti causa, ut ei Salaminii pecuniam solverent. Egit gratias. Præfecturam petivit. Negavi me cuiquam negotianti dare : quod idem tibi ostenderam. Cn. Pompejo petenti probaram institutum meum : quid dicam? Torquato, de M. Lenio tuo, multis aliis. Si præfectus vellet esse syngraphæ causa, me curaturum, ut exigeret. Gratias egit : discessit. Appius noster turmas aliquot equitum dederat huic Scaptio, per quas Salaminios coerceret ; et eundem habuerat præ-

faut cependant que vous m'écoutiez jusques au bout, puisque vous m'avez engagé à vous faire tout ce détail. Je vous dirai donc que la famine même, le plus grand de tous les maux, est devenue pour moi une heureuse circonstance. Elle était fort grande cette année dans mes départemens d'Asie, où la moisson avait manqué entièrement. J'ai engagé ceux qui avaient fait des amas de blé, tant citoyens romains que gens du pays, à en fournir à chaque ville une quantité suffisante, et cela sans me servir de mon pouvoir, et sans les y contraindre par aucun ordre, ou par des voies de fait. Mes remontrances, et les égards qu'ils ont eus pour moi, les y ont aisément déterminés. Je commencerai aujourd'hui, treizième de février, à régler, à Laodicée, les affaires de Cybire et d'Apamée. Le quinzième de mars je réglerai dans la même ville celles de Synnade et de Pamphylie (je ferai alors chercher un cor pour Phémius [160]). Je finirai par celles d'Isaurie. Le quinzième de mai je partirai pour la Cilicie, où je serai jusques à la fin de juin. Si les Parthes ne font aucun mouvement pendant ce temps-là, ce que je souhaite fort, je me mettrai en chemin au commencement de juillet, pour arriver à l'autre extrémité de mon gouvernement vers la fin du même mois que mon temps doit finir, car j'y suis entré le trente-unième de juillet de l'année dernière, et je compte d'en sortir le vingt-neuf de celle-ci. Il faudra auparavant obtenir de mon frère, qu'il demeure en qualité de lieutenant. Je n'aurai pas moins de peine que lui à m'y résoudre, mais il n'y a pas d'apparence d'en choisir un autre. Pomtinus, le seul sur qui je pouvais jeter les yeux, ne veut pas même attendre mon départ. C'est Postumius qui le presse si fort; ce pourrait bien être aussi Postumia [161]. Voilà le plan que je me suis fait; il faut maintenant vous faire juge des plaintes de Brutus. Il m'a fort recommandé deux de ses

fectum. Vexabat Salaminios. Ego equites ex Cypro decedere jussi. Moleste tulit Scaptius. Quid multa? ut ei fidem meam præstarem; cum ad me Salaminii Tarsum venissent, [a] et una Scaptius, imperavi, ut pecuniam solverent. Multa de syngrapha, de Scaptii injuriis. Negavi me audire. Hortatus sum; petivi etiam, pro meis in civitatem beneficiis, ut negotium conficerent : denique dixi me coacturum. Homines non modo non recusare, sed etiam hoc dicere, se a me solvere. Quod enim prætori dare consuessent, quoniam ego non acceperam, se a me quodam modo dare; atque etiam minus esse aliquanto in Scaptii nomine, quam in vectigali prætorio. Collaudavi homines. Recte, inquit Scaptius : sed subducamus summam. Interim cum ego in edicto tralaticio, centesimas me observaturum, haberem, cum [b] anatocismo anniversario; ille ex syngrapha postulabat quaternas. Quid ais? inquam. Possumne contra meum edictum? At ille profert senatus-consultum Lentulo Philippoque consulibus, UT, QUI CILICIAM OBTINERET, JUS EX ILLA SYNGRAPHA DICERET. Cohorrui primo : [c] etenim erat interitus civitatis. Reperio duo senatus-consulta iisdem consulibus de eadem syngrapha. Sa-

[a] Et in his Sc. — [b] Anatocismi. — [c] Et erat enim.

amis de l'île de Chypre, nommés M. Scaptius et P. Matinius; qui sont créanciers de la ville de Salamine. Je n'ai point vu le dernier; pour Scaptius, il m'est venu trouver dans mon camp, et je lui promis qu'à la considération de Brutus je le ferais payer. Après m'avoir remercié, il me demanda une place de préfet; je lui répondis que je m'étais fait une loi de n'en donner à aucun *négociant* [162], comme je vous l'ai marqué à vous-même; que Pompée m'en ayant demandé, avait reçu cette excuse et approuvé ma conduite; que j'en avais aussi refusé une à Torquatus pour Lénius, qui d'ailleurs est de vos amis; et que je lui en pourrais nommer encore plusieurs autres. Que s'il recherchait cet emploi par rapport à l'argent qui lui était dû, je lui répondais qu'il serait payé indépendamment de cela. Il me remercia et prit congé de moi. Vous saurez que cet homme avait été préfet sous Appius, qui lui avait donné quelques compagnies de cavalerie pour tenir dans le devoir la ville de Salamine. J'appris qu'il abusait de son autorité, et je fis sortir ces troupes de l'île de Chypre. Voilà le véritable sujet de ses plaintes. Pour finir en deux mots, je lui tins parole; et les députés de Salamine m'étant venu trouver à Tarse avec lui, je leur ordonnai de le payer. D'abord ils se plaignirent de l'intérêt excessif qu'il demandait, et de toutes ses vexations. Je fis semblant de n'en rien savoir; et je les exhortai, je les priai même, en considération des services que j'avais rendus à leur ville, de finir cette affaire; j'ajoutai enfin que si mes prières étaient inutiles, je me servirais de mon autorité. Ils se rendirent aussitôt, et me dirent que ce serait à mes dépens qu'ils s'acquitteraient; que puisque je ne voulais point recevoir l'argent qu'ils avaient coutume de donner au gouverneur [163], cette somme leur suffirait, et au-delà, pour payer ce qu'ils devaient. Je les re-

laminii cum Romæ versuram facere vellent, non poterant; quod lex Gabinia vetabat (e syngrapha jus dicere). Tum ii Bruti familiares, freti gratia Bruti, dare volebant quaternis, si sibi senatus-consulto caveretur. Fit gratia Bruti senatus-consultum, UT NE VE SALAMINIIS, NE VE QUI EIS DEDISSET, FRAUDI ESSET. Pecuniam numerarunt. [a] At postea venit in mentem fœneratoribus, nihil se juvare illud senatus-consultum, quod ex syngrapha jus dici lex Gabinia vetaret. Tum fit senatus-consultum, [b] UT EA SYNGRAPHA ESSET QUA VI CETERÆ. Sed ut eodem; cum hæc disseruissem, seducit me Scaptius; ait se nihil contra dicere : sed [c] eos putare, talenta cc se debere; ea se velle accipere : debere autem [d] eos paullo minus : rogat, ut eos ad cc perducam. Optime, inquam. Voco illos ad me, remoto Scaptio. Quid vos? quantum, inquam, debetis? respondent, CVI. Refero ad Scaptium. Homo clamare. Quid opus est? inquam. Rationes conferatis. Assidunt, subducunt : ad nummum convenit. Illi se numerare velle, urgere, ut acciperet. Scaptius me rursus seducit : rogat, ut rem sic relinquam. Dedi veniam homini impudenter pe-

[a] Et. — [b] Ut et ea s. — [c] [d] Illos.

merciai, et Scaptius compta avec eux. Il faut remarquer qu'à l'exemple de plusieurs autres gouverneurs, j'ai fixé dans mon édit l'intérêt de l'argent à un pour cent par mois [164], en ajoutant au bout de l'année l'intérêt au principal; et l'obligation que ceux de Salamine avaient faite à Scaptius, portait quatre pour cent. Je lui dis là-dessus que je ne pouvais pas aller contre mon édit; mais il me produisit aussitôt un décret du sénat, fait sous le consulat de Lentulus et de Philippus, qui portait, que les gouverneurs de Cilicie auraient égard en justice à cette obligation. Cela me fit trembler d'abord pour cette pauvre ville, qui était perdue sans ressource; mais, en examinant la chose de plus près, j'ai découvert le véritable sens de ce décret [165]. Il y en a deux de la même année sur cette affaire; voici ce qui y donna occasion. Les députés de Salamine voulaient emprunter de l'argent à Rome, pour payer leurs impositions; mais, comme cela était défendu par la loi Gabinia [166], les amis de Brutus, qui offraient de leur en prêter à quatre pour cent par mois, demandaient pour leur sûreté un décret du sénat qui les mît à couvert contre les peines portées par cette loi; et Brutus le leur fit obtenir. Après avoir compté l'argent, ils firent réflexion que la loi Gabinia défendait de recevoir en justice ces sortes d'obligations, et qu'ainsi le premier décret ne leur suffisait pas. Ils en obtinrent donc un second, qui rendait leur obligation recevable en justice. Mais je fis concevoir à Scaptius, que l'intention du sénat [167] avait été de leur assurer le payement du principal, sans prétendre autoriser les usures excessives qu'ils demandaient. Là-dessus il me parla en particulier, et me dit qu'il se rendait à mes raisons; que, sur ce pied-là, ce qui lui était dû n'allait pas tout-à-fait jusques à deux cents talens; mais que, puisque les députés de Salamine croyaient

tenti. Græcis querentibus; ut in fano deponerent, postulantibus, non concessi. Clamare omnes qui aderant, nihil impudentius Scaptio, qui centesimis cum anatocismo contentus non esset : alii, nihil stultius. Mihi autem impudens magis, quam stultus, videbatur. Nam aut bono nomine centesimis contentus erat, aut, non bono, quaternas centesimas sperabat. Habes meam causam : quæ si Bruto non probatur; nescio, cur illum amemus : sed avunculo ejus certe probabitur, præsertim cum senatus-consultum modo factum sit, puto, postquam tu es profectus, in creditorum causa, ut centesimæ perpetuo fœnore ducerentur. Hoc quid intersit, si tuos digitos novi, certe habes subductum. In quo quidem, ὁδῷ πάρεργον, Lucceius M. F. queritur apud me per litteras, summum esse periculum, ne culpa senatus, his decretis, res ad tabulas novas perveniat. Commemorat, quid olim mali C. Julius fecerit, cum dieculàm duxerit : numquam respublica plus. Sed ad rem redeo. Meditare adversus Brutum causam meam : si hæc causa est, contra quam nihil honeste dici potest; præsertim cùm integram rem et causam reliquerim. Reliqua sunt domestica. De ἐνδομύχῳ, probo idem, quod tu,

les devoir, il me priait de les lui faire donner. Cela est fort bien, lui dis-je; et l'ayant fait retirer, je demandai aux autres combien ils devaient; il se trouva que ce n'était que cent six talens. Quand je le dis à Scaptius, il commença à faire grand bruit. Tout cela, repris-je, est inutile; il s'agit de régler vos comptes. Je les fais asseoir, la supputation faite, ils conviennent de part et d'autre; les députés de Salamine se préparent à compter l'argent, et pressent Scaptius de le tenir; mais il me parla encore en particulier, et me pria de laisser cette affaire dans l'état où elle était. Je n'ai pu tenir à l'impudence de cet homme; et quoique les députés de Salamine se plaignissent fort, je ne leur ai pas même permis de mettre l'argent en dépôt dans un temple [168]. Tous ceux qui étaient présens se récrièrent sur l'indécence de Scaptius, qui osait refuser un intérêt aussi fort que celui qu'on lui offrait; d'autres disaient que c'était une folie insigne. Pour moi, je trouve dans son fait plus d'impudeur que de folie; car si ses débiteurs sont bons, il est toujours sûr d'avoir un pour cent d'intérêt; et s'il hasarde quelque chose, il espère aussi de se faire payer sur le pied de quatre pour cent. Voilà le détail de l'affaire dont se plaint Brutus; s'il me condamne sur cet exposé, je ne veux point avoir de pareils amis. Je suis bien sûr du moins que son oncle [169] ne me condamnera pas; maintenant surtout, que le sénat (depuis votre départ, à ce que je crois) a fixé l'intérêt de l'argent à un pour cent par mois, et défendu d'ajouter les intérêts au principal. Vous voyez bien, vous qui savez compter, de combien ce que j'accorde à Scaptius monte plus haut. A propos de cela, Luccéius me dit dans une de ses lettres, qu'il appréhende fort que tous ces décrets ne nous mènent à une banqueroute générale, et il me fait souvenir du mal que fit autrefois César par un simple délai de quelques

Postumiæ F. ille, quoniam [a] Pontidia nugatur. Sed vellem adesses. A Quinto fratre his mensibus nihil exspectaris : nam Taurus propter nives ante mensem junium transiri non potest. Thermum, ut rogas, creberrimis litteris fulcio. P. Valerium negat habere quicquam Dejotarus rex, eumque, ait, a se sustentari. Cum scies, Romæ intercalatum sit, necne; velim ad me scribas certum, quo die mysteria futura sint. Litteras tuas minus paullo exspecto, quam si Romæ esses : sed tamen exspecto.

[a] Pontidiæ.

jours [170], qui pensa tout perdre. Mais je reviens à Brutus, pensez bien à plaider ma cause; cela ne vous sera pas fort difficile; que pourrait-on alléguer contre moi de raisonnable, puisque enfin je laisse l'affaire de Scaptius dans l'état où je l'ai trouvée? Je finis par mes affaires de famille. Je suis de votre sentiment sur celle que vous savez; il faudra penser au fils de Postumia, puisque celui de Pontidia ne conclut rien; mais je voudrais que vous fussiez à Rome. Vous ne recevrez point de lettre de mon frère d'ici à quelques mois, car on ne peut, à cause des neiges, passer le mont Taurus avant le mois de juin. Je n'ai pas manqué, comme vous m'en avez prié, d'écrire plusieurs fois à Thermus sur vos affaires. Valérius n'a aucun bien, et ne subsiste que des bienfaits du roi Déjotarus, comme ce prince me l'a dit lui-même. Dès que vous saurez s'il y aura cette année intercalation, je vous prie de me le mander, et quel jour seront les mystères [171]. Je ne compte pas d'avoir aussi souvent de vos nouvelles que si vous étiez à Rome; j'espère néanmoins que vous m'en donnerez de temps en temps.

REMARQUES

SUR

LE CINQUIÈME LIVRE.

LETTRE I. Il y a ici un intervalle de deux ans et demi, pendant lequel nous n'avons point de lettres de Cicéron à Atticus; apparemment, parce qu'ils demeurèrent tous deux à Rome. C'est un malheur pour ceux qui sont curieux du détail de l'histoire de ce temps-là; car il arriva pendant ces deux années bien des affaires extraordinaires. Les brigues des prétendans aux magistratures, qui avaient été portées à l'excès qu'on a vu dans les dernières lettres du livre précédent, causèrent, la première de ces deux années, un interrègne de plusieurs mois, qui finit enfin par l'élection de Cn. Domitius Calvinus, et de M. Valérius Messalla. Mais les brigues que l'on recommença aussitôt pour l'élection de l'année suivante, renouvelèrent le trouble. Non-seulement les prétendans ne se contentaient pas d'acheter ouvertement les suffrages, ils se faisaient accompagner par des gens armés. La mort de Clodius, qui fut tué dans ce même temps par Milon, échauffa ce tumulte. Dans cette extrémité, on crut qu'il n'y avait qu'une personne de l'autorité de Pompée qui pût rendre le calme à la république; et on le nomma consul sans collègue; ce qui n'avait point d'exemple. Il fit revivre aussitôt la rigueur des jugemens; et presque tous ceux dont l'ambition avait causé tant de troubles, furent bannis. Mais on pensa à remédier au mal dans son principe. Les gouvernemens, que les consuls et les préteurs partageaient entre eux avant que de sortir de charge, étaient des sources inépuisables de richesses, et ils les mettaient à couvert contre les poursuites qu'on aurait pu faire contre eux; car on ne pouvait mettre en justice, ni les magistrats, ni les gouverneurs de provinces. On crut qu'en ôtant à ces premières dignités le plus grand de leurs priviléges, on modérerait l'ardeur avec laquelle on les recherchait. Le sénat fit donc un décret qui portait, que les consuls et les préteurs ne tireraient des provinces au sort que cinq ans après être sortis de charge, et qu'en attendant on enverrait dans les gouvernemens, les consulaires et les prétoriens qui n'en avaient point eu après leur consulat ou leur préture. Cicéron était de ce nombre, et on le nomma pour la Cilicie.

1 *Annius Saturninus.* Il est ridicule à Corradus et à Bosius d'imaginer que par ce Saturninus, qui était le nom d'un tribun séditieux du temps de Marius, Cicéron désigne ici Milon, dont le nom de famille était *Annius.* S'il s'agit ici de quelque affaire qui regardât Milon, comme la huitième lettre de ce livre, et la quatrième et cinquième du suivant, peuvent le faire croire, il y a apparence que cet Annius Saturninus était quelque affranchi de Milon; car on sait que les affranchis prenaient ordinairement le nom de famille de leur maître.

2 *Une simple garantie.* SATISDATIONES SECUNDUM MANCIPIUM. Ce passage a donné lieu à la critique et aux conjectures de plusieurs grands jurisconsultes, dont je n'ai garde de rapporter ici les différens sentimens; j'ai suivi celui du plus approuvé de tous (*Cujas, observ.* 10, cap. 4). *Satisdare secundum mancipium*, c'était *rei mancipium seu dominium præstare*, répondre à l'acheteur qu'il ne serait point troublé dans la possession de ce qu'il achetait; ce qui se faisait *nuda repromissione*, par une simple garantie. Pourquoi donc cela s'appelait-il *satisdatio?* C'est qu'il y avait un temps où l'on avait été obligé de donner caution; mais cet usage ayant changé, et la simple garantie du vendeur ayant été déclarée suffisante, on ne laissa pas de se servir toujours du même terme, et, chez les jurisconsultes, *satisdatio* se prend encore quelquefois pour une simple promesse.

3 *Des terres de Memmius et d'Atilius.* Que Cicéron avait achetées, et qu'il voulait revendre. Memmius avait été banni l'année précédente, et apparemment que ses biens avaient été confisqués. Pour Atilius, je crois que c'est Sextus Atilius Serranus. Appian parle d'un Sextus qui fut banni avec Memmius. Lib. 2 *Civil.*

4 *Ces huit cent mille sesterces.* Environ 75,200 livres. Cicéron les avait empruntées à César, dont Oppius faisait les affaires à Rome. Epist. 5 h. lib.

5 *J'aime mieux emprunter, s'il le faut, que d'attendre que j'aie touché l'argent qui m'est dû.* Comme *nomina* se prend également pour les dettes actives et passives, on pourrait encore traduire ici dans un autre sens : *Je ne veux point attendre qu'on me presse pour le paiement.*

6 *Au dernier article de votre lettre.* AD TRANSVERSUM ILLUM EXTREMÆ EPISTOLÆ TUÆ VERSICULUM. On voit bien qu'Atticus ayant rempli toute la page, avait écrit la fin de sa lettre sur la marge, le papier de côté.

7 *Arcé.* Petite ville ou bourgade au-dessus d'Arpinum : elle subsiste encore.

8 *Où mon frère fut obligé de coucher à cause de la fête.* C'est le sens que Manuce donne à ces mots, *ut in arcano Quintus maneret, dies fecit.* Il est assez naturel de croire que c'était quelque fête particulière du lieu dont Q. Cicéron, qui y avait une maison, voulait faire les honneurs.

9 *Et qu'il prierait les hommes.* Je lis ici avec Lambin et Malespine, *viros* au lieu de *pueros.* Quelle apparence qu'il veuille parler des deux jeunes Cicéron, et que l'*invita mulieres* doive s'entendre de Térentia et de Tullia? N'étaient-elles pas priées naturellement? Il est bien plus vraisemblable qu'il s'agit ici des personnes qui étaient venues rendre leurs devoirs à Q. Cicéron : on lit même dans quelques manuscrits *viros.*

10 *Statius.* Affranchi de Q. Cicéron : il avait un pouvoir absolu sur l'esprit de son maître, et c'était sans doute pour cela qu'il déplaisait si fort à Pomponia. *Vid.* ep. 2, lib. 1, *ad Q. fr.*

11 *Pomtinus.* Celui dont nous avons parlé dans les remarques sur la seizième lettre du quatrième livre. Cicéron l'avait choisi pour l'un de ses lieutenans.

12 *Aulus Torquatus.* C'est celui à qui sont adressées les quatre premières lettres du sixième livre des *Familières.* Il avait été préteur l'année précédente.

13 LETTRE II. POMPÉII. *Voy.* les remarques sur la neuvième lettre du quatrième livre.

14 *Pontius.* Apparemment Pontius Aquila, qui fut depuis l'un des meurtriers de César.

15 *Trébule.* Petite ville de la Campanie : il y en avait encore une autre de même nom dans le pays des Sabins.

16 *Furnius qui sera infailliblement tribun du peuple.* Il avait été questeur en 698, et il fut en effet tribun l'année suivante.

17 *Rufio.* C'est le même que le Sempronius Rufus dont parle Cicéron, dans la seconde lettre du livre suivant, et Célius dans la huitième du huitième livre des *Familières*, où l'on voit, aussi bien qu'ici, qu'il y avait eu un différent avec Vestorius. Ils étaient convenus de prendre Cicéron pour arbitre. Rufio est un diminutif de Rufus : c'est à peu près dans le même sens que Célius dit de lui, *Rufum mel ac delicias tuas.*

18 *De ce décret qui a été délibéré dans le sénat.* DE AUCTORITATE PERSCRIPTA. Nous avons déjà dit ailleurs, que lorsqu'un décret ne passait point, parce que quelque tribun s'y opposait, on ne laissait pas de le mettre dans les registres; mais on l'appelait alors *senatus-auctoritatem*, au lieu de *senatus-consultum.* Il avait alors couru un bruit que le consul Marcellus avait proposé au sénat un décret pour faire rappeler César de son gouvernement, et il y pensait en effet; mais il attendit jusques au premier de juin. Sulpitius son collègue, et quelques tribuns, s'y opposèrent. Epist. 1, lib. 8, *Fam.*; *Dio.* lib. 40.

19 *Que les villes au-delà du Pô ont ordre d'élire quatre magistrats.* César voulait les mettre sur le même pied que les villes municipales de l'Italie, dont le privilége était, que ceux qui avaient passé par les premières magistratures de ces villes, avaient droit de suffrage dans les assemblées du peuple romain, et pouvaient même parvenir aux charges de la république.

20 *J'en saurai quelque chose de Pompée.* Il était alors à Tarente, pour se remettre d'une grande maladie qu'il avait eue depuis son troisième consulat.

21 LETTRE III. *De ma maison de Pompéii.* Il y a dans quelques manuscrits *expense Pompejano*, dont quelques critiques ont fait *ex Pansæ Pompejano*. La plupart des éditions ont seulement *ex Pompejano*, comme Cicéron parle lui-même dans la date de la lettre dont il parle ici, et qui est la seconde de ce livre. On sait d'ailleurs que Cicéron avait une maison à Pompéii; ainsi, pourquoi serait-il allé loger chez Pansa? Lambin a lu dans quelques manuscrits, *exiens e Pompejano*, et a suivi cette leçon, qui se rapporte fort avec ce que dit Cicéron au commencement de la lettre dont il s'agit: *Ad diem* VI *id. maii cum has dabam litteras, ex Pompejano proficiscebar.*

22 *L'édit de P. Licinius.* Les gouverneurs de provinces, aussi-bien que les préteurs, qui jugeaient à Rome les causes civiles, publiaient, en entrant en exercice, une espèce de code abrégé qu'ils se faisaient à eux-mêmes; encore ne le suivaient-ils pas toujours exactement; et, pour remédier à cet abus, on avait fait, quelques années auparavant, une loi qui les obligeait à ne s'en écarter en rien. Cette formule de jugement s'appelait *edictum*. Cicéron avait demandé celui de P. Licinius Mucianus, parce qu'il était habile jurisconsulte. *Ascon. in Cornel.; de clar. Orat.; Aul.-Gell.* lib. I, cap. 13.

23 *Je ferai valoir votre recommandation à Lentulus.* Il s'agit apparemment de Lentulus Spinther, ami particulier de Cicéron, qui demandait alors le triomphe, et dont Atticus avait recommandé les intérêts à quelques sénateurs de ses amis. Il y a dans le texte *apud Lentulum ponam te in gratiam*. Ceux qui ne savent pas parfaitement le latin, pourront être surpris du sens que je donne à ces mots; mais ils ne le seront plus, dès qu'ils auront comparé cet endroit avec un autre de l'onzième lettre de ce livre, où ces mêmes mots ne peuvent avoir d'autre sens, comme il paraît par ce qui suit. Elles en ont un tout semblable dans une lettre de Célius. Epist. 6, lib. 8 *Fam. sub finem.*

24 LETTRE IV. *Cette affaire que je vous ai si fort recommandée.* Il veut

parler du mariage de sa fille, que Crassipes, son second mari, avait apparemment répudiée; car on le trouve encore en vie quatre ans après. Epist. 1, lib. 7, et epist. 11, lib. 9.

25 *Je ne sais si ma fille en voudrait*. Il paraît, par les éditions de Manuce et de Lambin, qu'ils ont lu ici dans leurs exemplaires προσνεύειν, qui ne se trouve point dans les manuscrits que Bosius et Grévius ont suivis. Il y a beaucoup d'apparence que ce mot est véritablement du texte qui paraît défectueux, et que c'est par rapport à ce premier προσνεύειν que Cicéron dit, quelques lignes plus bas, *quoniam hic quoque* προσνεύειν *sustulisti*. Ce dernier endroit donne lieu de croire qu'il y avait dans le premier, *nec tu* προσνεύειν supp. *præbes*. Mais j'ai mieux aimé m'en tenir à l'edition de Grévius, dont on peut tirer un sens raisonnable, que de donner une conjecture pour le texte de Cicéron.

26 *Si vous y teniez ma place, etc.* Il y a dans le texte, *habebis mei rationem*. Cicéron fait allusion à une formule de ce temps-là: *habere rationem alicujus*, c'était permettre à quelqu'un de demander une charge sans venir à Rome. Ce privilége s'accordait rarement, et, selon les règles ordinaires, on ne pouvait être élu quand on était absent. Cicéron dit donc à Atticus, de faire en sorte que son absence n'empêche point que le mariage de sa fille ne se fasse. On voit bien qu'il était impossible de faire sentir cette allusion.

27 *Vous pourriez faire agir Servilius auprès de Servius*. Apparemment que c'était le fils de Servius Sulpitius qu'Atticus proposait à Cicéron. Nous avons parlé de Servilius dans les remarques sur la quinzième lettre du quatrième livre.

28 *Vous ne pouviez me servir mieux auprès de Marcellus*. Cicéron et Bibulus allaient commander dans les deux provinces les plus voisines des Parthes: ainsi, il était important de leur donner des forces suffisantes pour s'opposer à ces barbares, que la défaite de Crassus venait de mettre en état de tout entreprendre. Cicéron avait demandé, avant que de partir, qu'on lui permît de faire des recrues en Italie, pour les deux légions qu'il devait commander; mais le consul Sulpitius s'y était opposé, et il espérait mieux du côté de Marcellus. Il demandait alors qu'outre les sommes qu'on lui donnait pour ses appointemens, on lui en fournît encore d'autres pour les préparatifs et les frais de la guerre. Cet argent s'appelait proprement *attributa pecunia*; et c'est pour cela que Cicéron dit, *mihi enim attribui oportebit item Bibulo*. Epist. 2, lib. 15 *Fam.*; ep. 3, lib. 3 *Fam.*; *Varro*, lib. 4 *de Ling. lat.*

29 *Mason et Ligus.* C'est L. Papirius Maso Pétus, à qui sont adressées plusieurs lettres du neuvième des *Fam.* Il est parlé de ce Ligus dans quelques autres lettres à Atticus. Mais il n'est pas nécessaire de s'arrêter ici à tous ceux que l'on trouve sur son chemin; il suffit de faire connaître ceux qui eurent quelque part aux affaires de la république.

30 *Chérippus.* Il avait été en Asie avec Q. Cicéron, pendant qu'il en était gouverneur; et apparemment qu'il n'avait parlé contre Cicéron, que parce qu'il n'avait pas voulu le prendre auprès de lui. Il alla depuis en Afrique avec Cornificius. Epist. 7, lib. 4 *ad Att.*; epist. 30, lib. 11 *Fam.*

31 *De peur que quelqu'un ne me desserve dans le sénat.* Cela ne peut se rapporter à Chérippus, qui n'était pas sénateur; mais il faut l'entendre de quelque personne dont il était le *client*.

Consule aut numera. Il y avait des affaires qui passaient dans le sénat, sans qu'on prît les voix les unes après les autres; mais lorsqu'un sénateur voulait empêcher qu'une affaire passât, il était en droit de faire opiner, et alors il disait à celui qui présidait : *consule;* ou bien, comme il fallait dans les règles un certain nombre de sénateurs pour faire un décret, lorsque ce nombre ne s'y trouvait pas, on pouvait dire *numera. Festus Ascon. in Cornel.; Sueton. Aug.*

32 *Scrofa.* Tremellius Scrofa, ami particulier d'Atticus, *Varro*, lib. 2 *de Re rustica.*

33 *Annius et Tullius.* Tous deux lieutenans de Cicéron.

34 *Pourvu qu'elle ne tombe point sur certaines personnes à qui j'ai obligation.* Il veut parler des chevaliers romains qui tenaient les fermes de la Cilicie. Cicéron avait toujours eu beaucoup d'égards et de ménagemens pour cet ordre dont il était sorti, et qui l'avait très-bien servi dans le temps de son exil. *Voy.* la première lettre du sixième livre.

35 *Ces cinq préfets. Voy.* la septième lettre de ce livre.

36 *J'oubliais presque que vous manquiez de papier, etc.* On voit bien que Atticus disait à la fin de sa lettre : *Je finis, aussi bien le papier me manque :* d'où Cicéron prend occasion de plaisanter.

37 LETTRE V. *Venuse.* Entre la Pouille et la Lucanie, connue par la naissance d'Horace.

38 *Puisque c'est par vos conseils que je me suis lié avec César. Voyez* la cinquième lettre du quatrième livre.

39 LETTRE VII. *Touchant ces préfets.* Les préfets étaient des officiers au-dessous des lieutenans, que les gouverneurs de provinces employaient comme ils le jugeaient à propos. Plusieurs personnes prenaient cette qualité comme un simple titre d'honneur, et sans exercer aucune fonc-

tion. Atticus lui-même avait été nommé préfet par plusieurs gouverneurs, sans être jamais allé avec eux dans leurs provinces.

40 *Il ne prétend pas qu'ils soient exempts de servir.* Je lis ici avec Grévius *non vult, etc.* Car Cicéron, qui en effet n'exempta point les préfets de servir, et qui donna aux Grecs des juges de leur nation, dit ailleurs qu'il ne l'avait fait qu'avec l'approbation de Pompée.

41 *Il m'a paru fort en état de s'opposer à tout ce que l'on trame contre la république.* Cicéron avait alors fort bonne opinion de Pompée, mais l'expérience le détrompa, et lui fit dire depuis : *ei causæ quam Pompejus animatus melius quam paratus, susceperat.* Epist. 6, lib. 6 *Fam.*

42 LETTRE VIII. *Milon qui se plaint de ce que j'ai souffert que Philotime entrât en société avec ceux qui ont acheté ses biens.* Milon était alors en exil à Marseille, et tous ses biens avaient été confisqués. C'était une chose odieuse en elle-même, que d'acheter les biens de ceux qui étaient bannis ; et l'on pouvait trouver encore plus étrange que Cicéron, qui avait à Milon de si grandes obligations, souffrît que son affranchi et son homme d'affaires entrât dans une pareille société, à laquelle on ne doutait point que le maître n'eût part. On voit ici quelles étaient ses raisons ; mais je ne sais s'il persuada que l'intérêt n'était pas la principale ; d'autant plus que les biens de Milon avaient été vendus à fort vil prix. Il paraît par deux lettres du livre suivant, et par une lettre de Célius, que dans la suite Philotime rendit à Milon les biens qu'il avait achetés, moyennant un certain profit que Cicéron partagea avec lui. *Ascon. in Milon.*; *Dio.* lib. 40 ; epist. 4 et 5, lib 6, *ad Att.*; et epist. 3, lib. 8 *Fam.*

43 *Duronius.* On ne sait rien de ce Duronius. C'était le nom d'une famille plébéienne ; car on trouve deux Duronius tribuns du peuple ; le dernier l'avait été en 655, et pouvait être le père de celui-ci.

44 *Camille.* Il paraît par quelques-unes de ces lettres, et surtout par celles du quatorzième livre des *Fam.*, que cet ami de Cicéron avait soin de ses affaires au défaut et en l'absence d'Atticus.

45 *Lamia.* Chevalier romain, ancien ami de Cicéron, qu'il avait servi très-vivement contre Clodius.

46 LETTRE IX. *Actium.* Promontoire d'Épire, fameux depuis par la défaite d'Antoine et de Cléopâtre.

47 *Après avoir fait fort grande chère.* SALIAREM IN MODUM. Tout le monde connaît les grands repas des prêtres du dieu Mars, nommés *salii*, d'où est venue cette expression proverbiale. Nous en avons dans notre langue

qui ont une origine à peu près semblable, telle est celle-ci, *boire comme un templier*.

48 *Sibote*. Port d'Epire, presque vis-à-vis l'île de Corcyre.

49 *Aréus et Eutychide*. Affranchis d'Atticus, qui avaient l'intendance des biens qu'il avait en Epire.

50 *Et que nous ne voulions pas doubler la presqu'île de Leucate*. Comme en ce temps-là les petits vaisseaux ne perdaient guère la terre de vue, les presqu'îles allongeaient fort le chemin; ainsi, au lieu de les doubler, on prenait souvent la terre; et même dans des temps plus reculés, que leurs vaisseaux étaient fort petits, ils les faisaient passer à sec par-dessus l'isthme. Dion dit même qu'Auguste fit passer ses vaisseaux par-dessus l'isthme de Corinthe, ce qui est un peu difficile à croire. Les Corinthiens avaient autrefois percé l'isthme de Leucate, et y avaient fait un canal de six vingts pas; mais on voit par cet endroit, que du temps de Cicéron les vaisseaux n'y passaient plus. *Strabo*, lib. 17; *Jul. Higinius apud Sosipatrum*, lib. 1.

51 *Patres*. Ville d'Achaïe.

52 *Dans mon gouvernement*. MUNUS HOC EXTRAORDINARIUM. Cicéron parle ainsi, parce qu'il aurait dû aller gouverner une province après son consulat, comme nous l'avons expliqué au commencement de ce livre.

53 *D'empêcher, s'il se peut, qu'il n'y ait intercalation*. Comme les mois des Romains étaient lunaires, leur année n'avait que trois cent cinquante-quatre jours, auxquels on en ajoutait un, afin que le nombre fût impair; car on s'imaginait alors que c'était un nombre plus heureux. Pour rapprocher cette année du cours du soleil, on devait ajouter tous les deux ans un mois *intercalaire*. Mais les pontifes, que ce soin regardait, au lieu de suivre des règles fixes, *intercalaient* souvent sans nécessité, ou pour faire plaisir aux magistrats qui étaient en charge, ou pour donner à ceux qui tenaient les fermes de la république un terme de payement plus éloigné. Cela avait mis une si grande confusion dans le calendrier, que quelques années après, lorsque César le réforma, il fallut ajouter, selon Suétone, trois mois, ou, selon Macrobe et Dion, deux mois et demi environ, pour corriger l'erreur de leur calcul. *Sueton. Jul.*, cap. 40; *Macrob.* lib. 1 *Saturnal.*, cap. 40; *Dio*, lib. 43.

54 LETTRE X. *Ce que la loi Julia nous accorde*. Nous avons déjà dit ailleurs que les lois chez les Romains portaient le nom de famille du magistrat qui les avait proposées. Celle-ci l'avait été par César, pendant son consulat. Elle portait que dans toutes les provinces, les villes fournissaient aux gouverneurs, et à tous ceux qui étaient envoyés par le sénat, du foin,

du sel, du bois, etc. Toutes les villes et les bourgs de chaque province contribuaient à cette dépense, avec celles qui étaient sur les grands passages.

55 *Qu'il faut que chacun se mêle de son métier.* C'est le sens d'un vers grec, dont Cicéron ne rapporte ici que les deux premiers mots, et qu'il a traduit dans le premier livre des Tusculanes : *Quam quisque novit artem, in ea se exerceat.* On le trouve dans les *Guêpes* d'Aristophane, où le scoliaste remarque que c'était un proverbe.

56 *Aristus.* Cicéron en parle encore dans le second livre des *Questions académiques*, dans le troisième des *Tusculanes*, et dans le traité *des Orateurs illustres.*

57 *Si la philosophie des académiciens est quelque chose de réel.* Les académiciens tenaient sur toutes sortes de matières, le pour et le contre sans rien décider, et c'est pour cela que Cicéron désigne ici cette secte par ces mots, *ἄνω κάτω*, *sursum deorsum;* et dans la vingt-cinquième lettre du treizième : *O academiam volaticam et sui similem! modo huc, modo illuc.*

58 *Xénon.* Il paraît, par la première lettre du seizième livre, qu'il faisait à Athènes les affaires d'Atticus. Gervadus l'a confondu mal à propos avec Zénon l'épicurien, dont il est parlé dans plusieurs livres philosophiques de notre auteur. Cicéron, dans la lettre suivante, distingue Xénon, de Patron et des autres épicuriens.

59 LETTRE XI. *Marcellus a eu grand tort de maltraiter ce citoyen de Côme.* Avant que toutes les villes de l'Italie eussent obtenu le droit de bourgeoisie, on l'avait accordé à tous ceux qui auraient exercé les premières magistratures dans les villes du Latium. César, pendant son consulat, fit accorder le même privilége à la colonie qu'il établit à Côme. Marcellus, dès le commencement de son consulat, avait tenté de le leur faire ôter; et afin de montrer qu'il ne reconnaissait point pour citoyens ceux qui avaient été magistrats à Côme, il en fit battre un à coups de verges, ce qui était, comme tout le monde le sait, contre les droits des citoyens romains. *Appian.*, lib. 2 *Bel. civil.; Sueton.*, *Jul.*

60 *Quand il n'aurait pas été magistrat dans cette ville, du moins est-il d'une colonie au-delà du Pô; ainsi je crois que Pompée en sera aussi choqué que César.* C'est que Pompéius Strabo, père du grand Pompée, avait fait donner à toutes les colonies au-delà du Pô le droit nommé *jus Latii*, dont nous venons de parler. *Ascon. in Pisonian.*

61 *Je savais que le premier* (Pompée) *pensait à aller en Espagne*, *mais ce n'est point du tout mon avis*. Il avait été nommé gouverneur d'Espagne dès son second consulat ; mais il s'était contenté d'y envoyer ses lieutenans, et s'était toujours tenu en Italie sous différens prétextes. Cicéron, qui avait alors meilleure opinion de Pompée qu'il ne l'eut depuis, croyait que sa présence suffirait pour sauver la république. Mais il reconnut dans la suite qu'elle ne servait que de prétexte à César, pour ne point quitter son gouvernement des Gaules.

Eundum in Hispaniam censui, *quod si fecisset*, *civile bellum nullum omnino fuisset*. Ep. 6, lib. 6 *Fam*.

62 *Théophane*. *Voyez* les remarques sur la 5e. lettre du 2e. livre.

63 *Volusius*. Il paraît par la vingtième lettre du cinquième livre des *Familières*, qu'il était lieutenant de Cicéron, et non pas son questeur, comme l'ont cru quelques commentateurs, qui lisent ici : *Una Cn. Volusius aderat quæstor*, sans virgule.

64 *Mytilène*. Capitale de l'île de Lesbos.

65 *Avec quelques autres bâtimens aussi à rames*. ET ALIQUID ἐπίκωπον. Il y a ici dans les manuscrits une grande variété, ce qui a jeté quelques commentateurs dans des conjectures fort bizarres. Quoique celle de Victorius ne soit pas absolument sûre, du moins elle est fort naturelle, et fait un assez bon sens. Cicéron s'est servi encore de ce mot dans une autre lettre où il l'a latinisé, *in phazelum epicopum* (ep. 16, lib. 14). On voit par un passage de Polybe, que πλοῖον ἐπίκωπον se prenait en général pour toutes sortes de bâtimens à rames ; et dans la comédie d'Aristophane intitulée *Acharnes*, ἐπίκωπος signifie en général *nauticus*.

66 *Car l'exemple de ceux qui sont en place a beaucoup de force*, *et je ne leur en donnerai point de mauvais*. Il y a dans le texte, *où il ne sera plus vrai de dire*, *telle est la maîtresse*, *telle est la chienne*. Nous disons en français, *tel maître*, *tel valet* : mais l'on sent bien qu'il serait contre la politesse, que Cicéron appliquât un tel proverbe à ses lieutenans, et aux autres officiers de sa suite.

67 *Mais comme bien des gens disent*, *je n'ai de fonds de vertu et de désintéressement que pour une année*. C'est-à-dire, comme lorsqu'on est dans une situation violente, on dit souvent : Je prendrai bien patience pendant un certain temps, mais passé cela, je n'y puis plus résister : il en est de même, dit Cicéron, de mon désintéressement ; s'il faut soutenir une trop longue épreuve, je succomberai. Je n'ai que faire d'avertir qu'il ne faut pas prendre cela au sérieux.

68 *Et à tous vos épicuriens.* ET RELIQUOS BARONES. Tous les commentateurs conviennent que Cicéron parle ici des épicuriens, mais ils sont fort partagés sur la signification propre du mot par lequel il les désigne. Les uns veulent qu'il signifie des gens efféminés; d'autres, des gens pleins de force et de vertu, et au-dessus des passions. D'autres enfin prétendent qu'il signifie des gens grossiers et stupides. Pour soutenir des sentimens si opposés, ils débitent une érudition curieuse pour certaines gens, mais fort ennuyeuse pour ceux qui liront ces remarques, et qui d'ailleurs ne fait rien au sens de ce passage.

69 *De demander à votre aréopage qu'on cassât le décret.* Memmius, qui était alors exilé à Athènes, avait obtenu de l'aréopage la permission de faire abattre une école d'Epicure pour y bâtir une maison. Les épicuriens, zélés pour la mémoire de leur maître, voulaient faire révoquer ce décret. La lettre que Cicéron écrivit là-dessus à Memmius, est la 1re. du 13e. livre des *Fam.*, et elle est écrite avec beaucoup d'art.

70 *Qui a été fait sous la préture de Polycharmus.* Les Athéniens marquaient les années par le nom de leur premier magistrat, qu'ils appelaient ἄρχοντα, et qui changeait tous les ans comme les consuls romains.

71 *Au reste, consolez Pilia, etc.* Il y a ici quelque mystère qu'il n'est pas aisé de deviner. Manuce croit que Pilia était alors en Epire, et qu'elle avait mis dans le paquet de Cicéron, une lettre pour faire tenir à Atticus, par les gens que Cicéron envoyait à Rome. Mais quoique ces deux amis vécussent dans une très-grande familiarité, cela ne va guère jusques à ouvrir les lettres d'une femme à un mari. Corradus croit, avec plus de vraisemblance, que Pilia avait écrit à Cicéron pour le prier d'engager Atticus à demeurer à Rome où elle était, sans lui marquer néanmoins que cela vînt d'elle. Mais cette conjecture ne satisfait pas entièrement.

72 *Je ne voudrais pas vous payer de quelque excuse banale.* C'est dans le même sens que Cicéron a dit dans la seconde lettre du quatrième livre : *Si je vous écris moins souvent que quelques autres de vos amis, vous ne devez ni me soupçonner de négligence, ni même chercher dans mes occupations de quoi m'excuser : quoiqu'elles soient fort grandes, elles ne le seront jamais assez, etc.* Voilà le vrai commentaire du passage dont il s'agit ici; l'excuse banale, c'est l'excuse tirée des occupations; il n'est rien de plus simple et de plus naturel que ce sens. Quelques-uns des plus habiles commentateurs en ont recherché un autre. C'est quelque chose de curieux, que de voir les égaremens dans lesquels ils ont donné, en expliquant ce νομανδρίαν, *excusationem*, du texte.

Νεμανδρίαν, c'est une assemblée de gens de la campagne, et il se prend en général pour une assemblée de gens du commun : ainsi le sens conduit naturellement à entendre par νομανδρίαν, *excusationem*, une excuse commune et triviale.

73 LETTRE XII. *Délos*. La principale des Cyclades dans l'Archipel.

74 *Pyrée*. Tout le monde sait que c'était le port d'Athènes.

75 *Zostère*. Promontoire de l'Attique.

76 *Céo*. Ile de la mer Egée, nommée aussi Céa ou Cia, patrie de Simonide.

77 *Gyare*. Autre île de la mer Egée, fort inculte.

78 *Scyre*. L'une des Cyclades.

79 *J'appris à Gyare l'affaire de Messalla*. Il avait été accusé de s'être servi, pour parvenir au consulat, de moyens défendus par les lois. Cette accusation n'était que trop bien fondée, comme on a vu dans le quatrième livre; cependant Hortensius son oncle ayant plaidé pour lui, il fut absous dans un premier jugement. Mais l'accusateur ayant obtenu qu'on instruirait de nouveau le procès, l'éloquence et le crédit d'Hortensius ne purent le sauver cette seconde fois, et il fut banni, comme l'avaient été Memmius et Scaurus ses compétiteurs. Domitius Calvinus, collègue de Messalla, et qui n'était pas moins coupable que lui, ne fut point mis en justice, parce qu'il alla, immédiatement après son consulat, servir dans les Gaules sous César. Epist. 2 et 4, lib. 8 *Fam.*; *Val. Max.* lib. 5, cap. 9.

80 *Thallumète*. C'était quelque esclave ou affranchi qui était homme de lettres, comme Atticus en avait plusieurs.

81 *De mes livres de politique*. Ce sont les six livres de *la République*, dont il a déjà parlé dans la sixième lettre du quatrième livre. Il ne nous en reste que quelques fragmens.

82 *Votre client Hélénius, homme d'importance, m'en apprendrait bien autant*. Je m'imagine, sur ce que Cicéron dit ici de cet Hélénius, que c'était quelque nouvelliste de profession.

83 *Au milieu de la mer*. On voit par le commencement de cette lettre, que Cicéron était encore à Délos; il dit qu'il était *in medio mari*, parce que cette île est au milieu de l'Archipel. Ainsi on ne pouvait pas traduire en pleine mer, cela ferait un autre sens.

84 LETTRE XIII. *Le cinq cent soixantième jour depuis la bataille de Boville*. Clodius avait été tué par Milon auprès de Boville. Cicéron, en datant ainsi sa lettre, veut faire entendre que cette mort avait été, par rapport à lui, un si grand événement, que pourrait être dans l'histoire une fameuse bataille. C'est dans cette pensée, qu'en datant la première

lettre du sixième livre, il dit, *post Leuctricam pugnam*, voulant marquer que la mort de Clodius lui avait fait autant de plaisir, que la bataille de Leuctres avait acquis de gloire aux Thébains. Il dit d'ailleurs, *post pugnam Bovillam*, parce qu'en effet il y eut une espèce de combat entre les gens de Milon et ceux de Clodius.

85 *Samos*. Ile fort connue vis-à-vis Éphèse.

86 *Que les fermiers de la république m'ont fait autant d'honneur qu'ils en auraient pu faire au gouverneur de la province*. DECUMANI. On les appelait ainsi, parce qu'ils affermaient le dixième que les terres d'Asie devaient à la république.

Ac si venissem cum imperio. Cicéron était *cum imperio*, mais non pas par rapport à Ephèse.

87 *Les gens du pays m'ont témoigné autant d'affection qu'à leurs propres magistrats*. GRÆCI QUASI EPHESIO PRÆTORI, etc. On sait que les villes maritimes de l'Asie-Mineure étaient des colonies grecques; leur premier magistrat s'appelait ἄρχων, ce que les Latins rendent toujours par *prætor*.

88 *Que voici le temps de justifier par ma conduite ce que je soutiens, et dont je me fais fort depuis tant d'années*. Pour entendre cet endroit, il faut se souvenir que les fermes de la république étaient tenues par les chevaliers romains. Cicéron avait toujours soutenu qu'il était très-important pour la république de ménager cet ordre, qui était devenu très-puissant par les grandes richesses des particuliers qui le composaient. Il y avait très-bien réussi pendant son consulat, et les avait mis dans les intérêts de ceux qu'on appelait OPTIMATES, *les gens du bon parti* ou *les grands*, parce que la plus grande partie de la noblesse en était. Cicéron avait vu avec chagrin que César avait profité des fausses démarches de certaines gens, et entre autres de Caton, pour mettre les chevaliers dans ses intérêts; et il avait condamné hautement la fermeté mal entendue de ceux qui n'avaient point voulu avoir égard aux demandes de gens qu'il était si important de ménager. Mais il allait lui-même se trouver dans un pareil embarras; car il était très-difficile à un gouverneur de province de favoriser les fermiers, sans que les peuples en souffrissent, ou de rendre justice aux peuples sans mécontenter les fermiers. *Voy*. les lettres 17 et 18 du 1er. livre.

89 *Thermus*. Q. Minutius Thermus, gouverneur d'Asie. Il avait été préteur l'an 700, sous le consulat de Messalla et de Domitius Calvinus: c'était la seconde année qu'il gouvernait cette province. Cicéron lui écrivit pendant ce temps-là plusieurs lettres de recommandation, qui sont dans le troisième livre des *Fam*.

90 *Xénon d'Apollonide.* Ville d'Asie. Cicéron le désigne ainsi, pour le distinguer du Xénon d'Athènes, dont il a parlé.

91 *L'affaire que j'ai si fort à cœur.* C'est toujours du mariage de sa fille qu'il parle en mots couverts, comme dans plusieurs autres endroits de ce livre.

92 *Des procès criminels qui sont déjà jugés, etc.* Nous avons déjà dit que Pompée, l'année avant celle-ci, avait fait revivre la rigueur des jugemens. On avait mis en justice plusieurs personnes de distinction, qu'on accusait de s'être servies de moyens défendus par les lois pour parvenir aux magistratures. C'était de ces procès criminels que Cicéron souhaitait d'avoir des nouvelles, comme il paraît par les lettres que Célius lui écrivit alors.

93 LETTRE XV. *Je suis arrivé à Laodicée le dernier de juillet; souvenez-vous que mon année a commencé à courir de ce jour-là.* C'est que la ville de Laodicée était de son gouvernement, qui s'étendait assez avant dans l'Asie-Mineure.

Clavum anni movebis. Cicéron fait allusion à un ancien usage des Romains, qui, pour marquer le nombre des années, attachaient, le treizième de septembre, un clou au temple de Minerve dans le Capitole. Il paraît, par l'expression de Cicéron, que c'était le même clou qu'on changeait de place; et que par le nombre des trous, on comptait, dans ces temps grossiers, le nombre des années. *Vide T. L.* 7, cap. 3.

94 *Plotius.* Qui était alors préteur. Pighius conjecture, avec beaucoup de vraisemblance, de ce que dit ici Cicéron, que Plotius avait ce qu'on appelait *jurisdictionem urbanam*, c'est-à-dire, qu'il jugeait les affaires civiles; ce qui était la première place parmi les préteurs.

95 *Pendant que notre ami a une si grosse armée.* La plupart des commentateurs croient que Cicéron parle ici de Cassius; mais cela ne peut lui convenir. Outre qu'il ne commandait en Syrie qu'en attendant l'arrivée de Bibulus, ses troupes n'étaient composées que des débris de l'armée de Crassus, et ainsi, ne pouvaient pas être fort nombreuses; Dion le dit expressément. Et en effet, lorsque les Parthes, quelque temps après, entrèrent en Syrie, il n'osa pas tenir la campagne, et fut obligé de s'enfermer dans Antioche. Cicéron ne parle pas non plus de Bibulus, qui n'était pas encore arrivé dans son gouvernement, et qui d'ailleurs n'eut de troupes que celles que Cassius lui remit. Cet endroit ne peut s'entendre que de Pompée ou de César, qui avaient tous deux de puissantes armées. Je l'entendrais plus volontiers du dernier, parce que Cicéron affectait, depuis qu'il s'était lié avec César, de se dire son ami. *Voyez* la fin de la seizième lettre du quatrième livre.

Cæsaris amici, me dico et Oppium, dirumparis licet.

96 *Appius*. Prédécesseur de Cicéron dans le gouvernement de Cilicie.

97 *Lycaonie*. Province de l'Asie Mineure, entre l'Isaurie, la Pisidie, la Cappadoce et la Galatie.

98 *Le mont Taurus*. La partie de ces montagnes entre la Cilicie et la Cappadoce.

99 *J'irai, les armes à la main, redemander votre esclave à Méragène*. Il avait retiré un esclave fugitif, qui était à Atticus. On voit bien que Cicéron plaisante sur sa qualité de général d'armée.

100 *Les receveurs de mes départemens*. MAGISTROS SCRIPTURÆ. *Scriptura*, c'était ce que l'on payait en Asie aux fermiers de la république, pour les pâturages. Ceux qui levaient ce droit étaient appelés *scripturarii*, et le bétail, *pecus inscriptum*.

Nostrarum diœcesium. DIOECESES est un mot grec latinisé, qui signifiait de petites provinces, qui dans un gouvernement étaient des dépendances de la province principale. Le gouvernement de Cicéron, outre la Cilicie, comprenait la Pamphilie, la Lycaonie, une partie de la Grande-Phrygie, et les ressorts de Laodicée, de Cybire et d'Apamée. Comme le mot *diocèse*, qui a passé chez nous dans le gouvernement ecclésiastique, lui est devenu absolument propre, j'ai été obligé d'en substituer un autre.

101 LETTRE XVI. *Je me suis souvenu de ce que vous m'avez recommandé*. De ne manquer aucune occasion de vous écrire.

102 *Apamée et Synnade*. Villes de la Phrygie, surnommée *Pacatiana*.

103 *Qu'ils n'étaient pas en état de payer les taxes qu'on leur avait imposées, et qu'ils avaient été obligés de vendre leurs fonds*. Ἐπικεφάλια, c'est ce que Cicéron, dans la huitième lettre du troisième livre des *Fam.*, en parlant de ces mêmes villes, appelle *exactionem capitum atque ostiorum*, des taxes par tête et sur les maisons. Elles avaient été mises par les magistrats mêmes des villes, sous prétexte de fournir aux frais des députations qu'elles devaient envoyer à Rome, pour faire à Appius des remercîmens publics, qu'assurément il ne méritait pas. Appius avait pris cette précaution, pour prévenir les accusations de concussion, auxquelles il avait fort sujet de s'attendre. On voit par-là jusqu'où allait la servile flatterie de ces misérables Asiatiques, qui se prêtaient eux-mêmes pour empêcher qu'on ne leur rendît justice. Aussi notre auteur dit ailleurs d'eux, que c'était une nation née pour la servitude, *ἀνὰς omnium esse venditas*. C'est ce que Cicéron appelle, dans la lettre que nous venons de

citer, *venditionem tributorum*, l'aliénation d'une partie des impositions, qui faisaient le revenu de chaque ville.

104 *L'on trouve partout les traces plutôt d'un monstre que d'un homme.* On voit bien que cela regarde Appius, qui fut en effet, peu de temps après, accusé de concussion : mais l'accusateur ne poursuivit point l'affaire ; et les justes soupçons qu'on avait contre Appius, n'empêchèrent point qu'il ne fût à son retour élu censeur, parce qu'il était soutenu par Pompée. L'on peut juger par-là des mœurs et du gouvernement de ces derniers temps de la république.

105 *Où il exerce encore les fonctions de gouverneur.* FORUM AGIT. Les gouverneurs, pendant un certain temps de l'année, tenaient leurs assises dans une des principales villes de la province, où ils réglaient les affaires de chaque département l'un après l'autre, comme on le verra dans la vingt-unième lettre de ce livre : c'était ce qu'on appelait *forum agere.*

106 *Que les barbares ont battu notre cavalerie.* C'était une troupe d'Arabes armés à la manière des Parthes, qui avaient fait quelques courses dans la Syrie. Epist. 8, lib. 3 *Fam.*

107 LETTRE XVII. *Lepta.* Il était intendant des ouvriers dans l'armée de Cicéron, *præfectus fabrum*, ce qui a quelque rapport à nos principaux ingénieurs.

108 *Le jeune Déjotarus à qui le sénat vient de donner le titre de roi.* On l'avait déjà donné à son père, qui n'avait auparavant que le titre de tétrarque. Il était roi de Galatie et de la Petite-Arménie. C'est pour le père que Cicéron fit depuis la harangue qui nous est restée.

109 *Sextius.* Celui dont nous avons parlé dans les remarques sur la dix-septième lettre du troisième livre, et dans les remarques sur la troisième lettre du quatrième livre.

110 *Cette réputation d'intégrité et de désintéressement se soutiendra mieux si je ne demeure pas ici long-temps.* Il a déjà dit en plaisantant, qu'il ne se sentait de fonds de vertu que pour une année. Epist. 11 h. libri.

111 *Scévola.* Q. Mutius Scévola, grand-pontife, dont nous avons déjà parlé dans les remarques sur la seizième lettre du quatrième livre. Il avait été gouverneur d'Asie en 654. Les peuples de cette province se trouvèrent si bien de son gouvernement, que pour en conserver la mémoire, ils établirent en son honneur une fête et des jeux nommés de son nom *Mutia.* Il y avait eu encore un autre Q. Mutius Scévola, gouverneur d'Asie en 632 : ce dernier était augure, et le premier grand-pontife ; c'est par ces titres que les auteurs anciens les distinguent. *Ascon. in Verrin.* 4 ; *Valer. Max.* lib 9, cap. 15.

112 LETTRE XVIII. *Pacorus*. Il fut depuis défait par Ventidius Bassus, lieutenant d'Antoine.

113 *Orodès*. Il avait ôté la couronne à Mithridate son frère; et son armée avait, l'année avant celle-ci, taillé en pièces celle de Crassus.

114 *Cassius*. C. Cassius Longinus, si fameux depuis par la conjuration contre César. Il avait été questeur de Crassus, et avait fait paraître beaucoup de courage et de conduite après la défaite de ce général. Son armée, comme nous l'avons déjà dit, était composée des débris de celle de Crassus, que lui seul avait sauvés.

115 *Lorsque nous y penserons le moins*. INTER CÆSA ET PORRECTA. Cicéron fait allusion à certains jours nommés *intercisi*, qui n'étaient pas entièrement fêtés, pendant lesquels on ne pouvait rendre la justice que sur le midi, entre le temps où l'on immolait les victimes, et celui où l'on examinait les entrailles des animaux. C'était donc une expression proverbiale pour dire: *Je crains qu'on ne décide mon affaire lorsqu'on n'y pensera point*. On voit bien qu'il n'était pas possible de conserver cette allusion, qui d'ailleurs n'aurait eu aucune grâce en français. *Varro*, lib. 5 *de Lingua latina*; *Macrob*. lib. 1 *Saturnal*.

116 *Les deux consuls*. L. Emilius Paulus et C. Claudius Marcellus, qui étaient alors désignés pour l'année suivante.

117 *Les affaires d'Ariobarzane sont en si mauvais état, que je pense à me décharger de cette tutelle*. Le sénat avait pris sous sa protection ce jeune prince, roi de Cappadoce, dont le père avait été ou empoisonné ou assassiné, comme il paraît par la seconde lettre du quinzième livre des *Fam*. Cicéron, qui était gouverneur de la province la plus voisine de la Cappadoce, avait été chargé d'affermir l'autorité du jeune roi, et de régler les affaires de ce royaume. Ariobarzane devait de l'argent à Brutus, comme on le verra dans la suite.

Sunt negotia lenta. Cicéron a encore employé ailleurs ce dernier mot, en parlant de mauvais payeurs, *Teucris illa lentum negotium est*, epist. 13, lib. 1, en parlant de C. Antonius, qui lui devait de l'argent, et qui ne se pressait pas de le payer; et dans l'onzième lettre du dixième livre, où il parle de son frère qui devait de l'argent à Atticus: *An existimas illum in isto genere lentulum*

117 bis. LETTRE XIX. *J'avais déjà écrit et cacheté la lettre que vous venez apparemment de lire*. C'est la lettre précédente, qu'il avait envoyée dans le même paquet que celle-ci.

118 *Qui n'est arrivé de Rome que le quarante-septième jour; encore a-t-il fait beaucoup de diligence*. C'en était en effet une assez grande, dans un

temps où il n'y avait ni postes ni relais établis. Il est inconcevable que les Romains, qui avaient fait pour leurs chemins de si prodigieuses dépenses, manquassent d'une commodité si essentielle dans un Etat d'une si vaste étendue. Mais les gouverneurs des provinces y gagnaient beaucoup : l'impossibilité où l'on était d'avoir des réponses de Rome assez à temps, les dispensait de consulter le sénat dans les conjonctures les plus importantes, et les rendait entièrement maîtres des affaires de la guerre. Aussi, les empereurs établirent depuis des postes, mais seulement pour ceux qui portaient leurs ordres, et elles n'étaient point alors à l'usage des particuliers.

119 *Je suis ravi que vous soyez si charmé de votre fille.... Adieu pour cette fois à Patron, et à tous vos épicuriens.* Cicéron avait pour sa fille une tendresse qui allait jusques à l'excès. Comme cela donnait lieu à d'horribles soupçons (*Orat. Sallust. adscripta; Dio.*, lib. 47), apparemment qu'Atticus lui en avait fait doucement quelques reproches ; d'autant plus qu'il était de la secte des épicuriens, qui croyaient que l'amitié des pères pour leurs enfans venait plutôt de l'habitude que de la nature (epist. 2, lib. 7). Cicéron était ravi qu'Atticus éprouvât le contraire par lui-même.

120 *Ces cavaliers tarentins.* Ils étaient ainsi appelés, parce que ceux de Tarente s'étaient servis les premiers de cette sorte de troupes. Ce qu'ils avaient de plus particulier, c'est qu'ils conduisaient chacun deux chevaux, et sautaient de l'un sur l'autre; c'était de la cavalerie légère. Grévius est le seul des commentateurs qui a entendu cet endroit. Il pouvait encore ajouter aux autorités dont il appuie son explication, celle d'Etienne le géographe, qui nous apprend que la cavalerie des Tarentins avait été si estimée, que ταραντινίζειν signifiait *former de bonnes troupes de cavalerie.*

121 *Un homme qui voulait l'emporter sur l'oncle de votre neveu.* Il parle d'Hirrus, qui lui avait disputé la place d'augure, vacante par la mort du jeune Crassus. Avant ce temps-là, Hirrus n'était pas trop des amis de Cicéron, qui en avait fait en trois mots un portrait bien satirique, que nous avons rapporté ailleurs. Il en est parlé souvent dans les lettres de Célius, qui l'emporta sur lui dans la poursuite de l'édilité. Rem. sur la seizième lettre du quatrième livre. Epist. 2, 3 et 4, lib. 8 *Fam.*

122 LETTRE XX. *Pindénissum.* Principale ville de l'Eleutérocilicie, ou Cilicie libre ; dans Strabon πινδένισσος ; et dans Etienne de Bysance πινδήνισσος ; mais il n'est pas extraordinaire que ces noms barbares passent dans différentes langues avec quelque variété.

123 *Le dix-sept de décembre.* SATURNALIBUS. Je ne crois pas devoir ici, à l'occasion de cette date, faire un long détail de tout ce qui se passait à cette fête; cela est étranger à mon sujet. On peut lire Macrobe, au premier livre des Saturnales, ch. 7, 8, 9 et 10, et le dialogue de Lucien, intitulé *Saturnalia.*

124 *Je ne pouvais pas de la Cilicie faire une Etolie.* L'Etolie était une province de la Grèce assez petite, et où il n'y avait aucune ville considérable; mais elle avait été souvent le théâtre de la guerre, surtout dans le temps de la république des Achéens.

125 *Apamée, Synnade, Philomèle.* Villes de la grande Phrygie.

126 *Icone.* Capitale de la Lycaonie.

127 *Afin de fermer de ce côté-là le passage à Artavasde, roi d'Arménie.* Cicéron appréhendait qu'il ne se déclarât pour les Parthes, parce que sa sœur avait épousé Pacorus, fils du roi Orodès. Il ne faut pas confondre cet Artavasde avec un autre du même nom et du même temps, qui était roi des Mèdes. *Dio.*, lib. 49.

128 *Dont le sommet sépare la Syrie de la Cilicie.* IN AQUARUM DIVORTIO. Ils appelaient le sommet des montagnes *aquarum divortia* ou *divergia*, parce que les eaux s'y partagent, et prennent leurs cours de deux côtés différens. Ainsi, un des côtés du mont Amanus appartenait à la Cilicie, et l'autre à la Syrie.

129 *Mon armée me proclama* IMPERATOR. Il n'est pas possible de traduire ce mot en français. Celui d'*empereur* n'y répond nullement, et en donnerait une fausse idée. Ce mot, dans le sens où il est pris ici, n'était qu'un simple titre d'honneur, que les soldats donnaient par acclamation à leur général, après quelque action considérable. Les généraux d'armée ne gardaient cette qualité que jusqu'à ce qu'ils rentrassent dans Rome. Ainsi, l'on verra que pendant la guerre civile, Pompée, qui avait triomphé des trois parties du monde, n'avait que le titre de proconsul; et Cicéron, parce qu'il n'était point rentré dans Rome depuis son retour de Cilicie, gardait toujours le titre d'*imperator*, comme on le voit par l'inscription des lettres de Pompée à Cicéron, et de Cicéron à Pompée. *Cn. magnus, proconsul, M. Ciceroni, imperatori; M. Cicero, imp. Cn. Magno, proconsuli* (epist. 11, lib. 8). On pouvait avoir plusieurs fois la qualité d'*imperator* dans des guerres différentes, et les empereurs la prirent depuis autant de fois qu'ils remportèrent des victoires, ou en personne, ou par leurs lieutenans, comme on le voit sur leurs médailles.

130 *Isse*. Dans le fond de la Méditerranée, sur les confins de la Cilicie et de la Syrie.

131 *Au bruit de mon arrivée, les Parthes se retirèrent, etc.* Cicéron se fait ici honneur d'une affaire à laquelle il n'eut aucune part. Il était fort loin d'Antioche, et les Parthes ne se retirèrent que parce qu'ils n'étaient pas en état de forcer cette place, et que d'ailleurs ils ne savaient ce que c'était que de faire un siége dans les formes. Cassius les fit tomber dans une embuscade auprès d'Antigonia. *Dio*, lib. 40; *Front.*, lib. 2, cap. 5.

132 *Osaces*. Il commandait l'armée des Parthes, sous Pacorus, qui était encore fort jeune, et qui, ayant perdu ce capitaine, n'osa plus rien entreprendre.

133 *Il est venu chercher sur le mont Amanus des lauriers qu'il a crus aisés à cueillir*. Il s'agit de Bibulus. Il y a dans le texte, *cœpit laureolam in mustaceo quærere*. Mustaceum, c'était une espèce de gâteau couvert de feuilles de laurier; de là était venu ce proverbe qui signifie en général, *chercher à acquérir de la gloire à peu de frais*. Il convient ici d'une manière particulière, par allusion aux couronnes de laurier, marques de la victoire.

134 *Toute sa première cohorte*. Elle était toujours la plus nombreuse, et composée des meilleures troupes de la légion.

135 *Très-bon officier*. Il y a dans le texte, *nobilem sui generis*, c'est-à-dire, un des meilleurs officiers de l'espèce dont il était. On sait qu'il y avait dans chaque légion de trois sortes de troupes, *triarii*, *hastati* et *principes*.

136 *Tribun*. Officier au-dessus des centurions. Il y en avait ordinairement quatre dans chaque légion.

137 *Eleutérocilicia*. C'est-à-dire, Cilicie libre, pour la distinguer de celle qui était soumise aux Romains.

138 *Il fallut donc assiéger la place dans les formes; je fis plusieurs attaques, et je dressai toutes sortes de batteries*. Il y a dans le texte : *Cinximus vallo et fossa, aggere maximo, vineis, turre altissima, magna tormentorum copia, multis sagittariis*. Comme cela était commun à tous les siéges, j'ai cru qu'il suffisait de le marquer en général, et que la narration en aurait plus de grâce en notre langue, qui ne pourrait rendre que fort improprement quelques-uns de ces termes. *Vallum*, c'était un retranchement que l'on faisait avec des pieux, une palissade. *Agger*, élévation pour dominer la ville, que l'on faisait avec des poutres et des branches d'arbres qu'on couvrait de terre. *Vineæ*, machines qui couvraient ceux qui travaillaient à la sape du mur. Les tours étaient de

bois, et l'on y mettait des machines pour lancer des pierres, des feux d'artifice, etc.

139 *Nos soldats passeront gaîment les saturnales.* C'était un temps de réjouissance, comme notre carnaval.

140 *Les esclaves.* On vendait les prisonniers de guerre comme des esclaves.

141 *Dix-neuvième de décembre.* Saturnalibus tertiis. Cet endroit prouve décidément, contre Macrobe, que les saturnales duraient plusieurs jours, même avant la réformation du calendrier par Jules-César. Lib. 1 *Saturn.*, cap. 10.

142 *De ne point donner prise à la censure la plus maligne.* Dans le texte, *ut Ligurino μώμῳ satisfaciam.* On sait que Momus était le dieu de la raillerie; ainsi, contenter Momus, c'est contenter les gens les plus portés à censurer. Mais Cicéron désigne ici quelqu'un par ce *Ligurinus*. Bosius croit que c'est Hortensius, que Cicéron avait toujours regardé comme l'un de ses envieux, et qu'il fait allusion à la manière de déclamer de cet orateur, qui était λιγυρὰ, *nimis arguta*, comme parle Aulu-Gelle, lib. 1, cap. 5. Et Cicéron, dans le livre des Orateurs illustres, *motus et gestus etiam plus artis habebat quam erat oratori satis.* Il faut avouer que cette explication est un peu tirée; mais elle est appuyée par un endroit de la première lettre du sixième livre (*voyez* la remarque sur ces mots *οὐκ ἔλαθέ σε illud de gestu histrionis*), où il y a beaucoup d'apparence que Cicéron parle de la déclamation affectée d'Hortensius.

143 *Ariobarzane m'a obligation de la vie.* C'est que pendant que Cicéron était en Cappadoce, on découvrit une conspiration formée contre ce prince. Cette affaire est en détail dans la seconde et dans la quatrième lettres du quinzième livre des Familières.

144 *Quant au décret que le sénat a fait au sujet de César, s'il est disposé à s'y soumettre, comme vous l'espérez, cela va le mieux du monde.* Le sénat avait arrêté, le dernier de septembre, qu'on délibérerait, le premier de mars de l'année suivante, pour donner un successeur à César. On espérait alors que César se résoudrait à quitter son gouvernement, pourvu qu'on le fît consul; ou à renoncer au privilége qu'on lui avait accordé, de pouvoir demander le consulat sans venir à Rome, pourvu qu'on lui laissât achever ses dix années.

Itaque jam ut video alterutram ad conditionem descendere vult Cæsar, ut aut maneat, neque hoc anno sui ratio habeatur, aut si designari poterit, decedat. Cœlius, epist. 8, lib. 8 *Fam.*

145 *Je ne suis pas fâché que Lénus se trouve enveloppé dans la condam-*

nation de Plétorius. Il y a dans le texte, *incendio plætoriano quod Leius adustus est*. Cela pourrait se prendre aussi à la lettre et dans le sens propre; mais comme il y avait alors à Rome beaucoup de procès criminels, le premier sens est le mieux fondé. On trouve la même métaphore dans Tite-Live : *Ne L. Terentio prætore causam lege Petilia diceret, et incendio alieni judicii, quo L. Scipio damnatus erat, conflagraret*, lib. 29. Ce Plétorius est apparemment celui qui avait été accusateur de Fontéius. *Pro Fontejo*.

146 *A quelle occasion Luccéius s'est si fort échauffé contre Q. Cassius.* C'était apparemment au sujet de César, dont Q. Cassius était partisan déclaré, comme Luccéius l'était de Pompée.

147 *La robe virile*. PURAM. On l'appelait ainsi, parce qu'elle était d'une seule couleur, au lieu que celle des enfans jusqu'à l'âge de seize ans, était bordée de pourpre.

148 *Alexis*. Affranchi d'Atticus, à qui il servait de secrétaire, comme Tiron en servait à notre auteur.

149 LETTRE XXI. *Avec l'inquiétude que vous aurez sur les affaires de la république*. Fulvius Ursinus et Junius, sur la foi d'un seul manuscrit, ont retranché du texte *et libenter requiescere* : apparemment, parce qu'ils ont cru que ce n'était qu'une glose de *jucunde hiemare* : mais ils ne devaient pas aller si vite; car ces mots ont un rapport visible à cet endroit de la dix-neuvième lettre, *magisque vereor, ut scribis, ne in Epiro sollicitus sis non minus quam nos hic sumus*.

150 *C. Cassius, frère de Q. Cassius*. Il y avait alors trois Cassius, Quintus, Caïus et Lucius. Ils furent tous trois tribuns du peuple, les années suivantes. Quintus suivit le parti de César, et les deux autres celui de Pompée. Comme *frater* signifie assez souvent cousin-germain, je croirais assez volontiers que Q. Cassius n'était que cousin des deux autres, qui étaient certainement frères.

151 *Sur les terres de l'empire*. IN PROVINCIA NOSTRA, c'est-à-dire, *in provincia romana*, et non pas dans le gouvernement de Cicéron; car il a dit, quelques lignes plus haut, que les Parthes étaient en quartiers d'hiver dans la Cyrrhestique, qui était du gouvernement de Syrie. Il a déjà dit, dans le même sens, des Helvétiens, *et excursiones in provinciam faciunt*, ils font des courses sur les terres de l'empire. Epist. 19, lib. 1.

152 *Axius*. Sénateur romain, qui était en commerce de lettres avec Cicéron, comme il paraît par plusieurs endroits de celle-ci. Il ne nous reste néanmoins aucune de ses lettres, non plus que de celles que Cicéron lui avait

écrites, quoiqu'elles eussent été rendues publiques; car on en trouve une de Cicéron à Axius, citée dans Suétone. Epist. 15, lib. 3 et 15; liv. 4, *Sueton. Jul.*

153 *Du jour du triomphe de Lentulus*. Il y avait déjà deux ans que Lentulus Spinther était revenu de son gouvernement de Cilicie. Mais il avait été très-long-temps sans pouvoir obtenir le triomphe, parce qu'il avait trouvé de l'opposition de la part de quelques tribuns ennemis de Pompée, à qui Lentulus était fort attaché.

154 *Octavius*. Il était désigné édile pour l'année suivante avec Célius; ce dernier pressait fort Cicéron de lui envoyer des panthères pour les jeux qu'il devait donner au peuple (epist. 1, lib. 6; epist. 2, lib. 2 *Fam.*; et ep. 2, 4, 8 et 9, lib. 8 *Fam.*). Il y en avait beaucoup dans la Cilicie. Célius voulait que Cicéron obligeât les peuples à faire pour lui cette chasse, et c'était ce qu'il lui avait refusé; mais cela n'empêcha pas qu'il ne lui fît avoir des panthères. Il ne faut pas confondre cet Octavius avec le père de l'empereur Auguste, qui avait été préteur et gouverneur de Macédoine long-temps auparavant, comme on l'a vu dans le premier livre.

155 *Comme tant d'autres qui se font payer dans tous les lieux où ils passent*. Les officiers des gouverneurs, et tous ceux à qui le droit d'étape était dû, l'évaluaient souvent en argent, et se faisaient payer plusieurs fois en un jour, ce qu'on ne leur devait fournir que dans l'endroit où ils couchaient.

156 *C'est Titinius qui nous a fait ce beau présent*. Il parle de son lieutenant Tullius. Atticus le lui avait aussi recommandé; et, dans deux ou trois endroits de ce livre, Cicéron, en parlant de lui, dit *tuus Tullius*; mais, par politesse, il ne s'en prend ici qu'à Titinius. Ce dernier était d'une maison fort ancienne, où il y avait eu plusieurs magistratures; mais elle n'était point illustrée par le consulat.

157 *Deux cents talens attiques*. Le talent attique valait six mille drachmes; et la drachme, en prenant le prix moyen des différentes évaluations des antiquaires, valait environ six sous de notre monnaie; ainsi, le talent valait environ dix-huit cents livres, et les deux cents talens 360,000 livres.

158 *Des arcs de triomphe*. Τέθριππα, c'étaient des chars élevés sur des arcades, comme on le voit encore sur plusieurs médailles.

159 *Des temples*. Les Grecs, les Asiatiques et les Syriens avaient poussé la flatterie jusqu'à consacrer des temples et élever des autels à leurs bienfaiteurs. Les lois romaines laissaient même la liberté aux proconsuls de recevoir des honneurs pareils; et Suétone fait un mérite à Auguste, de ce qu'à tous les temples qu'on lui consacrait dans les provinces, il faisait joindre le nom de

Rome avec le sien. Dion dit que ce furent les villes d'Asie qui rendirent les premières des honneurs divins aux empereurs avant leur mort. Mais cet usage était établi dès le temps de la république, comme l'a remarqué Suétone, et comme je pourrais le faire voir par un grand nombre d'exemples, si je ne voulais pas me tenir dans les bornes que je me suis prescrites, pour ne pas faire perdre trop long-temps mon auteur de vue. J'eus l'honneur de lire, il y a quelques années, à une assemblée publique de l'Académie des Inscriptions et Médailles, une dissertation sur ce sujet; et je fis voir que comme les titres de père de la patrie, de chef du sénat, de préfet des mœurs, de souverain pontife, le nom même d'empereur, etc., étaient tous tirés d'usages et de charges qui subsistaient dans les temps de la république; de même, les honneurs divins qu'on avait décernés aux empereurs pendant leur vie, avaient été rendus avant eux aux proconsuls des provinces asiatiques et grecques; car il ne paraît pas que les Gaules ni l'Espagne se soient prostituées jusqu'à cet excès de flatterie.

160 *Je ferai alors chercher un cor pour Phémius*. Il y a dans le texte de l'édition de Grévius *κέρας aonium*; ce qui signifie, disent quelques commentateurs, *un cor* excellent, parce que le mont Hélicon, consacré aux Muses, était dans l'Aonie, nommée depuis la Béotie. Il faut avouer que cela est étrangement tiré. Je ne doute point que le texte ne soit ici corrompu, et en effet il y a beaucoup de variété dans les manuscrits. Pour le rétablir, voici ce qui m'est venu dans l'esprit. Cicéron fait ici le dénombrement des différens départemens dont il devait régler les affaires, depuis le treizième de février (*Hoc foro quod egi ex idibus februariis Laodiceæ ad kalendas maii, omnium diœcesium præter Ciliciæ*, epist. 2, lib. 6). Laodicée, Cybire, Apamée et Synnade comprenaient dans leurs ressorts les trois départemens d'Asie, qui étaient alors unis au gouvernement de Cilicie; mais ce gouvernement avait encore trois autres petites provinces, la Pamphilie, l'Isaurie et la Lycaonie (*Per Lycaoniam et Isauros*. Epist. 2, lib. 15 *Fam.*). Les deux premières se trouvent ici, et il ne nous manque que la Lycaonie. J'en trouve des vestiges dans ce passage corrompu. Je crois donc qu'au lieu d'*Aonium*, il faut lire *Lycaonium*, et ponctuer ainsi: *Ibidem synnadense, pamphilium* (*tum Phemio dispiciam κέρας*) *lycaonium, isauricum, etc.* Dans les deux autres endroits où Cicéron parle de ce cor, qu'il faisait chercher pour Phémius, κέρας se trouve seul, et sans cette prétendue épithète, à laquelle on ne peut donner qu'un sens très-forcé. Manuce, qui a bien senti que la Lycaonie manquait dans le dénombrement que Cicéron fait ici, prétend

qu'elle est comprise sous le *Forum isauricum*, parce qu'*Isauricum* était de la Lycaonie. Mais, outre qu'il est sûr que cette ville était la capitale de l'Isaurie, que Cicéron distingue ailleurs expressément de la Lycaonie; d'ailleurs, n'aurait-il pas plutôt indiqué la Lycaonie par Icone sa capitale, et qui était une ville considérable, que par Isaurum qui l'était beaucoup moins?

161 *C'est Postumius qui le presse si fort, ce pourrait bien être aussi Postumia*. Je ne doute point qu'il n'y ait ici quelque malice, et que Cicéron ne veuille faire entendre que Pomtinus n'était pas mal avec cette dame. Elle n'en était pas à sa première passion, et ses galanteries avec César n'avaient pas été secrètes, comme nous l'apprend Suétone. C'était la femme de Servius Sulpicius.

162 *A aucun* négociant. J'ai mis dans la traduction ce mot en italique, parce qu'il y a ici un sens fort différent de celui que nous lui donnons. Il signifie ce que les Latins appelaient autrefois *fœneratores*, ceux qui faisaient profession de prêter de l'argent à intérêt, et qui étaient dans les affaires, comme nous parlons à présent. Cicéron distingue expressément *negotiatores* et *mercatores*, dans l'oraison *pro Plancio*.

163 *L'argent qu'ils avaient coutume de donner au gouverneur*. Il y a dans le texte *in vectigali prætorio*, τῶ ἄρχοντός comme parlaient les Grecs; ce que les Romains rendaient par *prætoris*. Et même, dans leur ancien style, *prætor* signifiait en général un commandant, et se disait même des consuls.

164 *Un pour cent par mois*. Centesimas. J'ai déjà dit, et l'on sait assez que l'intérêt de l'argent se payait chez les Romains tous les mois : et c'est ainsi qu'il faut l'entendre toujours, même dans les endroits où il n'est pas exprimé dans la traduction, non plus que dans le texte.

165 *Mais, en examinant les choses de plus près, j'ai découvert le sens de ce décret*. J'ai été obligé d'ajouter ici, et plus bas, quelques mots pour développer le raisonnement de Cicéron, qui est fort pressé, et un peu obscur. Il s'explique un peu plus clairement dans la seconde lettre du livre suivant; c'est de là que j'ai pris l'espèce de commentaire que j'ai mis ici dans la traduction.

166 *Les députés de Salamine voulaient emprunter de l'argent à Rome pour payer leurs impositions; mais comme cela était défendu par la loi Gabinia*. La vue de Gabinius avait été d'empêcher que les villes ne fussent accablées par ces intérêts exorbitans, qui en peu d'années doublaient les impositions, et de les mettre dans la nécessité de faire exactement leurs

levées, en leur ôtant la facilité d'emprunter. Peut-être aussi voulait-on que l'argent vînt des provinces à Rome en espèces.

167 *Mais je fis concevoir à Scaptius que l'intention du sénat, etc.* Cicéron dit seulement *cum hæc disseruissem*. Il suppose qu'Atticus entend à demi-mot son raisonnement; mais il fallait que je le fisse entendre au lecteur, sans cela le texte aurait paru tronqué.

168 *De mettre l'argent en dépôt dans un temple.* On voit bien que c'était afin que l'intérêt ne courût plus du jour de la consignation. On ne mettait pas seulement dans les temples de pareils dépôts, mais les particuliers y mettaient même leur argent comme dans un lieu sûr et sacré.

169 *Son oncle.* Caton, frère de mère de la fameuse Servilie, connue par ses galanteries avec César.

170 *Du mal que fit autrefois César, par un simple délai de quelques jours.* Il y a dans le texte, *Quid olim mali C. Julius fecerit cum dieculam duxerit*. On ne trouve rien de cela dans les historiens; mais il est aisé de croire que César, qui, pendant son premier consulat, se servit de toutes sortes de voies pour se faire des créatures, ne négligea pas celle-ci. On sait que, malgré toutes les oppositions de Caton et de plusieurs autres du même parti, il fit faire une remise considérable aux fermiers de la république; peut-être qu'il leur fit donner quelque terme pour le payement de leurs billets. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas d'apparence de soupçonner le moins du monde, avec Popma, que ce C. Julius est un autre que C. Julius César, depuis dictateur. L'interprétation de Grévius a encore moins de vraisemblance. Selon lui, tout ce passage doit s'entendre de l'avenir. *Commemorat* signifie prédit; *olim*, dans la suite; *cum dieculam duxerit*, lorsqu'il aura passé le peu de temps qu'il a encore à demeurer dans son gouvernement. Je conviens, avec ce docte critique, qu'*olim* se prend quelquefois pour l'avenir; mais c'est quand il est joint avec un futur; et ce serait quelque chose de bien forcé, que d'expliquer ici *fecerit* par *facturus sit*. Il n'était pas nécessaire qu'il apportât des exemples pour prouver que *diem ducere* se prend pour *diem consumere*, aussi bien que pour *diem proferre*; mais ici où il s'agit de dettes, *ducere* n'est-il pas déterminé à ce dernier sens, aussi bien que le mot *dies*, si ordinaire pour marquer le terme du payement? Et sans sortir de ces lettres, epist. 1, lib. 6, *statuo diem satis laxam*, je leur donne un terme assez long; d'où viennent toutes ces formules *emere ad diem*, acheter à crédit; *dies nominis* ou *dies pecuniæ*, le jour du payement; *dies annua, bima, trima*, un terme d'un, de deux, de trois ans; *cedit dies*, le temps court; *venit dies*, le terme est échu. Mais il est inutile d'apporter

plus d'exemples d'une chose qui est assez connue; et je ne me suis étendu ici un peu plus qu'à l'ordinaire, que pour faire voir que les commentateurs les plus judicieux donnent quelquefois des interprétations fort bizarres, et qu'il ne faut jamais s'en rapporter à eux entièrement.

17. *Quel jour seront les mystères*. Cicéron désigne par ce mot la fête de la Bonne Déesse, qu'Appien (*in excerptis Vales.*) appelle aussi μυστήρια. Cette fête est marquée, dans l'ancien calendrier romain, au premier de mai; mais ce calendrier a été fait depuis la réformation du calendrier par Jules-César : avant ce temps-là, il y a apparence que cette fête n'avait point de temps fixe. L'année de la conjuration de Catilina, elle se célébra au mois de décembre; et lorsque Clodius y fut surpris en habit de femme, ce fut aussi vers le même temps.

FIN DES REMARQUES.

LIBER VI.

EPISTOLA I.

CICERO ATTICO SAL.

Accepi tuas litteras a. d. quintum terminalia Laodiceæ, quas legi libentissime, plenissimas amoris, humanitatis, officii, diligentiæ. His igitur respondebo: sic enim postulas: nec οἰκονομίαν meam instituam; sed ordinem conservabo tuum. Recentissimas a Cybistris te meas litteras habere ais, a. d. x kal. octob. datas: et scire vis, tuas ego quas acceperim. Omnes fere, quas commemoras, præter eas, quas scribis Lentuli pueris et Equotutico et Brundisio datas. Quare non οἴχεται tua industria, quod vereris, sed præclare ponitur; si quidem id egisti, ut ego delectarer. Nam nulla re sum delectatus magis. Quod meam βαθύτητα in Appio tibi, libertatem etiam in Bruto probo; vehementer gaudeo: ac putaram secus. Appius enim ad me ex itinere bis terve ὑπομεμψιμοίρους litteras miserat, quod quædam a se constituta rescinderem. Ut, si medicus, cum ægrotus alii medico traditus sit, irasci velit ei medico, qui sibi successerit, si, quæ ipse in curando constituerit, mutet ille: sic Appius, cum ἐξ ἀφαιρέσεως provinciam curarit, sanguinem miserit, quidquid potuit detraxerit, mihi

LIVRE VI.

LETTRE I.

CICÉRON A ATTICUS.

J'ai reçu votre lettre à Laodicée, le dix-septième de février [1]; et j'ai eu le plaisir d'y trouver de nouvelles marques de votre amitié, de votre honnêteté, et du zèle ardent avec lequel vous vous employez pour moi. J'y vais répondre article par article, comme vous le souhaitez, et je ne me ferai point d'autre ordre que le vôtre. Vous me dites d'abord que la dernière des lettres que vous avez reçues de moi, était datée de Cybistres le vingt-unième de septembre, et vous me priez de vous marquer combien j'en ai reçu de vous. De toutes celles dont vous me parlez, il ne me manque que les deux que vous avez données aux gens de Lentulus; l'une à Équotutique [2], et l'autre à Brindes. Vous voyez bien que vous n'avez pas perdu votre peine comme vous l'appréhendiez; car je m'imagine que vous ne croyez pas la perdre lorsque vous me procurez du plaisir, et je n'en ai jamais eu davantage. C'en est un fort grand pour moi de voir que vous m'approuvez de m'être mis au-dessus des reproches d'Appius, et de n'avoir pas eu pour Brutus une complaisance injuste; je vous avoue que j'avais peur qu'ils ne vous eussent prévenu. Le premier m'a écrit en s'en retournant à Rome, deux ou trois lettres d'un style un peu aigre, sur ce qu'il a appris que j'ai fait quelques changemens dans les choses qu'il a établies. C'est à peu près comme si un médecin à qui on aurait ôté un malade, trouvait mauvais que

tradiderit enectam, προσανατρεφομένην eam a me non libenter videt; sed modo succenset, modo gratias agit. Nihil enim a me fit cum ulla illius contumelia. Tantummodo dissimilitudo meæ rationis offendit hominem. Quid enim potest esse tam dissimile, quam illo imperante exhaustam esse sumtibus et jacturis provinciam; nobis eam obtinentibus, nummum nullum esse erogatum nec privatim, nec publice? Quid dicam de illius præfectis? comitibus? legatis? etiam de rapinis? de libidinibus? de contumeliis? nunc autem domus mehercule nulla tanto consilio, aut tanta disciplina gubernatur, aut tam modesta est, quam nostra tota provincia. [a] Hæc nonnulli amici Appii ridicule interpretantur : qui me idcirco putent bene audire velle, ut ille male audiat, et recte facere, non meæ laudis, sed illius contumeliæ causa. Sin Appius, ut Bruti litteræ, quas ad te misit, significabant, gratias nobis agit, non moleste fero : sed tamen eo ipse die, quo hæc ante lucem scribebam, cogitabam ejus multa inique constituta et acta tollere. Nunc venio ad Brutum, quem ego omni studio, te auctore, sum complexus : quem etiam amare cœperam : sed, dico, revocavi me, ne te offenderem. Noli enim putare, me quicquam maluisse, quam ut mandat is, facere : nec ulla de re plus laborasse. Mandatorum autem mihi libellum dedit : iisdemque de rebus tu mecum egeras. Omnia sum diligentissime persecutus. Primum, ab Ariobarzane sic contendi, ut talenta, quæ

[a] Hanc.

celui qu'on aurait appelé à sa place, ne se servît pas des mêmes remèdes. Appius qui a appliqué partout le fer et le feu, qui n'a laissé dans la province que ce qu'il n'a pu en emporter, et qui me l'a remise dans un état déplorable, trouve mauvais que je répare le mal qu'il a fait. Cependant, après s'être plaint, il me fait des remercîmens; et il a raison de m'en faire, car je sauve son honneur autant que je le puis. Ce qui le pique, c'est la comparaison que l'on fait de sa conduite et de la mienne; en effet, il n'y eut jamais rien de si différent. La province, pendant qu'il y a commandé, a été ruinée, et par ses exactions, et par une mauvaise économie; et moi, je ne lui ai rien coûté, en quelque manière, et sous quelque prétexte que ce puisse être. Que ne pourrais-je pas dire des préfets d'Appius, de ses lieutenans, et de tous ceux de sa suite, de leurs rapines, de leurs violences, et de leurs brutalités? au lieu qu'il y a maintenant autant d'ordre et de règle dans toute la province, qu'il y en pourrait avoir dans la maison d'un particulier. Quelques amis d'Appius disent là-dessus ridiculement, que je n'affecte une si bonne conduite que pour décrier la sienne, et que je pense moins à établir ma réputation qu'à détruire celle de mon prédécesseur. Au reste, s'il est vrai qu'il me fasse des remercîmens, comme me le marque Brutus dans la lettre que je vous envoie, je suis bien aise qu'il me rende justice; mais cela ne m'empêchera pas de changer, ce matin même, plusieurs choses qu'il a établies injustement. Je viens maintenant à Brutus dont j'avais, par votre conseil, recherché l'amitié avec empressement, et pour qui je commençais à me sentir de l'inclination; mais.... le dirai-je? non, cela vous fâcherait. Je puis vous assurer qu'il n'a pas tenu à moi qu'il ne fût content, et que je n'ai rien oublié pour cela. Vous m'aviez recommandé ses intérêts, et il m'avait donné un memoire

mihi pollicebatur, illi daret. Quoad mecum rex fuit, perbono loco res erat : post a Pompeji procuratoribus sexcentis premi cœptus est. Pompejus autem cum ob ceteras causas plus potest unus, quam ceteri omnes, tum quod putatur ad bellum parthicum esse venturus. Ei tamen sic nunc solvitur : tricesimo quoque die talenta attica XXXIII, et hoc ex tributis : nec id satis [a] efficit in usuram menstruam. Sed Cnæus noster clementer id fert : sorte caret : usura : nec ea solida, contentus est. Alii neque solvit cuiquam, nec potest solvere. Nullum enim ærarium, nullum vectigal habet. Appii instituto tributa imperat. Ea vix, in fœnus Pompeji quod satis sit, efficiunt. Amici regis duo tresve perdivites sunt : sed ii suum tam diligenter tenent, quam ego, aut tu. Equidem non desino tamen per litteras rogare, suadere, accusare regem. Dejotarus etiam mihi narravit, se ad eum legatos misisse de re Bruti : eos sibi responsum retulisse, illum non habere. Et mehercule ego ita judico, nihil illo regno spoliatius, nihil rege egentius. Itaque aut tutela cogito me abdicare, aut, ut pro Glabrione Scævola, fœnus et impendium recusare. Ego tamen, quas per te Bruto promiseram præfecturas, M. Scaptio, L. Gavio, qui in regno rem Bruti procurabant, detuli. Nec enim in provincia mea negotiabantur. Tu autem meministi, nos sic agere, ut, quot vellet, præfecturas sumeret, dum ne negotiatori. Itaque duas ei præterea dederam. Sed ii, quibus petierat, de provincia de-

[a] Efficitur.

de toutes les affaires où je pouvais le servir; je n'en ai négligé aucune. Premièrement j'ai pressé Ariobarzane, jusqu'à le prier de destiner pour Brutus l'argent qu'il m'offrait; tant que ce prince a été avec moi, il y a paru disposé; mais, quand il m'eut quitté, il fut aussitôt assiégé par une foule de gens d'affaires de Pompée, qui, comme vous savez, a par lui-même plus de crédit que personne, et qui maintenant en a d'autant plus dans ces provinces, qu'on croit qu'il y viendra commander contre les Parthes. Voici néanmoins tout ce qu'il a pu obtenir; il touche tous les mois sur les impositions extraordinaires de la Cappadoce, trente-trois talens attiques; ce n'est pas même l'intérêt de son argent [3], mais il s'en contente, et ne presse point pour le principal. Le roi Ariobarzane ne paye, ni ne peut payer aucun autre créancier; car il n'a point de fonds ni de revenus réglés, et il est obligé, à l'exemple d'Appius, d'imposer des taxes extraordinaires, qui suffisent à peine pour payer à Pompée l'intérêt de ce qui lui est dû. Il est vrai que ce prince a deux ou trois amis fort riches; mais ce sont des gens qui ne sont pas plus d'humeur à prêter, que vous ou moi. Je ne laisse pas de lui écrire de temps en temps pour Brutus, des lettres très-fortes et très-pressantes. Déjotarus m'a dit qu'il avait envoyé des gens exprès pour lui parler de cette affaire, et qu'Ariobarzane avait répondu qu'il n'avait point du tout d'argent. Je le crois sans peine; car je sais quelle est la pauvreté de ce prince [4] et le déplorable état où est son royaume. Aussi je pense à me décharger de cette tutelle; ou, comme Scévola tuteur de Glabrion, je demanderai que l'on remette à mon pupille les intérêts et le principal [5]. Quant à ces places de préfets que je vous avais prié d'offrir à Brutus, j'en ai donné a M. Scaptius et à L. Gavius, qui font ses affaires dans la Cappadoce,

cesserant. Nunc cognosce de Salaminiis : quod video tibi etiam novum accidisse, tamquam mihi. Numquam enim ex illo audivi, illam pecuniam esse suam. Quin etiam libellum ipsius habeo, in quo est, *Salaminii pecuniam debent M. Scaptio et P. Matinio, familiaribus meis*. Eos mihi commendat : adscribit etiam, et quasi calcar admovet, intercessisse se pro iis magnam pecuniam. Confeceram, ut solverent, centesimis sexennii ductis cum renovatione singulorum annorum. At Scaptius quaternas postulabat. Metui, si impetrasset, ne tu ipse me amare desineres. Nam ab edicto meo recessissem, et civitatem, in Catonis et in ipsius Bruti fide locatam, meisque beneficiis ornatam, funditus perdidissem. Atque hoc tempore ipso impingit mihi epistolam Scaptius Bruti, rem illam suo periculo esse : quod nec mihi umquam Brutus dixerat, nec tibi : etiam, ut præfecturam Scaptio deferrem. Id vero per te exceperamus, ne negotiatori : quodsi cuiquam, huic tamen non. Fuerat enim præfectus Appio; et quidem habuerat turmas equitum, quibus inclusum in curia senatum Salamine obsederat, ut fame senatores quinque morerentur. Itaque ego, quo die tetigi provinciam, cum mihi Cyprii legati Ephesum obviam venissent, litteras misi, ut equites ex insula statim decederent. His de causis credo Scaptium iniquius de me aliquid ad Brutum scripsisse. Sed tamen hoc sum animo : si Brutus putabit me quaternas centesimas oportuisse decernere, qui in tota provincia singulas observarem, itaque

parce qu'ils ne sont point dans celles de mon gouvernement; vous savez que nous étions convenus qu'il pourrait disposer de ces places, pourvu que ce ne fût point pour des gens qui fussent dans les affaires de la Cilicie. Je lui en réservais encore deux autres; mais ceux pour qui il me les avait demandées, ne sont plus dans le pays. Quant à l'argent que doivent ceux de Salamine, je vois bien que vous ne saviez pas, non plus que moi, qu'il fût à Brutus. Il ne m'en a jamais rien dit, et j'ai encore son mémoire, qui commence ainsi : *La ville de Salamine doit de l'argent à M. Scaptius et à P. Matinius, mes amis particuliers*. Après me les avoir recommandés, il ajoute seulement, pour me faire voir combien il s'intéresse à cette affaire, qu'il leur a servi de caution pour une fort grosse somme. J'avais déterminé leurs débiteurs à les payer sur le pied d'un pour cent par mois, en ajoutant à la fin de chacune des six années, les intérêts au principal; mais Scaptius voulait avoir quatre pour cent. Si je les lui avais fait donner, j'aurais eu peur que vous n'eussiez plus voulu de moi pour ami. C'était aller contre mon propre édit, et ruiner pour jamais une ville qui est sous la protection de Caton et de Brutus même [6]; je détruisais par-là tout le bien que je lui ai fait. Maintenant Scaptius revient à la charge, et me présente une lettre de Brutus, qui me marque que cette affaire le regarde personnellement, ce qu'il ne m'a jamais dit, non plus qu'à vous. Il me demande aussi une place de préfet pour Scaptius; mais vous savez que lorsque vous lui en offrîtes de ma part, ce fut à l'exclusion des *négocians*. Et quand j'en accorderais à quelque autre, il faudrait toujours exclure celui-ci. Il en avait eu une sous Appius, qui lui avait aussi donné le commandement de quelques compagnies de cavalerie, avec lesquelles il avait tenu assiégé le sénat de Salamine,

edixissem, idque etiam acerbissimis fœneratoribus probaretur; si præfecturam negotiatori denegatam queretur, quod ego Torquato nostro in tuo Lenio, Pompejo ipsi in Sex. Statio negavi, et iis probavi; si equites deductos moleste feret : accipiam equidem dolorem, mihi illum irasci, sed multo majorem, non esse eum talem, qualem putassem. Illud quidem fatebitur Scaptius, me jus dicente, sibi omnem pecuniam ex edicto meo auferendi potestatem fuisse. Addo etiam illud, quod vereor, tibi ipsi ut probem : consistere usura debuit, quæ erat in edicto meo. Deponere volebant : impetravi ab Salaminiis, ut silerent. Veniam illi quidem mihi dederunt; sed quid iis fiet, si huc Paullus venerit? sed totum hoc Bruto dedi, qui de me ad te humanissimas litteras scripsit : ad me autem, etiam cum rogat aliquid, contumaciter, arroganter, ἀκοινωνήτως solet scribere. Tu autem velim ad eum scribas de his rebus, ut sciam, quo modo hæc accipiat. Facies enim me certiorem. Atque hoc superioribus litteris ad te diligenter perscripseram : sed plane te intelligere volui, mihi non excidisse illud, quod tu ad me quibusdam litteris scripsisses; si nihil aliud de hac provincia, nisi illius benivolentiam, depórtassem, mihi id satis esse. Sit sane; quoniam ita tu vis : sed tamen cum eo credo, quod sine peccato meo fiat. Igitur meo decreto soluta res Scaptio statim. Quam decretum sit, tu judicabis; ne ad Catonem quidem provocabo. Sed noli me putare ἐγκελεύσματα illa tua abjecisse, quæ mihi in vis-

jusque-là que cinq sénateurs moururent de faim. Comme j'en avais été informé à Éphèse, où les députés de l'île de Chypre étaient venus au-devant de moi, je ne fus pas plus tôt dans mon gouvernement, que j'envoyai des ordres pour faire repasser la mer à cette cavalerie. C'est sans doute pour cela que Scaptius s'est plaint de moi à Brutus. Quoi qu'il en soit, si ce dernier prétend que, contre mon propre *édit*, et contre tous les autres jugemens que j'ai rendus, je devais faire payer Scaptius sur le pied de quatre pour cent par mois, pendant que les usuriers les moins traitables se contentent d'un pour cent; s'il trouve mauvais que je lui aie refusé une place de préfet pour un *négociant*, quoique Torquatus et Pompée à qui j'en ai refusé par la même raison, au premier pour Lénius qui d'ailleurs est de vos amis, et au second pour Sextus Statius, ne l'aient pas trouvé mauvais; s'il est choqué de ce que j'ai fait sortir de l'île de Chypre cette cavalerie que Scaptius commandait, je suis bien fâché de ne pouvoir pas lui plaire, mais je le suis bien davantage de le trouver si différent de l'idée que je m'en étais faite. Scaptius ne peut disconvenir que je n'aie voulu le faire payer sur le pied marqué dans mon édit. J'ai fait plus, et je ne sais si en cela vous m'approuverez. L'intérêt ne devait plus courir du moment que les débiteurs offraient de payer, et qu'ils voulaient consigner; j'ai obtenu d'eux qu'ils ne feraient point de sommations, et ils ont bien voulu souffrir cette espèce d'injustice; mais que deviendront-ils si Paullus est mon successeur [7]? Je n'y ai point eu d'égard par considération pour Brutus. Vous me dites qu'il vous écrit sur mon sujet en des termes fort obligeans; son style est tout différent lorsqu'il m'écrit, même des lettres de recommandation; il est aigre, plein de hauteur, et fort différent de celui des gens polis. Je vous prie de lui rendre

ceribus hærent. Flens mihi meam famam commendasti. Quæ epistola tua est, in qua mentionem non facias? itaque irascatur, qui volet: patiar. Τὸ γὰρ εὖ μετ' ἐμοῦ, præsertim cum sex libris, tamquam prædibus, me ipsum obstrinxerim, quos tibi tam valde probari gaudeo; e quibus unum ἱστορικὸν requiris de Cn. Flavio Cn. F. ille vero ante decemviros non fuit: quippe qui ædilis curulis fuerit : qui magistratus multis annis post decemviros institutus est. Quid ergo profecit, quod protulit fastos? occultatam putant quodam tempore istam tabulam, ut dies agendi peterentur a paucis. Nec vero pauci sunt auctores, Cn. Flavium scribam fastos protulisse, actionesque composuisse : ne me hoc, vel potius Africanum (is enim loquitur), commentum putes. Οὐκ ἔλαθέ σε illud de gestu histrionis; tu sceleste suspicaris, ego ἀφελῶς scripsi. De me imperatore scribis te ex Philotimi litteris cognosse. Sed credo te, jam in Epiro cum esses, binas meas de omnibus rebus accepisse, unas a Pindenisso capto, alteras a Laodicea, utrasque tuis pueris datas. Quibus de rebus, propter casum navigandi, per binos tabellarios misi Romam litteras publice. De Tullia mea tibi assentior; scripsique ad eam, et ad Terentiam, mihi placere. Tu enim ad me jam ante scripseras, *ac vellem te in tuum veterem gregem retulisses.* Correcta vero epistola memmiana, nihil negotii fuit. Multo enim malo hunc a Pontidia, quam illum a Servilia. Quare adjunges Aufium nostrum, hominem semper amantem [a] mei; nunc, credo, eo

[a] Me.

compte de tout ce que je viens de vous expliquer, et de me mander ce qu'il en pense. Je vous avais déjà écrit assez au long là-dessus dans ma dernière lettre; mais j'ai été bien aise de vous faire voir que je n'ai pas oublié ce que vous me dites dans une des vôtres, que quand la place où je suis ne me vaudrait que l'occasion de gagner l'amitié de Brutus, ce serait toujours beaucoup. Je veux croire qu'elle me serait fort avantageuse, mais vous ne voudriez pas sans doute que je la gagnasse aux dépens de la justice. J'ai fait pour Scaptius tout ce que mon édit me permettait; que pouvais-je faire davantage? je m'en rapporte à vous, et je n'en appellerai point à Caton. Mais jugez-moi suivant les maximes et les règles que vous m'avez données vous-même, et qui sont toujours profondément gravées dans mon esprit. Lorque vous me quittâtes les larmes aux yeux, vous me recommandâtes par-dessus toutes choses d'avoir soin de ma réputation, et vous m'en faites souvenir dans toutes vos lettres. Si quelqu'un n'est pas content de moi, je m'en consolerai, pourvu que j'aie la justice de mon côté, maintenant surtout que j'ai pris de nouveaux engagemens avec elle en donnant mes six livres *de la République*; j'apprends avec bien du plaisir, que vous en êtes fort content. Vous trouvez seulement que j'ai fait une faute contre l'histoire, au sujet de Cn. Flavius, fils de Marcus. On ne peut néanmoins le placer avant les décemvirs [8], puisqu'il a été édile curule, et que cette magistrature fut établie long-temps après les décemvirs [9]. Mais, dites-vous, de quelle utilité était-il qu'il publiât les fastes? C'était afin que tout le monde pût savoir les jours où le barreau était ouvert, au lieu qu'auparavant on était obligé d'avoir recours à un petit nombre de jurisconsultes, qui en faisaient un secret. Beaucoup d'autres écrivains ont dit avant moi, que c'est ce Fla-

magis, quod debet etiam fratris Appii amorem erga me cum reliqua hereditate crevisse; qui declaravit, quanti me faceret, cum sæpe, tum in Bursa. Næ tu me sollicitudine magna liberaris. Furnii exceptio mihi non placet. Nec enim ego ullum aliud tempus timeo, nisi quod ille solum excipit. Sed scriberem ad te de hoc plura, si Romæ esses. [a] In Pompejo te spem omnem otii ponere non miror: ita res est; removendumque censeo illud *dissimulantem*. Sed enim, οἰκονομία si perturbatior est, tibi assignato: te enim sequor σχεδιάζοντα. Cicerones pueri amant inter se, discunt, exercentur: sed alter, uti dixit Isocrates in Ephoro et Theopompo, frenis eget, alter calcaribus. Quinto togam puram liberalibus cogitabam dare. Mandavit enim pater. Ea sic observabo, quasi intercalatum non sit. Dionysius mihi quidem in amoribus est. Pueri autem ajunt, eum furenter irasci. Sed homo non doctior, nec sanctior fieri potest, nec tui meique amantior. Thermum, [b] Silium vere audis laudari. Valde se honeste gerunt. Adde M. Nonium, Bibulum; me, si voles. Jam Scrofa, vellem, haberet, ubi posset. Est enim lautum negotium. Ceteri infirmant πολίτευμα Catonis. Hortensio quod causam

[a] In Pompejum. — [b] Silvium.

vius, alors simple greffier, qui publia les fastes et les formules du droit [10], et je ne l'ai point mis dans la bouche de Scipion l'Africain, sans de bonnes autorités. Vous avez interprété malignement ce que j'ai dit de ces gestes trop comédiens [11], mais je n'y ai point entendu finesse. Vous me dites que Philotime vous a mandé que mon armée m'a proclamé *imperator;* mais je compte que depuis que vous êtes arrivé en Épire, vous aurez reçu les deux lettres que j'ai données à vos gens, l'une après la prise de Pindénisse, et l'autre à Laodicée, dans lesquelles je vous rends compte de tout ce que j'ai fait ici. J'en ai aussi écrit au sénat; et pour une plus grande sûreté, j'ai envoyé deux copies de ma lettre par deux vaisseaux différens. Je suis de votre avis sur le mariage de ma fille; et je lui ai écrit, à elle et à sa mère, que j'agréais le parti qu'on me propose. Je me suis souvenu de ces mots d'une de vos lettres: *Je voudrais que vous fussiez revenu à votre ancien troupeau* [12]. Il n'était point nécessaire de rien changer à cette lettre que Memmius m'a fait tenir; car celui que Pontinia propose, me convient beaucoup mieux que celui dont Servilia avait parlé. Vous emploierez pour cela Aufius qui m'a toujours témoigné de l'affection, et qui doit en avoir pour moi plus que jamais; car avec le bien que lui a laissé son frère Appius [13], il a hérité sans doute de cette amitié dont j'avais reçu des marques en plusieurs occasions, et surtout dans l'affaire de Bursa [14]. Vous me délivrerez d'une grande inquiétude, si vous pouvez finir celle de ma fille. Je ne suis point du tout content de l'exception que Furnius a mise dans son décret [15]; le temps qu'il excepte, est le seul pendant lequel j'ai quelque chose à craindre; je ne vous en dis pas davantage là-dessus, parce que vous n'êtes pas à Rome. Vous avez raison d'espérer beaucoup de Pompée pour la tranquillité de

meam commendas, valde gratum. De Amiano, spei nihil putat esse Dionysius. Terentii nullum vestigium agnovi. Mœragenes certe periit. Feci iter per ejus possessionem, in qua animal reliquum nullum est. Hæc non noram tum, cum cum Democrito tuo locutus sum. Rhosiaca vasa mandavi. Sed heus tu, quid cogitas? in felicatis lancibus et splendidissimis canistris, olusculis nos soles pascere; quid te in vasis fictilibus appositurum putem? Κέρας Phemio mandatum est: reperietur; modo aliquid illo dignum canat. Parthicum bellum impendet. Cassius ineptas litteras misit. Necdum Bibuli erant allatæ: quibus recitatis, puto fore, ut aliquando commoveatur senatus. Equidem sum, [a] in magna animi perturbatione. Si, ut opto, non prorogatur nostrum negotium; habeo junium et quintilem in metu. Esto; duo quidem menses sustinebit Bibulus. Quid illo fiet, quem reliquero, præsertim si fratrem? quid me autem, si non tam cito decedo? magna turba est. Mihi tamen cum Dejotaro convenit, ut ille in meis castris esset cum suis copiis omnibus. Habet autem cohortes quadringenarias nostra armatura xxx; equitum CIↃ CIↃ. Erit ad sustentandum, quoad Pompejus veniat; qui litte-

[a] Abest *in*.

la république; je n'en ai pas moins bonne opinion que vous, et je crois qu'en parlant de lui, il n'est plus nécessaire d'ajouter aucune restriction [16]. S'il n'y a pas beaucoup de suite dans cette lettre, c'est qu'il n'y en a pas plus dans les vôtres, car je vous suis pied à pied. Mon fils et notre neveu s'aiment fort; on les instruit et on les exerce ensemble; mais on peut leur appliquer ce qu'Isocrate disait d'Éphore et de Théopompe: Il faut tenir à l'un la bride, et donner à l'autre de l'éperon [17]. Mon frère m'a chargé de faire prendre la robe virile à son fils le jour des *liberalia* [18]; je suppose, dans mon calcul, qu'il n'y a point eu d'intercalation. Je suis très-content de Dionysius; nos jeunes gens disent qu'il est fort violent, mais on ne peut avoir de meilleures mœurs, plus de science, et plus d'affection pour vous et pour moi. Il est vrai, comme on vous le mande, que Thermus et Silius [19] sont fort estimés dans leurs gouvernemens, et c'est avec justice; on n'en peut dire autant de Nonius [20] et de Bibulus; mettez-moi avec eux si vous voulez. Je souhaiterais que Scrofa eût aussi quelque gouvernement [21], car c'est une place fort propre à faire voir ce qu'il vaut [22]. Pour tous les autres, ils ne se piquent guère de suivre les maximes de Caton. Je vous suis bien obligé d'avoir recommandé mes intérêts à Hortensius. Dionysius ne croit pas qu'on puisse rien tirer d'Amianus. Je n'ai pu avoir aucune nouvelle de Térentius. Pour Méragène [23], il faut absolument qu'il soit mort. J'ai passé par ses terres qui sont entièrement abandonnées; je ne le savais pas encore, lorsque je parlai à votre affranchi Démocrite. Je vous ai commandé des vases de Rhosus [24]; mais comment l'entendez-vous? vous nous faisiez servir de simples légumes dans votre belle vaisselle [25], que nous donnerez-vous dans ces plats de terre? On cherche un cor pour Phémius, et on lui en trouvera un; mais c'est à con-

ris, quas ad me mittit, significat, suum negotium illud fore. Hiemant in nostra provincia Parthi. Exspectatur ipse Orodes. Quid quæris? aliquantum est negotii. De Bibuli edicto, [a] nihil novi, præter illam exceptionem, de qua tu ad me scripseras, *nimis gravi præjudicio in ordinem nostrum*. Ego tamen habeo ἰσοδυναμοῦσαν, sed tectiorem, ex Q. Mucii P. F. edicto asiatico, *extra quam si ita negotium gestum est, ut eo stari non oporteat, ex fide bona*: multaque sum secutus Scævolæ; in iis illud, in quo sibi libertatem censent Græci datam, ut Græci inter se disceptent suis legibus. Breve autem edictum est propter hanc meam διαίρεσιν, quod duobus generibus edicendum putavi; quorum unum est provinciale, in quo est de rationibus civitatum, de ære alieno, de usura, de syngraphis; in eodem omnia de publicanis: alterum, quod sine edicto satis commode transigi non potest, de hereditatum possessionibus, de bonis possidendis, magistris faciendis, vendendis: quæ ex edicto et postulari et fieri solent. Tertium, de reliquo jure dicundo, ἄγραφον reliqui. Dixi me de eo genere mea decreta ad edicta urbana accommodaturum: itaque curo, et satisfacio adhuc omnibus. Græci vero exultant, quod

[a] Nihil movit

dition que les airs qu'il jouera en vaudront la peine. Les Parthes sont prêts à se mettre en campagne. Cassius a montré dans ses lettres une vanité ridicule; mais, lorsque celles de Bibulus seront arrivées, j'espère que le sénat sortira enfin de l'assoupissement où il est. Pour moi, je vous avoue que je suis dans une grande inquiétude. Si l'on ne me continue point dans mon gouvernement, comme je le souhaite, j'ai toujours fort à craindre pendant les mois de juin et de juillet. Je veux que Bibulus puisse soutenir, pendant tout ce temps-là, les efforts des Parthes; mais que deviendra celui que je laisserai à ma place? et si c'est mon frère? si je suis obligé moi-même de demeurer? tout cela m'embarrasse fort. J'ai néanmoins engagé Déjotarus à venir joindre mon armée avec toutes ses troupes. Elles sont composées de trente cohortes, chacune de quatre cents hommes armés à la romaine, et de deux mille chevaux. Avec ce secours, on pourra arrêter les ennemis jusqu'à l'arrivée de Pompée, qui me mande qu'on le destine pour cette guerre. Les Parthes sont en quartiers d'hiver sur les terres de l'empire, et Orodès leur roi viendra les commander. Ce n'est point ici une petite affaire. Mon *édit* est conforme à celui de Bibulus, à cette clause près, sur laquelle vous me marquiez que ce serait un préjugé trop peu honorable pour nos chevaliers [26]. J'en ai mis néanmoins une qui signifie à peu près la même chose, mais dans des termes plus généraux. Je l'ai prise de l'*édit* que Q. Mutius Scévola, fils de Publius, fit pendant qu'il était gouverneur d'Asie. Elle porte que si les conditions d'un traité sont injustes, on réglera les choses selon l'équité et la bonne foi. J'ai copié plusieurs autres articles de l'édit du même Scévola, comme celui qui permet aux Grecs de terminer entre eux leurs différens selon leurs lois, ce qui fait qu'ils se regardent comme des peuples libres. Mon *édit* est fort court,

peregrinis judicibus utuntur. Nugatoribus quidem; inquies. Quid refert? tamen se αὐτονομίαν adeptos putant. Vestri enim, credo, graves habent, Turpionem sutorium, et Vettium mancipem. De publicanis quid agam, videris quærere. Habeo in deliciis, obsequor, verbis laudo, orno; efficio, ne cui molesti sint. Τὸ παραδοξότατον, usuras eorum, quas pactionibus adscripserant, servavit etiam Servilius. Ego sic. Diem statuo satis laxam; quam ante si solverint, dico, me centesimas ducturum : si non solverint, ex pactione. Itaque et Græci solvunt tolerabili fœnore; et publicanis res est gratissima. Sic illa jam habent, pleno modio, verborum honorem, invitationem crebram. Quid plura? sunt omnes ita mihi familiares, ut se quisque maxime putet. Sed tamen μηδὲν αὐτοῖς. Scis reliqua. De statua Africani (ὢ πραγμάτων ἀσυγκλώστων! sed me ipsum delectavit in tuis litteris), ain' tu? Scipio hic Metellus proavum suum nescit censorem non fuisse? atqui nihil habuit aliud inscriptum, nisi cos. ea statua, quæ ad Opis per te posita in excelso est. In illa item, quæ est ad Πολυδεύκους, hercule inscriptum est, cos. quam esse ejusdem, status, amictus, anulus, imago ipsa declarat. At mehercule ego cum in turma inauratarum equestrium, quas [a] hic in Capitolio

[a] Hic Metellus.

parce que j'ai tout réduit sous deux chefs. Dans le premier, je traite des affaires qui sont proprement de la juridiction des gouverneurs, comme les comptes des villes, leurs dettes, l'intérêt de l'argent, les obligations; ce qui comprend tout ce qui regarde les fermiers de la république. Le second chef contient plusieurs affaires que l'on juge ordinairement sur l'*édit* du gouverneur, et qu'on ne peut guère juger autrement, comme les testamens, les acquêts, les biens décrétés, les syndics des créanciers. Pour toutes les autres affaires, je me suis contenté de déclarer que je les jugerais conformément aux édits des préteurs. Je tâche de contenter tout le monde, et j'y ai réussi jusqu'à présent. Les Grecs sont charmés d'avoir des juges de leur nation [27]; ce sont de plaisans juges, me direz-vous; qu'importe: cette image de liberté ne laisse pas de les satisfaire. Ceux que vous avez à Rome, sont en effet des gens d'importance [28], un Turpion ci-devant cordonnier [29], un Vettius regrattier [30]! Il me paraît que vous avez envie de savoir comment je vis avec les fermiers de la république: je les ai tous les jours chez moi, je les accable d'honnêtetés, de louanges, de caresses; mais je ménage les choses de manière que personne n'en souffre, et cela dans les affaires les plus difficiles. En voici un échantillon: Servilius [31] leur adjugeait l'intérêt marqué dans leurs traités avec les villes; pour moi je donne aux débiteurs un terme raisonnable, à condition que s'ils payent dans ce temps-là, ils ne donneront qu'un pour cent par mois, et qu'autrement ils payeront l'intérêt que leur obligation porte. De cette manière, les Grecs ne sont point trop chargés, et les fermiers sont ravis de toucher leur argent. Vous voyez donc comment je suis avec ces derniers; je ne leur épargne point les complimens; je les ai tous les jours à ma table; en un mot, je vis avec eux de manière qu'il n'y en a

posuit, animadvertissem in Serapionis subscriptione Africani [b] cognomen, erratum fabrile putavi, nunc video Metelli. O! ἀνιστορησίαν turpem! Nam illud de Flavio et fastis, si secus est, commune erratum est; et tu belle ἠπόρησας, et nos publicam prope opinionem secuti sumus, ut multa apud Græcos. Quis enim non dixit, Εὔπολιν, τὸν τῆς ἀρχαίας, ab Alcibiade, navigante in Siciliam, dejectum esse in mare? Redarguit Eratosthenes. Adfert enim, quas ille post id tempus fabulas docuerit. Num idcirco Duris Samius, homo in historia diligens, quod cum multis erravit, irridetur? Quis Zaleucum leges Locris scripsisse non dixit? num igitur jacet Theophrastus, si id a Timæo, tuo familiari, reprehensum est? Sed nescire, proavum suum censorem non fuisse, turpe est; præsertim cum post eum consulem, nemo Cornelius, illo vivo, censor fuerit. Quod de Philotimo, et de solutione HS. XX DC scribis; Philotimum circiter kalend. januar. in Chersonesum audio venisse: ac mihi ab eo nihil adhuc. Reliqua mea Camillus scribit se accepisse; ea quæ sint, nescio, et aveo scire. Verum hæc posterius et coram fortasse commodius. Illud me, mi Attice, in extrema fere parte epistolæ commovit:

[a] Imaginem.

point qui ne se croie de mes plus familiers amis, quoique je ne leur fasse aucune confidence [32]. Quant à cette statue de Scipion l'Africain (quelle bigarure! mais cela même a son agrément dans votre lettre), quoi donc! Métellus Scipion ne sait pas que son bisaïeul n'a point été censeur [33]? cependant il n'a point d'autre qualité que celle de consul dans l'inscription de cette statue que vous avez fait placer dans un lieu élevé du temple d'Ops [34], non plus que dans celle du temple de Pollux [35], qui est certainement de la même personne, comme la posture, l'habillement, l'anneau et le visage même le font voir [36]. Et véritablement, lorsque parmi ces statues équestres dorées, que Métellus a fait placer dans le Capitole, je vis au bas de celle de Scipion l'Africain le nom de Sérapion [37], je crus que c'était une méprise de l'ouvrier, mais je vois bien maintenant qu'elle vient de Métellus; cela ne lui est pas pardonnable. Il n'en est pas de même de ce que j'ai dit de Flavius. S'il est faux qu'il ait le premier publié les fastes, je me suis trompé avec beaucoup d'autres, et vous avez eu raison de ne rien décider; car j'ai suivi l'opinion la plus commune, qui néanmoins peut quelquefois se trouver fausse, comme nous en avons plusieurs exemples dans l'histoire grecque. Combien d'historiens ont dit qu'Alcibiade passant en Sicile, avait fait jeter dans la mer Eupolis l'un des auteurs de l'ancienne comédie [38]? Ératosthène [39] prouve que cela ne peut être, en faisant voir que quelques-unes des pièces de ce poëte ont été composées depuis la guerre de Sicile. Duris de Samos [40], qui est d'ailleurs un historien exact, perdra-t-il sa réputation pour avoir avancé ce fait avec plusieurs écrivains? Théophraste a dit de même, après un grand nombre d'historiens, que c'était Zaleucus [41] qui avait donné des lois aux Locriens [42]; en estime-t-on moins Théophraste depuis que

scribis enim sic, τί λοιπόν? deinde me obsecras amantissime, ne obliviscar vigilare, et ut animadvertam, quæ fiant. Num quid de quo inaudisti? etsi nihil ejusmodi est. Πολλοῦ γε καὶ δεῖ. Nec enim me fefellisset, nec fallet. Sed ista admonitio tua tam accurata, nescio quid mihi significare visa est. De M. Octavio, iterum jam tibi rescribo, te illi probe respondisse. Paullo vellem fidentius. Nam Cœlius libertum ad me misit, et litteras accurate scriptas: sed de pantheris fœde, ac civitatibus. Rescripsi, alterum me moleste ferre, si ego in tenebris laterem, nec audiretur Romæ, nullum in mea provincia nummum; nisi in æs alienum, erogari; docuique, nec mihi conciliare pecuniam licere, nec illi capere: monuique eum, quem plane diligo, ut, cum alios accusasset, cautius viveret. Illud autem alterum, alienum esse existimatione mea, Cibyratas imperio meo publice venari. Lepta tua epistola gaudio exultat. Etenim scripta belle est, meque apud eum magna in gratia posuit. Filiola tua gratum mihi fecit, quod tibi diligenter mandavit, ut mihi salutem adscriberes : gratum etiam Pilia : sed illa officiosius, quod mihi, [a] quem numquam vidit. Igitur tu quoque salutem utrique adscribito. Littera-

[a] Quem jam pridem numquam videt.

Timée, votre auteur favori [43], a fait voir que cela était faux? Mais il est honteux à Métellus de ne pas savoir que son bisaïeul n'a pas été censeur, d'autant plus que personne de sa maison ne le fut depuis qu'il eut été consul [44] jusqu'à sa mort. Quant à Philotime et au payement de ces cinq cent quatre-vingt mille sesterces, tout ce que j'en sais, c'est que Philotime est arrivé dans la Chersonèse [45] environ au commencement de janvier; je n'en ai point encore reçu de lettres. Camille me mande qu'il a reçu le reste de mon argent; je voudrais bien savoir ce que c'est; mais je vous parlerai de cela une autre fois, et je ferai peut-être bien d'attendre que je sois de retour. J'ai remarqué vers la fin de votre lettre un endroit qui m'a fort donné à penser. Après ces mots, *qu'ai-je encore à vous dire?* vous me recommandez d'une manière pleine d'affection et de tendresse, de veiller avec soin et de prendre garde à tout ce qui se passe. Est-ce qu'il vous serait revenu quelque chose? Mais non, il n'y a pas d'apparence, cela ne m'aurait point échappé, et assurément rien ne m'échappera. Cependant de la manière dont vous me donnez cet avis, il semble que vous ayez eu en vue quelque chose de particulier. Je vous remercie tout de nouveau de la réponse que vous avez faite à Octavius; j'aurais voulu néanmoins que vous lui eussiez parlé plus affirmativement. Vous saurez que Célius m'a envoyé exprès un de ses affranchis, avec une lettre très-pressante; mais il n'est rien de moins raisonnable que ce qu'il m'écrit de ces panthères, et de ces taxes qu'il voudrait que j'imposasse sur les villes pour les frais de ses jeux [46]. Je lui ai répondu sur ce dernier article, que j'étais bien malheureux d'être dans une si grande obscurité, et qu'on ne sût pas à Rome que je ne faisais lever sur les villes de mon gouvernement aucune imposition extraordinaire que pour le payement de leurs

rum datarum prid. kal. januar. suavem habuit recordationem clarissimi jurisjurandi : quod ego non eram oblitus. Magnus enim prætextatus illo die fui. Habes ad omnia, non, ut postulasti, χρύσεα χαλκείων, sed paria paribus respondimus. Ecce autem alia pusilla epistola ; quam non relinquam ἀναντιφώνητον. Bene mehercule potuit Luccejus Tusculanum ; nisi forte : solet enim cum suo tibicine : et velim scire, quis sit status ejus. Lentulum quidem nostrum, præ ære, Tusculanum proscripsisse audio. Cupio hos expeditos videre : cupio etiam Sextium ; adde, si vis, Cœlium ; quibus omnibus est, αἴδεσθεν μὲν ἀνήνασθαι, δεῖσαν δ' ὑποδέχθαι. De Memmio restituendo ut Curio cogitet, te audisse puto. De Egnatii Sidicini nomine, nec nulla, nec magna spe sumus. Pinarium, quem mihi commendas, diligentissime Dejotarus curat, graviter ægrum. Respondi etiam minori. Tu, velim, dum ero Laodiceæ, id est, ad idus maj. quam sæpissime mecum per litteras colloquare : et cum Athenas veneris (jam enim sciemus de rebus urbanis, de provinciis, quæ omnia in mensem martium sunt collata), utique ad me tabellarios mittas. Sed heus tu, jamne vos a Cæsare, per Herodem, talenta attica L extorsistis ? in quo, ut audio, magnum odium Pompeji susce-

dettes ; qu'il serait également injuste que je lui accordasse cet argent, et qu'il l'acceptât ; enfin je l'avertis en bon ami de prendre garde, après avoir accusé les autres [47], de donner prise sur lui-même. Que pour ces panthères, je ferais tort à ma réputation si j'obligeais ceux de Cybire à faire pour lui une chasse publique [48]. Lepta est charmé de votre lettre [49] ; elle est en effet très-obligeante pour lui, et il m'en sait le meilleur gré du monde. Je suis fort obligé à votre chère fille de ce qu'elle vous a si fort recommandé de me saluer de sa part ; je remercie aussi Pilia de son souvenir, mais je suis encore plus sensible à l'honnêteté de la première, qui ne m'a jamais vu ; vous leur ferez mes complimens à l'une et à l'autre. Dans votre lettre du dernier de décembre, vous me faites souvenir de cet illustre serment, qui m'a fait trop d'honneur pour que j'en perde la mémoire [50] ; jamais consul ne parut avec plus d'éclat [51]. Je crois avoir répondu à toutes vos lettres ; ce n'est point, comme vous le vouliez, de l'or pour du cuivre [52], c'est tout au plus métal pour métal. Mais voici encore une petite lettre qu'il ne faut pas laisser sans réponse. Luccéius n'a pas mal fait de vendre sa maison de Tusculum [53], quoique d'ailleurs il eût bien pu sans cela payer ses dettes, car vous savez qu'il s'est réduit à dîner souvent tête à tête avec son joueur de flûte ; mandez-moi en quel état sont ses affaires. J'apprends aussi que Lentulus a été obligé de mettre en vente sa maison de Tusculum. Je souhaite de les voir tous deux plus à leur aise, aussi bien que Sextius, et, si vous voulez, Célius. On peut dire d'eux tous qu'*ils ont honte de reculer et qu'ils craignent d'avancer* [54]. Vous savez apparemment que Curion pense à faire rappeler Memmius [55]. Je ne désespère pas de vous faire payer par Egnatius Sidicinus, mais je ne vous en réponds pas. Pinarius, que vous me recomman-

pistis. Putat enim, suos nummos vos comedisse; Cæsarem in nemorensi ædificando diligentiorem fore. Hoc ego ex P. Vedio, magno nebulone, sed Pompeji tamen familiari, audivi. Hic Vedius venit mihi obviam cum duobus essedis, et rheda equis juncta, et lectica, et familia magna : pro qua, si Curio legem pertulerit, HS. centena pendat necesse est. Erat præterea cynocephalus in essedo : nec deerant onagri. Numquam vidi hominem nequiorem. Sed extremum audi. Diversatus est Laodiceæ apud Pompejum Vindullum : ibi sua deposuit, cum ad me profectus est. Moritur interim Vindullus : quæ res ad Magnum Pompejum pertinere putabatur. C. Vennonius domum Vindulli venit : cum omnia obsignaret, in Vedianas res incidit. In his inventæ sunt quinque plangunculæ matronarum, in quibus una sororis amici tui, hominis Bruti, qui hoc utatur; et illius Lepidi, qui hæc tam negligenter ferat. Hæc te volui παριστορῆσαι. Sumus enim ambo belle curiosi. Unum etiam velim cogites. Audio Appium προπύλαιον Eleusine facere. Num inepti fuerimus, si nos quoque academiæ fecerimus? puto, inquies. Ergo id ipsum scribes ad me. Equidem valde ipsas Athenas amo. Volo esse aliquod monumentum. Odi falsas inscriptiones sta-

dez, est tombé malade chez le roi Déjotarus, qui en a grand soin. Voilà tout ce que j'avais à répondre à cette petite lettre. Je vous prie de m'écrire souvent, pendant que je serai à Laodicée, c'est-à-dire jusqu'au quinzième de mai; et lorsque vous serez arrivé à Athènes, envoyez-moi un exprès, car on aura alors des nouvelles des affaires de Rome, et de la distribution des gouvernemens, dont on ne doit délibérer qu'au mois de mars. Mais, dites-moi un peu, est-il donc vrai que vous ayez tiré de César cinquante talens attiques par le moyen d'Hérode [56]? Pompée, à ce qu'on dit, vous en veut beaucoup de mal, car il avait fort compté sur cet argent [57]. On dit aussi que César ne fera plus de si folles dépenses à sa maison d'Aricie [58]. J'ai su tout cela par P. Védius qui est un grand étourdi, mais qui ne laisse pas d'être des amis de Pompée. Cet homme d'importance est venu au-devant de moi avec deux chariots [59], une chaise roulante, une litière, et un si grand nombre de valets, que si la loi de Curion passe, Védius sera assurément taxé à plus de cent mille sesterces [60]. Il avait de plus un cynocéphale [61] sur un de ses chariots, et des ânes sauvages dans son équipage; je n'ai jamais vu un homme si impertinent; mais ce n'est pas là tout. Il logea à Laodicée chez Pompéius Vindullus, et y laissa ses ballots lorsqu'il me vint trouver. Dans cet entre-temps, mourut Vindullus dont Pompée est l'héritier naturel [62]. C. Vennonius étant venu pour mettre le scellé, tomba par hasard sur ce qui appartenait à Védius; l'on y trouva les portraits de cinq de nos dames [63], et entre autres celui de la sœur de votre bon ami [64], qui devrait mieux choisir les siens; un frère si peu clairvoyant, et un mari si commode, sont véritablement ce que leur nom signifie [65]. Je crois que ce trait vous divertira, car vous n'êtes pas moins curieux que moi de pareilles histoires [66]. J'ai encore une chose à vous

tuarum alienarum. Sed ut tibi placebit : faciesque me, in quem diem romana incidant mysteria, certiorem, et quo modo hiemaris. Cura ut valeas. Post leuctricam pugnam die septingentesimo sexagesimo quinto.

EPISTOLA II.

CICERO ATTICO SAL.

Cum Philogenes, libertus tuus, Laodiceam ad me, salutandi causa, venisset, et se statim ad te navigaturum esse diceret; has ei litteras dedi : quibus ad eas rescripsi, quas acceperam a Bruti tabellario. Et respondebo primum postremæ tuæ paginæ; quæ mihi magnæ molestiæ fuit; quod ad te scriptum est a Cincio de Statii sermone : in quo hoc molestissimum est, Statium dicere, a me quoque id consilium probari. Probari autem? de isto hactenus. Dixerim me vel plurima vincla tecum summæ conjunctionis optare : etsi sunt amoris arctissima : tantum abest, ut ego ex eo, quo astricti sumus, laxari aliquid velim. Illum

proposer : j'apprends qu'Appius fait faire un portique à Éleusis [67] ; pourra-t-on trouver mauvais que j'en fasse faire un à l'académie [68] ? Vous me direz sans doute que je ne dois avoir là-dessus aucun scrupule ; marquez-moi donc ce que vous en pensez. J'ai pour la ville d'Athènes une inclination dont je veux laisser des marques publiques. Je n'aime point ces fausses inscriptions que l'on met à des statues qu'on n'a point fait placer [69] ; mais je m'en rapporte à vous. Mandez-moi quel jour tombent les mystères cette année, et comment vous avez passé l'hiver. Ayez soin de votre santé. Le sept cent soixantième jour depuis la bataille de Leuctres [70].

LETTRE II.

Au même.

Philogène votre affranchi est venu à Laodicée prendre congé de moi, et il est prêt à partir pour vous aller joindre ; je me sers de cette occasion pour répondre à votre lettre que j'ai reçue par le messager de Brutus. Je commencerai par le dernier article, où vous me parlez de ce que Cincius vous mande qu'il a entendu dire à Statius. Cela me fait beaucoup de peine, et ce qui me choque fort, c'est que Statius ait osé dire que j'approuvais ce divorce. Moi ! j'aurais pu avoir cette pensée ! mais il n'est pas nécessaire de me justifier. Il me suffit de vous assurer que bien loin de vouloir rompre les liens qui nous unissent, je voudrais les serrer encore davantage et en trouver de nouveaux, quoique ceux que forme une amitié réciproque soient par eux-mêmes assez forts. Vous savez que mon frère, lorsqu'il est fâché contre votre sœur, dit bien des choses semblables qui n'ont point de suites. Et il est vrai

autem multa de istis rebus asperius solere loqui, sæpe sum expertus, sæpe etiam lenivi iratum. Id scire te arbitror. In hac autem peregrinatione, militiave nostra sæpe incensum ira vidi, sæpe placatum. Quid ad Statium scripserit, nescio. Quidquid acturus de tali re fuit, scribendum tamen ad libertum non fuit. Mihi autem erit maxime curæ, ne quid fiat secus, quam volumus, quamque oportet. Nec satis est in ejusmodi re, se quemque præstare: [a] maximæ partes istius officii sunt pueri Ciceronis, sive jam adolescentis: quod quidem illum soleo hortari. Ac mihi videtur matrem valde, ut debet, amare, teque mirifice. Sed est magnum illud quidem, verumtamen multiplex pueri ingenium: quo ego regendo habeo negotii satis. Quoniam respondi postremæ tuæ paginæ prima mea; nunc ad primam revertar tuam. Peloponnesias civitates omnes maritimas esse, hominis non nequam, sed etiam tuo judicio probati, Dicæarchi tabulis credidi. Is multis nominibus in Trophoniana [b] Chæronis narratione Græcos in eo reprehendit, quod mare tam secuti sunt: nec ullum in Peloponneso locum excipit. Cum mihi auctor placeret (etenim erat ἱστορικώτατος, et vixerat in Peloponneso),

[a] Ac maxime p. — [b] Charonis.

que depuis que nous sommes partis, soit pendant le chemin, soit depuis que je suis dans mon gouvernement, je l'ai vu plusieurs fois fort en colère; mais j'ai eu soin de l'apaiser, et il est revenu fort aisément. Je ne sais point ce qu'il a écrit à Statius; quelque pensée qu'il ait eue, ce n'est point à des affranchis qu'il faut faire de pareilles confidences. Je n'oublierai rien pour l'empêcher de prendre un mauvais parti, et de nous donner ce chagrin. Mais il faut que chacun de nous y contribue de son côté; et c'est surtout le devoir et l'intérêt de notre neveu, qui commence à n'être plus un enfant; je ne manque pas de l'y exhorter. Il me paraît qu'il a pour sa mère, et surtout pour vous, tous les sentimens qu'il doit avoir. Il a beaucoup d'esprit, mais c'est un esprit couvert et difficile; je n'ai pas peu de peine à le gouverner. Reprenons maintenant le commencement de votre lettre. Ce n'est pas sur le témoignage de quelque méchant auteur que j'ai avancé que toutes les villes du Péloponèse étaient maritimes; c'est sur la foi de Dicéarque, dont vous faites vous-même beaucoup de cas. Dans sa description de la descente dans l'antre de Trophonius, Chéron [71] prouve, par beaucoup de raisons, que les Grecs ont mal fait de bâtir tant de villes sur le bord de la mer, et il compte pour maritimes toutes celles du Péloponèse [72]. Quoique j'estime fort cet auteur, qui me paraît avoir une grande connaissance de l'histoire, et qui d'ailleurs a vécu dans le Péloponèse, cela ne laissa pas de m'arrêter, et je proposai mon doute à Dionysius. Il fut d'abord surpris; mais, comme il se fie aussi volontiers à Dicéarque que vous à Vestorius et moi à Cluvius [73], il me dit que je pouvais m'en rapporter à cet auteur. Il prétend qu'il y a dans l'Arcadie une ville maritime nommée Lepreon [74]. Pour Tené [75], Aliphéra [76], et Tritia [77], il croit que ce sont des villes modernes; et il le

admirabar tamen; et, vix accredens, communicavi cum Dionysio. Atque is primo est commotus: deinde, quod tum de isto Dicæarcho non minus bene existimabat, quam tu de C. Vestorio, ego de M. Cluvio, non dubitabat, quin ei crederemus. Arcadiæ censebat esse Lepreon quoddam maritimum; [a] Tenea autem, et Aliphera, et Tritia νεόκτιστα ei videbantur; idque τῷ τῶν νεῶν καταλόγῳ confirmabat, ubi mentio non fit istorum. Atque istum ego locum totidem verbis a Dicæarcho transtuli. Phliasios autem dici sciebam : et ita, fac, ut habeas : nos quidem sic habemus. Sed primo me ἀναλογία deceperat, Φλιοῦς, Ὀποῦς, Σιποῦς: quod Ὀπούντιοι, Σιπούντιοι. Sed hoc continuo correximus. Lætari te nostra moderatione et continentia video. Tum id magis faceres, si adesses, atque hoc foro, quod egi ex idibus febr. Laodiceæ ad kalend. maj. omnium diœcesium, præter Ciliciæ. Mirabilia quædam effecimus : ita multæ civitates omni ære alieno liberatæ, multæ valde levatæ sunt : omnes, suis legibus et judiciis usæ, αὐτονομίαν adeptæ, revixerunt. His ego duobus generibus facultatem ad se ære alieno liberandas aut levandas dedi; uno, quod omnino nullus in imperio meo sumtus factus est (nul-

[a] Tene.

prouve par le dénombrement que fait Homère de toutes celles qui armèrent des vaisseaux pour la guerre de Troie, où elles ne sont point comprises. Tout ce que j'ai dit là-dessus, je l'ai copié mot pour mot de Dicéarque. Je sais bien qu'il faut dire *Phliasios* [78]; et vous corrigerez cet endroit de votre exemplaire, comme j'ai fait dans le mien. J'ai été trompé d'abord par l'analogie; et j'ai cru que de φλιοῦς on faisait φλιούντιοι, comme de Ὀποῦς, Σιποῦς, on fait Ὀπούντιοι, Σιπούντιοι; mais je me suis bientôt aperçu de cette faute. Vous me dites, que ce que vous avez appris de ma modération et de mon désintéressement, vous a fait un très-grand plaisir; vous en auriez bien davantage si vous étiez ici. Je viens de faire des choses merveilleuses à Laodicée, où depuis le treizième de février jusqu'au premier de mai, j'ai réglé toutes les affaires de mes départemens, hors celles de Cilicie. Les villes qui étaient accablées de dettes, ou se sont acquittées entièrement, ou sont fort libérées. Je les laisse juger entre eux leurs différens selon leurs lois; tout cela leur a rendu la vie. J'ai fourni aux villes deux grands moyens pour s'acquitter; le premier, en ne tirant rien de la province pour ma subsistance; quand je dis rien, je n'exagère point, et il est vrai à la lettre qu'il ne leur en coûtera pas une obole; vous ne sauriez croire de quelle ressource cela leur a été. En second lieu, les magistrats des villes s'étaient engraissés aux dépens de leurs citoyens. J'ai interrogé moi-même là-dessus ceux qui ont été en charge depuis dix ans; ils m'ont tout avoué; et sans essuyer la honte d'une condamnation, ils ont rapporté d'eux-mêmes l'argent qu'ils avaient pris. Avec ce secours les villes ont payé sans peine ce qu'elles devaient de ce bail [79], dont les fermiers de la république n'avaient rien touché, et tous les arrérages du précédent. Jugez combien cela m'a mis en

lum cum dico, non loquor ὑπερβολικῶς), nullus, inquam, ne teruncius quidem. Hac autem re, incredibile est, quantum civitates emerserint. Accessit altera. Mira erant in civitatibus ipsorum furta Græcorum, quæ magistratus sui fecerant. Quæsivi ipse de iis, qui annis decem proximis magistratum gesserant. Aperte fatebantur. Itaque, sine ulla ignominia, suis humeris pecunias populis retulerunt. Populi autem, nullo gemitu, publicanis, quibus hoc ipso lustro nihil solverant, etiam superioris lustri reddiderunt. Itaque publicanis in oculis sumus. Gratis, inquis, viris. Sensimus. Jam cetera jurisdictio nec imperita, et clemens cum admirabili facilitate. Aditus autem ad me minime provinciales. Nihil per cubicularium. Ante lucem inambulabam domi, ut olim candidatus. Grata hæc et magna, mihique nondum laboriosa ex illa vetere militia. Nonis maj. in Ciliciam cogitabam: ibi cum junium mensem consumsissem, atque utinam in pace (magnum enim bellum impendet a Parthis)! quintilem in reditu ponere. Annuæ enim mihi operæ a. d. III kalend. sext. emerentur. Magna autem in spe sum, mihi nihil temporis prorogatum iri. Habebam acta urbana usque ad nonas martias; e quibus intelligebam, Curionis nostri constantia omnia potius actum iri, quam de provinciis. Ergo, ut spero, propediem te videbo. Venio ad Brutum tuum, immo nostrum: sic enim mavis. Equidem omnia feci, quæ potui aut in mea provincia perficere, aut in regno experiri. Omni igitur modo egi cum rege, et ago

grâce avec ces messieurs. Ce ne sont pas des ingrats, me dites-vous; cela est vrai, et je m'en suis aperçu. Je m'acquitte de mes autres fonctions avec le même succès, et je me fais admirer par ma douceur et mes manières aisées. Je ne suis point difficile à approcher comme beaucoup d'autres gouverneurs; on n'a point besoin pour me parler de s'adresser à mes gens; je me promène chez moi les portes ouvertes, comme je faisais lorsque je briguais les charges. On est charmé de ces manières et l'on m'en tient un grand compte, quoique cela ne me coûte pas beaucoup, à cause de l'habitude qui m'en est restée de ces temps où j'avais mon chemin à faire. Je partirai le septième de mai pour la Cilicie, où je passerai tout le mois de juin. Si les Parthes avec lesquels nous sommes à la veille d'avoir une grande guerre, me laissent en repos, je me mettrai en chemin le premier de juillet, pour être à portée de sortir de mon gouvernement le trente qui est le dernier jour de mon année, car je compte fort de n'être point continué. On m'a envoyé les *actes* de tout ce qui s'est passé dans le sénat jusqu'au septième de mars, par où je juge que Curion empêchera toujours avec la même opiniâtreté, qu'on ne propose l'affaire des gouvernemens [80]. Ainsi j'espère de vous embrasser bientôt. Je viens à Brutus votre ami, ou plutôt le nôtre, puisque vous le voulez ainsi. Je puis vous assurer que j'ai employé pour lui toute mon autorité dans mon gouvernement, et tout mon crédit auprès du roi Ariobarzane. J'ai pressé plusieurs fois ce prince, et je ne me lasse point de lui écrire pour Brutus. Je l'ai eu trois ou quatre jours avec moi jusqu'à ce que j'eusse apaisé quelques troubles qu'il y a eu à sa cour. Pendant ce temps-là et depuis son départ, je l'ai pris de tous les côtés. Je l'ai prié de faire quelque chose à ma considération, et je lui ai représenté que c'était même son

quotidie, per litteras scilicet. Ipsum enim triduum quatriduumve mecum habui turbulentis in rebus, quibus eum liberavi. Sed et tum præsens, et postea creberrimis non destiti rogare et petere mea causa; suadere et hortari sua. Multum profeci, sed quantum, non plane, quia longe absum, scio. Salaminios autem (hos enim poteram coercere) adduxi, ut totum nomen Scaptio vellent solvere; sed centesimis ductis a proxima quidem syngrapha, nec perpetuis, sed renovatis quotannis. Numerabantur nummi : noluit Scaptius. Tu n' qui ais, Brutum cupere aliquid perdere? quaternas habebat in syngrapha. Fieri non poterat : nec, si posset, ego pati possem. Audio omnino Scaptium pœnitere. Nam quod senatus-consultum esse dicebat, ut jus ex syngrapha diceretur; eo consilio factum est, quod pecuniam Salaminii contra legem Gabiniam sumserant. Vetabat autem Auli lex, jus dici de ita sumta pecunia. Decrevit igitur senatus, ut jus diceretur ista syngrapha. Nunc ista habet juris idem, quod ceteræ, nihil præcipui. Hæc a me ordine facta, puto me Bruto probaturum; tibi, nescio; Catoni certe probabo. Sed jam ad te ipsum revertor. Ain' tandem Attice, laudator integritatis et [a] elegantiæ. *Ausus es hoc ex ore tuo?* inquit Ennius : ut equites Scaptio ad pecuniam cogendam darem, me rogare? an tu, si mecum esses, qui scribis morderi te interdum, quod non simul sis, paterere me id facere, si vellem? non amplius, inquis, quinquaginta. Cum

[a] Elegantiæ nostræ.

intérêt. Mes remontrances n'ont pas été inutiles; mais, comme je suis à présent fort éloigné de lui, je ne sais point au juste quel effet elles auront eu. Pour ceux de Salamine, sur qui j'avais autorité, je les ai obligés à payer Scaptius sur le pied d'un pour cent par mois, en comptant depuis leur dernière obligation, et en ajoutant au bout de chaque année, l'intérêt au principal. Ils comptèrent aussitôt l'argent, mais Scaptius ne voulut pas le recevoir; et vous me dites, après celà, que Brutus veut bien perdre quelque chose. L'obligation portait quatre pour cent par mois; les débiteurs ne pouvaient pas payer un intérêt si excessif; et quand ils l'auraient pu, je ne l'aurais pas souffert. On dit que Scaptius se repent à présent de n'avoir pas accepté leurs offres. En effet, le décret du sénat sur lequel il appuie son droit, et qui déclare cette obligation valable, n'a été fait en sa faveur que parce que ceux de Salamine lui avaient emprunté de l'argent pour payer leurs charges, contre la défense de la loi Gabinia, qui déclare nulles les obligations faites dans ce cas. Ainsi le sénat n'a point eu d'autre intention que de lui assurer le payement de sa dette, sans vouloir le dispenser des lois ordinaires par rapport à l'intérêt. Voilà mes raisons; j'espère que Brutus en sera content; je ne sais si vous le serez; je suis bien sûr du moins que Caton sera pour moi. Mais c'est à vous maintenant à qui je m'adresse en particulier. Quoi donc! mon cher Atticus, vous qui vantez si fort mon intégrité et ma bonne conduite, vous me priez de donner des cavaliers à Scaptius pour se faire payer! *cela a-t-il pu sortir de votre bouche?* comme parle Ennius. Vous êtes fâché quelquefois, me dites-vous, de n'être pas venu avec moi; mais, si vous y étiez, me laisseriez-vous faire ce que vous me demandez? Scaptius ne veut que cinquante cavaliers; Spartacus n'en avait pas tant lorsqu'il prit

Spartaco minus multi primo fuerunt. Quid tandem isti mali in tam tenera insula non fecissent? non fecissent autem? immo quid ante adventum meum non fecerunt? inclusum in curia senatum habuerunt Salaminium ita multos dies, ut interierint nonnulli fame. Erat enim præfectus Appii Scaptius, et habebat turmas ab Appio. Id me igitur tu, cujus mehercule os mihi ante oculos solet versari, cum de aliquo officio ac laude cogito, tu me, inquam, rogas, præfectus ut Scaptius sit? alias hoc statueramus, ut negotiatorem neminem : idque Bruto probaveramus. Habeat is turmas? cur potius, quam cohortes? sumtu jam nepos evadit Scaptius. Volunt, inquis, principes. Scio. Nam ad me Ephesum usque venerunt, flentesque equitum scelera, et miserias suas detulerunt. Itaque statim dedi litteras, ut ex Cypro equites ante certam diem decederent : ob eamque causam, tum ob ceteras, Salaminii nos in cœlum decretis suis sustulerunt. Sed jam quid opus equitatu? solvunt enim Salaminii. Nisi forte id volumus armis efficere, ut fœnus quaternis centesimis ducant. Et ego audebo legere umquam, aut attingere eos libros, quos tu dilaudas, si tale quid fecero? nimis, nimis, inquam, in isto Brutum amasti, dulcissime Attice : nos, vereor, ne parum. Atque hæc, scripsi ego ad Brutum, scripsisse te ad me. Cognosce nunc cetera. Pro Appio nos hic omnia faciemus; honeste tamen, sed plane libenter : nec enim ipsum odimus : et Brutum amamus : et Pompejus mirifice a me contendit; quem

les armes [81]. Quel désordre n'auraient donc pas fait ceux-là dans une île si exposée à leurs insultes, ou plutôt quel mal n'y ont-ils pas déjà fait sous mon prédécesseur! Ils tinrent le sénat de Salamine assiégé pendant plusieurs jours, jusque-là que quelques sénateurs moururent de faim. Et vous que j'ai toujours présent à l'esprit lorsque je me propose quelque action d'honneur et de justice, vous me priez de donner une place de préfet à un tel homme? Indépendamment de cela, ne sommes-nous pas convenus d'exclure tous les *négocians*, et ne l'avons-nous pas fait approuver à Brutus? Scaptius demande de la cavalerie; est-ce que de l'infanterie ne lui suffirait pas? depuis quand est-il devenu si prodigue [82]? Mais, dites-vous, les principaux de Salamine y consentent; il faut le croire, et c'est sans doute pour cela qu'ils vinrent au-devant de moi jusqu'à Éphèse, où ils se plaignirent les larmes aux yeux de tous les maux que ces soldats leur avaient fait souffrir; sur quoi je donnai aussitôt des ordres pour les faire sortir de l'île. Et c'est principalement en reconnaissance de ce service, que ceux de Salamine m'ont fait des remercîmens publics, de la manière du monde la plus honorable pour moi. Mais que veut faire Scaptius de ces soldats? Ses débiteurs n'offrent-ils pas de le payer? leur enverrons-nous garnison pour les obliger à donner quatre pour cent par mois? Comment oserais-je, après cela, regarder ces livres dont vous êtes si content? En vérité, mon cher Atticus, vous avez eu dans cette occasion trop d'égard pour Brutus, et trop peu pour moi. Je lui ai marqué avec quelle vivacité vous m'avez écrit sur son affaire. Mais passons à autre chose. Je fais ici pour Appius tout ce que l'honneur me peut permettre [83], et je suis bien aise de faire plaisir à Brutus. Pompée, pour qui j'ai plus d'amitié que jamais, me recommande aussi cette affaire

mehercule plus plusque in dies diligo. C. Cœlium quæstorem huc venire audisti. Nescio, quid sit : sed, Pammenia illa mihi non placent. Ego me spero Athenis fore mense septembri. Tuorum itinerum tempora scire sane velim. Εὐήθειαν Sempronii Rufi cognovi ex epistola tua corcyræa. Quid quæris? invideo potentiæ Vestorii. Cupiebam etiam nunc plura garrire; sed lucet : urget turba : festinat Philogenes. Valebis igitur, et valere Piliam et Cæciliam nostram jubebis litteris : salvebis a meo Cicerone.

EPISTOLA III.

CICERO ATTICO SAL.

Etsi nil sane habebam novi, quod post accidisset, quam dedissem ad te Philogeni, liberto tuo, litteras : tamen cum Philotimum Romam remitterem; scribendum aliquid ad te fuit. Ac primum illud, quod me maxime angebat (non quo me aliquid juvare posses : quippe res enim est in manibus : tu autem abes longe gentium :

Πολλὰ δ' ἐν μεταιχμίῳ.

Νότος κυλίνδει κύματ' εὐρείης ἁλός), obrepsit dies, ut vi-

avec beaucoup d'instance [84]. Vous avez entendu dire que C. Célius [85] vient ici en qualité de questeur; pour moi, je n'en sais encore rien. Mais [86] ...... Je ne suis point content de cette affaire de Pammenès [87]. J'espère d'être à Athènes au mois de septembre; je voudrais savoir quand vous partirez et quelle route vous prendrez. J'admire ce trait de simplicité de Sempronius Rufus [88], dont vous me parlez dans votre lettre datée de Corcyre; que voulez-vous que je vous dise? je trouve Vestorius trop heureux de l'avoir emporté si hautement. Je voudrais bien m'entretenir plus long-temps avec vous, mais il commence à faire jour, on s'assemble à ma porte, et Philogène est pressé de partir. Je finis en vous souhaitant une bonne santé. Faites mes complimens à Pilia et à notre chère Cécilia [89], quand vous leur écrirez. Mon fils vous salue.

LETTRE III.

Au même.

Je n'ai rien de nouveau à vous mander depuis que je vous ai écrit par Philogène votre affranchi; je n'ai pas voulu néanmoins renvoyer Philotime à Rome sans le charger d'une lettre pour vous. Je vous parlerai d'abord de ce qui m'embarrasse le plus, quoique vous ne puissiez pas m'aider de vos conseils; car c'est une affaire à décider incessamment, *et nous sommes séparés par une vaste étendue de terres et de mers.* Mon année, comme vous savez, est près de finir; car elle ne va que jusqu'au trentième de juillet, et l'on ne m'a point nommé de successeur. Qui dois-je donc laisser pour commander à ma place? Il semble que je ne puis choisir que mon frère, comme tout le monde s'y attend. Premièrement

des (mihi enim a. d. III kal. sext. de provincia decedendum est), nec succeditur. Quem relinquam, qui provinciæ præsit? Ratio quidem et opinio hominum postulat fratrem : primum, quod videtur esse honos : nemo igitur potior : deinde, quod solum habeo prætorium. Pomtinus enim ex pacto et conventu (nam ea lege exierat) jam a me discesserat. Quæstorem nemo dignum putat. Etenim est levis, libidinosus, sagax. De fratre autem primum illud est : persuaderi ei non posse arbitror. Odit enim provinciam. Et hercule nihil odiosius, nihil molestius. Deinde, ut mihi nolit negare; quidnam mei sit officii? cum bellum esse in Syria magnum putetur, id videatur in hanc provinciam erupturum; hic præsidii nihil sit; sumtus annuus decretus sit; videaturne aut pietatis esse meæ, fratrem relinquere; aut diligentiæ, nugarum aliquid relinquere? magna igitur, ut vides, sollicitudine afficior, magna inopia consilii. Quid quæris? toto negotio nobis opus non fuit. Quanto tua provincia melior? decedes, cum voles; nisi forte jam decessisti : quem videbitur, præficies Thesprotiæ et Chaoniæ. Necdum tamen ego Quintum conveneram, ut jam, si id placeret, scirem, possetne ab eo impetrari : nec tamen,[a] si posset, quod vellem, habebam.

[a] Nisi.

c'est une espèce d'honneur, et cette raison suffirait; en second lieu, de tous mes lieutenans il n'y a que lui qui ait été préteur; car Pomtinus est déjà parti, et il n'était venu avec moi qu'à cette condition. Pour mon questeur, personne ne croit que j'y doive penser; c'est un homme léger, débauché, et qui aime fort l'argent. D'un autre côté, je ne crois pas pouvoir obtenir de mon frère qu'il demeure, car il hait fort la province, et il n'est rien en effet de plus haïssable. Mais quand il pourrait s'y résoudre; maintenant que la Syrie est menacée d'une grande guerre qui pourra bien passer jusque dans mon gouvernement, où il n'y a qu'une armée très-faible et nuls fonds réglés que pour mon année, ne serait-ce pas manquer à ce que je dois à mon frère que de l'exposer dans une pareille conjoncture; et, d'autre part, ne serait-ce pas manquer à ce que je dois à la république, que de laisser quelque mauvais sujet? Je suis, comme vous voyez, dans un grand embarras, sans avoir personne dont je puisse prendre conseil. Que voulez-vous que je vous dise? je me serais bien passé de leur gouvernement; vos engagemens sont bien plus agréables; vous quitterez votre province quand vous voudrez, si vous ne l'avez déjà fait; et vous laisserez à qui il vous plaira, vos gouvernemens de Thesprotie et de Chaonie [9]. Mon frère ne m'est pas encore venu joindre, ainsi je ne sais si on pourrait le résoudre à demeurer; mais quand il ferait tout ce que je voudrais, je ne saurais moi-même que vouloir; c'est la seule chose qui m'embarrasse. Du reste, j'ai gagné l'estime et l'affection de tout le monde, et je n'ai démenti en rien ces livres dont vous êtes si content. J'ai ménagé le bien des villes, j'ai satisfait pleinement les fermiers de la république, je n'ai maltraité qui que ce soit; et ceux mêmes, en petit nombre, que j'ai été obligé de traiter avec quelque rigueur, ne croient pas

Hoc est igitur ejusmodi. Reliqua plena adhuc et laudis et gratiæ, digna iis libris,[a] quos tu laudas. Conservatæ civitates; cumulate publicanis satisfactum: offensus contumelia nemo; decreto justo et severo perpauci; nec tamen quisquam, ut queri audeat. Res gestæ dignæ triumpho: de quo ipso nihil cupide agemus; sine tuo quidem consilio certe nihil. Clausula est difficilis in tradenda provincia. Sed hæc deus aliquis gubernabit. De urbanis rebus scilicet plura tu scis; sæpius et certiora audis. Equidem doleo, non me tuis litteris certiorem fieri. Huc enim odiose afferebantur de Curione, de Paullo: non quo ullum periculum videam stante Pompejo, vel etiam sedente; valeat modo: sed mehercule Curionis et Paulli, meorum familiarium, vicem doleo. Formam igitur mihi totius reipublicæ, si jam es Romæ, aut cum eris, velim mittas, quæ mihi obviam veniat, ex qua me fingere possim, et præmeditari, quo animo accedam ad urbem. Est enim quiddam, advenientem non esse peregrinum atque hospitem. Et, quod pæne præterii, Bruti tui causa, ut sæpe ad te scripsi, feci omnia. Cyprii numerabant. Sed Scaptius centesimis, renovato in singulos annos fœnore, contentus non fuit. Ariobarzanes non in Pompejum prolixior per ipsum, quam per me in Brutum: quem tamen ego præstare non poteram. Erat enim rex perpauper; aberamque ab eo ita longe, ut nihil possem, nisi litteris; quibus pugnare non destiti. Summa hæc est. Pro

[a] Quos dilaudas.

pouvoir s'en plaindre. J'ai remporté sur les ennemis, des avantages qui me mettent en droit de demander le triomphe, mais je ne montrerai point là-dessus trop d'ardeur, et je ne ferai aucun pas que par vos conseils. Il ne me reste plus qu'à décider qui je laisserai en ma place; il faut espérer que quelque dieu m'inspirera. Vous savez bien mieux que moi les nouvelles de Rome, vous en avez plus souvent et de plus certaines. Je suis fâché que vous ne m'en disiez rien. Il en est venu ici de mauvaises touchant Paullus et Curion [91]. Ce n'est pas que je craigne rien pour la république tant qu'elle aura Pompée; pourvu que les dieux nous le conservent [92], nous sommes en sûreté; mais je plains Curion et Paullus qui sont tous deux de mes amis. Dès que vous serez à Rome, si vous n'y êtes pas encore, ne manquez pas de m'envoyer une description exacte de l'état de la république, afin que je puisse me former là-dessus, et voir quel esprit il faut porter dans les affaires présentes; car il est bon, en arrivant, de n'être pas entièrement neuf et étranger. Mais j'oubliais presque Brutus. J'ai fait pour lui tout ce que je pouvais faire, comme je vous l'ai déjà mandé plusieurs fois. Il n'a tenu qu'à Scaptius de toucher son argent sur le pied d'un pour cent par mois, en ajoutant d'année en année les intérêts au principal. Quant au roi Ariobarzane, Pompée même n'en a pas tant tiré que j'en ai obtenu pour Brutus, quoique je ne puisse pas aisément disposer de ce prince; outre que ses affaires sont en fort mauvais état, je n'ai pu agir auprès de lui que par lettres, et je l'ai fait de la manière du monde la plus pressante. En un mot, Brutus, par rapport à la somme qui lui est due, a été mieux traité que Pompée; car il a touché cette année environ cent talens, et Pompée en six mois n'a eu que des assurances pour deux cents. Pour ce qui est de l'affaire d'Appius, vous ne sauriez

ratione pecuniæ [a] liberalius est Brutus tractatus, quam Pompejus. Bruto curata hoc anno talenta circiter c. Pompejo in sex mensibus promissa cc. Jam in Appii negotio quantum tribuerim Bruto, dici vix potest. Quid est igitur, quod laborem? Amicos habet meras nugas, Matinium, Scaptium; qui, quia non habuit a me turmas equitum, quibus Cyprum vexaret, ut ante me fecerat, fortasse succenset; aut quia præfectus non est, quod ego nemini tribui negotiatori; non C. Vennonio, meo familiari; non tuo M. Lenio; et quod tibi Romæ ostenderam me servaturum, in [b] eo perseveravi. Sed quid poterit queri is, qui, auferre pecuniam cum posset, noluit? Scaptio, qui in Cappadocia fuit, puto esse satisfactum. Is a me tribunatum cum accepisset, quem ego ex Bruti litteris ei detulissem, postea scripsit ad me, se uti nolle eo tribunatu. Gavius est quidam; cui cum præfecturam detulissem Bruti rogatu, multa et dixit et fecit cum quadam mea contumelia P. Clodii canis. Is me nec proficiscentem Apameam prosecutus est; nec, cum postea in castra venisset, atque inde discederet, numquid vellem, rogavit; et fuit aperte mihi, nescio quare, non amicus. Hunc ego si in præfectis habuissem, quem tu me hominem putares? qui, ut scis, potentissimorum hominum contumaciam numquam tulerim, ferrem hujus adseclæ? etsi hoc plus est, quam ferre, tribuere etiam beneficii aliquid et honoris. Is igitur Gavius, cum Apameæ me nuper vidisset

[a] Liberius. — [b] Quo.

croire tout ce que j'ai fait à la considération de Brutus. Qu'ai-je donc à me reprocher ? Il a pour amis des gens qui ne méritent guère de l'être, un Matinius, un Scaptius. Ce dernier se plaint de moi, est-ce parce que je n'ai pas voulu lui donner des soldats pour exercer des violences dans l'île de Chypre, comme il avait fait sous mon prédécesseur ? ou parce que je ne lui ai pas donné une place de préfet ; moi qui en ai refusé à tous les autres *négocians*, et même à C. Vennonius mon ami particulier, et à Lénius que vous m'aviez recommandé ? Vous savez que je vous dis avant que de partir que je me faisais cette loi, et je l'ai observée inviolablement. Mais qu'a-t-il à se plaindre, puisqu'il n'a tenu qu'à lui de toucher son argent ? Pour le Scaptius de Cappadoce, je crois qu'il est content de moi. Je l'avais fait tribun à la recommandation de Brutus, mais il m'a écrit depuis qu'il me remerciait et qu'il ne pouvait pas servir. J'avais encore fait préfet, à la prière de Brutus, un certain Gavius qui en plusieurs occasions a agi et parlé contre moi ; aussi était-il dévoué à Clodius. Il ne me suivit point lorsque j'allai à Apamée, et étant depuis venu dans mon camp, il ne prit point congé de moi avant que de partir : enfin il a affecté, sans que je puisse dire pourquoi, de faire voir qu'il ne m'aimait pas. Que diriez-vous de moi si après cela je l'avais employé ? moi qui n'ai jamais souffert les hauteurs des premiers sujets de la république, j'essuierais celles de leurs cliens ! je leur ferais du bien, je les mettrais en place ! Ce Gavius m'ayant trouvé à Apamée, comme il s'en retournait à Rome, me dit d'un ton que je ne prendrais pas avec le dernier des hommes [93] : Où voulez-vous donc que j'aille chercher mes appointemens de préfet ? Tous ceux qui étaient présens en furent indignés, et trouvèrent que j'avais trop de patience ; je me contentai de lui répondre que je ne

Romam proficiscens, me ita appellavit (Culleolum vix auderem) : unde, inquit, me jubes petere cibaria præfecti? Respondi lenius, quam putabant oportuisse, qui aderant; me non instituisse iis dare cibaria, quorum opera non essem usus. Abiit iratus. Hujus nebulonis obiratione si Brutus moveri potest, licebit eum solus ames; me æmulum non habebis. Sed illum eum futurum esse puto, qui esse debet. Tibi tamen causam notam esse volui : et ad ipsum hæc perscripsi diligentissime. Omnino (soli enim sumus) nullas umquam ad me litteras misit Brutus, ne proxime quidem de Appio, in quibus non inesset arrogans, ἀκοινονόητον aliquid. Tibi autem valde solet in ore esse,

. . . . Granius autem
Non contemnere se, et reges odisse superbos :

in quo tamen ille mihi risum magis, quam stomachum, movere solet : sed plane parum cogitat, quid scribat, aut ad quem. Q. Cicero puer legit, ut opinor, et certe, epistolam inscriptam patri suo. Solet enim aperire, idque de meo consilio; si quid forte sit, quod opus sit sciri. In ea autem epistola erat illud idem de sorore, quod ad me. Mirifice conturbatum vidi puerum. Lacrymans mecum est questus. Quid quæris? miram in eo pietatem, suavitatem, humanitatemque perspexi : quo majorem spem habeo, nihil fore aliter, ac deceat. Id te igitur scire volui. Ne illud quidem prætermittam : Hortensius, filius, fui Lao-

prétendais pas faire payer ceux que je n'avais pas employés. Voilà de quoi il se plaint; si Brutus entre dans les ressentimens de cet étourdi, vous pouvez l'aimer tout seul, vous ne m'aurez point pour rival; mais je le crois trop raisonnable pour cela. J'ai voulu néanmoins vous faire juge de ma conduite à son égard, et je lui en ai rendu compte à lui-même fort en détail. Mais je vous dirai entre nous que dans toutes ses lettres, même dans la dernière qu'il m'a écrite pour Appius, il y a toujours un certain air de fierté et de hauteur. Cela me fait souvenir de ce mot de Granius [94] que vous avez souvent dans la bouche : *Je ne me crois pas si méprisable, et je hais les hauteurs des grands*. Au reste, je ris plus de ces manières de Brutus, que je ne m'en mets en peine; mais il devrait un peu prendre garde à ce qu'il écrit, et à qui il parle. Je crois que notre neveu aura trouvé dans quelque lettre adressée à son père, la même chose que vous m'avez mandée touchant votre sœur; ou plutôt je n'en doute point, car il a coutume d'ouvrir les lettres adressées à mon frère, et cela par mon avis, pour voir s'il n'y a rien qu'il soit à propos que nous sachions. Il en a été extraordinairement touché, et il est venu se plaindre à moi les larmes aux yeux. En un mot, je lui ai trouvé dans cette occasion beaucoup de tendresse pour sa mère, et toutes les marques d'un bon naturel; ce qui me fait espérer plus que jamais que nous n'aurons point le chagrin que vous appréhendiez; j'ai cru que cela vous ferait plaisir. Voici encore une chose que je ne dois pas oublier. Hortensius le fils a paru à Laodicée aux combats des gladiateurs d'une manière indigne et honteuse. Le jour qu'il arriva, je le priai à souper à la considération de son père; et par la même raison, je ne le priai que ce jour-là [95]. Il me dit qu'il m'attendrait à Athènes pour s'en retourner à Rome avec moi,

diceæ, gladiatoribus, flagitiose et turpiter. Hunc ego patris causa vocavi ad cenam, quo die venit; et ejusdem patris causa nihil amplius. Is mihi dixit, se Athenis me exspectaturum, ut mecum decederet. Recte, inquam: quid enim dicerem? Omnino puto nihil esse, quod dixit. Nolo quidem; ne offendam patrem, quem mehercule multum diligo. Sin fuerit meus comes, moderabor ita, ne quid eum offendam, quem minime volo. Hæc sunt; etiam illud. Orationem Q. Celeris mihi velim mittas contra M. Servilium. Litteras mitte quamprimum. Si nihil; nihil fieri, vel per tuum tabellarium. Piliæ et filiæ salutem. Cura ut valeas.

EPISTOLA IV.

CICERO ATTICO SAL.

TARSUM venimus nonis juniis. Ibi me multa moverunt: magnum in Syria bellum; magna in Cilicia latrocinia; mihi difficilis ratio administrandi, quod paucos dies habebam reliquos annui muneris: illud autem difficillimum; relinquendus erat ex senatusconsulto qui præesset. Nihil minus probari poterat, quam quæstor Mescinius. Nam de Cœlio nihil audiebamus. Rectissimum videbatur, fratrem cum imperio relinquere: in quo multa molesta, discessus noster, belli periculum, militum improbitas, sexcenta præterea. O rem totam odiosam! Sed hæc for-

je lui répondis qu'il me ferait honneur, car je ne pouvais répondre autrement. Je crois qu'il n'y pensera seulement pas; du moins je le souhaite fort, de peur que cela ne fasse quelque peine à son père, pour qui, je vous assure, j'ai beaucoup d'amitié. Mais si je ne puis me débarrasser du fils, je me ménagerai de telle manière que le père, à qui je serais fort fâché de donner quelque sujet de plainte, sera content. Voilà tout ce que j'avais à vous dire. Il ne faut pas néanmoins que j'oublie de vous demander la harangue de Q. Céler [96] contre Servilius. Écrivez-moi au plus tôt, et s'il n'y a point de nouvelles, mandez-moi du moins qu'il n'y en a point. Mes complimens à Pilia et à votre chère fille. Ayez soin de votre santé.

LETTRE IV.

Au même.

Je suis arrivé le cinquième de juin à Tarse, où j'ai trouvé plus d'affaires que jamais. Les Parthes menacent la Syrie [97]; la Cilicie est pleine de brigands; comme mon temps est prêt à finir, il m'est difficile de prendre de justes mesures. Ce qui m'embarrasse le plus, c'est qu'il faut qu'en exécution du décret du sénat, je choisisse quelqu'un pour commander en ma place. Je ne dois pas seulement penser à Mescinius mon questeur; pour Célius, je n'en entends point parler. Le parti, ce semble, le plus naturel, c'est de laisser mon frère; mais j'y trouve bien des inconvéniens. C'en est déjà un très-grand que de nous séparer; d'ailleurs, nous sommes à la veille d'avoir la guerre, et je n'ai que de méchantes troupes, sans compter

tuam viderit : quoniam consilio non multum uti licet. Tû, quando Romam salvus, ut spero, venisti, videbis, ut soles, omnia, quæ intelliges nostra interesse, in primis de Tullia mea : cujus de conditione quid mihi placeret, scripsi ad Terentiam, cum tu in Græcia esses : deinde de honore nostro. Quod enim tu abfuisti, vereor ut satis diligenter actum in senatu sit de litteris meis. Illud præterea μυστικώτερον ad te scribam : tu sagacius odorabere : τῆς δάμαρτός μου ὁ ἀπελεύθερος (οἶσθα ὃν λέγω) ἔδοξέ μοι πρώην, ἐξ ὧν ἀλογευόμενος παρεφθέγγετο, πεφυρακέναι τὰς ψήφους ἐκ τῆς ὠνῆς τῶν ὑπαρχόντων τοῦ Κροτωνιάτου τυραννοκτόνου. Δέδοικα δή, μήτι νοήσῃς. Εἴς δήπου τοῦτο δὴ περισκεψάμενος, τὰ λοιπὰ ἐξασφάλισαι. Non queo tantum, quantum vereor, scribere. Tu autem fac, ut mihi tuæ litteræ volent obviæ. Hæc festinans scripsi in itinere atque agmine. Piliæ et puellæ Cæciliæ bellissimæ salutem dices.

EPISTOLA V.

CICERO ATTICO SAL.

Nunc quidem profecto Romæ es : quo te, si ita est, salvum venisse gaudeo : unde quidem quamdiu abfuisti, magis a me abesse videbare, quam si domi

mille autres choses non moins fâcheuses; mais qu'est-ce qui ne l'est pas dans cette affaire? Il faut espérer que le hasard me déterminera, puisque je ne puis me déterminer par moi-même. Vous serez sans doute arrivé maintenant à Rome. Je vous prie donc de penser à tout ce qui me regarde, et surtout au mariage de ma fille; j'ai écrit à ma femme pendant que vous étiez en Grèce, quelles étaient mes intentions sur cette affaire. Travaillez aussi à me faire accorder les honneurs que je demande [98]; comme vous n'étiez pas encore à Rome lorsqu'on lut mes lettres dans le sénat, je crains de n'y avoir pas été bien servi. Voici encore une affaire dont je vous parlerai en style énigmatique, mais vous devinerez bien ce que je veux dire. Je juge par les mauvaises raisons que m'a données l'affranchi de ma femme (vous savez duquel je veux parler), je juge, dis-je, qu'il a détourné une partie de l'argent qui vient des biens de l'illustre meurtrier Crotoniate [99]. J'ai peur que vous ne m'entendiez pas; mais pourvu que vous deviniez le dernier mot [100], le reste sera aisé; je n'ose pas m'expliquer plus clairement [101]. Que vos lettres viennent en diligence au-devant de moi. J'ai écrit celle-ci à la hâte, au milieu de mon armée qui est en marche. Mes complimens à Pilia et à la belle enfant Cécilia.

LETTRE V.

Au même.

Vous serez sans doute arrivé maintenant à Rome; si cela est, je me réjouis de votre retour. Tant que vous avez été en Grèce, quoique nous fussions plus près l'un de l'autre, il me semblait toutefois que nous l'étions beaucoup moins, parce

esses. Minus enim mihi meæ notæ res erant, minus etiam publicæ. Quare velim, etsi, ut spero, te hæc legente [a] aliquantum viæ processero, tamen obvias mihi litteras quam argutissimas de omnibus rebus crebro mittas, in primis de quo scripsi ad te antea : Τῆς ξυναόρου τῆς ἐμῆς οὐξελεύθερος, ἔδοξέ μοι θαμὰ βατταρίζων, καὶ ἀλύων τοῖς ξυλλόγοις, καὶ ταῖς λέσχαις ὑπό τι πεφυρακέναι τὰς ψήφους ἐν τοῖς ὑπάρχουσι τοῖς τοῦ Κροτωνιάτου. Hoc tu indaga, ut soles; ast hoc magis. Ἐξ ἄστεως ἐπταλόφου τειχῶν παρέδωκεν μνῶν κδ. μη. ὀφειλημάτων Καμίλλῳ. Ἑαυτὸν τε ὀφείλοντα μνᾶς κδ. ἐκ τῶν Κροτωνιατικῶν καὶ ἐκ τῶν Χερρονησιατικῶν μη. καὶ μνᾶς κληρονομήσας χμ. χμ. τούτων δὲ μηδὲ ὀβολὸν διαλύσασθαι, πάντων ὀφειληθέντων τοῦ δευτέρου μηνὸς τῇ νουμηνίᾳ. Τὸν δὲ ἀπελεύθερον αὐτοῦ, ὄντα ὁμώνυμον τῷ Κόνωνος πατρὶ, μηδὲν ὁλοσχερῶς πεφροντικέναι. Ταῦτα οὖν, πρῶτον μὲν, ἵνα πάντα σώζηται· δεύτερον δὲ, ἵνα μηδὲ τῶν τόκων ὀλιγωρήσῃς τῶν ἀπὸ τῆς προεκκειμένης ἡμέρας. Ὅσας αὐτὸν ἠνέγκαμεν σφόδρα δέδοικα. Καὶ γὰρ παρῆν πρὸς ἡμᾶς κατασκεψόμενος, καί τι σχεδὸν ἐλπίσας· ἀπογνοὺς δὲ, ἀλόγως ἀπέστη, ἐπειπὼν, εἴκω· αἰσχρόν τοι δηρόν τε μένειν· meque objurgavit vetere proverbio, τὰ μὲν διδόμενα. Reliqua vide, et, quantum fieri potest, perspiciamus. Etsi annuum tempus prope jam emeritum habebamus : dies enim XXXIII erant reliqui : sollicitudine provinciæ tamen vel maxime urgebamur. Cum enim arderet Syria bello; et Bibulus, in tanto mærore suo, maximam curam belli sustineret; ad meque legati ejus, et quæstor, et amici litteras mitterent, ut subsidio venirem: etsi exercitum infirmum

[a] Aliquantum tamen viæ.'

que vous ne pouviez pas me donner si aisément des nouvelles de mes affaires particulières, et de celles de la république. Je serai déjà en chemin lorsque vous recevrez ma lettre, mais ne laissez pas de m'écrire souvent et fort en détail tout ce qui se passe. N'oubliez pas surtout l'affaire dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre à peu près en ces termes : L'air embarrassé de l'affranchi de ma femme, et les discours qu'il a tenus en différens endroits, me font croire qu'il ne m'a pas rendu un compte exact et fidèle de ce qui me doit revenir des biens du Crotoniate. Tâchez de découvrir, avec votre pénétration ordinaire, ce qui en est. Mais voici un plus grand détail. Selon le compte qu'il a rendu à Camille dans la ville aux sept Montagnes [102], il me doit soixante et douze mines [103], vingt-quatre des biens du Crotoniate, et quarante-huit de ceux de la Chersonèse. Quoiqu'il ait touché d'une succession, en deux payemens, douze cent quatre-vingts mines, il ne m'a pas encore payé un sou de tout ce qu'il me doit, dont le terme est échu dès le premier de février ; et son affranchi, qui se nomme comme le père de Conon [104], ne s'en est point du tout mis en peine. Je vous prie donc de me faire payer le principal, et même, s'il se peut, les intérêts depuis que le terme est échu. J'ai été fort embarrassé tant qu'il a été ici ; il était venu pour me sonder dans l'espérance que je lui ferais quelque remise ; mais quand il a vu qu'il n'y avait rien à faire, il est parti brusquement et m'a dit : *Je me retire ; il serait honteux pour moi de demeurer plus long-temps et de m'en aller les mains vides* [105] ; il m'a aussi allégué cet ancien proverbe : *Il faut se contenter de ce qu'on nous donne* [106]. Mais parlons de choses plus importantes, et voyons un peu quelles mesures il faut que je prenne. Quoique mon temps soit prêt à finir, car il ne me reste plus que trente-trois jours, je n'ai

habebam; auxilia sane bona, sed ea Galatarum, Pisidarum, Lyciorum; hæc enim sunt nostra robora : tamen esse officium meum putavi, exercitum habere quamproxime hostem, quoad mihi præesse provinciæ per senatus-consultum liceret. Sed, quo ego maxime delectabar, Bibulus molestus mihi non erat; de omnibus rebus scribebat ad me potius : et mihi decessionis dies λεληθότως obreptat : qui cum advenerit, ἄλλο πρόβλημα, quem præficiam; nisi Caldus quæstor venerit; de quo adhuc nihil certi habebamus. Cupiebam mehercule longiorem epistolam facere : sed nec erat res, de qua scriberem; nec jocari præ cura poteram. Valebis igitur, et puellæ salutem Atticulæ dices, nostræque Piliæ.

EPISTOLA VI.

CICERO ATTICO SAL.

Ego, dum in provincia omnibus rebus Appium orno, subito sum factus accusatoris ejus socer. Id quidem, inquis, dii approbent. Ita velim : teque ita cupere certo scio. Sed crede mihi, nihil minus putaram ego; qui de Tib. Nerone, qui mecum egerat,

jamais eu tant d'inquiétude et d'embarras. La guerre va s'allumer dans la Syrie [107]; et Bibulus, avec l'extrême affliction dans laquelle il est plongé [108], en a tout le poids à soutenir. Ses lieutenans et son questeur m'écrivent de venir à son secours. Ainsi, quoique j'aie une armée très-faible (pour mes troupes auxiliaires, elles sont assez nombreuses; mais qu'est-ce, après tout, que des troupes de Galatie, de Pisidie et de Lycie? voilà quelles sont nos forces), j'ai cru néanmoins que je devais, jusqu'à ce que mon temps soit achevé, m'approcher des ennemis autant que je pourrais. Ce qu'il y a de bon pour moi, c'est que Bibulus ne me presse point [109]; lorsqu'il m'écrit il me parle de toute autre chose, et mon année s'écoule insensiblement. Quand elle sera achevée, ce sera une nouvelle question de savoir qui je dois laisser en ma place, à moins que le questeur Célius ne soit alors arrivé; je n'en ai point de nouvelles. Je voudrais bien vous entretenir plus long-temps, mais je n'ai rien à vous mander, et j'ai trop d'affaires dans l'esprit pour vous parler de bagatelles et de plaisanteries. Je vous souhaite une bonne santé. Mes complimens à votre aimable fille et à notre chère Pilia.

LETTRE VI.

Au même.

Pendant que je favorise ici Appius en tout ce que je puis, il se trouve que son accusateur est devenu mon gendre. Je souhaite, me dites-vous, que vous vous en trouviez bien [110]; il faut l'espérer, et je ne doute point que vous ne le souhaitiez très-sincèrement. Mais je puis vous assurer que je ne pensais à rien moins qu'à ce mariage; j'avais même envoyé

certos homines ad mulieres miseram ; qui Romam venerunt, factis sponsalibus. Sed hoc spero melius. Mulieres quidem valde intelligo delectari obsequio et comitate adolescentis. Cetera noli ἐξακανθίζειν. Sed heus tu, πυρὰς εἰς δῆμον Athenis? placet hoc tibi? etsi non impediebant mei certe libri (non enim ista largitio fuit in cives, sed in hospites liberalitas) me tamen de academiæ προπύλῳ jubes cogitare; cum jam Appius de Eleusine non cogitet. De Hortensio te certo scio dolere. Equidem excrucior. Decreram enim cum eo valde familiariter vivere. Nos provinciæ præfecimus Cœlium : puerum, inquies, et fortasse fatuum, et non gravem, et non continentem. Assentior : fieri non potuit aliter. Nam quas multo ante tuas acceperam litteras, in quibus ἐπέχειν te scripseras, quid esset mihi faciendum de relinquendo; eæ me pungebant. Videbam enim, quæ tibi essent ἐποχῆς causæ; et erant eædem mihi : puero tradere me? fratri autem? illud non utile nobis. Nam præter fratrem nemo erat, quem sine contumelia quæstori, nobili præsertim, anteferrem. Tamen, dum impendere Parthi videbantur, statueram fratrem relinquere, aut etiam reipublicæ causa contra senatus-consultum ipse remanere : qui posteaquam, incredibili felicitate, discesserunt ;

des gens exprès à Rome, pour parler à ma femme et à ma fille de Tibère Néron [111]; mais ils ne sont arrivés qu'après les fiançailles. Après tout, je crois ce parti-ci meilleur; du moins ma femme et ma fille sont charmées de la complaisance et de la politesse de notre nouveau gendre; du reste, il faut lui passer quelque chose. Mais, dites-moi un peu, vous avez donc fait distribuer du blé au peuple d'Athènes, croyez-vous que cela soit permis [112]? Ce n'est pas néanmoins ce que je condamne dans mes livres de la République, car il y a bien de la différence entre faire une honnêteté à des étrangers, ou des largesses à ses citoyens. Vous voulez donc que je pense toujours à ce portique de l'académie, quoique Appius ne pense plus à en faire un à Éleusis? Je ne doute point que vous n'ayez été fort touché de la mort d'Hortensius; pour moi, j'en suis inconsolable, car j'avais résolu de me lier avec lui d'une amitié très-étroite. J'ai laissé le commandement de ma province à Célius. C'est un enfant, me direz-vous; vous pourriez peut-être ajouter qu'il n'a ni sens, ni conduite, ni désintéressement; mais que voulez-vous? il n'y avait pas moyen de faire autrement. Vous m'aviez marqué, il y a déjà du temps, que vous ne saviez quel conseil me donner, et cette incertitude augmentait la mienne. Je voyais bien que vous trouviez comme moi, que d'un côté il n'y avait guère d'apparence d'abandonner les affaires à un jeune étourdi, et que de l'autre, il n'était pas à propos d'en charger mon frère; car il n'y avait que lui que je pusse préférer à un questeur, qui est d'ailleurs un homme de qualité. Tant que les Parthes ont menacé ces provinces, j'étais résolu à laisser mon frère, ou même, s'il le fallait, à demeurer sans avoir égard au décret du sénat; mais comme, par le plus grand bonheur du monde, les Parthes se sont retirés, je n'y ai plus pensé. Je prévoyais ce que l'on allait

sublata dubitatio est. Videbam sermones : hui! fratrem reliquit? num est hoc, non plus annum obtinere provinciam? quid, quod senatus eos voluit præesse provinciis, qui non præfuissent? at hic triennium. Ergo hæc ad populum. Quid, quæ tecum? numquam essem sine cura, si quid iracundius, aut contumeliosius, aut negligentius; quæ fert vita hominum. Quid, si quid filius puer, et puer bene sibi fidens? qui esset dolor? quem pater non dimittebat; teque id censere, moleste ferebat. At nunc Cœlius, non dico equidem, quid egerit; sed tamen multo minus laboro. Adde illud : Pompejus, eo robore vir, iis radicibus, Q. Cassium sine sorte delegit, Cæsar Antonium : ego sorte datum offenderem? ut etiam inquireret in eum, quem reliquissem? Hoc melius : et hujus rei plura exempla : senectuti quidem nostræ profecto aptius. At te apud eum, dii boni! quanta in gratia posui; eique legi litteras non tuas, sed librarii tui. Amicorum litteræ me ad triumphum vocant, rem a nobis, ut ego arbitror, propter hanc παλιγγενεσίαν nostram, non negligendam. Quare tu quoque, mi Attice, incipe id cupere; quo nos minus inepti videamur.

dire : Oh, oh ! il laisse son frère dans la province, n'est-ce pas là véritablement y commander plus d'une année, contre ce que le sénat a ordonné ? N'a-t-il pas été réglé par le même décret qu'on n'enverrait dans les provinces que ceux qui n'avaient point eu de gouvernemens ? et celui-ci en a eu un pendant trois années. Voilà les raisons dont je paye le monde ; mais j'en ai pour vous de plus particulières. Combien aurais-je eu à appréhender que mon frère ne se fût laissé aller à son humeur violente [113], qu'il n'eût maltraité quelqu'un, qu'il n'eût négligé les affaires, et mille autres choses auxquelles les hommes sont sujets ! Que n'avions-nous pas à craindre de son fils qui est si jeune, et qui n'a que trop bonne opinion de lui-même ? car son père voulait le garder, et trouvait fort mauvais que vous fussiez d'un autre avis. Pour Célius, s'il fait des fautes, je ne dis pas absolument, je ne m'en mets point en peine [114], mais toujours je m'y intéresse bien moins. Considérez de plus que Pompée, lui qui est si bien ancré, et si fort au-dessus du vent, a choisi de lui-même Q. Cassius [115] pour son questeur ; que César a choisi de même Antoine ; et moi je ferais un affront à celui que le sort m'a donné, afin qu'il épluchât la conduite de celui à qui je laisserais le commandement. Le parti que j'ai pris est bien meilleur ; il est autorisé par beaucoup d'exemples, et il convient surtout à un homme de mon âge qui doit éviter de se faire des ennemis [116]. Mais, bon Dieu ! que je vous ai bien mis dans l'esprit de ce questeur en lui lisant une lettre qu'il a crue être de vous, et que j'avais dictée à votre secrétaire [117] ! Mes amis m'écrivent que je dois penser au triomphe ; et je crois qu'ayant depuis mon exil commencé comme une nouvelle vie [118], je ne dois pas être indifférent là-dessus. Il faut donc, mon cher Atticus, que vous le souhaitiez comme moi, afin que j'aie moins de honte d'en avoir envie.

EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO SAL.

Quintus filius, pie sane, me quidem certe multum hortante, sed currentem, animum patris sui sorori tuæ reconciliavit. Eum valde etiam tuæ litteræ excitarunt. Quid quæris? confido rem, ut volumus, esse. Bis ad te antea scripsi de re mea familiari, si modo tibi redditæ litteræ sunt, Græce, ἐν αἰνιγμοῖς. Scilicet, nihil est movendum. Sed tamen, ἀφελῶς percunctando de nominibus Milonis, et, ut expediat, ut mihi recepit, hortando, aliquid ita tu proficies. Ego Laodiceæ quæstorem Mescinium exspectare jussi, ut confectas rationes lege Julia apud duas civitates possim relinquere. Rhodum volo puerorum causa : inde quamprimum Athenas : etsi etesiæ valde reflant : sed plane volo his magistratibus, quorum voluntatem in supplicatione sum expertus. Tu tamen mitte mihi, quæso, obviam litteras, numquid putes reipublicæ nomine tardandum esse nobis. Tiro ad te dedisset litteras, nisi eum graviter ægrum [a] reliquissem. Sed nuntiant, melius esse. Ego tamen angor. Nihil enim illo adolescente castius, nihil diligentius.

[a] Issi rel.

LETTRE VII.

Au même.

Notre neveu a raccommodé votre sœur avec son père. Quoiqu'il y fût déjà assez porté de lui-même, je l'y ai fort exhorté, et votre lettre n'a pas peu contribué à le faire agir ; enfin j'espère que tout ira bien. Je ne sais si vous aurez reçu deux de mes lettres, où je vous parle en style énigmatique de certaines dettes. Il ne faut rien ôter à l'homme dont il s'agit ; vous lui parlerez seulement de cet argent qu'il me doit du bien de Milon, et vous l'exhorterez à me tenir parole ; peut-être que cela ne sera pas inutile. J'ai mandé à Mescinius mon questeur de m'attendre à Laodicée, afin d'y régler mes comptes, et d'en laisser des copies dans deux villes de la province, conformément à la loi Julia. Je passerai à Rhodes pour faire voir cette ville à nos jeunes gens ; et de là j'irai en diligence à Athènes, quoique les vents qui règnent à présent nous soient fort contraires [119]. Mais je veux absolument arriver à Rome avant que les magistrats de cette année sortent de charge, car ils m'ont été fort favorables lorsque j'ai demandé *des supplications* [120]. Marquez-moi néanmoins, avant que j'arrive, si l'état présent des affaires demande que je ne presse pas mon retour. J'ai laissé Tiron fort malade à Isse, et c'est pour cela que vous n'en avez point reçu de lettres. On me mande qu'il se porte mieux, mais j'en suis toujours fort en peine, car il n'est point de jeune homme plus appliqué, et de meilleures mœurs.

EPISTOLA VIII.

CICERO ATTICO SAL.

Cum instituissem ad te scribere, calamumque sumsissem, Battonius e navi recta ad me venit domum Ephesi, et epistolam tuam reddidit II kal. octobres. Laetatus sum felicitate navigationis tuae, opportunitate Piliae, etiam mehercule sermone ejusdem de conjugio Tulliae meae. Battonius autem miros terrores ad me attulit caesarianos : cum Lepta etiam plura locutus est : spero, falsa, sed certe horribilia : exercitum nullo modo dimissurum : cum illo praetores designatos, Cassium tribunum plebis, Lentulum consulem facere : Pompejo in animo esse, urbem relinquere. Sed heus tu, numquid moleste fers de illo, qui se solet anteferre patruo sororis tuae filii? at a quibus victus? sed ad rem. Nos etesiae vehementissime tardarunt. Detraxit xx ipsos dies etiam aphractus Rhodiorum. Kal. octob. Epheso conscendentes hanc epistolam dedimus L. Tarquitio, simul e portu egredienti, sed expeditius naviganti. Nos Rhodiorum aphractis, ceterisque longis navibus tranquillitates aucupaturi eramus. Ita tamen properabamus, ut non posset magis. De rauduscul Puteolano, gratum. Nunc velim dispicias res romanas : videas, quid nobis de triumpho cogitandum putes; ad quem amici

LETTRE VIII.

Au même.

J'avais déjà la plume à la main pour vous écrire, lorsque Battonius, qui est arrivé à Éphèse le dernier de septembre, m'a rendu votre lettre. J'ai appris avec joie que votre navigation avait été heureuse, et que Pilia était venue fort à propos au-devant de vous; vous m'avez fait aussi plaisir de me marquer ce qu'elle vous a dit du mariage de ma fille. Battonius a apporté ici des nouvelles qui nous ont fort alarmés, et il en a dit encore davantage à Lepta. J'espère qu'elles se trouveront fausses [121], mais elles sont bien terribles. César, dit-il, ne veut point quitter son armée; il a pour lui tous les préteurs désignés, le tribun Cassius, et le consul Lentulus; et Pompée pense déjà à s'éloigner de Rome [122]. Mais, dites-moi un peu, plaignez-vous cet homme qui croit valoir mieux que votre ami et votre allié [123]? quels gens l'ont emporté sur lui! Pour venir à ce qui me regarde, je vous dirai que les vents *étésiens* m'ont fort retardé, et que la petitesse de mes vaisseaux m'a fait différer mon départ de vingt jours. Je pars d'Éphèse aujourd'hui premier d'octobre, et je donne cette lettre à L. Tarquitius qui fait voile en même temps que nous, mais qui ira plus vite; pour moi, avec mes vaisseaux plats de Rhodes et mes autres petits bâtimens, je ne tiendrai la mer que lorsque le vent ne sera pas trop fort; quoique j'aie fort envie d'arriver au plus tôt. Je vous remercie du soin que vous vous êtes donné pour cette petite dette de Pouzzoles. Je vous prie maintenant d'examiner si dans l'état où sont les affaires de la république, je dois penser au triomphe comme

me vocant. Ego, nisi Bibulus, qui, dum unus [a] hostis in Syria fuit, pedem porta non plus extulit, quam domo sua, adniteretur de triumpho, æquo animo essem. Nunc vero αἰσχρὸν σιωπᾶν. Sed explora rem totam : ut, quo die congressi erimus, consilium capere possimus. At multa; qui et properarem, et ei litteras darem, qui aut mecum, aut paullo ante venturus esset. Cicero tibi plurimam salutem dicit. Tu dices utriusque nostrum verbis et Piliæ tuæ, et filiæ.

EPISTOLA IX.

CICERO ATTICO SAL.

In Piræea cum exissem prid. idus octob. accepi ab Acasto, servo meo, statim tuas litteras : quas quidem cum exspectassem jam diu, admiratus sum, ut vidi obsignatam epistolam, brevitatem ejus, ut aperui, rursus σύγχυσιν litterularum, quæ solent tuæ compositissimæ et clarissimæ esse : ac, ne multa, cognovi ex eo, quod ita scripseras, te Romam venisse a. d. XII kalend. octob. cum febri. Percussus vehementer, nec magis, quam debui, statim quæro ex Acasto. Ille et tibi et sibi visum, et ita se domi ex tuis audisse, ut nihil esset incommode. Id videbatur approbare, quod erat in extremo, febriculam tum te habentem scripsisse. Sed amavi tamen; admiratusque sum, quod

[a] Hospes.

mes amis me le conseillent. Je renoncerais sans peine si Bibulus n'y prétendait pas, lui qui, tant qu'il y a eu en Syrie un seul étranger [124], s'est tenu enfermé dans Antioche, comme il le fut dans sa maison pendant son consulat [125]. Ne me serait-il pas honteux après cela de ne faire aucune tentative [126]? Mais pesez bien toutes les raisons pour et contre, afin que vous puissiez me déterminer dès que nous serons ensemble. Je ne vous en dis pas davantage; aussi bien je suivrai de près cette lettre. Mon fils vous fait mille complimens; vous ferez les nôtres à Pilia et à votre chère fille.

LETTRE IX.

Au même.

En arrivant au Pirée le sixième d'octobre, j'ai reçu par Acastus une de vos lettres. Comme je n'en avais point eu depuis long-temps, je fus surpris d'abord que le volume en fût si petit; et après l'avoir décachetée, je le fus encore davantage de voir que votre écriture, qui est toujours si belle et si nette, fût si brouillée. J'en trouvai bientôt la raison; vous me marquez que vous êtes arrivé à Rome, le dix-neuvième de septembre, avec la fièvre. Cela m'alarma fort, comme vous pouvez croire; je demandai aussitôt à Acastus en quel état il vous avait laissé. Il me dit qu'il croyait, et que vous croyiez vous-même que cela n'aurait point de suites, et qu'il avait entendu dire la même chose à vos gens. Vous me le faites entendre à la fin de votre lettre, en me disant que vous l'avez écrite avec une petite fièvre. Je vous sais le meilleur gré du monde de ce qu'en cet état vous n'avez pas laissé de m'écrire de votre

nihilo minus ad me tua manu scripsisses. Quare de hoc satis. Spero enim, quæ tua prudentia et temperantia est, et hercule, ut me jubet Acastus, confido te jam, ut volumus, valere. A Turannio te accepisse meas litteras gaudeo. Παραφύλαξον, si me amas, τὴν τοῦ φυρατοῦ φιλοτιμίαν αὐτότατα. Hanc, quæ mehercule mihi magno dolori est : dilexi enim hominem. Procura, quantulacumque est, præcianam hereditatem, prorsus ille ne attingat. Dices, nummos mihi opus esse ad apparatum triumphi : in quo, ut præcipis, nec me κενὸν in expetendo cognosces, nec ἄτυφον in abjiciendo. Intellexi ex tuis litteris, te ex Turannio audisse, a me provinciam fratri traditam. Adeon' ego non perspexeram prudentiam litterarum tuarum? ἐπέχειν te scribebas. Quid erat dubitatione dignum, si esset quidquam, cur placeret fratrem, et talem fratrem, relinqui? ἀθέτησις ista mihi tua, non ἐποχὴ, videbatur. Monebas de Q. Cicerone puero, ut eum quidem neutiquam relinquerem. Τοῦμὸν ὄνειρον ἐμοί. Eadem omnia, quasi collocuti essemus, vidimus. Non fuit faciendum aliter, meque ἐπιχρονία ἐποχὴ tua dubitatione liberavit. Sed puto te accepisse de hac re epistolam, scriptam accuratius. Ego tabellarios postero die ad vos eram missurus, quos puto ante venturos, quam nostrum Saufeium. Sed eum sine meis litteris ad te venire, vix rectum erat. Tu mihi, ut polliceris, de Tulliola mea, id est, de Dolabella, perscribas; de republica, quam prævideo in summis periculis;

propre main. Je ne vous en dis pas davantage là-dessus; car selon ce que m'a dit Acastus, vous devez, sage et sobre comme vous l'êtes, être guéri maintenant. Je suis bien aise que vous ayez reçu la lettre que j'avais donnée à Turannius. Prenez garde, je vous prie, que je ne sois trompé par cet homme à qui son nom ne convient que trop [127]. Qu'il ne mette pas la main sur le peu de bien que m'a laissé Précius, dont la mort m'a fort touché; car j'ai toujours eu pour lui beaucoup d'affection. Vous direz à Philotime que je destine cet argent pour les frais de mon triomphe, pour lequel néanmoins, comme vous me le conseillez, je ne ferai paraître ni trop d'ardeur, ni trop d'indifférence. J'ai conçu par ce que vous m'écrivez, que Turannius vous a dit que j'avais laissé mon frère pour commander en Cilicie. Croyez-vous donc que je n'aie pas compris ce que vous vouliez me faire entendre? Vous me disiez que vous ne saviez quel conseil me donner; mais s'il y avait eu la moindre raison pour laisser mon frère, ne vous aurait-elle pas déterminé, vous qui savez combien j'ai d'amitié pour lui? En hésitant, c'était me dire que je ne devais pas y penser. Quant à notre neveu, que vous m'avertissiez de ne pas laisser avec son père, nous nous sommes rencontrés, et nous avons fait tous deux les mêmes réflexions. Il n'y avait point d'autre parti à prendre; et en persistant dans vos doutes, vous avez fait cesser les miens. Mais je crois que vous aurez reçu une lettre, où je vous expose en détail les raisons qui m'ont déterminé. J'enverrai demain à Rome des exprès, qui pourront bien arriver avant notre cher Sauféius; mais il n'y avait pas d'apparence qu'il partît sans vous porter une de mes lettres. Souvenez-vous, comme vous me le promettez, de me donner des nouvelles de ma fille, ou plutôt de mon gendre; de l'état présent de la république qui me paraît menacée d'un grand

de censoribus, maximeque de signis, tabulis, quid fiat, referaturne. Idibus octob. has dedi litteras : quo die, ut scribis, Cæsar Placentiam legiones quattuor. Quæso, quid nobis futurum est? In arce Athenis statio mea nunc placet.

orage; des censeurs, et surtout de cette loi sur les tableaux et les statues [128]; marquez-moi s'il est vrai qu'on l'ait proposée. J'écris cette lettre le quinzième d'octobre. César, dites-vous, doit faire entrer aujourd'hui quatre légions dans Plaisance [129]; qu'allons-nous devenir [130]? J'ai envie de me tenir dans la citadelle d'Athènes [131].

REMARQUES

SUR

LE SIXIÈME LIVRE.

---

1 LETTRE I. *Le dix-septième de février*. Il y a dans le texte, *ad quintum Terminalia*. Cette fête se célébrait le vingt-un ou le vingt-deuxième de février, par les gens de la campagne, en l'honneur du dieu Terme, qui présidait aux limites des champs.

2 *Æquotutique*. Petite ville de la Pouille.

3 *Il touche tous les mois tente-trois talens attiques.... ce n'est pas même l'intérêt de son argent*. Trente-trois talens attiques, à mettre le talent à l'évaluation moyenne, faisaient quarante à cinquante mille francs. Si Pompée ne prenait d'intérêt qu'un pour cent par mois, il fallait que le principal fût de quatre à cinq millions.

4 *Je sais quelle est la pauvreté de ce prince*. Horace donne en effet le roi de Cappadoce pour exemple d'un roi pauvre, *Mancipiis locuples, eget æris Cappadocum rex* : c'était le pays du monde où il y avait le moins d'argent, comme on le voit dans Plutarque, *Vie de Lucullus*.

5 *Ou, comme Scévola, tuteur de Glabrion, je demanderai que l'on remette à mon pupille le principal et les intérêts*. On ne trouve nulle part le fait auquel notre auteur fait ici allusion. Il s'agit apparemment de Glabrion, qui avait été consul en 686, et dont Q. Mutius Scévola, grand-pontife, avait pu être le tuteur.

6 *Une ville qui est sous la protection de Caton*. Cicéron parle de Salamine, capitale de l'île de Chypre. Caton avait été envoyé, quelques années auparavant, dans cette île, pour la réduire en forme de province, lorsque le peuple romain l'ôta au roi Ptolomée, et Brutus y avait accompagné son oncle : c'était pour cela que l'un et l'autre avaient pris les peuples de cette île sous leur protection.

7 *Que deviendront-ils si Paulus est mon successeur?* C'est que Lépidus, frère d'Emilius Paulus, avait épousé la sœur de Brutus ; ainsi il était à craindre que Paulus ne favorisât Brutus aux dépens de Salamine.

8 *On ne peut néanmoins le placer avant les décemvirs.* L'an 302 de la fondation de Rome, le peuple, jaloux de sa liberté, et trouvant que l'autorité de ses premiers magistrats était trop grande, voulut l'affaiblir, et pour cela en augmenta le nombre jusqu'à dix, qu'on appela décemvirs; et l'on abolit le consulat et les autres magistratures : mais cette sorte de gouvernement ne dura que deux années.

9 *Puisqu'il a été édile curule, et que cette magistrature ne fut établie que long-temps après les décemvirs.* Les édiles du peuple avaient été établis en même temps que les tribuns, dès l'année deux cent soixante; mais les édiles curules ne le furent qu'en trois cent quatre-vingt-six, quatre-vingt-quatre ans depuis les décemvirs. Le Flavius dont Cicéron parle ici, vivait vers l'an 448 de la fondation de Rome, comme Pline le prouve par l'inscription du temple de la Concorde qu'il avait fait bâtir. Lib. 53, cap. 1.

10 *Beaucoup d'autres écrivains ont dit avant moi que c'était ce Flavius, alors simple greffier, qui avait rendu publics les fastes et les formules du droit.* On trouve la même chose dans les auteurs qui ont écrit depuis Cicéron, comme dans Tite-Live, dans Pline, dans Aulu-Gelle. Du temps de ce Flavius, les fastes ou le calendrier où l'on marquait les jours d'assemblées, et ceux où l'on rendait la justice, étaient entre les mains des prêtres; et comme les mois étaient lunaires, et qu'il y avait souvent des intercalations, cela faisait une supputation assez embarrassante pour des gens fort peu habiles en fait de calcul, et qui, dans les commencemens, pour compter leurs années, attachaient un clou tous les ans aux murailles d'un temple. Les formules du droit étaient aussi très-peu connues, et les jurisconsultes affectaient de ne les écrire qu'en abrégé, afin qu'on fût dans la nécessité de recourir à eux. Flavius révéla tout ce mystère; et le peuple lui en sut si bon gré, qu'il le fit édile, quoiqu'il fût fils d'un affranchi. *T.-Liv.* lib. 9; *Plin.* lib. 33, cap. 1; *Aul.-Gell.* lib. 6, cap. 9.

11 *Vous avez interprété malignement ce que j'ai dit de ces gestes trop comédiens.* Bosius a cru que cet endroit avait rapport à ce *Ligurino* μωμῳ de la vingtième lettre du livre précédent; mais ce docte critique n'a pas pris garde que ce qui suit immédiatement, fait voir qu'Atticus n'avait pas encore reçu la lettre où est ce *Lugurino* μωμῳ, lorsqu'il écrivit celle à laquelle Cicéron répond maintenant. Il y a néanmoins beaucoup d'apparence, comme le croit ce même critique, qu'il s'agit ici d'Hortensius : mais je crois que ce trait de satire qu'Atticus avait relevé, était dans les livres *de la République*, dont Cicéron fait mention immé-

diatement auparavant ces mots, *vous avez interprété malignement, etc.* On voit par un fragment de ces livres, que dans le sixième, Scipion parlait fort contre les rhéteurs. Apparemment que Cicéron avait fait dans cet endroit un portrait un peu trop reconnaissable de la déclamation d'Hortensius, qui était fort affectée, comme nous l'avons dit dans les remarques sur la vingtième lettre du livre précédent.

12 *Je voudrais que vous fussiez revenu à votre ancien troupeau.* C'est-à-dire, que vous eussiez pris un gendre de l'ordre des chevaliers, dont vous êtes sorti. Pison et Crassipès, les deux premiers gendres de Cicéron, étaient patriciens, et de maisons fort illustres. Dolabella, qui fut le troisième, était de la famille Cornélia, si illustrée surtout depuis les Scipions. Ainsi Cicéron ne suivit point le conseil d'Atticus: aussi eut-il depuis le chagrin de voir sa fille fort négligée, et enfin répudiée, comme on le verra dans le onzième livre.

13 *Appius.* Je ne sais s'il est nécessaire que j'avertisse qu'il ne faut pas confondre cet Appius avec Appius Clodius, dont il est souvent parlé dans ces lettres.

14 *Bursa.* T. Munatius Plancus Bursa, frère de L. Mutianus Plancus l'orateur, à qui Cicéron écrivit depuis plusieurs lettres, que l'on trouve dans le dixième livre des *Familières.* Cicéron s'était porté l'année précédente accusateur contre Bursa, et l'avait fait condamner, malgré le crédit et la protection de Pompée. Ce Plancus Bursa avait été fort lié avec Clodius. Apparemment qu'Appius avait été l'un de ses juges. Epist. 2, lib. 7 *Fam.*; *Dio*, lib. 40; *Ascon. in Milon.*

15 *Je ne suis point du tout content de l'exception que Furnius a mise dans son décret.* Furnius, qui était alors tribun, avait proposé un décret, qui permettait aux gouverneurs de Syrie et de Cilicie de quitter leurs provinces après leur année, pourvu que les Parthes ne fissent aucun mouvement avant le mois de juillet. Et comme il y avait beaucoup d'apparence qu'ils se mettraient en campagne avant ce temps-là, cette exception n'accommodait point Cicéron.

16 *Je crois qu'en parlant de lui, il n'est plus nécessaire d'ajouter aucune restriction.* Il s'agit de Pompée. *Voyez* les remarques sur la 9e. lettre du 4e. livre.

17 *Il faut tenir à l'un la bride.* Cela regarde le neveu de Cicéron, qui avait l'esprit fort vif, mais difficile à régler, comme on le verra dans plusieurs des lettres suivantes.

18 *De faire prendre la robe virile à son fils le jour des* Liberalia. Cette fête se célébrait le dix-septième de mars, en l'honneur de Bacchus,

nommé aussi *Liber*. C'était la coutume de donner ce jour-là aux jeunes gens la robe virile. *Macrob.* lib 1 *Saturn.*, cap. 4; *Varro*, lib. 5 *de Ling. lat.*; *Ovid.* lib. 3 *Fast.*

19 *Silius*. P. Silius Nerva, gouverneur de Bithynie et de Pont.

20 *Nonius*. C'est M. Nonius Suféuas, dont nous avons parlé dans les remarques sur la quinzième lettre du quatrième livre.

21 *Je souhaiterais que Scrofa eût aussi quelque gouvernement.* Il y a dans le texte, *vellem Scrofa haberet ubi posset*. Pighius conclut de ce passage, que Scrofa avait alors un gouvernement. Il semble néanmoins fort naturel d'en conclure tout le contraire avec les autres commentateurs. Car s'il avait été gouverneur de Macédoine, comme le croit Pighius, Cicéron n'aurait eu rien à souhaiter pour lui, parce que cette province était très-considérable. Apparemment qu'Atticus avait mandé à Cicéron, que Scrofa espérait d'avoir un gouvernement l'année suivante.

22 *Car c'est une place fort propre à faire voir ce qu'il vaut.* Le *lautum* du texte signifie ici *splendidum*. Cicéron joint ailleurs ces deux mots ensemble. *Sed illa ratio lautior et splendidior, etc. Pro Flacco. Lautus*, dans le sens où il est pris ici, répond au λαμπρὸς des Grecs : nous disons *une charge, une place fort brillante.*

23 *Méragène*. C'est celui chez qui s'était réfugié un des esclaves d'Atticus, comme on a vu dans les remarques sur la quinzième lettre du cinquième livre. Apparemment que le Térentius dont il parle immédiatement auparavant, était cet esclave fugitif.

24 *Des vases de Rhosus*. Ville située dans le golfe d'Isse, derrière laquelle étaient les montagnes nommées *Rhosii* : entre ces montagnes et le mont Taurus, était le col nommé *Portæ Syriæ*, parce que c'était l'entrée de la Syrie.

25 *Dans votre belle vaisselle.* Il y a dans le texte, *in felicatis lancibus*, à la lettre, *dans vos plats sur lesquels sont gravées des feuilles de fougère.*

26 *Mon édit est conforme à celui de Bibulus, à cette clause près, sur laquelle vous me marquiez que ce serait un préjugé trop peu honorable pour nos chevaliers.* Voici comme était ordinairement conçue cette clause, qui regardait les traités des fermiers de la république avec les villes (lib. 2, *de Offic.*) : *Pacta conventa, quæ nec vi, nec dolo malo facta erunt, servabo.* Toute la différence qu'il y avait là-dessus, entre l'*édit* de Cicéron et celui de Bibulus, c'est que ce dernier avait ex-

primé nommément les fermiers de la république; et il n'était pas honorable pour eux, que le gouverneur témoignât qu'il les soupçonnait de s'être servis de violence ou de fraude en faisant leurs traités.

27 *Les Grecs sont charmés d'avoir des juges de leur nation.* Il y a dans le texte, *peregrinis judicibus.* Les Romains appelaient *peregrinos*, tous les peuples soumis à leur domination, à qui ils avaient laissé leur ancienne forme de gouvernement. *Dicebant peregrinum qui suis legibus uteretur. Varro, lib. 4, de Ling. lat.*

28 *Ceux que vous avez à Rome sont en effet des gens d'importance.* Cicéron veut parler de ceux que Pompée avait établis pendant son troisième consulat.

29 *Un Turpion, ci-devant cordonnier.* Il avait apparemment des esclaves cordonniers. Les bourgeois de Rome, outre les esclaves qui les servaient, en avaient souvent d'autres qui travaillaient à différens métiers, dont les maîtres tiraient le profit. Au reste, ce Turpion pouvait bien avoir fait lui-même le métier de cordonnier. On vit depuis, sous Auguste, un cordonnier devenir consul. Ce fut Alfinius Varus, qui se rendit recommandable par la grande connaissance qu'il avait du droit. *Acron. in Horat.* sat. 3, lib. 1. *Sutorius* peut donc signifier ici un homme qui a été cordonnier, comme *prætorius, censorius* signifie qui a été préteur ou censeur.

30 *Un Vettius, regrattier. Manceps*, qui est dans le texte, signifie entre autres choses, un homme qui achète des denrées à bon marché pour les revendre plus cher; et le mépris avec lequel Cicéron parle ici de ce Vettius, détermine à cette signification. *Regrattier* ne signifie pas tout-à-fait la même chose, parce qu'il ne se dit que de ceux qui achètent en gros pour revendre en détail. Mais pour entrer ici dans la pensée de Cicéron, il suffit de marquer un vil trafic. On aurait pu aussi traduire un *monopoleur*, parce que ceux qui font le trafic dont veut ici parler Cicéron, sont sujets au monopole. Pline a employé ce mot dans ce sens, lorsqu'il a dit, *aut aliquis prævalens manceps annonam flagellet.* Lib. 33, cap. 4.

31 *Servilius.* Surnommé Isauricus, qui avait commandé en Cilicie.

32 *Quoique je ne leur fasse aucune confidence.* Sed tamen μηδ' ἐν αὐτοῖς scis reliqua. Cicéron cite ici les premiers mots d'un passage grec, on ne sait de quel auteur; et il ajoute, *vous savez la suite.* Comme dans une autre lettre, après ces premiers mots d'un endroit de Térence, *fit a me quidem sedulo*, il ajoute *nostri reliqua. Voyez* les remarques sur la lettre 6 du livre 10. Et dans la lettre 38 du livre 7 des *Fam.*, *Ubi nos*

Pelopidarum, nosti cætera. Le reste du passage qu'il cite souvent, c'est *nomen nec facta audiam.*

33 *Quant à cette statue de Scipion l'Africain.... quoi donc! Métellus Scipion ne sait pas que son bisaïeul n'a point été censeur?* Il avait apparemment dit à Atticus que cette statue, dont Cicéron avait parlé dans ses livres de la *République*, comme étant du second Africain, était de Scipion surnommé Nasica, bisaïeul de Scipion beau-père de Pompée, qui s'appelait Métellus, parce qu'il avait été adopté par Métellus Pius.

34 *Temple d'Ops.* C'était la même déesse que Rhéa, femme de Saturne. Les Romains adoraient sous ce nom la Terre, qui est la source de tous les biens et de toutes les commodités de la vie. T. Tatius lui bâtit le premier un temple à Rome.

35 *Du temple de Pollux.* Ce temple était dans la place romaine. Il fut bâti l'an deux cent cinquante-sept, par A. Posthumius, dictateur.

36 *Comme l'anneau et le visage même le font voir.* Chez les Romains, l'anneau qui leur servait de cachet, n'était point, comme parmi nous, commun à tous ceux d'une même maison : chacun avait le sien.

37 *Sérapion.* On donna ce surnom à Scipion Nasica, à cause de sa grande ressemblance avec un esclave qui portait le même nom. *Val. Max.* lib. 9, cap. 4.

38 *Eupolis, l'un des auteurs de l'ancienne comédie.* Je ne m'arrête point à expliquer ici la différence qu'il y avait chez les Grecs entre l'ancienne et la nouvelle comédie; cela n'est point de mon sujet. Les comédies d'Aristophane sont de la première espèce; et celles de Ménandre, que Térence a imitées, étaient de la seconde.

39 *Eratosthène.* Athénée et Pollux citent un traité de lui *de la Comédie :* c'était sans doute dans cet ouvrage qu'il avait réfuté l'opinion où l'on était sur la mort d'Eupolis.

40 *Duris de Samos.* Il vivait du temps de Ptolomée Philadelphe, et avait écrit l'Histoire des Grecs et des Macédoniens.

41 *Zaleucus.* Disciple de Thalès, selon Aristote. Elien, Diodore de Sicile et Valère-Maxime parlent aussi de Zaleucus. Ainsi il paraît que Timée ne persuada pas que ce Zaleucus fût un homme imaginaire. *Arist.* lib. 2 *Polit.*; *Elian.* lib. 2 *Var. Hist.*, cap. 37; *Diod. Sicul.* lib. 12; *Val. Max.* lib. 6, cap. 5; *Cic. de Leg.*, lib. 2, cap. 6.

42 *Locriens.* Habitans d'une ville d'Italie bâtie par les compagnons d'Ajax, surnommé Oiléus, dans cette partie de l'Italie que les anciens appelaient la grande Grèce. Ils descendaient des Locriens, qui habitaient aux environs du mont Parnasse. *Serv. ad* 3 *Æneid.*; *Strabo*, lib. 9.

43 *Timée, votre auteur favori.* FAMILIARIS TUUS. C'est dans le même sens que Cicéron dit dans la seizième lettre du deuxième livre : *Dicæarcho familiari tuo, cum Theophrasto amico meo.* On peut voir, au commencement de la vie de Nicias, dans Plutarque, qu'il n'était pas du goût d'Atticus.

44 *Depuis qu'il eut été consul.* On ne pouvait être censeur qu'après avoir été consul; du moins c'était un usage qui tenait presque lieu de loi. Ainsi personne des Cornéliens, dont étaient les Scipions, n'ayant été censeur depuis le consulat de Scipion Nasica jusqu'à sa mort, Métellus Scipion, son arrière-petit-fils, n'avait pas eu lieu de s'y méprendre.

45 *Chersonèse.* Presqu'île de Thrace.

46 *De ces taxes qu'il voudrait que j'imposasse sur les villes pour les frais de ses jeux.* Il a fallu nécessairement expliquer un peu au long ce mot du texte *de civitatibus*, afin qu'on entendît la réponse que Cicéron fait à Célius. Ce n'était pas la première fois que les édiles avaient demandé qu'on imposât de pareilles taxes, pour les frais des jeux qu'ils donnaient au peuple. Quintus Cicéron, pendant qu'il était gouverneur d'Asie, s'était fait des affaires avec les édiles de ce temps-là, parce qu'il n'avait pas voulu leur accorder une pareille imposition; mais il se trouvait des gouverneurs moins scrupuleux. Epist. 1, lib. 1, *ad Quint. fr.*

47 *Qu'après avoir accusé les autres, il ne donne prise sur lui-même.* Célius, avant d'entrer dans les charges, s'était porté accusateur contre trois personnes; mais Cicéron veut parler sur-tout de C. Antonius, son collègue, dont nous avons parlé souvent dans les remarques sur les lettres du premier livre. *De clar. Orat.*

48 *Que pour ces panthères, je ferais tort à ma réputation, si j'obligeais ceux de Cybire à faire pour lui une chasse publique.* Cicéron ne laissa pas de lui en faire avoir; mais il ne voulut point obliger ceux de Cybire à faire pour cela une chasse extraordinaire.

De pantheris, per eos qui venari solent, agitur mandato meo diligenter. Epist. 11, lib. 2 *Fam.*

49 *Lepta est charmé de votre lettre, etc.* Apparemment qu'Atticus avait mandé à Lepta, que Cicéron était fort content de lui.

50 *Dans votre lettre du dernier de décembre, vous me faites souvenir de cet illustre serment, qui m'a fait trop d'honneur pour que j'en perde la mémoire.* Le tribun Métellus Népos ayant empêché Cicéron, le dernier jour de son consulat, de haranguer le peuple selon la coutume, et lui ayant seulement permis de faire le serment ordinaire; Cicéron, au lieu de jurer simplement, suivant la formule accoutumée, qu'il n'avait

eu en vue dans son administration que le bien de l'Etat, jura qu'il avait sauvé Rome et la république ; ce que le peuple reçut et confirma avec de grands applaudissemens. Epist. 3, lib. 5 *Fam. in Pisonem.*

51 *Jamais consul ne parut avec tant d'éclat.* PRÆTEXTATUS. On appelait ainsi les magistrats, à cause de leur robe nommée *prætexta*, parce qu'elle était bordée de pourpre.

52 *Ce n'est point de l'or pour du cuivre.* Il fait allusion à l'échange que fit Diomède de ses armes, qui n'étaient que de cuivre, avec celles de Glaucus qui étaient d'or. Cela était passé en proverbe. *Iliade*, 6.

53 *Luccéius n'a pas mal fait de vendre sa maison de Tusculum, etc.* Le texte est ici fort concis, et il y a plusieurs mots sous-entendus ; ainsi l'on ne peut que deviner : mais le sens que j'ai suivi est si naturel, qu'on a tout lieu de croire que c'est celui de Cicéron.

54 *Qu'ils ont honte de reculer, et qu'ils craignent d'avancer.* C'est la situation où Homère représente les chefs des Grecs, lorsque Hector vient les défier au combat. Cela signifie ici, que ces messieurs dont parle Cicéron, n'osaient se détacher du bon parti, mais qu'ils auraient bien voulu ne se pas déclarer ouvertement contre César.

55 *Que Curion pense à faire rappeler Memmius.* Il n'y réussit pas, mais César le fit revenir lorsqu'il fut le maître.

56 *Hérode.* Affranchi de César.

57 *Pompée, à ce qu'on dit, vous en veut beaucoup de mal; car il avait fort compté sur cet argent.* Apparemment que Pompée avait prêté de l'argent à César pendant qu'ils étaient unis ensemble, et il était fâché qu'Atticus et les autres créanciers de César eussent été payés avant lui. Bosius et Pompa ont cru qu'il s'agissait ici de la succession de César, qui devait revenir à la femme de Pompée, fille du premier. Mais ces deux habiles commentateurs n'ont pas pris garde qu'elle était morte depuis trois ans, et que l'enfant qu'elle avait eu ne lui avait survécu que quelques jours. Pompée était alors remarié avec Cornélie, fille de Métellus Scipion. *Plut. Pomp.; Dio*, lib. 39.

58 *Que César ne fera plus de si folles dépenses à sa maison d'Aricie.* C'est cette superbe maison de campagne qui était dans le bois d'Aricie, et que César avait fait abattre et bâtir une seconde fois, parce qu'il n'avait pas trouvé la première à son gré. *Sueton. Jul.*, cap. 46.

59 *Avec deux chariots.* CUM DUOBUS ESSEDIS. C'était une sorte de voiture à quatre roues, que les Romains avaient prise des Gaulois, qui s'en servaient à la guerre, comme on le voit dans les Commentaires de César. Les peuples de Bretagne en avaient aussi. Mais, parmi les Romains, c'était une

marque de luxe de s'en servir, comme on le voit par cet endroit, et par un autre de la seconde *Philippique*, où Cicéron en fait un reproche à Antoine. *Cæsar*, lib. 5 *Bell. gall.*; epist. 6, 7 et 10, lib. 7 *Fam.*

60 *Si la loi de Curion passe, Védius sera assurément taxé à plus de cent mille sesterces.* Curion avait proposé une loi pour la réparation et l'entretien des grands chemins, qui réglait aussi les équipages que l'on pourrait avoir chacun selon sa condition. On proposa dans ces derniers temps plusieurs lois contre le luxe; mais elles furent toutes fort mal observées. Curion, qui à trente ans avait mangé son patrimoine, et qui était aussi débauché que prodigue, était l'homme du monde à qui il convenait le moins de faire le réformateur. Il était bien persuadé que sa loi ne passerait point; aussi ne cherchait-il alors qu'à brouiller, afin d'avoir occasion de se déclarer ouvertement pour César, à qui il avait paru d'abord fort opposé. Epist. 6, lib. 8 *Fam.*; *Dio*, lib. 40.

61 *Un cynocéphale.* Espèce de singe plus sauvage, plus méchant et plus rare que les autres. On lui avait donné ce nom, qui signifie en grec *tête de chien*, parce qu'en effet sa tête avait quelque rapport avec celle du chien. Car on ne doit regarder que comme des fables ce qu'on nous dit, que c'étaient des espèces d'hommes qui aboyaient comme les chiens.

62 *Vendullus dont Pompée est l'héritier naturel.* Apparemment que ce Pompéius Vindullus était affranchi de Pompée. Lorsque les affranchis ne laissaient point d'enfans, et qu'ils ne faisaient point de testament, leurs maîtres en héritaient.

63 *Le portrait de cinq de nos dames.* LAGUNCULÆ. Quelques critiques lisent *imagunculæ*, et Bosius *plagunculæ*, qu'il fait venir de πλάγγων, petite poupée de cire qui représentait les personnes au naturel, et dont on se servait dans les enchantemens. Quoi qu'il en soit, on voit ici, par ce qui suit, que c'était de ces espèces de portraits que les femmes donnent à leurs galans.

64 *Et entre autres celui de la sœur de votre bon ami.* Junie, l'aînée des sœurs de Brutus, et femme de Lepidus, depuis triumvir.

65 *Un frère si peu clairvoyant et un mari si commode, sont véritablement ce que leur nom signifie.* Brutus signifie un homme stupide, et Lépidus un homme plaisant. *Qui hoc utatur*, c'est-à-dire, *qui Vedio pro amico utatur.*

66 *Je crois que ce trait vous divertira, car vous n'êtes pas moins curieux que moi de pareilles histoires.* Célius connaissait le goût de Cicéron, et voici ce qu'il lui mandait à peu près dans ce même temps : *On n'aurait jamais cru que Servilius Occella fût si fort homme à bonnes for-*

tunes, si en trois jours on ne l'avait pris deux fois sur le fait. Vous me demanderez avec qui? mais je ne vous le dirai point. Je suis bien aise qu'on voie un homme de votre gravité et de votre importance, aller demandant aux uns et aux autres, avec quelle femme un tel a été surpris. Epist. 7, lib. 8 *Fam.*

67 *Un portique à Eleusis.* Au fameux temple de Cérès.

68 *L'académie.* Cette illustre école qui était aux portes d'Athènes.

69 *Je n'aime point ces fausses inscriptions que l'on met à des statues qu'on n'a point fait placer.* Les Grecs mettaient sur la base des statues le nom de celui qui les avait fait placer; et par flatterie, depuis qu'ils étaient soumis aux Romains, ils ôtaient quelquefois le nom ancien pour y mettre celui de quelque personne de considération. Quelquefois aussi, ou l'on changeait la tête de quelque ancienne statue, ou l'on en retranchait les traits, et l'on y mettait le nom de quelque personne vivante. Plutarque parle de deux statues colossales, l'une d'Attalus et l'autre d'Euménès, auxquelles les Athéniens avaient fait mettre le nom d'Antoine. *Plut. in Alcib. et Ant.*

70 *Le sept cent soixantième jour depuis la bataille de Leuctres.* C'est-à-dire, depuis la mort de Clodius. *Voy.* les remarques sur la treizième lettre du cinquième livre.

71 LETTRE II. *Dans sa descente dans l'antre de Trophonius, Chéron, etc.* On connaît assez l'antre de Trophonius, où l'on descendait pour connaître l'avenir. Ce Chéron était fils d'Apollon et de Théro. Dicéarque le faisait parler dans l'ouvrage que Cicéron cite ici, et qui avait pour titre, *de la Descente dans l'antre de Trophonius*, comme nous l'apprenons d'Athénée, lib. 13. Cicéron, dans la trente et une et trente-deuxième lettre du livre treizième, cite le même traité, sous le nom de καταβάσεως.

72 *Il compte pour maritimes toutes celles du Péloponèse.* Cela ne doit s'entendre que des villes bâties avant la guerre de Troie, comme il paraît par la suite.

73 *Vestorius et Cluvius.* Deux riches banquiers, chez qui Cicéron et Atticus plaçaient leur argent.

74 *Il prétend qu'il y a dans l'Arcadie une ville maritime nommée Lépréon.* Atticus avait sans doute objecté contre ce que Cicéron avait avancé, que bien loin que toutes les villes du Péloponèse fussent maritimes, il y avait une province, savoir l'Arcadie, qui était entièrement dans les terres. En effet, Homère, dans le dénombrement que Cicéron cite ici, dit qu'Agamemnon fournit des vaisseaux aux Arcadiens, parce qu'ils ne savaient

ce que c'était que d'aller sur mer. Lépréon n'était pas de l'Arcadie, comme le croyait Dionysius, mais de l'Achaïe.

75 *Téné*. Entre Corinthe et Mycènes. Les anciens géographes la nomment Ténéa ; il y a beaucoup d'apparence qu'il faut lire de même ici, et que l'*a* a été oublié par les copistes, parce que le mot suivant commence par un A.

76 *Aliphéra*. Cette ville était anciennement de l'Arcadie, mais on la compta depuis parmi celles d'Élide.

77 *Tritia*. Τριτεῖα, ville d'Achaïe. Il y avait encore dans la même province, une ville nommée Τριταῖα, *Tritæa*, qu'il ne faut pas confondre avec celle-ci. Il y avait deux autres villes nommées *Tritia*, l'une dans la Troade, et l'autre dans la Phocide, selon Étienne le géographe ; mais Thucydide et Polybe appellent cette dernière Τριταῖα, *Tritæa*.

78 *Je sais bien qu'il faut dire Phliasios*. Étienne dit qu'on les appelait également φλιουντιους, φλιουσίους et φλιασίους : mais l'autorité de ce géographe ne vaut pas, à beaucoup près, celle de Cicéron, et surtout d'Atticus.

79 *De ce bail*. Hoc IPSO LUSTRO. Les censeurs affermaient les biens de la république tous les cinq ans. On sait assez que cet espace s'appelait *lustrum*, et nous en avons dit ailleurs la raison.

80 *Que Curion empêchera toujours avec la même opiniâtreté, qu'on ne propose l'affaire des gouvernemens*. On avait arrêté l'année précédente dans le sénat, que les consuls de celle-ci proposeraient, au mois de mars, l'affaire du gouvernement des Gaules, en même temps qu'on nommerait des gouverneurs pour les autres provinces : mais Curion, qui était alors tribun, s'y opposait avec quelques-uns de ses collègues.

81 *Spartacus n'en avait pas tant lorsqu'il prit les armes*. Plutarque dit qu'il n'avait d'abord avec lui que soixante et quatorze gladiateurs.

82 *Depuis quand est-il devenu si prodigue ?* Scaptius offrait d'entretenir cette cavalerie à ses dépens ; et Cicéron dit en se moquant, que de l'infanterie lui coûterait moins.

83 *Je fais ici pour Appius tout ce que l'honneur me peut permettre*. Il avait été accusé de concussion par Dolabella ; et comme les informations se devaient faire en Cilicie, Cicéron pouvait lui nuire ou le servir.

84 *Pompée.... me recommande aussi cette affaire avec beaucoup d'instance*. Le fils aîné de Pompée avait épousé la fille d'Appius. Epist. 10, lib. 3 *Fam*.

85 *C. Célius*. Surnommé Caldus, d'une famille consulaire ; au lieu que le Célius dont nous avons souvent parlé, était un nouveau noble.

86 *Pour moi, je n'en sais encore rien. Mais....* On pourrait encore traduire *nescio quid sit*, par *je ne sais quel homme c'est;* car *quid sit* peut être ici pour *quid hominis sit. Mais....* il faut sous-entendre *je m'en mets peu en peine*, ou quelque chose de semblable.

87 *Je ne suis point content de cette affaire de Pammenès.* C'est quelque chose d'inconcevable que les égaremens de plusieurs commentateurs sur cet endroit, et les étranges conjectures dans lesquelles ils ont donné, quoiqu'il soit visible qu'il s'agit ici de la même affaire dont Cicéron a déjà parlé à la fin de la vingtième lettre du cinquième livre : *Tu velim quod antea ad te scripsi de domo Pammenis, etc.* Cicéron parle, à la fin du livre *des Orateurs illustres*, d'un Pammenès, qui était alors l'homme le plus éloquent de la Grèce; mais cela ne peut pas convenir à celui dont il s'agit dans la lettre que nous avons citée, et où Cicéron dit de lui *puer*.

88 *J'admire ce trait de simplicité de Sempronius Rufus. Voyez* les Remarques sur la 2e. lettre du livre 5, et la 8e. lettre du livre 8 des *Familières*.

89 *Cécilia.* C'était la fille d'Atticus; les filles portaient les noms de famille de leur père; et depuis qu'Atticus avait été adopté par son oncle Cécilius, il avait pris son nom de famille. *Voyez* les remarques sur la 20e. lettre du livre 3.

90 LETTRE III. *Vous laisserez à qui il vous plaira vos gouvernemens de Thesprotie et de Chaonie.* C'est-à-dire, des terres que vous avez dans ces deux petites provinces d'Epire.

91 *Paulus et Curion.* Ce dernier s'était déclaré depuis peu pour César, qui l'avait gagné à force d'argent. Curion était d'autant plus aisé à prendre par cet endroit, qu'il devait des sommes immenses. César donna aussi au consul L. Émilius Paulus une somme considérable, à condition qu'il garderait dans les affaires présentes une espèce de neutralité.

92 *Pourvu que les dieux nous le conservent.* VALEAT MODO. Il parle de Pompée, qui avait alors des maladies très-fréquentes.

In unius hominis, quotannis periculose ægrotantis, anima positas omnes nostras spes habemus, Epist. 2, lib. 8.

93 *D'un ton que je ne prendrais pas avec le dernier des hommes.* Il y a dans le texte, *Culleolum vix auderem*, supp. *appellare*. Il est ridicule à Corradus d'entendre ceci de Culléolus, qui avait été quelques années auparavant gouverneur d'Illyrie, et qui était des amis de Cicéron. Il est visible qu'il s'agit ici d'un homme de la lie du peuple.

94 *Granius.* Railleur de profession du temps du poëte Lucilius, qui en avait parlé dans plusieurs de ses satires : ce que Cicéron cite ici, est de ce poëte. *De claris Orat.*

95 *Le jour qu'il arriva, je le priai à souper à la considération de son père, et par la même raison je ne le priai que ce jour-là.* Hortensius était alors fort mécontent de son fils, et il pensait à le déshériter. Cicéron ne voulait donc pas faire plus d'honneur au fils, de peur d'offenser le père; et il était bien aise, par considération pour Hortensius, de ne pas produire un jeune homme si étourdi. *Val. Max.*, lib. 5, cap. 9.

96 *La harangue de Q. Céler.* Q. Pilius Céler, parent de la femme d'Atticus; il avait accusé Servilius de concussion. Epist. 8, lib. 8 *Fam.*

97 LETTRE IV. *Les Parthes menaçant la Syrie.* Ils n'avaient encore fait aucun mouvement, et même ils n'entreprirent plus rien, ni cette année, ni les suivantes. Ainsi on ne peut expliquer autrement que je l'ai fait ces mots, *magnum in Syria bellum*, aussi bien que ces autres de la lettre suivante, *cum enim arderet Syria bello.* On voit, par ces deux exemples, que la connaissance des faits doit quelquefois déterminer à un sens que les paroles ne semblent pas d'abord présenter.

98 *Les honneurs que je demande.* Il demandait qu'on ordonnât des prières publiques, en actions de grâces des avantages qu'il avait remportés sur les ennemis; ce qui s'appelait *supplicationes decernere.*

99 *De l'illustre meurtrier crotoniate.* Milon, qui portait le même nom qu'un fameux athlète de Crotone, et qui avait tué Clodius, dont Cicéron prétendait que la mort avait fait autant d'honneur à Milon, qu'en avaient chez les Grecs ceux qui avaient tué des tyrans.

100 *Pourvu que vous deviniez le dernier mot.* Je lis ici avec Corradus, ἕν au lieu de εἶς, comme τὰ λοιπὰ semble le demander; et cela fait un fort bon sens.

101 *Je n'ose pas m'expliquer plus clairement.* Cicéron n'affecte ici tout ce mystère, que parce qu'il n'était pas bien aise qu'on sut qu'il avait sa part au profit que Philotime avait sur les biens de Milon. *Voyez* la 8e. lettre du 5e. livre.

102 LETTRE V. *La ville aux sept montagnes.* Tout le monde sait qu'il y avait sept collines dans l'enceinte de Rome; elle est désignée de même dans l'*Apocalypse.*

103 *Soixante et douze mines.* Cicéron écrivant en grec, compte aussi à la manière des Grecs. La mine valait cent drachmes attiques, et la drachme, en la mettant au prix moyen des différentes évaluations, environ six sous. Ainsi la mine valait environ trente livres. Soixante mines faisaient le talent attique.

104 *Son affranchi, qui se nomme comme le père de Conon.* Celui qui rendit à Athènes, sa patrie, la liberté et la puissance que les Lacédémoniens lui avaient ôtées: le père de Conon s'appelait Timothée.

105 *Il serait honteux pour moi de demeurer plus long-temps, et de m'en retourner les mains vides.* Cicéron ne cite ici, comme dans beaucoup d'autres endroits, que le commencement du vers qui fait ce sens : il faut ajouter κενεὸν τε νέεσθαι. *Iliad.*, lib. 2.

106 *Il faut se contenter de ce qu'on nous donne.* Τὰ μὲν διδόμενα, *supp.* ἀνάγκη δέχεσθαι. Philotime voulait faire entendre par-là à Cicéron, qu'il devait être trop content de ce qu'il voulait bien lui céder une partie du profit qu'il avait fait sur les biens de Milon, puisque son nom n'avait point paru dans cet achat. Le proverbe dont Cicéron ne cite ici que les premiers mots, se trouve dans le *Gorgias* de Platon. Nous disons : *A cheval donné on ne regarde point à la bouche.*

107 *La guerre va s'allumer dans la Syrie.* Il y a dans le texte, *cum arderet Syria bello.* J'ai dit sur la lettre précédente, la raison que j'ai eue de traduire ainsi.

108 *Bibulus, avec l'extrême affliction dans laquelle il est plongé.* Il venait de perdre malheureusement deux de ses fils, qui furent tués à Alexandrie par des soldats romains, que Gabinius y avait laissés, après qu'il eut remis le roi Ptolomée sur son trône. Bibulus fit paraître dans cette occasion une modération d'un grand exemple. La reine Cléopâtre ayant livré les meurtriers à sa vengeance, il les lui renvoya, disant que ce n'était pas à lui à se faire justice, mais au sénat à la lui rendre. *Val. Max.*, lib. 4, cap. 1.

109 *Ce qu'il y a de bon pour moi, c'est que Bibulus ne me presse point.* Il entrait un peu de jalousie dans cette conduite de Bibulus : il lui était échappé de dire, qu'il aimait mieux s'exposer à tout, que de paraître avoir eu besoin du secours de Cicéron. Il n'en eut pas besoin en effet ; car il trouva moyen de mettre la division parmi les Parthes, en gagnant un de leurs principaux chefs, nommé Ordanapante, qui entreprit de détrôner Orodès, et de mettre sur le trône Pacorus, fils de ce prince. Ep. 17, lib. 2 *Fam.*; *Dio*, lib. 40.

110 LETTRE VI. *Je souhaite, me dites-vous, que vous vous en trouviez bien.* Dolabella, avec quelques bonnes qualités, avait de très-grands défauts; et ce n'était pas sans sujet qu'Atticus appréhendait que Cicéron ne se trouvât pas bien de ce mariage. Il eut depuis le chagrin de voir sa fille répudiée, et Dolabella se déclarer, après la mort de César, pour Antoine, contre Brutus et Cassius.

111 *Tibère Néron.* Il épousa Livia, et en eut Tibère, depuis empereur.

112 *Mais, dites-moi un peu, vous avez donc fait distribuer du blé au peuple d'Athènes : croyez-vous que cela soit permis?* Une pareille libéralité coûta la vie à Sp. Mélius, qui, par-là, s'était attiré la faveur du peu-

ple; ce qui le fit soupçonner d'aspirer à la tyrannie. Servilius Ahala le tua, par l'ordre du dictateur Quintius Cincinnatus.

113 *Combien aurais-je eu à appréhender que mon frère ne se fût laissé aller à son humeur violente! Voyez* les remarques sur la huitième lettre du troisième livre, et la deuxième lettre du premier livre, *ad Q. fr.*

114 *Je ne m'en mets point en peine.* Je lis ici avec Muret, *quidquid egerit*, supp. *non laboro.*

115 *Pompée a choisi Q. Cassius.* Il avait servi en Espagne, dont Pompée avait le gouvernement. Cicéron compare ici Q. Cassius et Antoine avec Célius, parce qu'ils étaient aussi jeunes et aussi étourdis que lui. Il faut toujours bien distinguer ce Q. Cassius, de C. Cassius, fameux depuis par la conjuration contre César, et qui était d'un caractère bien différent.

116 *Surtout à un homme de mon âge, qui doit éviter de se faire des ennemis.* Il n'y a dans le texte que, *senectuti quidem nostræ profecto accommodatius;* mais j'ai cru devoir expliquer la pensée de Cicéron, qui, dans ce même temps, écrivant à Thermus, pour le déterminer à laisser le commandement de la province d'Asie à son questeur, se sert du même motif: *Si me audias, vitabis inimicitias, et posteritatis otio consules.*

117 *En lui lisant une lettre qu'il a crue être de vous, et que j'avais dictée à votre secrétaire.* Apparemment Nicanor, que Cicéron avait emmené avec lui. Atticus, de son côté, écrivait aussi souvent des lettres au nom de Cicéron. *Voyez* les remarques sur la quinzième lettre du troisième livre.

118 *Ayant depuis mon exil commencé comme une nouvelle vie.* Le bannissement était une mort civile, et Cicéron regardait le temps qui s'était passé depuis son rappel, comme une nouvelle carrière qu'il fallait illustrer par de nouveaux honneurs. Il avait depuis peu été fait augure; mais le triomphe était un honneur d'une bien plus grande distinction, surtout pour un homme qui avait fait à peine l'apprentissage de la guerre, et qui s'était retranché jusqu'alors à dire:

Cedant arma togæ, concedat laurea linguæ.

Voyez la quatrième lettre du quinzième livre des Fam. *Alterius vitæ quoddam initium ordimur.* Epist. 1, lib. 4.

119 LETTRE VII. *Quoique les vents qui règnent à présent nous soient fort contraires.* C'étaient les vents appelés *etesiæ*, *quasi annui*, *ab* ἔτος, *annus*; ils soufflaient pendant la canicule. On voit par plusieurs passages de Cicéron, que ce vent était contraire à ceux qui allaient de Grèce en Italie: aussi Tite-Live dit que c'était le favonius, qui est notre

ouest, et qui en effet souffle d'Italie en Grèce. Aristote remarque que les vents nommés *etesiæ*, se changeaient quelquefois en celui qui était nommé par les Grecs ζέφυρος, et qui est le même que le *favonius*. Par où l'on voit qu'il ne croyait pas que les *etesiæ* fussent toujours un vent d'ouest. Pline dit que c'était l'aquilon. Par ces contrariétés, on peut confirmer l'opinion d'Aulu-Gelle, qui dit qu'on appelait *etesias*, les vents qui soufflaient pendant la canicule, et qui en tempéraient l'ardeur, de quelque côté qu'ils vinssent. Cependant, de la confrontation des différens endroits où Cicéron parle de ces vents, il résulte que c'était ordinairement un vent du couchant. *Cic. ad Brut.* epist. 15, lib. 12; epist. 25, lib. 2; epist. 15 *ad Fam.*; *Tit.-Liv.*, lib. 37, cap. 23; *Arist. Met.*, lib. 2; *Plin.* lib. 2, cap. 47; *Aul.-Gell.* lib. 2, cap. 22.

120 *Lorsque j'ai demandé des supplications.* Nous avons déjà dit ce que c'était que *supplicationes decernere*. Quand on avait obtenu cet honneur, c'était comme un préjugé pour le triomphe, *prærogativa triumphi*.

121 LETTRE VIII. *J'espère qu'elles se trouveront fausses.* Il y avait du vrai et du faux dans ces nouvelles. César demandait qu'on lui laissât deux légions, avec le gouvernement de la Gaule Cisalpine et de l'Illyrie. Entre les préteurs désignés, Lépidus et Roscius se déclarèrent pour César; Torquatus, Rutilius Lupus et Coponius suivirent Pompée; Alliénus, Sosius et Péducéus demeurèrent neutres; Q. Cassius, tribun du peuple, se déclara hautement pour César. Mais le consul Lentulus, bien loin de suivre son parti, fit paraître contre lui plus de chaleur qu'aucun autre. *De Bell. civ.* lib. 1 et 3; epist. 7, lib. 8; epist. Pomp., epist. 16, lib. 10; *Dio* lib. 41.

122 *Pompée pense déjà à s'éloigner de Rome.* Il n'y a nulle apparence que Pompée pensât alors à abandonner Rome à César, comme il fit dans la suite; les affaires n'étaient pas encore assez désespérées. Il y a plus d'apparence qu'il pensait à s'en aller dans son gouvernement d'Espagne, comme Cicéron l'a dit dans le livre précédent. Et dans la neuvième lettre du livre suivant, il dit encore que si les affaires s'accommodaient, que César quittât son armée, et qu'on le fit consul, en ce cas Pompée comptait de s'en aller en Espagne.

123 *Cet homme qui croit valoir mieux que votre ami et que votre allié.* Hirrus, qui avait disputé à Cicéron la place d'augure. Il n'avait pu obtenir l'édilité l'année précédente, comme on l'a déjà vu (remarques sur la 19e. lettre du 3e. livre) : apparemment qu'il l'avait encore demandée cette année sans l'obtenir. On ne trouve point le nom de ceux qui l'emportèrent sur lui. Cela vient de ce qu'ils n'exercèrent point leurs fonctions

(*Dio.*, lib. 41), parce qu'ils sortirent de Rome avec Pompée, lorsque César entra en Italie.

124 *Tant qu'il y a eu en Syrie un seul étranger.* C'est-à-dire, tant que l'armée des Parthes a été dans la Syrie. Il y a dans le texte *unus hospes*. De savans critiques (*Lambinus*, *Junius*, *Lipsius*) ont cru qu'il fallait lire *hostis*; mais il me semble qu'ils ne sont pas entrés ici dans l'esprit de Cicéron, qui veut rabaisser ce qu'a fait Bibulus, comme si ceux qui l'avaient obligé à se renfermer dans Antioche, avaient plutôt été des voyageurs que des ennemis. *Hostis*, dans son origine, ne signifiait qu'un étranger, ennemi ou non (lib. 1 *de Off.*), et Cicéron le ramène ici, en quelque manière, à sa première signification.

125 *S'est tenu enfermé dans Antioche, comme il le fut dans sa maison pendant son consulat.* On a vu dans le second livre, que Bibulus, qui s'étant opposé inutilement à toutes les entreprises de César son collègue, prit le parti, pour le rendre odieux, de se renfermer chez lui, comme s'il n'avait pas pu avec sûreté paraître en public.

126 *Ne me serait-il pas honteux après cela de ne faire aucune tentative?* Αἰσχρὸν σιωπᾶν. Il fait allusion à un endroit du Philoctète de Sophocle, qu'Aristote s'appliquait en parlant d'Isocrate, qui était fort illustre par le grand nombre de ses disciples (lib. 3 *de Orat.*). Ces sortes d'allusions, qui étaient comme passées en proverbe, avaient leur agrément par rapport aux anciens, à qui ces traits étaient familiers; mais en notre langue il faut les accommoder au sujet.

127 LETTRE IX. *Cet homme à qui son nom ne convient que trop.* Φιλοτιμία signifie ordinairement ambition, et quelquefois avarice, avidité, comme dans cet endroit où Cicéron s'en sert par allusion au nom de son affranchi Philotime.

128 *Des censeurs, et surtout de cette loi sur les tableaux et les statues.* Les censeurs avaient inspection sur les mœurs des citoyens, et c'était à eux à réformer le luxe. Appius qui l'était cette année, exerça la charge avec beaucoup de rigueur; il retrancha du sénat plusieurs personnes de distinction, et entre autres l'historien Salluste. Cette sévérité à contre temps nuisit beaucoup au parti de Pompée à qui Appius était fort attaché, et ne fut d'aucune utilité pour la république. Voici ce que Célius dit fort judicieusement de tous ces beaux projets de réformation. *Scis Appium censorem hic ostenta facere? de signis et tabulis, de agri modo, de ære alieno acerrime agere? Persuasum est ei censuram lomentum aut nitrum esse: errare mihi videtur; nam sordes eluere vult, venas sibi omnes et viscera aperit. Dio*, lib. 40; epist. 14, lib. 8 *Fam.*

129 *César, dites-vous, doit faire entrer aujourd'hui quatre légions dans Plaisance.* Cette nouvelle se trouva fausse. César n'avait dans la Gaule Cisalpine qu'une seule légion.

130 *Qu'allons-nous devenir?* Plaisance était de la Gaule Cisalpine, et par conséquent du gouvernement de César : ainsi ce n'était pas absolument se déclarer, que d'y faire venir des troupes. Mais si cette nouvelle avait été vraie, il était aisé de juger que César ne faisait passer tant de troupes en-deçà des Alpes, que pour être à portée d'entrer en Italie.

131 *De me tenir dans la citadelle d'Athènes.* Apparemment que Cicéron y était logé. Il dit donc à Atticus, qu'il ne ferait peut-être pas mal d'y demeurer, jusqu'à ce qu'il eût appris comment les affaires tourneraient.

FIN DES REMARQUES.

LIBER VII.

EPISTOLA I.

CICERO ATTICO SAL.

Dederam equidem L. Saufejo litteras, et dederam ad te unum, quod, cum non esset temporis mihi ad scribendum satis, tamen hominem tibi tam familiarem sine meis litteris ad te venire nolebam. Sed, ut philosophi ambulant, has tibi redditum iri putabam prius. Sin jam illas accepisti, scis, me Athenas venisse prid. idus octobres; e navi egressum in Piræeum tuas ab Acasto nostro litteras accepisse; conturbatum, quod cum febre Romam venisses; bono tamen animo esse cœpisse, quod Acastus ea, quæ vellem, de allevato corpore tuo nuntiaret; cohorruisse autem me, quod tuæ litteræ de legionibus Cæsaris afferrent; et egisse tecum, ut videres, ne quid φιλοτιμία ejus, quem nosti, nobis noceret; de quo jam pridem ad te scripseram. Turannius autem secus tibi Brundisii dixerat; quod ex iis litteris cognovi, quas a Xenone, optimo viro, accepi. Cur fratrem provinciæ non præfecissem, exposui breviter. Hæc fere sunt in illa epistola. Nunc audi reliqua. Per fortunas! omnem tuum amorem, quo me es amplexus; omnemque tuam prudentiam, quam mehercule in omni

LIVRE VII.

LETTRE I.

CICÉRON A ATTICUS.

Je vous ai écrit par Sauféius, et je n'ai écrit qu'à vous, parce que j'avais fort peu de temps; mais il n'y avait pas d'apparence de laisser partir un homme qui est si fort de vos amis, sans lui donner une lettre pour vous. Du train dont marchent les philosophes, vous pourriez bien recevoir celle-ci la première. Si vous avez déjà reçu l'autre, elle vous aura appris que je suis arrivé à Athènes le quatrième d'octobre, et qu'en arrivant au Pirée, j'ai reçu la lettre que vous aviez donnée à Acastus; que je fus d'abord alarmé lorsque j'appris que vous étiez arrivé à Rome avec la fièvre, mais que je fus rassuré sur ce qu'Acastus me dit que vous étiez beaucoup mieux. Je vous marquais combien ce que vous me mandiez de ces légions m'avait fait trembler, et je vous priais, comme j'ai déjà fait il y a quelque temps, de prendre garde que cet homme, à qui son nom ne convient que trop, ne s'enrichît à mes dépens. Je vous détrompais enfin sur ce que Turannius vous a dit à Brindes, et dont vous me parliez dans la lettre que vous avez donnée à Xénon, qui est un fort honnête homme; je vous exposais les raisons que j'ai eues, pour ne pas laisser à mon frère le commandement de ma province. Voilà à peu près le contenu de cette lettre. Parlons maintenant de ce qui me reste à vous dire. Je vous conjure, par l'amitié que vous avez pour moi, de me donner toute votre atten-

genere judico singularem, [a] confer te jam ad eam curam, ut de omni statu meo cogites. Videre enim mihi videor tantam dimicationem; nisi idem deus, qui nos melius, quam optare auderemus, parthico bello liberavit, respexerit rempublicam; sed tantam, quanta numquam fuit. Age, hoc malum mihi commune est cum omnibus. Nihil tibi mando, ut de eo cogites. Illud meum proprium πρόβλημα, quæso, suscipe. Videsne, ut te auctore sim utrumque complexus? Ac vellem a principio te audisse amicissime monentem,

'Αλλ' ἐμὸν οὔποτε θυμὸν ἐνὶ στήθεσσιν ἔπειθες.
Πατρίδος.

sed aliquando tamen persuasisti, ut alterum complecterer, quia de me erat optime meritus; alterum, quia tantum valebat. Feci igitur [b]. Itaque effeci omni obsequio, ut neutri illorum quisquam esset me carior. Hæc enim cogitabamus; nec mihi, conjuncto cum Pompejo, fore necesse peccare in republica aliquando; nec, cum Cæsare sentienti, pugnandum esse cum Pompejo : tanta erat illorum conjunctio. Nunc impendet, ut et tu ostendis, et ego video, summa inter eos contentio. Me autem uterque numerat suum, nisi forte simulat alter. Nam Pompejus non dubitat (vere enim judicat) ea, quæ de republica nunc sentiat, mihi valde probari. Utriusque autem accepi ejusmodi litteras eodem tempore, quo

[a] Converte jam. — [b] Itaque feci, et o. o.

tion, et de faire usage de vos lumières, qui ont tant d'étendue, pour régler mes démarches dans la conjoncture présente. Nous sommes, si je ne me trompe, à la veille d'une guerre civile plus à craindre que toutes les précédentes, à moins que le même dieu qui nous a délivrés de celle des Parthes, lorsque nous osions le moins l'espérer, ne vienne encore à notre secours. Mais cela m'est commun avec tous les citoyens, et vous ne pouvez y apporter aucun remède : voici ce qui m'est particulier, et ce qui m'embarrasse. Vous savez que je me suis engagé avec César et avec Pompée; je ne l'ai fait que par vos conseils, et je voudrais les avoir suivis plus tôt; mais l'amour de la patrie a été long-temps plus fort que toutes les raisons de politique [1]. Vous m'avez enfin persuadé que je devais m'attacher à l'un, à cause des grandes obligations que je lui ai, et à l'autre, à cause du grand crédit qu'il a. Je l'ai fait, et je les ai si bien ménagés, qu'ils n'ont pour personne plus d'amitié que pour moi. Je comptais qu'étant lié avec Pompée, je ne pourrais prendre aucun engagement contre la république, et que l'étant avec César, je n'en pourrais jamais prendre contre Pompée, tant leur union était étroite. Maintenant, comme vous me le marquez, et comme je le vois moi-même, les voilà prêts à éclater l'un contre l'autre. Ils comptent tous deux sur moi, à moins que César n'en fasse semblant. Pour Pompée, il est persuadé, et avec raison, que j'approuve fort les sentimens où il est à l'égard de la république. J'ai reçu depuis peu, de l'un et de l'autre, des lettres où ils me marquent toute l'estime et la considération possibles. Comment me conduire dans une pareille situation? Je ne demande pas quel parti je dois prendre si l'on en vient à la guerre; je me résoudrais, en ce cas, plutôt à périr avec l'un, qu'à vaincre avec l'autre. Je parle de cette affaire sur laquelle je trouverai

tuas; ut neuter quemquam omnium pluris facere, quam me, videretur. Verum quid agam? non quæro illa ultima (si enim castris res geretur, video cum altero vinci satius esse, quam cum altero vincere), sed illa, quæ tum agentur, cum venero; ne ratio absentis habeatur, ut exercitum dimittat. Dic M. Tulli. quid dicam? exspecta, amabo te, dum Atticum conveniam? non est locus ad tergiversandum. Contra Cæsarem? ubi illæ sunt densæ dexteræ? nam ut illi hoc liceret, adjuvi, rogatus ab ipso Ravennæ de Cœlio tribuno plebis. Ab ipso autem? etiam a Cnæo nostro, in illo divino tertio consulatu. Aliter sensero? αἰδέομαι non Pompejum modo, sed Τρῶας, καὶ Τρῳάδας: Πουλυδάμας μοι πρῶτος ἐλεγχείην καταθήσει. Quis? tu ipse scilicet, laudator et factorum et scriptorum meorum. Hanc [a] ergo plagam effugi per duos superiores Marcellorum consulatus, cum est actum de provincia Cæsaris. Nunc incido in discrimen ipsum. Itaque, ut stultus primus suam sententiam dicat, mihi valde placet, de triumpho nos moliri aliquid: extra urbem esse cum justissima causa. Tamen dabunt operam, ut eliciant sententiam meam. Ridebis hoc loco fortasse. Quam vellem etiam nunc in provincia morari! plane opus fuit, si hoc impendebat. Etsi nil miserius. Nam οὐδὲ πάρεργον, volo te hoc scire; omnia illa prima, quæ etiam tuis litteris in cœlum ferebas, ἐπίτηκτα fuerunt. Quam non est facilis virtus! quam vero difficilis ejus diuturna simulatio! cum

[a] Ego.

le sénat partagé en arrivant, s'il faut obliger César à quitter son armée, et à venir demander le consulat en personne [2]. Quand on viendra aux opinions [3], que dirai-je? attendez, je vous prie, que j'aie consulté Atticus; mais il n'y aura pas moyen de reculer. Me déclarerai-je contre César? ne serait-ce pas manquer à ma parole [4], et me démentir moi-même? car j'ai contribué à lui faire obtenir ce privilége qu'on lui dispute à présent, et je mis Célius dans ses intérêts [5], comme il m'en pria, lorsque je le vis à Ravenne [6]. Que dis-je? Pompée même m'en pria, et c'était pendant ce troisième consulat qui l'a immortalisé [7]. Si je favorise César, que dira Pompée, que diront tous les gens de bien [8]? J'aurai aussitôt sur les bras quelque nouveau Polydamas [9]. Qui sera ce Polydamas? vous, tout le premier, qui louez tous les jours en moi des actions et des maximes avec lesquelles cela ne peut s'accorder. J'ai évité ce cruel embarras, ces deux dernières années, lorsqu'on a proposé de donner un successeur à César; et je viens à présent me jeter tout au milieu. Laissons opiner les fous les premiers; pour moi, je ferai bien de demander le triomphe, quand ce ne serait que pour avoir une raison de ne pas entrer dans Rome; mais ils trouveront bien le moyen de me faire venir au sénat [10]. Vous allez rire, sans doute; que ne suis-je demeuré dans mon gouvernement! C'était le vrai parti à prendre, si j'avais prévu ce que nous voyons, quoique c'eût été pour moi une étrange extrémité. Et à propos de cela, je vous dirai que toutes ces belles choses que vous éleviez si haut dans vos lettres, s'en sont allées en fumée. Qu'il est difficile de se soutenir long-temps dans la pratique de la vertu, mais qu'il l'est bien davantage d'en soutenir long-temps les dehors! J'ai cru que, sur ce qui me restait de ce qu'on m'avait assigné pour ma subsistance pendant mon année, j'en devais fournir une certaine somme

enim hoc rectum et gloriosum putarem, ex annuo sumtu, qui mihi decretus esset, me C. Cœlio quæstori relinquere annuum, referre in ærarium ad HS. CIƆ; ingemuit nostra cohors, omne illud putans distribui sibi oportere; ut ego amicior invenirer Phrygum et Cilicum ærariis, quam nostro. Sed me non moverunt. Nam et mea laus apud me plurimum valuit : nec tamen quicquam honorifice in quemquam fieri potuit, quod prætermiserim. Sed hæc fuerit, ut ait Thucydides, ἐκβολὴ λόγου non inutilis. Tu autem de nostro statu cogitabis : primum, quo artificio tueamur benevolentiam Cæsaris : deinde de ipso triumpho, quem video, nisi reipublicæ tempora impedient, εὐπόριστον. Judico autem cum ex litteris amicorum, tum ex supplicatione; quam qui non decrevit, plus decrevit, quam si omnes decresset triumphos. Ei porro assensus est, unus, familiaris meus, Favonius, alter iratus, Hirrus. Cato autem et scribendo affuit, et ad me de sententia sua jucundissimas litteras misit. Sed tamen gratulans mihi Cæsar de supplicatione, triumphat de sententia Catonis : nec scribit, quid ille sententiæ dixerit, sed tantum, supplicationem eum mihi non decrevisse. Redeo ad Hirrum. Cœperas eum mihi placare : perfice. Habes Scrofam, habes Silium. Ad eos ego etiam antea scripsi, et ad ipsum Hirrum. Locutus enim erat cum iis commode, se potuisse impedire, sed noluisse : assensum tamen esse Catoni, amicissimo meo; cum is honorificentis-

à Célius pour la sienne, et remettre au trésor le surplus, qui monte à un million de sesterces. Cela a fait murmurer tous ceux de ma suite, qui s'attendaient que je partagerais entre eux cet argent; comme si je devais moins ménager les fonds de la république, que je n'ai fait ceux de Phrygie et de Cilicie. Aussi les ai-je laissé dire, persuadé que mon honneur demandait cela de moi. Du reste, je leur ai donné toutes sortes de marques d'estime et de considération. Voilà, pour parler comme les historiens [11], une digression qui ne sera pas inutile. Pour revenir aux affaires présentes, je vous prie d'abord d'imaginer comment je pourrai me ménager avec César, et ensuite de penser à mon triomphe. Je n'aurai pas de peine à l'obtenir, si la républipue demeure tranquille. J'en juge, et par ce que mes amis m'écrivent, et par la facilité avec laquelle je me suis fait décerner des supplications; car celui qui n'a point été d'avis de m'en accorder, a opiné d'une manière qui me fait plus d'honneur que tous les triomphes du monde [12]. Il n'y a eu de son sentiment que Favonius qui n'en est pas moins de mes amis, et Hirrus avec qui je suis brouillé. Caton a été présent lorsqu'on a dressé le décret, et m'a écrit une lettre fort obligeante sur la manière dont il a opiné. Cependant César triomphe; et en me faisant compliment sur les honneurs qu'on m'a accordés, il ajoute qu'il n'a pas tenu à Caton qu'on ne me les refusât; mais il n'a garde de parler de tout ce que le même Caton dit alors à mon avantage. Je reviens à Hirrus; vous aviez commencé à me remettre bien avec lui; achevez, je vous prie; vous pourrez employer pour cela Scrofa et Silius. Je leur en ai écrit, et à Hirrus lui-même, sur ce que j'ai su qu'il leur avait dit là-dessus fort honnêtement, qu'il n'avait tenu qu'à lui d'empêcher le décret de passer; mais qu'il s'était contenté de suivre l'avis de Caton, qui est mon

simam in me sententiam dixisset; nec me ad se ullas litteras misisse, cum ad omnes mitterem. Verum dicebat. Ad eum enim solum, et ad Crassipedem non scripseram. Atque hæc de rebus forensibus. Redeamus domum. Dijungere me ab illo volo. Mirus est φυράτης, germanus Lartidius.

'Αλλὰ, τὰ μὲν προτετύχθαι ἐάσομεν, ἀχνύμενοί περ.

reliqua expediamus. Hoc primum, quo accessit cura dolori meo : sed hoc tamen, quidquid est, Præcianum, cum iis rationibus, quas ille meas tractat, admisceri nolo. Scripsi ad Terentiam, scripsi etiam ad ipsum, me, quidquid possem nummorum, ad apparatum sperati triumphi ad te redacturum. [a] Ista puto ἀμεμπτα fore : verum ut lubebit. Hanc quoque suscipe curam; quemadmodum experiamur. Id et ostendisti quibusdam litteris, ex Epiro an Athenis datis, et in eo ego te adjuvabo.

EPISTOLA II.

CICERO ATTICO SAL.

Brundisium venimus VII kalend. decembr. usi tua felicitate navigandi : ita belle nobis flavit ab Epiro lenissimus Onchesmites. Hunc σπουδειάζοντα, si cui voles τῶν νεωτέρων, pro tuo [b] vendita. Invalitudo tua me valde conturbat. Significant enim tuæ litteræ, te

[a] Ita p. — [b] Vendito.

ami particulier, et qui avait parlé de la manière du monde la plus honorable pour moi; qu'au reste, j'aurais bien pu lui écrire comme à tous les autres sénateurs; et il est vrai qu'il n'y avait que Crassipes et lui à qui je n'eusse point écrit [13]. Parlons maintenant de mes affaires domestiques. Je ne veux plus absolument que l'homme que vous savez s'en mêle; il fait trop bien les siennes [14], et c'est un autre Lartidius [15]. Pour le passé, il n'y a guère de remède; il faut s'en consoler: prenons seulement des mesures pour l'avenir. Et d'abord, je ne veux point que la succession de Précius lui passe par les mains. Puisque j'ai perdu cet ami, il faut du moins tâcher de conserver le peu de bien qu'il m'a laissé. J'ai écrit à ma femme et à Philotime que vous aviez bien voulu vous charger de tout l'argent que j'amasse pour les frais de mon triomphe; ce prétexte me paraît assez plausible; mais ils en penseront ce qu'il leur plaira. N'oubliez pas non plus cette affaire dans laquelle vous m'avez promis de me seconder [16]. Ce sont les propres termes d'une de vos lettres, datée, ou d'Épire ou d'Athènes.

LETTRE II.

Au même.

Je suis arrivé à Brindes le vingt-quatrième de novembre; et j'ai été, pour cette fois, aussi heureux que vous, tant la mer et les vents [17] m'ont été favorables. Voilà un vers dont vous pouvez vous faire honneur auprès de notre jeunesse [18]. Je suis fort en peine de votre santé; car il me paraît, par vos lettres, que vous vous trouvez très-faible: et comme je sais combien vous avez de courage, je juge qu'il faut que vous

prorsus laborare. Ego autem, cum sciam, quam sis fortis, vehementius esse quiddam suspicor, quod te cogat cedere, et propemodum infringat: etsi alteram quartanam Pamphilus tuus mihi dixit decessisse, et alteram leviorem accedere. Terentia vero, quæ quidem eodem tempore ad portam brundisinam venit, quo ego in portum, mihique obvia in foro fuit, L. Pontium sibi in Trebulano dixisse narrabat, etiam eam decessisse. Quod si ita, est quod maxime mehercule opto; idque spero tua prudentia et temperantia te consecutum. Venio ad epistolas tuas, quas ego sexcentas uno tempore accepi, aliam alia jucundiorem, quæ quidem erant tua manu. Nam Alexidis animum amabam, quod tam prope accedebat ad similitudinem tuæ literæ: manum non amabam, quod indicabat te non valere. Cujus quoniam mentio facta est; Tironem Patris ægrum reliqui, adolescentem, ut nosti, et adde, si quid vis, probum: nihil vidi melius. Itaque careo ægre. Quamquam videbatur se non graviter habere; tamen sum sollicitus, maximamque spem habeo in M. Curii diligentia, de qua ad me scripsit Tiro, et multi nuntiarunt. Curius autem ipse sensit, quam tu velles se a me diligi, et eo sum admodum delectatus. Et mehercule est, [a] quem facile diligas. αὐτοχθὼν in homine urbanitas [b] est. Ejus testamentum deporto [c] Ciceronum signis obsignatum, cohortisque prætoriæ: fecit palam te [d] ex libella, me ex teruncio. In Actio Corcyræ Alexio.

[a] Quam f. diligas, et. — [b] Abest est. — [c] Duorum Ciceronum. — [d] Ex liberis III. me ex IX unciis.

souffriez beaucoup, puisque vous êtes si abattu. Cependant Pamphile m'a dit que votre fièvre double-quarte était changée en quarte, et qu'elle était bien moins forte; et ma femme qui est arrivée à Brindes comme j'y abordais, et qui m'a rencontré dans la place, m'a dit qu'elle avait su à Trébule, par Pontius, que vous n'aviez plus de fièvre : si cela est, comme votre sagesse et votre bon régime me le font espérer, je m'en réjouis fort. Il faut maintenant répondre à vos lettres. J'en reçus un nombre infini en même temps, et elles m'ont toutes fait plus de plaisir l'une que l'autre, surtout celles qui étaient écrites de votre main. Quoique j'aime fort l'écriture d'Alexis, parce qu'elle approche fort de la vôtre, je ne l'ai vue cette fois qu'avec peine, parce que c'était une marque que vous étiez incommodé. A propos d'Alexis, j'ai laissé Tiron malade à Patras. Vous connaissez le mérite de ce jeune homme; je me contenterai de vous dire que je n'en ai point vu qui eût plus de vertu. Aussi je sens fort qu'il me manque; et quoiqu'il soit persuadé que sa maladie n'est point dangereuse, je ne laisse pas d'en être fort inquiet. Cependant j'espère beaucoup des soins que lui rend Curius, comme Tiron lui-même et plusieurs autres personnes me le mandent. De mon côté, j'ai fait connaître à Curius combien vous souhaitiez qu'il fût de mes amis; et en effet, je le goûte fort, et je lui trouve un enjouement naturel, et un tour de plaisanterie fort agréable [19]. Je vous porte son testament [20] cacheté du cachet de mon frère [21], de notre neveu, de mon fils, et de tous ceux de ma suite [22]; il vous a fait, en leur présence, son héritier principal [23], et moi, pour un quart de son bien. Alexion [24] m'a régalé magnifiquement à Actium de Corcyre [25]. Votre neveu a voulu absolument aller voir le fleuve Thyamis [26]. Je suis ravi que vous soyez si charmé de votre aimable fille [27], et que vous reconnaissiez

me opipare muneratus est. Quinto Ciceroni obsisti non potuit, quo minus Thyamim videret. Filiola tua te delectari lætor, et probari tibi, φυσικὴν esse τὴν πρὸς τὰ τέκνα. Etenim, si hæc non est, nulla potest homini esse ad hominem naturæ adjunctio; qua sublata, vitæ societas tollitur. *Bene eveniat*, inquit Carneades, spurce : sed tamen prudentius, quam Lucius noster et Patro : qui, cum omnia ad se referant, [a] nec quidquam alterius causa fieri putent, et cum ea re bonum virum oportere esse dicant, ne malum habeat, non quo id natura rectum sit; non [b] intelligunt, se de callido homine loqui, non de bono viro. Sed hæc, opinor, sunt in iis libris, quos tu laudando, animos mihi addidisti. Redeo ad rem. Commodo exspectabam epistolam, quam Philoxeno dedisses : scripseras enim, in ea esse de sermone Pompeji Neapolitano : eam mihi Patro Brundisii reddidit: Corcyræ, ut opinor, acceperat. Nihil potuit esse jucundius. Erat enim de republica, de opinione, quam is vir haberet, integritatis meæ; de benivolentia, quam ostendit eo sermone, quem habuit de triumpho. Sed tamen hoc jucundissimum, quod intellexi, te ad eum venisse, ut ejus animum erga me perspiceres. Hoc mihi, inquam, accidit jucundissimum. De triumpho autem nulla me cupiditas umquam tenuit ante Bibuli impudentissimas litteras, quas amplissime supplicatio consecuta est. A quo si ea gesta [c] essent, quæ scripsit; gauderem, et honori

[a] Abest *hoc*. — [b] Intelligant. — [c] Sunt.

par vous-même que la tendresse des pères pour leurs enfans vient de la nature. Et certainement, si les liens du sang ne sont pas naturels, il n'y en a point d'autres qui le puissent être; ce qui détruit absolument la société. Les sentimens obscènes de Carnéade [28] me paraissent encore plus supportables que ceux de vos épicuriens, qui, rapportant tout à eux, croient par conséquent qu'on ne peut rien faire pour les autres, et qui, lorsqu'ils disent qu'il faut faire le bien, non qu'il y ait aucune action qui soit par elle-même bonne ou mauvaise, mais parce qu'on y trouve son avantage, ne considèrent pas que c'est là le portrait d'un homme adroit et habile, et non pas d'un honnête homme. Mais tout cela se trouve dans ces livres dont vous êtes si content; ce qui m'a encouragé à traiter de pareils sujets. Revenons à vos lettres. J'attendais avec impatience celle que vous aviez donnée à Philoxène, parce que vous me marquiez dans une autre, que vous me parliez dans celle-ci de l'entretien que vous avez eu à Naples avec Pompée. Patron me l'a enfin rendue à Brindes, et je crois qu'il l'avait rapportée de Corcyre. J'ai lu avec un plaisir infini ce que vous me dites de l'état présent des affaires, de la bonne opinion qu'a Pompée de mon intégrité, et des bonnes intentions qu'il vous a paru avoir au sujet de mon triomphe. Mais, ce qui m'a fait le plus de plaisir, c'est que vous le soyez allé voir exprès pour le pressentir sur ce qui me regarde : je vous en sais un gré infini. Pour ce qui est du triomphe, je n'en ai eu bien envie que depuis qu'on a accordé à Bibulus, sur une lettre pleine de faussetés, des supplications de tant de jours. S'il avait fait véritablement ce dont il se vante, je m'en réjouirais, et je serais le premier à favoriser sa poursuite; mais que lui, qui s'est tenu enfermé dans Antioche tant que les ennemis ont été au-delà de l'Euphrate,

faverem : nunc illum, qui pedem porta, quoad hostis cis Euphratem fuit, non extulerit, honore augeri; me, in cujus exercitu spem illius exercitus habuit, idem non assequi, dedecus est nostrum, nostrum inquam, te conjungens. Itaque omnia experiar; et ut spero, assequar. Quod, si tu valeres, jam mihi quædam explorata essent. Sed, ut spero, valebis. De raudusculo numeriano multum te amo. Hortensius quid egerit, aveo scire. Cato quid agat : qui quidem in me turpiter fuit malivolus. Dedit integritatis, justitiæ, clementiæ, fidei mihi testimonium, quod non quærebam; quod postulabam, [a] id negavit. Itaque Cæsar iis litteris, quibus mihi gratulatur, et omnia pollicetur, quo modo exultat Catonis, in me ingratissimi, injuria? at hic idem Bibulo dierum xx. Ignosce mihi. Non possum hæc ferre, nec feram. Cupio ad omnes tuas epistolas; sed nihil necesse est. Jam enim te videbo. Illud tamen de Chrysippo : nam de altero illo minus sum admiratus, operario homine. Sed tamen ne illo quidem quidquam improbius. Chrysippum vero, quem ego, propter litterularum nescio quid, libenter vidi, in honore habui, discedere a puero, insciente me? mitto alia, quæ audio,

[a] Negavit id.

obtienne un honneur auquel je n'oserai prétendre, moi dont l'armée a soutenu et rassuré la sienne, cela serait honteux pour nous, je dis pour vous aussi bien que pour moi. Je suis donc résolu à employer tous les moyens possibles, et j'espère de réussir. Si vous vous portiez bien, je saurais déjà à peu près sur quoi je puis compter; mais il y a apparence que vous serez bientôt rétabli. Je vous suis bien obligé d'avoir pensé à cette petite dette de Numérius. Mandez-moi ce qu'a fait Hortensius [29], et donnez-moi des nouvelles de Caton qui m'a desservi d'une manière indigne. Il a fait de grands éloges de mon désintéressement, de mon intégrité, de ma douceur, de ma probité, ce que je ne lui demandais pas; et il m'a refusé le seul témoignage que je lui demandais. Aussi César, dans la lettre où il me fait compliment et m'offre ses services, ne manque pas de relever comme il faut l'ingratitude de Caton à mon égard. Mais ce même Caton a fait accorder à Bibulus vingt jours de supplications [30]; voilà, je vous l'avoue, ce que je ne puis soutenir, et ce que je ne lui pardonnerai jamais. Je répondrais volontiers à toutes vos lettres; mais comme je suis à la veille de vous revoir, cela serait inutile. Il faut néanmoins vous parler encore de Chrysippus; pour cet autre affranchi, qui n'est qu'un vil artisan, il m'a beaucoup moins surpris, quoique j'aie aussi fort sujet de m'en plaindre. Mais que Chrysippus ait quitté mon fils sans rien dire, lui que j'ai favorisé et distingué à cause de son érudition, quoique fort médiocre! Je ne vous parle point de beaucoup d'autres choses dont on m'a averti, comme de ses rapines; c'est son évasion dont je suis piqué, et qui me paraît la chose du monde la moins pardonnable. Je suis donc résolu à suivre l'ancienne maxime qu'on attribue au préteur Drusus [31], à l'égard des affranchis qui ne jureraient pas d'avoir toujours le même

multa : mitto furta : fugam non fero, qua mihi nihil visum est sceleratius. Itaque usurpavi vetus illud Drusi, ut ferunt, prætoris in eo, qui eadem liber non juraret, me istos liberos non addixisse ; præsertim cum adesset nemo, a quo recte vindicarentur. Id tu, ut videbitur, ita accipies. Ego tibi [a] assentiar. Uni tuæ disertissimæ epistolæ non rescripsi, in qua est de periculis reipublicæ. Quid rescriberem? valde eram perturbatus. Sed, ut nihil magnopere metuam, Parthi faciunt, qui repente Bibulum semivivum reliquerunt.

EPISTOLA III.

CICERO ATTICO SAL.

A. d. VIII id. decemb. Herculanum veni, et ibi tuas litteras legi, quas Philotimus mihi reddidit : e quibus hanc primo aspectu voluptatem cepi, quod erant a te ipso scriptæ : deinde earum accuratissima diligentia sum mirum in modum delectatus. Ac primum illud, in quo te Dicæarcho assentiri negas, etsi cupidissime expetitum a me sit, et approbante te, ne diutius anno in provincia essem, tamen non est nostra contentione perfectum. Sic enim scito, verbum in senatu factum esse numquam de ullo nostrum, qui provincias obtinuimus, quo in his diutius, quam ex senatus-consulto maneremus : ut

[a] Assentior.

respect pour leurs maîtres [32]; je déclarerai que je ne leur ai point accordé la liberté, aussi bien on n'a pas observé les formalités requises [33]. Il n'en sera néanmoins que ce que vous voudrez, et je m'en rapporte entièrement à vous. Je ne réponds point à la lettre où vous faites de si sages réflexions sur les malheurs dont la république est menacée; que vous dirais-je là-dessus? Je n'en suis pas moins alarmé que vous, mais je me rassure lorsque je pense aux Parthes qui, contre toute sorte d'apparence, se sont tout d'un coup retirés, fort heureusement pour Bibulus qu'ils ont laissé à demi mort de peur.

LETTRE III.

Au même.

J'ARRIVAI le sixième de décembre à Herculum [34], où Philotime me rendit votre lettre. J'ai été très-aise de voir qu'elle était de votre main, et je vous sais un gré infini de l'exactitude avec laquelle vous m'y rendez compte de tout ce qui peut m'intéresser. Pour y répondre, je vous dirai d'abord qu'il est vrai que, selon vos principes contraires à ceux de Dicéarque [35], j'ai fort souhaité de n'être qu'une année hors de Rome. Mais cela a réussi sans qu'il ait été nécessaire de se donner aucun mouvement, et vous pouvèz compter qu'on n'a pas parlé une seule fois de continuer aucun gouverneur au-delà du temps marqué dans le décret du sénat. Ainsi, quand il serait maintenant mieux pour moi que je fusse demeuré dans mon gouvernement, il serait toujours vrai que je n'en ai pas été le maître. Mais, comme l'on dit d'ordinaire, souvent les

jam ne istius quidem rei culpam sustineam, quod minus diu fuerim in provincia, quam fortasse fuerit utile. Sed, QUID SI HOC MELIUS? sæpe opportune dici videtur, ut in hoc ipso. Sive enim ad concordiam res adduci potest, sive ad bonorum victoriam; utriusvis rei me aut adjutorem velim esse, aut certe non expertem. Sin vincuntur boni; ubicumque essem, una cum iis victus essem. Quare celeritas nostri reditus ἀμεταμέλητος debet esse. Quodsi ista nobis cogitatio de triumpho injecta non esset, quam tu quoque [a] approbabas, næ tu haud multum requireres illum virum, qui in VI libro informatus est. Quid enim tibi faciam, qui illos libros devorasti? quin nunc ipsum non dubitabo rem tantam abjicere, si id erit rectius. Utrumque vero simul agi non potest, et de triumpho ambitiose, et de republica libere. Sed ne dubitaris, quin, quod honestius, id mihi futurum sit antiquius. Nam quod putas utilius esse vel mihi, quod tutius sit, vel etiam ut reipublicæ prodesse possim, me esse cum imperio : id coram considerabimus quale sit. Habet enim res deliberationem; etsi ex parte magna tibi assentio. De animo autem meo erga rempublicam, bene facis, quod non dubitas : et illud probe judicas, nequaquam satis pro meis officiis, pro ipsius in alios effusione, illum in me liberalem fuisse : ejusque rei causam vere explicas; et eis, quæ de Fabio Caninioque acta scribis, valde consentiunt : quæ si secus essent, totum-

[a] Approbas.

choses auxquelles on n'a point contribué sont les plus heureuses; cela se trouve vrai en cette occasion : car, si l'on en vient à un accommodement, ou que le bon parti ait le dessus, je suis bien aise d'avoir part à l'une de ces deux choses, ou du moins d'en profiter; et si les gens de bien sont vaincus, quelque part que je fusse, je le serais toujours avec eux : ainsi, je ne dois point me repentir de m'être si fort pressé de revenir. Sans cette envie du triomphe que l'on m'a donnée, et que vous approuvez vous-même, j'ose vous assurer que vous trouveriez en moi une copie assez approchante de ce portrait d'un bon citoyen, que j'ai fait dans le sixième de ces livres que vous avez lus avec tant d'avidité [36]. Je renoncerai même, s'il le faut, à cet honneur, tout grand qu'il est; car on ne peut pas en même temps, et parler avec liberté sur les affaires de la république, et garder tous les ménagemens nécessaires pour obtenir le triomphe; mais n'appréhendez pas que je préfère mon intérêt à mon devoir. Quant à la pensée où vous êtes qu'il sera, et plus sûr pour moi et plus avantageux pour la république, que je garde le titre de général d'armée [37], nous raisonnerons ensemble là-dessus; cela ne laisse pas d'avoir ses difficultés, quoique je sois assez de votre sentiment. Vous avez raison de croire que je serai toujours dans les intérêts de la république; et vous remarquez fort bien que je n'ai pas trop lieu de me louer de César, et par rapport à ce que j'ai fait pour lui, et par rapport à ce qu'il fait tous les jours pour d'autres. Vous en avez pénétré les véritables raisons; et ce que vous me mandez de Fabius et de Caninius [38], en est une nouvelle preuve. Mais quand même il se serait livré à moi tout entier, cette Minerve dont vous me parlez, à qui je confiai la garde de Rome pendant mon exil [39], me ferait toujours souvenir de cette inscription qui m'apprend si bien mon devoir,

que se ille in me profudisset; tamen illa, quam scribis, custos urbis, me præclaræ inscriptionis memorem esse cogeret; nec mihi concederet, ut imitarer Volcatium, aut Servium, quibus tu es contentus; sed aliquid nos vellet nobis dignum et sentire et defendere. Quod quidem agerem, si liceret, alio modo, ac nunc agendum est. De sua potentia dimicant homines hoc tempore, periculo civitatis. Nam, si respublica defenditur; cur ea, consule isto ipso, defensa non est? cur ego, in cujus causa reipublicæ salus consistebat, defensus postero anno non sum? cur imperium illi, aut cur illo modo prorogatum est? cur tantopere pugnatum est, ut de ejus absentis ratione habenda decem tribuni plebis ferrent? his ille rebus ita convaluit, ut nunc in uno civi[a] spes ad resistendum sit: qui mallem, tantas ei vires non dedisset, quam nunc tam valenti resisteret. Sed quoniam res eo deducta est, non quæram, ut scribis, πῦ σκάφος τὸ τῶν Ἀτρειδῶν; mihi σκάφος unum erit, quod a Pompejo gubernabitur. Illud ipsum, quod ais, quid fiet, cum erit dictum? DIC M. TULLI, σύντομα; CN. POMPEJO ASSENTIOR. Ipsum tamen Pompejum separatim ad concordiam hortabor. Sic enim sentio; maximo in periculo rem esse. Vos scilicet plura, qui in urbe estis. Verumtamen hoc video, cum homine audacissimo paratissimoque negotium esse; omnes damnatos, omnes ignominia affectos, omnes damnatione ignominiaque dignos[b] illuc facere, om-

[a] Res. — [b] Illac.

et ne me permettrait pas même de m'en tenir au parti que prennent Volcatius et Servius [40], dont vous me proposez l'exemple; mais elle m'inspirerait une vigueur et des sentimens plus dignes de moi. Je n'hésiterais pas à me déclarer, s'il ne s'agissait que des intérêts de la république; mais je la vois sacrifiée aujourd'hui à l'ambition de deux particuliers. Si l'on n'agit maintenant que pour elle, pourquoi l'a-t-on abandonnée pendant le consulat de César? Pourquoi, l'année suivante, m'a-t-on abandonné moi-même, moi dont les intérêts étaient si fort liés avec les siens? Pourquoi a-t-on fait continuer à César son gouvernement, et pourquoi, par de telles voies [41], pourquoi s'est-on donné tant de mouvemens pour faire proposer, par tout le corps des tribuns, le décret qui le dispensait de venir à Rome pour demander le consulat? On l'a rendu par-là si puissant, que la république n'a plus de ressources que dans un seul citoyen, qui aurait bien mieux fait de s'opposer d'abord à César, que de combattre contre lui après l'avoir armé contre nous. Cependant, puisque les choses se trouvent ainsi engagées, je ne demanderai point, pour parler comme vous, où est le vaisseau des Atrides [42], je n'en connaîtrai point d'autre que celui que montera Pompée. Mais à présent, lorsqu'il faudra opiner dans le sénat, que direz-vous? Ce que je dirai? le voici en deux mots : je suis de l'avis de Pompée. Je ne laisserai pas, en particulier, de le porter à un accommodement, car il me paraît que ce serait fort hasarder que d'en venir à une guerre civile. Vous autres qui êtes à Rome, vous en pouvez juger mieux que moi; mais il est certain que nous avons affaire à un homme aussi puissant qu'il est entreprenant et hardi. Il aura pour lui tous les gens condamnés et notés, tous ceux qui méritent de l'être, presque toute notre jeunesse, cette populace qui se plaît dans le trouble, des

nem fere juventutem, omnem illam urbanam ac perditam plebem, tribunos valentes, addito C. Cassio, omnes, qui ære alieno premantur: quos plures esse intelligo, quam putaram. Causam solum illa causa non habet; ceteris rebus abundat. Hic omnia facere omnes, ne armis decernatur; quorum exitus semper incerti, nunc vero in alteram partem magis timendi. Bibulus de provincia decessit, Vejentonem præfecit. In decedendo erit, ut audio, tardior: quem cum ornavit Cato, declaravit, iis se solis non invidere, quibus nihil aut non multum ad dignitatem posset accedere. Nunc venio ad privata. Fere enim respondi tuis litteris de republica, et iis, quas in suburbano, et iis, quas postea scripsisti. Ad privata venio. Unum etiam de Cœlio tantum abest, ut meam ille sententiam moveat, ut valde ego ipsi, quod de sua sententia decesserit, pœnitendum putem. Sed quid est, quod ei vici Lucceji sint addicti? hoc te prætermisisse miror. De Philotimo, faciam equidem, ut mones. Sed ego mihi ab illo, hoc tempore, non rationes exspectabam, qua tibi edidit, verum id reliquum, quod ipse in Tusculano me referre in commentarium mea manu voluit, quodque idem in Asia mihi sua manu scriptum dedit. Id si præstaret, quantum mihi æris alieni esse ibi edidit, tantum, et plus etiam ipse mihi deberet. Sed in hoc genere, si modo per rempublicam licebit, non accusabimur posthac: neque hercule antea negligentes fuimus, sed amicorum multitudine occupati. Ergo utemur, ut polli-

tribuns qui seront fort puissans, surtout si C. Cassius se joint à eux [43], enfin tous les gens accablés de dettes qui sont en plus grand nombre que je ne pensais. Il ne manque à ce parti qu'une meilleure cause; tout le reste s'y rencontre. Ainsi il n'y a rien qu'on ne doive tenter plutôt que d'en venir à la guerre; le succès en est toujours incertain, et il ne l'est pas même assez pour nous en cette occasion. Bibulus revient de son gouvernement; il a laissé Véjenton pour y commander: on dit qu'il sera long-temps en chemin. Caton, en le favorisant, a fait voir que, s'il y a quelqu'un dont il ne soit pas jaloux, ce sont seulement ceux à qui de nouveaux honneurs ne peuvent guère donner plus d'illustration [44]. Je viens maintenant à mes affaires domestiques, car je crois avoir répondu à tout ce que vous me dites sur celles de l'État, dans vos deux lettres écrites, l'une, dans votre maison, aux portes de Rome, et l'autre, quelques jours après; passons à mes affaires de famille. J'ajouterai néanmoins encore un mot touchant Célius; bien loin que son changement m'ébranle, je suis au contraire persuadé qu'il s'en trouvera fort mal [45]. Mais à propos de Célius, j'apprends qu'on lui a adjugé les maisons de Luccéius [46]; je suis surpris que vous ne m'en ayez rien mandé. Pour ce qui regarde Philotime, je suivrai votre conseil. Je ne m'attendais pas à avoir sitôt les comptes qu'il vous a rendus; mais il y manque un article qu'il me fit mettre lui-même sur mon livre à Tusculum, et dont il m'a donné un billet de sa main pendant que j'étais en Asie. Cet article seul pourra suffire, et au-delà, pour m'acquitter de ce qu'il prétend que je lui dois. J'aurai dorénavant plus d'ordre dans mes affaires, pourvu que celles de la république me le permettent. Si elles n'ont pas été mieux réglées jusqu'à présent, ce n'a point été ma faute; mais c'est que les affaires de mes amis ne m'ont pas

ceris, et opera et consilio tuo : nec tibi erimus, ut spero, in eo molesti. De serperastris cohortis meæ nihil est, quod doleas. Ipsi enim se collegerunt admiratione integritatis meæ. Sed me moverat nemo magis, quam is, quem tu neminem putas. Idem et initio fuerat, et nunc est egregius. Sed in ipsa decessione significavit, sperasse se aliquid; et id, quod animum induxerat paullisper, non tenuit : sed cito ad se rediit, meisque honorificentissimis erga se officiis victus, pluris ea duxit, quam omnem pecuniam. Ego a Curio tabulas accepi, quas mecum porto. Hortensii legata cognovi. Nunc aveo scire, quid hominis sit, et quarum rerum auctionem instituat. Nescio enim, cur, cum portam Flumentanam Cœlius occuparit, ego Puteolos non meos faciam. Venio ad Piræea, in quo magis reprehendendus sum, quod homo romanus *Piræea* scripserim, non *Piræeum* (sic enim omnes nostri locuti sunt), quam quod *in* addiderim. Non enim hoc ut oppido præposui, sed ut loco : et tamen Dïonysius noster, qui est nobiscum, et Nicias Cous non rebatur, oppidum esse Piræea. Sed de re videro. Nostrum quidem si est peccatum, in eo est, quod, non ut de oppido, locutus sum, sed ut de loco; secutusque sum, non dico Cæcilium, *Mane ut ex portu in Piræeum* (malus enim auctor latinitatis est), sed Terentium, cujus fabellæ, propter elegantiam sermonis, putabantur a C. Lælio scribi : *Heri aliquot adolescentuli coimus in Piræeum*. Et idem, *Mercator hoc addebat*,

laissé le temps de penser aux miennes. Je me servirai, pour les rétablir, et de vos conseils, et des secours que vous m'offrez; mais je n'abuserai point de votre honnêteté. Quant à ce que je vous avais mandé des principaux officiers de ma suite [47], consolez-vous, mon désintéressement les a si fort charmés, qu'ils sont tous rentrés dans leur devoir. Il n'y en avait point qui m'eût plus piqué, que celui dont vous le soupçonnez le moins. J'avais été fort content de lui jusque-là, et je ne le suis pas moins maintenant : mais, lorsque je partis, il témoigna qu'il comptait d'avoir une partie de cet argent que je voulais laisser à mon questeur; il n'a pas été néanmoins difficile de lui faire entendre raison, et il est bientôt revenu à ses premiers sentimens. Aussi les marques de distinction qu'il a reçues de moi, lui ont fait plus de plaisir que tout l'argent du monde. Je vous porte le testament de Curius : j'ai vu celui d'Hortensius; je voudrais maintenant savoir à quoi il est résolu, et ce qu'il compte de mettre en vente. Puisque Célius s'est saisi de la porte Flumentane, je puis bien aussi m'emparer de Pouzzoles [48]. Je viens à cette faute de grammaire que vous avez relevée; si j'en ai fait une, c'est d'avoir écrit *Piræea*, au lieu que tous les auteurs latins ont écrit *Piræeum*, et non pas d'avoir ajouté la préposition *in;* car j'ai compté que le Pirée n'était pas une ville [49]. Dionysius, que j'ai avec moi, et Nicias de Cos, sont du même sentiment; mais enfin toute la faute serait d'avoir parlé suivant ce principe. Je ne manque pas néanmoins d'autorités; je pourrais vous citer Cécilius [50] : *Mane ut ex portu in Piræeum*, mais ce n'est pas un bon auteur pour la pureté du langage. Je me contenterai de ces deux endroits de Térence, dont le style est si pur, qu'on a attribué ses comédies à Lélius : *Heri aliquot adolescentuli coiimus in Piræeum;* et dans un autre endroit : *Mer-*

captam e Sunio. Quodsi δήμους oppida volumus esse; tam est oppidum Sunium, quam Piræeus. Sed, quoniam grammaticus es, si hoc mihi ζήτημα persolveris, magna me molestia liberaris. Ille mihi litteras blandas mittit. Facit idem pro eo Balbus. Mihi certum est, ab honestissima sententia digitum nusquam. Sed scis illi reliquum quantum sit. Putasne igitur verendum esse, ne aut objiciat id nobis aliquis, si languidius, aut repetat, si fortius? quid ad hæc reperis? solvamus, inquis. Age, a Cœlio mutuabimur. Hoc tu tamen consideres velim. Puto enim, in senatu si quando præclare pro republica dixero, Tartessium istum tuum mihi exeunti, Jube sodes nummos curare. Quid superest? etiam. Gener est suavis mihi, Tulliæ, Terentiæ: quantumvis vel ingenii, vel humanitatis. Satis. Reliqua, quæ nosti, ferenda. Scis enim, quos aperuerimus: qui omnes, præter eum, de quo per te egimus, reum me facere rentur. Ipsis enim expensum nemo ferret. Sed hæc coram. Nam multi sermonis sunt. Tironis reficiendi spes est in M. Curio: cui ego scripsi, tibi eum gratissimum facturum. Dat. v id. decemb. a Pontio ex Trebulano.

autor hoc addebat, captam e Sunio. Ce second exemple prouve aussi bien que le premier; car si un gros amas de maisons fait une ville [51], Sunium en sera une aussi bien que le Pirée. Mais, puisque vous êtes si bon grammairien, voici une question un peu plus embarrassante, que je vous prie fort de me résoudre. Je reçois des lettres de César, pleines d'honnêteté; Balbus m'en écrit de sa part du même style. Je suis bien résolu à ne m'écarter en rien de ce que l'honneur demandera de moi; mais vous savez combien je dois encore à César. Si en opinant je le ménage, on ne manquera pas de dire que c'est parce qu'il est mon créancier; et si je ne le ménage point, ses amis me redemanderont son argent. Que faire? le payer, me direz-vous; il faudra donc emprunter à Célius [52]. Pensez à cela, je vous prie; car je m'imagine que s'il m'arrive de parler avec fermeté dans le sénat, votre bon ami Balbus [53] viendra aussitôt me dire : Payez donc ce que vous devez. Qu'ai-je encore à vous mander? Ma femme, ma fille et moi, nous sommes tous fort contens de mon gendre; on ne peut avoir plus d'esprit et de politesse; et cela mérite qu'on ne prenne pas garde au reste de si près. Vous savez ce que nous avons découvert de tous ceux qui avaient été sur les rangs, hors de celui à qui vous aviez fait des propositions de ma part. Ils prétendent que j'aurais beaucoup gagné à les avoir pour gendres [54], et qu'ils n'ont point de dettes [55]; c'est que personne ne voudrait leur prêter : mais nous parlerons de tout cela plus en détail, lorsque nous serons ensemble. Je compte fort sur les soins de Curius pour le rétablissement de Tiron : j'ai marqué à Curius que vous lui en seriez très-obligé. Le neuvième de décembre, à Trébule, chez Pontius.

EPISTOLA IV.

CICERO ATTICO SAL.

Dionysium, flagrantem desiderio tui, misi ad te, nec mehercule æquo animo; sed fuit concedendum: quem quidem cognovi cum doctum, quod mihi jam ante erat notum, tum sanctum, plenum officii, studiosum etiam meæ laudis, frugi hominem, ac, ne libertinum laudare videar, plane virum bonum. Pompejum vidi IIII id. decembres: fuimus una horas duas fortasse. Magna lætitia mihi visus est affici meo adventu: de triumpho hortari, suscipere partes suas; monere, ne ante in senatum accederem, quam rem confecissem; ne dicendis sententiis aliquem tribunum alienarem. Quid quæris? in hoc officio sermonis nihil potuit esse prolixius. De republica autem ita mecum locutus est, quasi non dubium bellum haberemus. Nihil ad spem concordiæ: plane illum ab se alienatum, cum ante intelligeret, tum vero proxime judicasse: venisse Hirtium a Cæsare, qui esset illi familiarissimus, ad se non accessisse: et, cum ille a. d. VIII idus decemb. vesperi venisset, Balbus de tota re constituisset a. d. VII ad Scipionem ante lucem venire; multa de nocte eum profectum esse ad Cæsarem. Hoc illi τεκμηριῶδες videbatur esse alienationis. Quid multa? nihil me aliud consolatur, nisi quod illum, cui etiam inimici alterum consulatum, fortuna

LETTRE IV.

Au même.

Dionysius m'a témoigné une si grande impatience de vous revoir, qu'il a fallu absolument me résoudre à le laisser aller. Je l'ai trouvé, je ne dis pas très-savant, cela ne m'était point nouveau, mais de plus très-vertueux, très-affectionné, plein de zèle pour ma gloire, de très-bonnes mœurs [56], et pour tout dire en un mot, parfaitement honnête homme. J'ai vu Pompée le dixième de décembre; nous avons été ensemble environ deux heures; il m'a paru très-aise que je fusse de retour. Il m'a exhorté à demander le triomphe, et m'a promis de me soutenir de son crédit. Il m'a conseillé en même temps de ne me point trouver au sénat qu'après que je l'aurai obtenu, de peur qu'en opinant je n'aliénasse l'esprit de quelque tribun; en un mot, il ne pouvait me parler sur ce qui me regarde, d'une manière plus obligeante. Quant aux affaires de la république, il m'a témoigné qu'il ne doutait point que nous n'eussions la guerre; qu'on ne devait plus espérer d'accommodement; que depuis quelque temps il voyait bien que César ne voulait plus le ménager, et qu'il en avait eu depuis peu une nouvelle preuve; qu'Hirtius [57], l'ami particulier de César, était venu depuis peu de sa part à Rome sans venir chez lui; qu'il était arrivé le sixième de décembre au soir, et que Balbus comptant de parler le lendemain de grand matin à Scipion de l'affaire qui l'avait amené, il était reparti la nuit même. Pompée regarde cela comme une marque certaine que César veut rompre avec lui. En un mot, la seule espérance qui me reste, c'est qu'un homme à qui ses ennemis mêmes offrent un

summam potentiam dederat, non arbitror fore tam amentem, ut hæc in discrimen adducat. Quodsi ruere cœperit; næ ego multa timeo, quæ non audeo scribere. Sed, ut nunc est, a. d. III nonas jan. ad urbem cogito.

EPISTOLA V.

CICERO ATTICO SAL.

Multas uno tempore accepi epistolas tuas: quæ mihi, quamquam recentiora audiebam ex iis, qui ad me veniebant, tamen erant jucundæ. Studium enim et benivolentiam declarabant. Invalitudine tua moveor: et, Piliam in idem genus morbi delapsam, curam tibi afferre majorem sentio. Date igitur operam, ut valeatis. De Tirone, video tibi curæ esse; quem quidem ego, etsi mirabiles utilitates mihi præbet, cum valet, in omni genere vel negotiorum, vel studiorum meorum, tamen propter humanitatem et modestiam. Malo salvum, quam propter usum meum. Philogenes mecum nihil umquam de Luscieno locutus est: de ceteris rebus habes Dionysium. Sororem tuam non venisse in Arcanum, miror. De Chrysippo, meum consilium probari tibi, non moleste fero. Ego in Tusculanum nihil sane hoc tempore. Devium est τοῖς ἀπαντῶσιν, et habet alia δύσχρηστα. Sed de Formiano Tarracinam pridie kal. jan. inde Pomtinam summam: inde Albanum Pompeji: ita ad urbem III

second consulat, et que la fortune a élevé si haut, ne sera pas assez insensé pour risquer de perdre tant d'avantages; mais si cela ne peut l'arrêter, combien vois-je de choses à craindre que je n'ose vous écrire? Au reste, pour le présent, je compte d'être aux portes de Rome le troisième de janvier.

LETTRE V.

Au même.

J'ai reçu plusieurs de vos lettres à la fois; et quoique j'aie tous les jours des nouvelles plus fraîches par ceux qui me viennent voir, je ne vous en suis pas moins obligé de votre attention à m'informer de ce qui se passe. J'apprends avec chagrin que vous avez toujours la fièvre, et qu'elle a pris à Pilia, ce qui vous inquiète sans doute encore davantage: tâchez donc l'un et l'autre de guérir. Je vous remercie de vos attentions pour Tiron. Quoiqu'il me soit infiniment utile, et pour mes études, et pour mes affaires, la douceur de ses mœurs et sa modestie me le feraient encore plus regretter, que les services que j'en tire. Philogène ne m'a jamais parlé de Lusciénus; Dionysius vous rendra compte de tout le reste. Je suis surpris que votre sœur ne soit point venue à sa maison d'Arcé. Je suis bien aise que vous approuviez mon dessein à l'égard de Chrysippus. Je ne passerai point de ce voyage à ma maison de Tusculum; elle est trop éloignée du grand chemin pour ceux qui viendront au-devant de moi, sans compter plusieurs autres inconvéniens. Mais j'irai le dernier de décembre de Formies à Terracine; je prendrai ensuite par l'extrémité du marais Pontina [58], et j'irai coucher auprès d'Albe chez Pompée, afin d'arriver aux portes de Rome [59] le troisième de jan-

nonas, natali meo. De republica quotidie magis timeo. Non enim boni, ut putant, consentiunt. Quos ego equites romanos, quos senatores vidi? qui acerrime cum cetera, tum hoc iter Pompeji vituperarent: pace opus est. Ex victoria cum multa mala, tum certe [a] tyrannus existet. Sed hæc propediem coram. Jam plane mihi deest, quod ad te scribam. Nec enim de republica, quod uterque nostrum scit eadem : et domestica nota sunt ambobus. Reliquum est jocari, si hic sinat. Nam ego is sum, qui, illi concedi, putem utilius esse quod postulat, quam signa conferri. Sero enim resistimus ei, quem per annos decem aluimus contra nos. Quid sentis igitur? inquis. Nihil scilicet, nisi de sententia tua; nec prius quidem, quam nostrum negotium aut confecerimus, aut deposuerimus. Cura igitur ut valeas. Aliquando ἀποτρίψαι quartanam istam diligentia, quæ in te summa est.

EPISTOLA VI.

CICERO ATTICO SAL.

Plane deest quod ad te scribam : nota omnia tibi sunt : nec ipse habeo, a te [b] quod exspectem. Tantum igitur nostrum illud solemne servemus, ut ne quem istuc euntem sine litteris dimittamus. De republica

[a] Tyrannis. — [b] Quid.

vier, jour de ma naissance. Je crains tous les jours de plus en plus pour la république, car les gens du bon parti ne sont pas aussi unis qu'on se l'imagine. Combien ai-je vu de chevaliers, combien de sénateurs, qui condamnent en général la conduite de Pompée, et en particulier ce voyage si hors de saison [60] ! Il faut avoir la paix à quelque prix que ce soit. De quelque côté que dût tourner la victoire, elle ne pourrait être que funeste, et elle nous donnerait certainement un maître. Mais nous pourrons bientôt raisonner ensemble de tout cela. Je n'ai plus rien à vous dire; nous sommes également instruits l'un et l'autre des affaires de la république et de nos affaires domestiques. Nous pourrons nous entretenir de plaisanteries si César nous en laisse la liberté; car je fais tout dépendre de lui, persuadé qu'il vaut mieux lui accorder ce qu'il demande que d'en venir à la guerre. Ce serait s'y prendre trop tard pour combattre un homme à qui depuis dix ans nous donnons des forces contre nous. Mais de quel avis serez-vous dans le sénat? je vous consulterai auparavant, et je ne m'expliquerai point que je n'aie obtenu le triomphe, ou que je n'y aie renoncé. Tâchez de rétablir votre santé, et faites en sorte, avec ce bon régime que vous savez si bien observer, de chasser cette fièvre quarte.

LETTRE VI.

Au même.

Je ne sais absolument que vous mander, je n'attends de vous aucune nouvelle, et je n'en ai point à vous apprendre; mais je me suis fait une loi de vous écrire toutes les fois que je trouverais quelque commodité. Je crains fort pour la république, et je ne vois personne qui ne croie qu'il vaut mieux accorder

valde timeo : nec adhuc fere inveni, qui non concedendum putaret Cæsari, quod postularet, potius, quam depugnandum. Est illa quidem postulatio opinione valentior. Cur autem nunc primum ei resistamus? ὀ γὰρ ἂν τόδε μεῖζον ἔπει κακόν, quam cum quinquennium prorogabamus; aut cum, ut absentis ratio haberetur, ferebamus. Nisi forte hæc illi tum arma dedimus, ut nunc cum bene parato pugnaremus. Dices, quid tu igitur sensurus es? non idem, quod dicturus. Sentiam enim omnia facienda, ne armis decertetur; dicam idem, quod Pompejus: neque id faciam humili animo. Sed rursus hoc permagnum reipublicæ malum est: at quodam modo mihi præter ceteros non rectum, me in tantis rebus a Pompejo dissidere.

EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO SAL.

Dionysius, *vir optimus, ut mihi quoque est perspectus, et doctissimus, tuique amantissimus, Romam venit* XV *kal. jan. et litteras a te mihi reddidit*: tot enim verba sunt de Dionysio in epistola tua. Illud,[a] puto, non adscribis; *et tibi gratias egit*. Atqui certe ille agere debuit: et, si esset factum, quæ tua est humanitas, adscripsisses. Mihi autem nulla de eo παλινῳδία datur

[a] Puta, tu non a.

à César tout ce qu'il demande, que de prendre les armes. Il est vrai que ses prétentions vont beaucoup plus loin qu'on n'avait cru; mais pourquoi nous avisons-nous si tard de lui résister? Car enfin on ne risque pas maintenant davantage en lui accordant ce qu'il demande, que lorsqu'on lui continua son gouvernement pour cinq nouvelles années, ou lorsqu'on lui permit de demander le consulat sans venir à Rome; à moins que nous n'ayons pris plaisir à donner des forces à notre ennemi, afin d'avoir plus d'honneur à le combattre. Vous me demanderez ce que je dirai dans le sénat? peut-être autre chose que ce que je pense. Je penserai toujours qu'il n'y a rien qu'on ne doive tenter plutôt que d'en venir à la guerre; mais je ne dirai que ce que dira Pompée. Ce ne sera point par bassesse et par flatterie; mais c'est qu'il serait et contre les intérêts de la république, et contre les engagemens que j'ai avec Pompée, que nous ne fussions pas d'accord dans une conjoncture si importante.

LETTRE VII.

Au même.

Dionysius à qui je connais aussi beaucoup de probité et de science, avec un véritable attachement pour vous, est arrivé à Rome le seizième de décembre, et m'a rendu votre lettre. Ce sont les propres termes de votre réponse; mais vous n'ajoutez point qu'il se loue fort de moi. Il le devrait néanmoins; et s'il l'avait fait, vous n'auriez pas manqué, obligeant comme vous l'êtes, de me le marquer. Je ne retrace point ce que je vous en ai écrit, je le reconnais pour honnête homme; c'est du moins en avoir quelque chose, que

propter superioris epistolæ testimonium. Sit igitur sane bonus vir. Hoc enim ipsum bene fecit, quod mihi sui cognoscendi penitus etiam istam facultatem dedit. Philogenes recte ad te scripsit. Curavit enim, quod debuit. Eum ego uti ea pecunia volui, quoad liceret. Itaque usus est menses XIIII. Pomtinum cupio valere : et, quod scribis in urbem introïsse, vereor quid sit : nam id nisi gravi de causa non fecisset. Ego, quoniam IIII nonas januar. compitalicius dies est, nolo eo die in Albanum venire, ne molestus sim familiæ. Veniam III nonas igitur : inde ad urbem pridie nonas. Tua λῆψις quem in diem incurrat, nescio; sed prorsus te commoveri incommodo valitudinis tuæ nolo. De honore nostro, nisi quid occulte Cæsar per suos tribunos molitus erit, cetera videntur esse tranquilla. Tranquillissimus autem animus meus, qui totum istuc æqui boni facit; et eo magis, quod jam a multis audio constitutum esse Pompejo et ejus consilio, in Siciliam me mittere, quod imperium habeam. Id est Ἀβδηριτικόν. Nec enim senatus decrevit, nec populus jussit, me imperium in Sicilia habere. Sin hoc respublica ad Pompejum [a] defert; qui me magis, quam privatum aliquem, mittat? itaque, si hoc imperium mihi molestum erit; utar ea porta, quam primam videro. Nam quod scribis, mirificam exspectationem esse mei, neque tamen quemquam bonorum, aut satis bonorum dubitare, quid sensurus sim : ego, quos tu bonos esse dicas, non intelligo :

[a] Refert.

de ne pas tromper, et de se faire connaître pour ce que l'on est. Ce que Philogène vous a mandé est vrai; je lui avais permis de se servir de cet argent jusqu'à ce que je le lui redemandasse; il s'en est servi pendant treize mois. Je suis fâché de l'incommodité de Pomtinus, et je suis très-surpris qu'il soit entré dans Rome [61], comme vous me le marquez; il faut qu'il ait eu des raisons bien fortes. Je n'arriverai point à Albe le deuxième de janvier, parce que c'est le jour des compitales, et que je veux laisser les gens de Pompée en liberté [62]; je n'irai que le lendemain, et je serai le 4 aux portes de Rome. Je ne sais quel est le jour de votre fièvre; mais je ne veux point que vous sortiez, si cela peut vous incommoder le moins du monde. Quant au triomphe, je crois que je ne trouverai point d'opposition, à moins que César ne fasse agir sous main les tribuns qui sont à lui. Je suis fort en repos là-dessus, et je ne m'en soucie que de la bonne manière; d'autant plus qu'il m'est déjà revenu de plusieurs endroits que Pompée et son conseil pensent à m'envoyer commander en Sicile, parce que j'ai le titre de général. Mais voilà comme on raisonnerait dans le conseil d'Abdère [63]; car ni le sénat ni le peuple ne m'ont nommé pour commander en Sicile; et si leur pouvoir réside en la personne de Pompée, il peut y envoyer un simple particulier aussi bien que moi. Ainsi, pour peu que cette qualité de général m'embarrasse, je m'en déférai au plus tôt, de manière ou d'autre [64]. Vous me marquez qu'on est fort attentif sur la manière dont je vais me conduire; que néanmoins tous les gens du bon parti, les plus zélés comme les moins ardens, comptent entièrement sur moi. Dites-moi, je vous prie, ce que c'est que ce bon parti, je vous avoue que je ne le connais point; du moins je ne vois aucun corps de l'État qui le compose, et dans les dissensions civiles, c'est de quoi il s'agit.

ipse nullos novi : sed ita, si ordines bonorum quærimus. Nam singulares sunt boni viri. Verum in dissensionibus ordines bonorum et genera quærenda sunt. Senatum bonum putas, per quem sine imperio provinciæ sunt? numquam enim Curio sustinuisset, si cum eo agi cœptum esset : quam sententiam senatus sequi noluit : ex quo factum est, ut Cæsari non succederetur. An publicanos? qui numquam firmi : sed nunc Cæsari sunt amicissimi : an fœneratores? an agricolas? quibus optatissimum est otium. Nisi eos timere putas, ne sub regno sint, qui id numquam, dum modo otiosi essent, recusarunt. Quid ergo? exercitum retinentis, cum legis dies transierit, rationem haberi placet? mihi vero ne absentis quidem. Sed, cum id datum est, illud una datum est. Annorum enim decem imperium : et ita latum placet? placet igitur etiam me expulsum, et agrum campanum periisse, et adoptatum patricium a plebejo, Gaditanum a Mitylenæo : et Labieni divitiæ, et Mamurræ placent, et Balbi horti, et Tusculanum. Sed horum omnium fons unus est. Imbecillo resistendum fuit : et id erat facile. Nunc legiones XI, equitatus tantus, quantum volet ; Transpadani, plebes urbana, tot tribuni plebis, tam perdita juventus, tanta auctoritate dux, tanta audacia. Cum hoc aut depugnandum est, aut habenda e lege ratio. Depugna, inquis, potius, quam servias ; ut quid? si victus eris, proscribare? si viceris, tamen servias? Quid ergo, inquis, acturus es? idem quod pecudes, quæ dispulsæ sui generis

Est-ce le sénat qui forme ce bon parti, lui qui laisse les provinces sans gouverneurs [65]? Car enfin, si l'on avait entrepris Curion personnellement, on l'aurait bien fait désister de son opposition; mais pour n'avoir pas voulu prendre cette voie, on n'a pu donner à César un successeur. Sont-ce les chevaliers qui n'ont jamais été véritablement attachés à la république, et qui maintenant le sont fort à César? Sont-ce les gens de commerce, ou ceux de la campagne, qui ne cherchent qu'à vivre en repos? à moins que nous ne nous imaginions qu'ils sont opposés à la monarchie, eux pour qui tous les gouvernemens sont égaux dès-lors qu'ils sont tranquilles. Quoi donc! faut-il accorder des priviléges à un homme qui veut retenir le commandement de son armée, même après que son temps sera fini? Bien au contraire, je prétends qu'on ne devait pas même lui permettre de demander le consulat sans venir à Rome; mais en lui accordant l'un, on l'a mis en état d'usurper l'autre. Vous-même trouvez-vous bon qu'on ait fait continuer à César son gouvernement pendant dix années, et par de telles voies? qu'on m'ait laissé bannir; qu'on ait ôté à la république les terres de la Campanie [66]; qu'on ait vu un patricien adopté par un plébéien, et un homme de Cadix par un autre de Mitylène [67]; que Labiénus et Mamurra aient amassé des richesses immenses [68]; que Balbus ait de si beaux jardins et une maison de campagne comme celle de Tusculum? Tout cela part d'une même source; il fallait arrêter les progrès de César dans leurs commencemens, ce qui était fort aisé. Maintenant il se voit à la tête de onze légions, sans compter la cavalerie dont il aura tant qu'il voudra [69]; il a pour lui les villes au-delà du Pô, la populace de Rome, la plus grande partie des tribuns, et toute cette jeunesse perdue de débauche; joignez à cela l'habileté, la réputation, l'audace

sequuntur greges. Ut bos armenta, sic ego bonos viros, aut eos, quicumque dicentur boni, sequar, etiamsi ruent. Quid sit optimum male contractis rebus, plane video. Nemini est enim exploratum, cum ad arma ventum est, quid futurum sit : at illud omnibus, si boni victi sunt, nec in cæde principum clementiorem hunc fore, quam Cinna fuerit, nec moderatiorem, quam Sulla, in pecuniis locupletium. Ἐμπολιτεύομαί σοι jamdudum : et facerem diutius, nisi me lucerna desereret. Ad summam, DIC, M. TULLI. Assentior Cn. Pompejo, id est T. Pomponio. Alexim, humanissimum puerum, nisi forte, dum ego absum, adolescens factus est (id enim agere videbatur), salvere jubeas velim.

EPISTOLA VIII.

CICERO ATTICO SAL.

QUID opus est de Dionysio tam valde affirmare? an mihi nutus tuus non faceret fidem? suspicionem autem eo mihi majorem tua taciturnitas attulerat, quod et tu soles conglutinare amicitias testimoniis

d'un si grand capitaine. Voilà l'ennemi auquel nous aurons affaire, si nous ne lui conservons un privilége qui lui a été confirmé par une loi. Il faut, me direz-vous, tout hasarder plutôt que de recevoir un maître; oui, afin que si nous sommes vaincus, il nous en coûte la vie, et que si nous sommes victorieux, il nous en coûte toujours la liberté. Quel parti prendrez-vous donc? Je ferai comme les bêtes qui suivent leur troupeau, je suivrai aussi les gens de bien ou ceux qui passent pour tels, quelque mauvais parti qu'ils puissent prendre. Mais cela ne m'empêchera pas de voir que, étant pris si fort au dépourvu, il faut acheter la paix à quelque prix que ce soit. L'événement de la guerre est toujours incertain, mais il est bien sûr que si César a l'avantage, il n'épargnera pas plus le sang des principaux citoyens, que Cinna, et qu'il s'emparera du bien des riches avec autant d'avidité que Sylla. Voilà raisonner long-temps de politique, et je continuerais si ma lampe ne finissait. Quand on ira aux avis [70] dans le sénat, voici le mien en deux mots: je suis du sentiment de Pompée, c'est-à-dire, de celui d'Atticus. Mes complimens au jeune Alexis [71], qui sans doute, depuis que je suis parti, sera entré dans l'adolescence, car il en approchait fort.

LETTRE VIII.

Au même.

Pourquoi me donner tant d'assurances des sentimens de Dionysius? un mot de vous ne suffisait-il pas? Il est vrai que votre silence m'avait donné quelque soupçon contre lui. Je sais que vous ne manquez point d'occasions de cimenter par des rapports obligeans la liaison de ceux dont vous êtes l'ami

tuis; et illum aliter cum aliis de nobis locutum audiebam. Sed prorsus ita esse, ut scribis, mihi persuades. Itaque ego is in illum sum, quem tu me esse vis. Diem tuum ego quoque ex epistola quadam tua, quam incipiente febricula scripseras, mihi notaveram; et animadverteram, posse, pro re nata, te non incommode ad me in Albanum venire III nonas januar. Sed, amabo te, nihil incommodo valitudinis feceris. Quid enim est tantum in uno, aut altero die? Dolabellam video Liviæ testamento cum duobus coheredibus esse in triente; sed juberi mutare nomen. Est πολιτικὸν σκέμμα, rectumne sit nobili adolescenti, mutare nomen mulieris testamento. Sed id φιλοσοφώτερον διευκρινήσομεν, cum sciemus, quantum quasi sit in trientis triente. Quod putasti fore, ut ante, quam istuc venirem, Pompejum viderem; factum est ita. Nam VI kal. ad [a] Lavernium me consecutus est. Una Formias venimus, et ab hora octava ad vesperum secreto collocuti sumus. Quod quæris, ecqua spes pacificationis sit: quantum ex Pompeji multo et accurato sermone perspexi, ne voluntas quidem est. Sic enim existimat, si ille, vel dimisso exercitu, consul factus sit, σύγχυσιν τῆς πολιτείας fore. Atque etiam putat, eum, cum audierit, contra se diligenter parari, consulatum hoc anno neglecturum, ac potius exercitum provinciamque retenturum. Sin autem ille fureret; vehementer hominem contemnebat, et suis et reipublicæ copiis confidebat. Quid quæris? etsi mihi cre-

[a] L. Avernum.

commun, et il m'était revenu que Dionysius avait parlé de moi d'une manière fort différente de ce que vous me marquez. Mais je m'en tiens à ce que vous me dites, et j'aurai pour lui les sentimens que vous voulez que j'aie. J'ai connu par une de vos lettres que vous m'avez écrite au commencement de votre accès, que le 3 de janvier serait un de vos bons jours, et qu'ainsi vous pourriez me venir trouver à Albe; mais je vous prie de n'y point penser, si cela peut vous incommoder le moins du monde; aussi bien cela ne nous avancerait que d'un ou de deux jours. J'apprends que Livie a fait à Dolabella un legs de la neuvième partie de son bien, à condition qu'il prendra son nom; mais c'est une question de bienséance [72], si un homme de sa qualité doit accepter un legs d'une femme sous une pareille condition. Nous raisonnerons plus juste et plus sûrement là-dessus, quand nous saurons à quoi peut monter ce neuvième. Vous avez bien deviné, j'ai vu Pompée avant que d'entrer à Rome. Il me joignit à Lavernium [73] le vingt-cinquième de décembre. Nous allâmes ensemble à Formies, et nous nous entretînmes en particulier depuis deux heures jusqu'au soir. Vous me demandez s'il y a quelque espérance d'accommodement; autant que j'en puis juger par tout ce que m'a dit Pompée, qui est entré avec moi dans un grand détail, on n'en a pas même envie. Il prétend que si César obtient le consulat, même en remettant le commandement de ses troupes [74], la république sera bientôt bouleversée. Il est d'ailleurs persuadé que lorsque César saura qu'on se prépare à prévenir ses desseins, il ne pensera plus à demander le consulat cette année, et qu'il aimera mieux garder son armée et son gouvernement. Qu'au reste, s'il se portait à quelque extrémité, cela ne lui faisait pas peur [75]; qu'avec les troupes qu'il avait à sa disposition, et avec celles de la république,

bro ξυνὸς ἐνυάλιος occurrebat; tamen levabar cura, virum fortem et peritum, et plurimum auctoritate valentem audiens, πολιτικῶς de pacis simulatæ periculis disserentem. Habebamus autem in manibus Antonii concionem, habitam x kal. januar. in qua erat accusatio Pompeji usque a toga pura, querela de damnatis, terror armorum: in quibus ille, quid censes, ajebat, facturum esse ipsum, si in possessionem reipublicæ venerit, cum hæc quæstor ejus, infirmus et inops, audeat dicere? quid multa? non modo non expetere pacem istam, sed etiam timere visus est. Ex illa autem sententia ita relinquendæ urbis movet hominem, ut puto. Mihi autem illud molestissimum est, quod solvendi sunt nummi Cæsari, et instrumentum triumphi eo conferendum. Est enim ἄμορφον, ἀντιπολιτευομένου χρεωφειλέτην esse. Sed hæc, et multa alia coram.

EPISTOLA IX.

CICERO ATTICO SAL.

Quotidiene, inquis, a te accipiendæ litteræ sunt? si habebo, cui dem, quotidie. At jam ipse ades. Tum igitur, cum venero, desinam. Unas video mihi a te non esse redditas; quas L. Quintius, familiaris meus, cum ferret, ad bustum Basili vulneratus et

on saurait bien l'arrêter. Que voulez-vous que je vous dise? quoique je pense souvent combien les événemens de la guerre sont incertains, cependant je me sentais rassuré en entendant un homme qui a tant de valeur, d'expérience et de réputation, raisonner sur le danger de s'en tenir à une fausse paix. Nous avons lu ensemble la harangue qu'Antoine a faite au peuple, le vingt-unième de décembre, et où il fait une invective contre Pompée qu'il prend depuis sa première jeunesse; il lui reproche la sévérité avec laquelle il a fait condamner tant de citoyens, et nous menace même d'une guerre civile. Que ne fera point César lorsqu'il sera à la tête des affaires, me disait là-dessus Pompée, si son questeur [76], sans biens [77], sans appui [78], ose parler de la sorte? En un mot, bien loin de souhaiter une pareille paix, Pompée m'a paru la craindre; c'est peut-être parce qu'il faudrait alors qu'il s'en allât en Espagne [79]. Si l'on ne s'accommode point, le fâcheux pour moi, c'est qu'il faudra que je paye César avec l'argent que je destinais pour mon triomphe: car en me déclarant contre lui, il n'y a pas d'apparence de demeurer son débiteur. Mais nous raisonnerons sur tout cela, et sur beaucoup d'autres choses, quand nous serons ensemble.

LETTRE IX.

Au même.

Quoi donc! allez-vous dire, comptez-vous de m'écrire tous les jours? Oui, tous les jours, pourvu que je trouve des commodités. Mais nous nous verrons incessamment: eh bien, alors, je ne vous écrirai plus. Il me manque une de vos lettres, c'est celle que vous aviez donnée à L. Quintius mon ami,

despoliatus est. Videbis igitur, numquid fuerit in his, quod me scire opus sit : et simul tu hoc διευκρινήσεις πρόβλημα, sane πολιτικόν : cum sit necesse, aut haberi Cæsaris rationem, illo exercitum vel per senatum, vel per tribunos plebis obtinente, aut persuaderi Cæsari, ut tradat provinciam atque exercitum, et ita consul fiat; aut, si id non persuadeatur, haberi comitia sine illius ratione, illo patiente, atque obtinente provinciam; aut, si per tribunos plebis non patiatur, tamen quiescat, rem adduci ad interregnum; aut, si ob eam causam, quod ratio ejus non habeatur, exercitum adducat, armis cum eo contendere; illum autem initium facere armorum, aut statim nobis minus paratis, aut tum, cum comitiis, amicis ejus postulantibus, ut e lege ratio habeatur, impetratum non sit : ire autem ad arma, aut hanc unam ob causam, quod ratio non habeatur, aut addita causa, si forte tribunus plebis senatum impediens, aut populum incitans, notatus, aut senatus-consulto circumscriptus, aut sublatus, aut expulsus sit, dicensve se expulsum, ad illum confugerit : suscepto autem bello, aut tenenda sit urbs, aut ea relicta, ille commeatu et reliquis copiis intercludendus ; quod horum malorum, quorum aliquod certe subeundum est, minimum putes. Dices profecto, persuaderi illi, ut tradat exercitum, et ita consul fiat. Est omnino id ejusmodi, ut, si ille eo descendat, contra dici nihil possit : idque eum, si non obtinet, ut ratio habeatur retinentis exercitum, non facere miror. Nobis au-

qui a été volé et blessé auprès du tombeau de Basilus [80]. S'il y avait dans cette lettre quelque chose qui fût à propos que je sache, vous me le récrirez ; et vous me résoudrez en même temps ce problème qui demande toute votre habileté en fait de politique. Voici les différentes faces que les affaires peuvent prendre. Ou César obtiendra, soit du sénat, soit du peuple, qu'il lui soit permis de demander le consulat sans quitter son armée ; ou on le fera consul à condition qu'il remettra et son gouvernement et ses troupes ; ou bien on pourra lui laisser son gouvernement, à condition qu'il consentira de n'avoir point de part à l'élection. Que s'il s'y oppose, ou ce sera seulement en faisant intervenir les tribuns qui empêcheront qu'on n'élise des consuls pour l'année prochaine ; ou bien [81] il fera passer ses troupes en Italie, et nous aurons la guerre. S'il en vient à cette extrémité, ou il le fera au plus tôt, afin de nous prendre au dépourvu, ou il tentera auparavant d'obtenir par ses amis, dans le temps des élections, qu'on lui conserve le privilége qu'on lui a accordé. Quand il prendra les armes, ou ce sera simplement parce qu'on lui aura refusé cette demande, ou parce que quelque tribun de sa faction, qui aura voulu empêcher le sénat d'agir, ou soulever le peuple, aura été noté, interdit, déposé, ou chassé ; ou du moins, sous prétexte qu'on lui aura voulu faire violence, se sera réfugié auprès de lui [82]. S'il vient droit à Rome, il faudra ou s'y renfermer, ou en sortir pour lui couper les vivres, et lui ôter la communication avec le reste de ses troupes. Je vous demande donc quel est le moindre de ces maux, dont il nous en faudra nécessairement éprouver quelqu'un. Vous me direz, sans doute, que c'est de faire César consul, à condition qu'il quittera son armée. En effet, s'il se réduisait à cela ; il n'y aurait pas moyen de le lui refuser ; et je ne

tem, ut quidam [a] putat, nihil est timendum magis, quam ille consul. At sic malo, inquies, quam cum exercitu. Certe. Sed istud ipsum, [b] dico, magnum malum putat aliquis : neque ei remedium est ullum. Cedendum est, si id volet. Vide consulem illum iterum, quem vidisti consulatu priore. At tum imbecillus plus, inquis, valuit, quam tota respublica. Quid nunc putas? et eo consule, Pompejo certum est esse in Hispania. O rem miseram! si quidem id ipsum deterrimum est, quod recusari non potest; et quod ille si faciat, jam jam a bonis omnibus summam ineat gratiam. Tollamus igitur hoc, quo illum posse adduci negant : de reliquis quid est deterrimum? concedere illi, quod, ut idem dicit, impudentissime postulat. Nam quid impudentius? tenuisti provinciam per decem annos, non tibi a senatu, sed a te ipso per vim et per factionem datos. Præteriit tempus, non legis, sed libidinis tuæ : fac tamen, legis. Ut succedatur, decernitur : impedis; et ais, habe mei rationem. Habe tu nostrum. Exercitum tu habeas diutius, quam populus jussit, invito senatu? Depugnes oportet, nisi concedis. Cum bona quidem spe, ut ait idem, vel vincendi, vel in libertate mo-

[a] Putant. — [b] Sic, o m. m. putat al.

serais pas surpris qu'il s'en contentât, si l'on ne veut pas lui permettre de demander le consulat sans venir à Rome. D'un autre côté, quelques gens prétendent qu'il n'y aurait rien de plus dangereux que de le faire consul. Cela vaut toujours mieux, me direz-vous, que de lui laisser son armée : j'en conviens ; mais, si c'est un moindre mal, c'en est toujours un fort grand et auquel il n'y a point de remède ; pourvu qu'il s'en tienne à cela, il faudra bien le lui accorder. Que ne devons-nous pas craindre de ce second consulat, quand nous pensons au premier ? Quoique son crédit ne fît alors que commencer, il l'emporta sur toute la république ; que serait-ce donc maintenant ? d'autant plus que Pompée ne pourrait, en ce cas, se dispenser de s'en aller en Espagne. Où en sommes-nous réduits ? quoique ce parti soit si mauvais, nous serons trop heureux s'il veut bien l'accepter ; encore faudra-t-il lui en avoir obligation. Mais, s'il ne l'accepte pas, comme tout le monde le croit, de tous les partis qui restent quel est le plus fâcheux ? Faut-il lui accorder ce qu'il demande avec tant d'impudence, pour me servir de l'expression de Pompée ? En effet, y en eut-il jamais une pareille ? vous avez gardé pendant dix années un gouvernement [83] que vous vous êtes fait continuer par des brigues et par des voies de fait, nous sommes à la fin de ce terme que votre ambition seule a réglé ; mais, quand vous vous seriez servi de voies permises, on ordonne qu'on vous nommera un successeur, et vous refusez de vous soumettre à ce décret. Vous voulez qu'on vous conserve vos droits ; mais vous, ne violez-vous pas les droits les plus sacrés [84], lorsque vous refusez d'obéir au sénat et au peuple romain ? Si vous ne faites ce que je veux, il faut vous résoudre à la guerre. Eh bien, répond à cela Pompée, que hasardons-nous ? de demeurer victorieux, ou de mourir

riendi. Jam si pugnandum est : quo tempore, in casu; quo consilio, in temporibus situm est. Itaque te in ea quæstione non exerceo. Ad ea, quæ dixi, affer, si quid habes. Equidem dies noctesque torqueor.

EPISTOLA X.

CICERO ATTICO SAL.

Subito consilium cepi, ut, antequam luceret, exirem; ne qui conspectus fieret, aut sermo, lictoribus præsertim laureatis. De reliquo, neque hercule, quid agam, nec, quid acturus sim, scio : ita sum perturbatus temeritate nostri amentissimi consilii. Tibi vero quid suadeam, cujus ipse consilium exspecto? Cnæus noster quid consilii ceperit, capiatve, nescio, adhuc in oppidis coarctatus et stupens. Omnes, si in Italia consistat, erimus una : sin cedet, consilii res est. Adhuc certe, nisi ego insanio, stulte omnia et incaute. Tu, quæso, crebro ad me scribe, vel quod in buccam venerit.

EPISTOLA XI.

CICERO ATTICO SAL.

Quæso, quid hoc est? aut quid agitur? mihi enim tenebræ sunt. Cingulum, inquis, nos tenemus:

libres. Au reste, si nous avons la guerre, la manière dont il faudra s'y prendre, dépend de beaucoup de circonstances qu'on ne saurait prévoir; ainsi je ne vous demande point votre sentiment là-dessus, mais je vous prie de me dire ce que vous pensez de toutes les autres questions que je vous ai proposées. Pour moi, j'y rêve jour et nuit.

LETTRE X.

Au même.

Je me suis déterminé tout d'un coup à partir [85] avant le jour, de peur que mes faisceaux entourés de laurier [86] ne fissent trop remarquer ma retraite. Du reste, je ne sais presque où j'en suis, et je ne puis revenir du trouble où m'a jeté l'étrange résolution que nous venons de prendre. Comment donc vous donnerais-je des conseils, moi qui en attends de vous? Je ne sais point quelles sont les vues de Pompée; il est encore tout étourdi et fort déconcerté. S'il demeure en Italie, nous l'irons tous joindre; mais s'il passe la mer, je délibérerai alors sur ce que j'aurai à faire. Jusqu'à présent, si je ne me trompe, toutes ses démarches ont été autant de fautes. Je vous prie de m'écrire souvent, même tout ce qui vous viendra au bout de la plume.

LETTRE XI.

Au même.

Qu'est-ce que tout ceci? Comment vont nos affaires? Pour moi, je n'y comprends rien. Nous sommes, dites-vous, maî-

Anconem amisimus. Labienus discessit ab Cæsare. Utrum de imperatore populi romani, an de Hannibale loquimur? o hominem amentem et miserum, qui ne umbram quidem umquam τοῦ καλοῦ viderit! atque, hæc, ait, omnia facere se dignitatis causa: ubi est autem dignitas, nisi ubi honestas! [a] num honestum igitur, habere exercitum nullo publico consilio? occupare urbes civium, quo facilior sit aditus ad patriam? χρεῶν ἀποκοπὰς, φυγάδων καθόδους, sexcenta alia scelera moliri, τὴν θεῶν μεγίστην ὥστ' ἔχειν τυραννίδα? sibi habeat suam fortunam. Unam mehercule tecum apricationem in illo Lucretino tuo sole malim, quam omnia istiusmodi regna; vel potius mori millies, quam semel istiusmodi quidquam cogitare. Quid si tu velis? inquis. Age quis est, cui velle non liceat? sed ego hoc ipsum velle, miserius esse duco, quam in crucem tolli. Una res est ea miserior, adipisci, quod ita volueris. Sed hæc hactenus. Libenter enim in his molestiis ἐνσχολάζω σοι. Redeamus ad nostrum. Per fortunas! quale tibi consilium Pompeji videtur? hoc quæro, quod urbem reliquerit. Ego enim ἀπορῶ: tum nihil absurdius. Urbem tu relinquas? ergo idem, si Galli venirent? Non est, inquit, in parietibus respublica, at in aris et focis. Fecit idem Themistocles. Fluctum enim totius barbariæ ferre urbs una non poterat. At idem Pericles non fecit, annum fere post quinquagesimum, cum præter

[a] Nisi h. i.

tres de Cingulum [87]; mais nous avons perdu Ancône. Labiénus a quitté le parti de César [88]; est-ce d'un général du peuple romain que nous parlons, ou d'un nouvel Annibal? Insensé et malheureux tout ensemble de n'avoir jamais eu la moindre idée de la véritable gloire. A l'entendre, c'est l'honneur qui l'engage à faire tout ce qu'il fait; mais le véritable honneur ne peut être que le fruit de la vertu. Est-ce en suivre les maximes, que de vouloir, dans une république, se rendre indépendant; de s'emparer des villes habitées par des citoyens romains, pour se faire un chemin jusqu'à sa patrie; de penser à détruire, par une banqueroute générale, la foi de la société [89], et à rappeler tous les bannis [90]; enfin, de concevoir les plus énormes attentats pour contenter son ambition, la seule divinité à laquelle il sacrifie [91]? Je ne lui envie point sa fortune, et je préférerai toujours, à toutes leurs grandeurs, une promenade faite avec vous au beau soleil de Lucrétum [92]; ou plutôt j'aimerais mille fois mieux mourir que de former de tels desseins. Ce serait bien inutilement, me direz-vous; j'en conviens; après tout, chacun peut faire des souhaits à son gré; mais il vaudrait mieux, selon moi, mourir de la mort la plus infâme, que d'en faire de pareils; le seul malheur qui soit au-dessus de celui-là, c'est de réussir. La douceur que je trouve à faire avec vous ces tristes réflexions, me mène trop loin. Revenons à Pompée. Dites-moi, je vous prie, ce que vous pensez du parti qu'il vient de prendre, je veux dire d'avoir abandonné Rome. Pour moi, je n'y comprends rien, et je n'y vois aucune apparence de raison. Abandonner Rome! vous en feriez donc autant, si les Gaulois venaient une seconde fois l'assiéger? La république, dit-il, n'est point renfermée dans l'enceinte de nos murailles; mais notre patrie n'est autre chose que nos foyers et nos autels. Thémistocle n'abandonna-t-il

mœnia nihil teneret. Nostri olim, urbe reliqua capta, arcem tamen retinuerunt.

Οὕτω πη νῦν Τρώων ἐπεύθομεθα κλέα ἀνδρῶν.

Rursus autem ex dolore municipali, sermonibusque eorum, quos convenio, videtur hoc consilium exitum habiturum. Mira hominum querela est (nescio istic : sed facies, ut sciam) : sine magistratibus urbem esse, sine senatu. Fugiens denique Pompejus mirabiliter homines movet. Quid quæris ? alia causa facta est : nihil jam concedendum putant Cæsari. Hæc, tu mihi explica, qualia sint. Ego negotio præsum non turbulento. Vult enim me Pompejus esse, quem tota hæc Campana et maritima ora habeat ἐπίσκοπον, ad quem delectus et summa negotii referatur. Itaque vagus esse cogitabam. Te puto jam videre, quæ sit ὁρμὴ Cæsaris, qui populus, qui totius negotii status : ea velim scribas ad me, et quidem, quoniam mutabilia sunt, quam sæpissime. Acquiesco enim et scribens ad te, et legens tua.

EPISTOLA XII.

CICERO ATTICO SAL.

Unam adhuc a te epistolam acceperam, datam XII kal. in qua significabatur, aliam te ante dedisse,

pas Athènes [93] ? C'est qu'une seule ville ne pouvait arrêter ce torrent de barbares qui venaient inonder la Grèce. Environ cinquante ans après, Périclès sauva Athènes, quoiqu'il ne lui restât plus que cette place [94]; et lorsque les Gaulois eurent pris Rome, nos pères tinrent dans le Capitole; vous voyez combien nous avons dégénéré [95]. D'un autre côté, il semble qu'il se tirera de ce mauvais pas; j'en juge par la douleur publique des villes de ces quartiers, et par tout ce que l'on dit dans les conversations. Je ne sais pas ce que l'on pense à Rome, et je vous prie de me le marquer. Ici l'on est fort indigné de voir la capitale de l'empire sans sénat, sans magistrats. Pompée fuyant est un spectacle qui a animé tous les esprits; le croiriez-vous? cela a rendu sa cause meilleure; on parle de ne plus rien relâcher à César. Dites-moi, je vous prie, ce que tout ceci deviendra. Pompée m'a chargé d'une affaire qui ne me donnera pas beaucoup d'embarras; c'est d'avoir une inspection générale sur les levées et sur tous les autres préparatifs qui se feront dans la Campanie, et sur toute cette côte; ainsi je ne me fixerai en aucun endroit. Je crois que vous voyez maintenant de quel côté ira César, comment le peuple est disposé, et comment les affaires tourneront. Marquez-le-moi, je vous prie; et comme les choses peuvent changer d'un jour à l'autre, écrivez-moi souvent. Rien ne me calme, que le plaisir de vous écrire, et de lire vos lettres.

LETTRE XII.

Au même.

Je n'ai encore reçu qu'une de vos lettres du dix-neuf, dans laquelle vous me marquez que vous m'en avez déjà écrit une

quam non acceperam. Sed quæso, ut scribas quam sæpissime, non modo si quid scies, aut audieris, sed etiam si quid suspicabere, maximeque, quid nobis faciendum aut non faciendum putes. Nam quod rogas, curem, ut scias, quid Pompejus agat, ne ipsum quidem scire puto; nostrum quidem nemo. Vidi Lentulum consulem Formiis x kal. vidi Libonem : plena timoris et erroris omnia. Ille iter Larinum : ibi enim cohortes, et Luceriæ, et Theani, reliquaque in Apulia. Inde utrum consistere uspiam velit, an mare transire; nescitur. Si manet; vereor, ne exercitum firmum habere non possit. Sin[a] discedit : quo, aut qua, aut quid nobis agendum est, nescio. Nam istum quidem, cujus φαλαρισμὸν times, omnia teterrime facturum puto. Nec eum rerum prolatio, nec senatus, magistratuumque discessus, nec ærarium clausum tardabit. Sed hæc, ut scribis, cito sciemus. Interim velim mihi ignoscas, quod ad te scribo tam multa toties. Acquiesco enim; et tuas volo elicere litteras, maximeque consilium, quid agam, aut quo me pacto geram; demittamne me penitus in causam? Non deterreor periculo, sed dirumpor dolore. Tam nullo consilio, aut tam contra meum consilium gesta esse omnia! An cuncter et tergiverser, et iis me dem, qui tenent, qui potiuntur? αἰδέομαι Τρῶας· nec solum civis, sed etiam amici officio revocor; etsi frangor sæpe misericordia puerorum. Ut igitur ita perturbato, etsi te eadem solli-

[a] Discedet.

autre; mais elle ne m'a point été rendue. Écrivez-moi, je vous prie, le plus souvent que vous pourrez, non-seulement ce que vous saurez de certain, et ce que vous entendrez dire, mais ce que vous pourrez prévoir; et surtout aidez-moi de vos conseils. Vous me dites que vous voudriez bien savoir ce que fait Pompée; hélas! il ne le sait pas lui-même; du moins aucun de nous ne le sait. J'ai vu à Formies, le 21 de ce mois, le consul Lentulus avec Libon [96]; la peur les a tous déconcertés. Pompée est allé à Larinum, où il a des troupes, comme à Théanum, à Lucérie, et dans les autres places de la Pouille. On ne sait point encore s'il a dessein de demeurer en Italie, ou de passer la mer. S'il prend le premier parti, j'appréhende qu'il n'ait pas une armée assez forte pour opposer à celle de César; mais s'il prend le second, quel embarras pour moi! comment le suivre? où l'aller joindre? Quant à César, dont vous redoutez avec raison la tyrannie, il ne gardera sans doute aucun ménagement. Ni la suspension des affaires [97], ni l'absence des magistrats et du sénat, rien ne pourra l'arrêter, et il saura bien se faire ouvrir le trésor public [98]. Mais, comme vous me le dites, nous en aurons bientôt des nouvelles. Au reste, il faut que vous me pardonniez si je vous écris si souvent et de si longues lettres; c'est pour me calmer et pour en avoir des vôtres, surtout afin que je sache à quoi me déterminer. Faut-il me livrer à Pompée sans réserve? ce n'est point le danger qui me retient, c'est le dépit. Quelle conduite! que de fautes grossières, qu'on n'aurait pas faites, si l'on avait suivi mon avis! Faut-il me ménager avec les deux partis, et me donner enfin au plus fort? Ni l'honneur, ni l'amour de la patrie, ni les devoirs de l'amitié, ne me le permettent. D'un autre côté, je me laisse quelquefois ébranler par la vue du péril auquel j'expose mon fils et notre neveu. Quoique vous

citant, scribe aliquid, et maxime, si Pompejus Italia cedit, quid nobis agendum putes. M. quidem Lepidus (nam fuimus una) eum finem statuit, L. Torquatus eundem. Me cum multa, tum etiam lictores impediunt: nihil vidi umquam, quod minus explicari posset. Itaque a te nihil dum certi exquiro, sed quid videatur. Denique ipsam ἀπορίαν tuam cupio cognoscere. Labienum ab illo discessisse, propemodum constat. Si ita factum esset, ut ille Romam veniens magistratum et senatum Romæ offenderet, magno usui causæ nostræ fuisset. Damnasse enim sceleris hominem amicum, reipublicæ causa, videretur: quod nunc quoque videtur; sed minus prodest. Non enim habet, cui prosit: eumque arbitror pœnitere: nisi forte id ipsum est falsum, discessisse illum. Nos quidem pro certo habebamus. Et velim (quamquam, ut scribis, domesticis te finibus tenes), formam mihi urbis exponas, ecquod Pompeji desiderium, ecqua Cæsaris invidia appareat: etiam quid censeas de Terentia et Tullia, Romæ eas esse, an mecum, an aliquo tuto loco. Et hæc, et si quid aliud, ad me scribas velim, vel potius scriptites.

EPISTOLA XIII.

CICERO ATTICO SAL.

De vennonianis rebus tibi assentior. Labienum ἥρωα

soyez dans le même embarras, il faut que vous m'aidiez à en sortir. Je suis surtout incertain sur le parti que je dois prendre en cas que Pompée abandonne l'Italie. M. Lépidus [99], que j'ai vu ici, est résolu, en ce cas, de ne le point suivre, et L. Torquatus aussi. Pour moi, sans parler du reste, je me trouverais fort embarrassé de mes licteurs. Je n'ai point vu d'affaire où il fût plus difficile de se déterminer; aussi je ne vous demande pas encore une entière décision, mais seulement quelles sont là-dessus vos pensées, et les différentes raisons qui partagent votre esprit. Il est presque sûr que Labiénus a quitté César. Cela serait très-avantageux à notre parti, si le sénat et les magistrats étaient encore à Rome. Ce serait un grand préjugé contre César, qu'un homme qui lui était si attaché, n'ait pas cru pouvoir le suivre sans trahir sa patrie. Mais, quoique ce préjugé subsiste, cela ne peut pas être fort utile, parce qu'il n'y a personne en état d'en profiter; et je crois que Labiénus n'est pas à s'en repentir. Peut-être même que c'est une fausse nouvelle; cependant on n'en doute point ici. Quoique vous vous teniez enfermé chez vous, vous ne laissez pas de savoir comment les esprits sont disposés à Rome, si l'on souhaite Pompée, si César n'est point devenu odieux. Je vous demande en même temps si je dois laisser à Rome ma femme et ma fille, ou les faire venir ici, ou bien les envoyer dans quelque endroit éloigné de la guerre. Enfin, écrivez-moi tout ce qui se passe, et le plus souvent que vous pourrez.

LETTRE XIII.

Au même.

Je suis de votre avis sur l'affaire de Vennonius [100]. Labiénus,

judico. Facinus jamdiu nullum civile præclarius : qui ut aliud nihil, hoc tamen profecit; dedit illi dolorem. Sed etiam ad summam profectum aliquid puto. Amo etiam Pisonem : cujus judicium de genero suspicor visum iri grave. Quamquam, genus belli quod sit, vides. Ita civile est, ut non ex civium dissensione, sed ex unius perditi civis audacia natum sit. Is autem valet exercitu; tenet multos spe et promissis; omnia omnium concupivit. Huic tradita urbs est, nuda præsidio, referta copiis. Quid est, quod ab eo non metuas, qui illa templa et tecta non patriam, sed prædam putet? quid autem sit acturus, aut quo modo, nescio, sine senatu, sine magistratu. Ne simulare quidem poterit quicquam πολιτικῶς. Nos autem ubi exsurgere poterimus? aut quando? quorum dux quam ἀστρατήγητος, tu quoque animadvertis; cui ne Picena quidem nota fuerint : quam autem sine consilio, res testis. Ut enim alia omittam decem annorum peccata, quæ conditio non huic fugæ præstitit? nec vero nunc quid cogitet scio : ac non desino per litteras sciscitari. Nihil esse timidius constat, nihil perturbatius. Itaque nec præsidium, cujus parandi causa ad urbem retentus est, nec locum ac sedem præsidii ullam video. Spes omnis in duabus, invidiose retentis, æne alienis legionibus. Nam delectus adhuc quidem invitorum est et a pugnando abhorrentium. Conditionum autem amissum tempus est. Quid futurum sit, non video. Commissum quidem a nobis certe est, sive a nostro duce, ut, e portu

est un véritable héros ; depuis long-temps, on n'a rien fait qui soit plus digne d'un bon citoyen. Quand cela ne servirait qu'à donner du chagrin à César, ce serait toujours quelque chose ; mais, après tout, je crois que nous en tirerons d'autres avantages. Je sais aussi bon gré à Pison de ce qu'il a fait : le jugement qu'il porte lui-même contre son gendre ne peut pas manquer de faire beaucoup d'impression sur les esprits [101] ; quoique, dans le fond, cette guerre civile ne vienne point de la différence des sentimens qui partagent les citoyens, mais de l'audace effrénée d'un seul. Il se voit maître d'une puissante armée ; il a su, par ses promesses, se faire un grand parti, il ne donne plus de bornes à ses désirs. Nous lui avons abandonné sans défense, Rome et toutes ses richesses. Que ne devons-nous pas craindre d'un homme qui regardera nos maisons et nos temples, non plus comme sa patrie, mais comme sa conquête ! Au reste, s'il veut sauver du moins les apparences, et conserver la forme du gouvernement, je ne vois pas comment il pourra le faire sans sénat et sans magistrats. Mais nous, quand et comment nous pourrons-nous relever, ayant un chef qui, comme vous le remarquez, ne sait pas même la guerre, et qui n'a pas compris combien il lui était important de conserver les places du Picénum [102] ? Mais ses fautes ne sont que trop visibles ; et sans parler de toutes celles qu'il a faites depuis dix ans, ne valait-il pas mieux s'accommoder que s'enfuir ? Je ne sais point encore ce qu'il prétend faire, quoique j'écrive de tous côtés pour m'en instruire. On ne vit jamais tant de découragement et si peu de prévoyance. Quelles places, quelles troupes a-t-il ? Et c'est néanmoins pour y pourvoir qu'on l'a fait demeurer aux portes de Rome. Toutes nos forces se réduisent à deux légions qu'il a retenues d'une manière odieuse [103], et dont on n'est pas trop sûr. Pour les

sine gubernaculis egressi, tempestati nos traderemus. Itaque de Ciceronibus nostris dubito quid agam. Nam missi interdum amandandi videntur in Græciam. De Tullia autem et Terentia, cum mihi barbarorum [a] adventus proponitur, omnia timeo: cum autem Dolabellæ venit in mentem; paullum respiro. Sed velim consideres, quid faciendum putes: primum πρὸς τὸ ἀσφαλές· (aliter enim mihi de illis, ac de me ipso, consulendum est): deinde ad opiniones; ne reprehendamur, quod eas Romæ velimus esse in communi bonorum fuga. Quin etiam tibi et Peduceo, (scripsit enim ad me), quid faciatis, videndum est. Is enim splendor est vestrum, ut eadem postulentur a vobis, quæ ab amplissimis civibus. Sed de hoc tu videbis; quippe cum de me ipso, ac de meis te considerare velim. Reliquum est, ut, et quid agatur, quoad poteris, explores, scribasque ad me, et quid ipse conjectura assequare: quod etiam a te magis exspecto. Nam, acta omnibus nuntiantibus, a te exspecto futura. Μάντις δ' ἄριστος. Loquacitati ignosces, quæ et me levat, ad te quidem scribentem, et elicit tuas litteras. Ænigma Oppiorum ex Velia plane non intellexi. Est enim numero Platonis obscurius. Jam intellexi tuum. Oppios enim de Velia succones dicis. In eo æstuavi diu: quo aperto, reliqua patebant, et cum Terentiæ summa congruebant. L. Cæsarem vidi Minturnis a. d. VIII kal. febr. mane, cum absurdissimis mandatis, non hominem, sed scopas solutas:

[a] Adventus ad urbem.

soldats de nouvelle levée, ce sont des gens qu'on enrôle malgré eux, et qui n'ont nulle envie de combattre. D'autre part, les affaires sont trop engagées pour espérer un accommodement. Je ne puis pas voir dans l'avenir; mais certainement on aura toujours à nous reprocher, ou plutôt à notre chef, d'être sortis du port sans gouvernail au plus fort de la tempête. Je suis embarrassé de mon fils et de mon neveu; il m'est déjà venu plusieurs fois dans l'esprit de les envoyer en Grèce. Ma femme et ma fille m'inquiètent encore davantage, lorsque je pense que l'armée de César est remplie de barbares [104]; mais, lorsque je fais réflexion que mon gendre est avec eux, je me rassure un peu. Je vous prie d'examiner ce que je dois faire; il faut d'abord voir quel est le parti le plus sûr (car je dois prendre plus de précautions pour elles que pour moi); mais il faut aussi avoir égard à ce qu'on pourrait dire si je les laissais à Rome, maintenant que les gens du bon parti l'ont abandonnée. Vous avez les mêmes réflexions à faire, aussi bien que Péducéus qui m'en a écrit, et vous êtes l'un et l'autre d'une distinction qui vous impose les mêmes obligations qu'aux plus illustres citoyens. Ce n'est pas que je veuille vous donner des avis, puisque je vous en demande et pour moi et pour ma famille. Je finis en vous priant de vous informer avec soin de tout ce qu'il y aura de nouveau, et de me le mander. Vous y joindrez vos conjectures, et c'est ce que j'attends particulièrement de vous : tout le monde peut me mander ce qui se passe; mais c'est à vous à me prédire ce qui doit arriver, car de justes conjectures sont de bonnes prédictions [105]. Il faut que vous m'excusiez si je vous entretiens si long-temps; cela me soulage et vous engage à m'écrire. Je n'ai rien compris [106] d'abord à votre énigme touchant ces Oppius de Vélia [107]; elle est plus obscure que les nombres de Platon [108]; je vous en-

ut id ipsum mihi ille videatur irridendi causa fecisse, qui tantis de rebus huic mandata dederit; nisi forte non dedit, et hic, sermone aliquo arrepto, pro mandatis abusus est. Labienus, vir mea sententia magnus, Theanum venit a. d. IX kal. ibi Pompejum consulesque convenit. Qui sermo fuerit, et quid actum sit, scribam ad te, cum certum sciam. Pompejus ab Theano Larinum versus profectus est a. d. VIII kal. eo die mansit Venafri. Aliquantum animi videtur nobis attulisse Labienus. Sed ego nondum habeo, quod ad te ex his locis scribam. Ista magis exspecto : quid illinc afferatur; quo pacto de Labieno ferat; quid agat Domitius in Marsis, Iguvii Thermus, P. Attius Cinguli; quæ sit populi urbani voluntas; quæ tua conjectura de rebus futuris : hæc velim crebro, et quid tibi de mulieribus nostris placeat, et quid acturus ipse sis, scribas. Si scriberem ipse, longior epistola fuisset; sed dictavi propter lippitudinem.

EPISTOLA XIV.

CICERO ATTICO SAL.

A. d. VI kal. febr. Capuam Calibus proficiscens;

tends enfin, vous appelez ces Oppius *succones*[109]. Ce mot m'a fait suer long-temps; mais quand on l'a une fois entendu, le reste est aisé, et la somme s'accorde avec celle que ma femme m'a marquée. J'ai vu Lucius[110] César à Minturnes, le vingt-troisième de janvier au matin; il porte à Pompée des propositions ridicules[111]. C'est un esprit sans suite et sans liaison; et je crois que César a voulu se moquer de nous, lorsqu'il a chargé un pareil personnage d'une négociation si importante : peut-être même qu'on ne l'en a point chargé, et que, sur quelque parole en l'air, il a pris lui-même cette commission. Labiénus, que je mets au nombre des grands hommes, est venu trouver Pompée et les consuls à Théane, le vingt-deuxième de ce mois. Dès que je saurai ce qui s'est passé dans cette entrevue, je vous le manderai. Pompée partit le vingt-trois de Théane, pour aller du côté de Larinum, et il coucha à Venafre[112]. Il paraît que Labiénus a un peu rassuré notre parti; mais je n'ai encore rien de particulier à vous mander de ce pays-ci, et je suis bien plus curieux d'apprendre les nouvelles qui viennent à Rome; si César a été fort piqué de la désertion de Labiénus; ce que fait Domitius dans le pays des Marses[113], Thermus à Iguvium[114], et P. Attius à Cingulum[115]; quelles sont les dispositions du peuple; enfin comment vous croyez que les affaires tourneront. Écrivez-moi souvent là-dessus, et marquez-moi si je dois laisser à Rome ma femme et ma fille, et si vous y demeurez. Si je vous écrivais de ma main, ma lettre serait plus longue, mais la fluxion que j'ai sur les yeux m'oblige de me servir d'un secrétaire.

LETTRE XIV.

Au même.

Je pars aujourd'hui, vingt-cinquième de janvier, de

cum [a] leviter lippirem, has litteras dedi. L. Cæsar mandata Cæsaris detulit ad Pompejum a. d. VIII kal. cum is esset cum consulibus Theani. Probata conditio est, sed ita, ut ille de iis oppidis, quæ extra suam provinciam occupavisset, præsidia deduceret. Id si fecisset, responsum est, ad urbem nos redituros esse, et rem per senatum confecturos. Spero esse in præsentia, pacem nos habere. Nam et illum furoris, et hunc nostrum copiarum suppœnitet. Me Pompejus Capuam venire voluit, et adjuvare delectum : in quo parum prolixe respondent Campani coloni. Gladiatores Cæsaris, qui Capuæ sunt, de quibus ante ad te falsum ex Torquati litteris scripseram, sane commode Pompejus distribuit, binos singulis patribus familiarum. [b] Scutorum in ludo IↃↃ fuerunt : eruptionem facturi fuisse dicebantur. Sane multum in eo reipublicæ provisum est. De mulieribus nostris, in quibus est tua soror, quæso videas, ut satis honestum nobis sit, eas Romæ esse, cum ceteræ ulla dignitate discesserint. Hoc scripsi ad eas, et ad te ipsum antea. Velim, eas cohortere, ut exeant; præsertim cum ea prædia in ora maritima habeamus, cui ego præsum, ut in his pro re nata non incommode possint esse. Nam si quid offendimus, in genero nostro; quod quidem ego præstare non debeo. Sed id fit majus, quod mulieres nostræ præter ceteras Romæ remanserunt. Tu ipse cum Sexto, scire velim, quid cogites de exeundo, de to-

[a] Fluenter. — [b] Secutorum.

Calès [116] pour Capoue; ma fluxion sur les yeux est diminuée. Lucius César arriva à Théane le 23, et fit part à Pompée et aux consuls des propositions de César. On est convenu de les accepter, mais à condition qu'il commencerait par retirer ses troupes de toutes les places qui ne sont pas de son gouvernement; qu'alors nous retournerions tous à Rome, et qu'on ferait passer l'affaire dans le sénat. Je ne désespère plus de la paix; je crois que César est touché de quelque remords, et que Pompée se sent trop faible. Ce dernier a souhaité que j'allasse à Capoue pour faire avancer les levées; cette colonie ne fait pas paraître pour cela beaucoup d'empressement [117]. Quant à ces gladiateurs que César avait à Capoue [118], ce que je vous en avais mandé, sur une lettre de Torquatus, s'est trouvé faux. Pompée les a seulement distribués, deux à deux, chez les bourgeois. C'est une fort sage précaution, car il y en avait cinq mille [119], et l'on dit qu'ils auraient forcé l'endroit où ils étaient renfermés. Je vous prie de penser un peu si nos femmes, parmi lesquelles est votre sœur, peuvent demeurer à Rome avec bienséance, maintenant que toutes celles qui sont de quelque distinction en sont sorties. Je leur en ai déjà écrit aussi bien qu'à vous. Déterminez-les à partir; aussi bien nous avons sur la côte où je commande, des maisons de campagne où elles seront assez en sûreté. Pour mon gendre, s'il a pris un mauvais parti, ce n'est pas à moi à en répondre; mais on aurait quelque raison de trouver étrange que nos femmes fussent les seules qui demeurassent à Rome. Mandez-moi si vous comptez d'en sortir, vous et Péducéus, et en général ce que vous pensez des affaires présentes. Pour moi, je ne me lasse point de porter nos gens à la paix; quelque désavantageuse qu'elle puisse être, elle vaudra toujours mieux pour nous que la guerre la plus juste.

taque re quid existimes. Equidem pacem hortari non desino: quæ vel injusta utilior est, quam justissimum bellum. Sed hæc, ut fors tulerit.

EPISTOLA XV.

CICERO ATTICO SAL.

Ut ab urbe discessi, nullum adhuc intermisi diem, quin aliquid ad te litterarum darem: non quo haberem magnopere, quod scriberem; sed ut loquerer tecum absens: quo mihi, cum coram id non licet, nihil est jucundius. Capuam cum venissem a. d. VI kal. pridie, quam has litteras dedi, consules conveni, multosque nostri ordinis. Omnes cupiebant Cæsarem, abductis præsidiis, stare conditionibus iis, quas tulisset. Uni Favonio, leges ab illo nobis imponi non placebat: sed is haud auditus in consilio. Cato enim ipse jam servire, quam pugnare, mavult. Sed tamen ait, in senatu se adesse velle, cum de conditionibus agatur, si Cæsar adductus sit, ut præsidia deducat. Ita, quod maxime opus est, in Siciliam ire non curat: quod metuo ne obsit, in senatu esse vult. Postumus autem, de quo nominatim senatus decrevit, ut statim in Siciliam iret, [a] Fursanoque succederet, negat se sine Catone iturum: et suam in senatu operam, auctoritatemque [b] quam magni æstimat. Ita res ad Fannium pervenit. Is cum

[a] Fuffanoque. — [b] Abest *quam*.

LETTRE XV.

Au même.

Depuis que je suis parti de Rome, je n'ai laissé passer aucun jour sans vous écrire ; ce n'est pas que j'aie rien de fort particulier à vous mander. Mais lorsque je ne puis avoir le plaisir de m'entretenir avec vous de vive voix, je n'en ai point de plus grand que de le faire par lettres. J'arrivai hier vingt-cinquième de janvier à Capoue, où j'ai vu les consuls et un grand nombre de sénateurs. Ils souhaitent tous que César retire ses troupes des places de l'Italie, et qu'il s'en tienne aux conditions qu'il a lui-même proposées. Favonius seul prétend qu'on ne doit point recevoir la loi de lui, mais on ne l'a pas seulement écouté lorsqu'on a délibéré là-dessus ; Caton même préfère la servitude à une guerre civile. Il a néanmoins déclaré qu'il voulait se trouver au sénat lorsqu'on y traitera de ce que l'on doit accorder à César, en cas qu'il se détermine à retirer ses troupes. Ainsi il n'ira point en Sicile où sa présence serait fort nécessaire, au lieu que dans le sénat elle pourra nuire. Là-dessus Postumus [120], qu'on a nommé pour aller au plus tôt en Sicile prendre la place de Fuffanus [121], a déclaré qu'il n'irait point sans Caton. Il est persuadé qu'un homme de son importance est maintenant fort nécessaire dans le sénat ; ainsi on a été obligé, en attendant, d'envoyer Fannius [122] commander en Sicile. Nous raisonnons ici fort diversement. La plupart prétendent que César ne s'en tiendra pas

imperio in Siciliam præmittitur. In disputationibus nostris summa varietas est. Plerique negant, Cæsarem in conditione mansurum; postulataque hæc ab eo interposita esse, quo minus, quod opus esset ad bellum, a nobis pararetur. Ego autem eum puto facturum, ut præsidia deducar. Vicerit enim, si consul factus erit, et minore scelere vicerit, quam quo ingressus est. Sed accipienda plaga est. Sumus enim flagitiose imparati cum a militibus, tum a pecunia; quam quidem omnem, non modo privatam, quæ in urbe est, sed etiam publicam, quæ in ærario est, illi reliquimus. Pompejus ad legiones attianas est profectus: Labienum secum habet. Ego tuas opiniones de his rebus exspecto. Formias me continuo recipere cogitabam.

EPISTOLA XVI.

CICERO ATTICO SAL.

Omnes arbitror mihi tuas litteras redditas esse, sed primas præpostere, reliquas ordine, quo sunt missæ, per Terentiam. De mandatis Cæsaris, adventuque Labieni, et responsis consulum ac Pompeji, scripsi ad te litteris iis, quas a. d. v kal. Capua dedi: pluraque præterea in eandem epistolam conjeci. Nunc has exspectationes habemus duas: unam, quid Cæsar acturus sit, cum acceperit, ea, quæ referenda ad illum data sunt L. Cæsari; alteram,

aux conditions qu'il a proposées, et qu'il ne cherche qu'à nous amuser, et à empêcher que nous ne nous mettions en état de lui résister. Pour moi, je crois qu'il retirera ses troupes; pourvu qu'on le fasse consul, il aura ce qu'il prétendait, et il ne lui en coûtera pas tant de crimes. Il faut absolument que nous en passions par-là, étant si honteusement pris au dépourvu. Nous n'avons point de troupes, nous manquons d'argent; et en abandonnant Rome, nous avons livré à notre ennemi non-seulement celui des particuliers, mais tout le trésor public. Pompée est allé joindre les troupes d'Attius [123]; il a avec lui Labiénus. Je suis fort curieux d'apprendre ce que vous pensez de tout ceci. Je m'en vais partir pour Formies.

LETTRE XVI.

Au même.

Je crois avoir reçu toutes vos lettres selon l'ordre de leur date, et à mesure que Térentia me les a envoyées, hors la première. Dans la mienne, datée de Capoue du vingt-sixième de ce mois, je vous ai parlé de l'arrivée de Labiénus, des propositions de César, de la réponse que Pompée et les consuls y ont faite, et de plusieurs autres affaires. Il y en a deux à présent qui nous tiennent dans une grande attente; la première, c'est le parti que prendra César sur la réponse dont Lucius César est chargé; et la seconde, ce que fera Pompée pour arrêter ses progrès. Il me mande que dans peu de jours

quid Pompejus agat : qui quidem ad me scribit, paucis diebus se firmum exercitum habiturum; spemque affert, si in Picenum agrum ipse venerit, nos Romam redituros esse. Labienum secum habet; non dubitantem de imbecillitate Cæsaris copiarum : cujus adventu Cnæus noster multo animi plus habet. Nos a consulibus Capuam venire jussi sumus ad nonas febr. Capua profectus sum Formias a. d. III kal. eo die cum Calibus tuas litteras hora fere nona accepissem, has statim dedi. De Terentia et Tullia tibi assentior; ad quas scripseram, ad te ut referrent : si nondum profectæ sunt, nihil est quo se moveant, quoad perspiciamus, quo loci sit res.

EPISTOLA XVII.

CICERO ATTICO SAL.

TUÆ litteræ mihi gratæ jucundæque sunt. De pueris in Græciam transportandis tum cogitabam, cum fuga ex Italia quæri videbatur. Nos enim Hispaniam peteremus : illis hoc æque commodum non erat. Tu ipse cum Sexto etiam nunc mihi videris Romæ recte esse posse. Etenim minime amici Pompejo nostro esse debetis : nemo enim umquam tantum de urbanis præsidiis detraxit. Videsne me etiam jocari? Scire jam te oportet, L. Cæsar quæ responsa referat a Pompejo, quas ab eodem ad Cæ-

il aura un corps d'armée considérable ; et que s'il entre dans le Picénum, nous pourrons retourner à Rome [124]. Il a avec lui Labiénus dont l'arrivée l'a fort encouragé, et qui assure que l'armée de César est très-faible [125]. Nous avons ordre des consuls de nous trouver le cinquième de février à Capoue ; j'en suis parti pour Formies le vingt-neuvième de janvier ; le même jour, j'ai reçu votre lettre à Galès, sur les trois heures après midi, et j'y ai fait réponse sur-le-champ. A l'égard de ma femme et de ma fille, je suis de votre sentiment, et je leur avais mandé de le suivre. Si elles ne sont point parties, elles feront bien de demeurer à Rome jusqu'à ce que nous ayons vu comment les affaires tourneront.

LETTRE XVII.

Au même.

J'ai lu votre lettre avec beaucoup de plaisir. Je pensais à envoyer nos jeunes gens en Grèce, lorsqu'il semblait que Pompée voulait abandonner l'Italie. Je comptais, en ce cas, que nous irions en Espagne, et cela ne leur convenait pas comme à nous. Mais maintenant vous pouvez même, vous et Pédocéus, demeurer à Rome sans qu'on le trouve mauvais ; aussi bien vous n'avez pas lieu d'être contens de Pompée, car jamais personne n'a laissé Rome si dégarnie [126]. Vous voyez que le chagrin ne m'empêche pas de plaisanter. Sans doute que vous saurez maintenant quelle réponse Pompée a faite aux propositions de César, et que vous aurez vu la lettre qu'il lui

sarem ferat litteras. Scriptæ enim et datæ ita sunt, ut proponerentur in publico : in quo accusavi mecum ipse Pompejum, qui, cum scriptor luculentus esset, tantas res, atque eas, quæ in omnium manus venturæ essent, Sextio nostro scribendas dederit. Itaque nihil umquam legi scriptum σημειωδέστερον, perspici tamen ex litteris Pompeji potest, nihil Cæsari negari, omniaque et cumulate, quæ postulet, dari, quæ ille, amentissimus fuerit, nisi acceperit, præsertim cum impudentissime postulaverit. Quis enim tu es, qui dicas, si in Hispaniam profectus erit, si præsidia dimiserit? tamen non conceditur; minus honeste nunc quidem, violata jam ab illo republica, illatoque bello, quam si olim de ratione habenda impetrasset : et tamen vereor, ut his ipsis contentus sit. Nam cum ista mandata dedisset L. Cæsari, debuit esse paullo quietior, dum responsa referrentur. Dicitur autem nunc esse acerrimus. Trebatius quidem scribit, se ab illo IX kal. febr. rogatum esse, ut scriberet ad me, ut essem ad urbem : nihil ei me gratius facere posse. Hæc verbis plurimis. Intellexi ex dierum ratione, ut primum de discessu nostro Cæsar audisset, laborare eum cœpisse, ne omnes abessemus. Itaque non dubito, quin ad Pisonem, quin ad Servium scripserit. Illud admiror non ipsum ad me scripsisse, non per Dolabellam, non per Cœlium egisse : quamquam non aspernor Trebatii litteras, a quo me unice diligi scio. Rescripsi ad Trebatium (nam ad ipsum Cæsarem,

a écrite, car on a eu dessein de la rendre publique. Mais je ne conçois pas pourquoi Pompée, qui écrit très-bien, s'est servi de Sextius pour dresser une pièce si importante, et qui devait être exposée aux yeux de tout le monde; aussi est-ce du vrai style à la Sextius [127]. Au reste, il paraît par cette lettre de Pompée, qu'on ne refuse rien à César de tout ce qu'il demande. Il serait insensé s'il n'acceptait pas les conditions qu'on lui offre, après qu'on a accepté celles qu'il a eu le front de proposer. Car enfin, qui êtes-vous pour dire : je prétends que Pompée s'en aille en Espagne, et qu'il retire ses troupes des places de l'Italie? Cependant il l'obtient, et par-là on compromet beaucoup plus la majesté de l'empire, en traitant avec un rebelle qui a les armes à la main, que si on lui avait d'abord permis de demander le consulat sans venir à Rome. J'appréhende néanmoins qu'il ne se contente pas de ce qu'on lui accorde; car il semble qu'il aurait dû se ralentir un peu depuis qu'il a fait faire des propositions par Lucius César, et j'apprends que, sans attendre la réponse, il pousse sa pointe plus vivement que jamais. Trébatius me mande qu'il l'a chargé, le vingt-deuxième de janvier, de m'écrire pour me prier de retourner à Rome; que je lui ferais un sensible plaisir: c'est la substance de sa lettre qui est fort longue. J'ai compris, en supputant les jours, que du moment que César a su que nous avions quitté Rome, il a pensé à y faire revenir quelques consulaires; ainsi je ne doute point qu'il n'ait écrit pour cela à Pison et à Servius [128]. Ce qui me surprend, c'est qu'il ne m'ait pas écrit lui-même, ou du moins qu'il ne m'ait pas fait écrire par Dolabella ou par Célius; quoique d'ailleurs je ne trouve point mauvais qu'il se soit servi de Trébatius [129] qui a pour moi un véritable attachement. J'ai cru néanmoins que je ne devais point écrire à César, puisqu'il

qui mihi nihil scripsisset, nolui), quam illud hoc tempore esset difficile : me tamen in prædiis meis esse, neque delectum ullum, neque negotium suscepisse. In quo quidem manebo, dum spes pacis erit : sin bellum geretur; non deero officio, nec dignitati meæ, pueros ὑπεκθέμενος in Græciam. Totam enim Italiam flagraturam bello intelligo. Tantum mali excitatum partim ex improbis, partim ex invidis civibus. Sed hæc paucis diebus ex illius ad nostra responsa responsis intelligentur, quorsum evasura sint. Tum ad te scribam plura, si erit bellum : [a] sin autem etiam induciæ, te ipsum, ut spero, videbo. Ego IIII non. febr. quo die has litteras dedi, in Formiano, quo Capua redieram, mulieres exspectabam : quibus quidem scripseram, tuis litteris admonitus, ut Romæ manerent. Sed audio majorem quendam in urbe timorem esse. Capuæ non. febr. esse volebam, quia consules jusserant. Quidquid huc erit a Pompejo allatum, statim ad te scribam : tuasque de istis rebus litteras exspectabo.

EPISTOLA XVIII.

CICERO ATTICO SAL.

Quarto non. febr. mulieres nostræ Formias venerunt, tuaque erga se officia, plena tui suavissimi

[a] Si autem.

ne m'avait point écrit; et j'ai marqué à Trébatius les raisons qui ne me permettent pas à présent de retourner à Rome; mais que je me tenais dans mes maisons de campagne, et que je ne me mêlais ni des nouvelles levées, ni d'aucune autre affaire. Je garderai ce ménagement tant qu'il y aura quelque espérance de paix; mais si elle ne se fait point, je ne consulterai plus que mon devoir et mon honneur. Je commencerai par envoyer nos jeunes gens en Grèce; car je prévois que la guerre va s'allumer dans toute l'Italie. Cette tempête, toute furieuse qu'elle est, a été excitée par un petit nombre de citoyens ou méchans ou envieux. Mais dans peu nous pourrons juger par la manière dont César recevra la réponse de Pompée, à quoi tout ceci aboutira. Je vous écrirai alors plus en détail; si la paix ne se fait point; mais si nous avons seulement une trève, je compte d'avoir le plaisir de vous voir. Je suis revenu de Capoue à Formies d'où je vous écris cette lettre, et où j'attends nos femmes aujourd'hui deuxième de février. Sur ce que vous m'aviez marqué dans une de vos lettres, je leur avais d'abord écrit qu'elles pouvaient demeurer à Rome; mais j'apprends que l'alarme y est plus grande que jamais. Je retournerai le 5 à Capoue, suivant l'ordre des consuls. Si l'on y a des nouvelles de Pompée, je vous en ferai part aussitôt. Mandez-moi toutes celles de Rome.

LETTRE XVIII.

Au même.

Nos femmes arrivèrent hier à Formies, et nous parlèrent aussitôt de tous les bons offices que vous leur avez rendus, avec ces manières obligeantes qui vous sont ordinaires. Nous

studii, attulerunt. Eas ego, quoad sciremus, utrum turpi pace nobis, an misero bello esset utendum, in Formiano esse volui, et una Cicerones. Ipse cum fratre Capuam ad consules (nonis enim adesse jussi sumus) III non. profectus sum, cum has litteras dedi. Responsa Pompeji grata populo, et probata concioni esse dicuntur. Ita putaram. Quæ quidem ille si repudiarit, jacebit : si acceperit? Utrum igitur, inquies, mavis? responderem, si quemadmodum parati essemus, scirem. Cassium, erat hic auditum, expulsum Ancone, eamque urbem a nobis teneri. Si bellum futurum est, negotium utile. Cæsarem quidem, L. Cæsare cum mandatis de pace misso, tamen ajunt acerrime delectum habere, loca occupare, [a] vincire præsidiis. O perditum latronem! o vix ullo otio compensandam hanc reipublicæ turpitudinem! sed stomachari desinamus, tempori pareamus, cum Pompejo in Hispaniam eamus. Hæc opto in malis; quoniam illius alterum consulatum a republica, ne data quidem occasione, repulimus. Sed hæc hactenus. De Dionysio, fugit me ad te antea scribere : sed ita constitui; exspectare responsa Cæsaris, ut, si ad urbem rediremus, ibi nos exspectaret; sin tardius id fieret, tum eum arcesseremus. Omnino quid ille facere debuerit in nostra illa fuga, quid docto homine et amico dignum fuerit, cum præsertim rogatus esset, scio. Sed hæc non nimis exquiro a Græcis. Tu tamen videbis, si erit, quod nolim, arcessen-

[a] Vincki.

les laisserons ici avec nos jeunes gens, jusqu'à ce que nous sachions si nous ferons une paix honteuse, ou si nous nous engagerons dans une guerre funeste. Nous partons, mon frère et moi, aujourd'hui, troisième de février, pour aller trouver les consuls à Capoue, où nous avons ordre d'être le 5. On dit que lorsqu'on a lu au peuple la réponse qu'a faite Pompée aux propositions de César, l'assemblée en a paru contente. Je l'avais bien cru. Si César n'accepte pas les offres qu'on lui fait, il perdra l'affection du peuple [130]; s'il les accepte... lequel vaut le mieux? me direz-vous: je ne puis pas vous répondre, que je ne sache quelles forces nous avons à lui opposer. On dit ici que nous sommes maîtres d'Ancône [131], d'où nous avons chassé Cassius; c'est une fort bonne affaire si la paix ne se fait point. On assure, d'un autre côté, que depuis que César a proposé un accommodement, il continue de lever des troupes avec plus de diligence que jamais, qu'il se saisit des postes avantageux et y met des garnisons. Quel scélérat, quel brigand, quelle indignité pour la république que la paix que nous allons faire! Mais laissons là ces mouvemens d'indignation; il faut céder au temps et nous en aller en Espagne avec Pompée; c'est tout ce que nous pouvons espérer de mieux. Il faut se résoudre à voir ce second consulat, puisque nous n'avons pas voulu en garantir la république lorsqu'on le pouvait. J'avais oublié, dans mes autres lettres, de vous parler de Dionysius. J'ai maintenant résolu d'attendre la réponse que fera César; si nous retournons à Rome, il serait inutile de le faire venir ici; si cette affaire traîne quelque temps, je pourrais alors le mander. Devait-il nous abandonner [132] dans notre fuite, après que je l'avais prié de ne nous point quitter? Cela est-il d'un bon ami, et d'un homme de sa profession? Mais il n'en faut pas tant demander aux Grecs.

dus, ne molesti simus invito. Quintus frater laborat, ut tibi, quod debet, ab Egnatio solvat : nec Egnatio voluntas deest : nec parum locuples est : sed cum tale tempus sit, ut Q. Titinius (multum enim est nobiscum) viaticum se neget habere; idemque debitoribus suis denuntiarit, ut eodem fœnore uterentur; atque hoc idem etiam L. Ligus fecisse dicatur; nec hoc tempore aut domi nummos Quintus habeat, aut exigere ab Egnatio, aut versuram usquam facere possit; miratur, te non habuisse rationem hujus publicæ difficultatis. Ego autem; etsi illud ψευδησιόδειον (ita enim putatur) observo, μηδὲ δίκην, præsertim in te, a quo nihil umquam vidi temere fieri; tamen illius querela movebar. Hoc, quidquid est, te scire volui.

EPISTOLA XIX.

CICERO ATTICO SAL.

Nihil habeo, quod ad te scribam. Quin etiam epistolam, quam eram elucubratus, ad te non dedi. Erat enim plena spei bonæ; quod et concionis voluntatem audieram, et illum conditionibus [a] usurum putabam, præsertim suis. Ecce tibi II non. febr.

[a] Usum.

Au reste, en cas qu'il faille le faire venir ici, ce que je ne souhaite point; voyez, je vous prie, s'il y est disposé, car je ne prétends point le contraindre. Mon frère travaille à tirer de l'argent d'Egnatius, pour vous payer. Egnatius ne manque pas de bonne volonté, et il est même fort riche; mais l'argent est si rare, que Titinius, qui me voit très-souvent, m'a dit qu'il n'en pouvait pas même trouver pour son voyage, et qu'il s'était contenté de signifier à ses débiteurs que l'intérêt courrait sur le même pied; on dit que L. Ligus en a usé de même. Mon frère n'ayant donc point d'argent comptant, n'en pouvant tirer d'Egnatius, et n'en trouvant nulle part à emprunter, est surpris que vous n'ayez point d'égard à cette disette générale [131]. Pour moi, quoique je suive exactement cette maxime qu'on attribue communément à Hésiode, quoique des critiques ne la croient pas de lui, *il ne faut point juger qu'on n'ait entendu les deux parties*, surtout lorsqu'il s'agit d'une personne aussi raisonnable que vous, je n'ai pas laissé d'être touché des plaintes de mon frère. Enfin, j'ai cru devoir vous en dire un mot.

LETTRE XIX.

Au même.

Je n'ai rien à vous mander, et j'ai même déchiré une lettre que je vous écrivais, parce qu'elle roulait sur les bonnes espérances que j'avais conçues. Je m'imaginais que César aurait égard à ce que le peuple a paru souhaiter, et qu'il se tiendrait à des conditions qu'il a lui-même proposées. Mais, le quatrième de février, au matin, j'ai reçu en même temps votre lettre, celle de Philotime et celle de Furnius, avec la copie

mane accepi litteras tuas, Philotimi, Furnii, Curionis ad Furnium, quibus irridet L. Cæsaris legationem. Plane oppressi videmur : nec, quid consilii capiam, scio : nec mehercule de me laboro : de pueris quid agam, non habeo. Capuam tamen proficiscebar hæc scribens, quo facilius de Pompeji rebus cognoscerem.

EPISTOLA XX.

CICERO ATTICO SAL.

Breviloquentem jam me tempus ipsum facit. Pacem enim desperavi : bellum nostri nullum administrant. Cave enim putes, quidquam esse minoris his consulibus : quorum ego spe [a] audiendi, et cognoscendi nostri apparatus, maximo imbri Capuam veni pridie nonas, ut eram jussus. Illi autem nondum venerant, sed erant venturi, inanes, imparati. Cnæus autem Luceriæ dicebatur esse, et adire cohortes legionum attianarum, non firmissimarum. At illum ruere nuntiant, et jam jamque adesse, non ut manum conserat (quicum enim?), sed ut fugam intercludat. Ego autem in Italia καὶ συναποθανεῖν. Nec te id consulo. Sin extra, quid ago? ad manendum hiems, lictores, improvidi et negligentes duces; ad fugam hortatur amicitia Cnæi, causa bonorum, turpitudo conjungendi cum tyranno : qui quidem incertum

[a] Audiendi aliquid.

d'une lettre de Curion à ce dernier, dans laquelle il se moque fort de l'ambassade de Lucius César. Nous n'avons plus de ressource, et je ne sais à quoi me déterminer. Ce n'est point par rapport à moi que je suis si en peine, c'est par rapport à mon fils et à notre neveu. Je vais néanmoins partir pour Capoue, où j'aurai plus aisément des nouvelles de Pompée.

LETTRE XX.

Au même.

J'ai de jour en jour moins de matière pour vous écrire. Nous n'avons plus aucune espérance de paix, et nos gens n'ont rien de prêt pour la guerre. Vous pouvez compter qu'il n'y a rien de plus mince que nos deux consuls. Dans l'envie de savoir d'eux en quel état sont nos affaires, je suis revenu le 4, par une fort grande pluie, à Capoue, où ils m'ont mandé. Ils ne sont pas arrivés; et ils viendront, je vous en réponds, sans avoir pris aucune mesure. On dit que Pompée est allé à Lucérie joindre quelques cohortes des légions d'Attius, dont il est bon de s'assurer [134]. On mande, de l'autre côté, que César marche en diligence, et qu'il aura bientôt pénétré jusqu'ici. Ce n'est pas pour en venir aux mains; avec qui combattrait-il? mais c'est pour empêcher que nous ne lui échappions. Je suis résolu, s'il le faut, à périr avec Pompée, pourvu qu'il demeure en Italie, et je ne vous consulte point là-dessus; mais, s'il en sort, que dois-je faire? La rigueur de la saison, l'embarras de mes licteurs, la négligence et toutes les fautes de nos chefs, sont autant de raisons pour

est, Phalarimne an Pisistratum sit imitaturus. Hæc velim explices, et me juves consilio. Etsi te ipsum istic jam calere puto. Sed tamen quantum poteris. Ego si quid hic hodie novi cognoro, scies. Jam enim aderunt consules ad suas nonas. Tuas quotidie litteras exspectabo. Ad has autem, cum poteris, rescribes. Mulieres et Cicerones in Formiano reliqui.

EPISTOLA XXI.

CICERO ATTICO SAL.

De malis nostris tu prius audis, quam ego. Istinc enim emanant. Boni autem hinc quod exspectes, nihil est. Veni Capuam ad nonas febr. ita ut jusserant consules. Eo die Lentulus venit sero : alter consul omnino non venerat VII idus. Eo enim die ego Capua discessi, et mansi Calibus. Inde has litteras postridie ante lucem dedi. Hæc, Capuæ dum fui, cognovi : nihil in consulibus, nullum usquam delectum. Nec enim conquisitores φαινοπροσωπεῖν audent; cum ille adsit contra; cum noster dux nusquam sit, nihil agat : nec nomina dant. Deficit enim non voluntas, sed spes.

demeurer. D'autre part, je suis porté à suivre Pompée, et par l'amitié que j'ai pour lui, et par la bonté de sa cause, et enfin pour m'épargner la honte de me joindre à un tyran, qui, jusqu'à présent, laisse douter s'il sera un Pisistrate ou un Phalaris [135]. Je vous prie de m'aider de vos conseils, quoique apparemment vous ne soyez guère moins embarrassé que moi; mais vous me direz toujours ce qui vous viendra dans l'esprit. Si j'apprends ici aujourd'hui quelque chose de nouveau, je vous le manderai; car les consuls arriveront sans doute pour l'assemblée du 5. J'attends tous les jours de vos lettres; vous ferez réponse à celle-ci quand vous le pourrez. J'ai laissé à Formies nos femmes et nos jeunes gens.

LETTRE XXI.

Au même.

Vous savez plus tôt que nous les mauvaises nouvelles, car vous êtes plus près de leur source [136]. Il n'en faut attendre aucune bonne de ce côté-ci. Je suis venu à Capoue pour le cinquième de février, comme j'en avais ordre des consuls. Lentulus y arriva le soir, mais son collègue n'y était pas encore le 7, que j'en suis parti. J'ai couché à Calès, où j'écris cette lettre le 8 avant le jour. Pendant que j'ai été à Capoue, j'ai reconnu de plus en plus qu'il ne fallait rien attendre de nos consuls. Les levées ne se font point; ceux qui en sont chargés n'osent agir ouvertement, voyant que César est prêt à tomber sur nous, et que Pompée n'ose paraître ni faire aucun mouvement. D'ailleurs, personne ne s'enrôle; ce n'est pas qu'on manque de bonne volonté, mais c'est qu'on voit que nos affaires sont désespérées. Pour ce qui est de

Cnæus autem noster (o rem miseram et incredibilem!) ut totus jacet! non animus est, non consilium, non copiæ, non diligentia. Mittam illa, fugam ab urbe turpissimam, timidissimas in oppidis conciones, ignorationem non solum adversarii, sed etiam suarum copiarum. Hoc cujusmodi est? vii id. febr. Capuam C. Cassius tribunus plebis venit, attulit mandata ad consules, ut Romam venirent, pecuniam de sanctiore ærario auferrent, statim exirent urbe relicta. Redeant: quo præsidio? deinde exeant: quis sinat? Consul ei rescripsit, ut prius ipse in Picenum. At illud totum erat amissum: sciebat nemo præter me ex litteris Dolabellæ. Mihi dubium non erat, quin ille jam jamque foret in Apulia: Cnæus noster in navi. Ego quid agam, σκέμμα magnum: neque mehercule mihi quidem ullum, nisi omnia essent acta turpissime, neque ego ullius consilii particeps. Sed tamen, quod me deceat. Ipse me Cæsar ad pacem hortatur. Sed antiquiores litteræ, quam ruere cœpit. Dolabella, Cœlius, me illi valde satisfacere. Mira me ἀπορία torquet. Juva me consilio, si potes: et tamen ista, quantum potes, provide. Nihil habeo, tanta rerum perturbatione, quod scribam. Tuas litteras exspecto.

Pompée (quelle honte! qui l'eût jamais cru!), ce n'est plus le même homme; il n'a ni courage, ni résolution, ni prévoyance, ni activité. Mais, sans parler de toutes les fautes qu'il a déjà faites, de cette fuite si honteuse, de ces harangues où il a fait paraître tant de faiblesse, de l'ignorance inexcusable où il a été, non-seulement des forces de son ennemi, mais des siennes propres, voici quelque chose qui ne se conçoit pas mieux. Le septième de février, C. Cassius vint de sa part à Capoue, dire aux consuls qu'ils retournassent à Rome, qu'ils prissent tout l'argent du trésor sacré [137], et qu'ils revinssent aussitôt. Qu'ils retournent à Rome [138]! et avec quelle escorte? Qu'ils en sortent! les laisserait-on sortir? Le consul Lentulus a mandé à Pompée qu'il commençât par entrer dans le Picénum; mais nos ennemis s'en sont déjà emparés; personne ne le sait encore ici, et c'est Dolabella qui me le mande. Je ne doute point que nous ne voyions bientôt César dans la Pouille, et Pompée réduit à passer la mer. Que ferai-je alors? quel parti prendre? Je n'hésiterais pas si nos gens n'avaient fait tant de fautes honteuses, et cela pour n'avoir pas voulu profiter de mes avis; cependant je n'oublierai point ce que l'honneur demande de moi. César m'exhorte à ménager un accommodement, mais sa lettre était écrite avant qu'il eût fait tant de progrès. Dolabella et Célius me marquent qu'il est fort content de moi. Je suis dans un étrange embarras; tâchez de m'en tirer si vous le pouvez, et réglez toujours, en attendant, mes affaires de Rome. Dans l'agitation où je suis, c'est tout ce que je puis vous écrire. J'attends de vos nouvelles.

EPISTOLA XXII.

CICERO ATTICO SAL.

Pedem in Italia video nullum esse, qui non in istius potestate sit. De Pompejo scio nihil; eumque, nisi in navim se contulerit, exceptum iri puto. O celeritatem incredibilem! hujus autem nostri! sed non possum sine dolore accusare eum, de quo angor et crucior. Tu cædem non sine causa times: non quo minus quidquam Cæsari expediat ad diuturnitatem victoriæ et dominationis: sed video, quorum arbitrio sit acturus. Recte sit. Censeo cedendum de oppidis his. Egeo consilii. Quod optimum factu videbitur, facies. Cum Philotimo loquere: atque adeo Terentiam habebis idibus. Ego quid agam? qua aut terra, aut mari persequar eum, qui ubi sit, nescio? etsi terra quidem qui possum? mari quo? tradam igitur isti me? fac posse tuto. Multi enim hortantur. Num etiam honeste? nullo modo. Quid? a te petam consilium, ut soleo? explicari res non potest. Sed tamen, si quid in mentem venit, velim scribas, et ipse quid sis acturus.

LETTRE XXII.

Au même.

Il ne reste pas un pouce de terre dans l'Italie dont César ne soit le maître. Je n'ai point de nouvelles de Pompée; et j'appréhende, s'il ne s'embarque au plus tôt, que César ne lui coupe le chemin. Quelle rapidité! Dans notre chef, au contraire... mais je ne puis sans douleur rappeler les fautes d'un ami dont le péril m'alarme et m'intéresse si fort. Ce n'est pas sans fondement que vous appréhendez une proscription, quoique d'ailleurs rien ne soit moins propre à affermir la domination de César, et à lui assurer le fruit de sa victoire; mais on peut juger de ce qu'il fera, par le caractère de ceux qu'il consulte. Je souhaite que nous nous trompions. Je crois qu'il ne faut point laisser ma famille dans les villes de ce voisinage. Pour mes autres affaires, je ne suis point en état de les régler, et je m'en remets entièrement à vous. Vous pouvez parler à Philotime et à ma femme, qui sera à Rome le treize. Mais moi, que dois-je faire? Dans quelle contrée, sur quelle mer aller chercher un homme dont je n'ai aucune nouvelle? Par terre, comment le joindre? Sur mer, où m'embarquer? Me livrerai-je à César? Quand je le pourrais faire avec sûreté, comme bien des gens le prétendent, le puis-je avec honneur? Non, sans doute. Que ferai-je donc? Je vous consulterai à mon ordinaire. Ce n'est pas une chose aisée à résoudre; mandez-moi toujours ce qui vous viendra dans l'esprit, et quel parti vous prendrez vous-même.

EPISTOLA XXIII.

CICERO ATTICO SAL.

Quinto id. feb. vesperi a Philotimo litteras accepi, Domitium exercitum firmum habere; cohortes ex Piceno, Lentulo et Thermo ducentibus, cum Domitii exercitu conjunctas esse; Cæsarem intercludi posse, eumque id timere; bonorum animos recreatos Romæ, improbos quasi perculsos. Hæc, metuo equidem, ne sint somnia: sed tamen M. Lepidum, L. Torquatum, C. Cassium tribunum plebis (hi enim sunt nobiscum, id est, in Formiano), Philotimi litteræ ad vitam revocaverunt. Ego autem illa metuo ne veriora sint, nos omnes pæne jam captos esse, Pompejum Italia cedere: quem quidem (o rem acerbam!) persequi Cæsar dicitur. Persequi Cæsar Pompejum? quid? ut interficiat? o me miserum! et non omnes nostra corpora opponimus? in quo tu quoque ingemiscis. Sed quid faciamus? victi, oppressi, capti plane sumus. Ego tamen, Philotimi litteris lectis, mutavi consilium de mulieribus: quas, ut scripseram ad te, Romam remittebam: sed mihi venit in mentem, multum fore sermonem, me judicium jam de causa publica fecisse; qua desperata, quasi hunc gradum mei reditus esse, quod mulieres revertissent. De me autem ipso tibi assentior, ne me dem incertæ et periculosæ fugæ; cum reipublicæ ni-

LETTRE XXIII.

Au même.

Le neuvième de février, au soir, j'ai reçu une lettre de Philotime, qui me mande que Domitius a un corps d'armée considérable, renforcé par les troupes que Lentulus et Thermus ont amenées du Picénum; qu'on pourrait bien ôter à César la communication avec le reste de ses troupes, et qu'il paraissait le craindre; que cette nouvelle avait rassuré les bons citoyens, et que les méchans en étaient fort alarmés; mais j'appréhende que tout cela ne soit qu'un songe. Cependant cette lettre de Philotime a rendu la vie à M. Lépidus, et à L. Torquatus, et à C. Cassius, tribun du peuple, qui sont avec moi à Formies. Je crains fort qu'il ne soit plus vrai, comme on le mande d'ailleurs, que nous ne pouvons plus échapper à notre ennemi, et que Pompée pense à abandonner l'Italie. Et, ce qui est déplorable, César, dit-on, le poursuit. César poursuit Pompée! Quoi donc! en veut-il à sa vie? Malheureux que nous sommes! ne devrions-nous pas tous nous mettre au-devant de ce furieux! Vous sentez les mêmes mouvemens d'indignation; mais que pouvons-nous faire, vaincus, accablés, et pris de tous côtés comme nous le sommes? Cependant la lettre de Philotime m'a fait quitter la résolution où j'étais de renvoyer nos femmes à Rome, comme je vous l'avais marqué. J'ai fait réflexion que cela donnerait fort à parler, et qu'on ne manquerait pas de dire que c'était une marque que je regardais les affaires comme désespérées, et que, par le retour de ma famille, je voulais préparer au mien. Je crois, comme vous, que je ne dois point aller loin de l'Italie

hil prosim, nihil Pompejo; pro quo emori cum pie possum, tum lubenter. Manebo igitur : etsi vivere. Quod quæris, hic quid agatur : tota Capua, et omnis hic delectus jacet. Desperata res est; in fuga omnes sunt : nisi quid ejusmodi fuerit, ut Pompejus istas Domitii copias cum suis conjungat. Sed videbamur omnia biduo triduove scituri. Cæsaris litterarum exemplum tibi misi : rogaras enim; cui nos valde satisfacere, multi ad me scripserunt : quod patior facile, dum, ut adhuc, nihil faciam turpiter.

EPISTOLA XXIV.

CICERO ATTICO SAL.

Philotimi litteræ me quidem non nimis, sed eos, qui in his locis erant, admodum delectarunt. Ecce postridie Cassio litteræ Capua, a Lucretio, familiari ejus, Nigidium a Domitio Capuam venisse; eum dicere, Vibullium cum paucis militibus e Piceno currere ad Cnæum, confestim sequi Cæsarem, Domitium non habere militum III millia. Idem scripsit, consules Capua discessisse. Non dubito, quin Cnæus in fuga sit; modo effugiat. A consilio fugiendi, ut tu censes, absum.

errer à l'aventure; cela ne serait utile ni à la république, ni à Pompée. Si ma mort pouvait le sauver, je me sacrifierais volontiers pour lui. Je demeurerai donc, quoique, après tout, rien ne puisse plus nous attacher à la vie. Vous me demandez des nouvelles de ces quartiers. On a tout abandonné à Capoue, les levées ne se font point, et l'on ne pense plus qu'à se sauver. Enfin il n'y a rien à espérer, à moins que Pompée ne joigne Domitius; mais nous en serons instruits dans deux ou trois jours. Je vous envoie une copie de la lettre de César que vous m'aviez demandée. Plusieurs personnes m'ont écrit qu'il était fort content de moi; à la bonne heure, pourvu que je ne fasse rien contre mon devoir, ce qu'on ne peut pas jusqu'à présent me reprocher.

LETTRE XXIV.

Au même.

La lettre de Philotime avait répandu ici la joie, quoiqu'elle ne m'en eût donné qu'une fort médiocre. Dès le lendemain Cassius en a reçu une de Lucrétius, qui lui mande de Capoue, que Nigidius y était venu de la part de Domitius, et avait rapporté que Vibullius s'était sauvé du Picénum avec un petit nombre de soldats, et marchait en diligence pour joindre Pompée; que César suivait de fort près, et que les troupes de Domitius ne faisaient pas trois mille hommes. Lucrétius mande aussi que les consuls ne sont plus à Capoue. Je ne doute point que Pompée ne fuie devant César; pourvu qu'il échappe. Je pense, comme vous, que je ne dois point fuir avec lui.

EPISTOLA XXV.

CICERO ATTICO SAL.

Cum dedissem ad te litteras tristes, et metuo ne veras, de Lucretii ad Cassium litteris Capua missis; Cephalio venit a vobis, attulit etiam a te litteras hilariores, nec tamen firmas, ut soles. Omnia facilius credere possum, quam quod scribitis, Pompejum exercitum habere. Nemo huc ita affert, omniaque, quæ nolim. O rem miseram! malas causas semper obtinuit, in optima concidit. Quid dicam? nisi, illud eum scisse; neque enim erat difficile: hoc nescisse. Erat enim ars difficilis, recte rempublicam regere. Sed jam jamque omnia sciemus, et scribemus ad te statim.

EPISTOLA XXVI.

CICERO ATTICO SAL.

Non venit idem usu mihi, quod tu tibi scribis: *quoties exorior?* ego enim nunc paullum exorior, et maxime quidem iis litteris, quæ Roma afferuntur, de Domitio, de Picentium cohortibus. Omnia erant facta hoc biduo lætiora. Itaque fuga, quæ parabatur, repressa est. Cæsaris interdicta,

Si te secundo lumine hic offendero,

LETTRE XXV.

Au même.

Après que je vous eus écrit les mauvaises nouvelles que Lucrétius a mandées de Capoue, et qui ne sont peut-être que trop vraies, Céphalion me rendit votre lettre où vous m'en apprenez de meilleures, mais, à votre ordinaire, sans rien assurer. Je ne puis me persuader que Pompée ait un corps d'armée, comme vous me le mandez tous de Rome; les nouvelles qui viennent ici disent tout le contraire. Quelle étrange fatalité ! Toutes les affaires injustes qu'il a entreprises lui ont réussi, et maintenant qu'il soutient une si bonne cause, il succombe. Que dire à cela? sinon que les premières ne demandaient qu'une habileté médiocre, au lieu que, pour bien gouverner la république, il faut une prudence consommée. Mais nous aurons bientôt des nouvelles certaines, et je vous en ferai part aussitôt.

LETTRE XXVI.

Au même.

Je ne puis pas dire comme vous que j'ai souvent des lueurs d'espérance, car voici la première que j'aie eue. Ce qu'on mande de Rome touchant Domitius et les troupes du Picénum, m'en a plus donné que tout le reste. Depuis deux jours on est ici fort rassuré, et tous ceux qui pensaient à prendre la fuite, ont changé de dessein. On ne se met plus en peine des menaces et des ordres tyranniques de César [139]; l'on espère beaucoup de Domitius, et encore plus d'Afranius [140]. Je vous suis

respuuntur. Bona de Domitio, præclara de Afranio fama est. Quod me amicissime admones, ut me integrum, quoad possim, servem; gratum est. Quod addis, ne propensior ad turpem causam videar; certe videri possum. Ego me ducem in civili bello, quoad de pace ageretur, negavi esse : non quin rectum esset; sed quia, quod multo rectius fuit, id mihi fraudem tulit. Plane eum, cui Cnæus noster alterum consulatum deferret et triumphum : at quibus verbis? pro suis rebus gestis amplissimis; inimicum habere nolueram. Ego scio, et quem metuam, et quam ob rem. Sin erit bellum, ut video fore; partes meæ non desiderabuntur. De HS. millib. xx Terentia tibi rescripsit. Dionysio, dum existimabam vagos nos fore, nolui molestus esse. Tibi autem, crebro ad me scribenti de ejus officio, nihil rescripsi : quod diem ex die exspectabam, ut statuerem, quid esset faciendum. Nunc, ut video, pueri certe in Formiano videntur hiematuri : num et ego, nescio. Si enim erit bellum, cum Pompejo esse constitui. Quod habebo certi, faciam, ut scias. Ego bellum fœdissimum futurum puto; nisi qui, ut tu scis, Parthicus casus exstiterit.

---

très-obligé du conseil que vous me donnez en bon ami, de demeurer neutre autant que je pourrai. Vous ajoutez que je dois prendre garde qu'il ne paraisse que je penche vers la mauvaise cause; cet avis peut avoir quelque fondement. Tant qu'on a parlé de paix, j'ai témoigné l'éloignement que j'avais pour une guerre civile: peut-être aurait-il été mieux de garder moins de ménagement; mais je me suis autrefois fort mal trouvé d'avoir trop bien fait mon devoir. Je n'ai point voulu avoir pour ennemi un homme à qui Pompée offrait un second consulat avec le triomphe, et encore en quels termes (en considération, dit-il, de vos grandes actions)? Je sais qui je dois craindre [41], et pourquoi je le dois. Si nous avons la guerre, comme il y a beaucoup d'apparence, alors je ne me ménagerai plus. Ma femme vous a fait réponse sur ces vingt mille sesterces. Pour Dionysius, tant que j'ai cru que nous ne pourrions nous fixer en aucun endroit, je n'ai pas voulu le contraindre, et je ne vous ai point répondu sur ce que vous me mandiez de ses bonnes dispositions, parce que j'attendais de jour à autre que je susse à quoi me déterminer. Je crois, pour le présent, que nos jeunes gens passeront l'hiver à Formies; je ne sais point si je l'y passerai avec eux; car, si nous avons la guerre, j'irai joindre Pompée. Je vous manderai tout ce que j'apprendrai de certain. Je ne doute point que nous n'ayons une guerre funeste, à moins que nous n'en soyons délivrés aussi heureusement que nous l'avons été de celle des Parthes [42].

REMARQUES

SUR

LE SEPTIÈME LIVRE.

---

1 LETTRE I. *Mais l'amour de la patrie a été long-temps plus fort que toutes les raisons de politique.* Le passage d'Homère, dont Cicéron ne cite ici que le commencement, signifie à la lettre : *Mais vous n'avez pu me persuader qu'il y eût rien de plus cher pour nous que notre patrie.*

2 *A venir demander le consulat en personne.* On y était obligé, à moins qu'on n'eût pour cela une dispense expresse, et on avait accordé cette dispense à César pendant le troisième consulat de Pompée. Cela s'appelait *habere rationem alicujus*, supp. *absentis.*

3 *Quand on viendra aux opinions.* DIC, M. TULLI : c'était la formule dont se servait celui qui présidait au sénat.

4 *Ne serait-ce pas manquer à ma parole ?* Il y a dans le texte, *ubi illæ sunt densæ dexteræ.* DENSÆ est là pour *junctæ*, *implexæ.*

5 *Je mis Célius dans ses intérêts.* Il était tribun du peuple sous le troisième consulat de Pompée.

6 *A Ravenne.* Qui était du gouvernement de César.

7 *Pendant ce troisième consulat qui l'a immortalisé.* Pompée fut si charmé de l'honneur extraordinaire que les gens du bon parti lui déférèrent en le faisant élire consul sans collègue, qu'il se livra entièrement à eux, et fit plusieurs règlemens très-utiles pour la république.

8 *Que diront tous les gens de bien ?* A la lettre, *que diront les Troïens et les Troïennes, etc.?* Il fait allusion à un endroit d'Homère. *Voy.* les remarques sur la cinquième lettre du second livre.

9 *Polydamas. Voy.* les remarques sur la cinquième lettre du second livre.

10 *Mais ils trouveront bien le moyen de me faire venir au sénat.* Cicéron ne pouvant entrer dans Rome dès-lors qu'il demandait le triomphe, espérait par-là se dispenser d'opiner dans le sénat sur des affaires aussi délicates et aussi embarrassantes que celles dont il s'agissait alors. Mais il

avait à craindre que, pour le faire venir au sénat, on ne tînt exprès cette assemblée hors de l'enceinte de Rome, comme on faisait toutes les fois que Pompée voulait s'y trouver; car il ne pouvait pas non plus entrer dans la ville, parce qu'il était gouverneur d'Espagne.

11 *Pour parler comme les historiens.* Cicéron dit, *pour parler comme Thucydide, parce que l'ἐκβολὴ λόγου* du texte lui est fort familière; mais *digression* est un mot commun à tous les historiens.

12 *Celui qui n'a point été d'avis de m'en accorder, a opiné d'une manière qui me fait plus d'honneur que tous les triomphes du monde.* Lorsqu'il s'agit de décerner à Cicéron des supplications, Caton dit qu'il ne lui paraissait pas que les avantages qu'il avait remportés fussent assez considérables pour qu'on en rendît aux dieux des actions de grâces solennelles, mais que d'ailleurs on ne pouvait trop le louer sur la manière dont il s'était conduit dans son gouvernement, et que s'il y avait des honneurs attachés à la vertu comme à la victoire, on ne pouvait lui en rendre de trop grands. Epist. 2 h. lib.; epist. 5, lib. 15 *Fam.*

13 *Il n'y avait que Crassipès et lui à qui je n'eusse point écrit.* On voit par cet endroit que Crassipès, le second gendre de Cicéron, n'était point mort, et que Cicéron était brouillé avec lui, parce qu'il avait répudié sa fille.

14 *Il fait trop bien les siennes.* Il y a dans le texte, *mirus est* φυράτης, *i. e. turbator*, supp. *rationum.* Cicéron a déjà dit de cet affranchi dans une autre lettre, πεφυρακέναι τὰς ψήφους, *rationes conturbasse.*

15 *C'est un autre Lartidius.* Ce Lartidius était apparemment quelque fourbe insigne qui ne nous est point connu, ou quelque affranchi qui avait fait les affaires de Cicéron avant Philotime, et dont il n'avait pas été plus content; car je ne crois pas qu'on voulût, avec Turnèbe, reconnaître sous ce nom de Lartidius, Ulysse, fils de Laërte.

16 *Cette affaire dans laquelle vous m'avez promis de me seconder.* Je crois que ces mots, *et in eo ego te adjuvabo*, sont de la lettre où Atticus avait promis à Cicérou de le servir.

17 LETTRE II. *Les vents.* Il y a dans le texte le vent d'*Onchesmus.* Il est fort ordinaire de donner aux vents le nom des lieux d'où ils soufflent. Onchesmus était un port d'Epire auprès de Buthrote.

18 *Voilà un vers dont vous pouvez vous faire honneur auprès de notre jeunesse.* Cicéron s'étant aperçu que sa phrase finissait par un vers, au lieu d'en rompre la mesure, il dit en plaisantant, à Atticus, qu'il le lui abandonne, et qu'il peut s'en faire honneur auprès de ces jeunes gens qui le voyaient sur le pied de bel-esprit et d'homme de lettres.

19 *Un tour de plaisanterie fort agréable.* αὐτόχθων *urbanitas*, c'est ce qu'il appelle ailleurs *antiquam et vernaculam festivitatem*, cette plaisanterie naturelle aux anciens Romains, que Cicéron mettait au-dessus de l'*urbanité attique*.

Accedunt non Attici, sed falsiores quam illi Atticorum, Romani veteres atque urbani sales. Epist. 15, lib. 9 *Fam.*

20 *Je vous porte son testament.* Le texte est corrompu en cet endroit, et les commentateurs se sont vainement épuisés en conjectures pour le rétablir. C'est quelque chose de curieux, que de voir l'interprétation que l'un des plus habiles donne à cet endroit; je ne crois pas qu'on puisse en ce genre pousser plus loin le ridicule. Je lis avec Manuce, *ejus testamentum deporto trium Ciceronum, etc.* Si l'on ne peut pas assurer que ce soit la véritable leçon, elle fait du moins un sens raisonnable, et a rapport à cet endroit de la lettre suivante, *a Curio tabulas accepi quas mecum porto.* On pourrait lire encore, *ejus est testamentum de portitorio*, etc. *Portitorium*, c'était le bureau où l'on payait la douane. Grévius a conservé judicieusement dans la suite de ce passage la leçon des anciennes éditions, en attendant des lumières plus sûres que celles que les nouveaux critiques ont cru pouvoir tirer des manuscrits. Il n'est pas pardonnable à Grutérus et à Schrévélius, d'avoir mis dans leur texte la conjecture de Bosius, qui lit : *Ejus est testamentum de tortorii uncis, Geronum signis obsignatum, cohortisque prætoriæ, fecit palam te exlibratus, me exartuatus.* Voilà un texte qui promet un beau commentaire. Tout ce qu'il y a de vrai dans l'interprétation de Bosius, c'est que ce testament n'était qu'une plaisanterie, comme on en faisait souvent alors. *Sueton. Julio. Nonnulli urbanorum, cum quid per jocum testandi gratia signarent, etc.* Vide Gronov. *de Pecunia veteri*, lib. 4, c. 9. Il est venu jusqu'à nous quelques-uns de ces testamens burlesques, qui ont été donnés au public par Georges Fabricius et par Lambécius.

21 *Cacheté du cachet de mon frère, etc.* Quand on faisait son testament, on appelait plusieurs de ses amis qui servaient de témoins, et qui cachetaient l'acte, ce qui tenait alors lieu de signature.

22 *De ma suite.* Il y a dans le texte : *Cohortisque prætoriæ.* Dans la lettre précédente et dans la suivante, le mot *cohors* se trouve dans le même sens. Nous avons déjà dit que *prætor* signifiait en général tous ceux qui avaient quelque commandement.

23 *Son héritier principal.* J'ai suivi ici l'interprétation de Manuce; on en peut voir une autre dans le traité de Gronovius *de Pecunia veteri*, lib. 2, cap. 2. Il n'est rien de plus incertain que toutes ces anciennes supputa-

tions ; et d'ailleurs, comme il ne s'agit ici que d'une plaisanterie que nous ne pourrons pas démêler, tout cela est assez indifférent.

24 *Alexion*. Médecin très-habile, dont il parle avec éloge dans la première lettre du quinzième livre.

25 *Actium de Corcyre*. On l'appelait ainsi pour le distinguer de l'autre Actium, si fameux depuis par la défaite d'Antoine. Cicéron dit ailleurs *de portu Corcyreorum*. Il y fut retenu pendant huit jours par le mauvais temps (epist. 9, lib. 16 *Fam.*). Cet Actium était en Epire, vis-à-vis de l'île de Corcyre; et l'Actium qu'Auguste appela depuis *Nicopolis*, était dans l'Acarnanie.

26 *Le fleuve Thyamis*. Sur lequel étaient les terres d'Atticus.

27 *Je suis ravi que vous soyez si charmé de votre aimable fille, etc.* Voy. les remarques sur la dix-neuvième lettre du cinquième livre.

28 *Les sentimens obscènes de Carnéade*. Il n'y a rien d'obscène dans cette formule, *bene eveniat;* l'obscénité est dans la chose à laquelle Carnéade l'appliquait. Casaubon croit qu'il disait τύχη τῆ ἀγαθῆ παιδοποιῶμεν; mais ce dernier mot n'a rien d'obscène; il y a plus d'apparence qu'il se servait du mot συγγίνεσθαι, *coïre*. Cicéron veut donc dire qu'il est honteux que Carnéade se servît, dans une pareille occasion, de cette formule de bon augure qu'on employait dans les actions les plus solennelles, comme chez les Romains, *quod felix faustumque sit*. On pourrait encore donner un autre sens à cet endroit, car il n'est pas bien sûr qu'il s'agisse ici d'obscénité. *Spurce* pourrait bien ne signifier ici que *fœde, turpiter*, comme dans plusieurs autres endroits de Cicéron. Et alors il voudrait dire qu'il paraissait, par cette formule *bene eveniat*, que Carnéade avait pour principal objet, dans toutes ses actions, l'*utile* plus que l'*honnête ;* ce qui serait un sentiment indigne d'un philosophe; qu'on devait penser avec les stoïciens, que la vertu se suffisait à elle-même; au lieu que les académiciens, comme Carnéade, joignaient ensemble les motifs de l'*utile* et de l'*honnête*. Mais les épicuriens allaient encore plus loin; ils regardaient la volupté comme l'unique fin, même à l'exclusion de la vertu; du moins c'était le sentiment que leurs adversaires leur attribuaient, ou les conséquences qu'ils tiraient de leurs principes. Suivant cette seconde interprétation, il faudrait traduire le *bene eveniat* de *Carnéade*, par *qu'il nous en arrive du bien*, comme si c'avait été le principal motif des actions de ce philosophe, qui ne commençait jamais rien qu'avec cette espèce de préface de bon augure.

29 *Ce qu'a fait Hortensius*. C'est-à-dire, quelles mesures il a prises, et quels biens il veut vendre de la succession de son père.

30 *Ce même Caton a fait accorder à Bibulus vingt jours de supplications.* C'étaient les plus longues qu'on eût décernées jusqu'alors. On l'affecta peut-être, pour faire croire que les avantages qu'on avait remportés sur les Parthes étaient fort considérables. On a vu, dans le livre précédent, que c'était Cassius qui les avait battus; mais il ne commandait pas en chef, et les honneurs que le sénat décernait, comme les supplications et le triomphe, regardaient celui qui avait le commandement, *cujus auspiciis res erat gesta*, comme ils parlaient alors. Caton était beau-père de Bibulus, et ce fut ce qui lui fit relâcher en sa faveur quelque chose de cette justice exacte, et de cette vertu austère dont il faisait profession.

31 *Au préteur Drusus.* Il avait été *prætor urbanus* l'an 637.

32 *Qui ne jureraient pas d'avoir toujours le même respect pour leurs maîtres.* Les affranchis, dans les premiers temps de la république, étaient presque aussi soumis à leurs maîtres que les esclaves; et lorsqu'ils manquaient au respect qu'ils leur devaient en quelque chose de grave, les juges les remettaient sous leur puissance, ou bien on les vendait au profit de leur maître. Quelquefois aussi, quand on affranchissait un esclave, c'était à condition qu'il rendrait toujours à son maître certains services auxquels on l'engageait par serment.

33 *Aussi bien on n'a pas observé les formalités requises.* Quand on affranchissait un esclave dans toutes les formes, son maître venait devant le préteur avec lui et avec celui qui devenait son patron; il fallait aussi un greffier et des témoins. Quand on avait observé toutes ces formalités, l'affranchissement était irrévocable. Il y avait encore deux autres sortes d'affranchissemens irrévocables: le premier par testament, et le second, lorsqu'un esclave, du consentement de son maître, s'était fait mettre par les censeurs sur le rôle des citoyens romains. Il y avait trois autres manières d'affranchir moins solennelles: la première, *inter amicos*, lorsqu'on accordait la liberté à un esclave en présence de quelques amis; la seconde, *per mensam*, lorsque le maître l'admettait à sa table; et la troisième, *per epistolam*, lorsqu'il lui écrivait une lettre par laquelle il l'affranchissait.

34 LETTRE III. *Herculanum.* Auprès du mont Vésuve.

35 *Selon vos principes, contraires à ceux de Dicéarque.* Ce philosophe soutenait qu'il n'était pas d'un bon citoyen de languir dans le repos, et d'être inutile à sa patrie: le genre de vie qu'Atticus avait choisi, faisait assez voir qu'il ne goûtait pas cette maxime. *Voyez* la seizième lettre du second livre.

36 *Dans le sixième de ces livres que vous avez lus avec tant d'avidité.*

Il y a dans le texte, *in sexto libro, quid enim tibi faciam qui illos libros devorasti?* Cicéron veut dire, à ce que je crois, qu'il suffisait d'indiquer ces livres à Atticus, parce qu'il les avait fort présens. Il parle de ses livres de la *République*.

37 *Qu'il sera et plus sûr pour moi, et plus avantageux pour la république, que je garde le titre de général d'armée.* On gardait ce titre, et on était *cum imperio* jusqu'à ce qu'on fût entré dans Rome. Cicéron pouvait, par ce moyen, se dispenser d'aller au sénat; et, en cas qu'on en vînt à la guerre, on pouvait lui donner quelque commandement.

38 *Fabius et Caninius.* Lieutenans de César dans les Gaules.

39 *Cette Minerve à qui je confiais la garde de Rome pendant mon exil.* Cicéron, avant que de sortir de Rome, plaça dans le Capitole une statue de Minerve avec cette inscription, *Custos urbis*, pour faire entendre que, dans la confusion où il laissait les affaires, la prudence humaine n'y pouvait plus apporter de remède.

40 *De m'en tenir au parti que prennent Volcatius et Servius.* L. Volcatius et Tullus Servius Sulpitius, tous deux consulaires comme Cicéron: ils ne voulaient se déclarer pour aucun des deux partis.

41 *Pourquoi a-t-on fait continuer à César son gouvernement, et pourquoi par de telles voies?* Pompée et Crassus, pendant leur second consulat, ne gardèrent aucun ménagement, et se servirent de voies de fait pour faire réussir tout ce qu'ils avaient projeté avec César.

42 *Je ne demanderai point, pour parler comme vous, où est le vaisseau des Atrides.* C'est-à-dire, je ne chercherai point le parti le plus sûr, mais le plus juste. Casaubon croit, avec beaucoup de vraisemblance, que c'est une allusion à un endroit de quelque ancienne tragédie.

43 *Des tribuns qui seront fort puissans, surtout si C. Cassius se joint à eux.* Apparemment qu'on croyait alors que C. Cassius, qui était désigné tribun, se déclarerait pour César, aussi bien que Q. Cassius, l'un de ses plus zélés partisans. Mais cela se trouva faux. C. Cassius demeura toujours attaché à Pompée, et commanda depuis sous lui la flotte de Syrie.

44 *Que s'il y a quelqu'un dont il ne soit pas jaloux, ce sont seulement ceux à qui de nouveaux honneurs ne peuvent guère donner plus d'illustration.* Cicéron veut dire que la jalousie ne s'attache qu'à ceux avec qui on peut se mesurer. Bibulus avait sur Cicéron l'avantage d'une grande naissance: il avait de plus été censeur, ce qui était le dernier degré des honneurs auxquels un citoyen romain pouvait aspirer. Cicéron avait passé par les grandes charges de la république; mais il était le

premier de sa famille qui y fût entré, *novus homo*, un nouveau noble, qualité qui ne manque pas d'attirer la jalousie, et qui mettait Caton plus à portée de se mesurer avec lui qu'avec Bibulus. Après tout, Cicéron, de mauvaise humeur contre Caton, lui attribue ici un sentiment de jalousie qui n'était point dans son caractère. Il ne fallait point chercher d'autres raisons dans sa partialité pour Bibulus, que l'alliance qui était entre eux.

45 *Bien loin que son changement m'ébranle, je suis au contraire persuadé qu'il s'en trouvera fort mal.* Il parle de Célius, que Curion avait attiré depuis peu dans le parti de César. Cicéron devina fort juste; car Célius n'ayant pas été content de César, tenta depuis de former en Italie un parti contre lui : mais son entreprise ne réussit pas, et il lui en coûta la vie. *Voy.* epist. 15, 16 et 17, lib. 8 *Fam.*

46 *Les maisons de Luccéius* Vici, plusieurs maisons contiguës.

47 *Des principaux officiers de ma suite.* Il y a dans le texte, *de serperastris cohortis meæ*. Serperastra. C'étaient des machines qu'on mettait aux jambes des enfans qui commençaient à marcher, pour empêcher qu'elles ne se tournassent. Cicéron appelle ainsi ses lieutenans et ses autres officiers principaux, parce que c'était à eux à redresser les officiers subalternes.

48 *Puisque Célius s'est saisi de la porte Flumentane, je puis bien aussi m'emparer de Pouzzolles.* Célius qui était de Pouzzolles, avait acheté la maison d'Hortensius, auprès de la porte Flumentane, et Cicéron voulait acheter la maison que le même Hortensius avait à Pouzzolles. On voit bien que la porte Flumentane était ainsi appelée, parce qu'elle était auprès du Tibre.

49 *J'ai compté que le Pirée n'était pas une ville.* Cicéron ne manquait pas d'exemples où la préposition *in* est jointe avec des noms de villes : apparemment que les personnes qui parlaient exactement, s'en faisaient alors un scrupule. C'est la réflexion que devaient faire Sanctius et Scioppius, au lieu de nous prouver qu'ils savaient mieux le latin que Cicéron et Atticus.

50 *Cécilius.* Poëte comique.

51 *Si un gros amas de maisons fait une ville.* Il y a dans le texte, *quod si δήμους oppida volumus esse* : δῆμος est la même chose que κώμη, ce que les Latins rendent par *locus* : nous disons de même *un gros lieu*, en parlant d'un bourg qui, pour la grandeur, approche des villes.

52 *Il faudra donc emprunter à Célius.* Ce Célius était un banquier, qu'il ne faut pas confondre avec l'autre Célius dont nous venons de parler.

53 *Votre bon ami Balbus.* Il y a dans le texte, *Tartessium illum tuum.* On voit par ce mot, que Balbus n'était pas de Cadix même : il était de Cartéia, que les Grecs appelaient *Tartessus*, et qui était de la dépendance de Cadix, *in conventu gaditano. Plin.*, lib 3, cap. 1.

54 *Ils prétendent que j'aurais beaucoup gagné à les avoir pour gendres.* Je lis ici avec Bosius, *rem me facere rentur.* Il y a dans l'édition de Grévius, *reum;* ce qui signifie, disent les interprètes, *ils ont dessein de se déclarer mes accusateurs.* Mais où trouvent-ils que *reri* signifie avoir envie, avoir dessein? Et puis, quel rapport cela aurait-il avec ce qui suit? au lieu qu'en lisant comme Bosius, on y trouve quelque liaison, quoique cet endroit soit si concis et si obscur, qu'on ne peut pas s'assurer d'en avoir le véritable sens.

55 *Et qu'ils n'ont point de dettes.* Dans le texte, *Ipsis enim expensum nemo ferret.* Cela peut signifier, comme le remarque Bosius, ou qu'ils n'ont point de dettes, ou qu'ils ne trouvent plus à emprunter. Ils le disaient dans le premier sens, et Cicéron le prend dans le second. *Ipsis expensum nemo ferret*, c'est-à-dire, dans le premier sens : *tabulam expensæ seu creditæ ipsis pecuniæ nemo proferret;* et dans le second : *nemo ipsis pecuniam ferret expensam*, i. e. *crederet.*

56 LETTRE IV. *De très-bonnes mœurs, et, pour tout dire en un mot, etc.* Il y a dans le texte, *frugi hominem, ac, ne libertinum laudare videar, etc. Homo frugi*, c'était la louange qu'on donnait ordinairement aux esclaves. C'est pour cela que celui d'Horace dit, *et frugi, quod sit satis ut vitale putes.* Cicéron ne voulait pas qu'on crût qu'il se fût servi de ce mot par rapport à la condition de Dionysius, qui était affranchi. Mais comme, en français, *de bonnes mœurs*, est une expression dont on se sert à l'égard de toutes sortes de personnes, je ne pouvais traduire, *pour ne pas le louer comme un affranchi.*

57 *Hirtius.* Celui à qui on attribue le huitième livre de la Guerre des Gaules, et celui de la Guerre d'Afrique. Il fut consul après la mort de César, et il était alors son lieutenant dans les Gaules.

58 LETTRE V. *Je prendrai ensuite par l'extrémité du marais Pontina.* Il y a dans le texte, *Pontinam summam*, ce qui est la même chose que *oram summam vel extremam Pontinæ paludis.*

59 *Aux portes de Rome.* Dans le texte, *ad urbem.* Ceux qui pensaient à demander le triomphe, comme Cicéron, se tenaient dans les faubourgs, *extra pomærium*, et cela s'appelait proprement *esse ad urbem.*

60 *Ce voyage si hors de saison.* On trouvait mauvais que Pompée, dans

une conjoncture si importante, où toutes les affaires roulaient sur lui, s'éloignât de Rome pour s'aller promener du côté de Naples.

61 LETTRE VII. *Je suis très-surpris qu'il soit entré dans Rome.* Pomtinus avait été l'un des lieutenans de Cicéron, et les officiers du général attendaient ordinairement son triomphe pour entrer dans Rome. Cicéron craignait apparemment que Pomtinus n'eût su, par quelqu'un du parti de César, qu'on s'opposerait à son triomphe, et c'est pour cela qu'il ajoute : *il faut qu'il ait eu des raisons bien fortes.*

62 *Parce que c'est le jour des compitales, et que je veux laisser les gens de Pompée en liberté.* C'était un jour de réjouissance pour les esclaves, et la seule fête où ils eussent droit de servir de ministres aux sacrificateurs. On leur laissait ce jour-là une espèce de liberté, à peu près comme pendant les saturnales.

63 *Voilà comme on raisonnerait dans le conseil d'Abdère.* Les Abdéritains passaient pour les gens du monde les plus grossiers. *Voyez* les remarques sur la 16e. lettre du livre 4.

64 *Pour peu que cette qualité de général m'embarrasse, je m'en déferai au plus tôt de manière ou d'autre.* C'est-à-dire, si je ne puis obtenir bientôt le triomphe, j'y renoncerai, et j'entrerai dans Rome ; car dès-lors il cessait d'être *cum imperio.*

65 *Lui qui laisse les provinces sans gouverneurs.* Curion avait empêché qu'on ne remplît les gouvernemens vacans, de peur qu'en même temps on ne nommât un successeur à César.

66 *Qu'on ait ôté à la république les terres de la Campanie, qu'on ait vu un patricien adopté par un plébéien.* Tout cela a été expliqué en détail, dans les remarques sur le second livre.

67 *Et un homme de Cadix par un autre de Mitylène.* Cornélius Balbus par Théophane : cette adoption s'était faite dans le temps de la liaison de César avec Pompée. Théophane était l'homme de confiance de Pompée, comme Balbus était celui de César.

68 *Que Labiénus et Mamurra ayant amassé des richesses immenses.* Labiénus était lieutenant de César : il avait servi sous lui pendant tout le temps de la guerre des Gaules, et il s'y était si fort enrichi, qu'il avait fait bâtir à ses dépens la ville de Cingulum. Mamurra était intendant des ouvriers dans l'armée de César. Pline, Suétone et Catulle parlent aussi de ses immenses richesses. Il fit bâtir sur le mont Célius une maison, dont toutes les colonnes étaient de marbre, et les murailles en étaient incrustées.

Lib. 1 *de Bell. civ.*; *Dio*, lib. 41; *Plin.* lib. 36, cap. 6; *Suet. Jul.* cap. 73; Catull.

Quis hoc potest videre, quis potest pati,
Nisi impudicus, et vorax, et aleo,
Mamurram habere quod comata Gallia
Habebat omnis, ultima et Britannia.

69 *Sans compter la cavalerie, dont il aura tant qu'il voudra.* C'est que les Gaulois que César avait à sa disposition, etaient très-forts en cavalerie, Cicéron met la cavalerie comme par-dessus le marché, parce que les Romains la comptaient presque pour rien, et en avaient beaucoup moins, à proportion, que nous n'en avons à présent. Pompée, à la bataille de Pharsale, se trouva beaucoup plus fort en cavalerie que César; mais il n'en tira pas un aussi grand avantage qu'il se l'était promis : toute cette cavalerie fut bientôt mise en désordre par les piques des légions de César.

70 *Quand on ira aux avis.* Nous avons déjà dit que ces mots, *dic, M. Tulli,* c'était la formule ordinaire.

71 *Au jeune Alexis.* Il y a dans le texte, *puerum*: mais *enfant* ne s'étend pas jusqu'à l'âge que devait avoir Alexis, qui était secrétaire d'Atticus. Chez les Romains, *puer* s'étendait jusqu'à dix-sept ans et au-delà. Cicéron dit ailleurs d'Octavius, qui avait dix-huit ans, *sed est plane puer.* A présent nos jeunes gens se croient des hommes à quinze ou seize ans : ce n'est pas certainement qu'ils soient plus tôt formés que ne l'étaient les Romains, mais c'est qu'ils entrent dans le monde avant que de l'être.

72 LETTRE VIII. *Une question de bienséance* Il y a dans le texte, πολιτικὸν σκέμμα, *civilis quæstio.* Je n'ai pas traduit à la lettre, parce qu'en français *politique* ne se dit que de ce qui a rapport au gouvernement, au lieu que le πολιτικὸς des Grecs, et le *civilis* des Latins, s'étend à toute la conduite par rapport au public.

73 *Lavernium.* Lieu ainsi appelé, du nom de la déesse Laverna, patronne des voleurs.

74 *En remettant le commandement de ses troupes.* Dans le texte, *dimisso exercitu.* Dans cet endroit, et dans tous les autres où Cicéron parle de la même affaire, *dimittere exercitum* ne signifie pas licencier ses troupes, les légions romaines étaient toujours sur pied, mais en remettre le commandement à celui qu'on nommerait gouverneur des Gaules.

75 *Qu'au reste, s'il se portait à quelque extrémité, cela ne lui faisait pas*

peur. Quand on demandait alors à Pompée où il prendrait des troupes, en cas que César entrât avec son armée en Italie, il répondait qu'il n'avait qu'à frapper à terre du pied, et qu'il en ferait sortir des légions.

76 *Son questeur*. Antoine avait été questeur sous César dans les Gaules, et il était alors tribun du peuple.

77 *Sans bien*. Antoine avait alors mangé tout le sien. On peut voir ce qu'en dit Cicéron dans la seconde *Philippique*.

78 *Sans appui*. Le parti de César était très-faible à Rome, et Pompée était le maître dans le sénat.

79 *C'est peut-être parce qu'il faudrait alors qu'il s'en allât en Espagne*. Le texte est ici visiblement corrompu : les critiques ont tenté inutilement de le rétablir, et tout ce qu'on peut faire de mieux, c'est de deviner à peu près, par la liaison du discours, ce que Cicéron a voulu dire. Le sens que je donne à cet endroit, s'accorde fort bien avec ce qui précède. Pompée, dit Cicéron, craint plutôt la paix qu'il ne la souhaite : c'est qu'en cas que César résolût de quitter son armée pour venir demander le consulat, ce ne serait qu'à condition que Pompée quitterait l'Italie, et s'en irait dans son gouvernement d'Espagne, comme Cicéron le dit expressément dans la lettre suivante : *Et, eo consule, Pompejo certum est esse in Hispania*. Plusieurs commentateurs, après Pantagathus, lisent, *mea autem sententia non relinquendæ urbis movet hominem*, comme si Pompée avait pensé dès-lors à abandonner Rome : mais cela ne s'accorde guères avec cet air de confiance qu'il avait alors. *Vehementer hominem contemnebat, et suis et reipublicæ copiis confidebat*, dit Cicéron dans cette même lettre.

80 LETTRE IX. *Auprès du tombeau de Basilus*. Sur le chemin d'Appius, assez près de Rome, où il se faisait souvent des vols et des meurtres, et où un fameux voleur nommé Basilus avait été enterré. *Ascon. in Milon.*

81 *Ou bien, etc.* Il y a dans le texte, *ou parce qu'on n'aura pas voulu lui permettre de demander le consulat sans venir à Rome ;* mais, comme cela est répété plusieurs fois dans cette lettre, j'ai cru que je pouvais le supprimer en cet endroit, où il n'est nullement essentiel.

82 *Parce que quelque tribun de sa faction.. sous prétexte qu'on lui aura voulu faire violence, se sera réfugié auprès de lui*. C'est ce qui arriva quelques jours après. Le sénat ayant fait un décret qui ordonnait à César de quitter son gouvernement dans un certain jour marqué, Q. Cassius et Antoine s'y opposèrent. Mais le sénat ayant délibéré sur cette opposition, la déclara contraire aux intérêts de la république, et on conclut qu'on n'y aurait point d'égard. On en vint aux dernières menaces contre ces tribuns,

et les consuls leur interdirent le sénat. Q. Cassius et Antoine, après avoir protesté contre toutes ces violences, contraires aux droits de leur charge, sortirent aussitôt de Rome, et allèrent trouver César, qui ne manqua pas, comme Cicéron l'avait prévu, de profiter de cette occasion pour commencer la guerre. Epist. 11, lib. 16 *Fam.; de Bell. civ.*, lib. 1; *Dio*, lib. 14.

83 *Vous avez gardé pendant dix années un gouvernement, etc.* La dixième année ne faisait que commencer; car César n'était gouverneur des Gaules que depuis 695, et on était alors aux premiers jours de janvier de 704. Mais Cicéron parle ici en partisan de Pompée; ou bien il veut dire que dans le temps des élections, qui se faisaient vers la fin de juillet, les dix années seraient fort avancées, et qu'ainsi il pouvait bien alors quitter son gouvernement pour venir à Rome demander le consulat. Peut-être aussi que les partisans de Pompée prétendaient que les dix années devaient être comptées du jour qu'on avait nommé César gouverneur des Gaules pendant son consulat. Mais c'était une chicane; on ne commençait à compter que du jour que le gouverneur entrait dans sa province, comme on l'a vu dans plus d'un endroit du cinquième livre. Je ne sais où Dion (lib. 39) a pris qu'on n'avait continué à César son gouvernement que pour trois années, et non pas pour cinq, comme Cicéron le dit expressément en tant d'endroits, et après lui tous les historiens.

84 *Vous voulez qu'on vous conserve vos droits; mais vous, ne violez-vous pas les droits les plus sacrés?* Dans le texte : *Habeo mei rationem, habe tu nostrum.* Il fait allusion à cette formule que nous avons expliquée. On ne pouvait pas faire sentir cette allusion en français, et il a fallu substituer un équivalent.

85 LETTRE X. *Je me suis déterminé tout d'un coup à partir.* Dès qu'on eut eu nouvelle à Rome que César était en Italie, la consternation y fut générale. Pompée, qui jusqu'alors avait fait paraître tant de confiance, ne trouva de sûreté que dans la fuite On l'avait nommé pour commander dans toutes les provinces de l'empire contre César. Il ordonna aux magistrats et à tous les sénateurs de le suivre, et déclara qu'il regarderait comme ennemis tous ceux qui ne le suivraient pas.

86 *Mes faisceaux entourés de laurier.* Les gouverneurs de province gardaient leurs faisceaux jusqu'à ce qu'ils rentrassent dans Rome. Ceux de Cicéron étaient entourés de laurier, parce qu'il était *imperator*.

87 LETTRE XI. *Nous sommes, dites-vous, maîtres de Cingulum.* Ils ne le furent pas long-temps. Les habitans de cette ville envoyèrent, peu de jours

après, une députation à César, et lui fournirent tout ce qu'il leur demanda. Cingulum était du Picénum. Lib. 1 *Bell. civ.*

88 *Labiénus a quitté le parti de César.* On ne sait point quel fut le véritable motif de son changement. Dion dit que Labiénus, enflé de la gloire qu'il s'était acquise pendant la guerre des Gaules, et des grandes richesses qu'il avait amassées, prit des manières hautes, qui donnèrent de l'ombrage à César, et le refroidirent fort à l'égard de son lieutenant. Quoi qu'il en soit, César, bien loin de faire paraître aucun ressentiment contre Labiénus, lui renvoya son argent et son équipage. Il fut sans doute bien aise de montrer qu'il n'était pas fort piqué de cette désertion. *Dio*, lib. 41, *de Bell. civ.* lib. 1.

89 *De penser à détruire par une banqueroute générale la foi de la société.* Cicéron s'est servi ici d'une expression grecque, qu'il rend d'ailleurs par *tabulas novas*; c'est-à-dire, une déclaration qui rendait nulles toutes les obligations, et qui remettait les créanciers et les débiteurs dans leur premier état. Comme il y avait dans le parti de César bien des gens accablés de dettes, on avait appréhendé qu'ils ne voulussent être libérés par cette voie; mais elle était trop violente, et il était de l'intérêt de César de ne pas détruire tout le commerce de Rome en s'en rendant maître. Il régla les choses d'une manière qui facilitait le paiement aux débiteurs, et qui faisait perdre peu de chose aux créanciers, comme il l'explique dans le premier livre de ses *Commentaires de la Guerre civile.*

90 *A rappeler tous les bannis.* César les rappela en effet, sur tout ceux qui l'avaient été depuis le troisième consulat de Pompée, hors Milon. *Dio*, lib. 41.

91 *Pour contenter son ambition, la seule divinité à laquelle il sacrifie.* Le vers d'Euripide, qui est dans le texte, signifie à la lettre, *pour avoir la tyrannie, la plus grande des divinités.* César avait toujours dans la bouche deux vers de la même tragédie, dont est tiré celui-ci, et que Cicéron a rendus ainsi en latin :

Nam si violandum est jus, regnandi gratia
Violandum est, aliis rebus pietatem colas.
Eurip. Phæniss.; *de Off.* lib. 3; *Sueton. Jul.*

92 *Au beau soleil de Lucrétum.* Dans le pays des Sabins, où Atticus avait une maison de campagne. C'était une très-agréable situation sur une hauteur :

Velox amœnum sæpe Lucretilem
Mutat Lycæo Faunus.

93 *Thémistocle n'abandonna-t-il pas Athènes?* Lorsque Xerxès entra dans la Grèce avec un million d'hommes. Cette histoire est connue de tout le monde.

94 *Périclès sauva Athènes, quoiqu'il ne lui restât plus que cette place.* Pendant la guerre du Péloponèse contre les Lacédémoniens et leurs alliés. *Voyez* le deuxième livre de Thucydide.

95 *Voyez combien nous avons dégénéré.* Le vers du texte est du neuvième livre de l'Iliade, et signifie à la lettre : *Voilà les louanges qu'on a données à ceux qui ont été avant nous.* La manière dont je l'ai rendu, fait mieux sentir l'application que Cicéron en fait ici.

96 LETTRE XII. *Libon.* Beau-père du second fils de Pompée.

97 *Ni la suspension des affaires.* Les consuls, en partant de Rome, avaient ordonné que toutes les affaires demeurassent suspendues; ce qui s'appelait *justitium indicere*, ou *res proferre*, et ce qu'on ne faisait que dans les grandes extrémités. Cicéron prévoyait bien que cela n'empêcherait pas César de faire assembler le peuple et les sénateurs qui se trouveraient à Rome.

Au reste, comme il n'y a rien dans nos usages qui réponde à celui que Cicéron exprime par *rerum prolatio*, je n'ai pu le rendre en français que fort imparfaitement. Il n'y a rien, en général, de plus difficile à traduire, dans quelque langue que ce soit, que ce qui a rapport à la police et à la jurisprudence particulière de chaque peuple, parce qu'on n'a point les mots quand on n'a point les choses. Cicéron lui-même serait à présent bien embarrassé à mettre en latin plusieurs termes de nos coutumes, soit dans le gouvernement, soit dans la jurisprudence.

98 *Et il saura bien se faire ouvrir le trésor public.* Les consuls en avaient emporté les clefs, comme s'il n'y avait point eu de haches à Rome.

99 *M. Lépidus... est résolu, en ce cas, de ne le point suivre, et L. Torquatus aussi.* Manius Lépidus avait été consul en six cent quatre-vingt-sept, et L. Torquatus l'année suivante. Cicéron observait les démarches des consulaires, pour régler ou pour justifier sa conduite par la leur.

100 LETTRE XIII. *Vennonius.* Ami de Cicéron, qui en parle encore dans la première et dans la troisième lettres du sixième livre. Il s'agit ici de quelque affaire particulière, qui n'a point de rapport avec cette lettre, qui roule toute sur celles de la république.

101 *Je sais aussi bon gré à Pison de ce qu'il a fait; le jugement qu'il porte*

lui-même contre son gendre, ne peut pas manquer de faire beaucoup d'impression sur les esprits. Pison n'alla pas trouver Pompée, mais il sortit de Rome dans le temps que César était près d'y entrer, et c'était faire assez voir qu'il le condamnait. Il revint depuis à Rome; mais il n'oublia rien pour porter César à la paix; il ne se laissa point éblouir par l'idée de devenir le beau-père du maître de la république. S'imaginerait-on que Cicéron parle ici de ce même Pison, qu'il avait dépeint plutôt comme un monstre que comme un homme, dans cette sanglante invective, dont une partie est venue jusqu'à nous? La haine, comme la flatterie, fournit de mauvais mémoires à la postérité. Epist 14, lib. 14 *Fam.*; *Dio*, lib. 41.

102 *Qui n'a pas compris combien il lui était important de conserver les places du Picénum.* Pompée envoya Vibullius Rusus pour rassurer et retenir dans le devoir les villes de cette province; mais il arriva trop tard, et il rencontra Lentulus Spinther, qui avait été obligé de sortir d'Asculum, où il était avec des cohortes. Le Picénum était entre la mer Adriatique, l'Ombrie et le pays des Sabins, maintenant partie de la marche d'Ancône et de l'Abruzze. *Cæsar*, lib. 1, *Bell. civ.*

103 *Deux légions qu'il a retenues d'une manière odieuse.* L'année précédente, le sénat avait ordonné que César et Pompée fourniraient chacun une légion pour envoyer contre les Parthes. Pompée, qui avait laissé une des siennes à César, dans le temps qu'ils étaient encore amis, la lui redemanda; et il se trouva par-là que César en fournit deux au lieu d'une. Quoiqu'il n'y eût plus rien à craindre des Parthes, Pompée retint ces deux légions. Cicéron dit qu'on ne pouvait guère s'en assurer, parce que toutes les troupes qui avaient servi sous César, lui étaient fort affectionnées, et que d'ailleurs il avait eu soin, avant que de renvoyer ces légions, de faire distribuer beaucoup d'argent aux officiers et aux soldats. *Dio*, lib. 41; *Appian*, lib. 2 *Bell. civ.*

104 *Lorsque je pense que l'armée de César est remplie de barbares.* Il y avait dans ses troupes beaucoup de soldats gaulois, comme le remarque Dion. On sait que les Romains, à l'exemple des Grecs, traitaient les étrangers de barbares.

105 *De justes conjectures sont de bonnes prédictions.* *Μάντις δ' ἄριστος*, supp. *ὅς τις εἰκάζει καλῶς*. C'est un vers de quelque tragédie d'Euripide que nous n'avons plus, car Plutarque le cite sous le nom de ce poëte. Cicéron l'a traduit ainsi: *Bene qui conjiciet, vatem hunc perhibeto optimum.* Cornélius Népos a fait aussi allusion au sens de ce vers,

lorsqu'il a dit, au sujet des prédictions politiques que fait Cicéron dans plusieurs endroits de ces lettres, *prudentiam quodammodo esse divinationem*. *Plut. de Defectu Oracul.*; lib. 2 *de Divin.*; *Nepos*, *Vita Attici*.

106 *Je n'ai rien compris, etc.* Manuce croit avec raison que c'est ici le commencement d'une autre lettre; il n'y a qu'à lire avec attention ce qui précède, pour se le persuader. Mais, ce qui décide, c'est que Cicéron, qui, à la fin de la première partie, prie Atticus de l'excuser de ce qu'il l'entretient si long-temps, lui dit, à la fin de la seconde, que sa lettre est courte, parce qu'il a été obligé de se servir d'un secrétaire; et si l'on joignait ces deux parties ensemble, la lettre serait très-longue.

107 *Vélia.* Quartier de Rome, auprès du mont Palatin.

108 *Plus obscure que les nombres de Platon.* Pythagore, et Platon après lui, ont cherché dans les nombres des mystères qui n'y étaient point. On conçoit bien que des raisonnemens qui ne portent sur rien, ne peuvent être que très-obscurs.

109 *Vous appelez ces Oppius* SUCCONES. Les manuscrits varient fort sur ce mot, et les conjectures des critiques sont toutes fort incertaines. La plus vraisemblable, c'est celle de Bosius, qui croit qu'Atticus avait appelé ces Oppius *Succones*, par allusion à la signification grecque de leur nom, comme s'il venait de ὀπὸς, *succus*. Ces Oppius étaient des banquiers.

110 *Lucius César.* Fils du consulaire dont nous avons parlé dans les remarques sur le premier livre.

111 *Il porte à Pompée des propositions ridicules.* César demandait que les consuls licenciassent les troupes qu'ils avaient levées, et que Pompée s'en allât dans son gouvernement d'Espagne; il offrait, à cette condition, de retirer ses troupes d'Italie. Cicéron appelle ces propositions ridicules, parce que quoiqu'elles parussent raisonnables, l'exécution en était impossible et trop hasardeuse. Dès que Pompée aurait été éloigné, et l'Italie sans défense, César, dont la province confinait avec l'Italie, aurait pu y entrer aussitôt, et s'en rendre maître sans aucune opposition.

112 *Vénafre.* Dans la Campanie, auprès du fleuve Vulturne.

113 *Ce que fait Domitius dans le pays des Marses.* Au nord de la Campanie. Domitius était dans Corfinium, où il fut peu de temps après assiégé par César.

114 *Thermus à Iguvium.* Il avait avec lui cinq cohortes. César, qui savait que les habitans de cette ville lui étaient affectionnés, fit marcher de ce côté-là

Curion avec trois cohortes. Thermus appréhendant quelque trahison, sortit d'Iguvium; mais ses troupes se débandèrent dans le chemin, et Curion entra dans Iguvium, qui était de l'Ombrie.

115 *P. Attius à Cingulum.* Il n'était plus à Cingulum, mais à Auximum. Les habitans lui ayant déclaré qu'ils étaient résolus à ouvrir leurs portes à César, il fut obligé de faire sortir sa garnison, et la plus grande partie passa dans l'armée de César, qu'ils rencontrèrent en chemin. Cingulum et Auximum étaient l'une et l'autre du Picénum, dans la partie qui est à présent de la marche d'Ancône.

116 LETTRE XIV. *Calès.* Dans la Campanie auprès de Capoue, maintenant Calvi, dans la terre de Labour.

117 *Cette colonie ne fait pas paraître pour cela beaucoup d'empressement.* C'est que César avait fait établir une colonie à Capoue pendant son consulat.

118 *Quant à ces gladiateurs que César avait à Capoue, etc.* César, dans ses *Commentaires*, dit que le consul Lentulus leur donna solennellement la liberté. C'était apparemment ce que Cicéron avait d'abord mandé à Atticus. Mais on représenta au consul, qu'il était odieux d'armer des esclaves, et que les Romains ne l'avaient pas voulu faire dans les plus grandes extrémités. Lib. 1 *Bell. civ.*

119 *Il y en avait cinq mille.* Dans le texte, *secutorum in ludo* ɔɔɔ *fuerunt*, et c'est une correction de Victorius. *Secutores*, c'était une espèce de gladiateurs, qui combattaient contre ceux qu'on appelait *retiarios*, parce qu'ils avaient un filet à la main. Après tout, je ne sais si l'ancienne leçon *scutorum M.* ne vaut pas mieux. Quelle apparence que dans une seule académie de gladiateurs, il y en eût cinq mille de cette espèce que nous venons de dire? Il est plus vraisemblable que Cicéron voulait dire qu'il y avait dans l'endroit où étaient renfermés ces gladiateurs, de quoi armer mille hommes.

120 LETTRE XV. *Postumius.* Cicéron se moque de ce sénateur, qui faisait l'homme d'importance, quoiqu'il soit si peu connu qu'on n'en trouve rien dans les historiens. Cicéron témoigne encore ailleurs le peu d'estime qu'il en faisait. Epist. 2 et 5, lib. 9.

121 *Fuffanus.* C'est un nom encore moins connu que celui dont nous venons de parler. Il y a dans quelques manuscrits *Furfanus*, et l'on trouve en effet un Furfanus à qui est adressée la neuvième lettre du sixième livre des *Familières*.

122 *Fannius.* Il était d'une maison plébéienne consulaire ; c'est tout ce qu'on en sait.

123 *Les troupes d'Attius.* Celles qu'il avait fait lever dans le Picénum. D'autres lisent *Appianas*, et l'entendent des deux légions qu'on avait ôtées à César, et qu'Appius avait amenées des Gaules. Peut-être qu'elles étaient commandées par Attius.

124 LETTRE XVI. *S'il entre dans le Picénum, nous pourrons retourner à Rome.* Le Picénum couvrait Rome par rapport à César, qui marchait entre le mont Apennin et la mer Adriatique.

125 *Que l'armée de César est très-faible.* Il n'avait en effet d'abord qu'une légion ; mais il lui en vint deux autres peu de temps après ; et d'ailleurs ses troupes grossissaient tous les jours, par la désertion de celles de Pompée.

126 LETTRE XVII. *Aussi bien vous n'avez pas lieu d'être content de Pompée, car jamais personne n'a laissé Rome si dégarnie.* Cicéron veut faire entendre qu'Atticus ne pensait, en bon épicurien, qu'à vivre tranquillement, et que pourvu qu'il pût jouir en repos de son bien, il se mettait fort peu en peine de tout le reste ; qu'enfin il était de ces gens dont Cicéron dit dans une autre lettre, *nihil prorsus aliud curant nisi agros, nisi villulas, nisi nummulos suos.* Epist. 13, lib. 8.

127 *Aussi est-ce du vrai style à la Sextius.* Cicéron n'estimait pas plus le style de Sextius dans le sérieux que dans le plaisant : il parle ailleurs avec beaucoup de mépris de ses bons mots. Epist. 2, lib. 7 *Fam.*

128 *Je ne doute point qu'il n'ait écrit pour cela à Pison et à Servius.* Ils avaient tous deux été consuls. On a déjà vu plus haut, que Pison était beau-père de César. Pour Servius Sulpitius, il avait plusieurs fois pris son parti dans le sénat, lorsqu'on avait parlé de lui donner un successeur : cependant il suivit Pompée en Grèce.

129 *Trébatius.* Il était ancien ami et créature de Cicéron, comme on peut voir dans les lettres du septième livre des *Familières.*

130 LETTRE XVIII. *Il perdra l'affection du peuple.* Dans le texte, *jacebit.* Cicéron s'est servi plusieurs fois de ce mot dans le même sens ; et sans sortir de ces lettres : *jacere Cæsarem putans offensione populari.* Epist. 7, lib. 10.

131 *On dit ici que nous sommes maîtres d'Ancône.* C'était une fausse nouvelle.

132 *Devait-il nous abandonner, etc.?* Le sens est ici suspendu dans le texte, et il faut sous-entendre à la fin de la phrase, *vides*, ou quelque chose de

semblable, que Cicéron n'ajoute point, parce qu'il est comme arrêté par cette réflexion, *mais il n'en faut pas tant demander aux Grecs.*

133 *Que vous n'ayez pas eu d'égard à cette disette générale.* Quintus Cicéron avait d'autant plus lieu de se plaindre de son beau-frère, que ce qu'il lui devait n'allait pas à deux mille francs, comme on le verra dans l'onzième lettre du dixième livre. Ceci confirme ce que dit le panégyriste (*Cornel. Nep. Vit. Att.*) d'Atticus, qu'il se faisait payer exactement, de peur, dit-il, que son indulgence ne dérangeât les affaires de ses débiteurs : *Neque indulgendo inveterascere eorum æs alienum patiebatur.* Voilà une louange fort équivoque; je crois que ses débiteurs ne lui savaient pas trop bon gré de cette attention; du moins Cicéron ne paraissait pas l'approuver, et il s'en explique plus clairement dans la lettre que nous venons de citer : *Soleo mirari de nescio queis H S. XX, cum audio ex illo se urgeri.*

134 LETTRE XX. *Quelques cohortes des légions d'Attius, dont il est bon de s'assurer. Voy.* les remarques sur les lettres 13 et 15.

135 *S'il sera un Pisistrate ou un Phalaris.* Tout le monde sait que Pisistrate changea à Athènes la forme du gouvernement; mais il régna avec beaucoup d'équité et de douceur. Phalaris, au contraire, qui avait fait la même chose à Agrigente, ville de Sicile, a passé pour le plus cruel des tyrans.

136 LETTRE XXI. *Vous êtes plus près de leur source.* C'est-à-dire, de l'endroit où était César.

137 *Qu'ils prissent tout l'argent du trésor sacré.* Il y avait dans le temple de Saturne trois trésors. L'ordinaire, où l'on mettait l'argent des revenus annuels de la république. Un second, qui provenait du vingtième qu'on prenait sur le bien des affranchis et sur les legs, et qu'on appelait par cette raison *aurum vicesimarum.* Dans le troisième était l'or que l'on avait amassé depuis l'irruption des Gaulois, et que l'on conservait pour des extrémités pareilles. Ces deux derniers trésors s'appelaient l'un et l'autre *sanctium ærarium.* Voyez *Manut. ad epist.* 15 h. lib.

138 *Qu'ils retournent à Rome.* Lentulus y alla; mais, comme il ouvrait le trésor, il se répandit un bruit que César était aux portes de Rome; ce qui lui fit aussitôt prendre la fuite. Lib. 1 *de Bell. civ.*

139 LETTRE XXVI. *Des ordres tyranniques de César.* Dans le texte, *Cæsaris interdicta.*

Si te secundo lumine hic offendero.

Victorius croit, avec beaucoup de vraisemblance, que c'est un vers de

la *Médée* d'Ennius, qui avait mis en latin celle d'Euripide. Cicéron le cite encore dans un autre endroit, comme un exemple des menaces des rois. *Pro Rabirio.*

140 *Afranius.* Lieutenant de Pompée en Espagne : on croyait qu'il allait passer en Italie avec son armée. Epist. 2, lib 3.

141 *Je sais qui je dois craindre.* Cicéron appréhendait que Pompée venant à se raccommoder avec César, ne le lui sacrifiât, comme il avait déjà fait dans le temps de son exil; et c'est ce que fit depuis Auguste, qui le sacrifia à Antoine.

142 *A moins que nous n'en soyons délivrés aussi heureusement que nous l'avons été de celle des Parthes.* Plusieurs commentateurs donnent un autre sens à ces mots : *nisi qui (ut tu scis) parthicus casus extiterit.* C'est-à-dire, selon ces commentateurs : *A moins que les Parthes ne fassent quelque mouvement qui nous oblige à tourner nos armes contre eux.* Cela fait un bon sens, mais j'ose assurer que ce n'est pas ce que Cicéron a voulu dire. Il s'est expliqué plus clairement dans un autre endroit, qui doit déterminer le sens de celui-ci : *De periculis reipublicæ quid rescriberem? valde eram perturbatus; sed ut nihil magnopere metuam Parthi faciunt, qui repente Bibulum semivivum reliquerunt.* C'est-à-dire : je me rassure, et j'espère qu'il en sera comme de la guerre des Parthes, dont nous avons été délivrés lorsque nous l'espérions le moins.

FIN DES REMARQUES.

LIBER VIII.

EPISTOLA I.

CICERO ATTICO SAL.

Cum ad te litteras dedissem, redditæ mihi litteræ sunt a Pompejo. Cetera de rebus in Piceno gestis, quæ ad se Vibullius scripsisset; de delectu Domitii; quæ sunt vobis nota; nec tamen tam læta erant in his litteris, quam ad me [a] Philotimus (ipsam tibi epistolam misissem; sed subito fratris puer proficiscebatur: cras igitur mittam): sed in ea Pompeji epistola erat in extremo, ipsius manu: *Tu, censeo, Luceriam venias: nusquam eris tutius.* Id ego in eam partem accepi; hæc oppida atque oram maritimam illum pro derelicto habere: nec sum miratus, eum, qui caput ipsum reliquisset, reliquis membris non parcere. Ei statim rescripsi, hominemque certum misi de comitibus meis, non me quærere, ubi [b] tutissime essem: si me vellet sua aut reipublicæ causa Luceriam venire, statim esse venturum: hortatusque sum, ut oram maritimam retineret, si rem frumentariam sibi ex provinciis suppeditari vellet. Hoc me frustra scribere videbam. Sed uti in urbe retinenda tunc, sic nunc in Italia non relinquenda

[a] Phil. scripserat. — [b] Tutissimo.

LIVRE VIII.

LETTRE I.

CICÉRON A ATTICUS.

Depuis que ma lettre est partie, j'en ai reçu une de Pompée, où il me mande tout ce que Vibullius lui a écrit des affaires du Picénum, et des troupes que Domitius a rassemblées, ce que vous saviez déjà; il ne fait pas néanmoins les choses si avantageuses que Philotime me les avait faites. Je vous enverrais sa lettre; mais l'exprès de mon frère va partir dans le moment; je vous l'enverrai demain. En attendant, je vous dirai qu'au bas de sa lettre, Pompée a ajouté ces mots de sa main: *Je suis d'avis que vous veniez à Lucérie; vous ne pouvez être nulle part plus en sûreté*. J'ai conçu par-là qu'il voulait abandonner les villes de ces quartiers et toute cette côte; et je n'ai point été surpris qu'après avoir sacrifié la tête, il n'épargne pas plus les membres. Je lui ai envoyé aussitôt un homme à moi, et je lui ai mandé que je n'examinais point où je serais le plus à couvert; que si c'était pour ses intérêts ou pour ceux de la république, qu'il souhaitait que j'allasse à Lucérie, j'étais tout prêt à partir; mais qu'il lui était très-important de demeurer maître de cette côte pour tirer du blé des provinces. Je suis bien persuadé qu'il ne suivra pas mon avis; mais comme je lui déclarai, lorsqu'il abandonna Rome, que c'était contre mon sentiment, j'ai été bien aise de m'expliquer aussi par rapport à l'Italie. Je vois bien qu'il veut rassembler toutes ses troupes à Lucérie, encore n'est-ce pas

testificabar sententiam meam. Sic enim parari video, ut Luceriam omnes copiæ contrahantur : et ne is quidem locus stabilis, sed ex eo ipso, si urgeamur, paretur fuga. Quo minus mirere, si invitus in eam causam descendo, in qua neque pacis, neque victoriæ ratio quæsita sit umquam, sed semper flagitiosæ et calamitosæ fugæ. Eundum; ut, quemcumque fors tulerit casum, subeam potius cum iis, qui dicuntur esse boni, quam videar a bonis dissentire. Etsi propediem video bonorum, id est, lautorum et locupletium, urbem refertam fore, municipiis vero his relictis, refertissimam. Quo ego in numero essem, si hos lictores molestissimos non haberem. Nec me M. Lepidi, L. Volcatii, Ser. Sulpicii comitum pœniteret; quorum nemo nec stultior est, quam L. Domitius, nec inconstantior, quam App. Claudius. Unus Pompejus me movet, beneficio, non auctoritate. Quam enim ille habeat auctoritatem in hac causa, qui, cum omnes Cæsarem metuebamus, ipse eum diligebat? Postquam ipse metuere cœpit, putat omnes hostes illi oportere esse? Ibimus tamen Luceriam : nec eum fortasse delectabit noster adventus. Dissimulare enim non potero, mihi, quæ adhuc acta sunt, displicere. Ego si somnum capere possem, tam* longis te epistolis non obtunderem. Tu, si tibi eadem causa est, me remunerere sane velim.

pour tenir dans ce poste; il veut seulement être à portée de sortir de l'Italie, si César le pousse trop vivement. Ne vous étonnez donc pas si je m'attache avec peine à un parti où l'on n'a su prendre aucune mesure, ni pour faire la paix, ni pour soutenir la guerre, et dont toutes les vues aboutissent à une fuite honteuse et misérable. Il faut néanmoins les suivre, et me résoudre à tout ce que la fortune nous prépare, plutôt que de me séparer de ceux qu'on appelle gens de bien, quoique, à ce qu'il me paraît, il y aura bientôt à Rome un grand nombre de ces gens de bien, je veux dire de ceux qui en ont beaucoup [1], et qui sont fort à leur aise. Ce nombre grossira encore lorsqu'on aura abandonné les villes de ces quartiers [2]. Je l'augmenterais si je n'étais embarrassé de mes licteurs; et je croirais, sans me faire tort, pouvoir demeurer dans la compagnie de M. Lépidus, de Volcatius et de Sulpitius, qui, certainement, n'ont ni moins de conduite que Domitius, ni plus de légèreté qu'Appius. Ce sont uniquement les obligations que j'ai à Pompée qui me retiennent; à cela près, quels égards mérite-t-il en cette occasion? lui qui, lorsque nous craignions César, était lié avec lui, et qui maintenant qu'il le craint, veut que nous épousions toute sa querelle. J'irai néanmoins à Lucérie; mais je crois qu'il ne sera pas fort aise de m'y voir, car je ne pourrai jamais m'empêcher de lui dire ce que je pense de toute sa conduite. Si je pouvais dormir, je ne vous fatiguerais point par de si longues lettres; rendez-moi la pareille si vous ne dormez pas mieux que moi.

EPISTOLA II.

CICERO ATTICO SAL.

Mihi vero omnia grata ; et quod scripsisti ad me, quæ audieras ; et quod non credidisti, quæ digna diligentia mea non erant ; et quod monuisti, quod sentiebas. Ego ad Cæsarem unas Capua litteras dedi, quibus ad ea rescripsi, quæ mecum ille de gladiatoribus suis egerat, breves, sed benivolentiam significantes, non modo sine contumelia, sed etiam cum maxima laude Pompeji. Id enim illa sententia postulabat, qua illum ad concordiam hortabar. Eas si quo ille misit, in publico proponat velim. Alteras eodem die dedi, quo has ad te. Non potui non dare, cum et ipse ad me scripsisset, et Balbus. Earum exemplum ad te misi. Nihil arbitror fore, quod reprehendas. Si qua erunt, doce me, quo modo ea effugere possim. Nihil, inquies, omnino scripseris. Qui magis effugias eos, qui volent fingere? Verumtamen ita faciam, quoad fieri poterit. Nam quod me hortaris ad memoriam factorum, dictorum, scriptorum etiam meorum ; facis amice tu quidem, mihique gratissimum : sed mihi videris aliud tu honestum meque dignum in hac causa judicare, atque ego existimem. Mihi enim nihil ulla in gente umquam, ab ullo auctore reipublicæ ac duce, turpius factum esse videtur, quam a nostro amico factum est : cujus

LETTRE II.

Au même.

Je vous suis fort obligé et de ce que vous m'avez mandé ce que vous aviez entendu dire, et de ce que vous n'avez pas voulu croire des choses dont je ne suis pas capable, et enfin de ce que vous me dites naturellement ce que vous pensez. Il est vrai que j'ai écrit de Capoue à César pour répondre à ce qu'il m'avait proposé touchant ses gladiateurs. Ma lettre est fort courte; et si elle est obligeante pour César, elle n'est pas offensante pour Pompée, de qui je parle au contraire d'une manière fort honorable. Et en effet, ce ménagement convenait au dessein que j'avais de les rapprocher l'un de l'autre. Si César a envoyé à quelqu'un cette lettre, je consens volontiers qu'on la rende publique. Je lui en ai encore écrit une aujourd'hui; je ne pouvais pas m'en dispenser après qu'il m'a écrit et fait écrire par Balbus. Je joins ici une copie de ma lettre; j'espère que vous la trouverez bien: s'il y a quelque chose à redire, apprenez-moi donc comment il faut faire pour contenter tout le monde. Il fallait ne lui point écrire, me direz-vous; cela empêchera-t-il qu'on ne me fasse parler comme on voudra? cependant je suivrai votre avis autant que je le pourrai. Quant à ce que vous ajoutez, que je dois rappeler dans ma mémoire mes actions passées, et ces maximes que j'ai répandues dans mes écrits: c'est par amitié que vous me donnez cet avis, et je vous en suis très-obligé; mais je vois bien que nous jugeons fort différemment, dans cette occasion, de ce que le devoir et l'honneur demandent de moi. Dans quelque république que ce soit, il ne s'est jamais trouvé personne à

ego vicem doleo : qui urbem reliquit, id est patriam ; pro qua et in qua mori præclarum fuit. Ignorare mihi videris, hæc quanta sit clades. Es enim etiam nunc domi tuæ. Sed, invitis perditissimis hominibus, esse diutius non potes. Hoc miserius, hoc turpius quidquam? vagamur egentes cum conjugibus et liberis. In unius hominis, quotannis periculose ægrotantis, anima positas omnes nostras spes habemus, non expulsi, sed evocati e patria ; quam non servandam ad reditum nostrum, sed diripiendam et inflammandam reliquimus. Ita multi nobiscum sunt, non in suburbanis, non in hortis, non in ipsa urbe : et si nunc sunt, non erunt. Nos interea, ne Capuæ quidem, sed Luceriæ : et oram quidem maritimam jam relinquemus ; Afranium exspectabimus, et Petrejum. Nam in Labieno parum est dignitatis. Hic tu in me illud ; des, id feras. Nihil de me dico ; alii viderint. Hic quidem quæ est? Domi vestræ estis, et eritis omnes boni. Quis tum se mihi non ostendit? Quis nunc adest hoc bello? sic enim jam appellandum est. Vibullii res gestæ sunt adhuc maximæ. Id ex Pompeji litteris cognosces : in quibus animadvertito illum locum, ubi erit διπλῆ. Videbis, de Cnæo nostro ipse Vibullius quid existimet. Quo igitur hæc spectat oratio? ego pro Pompejo lubenter emori possum. Facio pluris omnium hominum neminem. Sed non ita uno in eo judico spem de salute reipublicæ. Significas enim aliquanto secus, quam solebas : ut etiam, Italia, si ille cedat, putes cedendum. Quod

la tête des affaires, qui ait fait des fautes aussi grossières que celles de Pompée. Je le plains de n'avoir pas conçu que sortir de Rome, c'était abandonner sa patrie, pour laquelle et au milieu de laquelle il lui aurait été glorieux de mourir. Vous ne sentez pas, à ce que je vois, tout ce que nous souffrons, parce que vous êtes tranquille chez vous; mais vous n'y demeurerez qu'autant que le voudront les plus méchans de tous les citoyens. Est-il rien de plus indigne et de plus déplorable que l'état où nous sommes? Privés de nos biens, nous errons avec nos femmes et nos enfans; nos espérances ne sont fondées que sur la vie d'un homme qui, tous les ans, est menacé de la mort. Ce n'est point par la force des armes que nous avons été contraints d'abandonner notre patrie; ce sont nos chefs mêmes qui nous en ont fait sortir, non pas pour nous la conserver, mais pour la livrer à l'avarice et à la fureur de nos ennemis. Tous ces quartiers sont remplis de sénateurs; et Rome, ses faubourgs, ses dehors, tout est désert; ceux qui y sont encore seront bientôt obligés d'en sortir. On ne nous laisse pas même à Capoue, on nous mande à Lucérie; nous allons abandonner cette côte [3], et nous attendrons Afranius et Pétréius [4]; quant à Labiénus, il n'en faut rien attendre de considérable [5]. Vous me direz qu'on parlera de moi comme je parle des autres [6]; je laisse à juger si ce sera avec raison; quoi qu'il en soit, ne peut-on pas dire la même chose de tous tant que vous êtes [7]? vous demeurez en repos chez vous, et vous comptez d'y demeurer avec tous nos gens de bien. Qui est-ce qui paraît ici pour défendre la république et pour soutenir cette guerre? car on ne peut plus donner d'autre nom à tous ces mouvemens. C'est quelque chose de fort considérable que ce qu'a fait Vibullius [8]; vous en jugerez par la lettre de Pompée que je vous envoie. Vous prendrez garde surtout à

ego nec reipublicæ puto esse utile, nec liberis meis : præterea neque rectum, neque honestum. Sed cur? poterisne igitur videre tyrannum? quasi intersit, audiam an videam, aut locupletior mihi sit quærendus auctor, quam Socrates; qui, cum XXX tyranni essent, pedem porta non extulit. Est mihi præterea præcipua causa manendi : de qua utinam aliquando tecum loquar! Ego XIII kalend. cum eadem lucerna hac epistolam scripsissem, qua inflammaram tuam, Formiis ad Pompejum [a], si de pace agetur, profecturus; si de bello, quid ero?

EPISTOLA III.

CICERO ATTICO SAL.

Maximis et miserrimis rebus perturbatus, cum coram tecum mihi potestas deliberandi non esset, uti tamen tuo consilio volui. Deliberatio autem omnis hæc est : si Pompejus Italia cedat, quod

[a] Si de pace ageretur, profectus.

cet endroit où il y a une marque [9], et qui vous fera voir ce que Vibullius lui-même pense de Pompée. Qu'est-ce que je veux conclure de tout cela? le voici. Je suis prêt à me sacrifier pour Pompée; il n'y a personne au monde que j'estime davantage; mais je ne conviens pas que le salut de l'État soit attaché à sa seule personne. Il semble que, contre votre premier sentiment, vous vouliez que je le suivisse, quand même il abandonnerait l'Italie : pour moi, je trouve que ce n'est ni l'avantage de la république, ni celui de mes enfans. Comment donc! pourrez-vous soutenir la vue d'un tyran? comme s'il y avait une grande différence entre voir ce qu'il fera et l'apprendre. N'ai-je pas un grand exemple en la personne de Socrate, qui ne sortit point d'Athènes pendant la domination des trente tyrans [10]? J'ai d'ailleurs une raison qui m'est particulière, et dont je voudrais bien vous entretenir de vive voix [11]. J'ai écrit cette lettre à la même lampe à laquelle j'ai brûlé la vôtre; et je pars aujourd'hui, dix-septième de février, de Formies pour aller trouver Pompée. S'il s'agissait d'un accommodement, je pourrais m'y employer; mais si nous avons la guerre, quelle figure y ferai-je?

LETTRE III.

Au même.

Dans le trouble où me jette le déplorable état où nous sommes, ne pouvant vous consulter de vive voix, je vais le faire par écrit. Il s'agit de décider si je dois suivre Pompée, en cas qu'il abandonne l'Italie, comme il y a toute apparence; et afin que vous puissiez plus facilement me déterminer, je vais vous exposer en peu de mots les différentes raisons qui

eum facturum esse suspicor, quid mihi agendum putes : et quo facilius consilium dare possis; quid in utramque partem mihi in mentem veniat, explicabo brevi. Cum merita Pompeji summa erga salutem meam, familiaritasque, quæ mihi cum eo est, tum ipsa reipublicæ causa me adducit, ut mihi vel consilium meum cum illius consilio, vel fortuna (cum fortuna) conjungenda esse videatur. Accedit illud : si maneo, et illum comitatum optimorum et clarissimorum civium desero, cadendum est in unius potestatem ; qui, etsi multis rebus significat se nobis esse amicum, et, ut esset, a me est (tute scis) propter suspicionem hujus impendentis tempestatis multo ante provisum : tamen utrumque considerandum est, et quanta fides ei sit habenda; et, si maxime exploratum, eum nobis amicum fore, sitne viri fortis et boni civis, esse in ea urbe, in qua cum summis honoribus imperiisque usus sit, res maximas gesserit, sacerdotio sit amplissimo præditus [a], non futurus sit sui juris, subeundumque periculum sit, cum aliquo forte dedecore, quando Pompejus rempublicam recuperarit. In hac parte hæc sunt. Vide nunc, quæ sint in altera. Nihil actum est a Pompejo nostro sapienter, nihil fortiter ; addo etiam, nihil nisi contra consilium auctoritatemque meam. Omitto illa vetera, quod istum in rempublicam ille aluit, auxit, armavit : ille legibus per vim et contra auspicia ferendis auctor : ille Galliæ ulterioris adjunctor : ille

[a] Nomen futurus, subeundumque p.

partagent mon esprit. D'un côté, lorsque je trouve en Pompée et mon libérateur et mon ami particulier; lorsque je considère surtout que sa cause est celle de la république, il me semble que je ne puis prendre d'autre parti que le sien, ni suivre d'autre fortune. De plus, si je demeure en Italie, et que je me sépare de tant de citoyens distingués par leur rang et par leur vertu, il faut que je reconnaisse un maître. Il est vrai qu'il me donne beaucoup de marques de bienveillance, et que j'ai eu soin, comme vous le savez, de le ménager de longue main, dans la crainte de l'orage qui est prêt à tomber sur nous : il faut néanmoins examiner d'abord si je puis me fier entièrement à lui; et ensuite, quand j'en serais tout-à-fait sûr, si un homme de cœur et un bon citoyen peut demeurer soumis à un pouvoir arbitraire dans une ville où il a rempli les premières places, où il a fait des actions éclatantes, et où il est actuellement revêtu d'une dignité auguste et sacrée [12]. D'ailleurs, je risquerais beaucoup, et ce ne serait pas sans quelque honte, si Pompée venait à rétablir les affaires. Voilà les raisons qu'on peut alléguer d'une part; voici maintenant celles qu'on peut leur opposer. Pompée, jusqu'à présent, n'a montré ni prudence, ni résolution; j'ajoute qu'il n'a eu aucun égard à tous mes avis. Je pourrais rappeler le passé, et faire voir que c'est lui qui a donné à César des forces et des armes contre la république [13]; qu'il lui a inspiré l'audace de se servir de voies de fait pour faire passer des lois sans avoir égard aux auspices; qu'il a fait joindre au gouvernement de César, celui de la Gaule Transalpine; qu'il a recherché son alliance; qu'il fit les fonctions d'augure, lorsque Clodius fut adopté par un plébéien; que, s'il a contribué à mon rappel, il ne s'était point opposé à mon exil; qu'il a fait continuer à César son gouvernement; enfin, qu'il l'a servi en toute occasion : et même,

gener : ille in adoptando P. Clodio augur : ille restituendi mei, quam retinendi, studiosior : ille provinciæ propagator : ille absentis in omnibus adjutor : idem etiam tertio consulatu, postquam esse defensor reipublicæ cœpit, contendit, ut decem tribuni plebis ferrent, ut absentis ratio haberetur : quod idem ipse sanxit lege quadam sua; Marcoque Marcello consuli, finienti [a] provinciis galliis kal. mart. restitit. Sed, ut hæc omittam, quid fœdius, quid perturbatius hoc ab urbe discessu, sive potius turpissima fuga? quæ conditio non accipienda fuit potius, quam relinquenda patria? Malæ conditiones erant, fateor : sed num quid hoc ejus? At recuperabit rempublicam. Quando? aut quid ad eam spem est parati? Non ager Picenus amissus? Non patefactum iter ad urbem? Non pecunia omnis et publica et privata adversario tradita? Denique nulla causa, nullæ vires, nulla sedes, quo concurrant, qui rempublicam defensam velint. Apulia delecta est, inanissima pars Italiæ, et ab impetu hujus belli remotissima : fuga et maritima opportunitas visa quæri desperatione. Invite cepi Capuam, non quo munus illud defugerem, sed sic ne causam, in qua nullus esset ordinum, nullus apertus privatorum dolor : bonorum autem esset, aliquis, sed hebes, ut solet; et, ut ipse sensissem : multitudo et infimus quisque propensus in alteram partem, multi mutationis rerum cupidi. Dixi ipsi, me nihil susceptu-

[a] Provincias Gallias.

pendant son troisième consulat, lorsqu'il eut commencé à soutenir les intérêts de la république, il voulut absolument que les dix tribuns proposassent le décret qui permettait à César de demander le consulat sans venir à Rome; ce qu'il confirma encore par une de ses lois [14]. Ne s'est-il pas opposé depuis à M. Marcellus, lorsqu'il voulut, le premier mars, faire nommer un gouverneur pour les Gaules [15]? Mais, sans m'arrêter à tout cela, vit-on jamais rien de plus indigne et de plus mal concerté que cette retraite, ou pour mieux dire, cette fuite honteuse? Quelles conditions ne devait-on pas accepter, plutôt que d'abandonner sa patrie? Elles étaient fort mauvaises, je l'avoue; mais est-il rien de pire que l'état où nous sommes? Pompée, dira-t-on, pourra se relever. Quand et comment se relevera-t-il? Quelles mesures a-t-on prises? N'avons-nous pas perdu le Picénum? Le chemin de Rome n'est-il pas ouvert à notre ennemi? Ne lui avons-nous pas livré tout le bien des particuliers et tout l'argent du trésor public? Enfin, nous n'avons point de parti formé; nous manquons de troupes; nous n'occupons aucun poste où puissent se rassembler ceux qui sont bien intentionnés. On s'est retiré dans la Pouille, qui est la province de toute l'Italie la plus faible et la plus reculée; et l'on a fait voir par-là qu'on avait d'abord perdu toute espérance, et qu'on n'avait pensé qu'à se ménager une retraite en laissant la mer derrière soi. Je ne pris qu'avec répugnance la commission que Pompée me donna à Capoue, non qu'elle me déplût par elle-même, mais parce que je connaissais la faiblesse de notre parti. Je voyais qu'aucun ordre de l'État ne paraissait sensible aux malheurs de la république; que les particuliers ne témoignaient aucune douleur, et que celle d'un petit nombre de bons citoyens était une douleur sans action et sans effet, comme il arrive ordinairement, et comme

rum sine præsidio et sine pecunia. Itaque habui nihil omnino negotii; quod ab initio vidi, nihil quæri præter fugam. Eam si nunc sequor? quonam? Cum illo non : ad quem cum essem profectus, cognovi in iis locis esse Cæsarem, ut tuto Luceriam venire non possem. Infero mari nobis, incerto cursu, hieme maxima navigandum est. Age jam, cum fratre, an sine? Cum filio, aut quomodo? In utraque enim re summa difficultas erit, summus animi dolor. Qui autem impetus illius erit in nos absentes fortunasque nostras? acrior, quam in ceterorum; quod putabit fortasse, in nobis violandis aliquid se habere populare. Age jam, has compedes, fasces, inquam, hos laureatos efferre ex Italia, quam molestum est? Qui autem locus erit nobis tutus (ut jam placatis utamur fluctibus), antequam ad illum venerimus? qua autem, aut quo, nihil scimus. At si restitero, et fuerit nobis in hac parte locus; idem fecero, quod in Cinnæ dominatione Philippus, quod L. Flaccus, quod Q. Mucius, quoquo modo ea res huic quidem cecidit; qui tamen ita dicere solebat, se, id fore, videre, quod factum est; sed malle, quam armatum ad patriæ mœnia accedere. Aliter Thrasybulus, et fortasse melius. Sed est certa quædam illa Mucii ratio atque sententia : est illa etiam Thrasybuli; et, cum sit necesse, servire tempori, et non amittere tempus, cum sit datum. Sed in hoc ipso habent tamen iidem fasces molestiam. Sit enim nobis amicus, quod incertum est : sed sit; deferet

je l'avais prévu; que la multitude et tous les gens obscurs penchaient du côté de César, et que le plus grand nombre ne cherchait que le changement et la nouveauté. Je déclarai donc à Pompée que je n'entreprendrais rien, à moins qu'il ne me fournît de l'argent et des troupes; et en effet, je ne me suis mêlé d'aucune affaire, parce que j'ai vu, dès le commencement, qu'on ne pensait qu'à sortir de l'Italie. Si j'en sors comme les autres, où m'embarquer? Ce ne peut pas être avec Pompée; comme je l'allais joindre à Lucérie, j'ai appris que César était de ce côté-là, et que je courais risque de tomber entre ses mains si je passais outre. Il faudra donc, dans le plus fort de l'hiver, m'exposer à tous les dangers d'une longue navigation [16]. Mais faudra-t-il partir avec mon frère, ou sans lui? Dois-je emmener mon fils? et si je ne l'emmène pas, comment me résoudre à le laisser? Quelque parti que je prenne, il sera très-embarrassant et très-affligeant pour moi. Si nous suivons Pompée, César s'en vengera aussitôt sur nos biens, et nous épargnera moins que les autres, parce qu'il pourra croire que cela fera plaisir à bien des gens [17]. D'ailleurs, comment traîner après moi ces faisceaux entourés de laurier, qui sont comme autant d'entraves? Et puis, quand ma navigation serait heureuse, où pourrai-je être en sûreté jusqu'à ce que j'aie joint Pompée? Où l'aller trouver? Quel chemin prendre? Si je demeure en Italie, et que César m'y laisse en liberté, je ne ferai que ce que firent Philippus, L. Flaccus, et Q. Mucius [18] pendant que Cinna fut le maître. A la vérité, il en coûta la vie à Mucius; mais il s'y était attendu, comme il l'avait déclaré lui-même; et il aima mieux s'exposer à tout que de venir assiéger sa patrie. Thrasybule [19], au contraire, prit les armes pour sauver la sienne, et peut-être était-ce un meilleur parti; mais l'un et l'autre peut avoir ses raisons, et l'on doit se dé-

triumphum. Non accipere ne periculosum sit, an accipere invidiosum ad bonos? O rem, inquis, difficilem et inexplicabilem! Atqui explicanda est. Qui enim fieri potest? Ac ne me existimaris ad manendum esse propensiorem, quod plura in eam partem verba fecerim : potest fieri, quod fit in multis quæstionibus, ut res verbosior hæc fuerit, illa verior. Quamobrem, ut maxima de re, æquo animo deliberanti, ita mihi des consilium velim. Navis et in Cajeta est parata nobis et Brundisii. Sed ecce nuntii, scribente me hæc ipsa noctu in Caleno, ecce litteræ, Cæsarem ad Corfinium, Domitium Corfinii cum firmo exercitu, et pugnare cupiente. Non puto etiam hoc Cnæum nostrum commissurum, ut Domitium relinquat : etsi Brundisium Scipionem cum cohortibus duabus præmiserat; legionem Fausto conscriptam, in Siciliam sibi placere a consule duci, scripserat ad consules. Sed turpe Domitium deserere erit, implorantem ejus auxilium. Est quædam spes, mihi quidem non magna, sed in his locis firma, Afranium in Pirenæo cum Trebonio pugnasse, pulsum Trebonium, etiam Fabium tuum transisse cum cohortibus : summa autem, Afranium cum magnis copiis adventare. Id si est, in Italia fortasse mane-

terminer suivant les conjonctures. Il y en a où l'on doit céder pour un temps, et d'autres où il n'y a point de temps à perdre. Si je demeure en Italie, ces marques de victoire m'embarrasseront encore par un autre endroit; car si César m'est favorable, ce qui n'est pas sûr, mais je le suppose, en ce cas il m'offrira sans doute le triomphe; si je le refuse, il en sera choqué; et si je l'accepte, cela me rendra odieux à tous les bons citoyens. Quel étrange embarras! me direz-vous; comment se déterminer? il le faut néanmoins, et il n'y a point de milieu. Au reste, ne croyez pas que j'aie plus de penchant à demeurer, parce que je me suis arrêté plus long-temps sur les raisons qui pourraient me retenir; vous savez qu'il arrive souvent que le sentiment que l'on appuie le plus n'est pas celui qu'on croit le meilleur. Soyez donc persuadé que je vous consulte avec une entière indifférence, et que je n'eus jamais plus besoin de vos conseils. J'ai deux vaisseaux tout prêts, l'un à Gayette, et l'autre à Brindes.

Mais, comme j'écrivais ceci à Calès, avant le jour, voici bien d'autres nouvelles. On me mande que César est devant Corfinium, et Domitius dans la place avec un corps assez considérable de troupes qui ne demandent qu'à combattre. Je ne crois pas que Pompée en vienne jusqu'à abandonner Domitius, quoiqu'il ait déjà envoyé Scipion à Brindes avec deux cohortes, et écrit aux consuls qu'il fallait que l'un d'eux passât en Sicile avec la légion que Faustus a levée; mais il serait trop honteux pour lui d'abandonner Domitius qui l'appelle à son secours. On dit encore ici d'autres nouvelles [20] qu'on prétend être très-sûres, mais qui ne me paraissent pas telles; qu'Afranius a forcé les passages des Pyrénées qui étaient gardés par Trébonius, et que même votre ami Fabius est passé avec ses troupes dans notre parti [21]; enfin qu'Afra-

bitur. Ego autem, cum esset incertum iter Cæsaris; quod vel ad Capuam, vel ad Luceriam iturus putabatur, Leptam ad Pompejum misi et litteras; ipse, ne quo inciderem, reverti Formias. Hæc te scire volui, scripsique sedatiore animo, quam proxime scripseram, nullum meum judicium interponens, sed exquirens tuum.

EPISTOLA IV.

CICERO ATTICO SAL.

Dionysius quidem tuus potius, quam noster, cujus ego cum satis cognossem mores, tuo tamen potius stabam judicio, quam meo, ne tui quidem testimonii, quod ei sæpe apud me dederas, veritus, superbum se præbuit in fortuna, quam putavit nostram fore: cujus fortunæ nos, quantum humano consilio effici poterit, motum ratione quadam gubernabimus. Cui, qui noster honos, quod obsequium, quæ etiam ad ceteros contemti cujusdam hominis commendatio defuit? ut meum judicium reprehendi a Quinto fratre, vulgoque ab omnibus mallem, quam illum non efferre laudibus; Ciceronesque nostros meo potius labore subdoceri, quam me aliumvis magistrum quærere. Ad quem ego quas litteras, dii immortales! miseram? quantum honoris significantes? quantum amoris? Dicæarchum mehercule, aut

nius s'avance avec une grosse armée. Si cela se trouve vrai, nous pourrons bien demeurer en Italie. Comme on ne savait point si César irait du côté de Capoue ou du côté de Lucérie, j'ai envoyé Lepta porter ma réponse à Pompée, et je suis revenu à Formies de peur de tomber entre les mains de l'ennemi. Voilà tout ce que j'ai à vous mander. J'ai écrit avec moins d'agitation la dernière partie de cette lettre, et j'attends avec une entière indifférence votre décision.

LETTRE IV.

Au même.

Quoique je ne connusse que trop le caractère de Dionysius, qui ne mérite pas les bontés que vous avez pour lui, j'avais mieux aimé jusqu'à présent m'en rapporter à ce que vous m'en aviez dit tant de fois, qu'à ce que j'avais lieu d'en penser; mais il ne s'est pas mis en peine de justifier ce que vous aviez avancé, et il ne m'a plus ménagé dès qu'il a cru que la fortune allait m'être contraire. Je ferai néanmoins tout ce qu'on pourra faire humainement, pour que la mienne ne soit pas aussi mauvaise qu'il se l'imagine. Quelle considération, quels égards n'ai-je pas eus pour lui! Avec quel empressement ai-je produit cet homme sans nom! combien l'ai-je fait valoir! quoique je visse bien que cela me faisait tort dans l'esprit de mon frère et de tous mes amis. J'ai même servi pendant quelque temps de précepteur à nos enfans, afin de n'en prendre point d'autre que lui. Quelle lettre, grands dieux, je lui ai écrite pour le faire revenir! Quelle estime, quelle confiance ne lui ai-je pas témoignées! Ne dirait-on pas qu'il s'agit d'appeler auprès de soi un Dicéarque ou un Aris-

Aristoxenum diceres arcessi, non unum omnium loquacissimum et minime aptum ad docendum. Sed est memoria bona. Me dicet esse meliore. Quibus litteris ita respondit, ut ego nemini, cujus causam non reciperem. Semper enim, *si potero; si ante suscepta causa non impediar.* Numquam reo cuiquam, tam humili, tam sordido, tam nocenti, tam alieno, tam præcise negavi, quam hic mihi. Plane sine ulla exceptione præcidit. Nihil cognovi ingratius : in quo vitio nihil mali non inest. Sed de hoc nimis multa. Ego navem paravi : tuas litteras tamen exspecto; ut sciam, quid respondeant consultationi meæ. Sulmone C. Attium Pelignum aperuisse Antonio portas, cum essent cohortes quinque, Q. Lucretium inde effugisse, scis; Cnæum ire Brundisium desertum. Confecta res est.

EPISTOLA V.

CICERO ATTICO SAL.

Cum ante lucem IIX kal. litteras ad te de Dionysio dedissem, vesperi ad nos eodem die venit ipse Dionysius, auctoritate tua permotus, ut suspicor. Quid enim putem aliud? etsi solet eum, cum aliquid furiose fecit, pœnitere. Numquam autem certior fuit, quam in hoc negotio. Nam, quod ad te non scripseram, postea audivi, a tertio miliario tum eum ῥίψαι.

Πολλὰ μάτην κεράεσσιν ἐς ἠέρα θυμήναντα·

toxène [22]? et c'est un homme qui n'a pour tout mérite que beaucoup de babil, sans aucun talent pour bien instruire; mais il a une fort belle mémoire; je lui ferai voir que je l'ai encore meilleure que lui [23]. Quelle réponse il m'a faite! Je serais bien fâché d'en avoir jamais fait une pareille à aucun de ceux pour qui je n'ai pas voulu plaider; j'ai toujours ajouté que je le ferais si j'en avais le temps, et si les autres causes dont j'étais chargé me le permettaient. Mais lui, il m'a répondu plus sèchement que je n'ai jamais fait au client le plus vil, le plus criminel, et le moins connu. Jamais on ne vit une pareille ingratitude, et cette mauvaise qualité renferme toutes les autres. N'en voilà que trop sur son sujet. J'ai un vaisseau tout prêt; j'attends néanmoins votre réponse sur mes doutes. Vous aurez su que C. Attius Pélignus [24] a ouvert à Antoine les portes de Sulmone, où il y avait cinq cohortes, et que Q. Lucrétius s'est sauvé. Pompée marche vers Brindes; il a tout abandonné, c'est une affaire décidée.

LETTRE V.

Au même.

Dionysius m'est venu trouver le 23 au soir, le jour même que je vous avais écrit à son sujet avant le jour. Vous avez sans doute obtenu cela de lui; que puis-je penser autre chose? Ce n'est pas que souvent il lui arrive, lorsqu'il s'est laissé aller à quelque emportement, de revenir bientôt; mais il n'en a pas été de même en cette occasion; il s'est toujours également soutenu. J'ai su encore, depuis que je vous ai écrit, qu'il n'était pas à trois milles, lorsqu'il lui prit un de ses accès [25], et qu'il avait fort mal parlé de moi, ce qui ne peut faire tort qu'à lui [26]. Mais admirez ma bonté; j'avais

multa, inquam, mala eum dixisse; suo capiti, ut ajunt. Sed o meam mansuetudinem! Conjeceram in fasciculum una cum tua vehementem ad illum epistolam : hanc ad me referri volo; nec ullam ob aliam causam Pollicem, servum a pedibus meis, Romam misi. Eo autem ad te scripsi, ut, si tibi forte reddita esset, mihi curares referendam; ne in illius manus perveniret. Novi si quid esset, scripsissem. Pendeo animi exspectatione corfiniensi; in qua de salute reipublicæ decernitur. Tu fasciculum, qui est DES M. CURIO inscriptus, velim cures ad eum perferendum; Tironemque Curio commendes; ut ei, ut petii, si quid opus erit in sumtum, eroget.

EPISTOLA VI.

CICERO ATTICO SAL.

OBSIGNATA jam epistola, quam de nocte daturus eram, sicut dedi (nam eam vesperi scripseram), C. Sosius prætor in Formianum venit ad M. Lepidum, vicinum nostrum, cujus quæstor fuit; Pompeji litterarum ad consulem exemplum attulit.

Litteræ mihi a L. Domitio a. d. XIII *kalend. mart. allatæ sunt : earum exemplum infra scripsi. Nunc, ut ego non scribam, tua sponte te intelligere scio, quanti reipublicæ intersit, omnes copias in unum locum primo quoque tempore convenire. Tu, si tibi videbitur, dabis operam, quamprimum ad nos venias. Præsidii Capuæ, quantum constitueritis esse satis, relinquas.*

mis dans votre paquet une lettre pour lui, je suis bien aise qu'il ne la voie pas, et j'envoie exprès Pollux [27] à Rome pour la retirer; je vous prie, si vous l'avez reçue, de la lui donner. Il n'y a point ici de nouvelles. J'en attends avec impatience de l'affaire de Corfinium, qui décidera du salut de la république. Je vous prie de faire tenir à Curius le paquet qui est à son adressé, et de lui recommander Tiron, à qui je le prie de fournir tout l'argent dont il aura besoin.

LETTRE VI.

Au même.

Après que j'eus cacheté ma dernière lettre que j'avais écrite le soir pour la faire partir la nuit, comme j'ai fait, le préteur C. Sosius vint à Formies voir M. Lépidus dont il a été questeur, et lui apporta la copie d'une lettre de Pompée à l'un des consuls; la voici :

J'ai reçu une lettre de Domitius, datée du dix-septième de février, dont vous trouverez la copie au bas de celle-ci. Vous concevrez assez de vous-même combien il est important pour la république que nous rassemblions au plus tôt toutes nos forces. Je vous prie donc de me venir joindre incessamment, et de laisser à Capoue une garnison telle que vous la jugerez nécessaire.

Deinde supposuit exemplum epistolæ Domitii, quod ego ad te pridie miseram. Dii immortales, qui me horror perfudit! quam sum sollicitus, quidnam futurum sit? hoc tamen spero, magnum nomen imperatoris fore, magnum in adventu terrorem. Spero etiam, quoniam adhuc nihil nobis obfuit, nihil mutasse: nec tegentia hoc, quod cum fortiter et diligenter, tum etiam hercule. Modo enim audivi, quartanam a te discessisse. Moriar, si magis gauderem, si id mihi accidisset. Piliæ dic, non esse æquum, eam diutius habere, nec id esse vestræ concordiæ. Tironem nostrum ab altera relictum audio. Sed eum video in sumtum ab aliis mutuatum. Ego autem Curium nostrum, si quid opus esset, rogaram. Malo Tironis verecundiam in culpa esse, quam illiberalitatem Curii.

EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO SAL.

Unum etiam restat amico nostro ad omne dedecus, ut Domitio non subveniat. At nemo dubitat, quin subsidio venturus sit. Ego non puto. Deseret igitur talem civem, et eos, quos una scis esse? cum habeat præsertim et ipse cohortes xxx? nisi me omnia fallunt, deseret. Incredibiliter pertimuit. Nihil spectat, nisi fugam: cui tu (video enim quid sentias) me comitem putas debere esse. Ego vero,

Au bas de cette lettre, était la copie de celle de Domitius, que je vous ai déjà envoyée. Grands dieux, de quel frémissement j'ai été saisi! que je tremble pour le succès de cette affaire! Il faut espérer néanmoins que le grand nom de Pompée portera avec lui l'épouvante [28], et je ne suis pas fâché maintenant de n'avoir pris encore aucun parti [29]. Je viens d'apprendre que la fièvre quarte vous a quitté; je puis vous assurer que cela m'a fait autant de plaisir que si j'en avais été délivré moi-même. Vous direz de ma part à Pilia qu'il n'est pas raisonnable qu'elle la garde plus long-temps, et qu'une union aussi parfaite que la vôtre ne le peut permettre. On me mande que Tiron est aussi quitte de celle qu'il avait [30]; mais j'ai su qu'il avait emprunté de l'argent à d'autres qu'à Curius, que j'avais prié de lui en fournir. Je veux croire que cela vient plutôt de la retenue de l'un, que du peu d'honnêteté de l'autre.

LETTRE VII.

Au même.

Il ne manque plus à Pompée, pour se perdre entièrement de réputation, que de ne pas aller au secours de Domitius; aussi tout le monde croit qu'il ira : pour moi, je n'en crois rien. Quoi! il abandonnera un homme de cette considération, et tant d'autres personnes de marque [31], lui qui a trente cohortes? Il les abandonnera, ou je serai trompé; la peur l'a entièrement saisi; il ne pense plus qu'à fuir. Je vois bien que vous croyez que je le dois suivre; pour moi, je sais bien avec qui je ne dois pas être, mais je ne sais avec qui aller. Quant

quem fugiam, habeo; quem sequar, non habeo. Quod enim tu meum laudas, et memorandum dicis, malle, quod dixerim, me cum Pompejo vinci, quam cum istis vincere: ego vero malo, sed cum illo Pompejo, qui tum erat, aut qui mihi esse videbatur; cum hoc vero, qui ante fugit, quam scit, aut quem fugiat, aut quo, qui nostra tradidit, qui patriam reliquit, Italiam relinquit, si malui; contigit; victus sum. Quod superest, nec ista videre possum, quæ, numquam timui, ne viderem; nec mehercule istum, propter quem mihi non modo meis, sed memet ipso carendum est. Ad Philotimum scripsi de viatico, sive a Moneta (nemo enim solvit), sive ab Oppiis, tuis contubernalibus. Cetera apposita tibi mandabo.

EPISTOLA VIII.

CICERO ATTICO SAL.

O rem turpem, et ea re miseram! sic enim sentio, id demum, aut potius id solum esse miserum, quod turpe sit. Aluerat Cæsarem: eundem repente timere cœperat: conditionem pacis nullam probarat: nihil ad bellum pararat: urbem reliquerat: Picenum amiserat culpa; in Apuliam se compegerat: ibat in Græciam: omnes nos ἀπροσφωνήτους, expertes sui tanti, tam inusitati consilii, relinquebat. Ecce subito lit-

à cet endroit d'une de mes lettres, où je vous disais que j'aimais mieux être vaincu avec Pompée, que de vaincre avec César, ce qui vous paraît un sentiment très-noble et qui me fait beaucoup d'honneur; il est vrai que j'aurais préféré d'être vaincu avec Pompée, mais avec Pompée tel qu'il était alors, ou tel que je me le figurais; mais non pas avec un homme qui fuit sans savoir ni pourquoi, ni comment; qui a livré tous nos biens à notre ennemi; qui a abandonné Rome, et qui est prêt à abandonner l'Italie. Mais enfin, quand j'y aurais été résolu, c'est une chose faite, et nous sommes déjà vaincus. Du reste, je ne saurais me résoudre à voir des choses [31] auxquelles je ne me serais jamais attendu, ni à aller trouver un homme qui m'empêche de jouir et des miens et de moi-même. J'ai écrit à Philotime qu'il prît de l'argent pour mon voyage, ou à la Monnaie, ou chez les Oppius qui logent chez vous, car on ne peut rien tirer de ses débiteurs. Je vous manderai dans la suite tout ce qu'il sera à propos que vous sachiez.

LETTRE VIII.

Au même.

Peut-on rien voir de plus honteux, et par conséquent de plus misérable? car on n'est véritablement malheureux que lorsqu'on a quelque chose à se reprocher. Pompée, après avoir donné si long-temps des forces à César, s'était avisé tout d'un coup de le craindre; il n'avait goûté aucune proposition de paix, et il ne s'était point mis en état de soutenir la guerre; il avait abandonné Rome, et perdu le Picénum par sa faute; il s'était laissé acculer dans la Pouille, et il était prêt à passer en Grèce. Nous étions tous étonnés et étourdis d'une si

teræ Domitii ad illum, ipsius ad consules. Fulsisse mihi videbatur τὸ καλὸν ad oculos ejus, et exclamasse ille vir, qui esse debuit,

> Πρὸς τοῦθ' ὅ, τι χρὴ, καὶ παλαμάσθων,
> Καὶ πάντ' ἐπ' ἐμοὶ τεκταινέσθων.
> Τὸ γὰρ εὖ μετ' ἐμοῦ.

at ille tibi, πολλὰ χαίρειν τῷ καλῷ dicens, pergit Brundisium. Domitium autem ajunt, re audita, et eos, qui una essent, se tradidisse. O rem lugubrem! itaque intercludor dolore, quo minus ad te plura scribam. Tuas litteras exspecto.

EPISTOLA IX.

CICERO ATTICO SAL.

Epistolam meam quod pervulgatam scribis esse, non fero moleste. Quin etiam ipse multis dedi describendam. Ea enim et acciderunt jam et impendent, ut testatum esse velim, de pace quid senserim. Cum autem ad eam hortarer, eum præsertim hominem, non videbar ullo modo facilius moturus, quam si id, quod eum hortarer, convenire ejus sapientiæ dicerem. Eam si *admirabilem* dixi, cum eum ad salutem patriæ hortabar; non sum veritus, ne viderer assentari; cui tali in re lubenter me ad pedes abjecissem. Qua autem est, *aliquid impertias temporis*; non est de pace, sed, de me ipso, et de meo officio, ut aliquid

étrange résolution, prise sans nous consulter. Là-dessus arrive la lettre de Domitius; Pompée écrit aux consuls; il semblait qu'il se fût reconnu, et que, plein de cette noble confiance qui lui convenait si fort, il se fût écrié : *Que mes ennemis entreprennent contre moi tout ce qu'il leur plaira*[33]; *je ne crains point leurs efforts, la justice de ma cause me rassure*. Mais sans se mettre en peine de tous ces beaux sentimens, il est actuellement en chemin pour Brindes. Dès que Domitius l'a su, il s'est rendu avec tous ceux qui étaient dans Corfinium. Quelle triste nouvelle! j'en suis si pénétré, que je ne saurais vous entretenir plus long-temps. J'attends de vos nouvelles.

LETTRE IX.

Au même.

Je ne suis point du tout fâché qu'on ait rendu ma lettre publique comme vous me le marquez, et je l'avais même déjà donnée à copier à plusieurs personnes. Après tout ce que nous avons déjà vu arriver et ce que je prévois, je suis bien aise qu'on sache que j'ai toujours été pour la paix. Voulant y porter un homme comme César, pouvais-je mieux réussir qu'en lui disant que ce parti était digne de sa sagesse? Si j'ai ajouté le terme d'admirable, c'est que j'ai cru que s'agissant de sauver ma patrie, je pouvais sans scrupule me servir des expressions les plus fortes; et pour réussir je me serais jeté sans peine à ses pieds. Quant à ces paroles, *prenez quelques momens, etc.*[34], cela n'a point de rapport à la paix; mais je le prie de considérer les engagemens que j'ai en particulier[35]. Si je l'assure que j'ai gardé une parfaite neutralité, c'est qu'outre

cogitet. Nam quod testificor, me expertem belli fuisse; etsi id re perspectum est, tamen eo scripsi, quo in suadendo plus auctoritatis haberem; eodemque pertinet, quod causam ejus probo. Sed quid hæc nunc? utinam aliquid profectum esset! næ ego istas litteras in concione recitari velim; si quidem ille ipse ad eundem scribens in publico proposuit epistolam illam, in qua est, *pro tuis rebus gestis amplissimis :* amplioribusne, quam suis, quam Africani? ita tempestas ferebat. Si quidem etiam vos duo tales ad quintum milliarum : quid, nunc ipsum, unde se recipienti? quid agenti? quid acturo? quanto autem ferocius ille causæ suæ confidet, cum vos, cum vestri similes non modo frequentes, sed læto vultu gratulantes viderit? Num igitur peccamus? minime vos quidem. Sed tamen signa conturbantur, quibus voluntas a simulatione distingui posset. Quæ vero senatus-consulta video? sed apertius, quam proposueram. Ego Arpini volo esse pridie kal. deinde circum villulas nostras errare, quas visurum me postea desperavi. Εὐγενῆ tua consilia, et tamen pro temporibus non incauta, mihi valde probantur. Lepido quidem (nam fere συνδιημερεύομεν : quod gratissimum illi est) numquam placuit ex Italia exire, Tullo multo minus. Crebro enim illius litteræ ab aliis ad nos commeant. Sed me illorum sententiæ minus movebant. Minus multa dederant illi reipublicæ pignora. Tua mehercule auctoritas vehementer movet. Affert enim et reliqui temporis recuperandi rationem, et

que cela était public, j'espérais par-là le disposer à écouter plus volontiers mes avis, et c'est par la même raison que j'ajoute que ses prétentions me paraissent justes. Mais pourquoi éplucher toutes mes paroles? Le mal, c'est qu'elles aient été inutiles. Je consens volontiers qu'on lise ma lettre devant le peuple, puisque Pompée n'a pas craint de rendre publique celle où il dit à César, *en considération de vos grands exploits;* quoi donc! sont-ils plus grands que ceux de Pompée même, que ceux de Scipion l'Africain? nullement; mais la conjoncture demandait qu'il parlât ainsi. Vous-même et Sauféius, pensant comme vous pensez, vous comptez d'aller à cinq milles au-devant de César: d'où viendra-t-il alors? pourquoi viendra-t-il? et que ne fera-t-il pas? Quelle sera sa présomption et son audace lorsqu'il vous verra, vous et beaucoup d'autres personnes aussi distinguées, non-seulement venir en foule au-devant de lui, mais encore le féliciter avec des démonstrations de joie? Vous nous condamnez donc? me direz-vous. Je ne prétends pas que vous ne puissiez garder quelque ménagement; mais enfin, comment démêler les véritables sentimens, des apparences feintes et étudiées? Quels décrets le sénat ne va-t-il pas faire? mais je n'avais pas dessein de m'expliquer si fort là-dessus. Je compte d'aller à Arpinum le dernier de ce mois; et je visiterai ensuite toutes mes maisons de campagne que je n'espère plus de revoir. Je goûte fort le conseil que vous me donnez; il est également prudent et généreux. Lépidus [36] n'a jamais pensé à sortir de l'Italie; Tullus encore moins. Je suis presque tous les jours avec le premier, ce qui lui fait beaucoup de plaisir, et je vois souvent des lettres que le dernier écrit à différentes personnes. Ce n'est pas néanmoins sur leur exemple que je me règle; ils n'ont pas avec la république d'aussi grands engagemens que

præsentis tuendi. Sed, obsecro te, quid hoc miserius, quam alterum plausus in fœdissima causa quærere, alterum offensiones in optima? alterum existimari conservatorem inimicorum, alterum desertorem amicorum? Et mehercule quamvis amemus Cnæum nostrum, ut et facimus, et debemus; tamen hoc, quod talibus viris non subvenit, laudare non possum. Nam sive timuit; quid ignavius? sive, ut quidam putant, meliorem suam causam illorum cæde fore putavit; quid injustius? Sed hæc omittamus. Augemus enim dolorem retractando. VI kal. vesperi Balbus minor ad me venit, occulta via currens ad Lentulum consulem, missu Cæsaris, cum litteris, cum mandatis, cum promissione provinciæ, Romam ut redeat; cui persuaderi posse non arbitror, nisi erit conventus. Idem ajebat, nihil malle Cæsarem, quam ut Pompejum assequeretur : id credo : et rediret in gratiam : id non credo; et metuo, ne omnis hæc clementia ad unam illam crudelitatem colligatur. Balbus quidem major ad me scribit, nihil malle Cæsarem, quam principe Pompejo sine metu vivere. Tu puto hæc credis. Sed, cum hæc scribebam V kalend. Pompejus jam Brundisium venisse poterat. Expeditus enim antecesserat legiones Luceria. Sed hoc τέρας horribili vigilantia, celeritate, diligentia est. Plane, quid futurum sit, nescio.

moi; ce sont vos conseils qui me déterminent; en les suivant, je pourrai, et réparer le passé, et me ménager pour l'avenir. Mais, dites-moi un peu, n'est-ce pas une chose déplorable que César, avec la plus mauvaise cause du monde, s'attire des applaudissemens, pendant que Pompée, avec la meilleure, se rend odieux? que le premier pardonne à ses ennemis, pendant que l'autre abandonne ses amis? J'ai pour Pompée toute l'amitié que je dois avoir, mais comment l'excuser d'avoir abandonné tant d'illustres citoyens? Si c'est par crainte, quelle lâcheté! et si, comme le prétendent quelques-uns, il a cru que leur mort rendrait sa cause meilleure [37], vit-on jamais une plus cruelle politique? Mais laissons là ces tristes idées qui ne servent qu'à aigrir ma douleur. Le 24 au soir, le jeune Balbus passa chez moi; il courait en diligence et par un chemin détourné, après Lentulus à qui il porte une lettre de César; il est aussi chargé de lui promettre un gouvernement pour l'engager à revenir à Rome [38]. Je ne crois pas qu'on en puisse rien obtenir sans une entrevue [39]. Le même Balbus m'a dit que César ne souhaitait rien tant que de joindre Pompée; je le crois sans peine: et de se raccommoder avec lui; c'est ce que je ne crois pas; et j'ai bien peur qu'il n'ait épargné jusqu'à présent le sang de tant d'autres citoyens, que parce qu'il n'en veut qu'à Pompée. Balbus, l'oncle du premier, m'écrit aussi que César ne pense qu'à vivre en repos sans disputer à Pompée le premier rang; vous croyez cela, n'est-il pas vrai? Pompée doit être arrivé à Brindes aujourd'hui vingt-cinquième de février; car il a devancé, avec peu de troupes, les légions qu'il avait à Lucérie. Mais César est un prodige de vitesse, d'activité et de vigilance; je ne sais encore ce qu'il en sera.

EPISTOLA X.

CICERO ATTICO SAL.

Dionysius cum ad me præter opinionem meam venisset, locutus sum cum eo liberalissime; tempora exposui : rogavi, ut diceret, quid haberet in animo : me nihil ab ipso invito contendere. Respondit, se, quod in nummis haberet, nescire quo loci esset : alios non solvere, aliorum diem nondum esse, dixit. Etiam alia quædam de servulis suis, quare nobiscum esse non posset. Morem gesssi : dimisi a me, ut magistrum Ciceronum, non lubenter; ut hominem ingratum, non invitus. Volui te scire, quid ego de ejus facto judicarem.

EPISTOLA XI.

CICERO ATTICO SAL.

Quod me magno animi motu perturbatum putas; sum equidem, sed non tam magno, quam tibi fortasse videor. Levatur enim omnis cura, cum aut constitit consilium, aut cogitando nihil explicatur. Lamentari autem licet. Illud tamen totos dies. Sed vereor, ne, nihil cum proficiam, etiam dedecori sim studiis ac litteris nostris. Consumo igitur omne tem-

LETTRE X.

Au même.

Dionysius m'étant venu trouver lorsque je m'y attendais le moins, je l'ai reçu avec toute l'honnêteté possible; je lui ai représenté le besoin que nous avions de lui dans la conjoncture présente, et je l'ai prié de me dire naturellement à quoi il était résolu; que je ne prétendais pas le contraindre. Il m'a dit là-dessus, que ses affaires n'étaient point réglées; que plusieurs de ses débiteurs ne le payaient point, et que les billets des autres n'étaient pas encore échus; qu'il avait aussi, par rapport à ses esclaves, d'autres affaires qui ne lui pouvaient permettre de nous suivre. Il a fallu recevoir ses excuses et le laisser aller. Je suis fâché que nos enfans soient sans précepteur, mais je suis bien aise d'être défait d'un homme si ingrat. Voilà en deux mots ce que je pense de son procédé.

LETTRE XI.

Au même.

Vous me croyez dans une grande agitation d'esprit; il en est quelque chose, mais cela ne va pas si loin que vous le pourriez croire. L'inquiétude cesse, ou lorsqu'on a pris son parti, ou lorsqu'on est las de se tourmenter inutilement. Je me contente donc de gémir, et cela depuis le matin jusqu'au soir. J'appréhende néanmoins que toutes ces vaines lamentations ne me fassent tort, et ne paraissent indignes d'un philosophe. Je me rappelle souvent l'idée de cet homme que vous

pus, considerans, quanta vis sit illius viri, quem nostris libris satis diligenter, ut tibi quidem videmur, expressimus. Tenesne igitur, moderatorem illum reipublicæ quo referre velimus omnia? nam sic quinto, ut opinor, in libro loquitur Scipio : *Ut enim gubernatori cursus secundus, medico salus, imperatori victoria; sic huic moderatori reipublicæ beata civium vita proposita est; ut opibus firma, copiis locuples, gloria ampla, virtute honesta sit. Hujus enim operis, maximi inter homines atque optimi, illum esse perfectorem volo.* Hoc Cnæus noster cum antea numquam, tum in hac causa minime cogitavit. Dominatio quæsita ab utroque est : non id actum, beata et honesta civitas ut esset. Nec vero ille urbem reliquit, quod eam tueri non posset; nec Italiam, quod ea pelleretur: sed hoc a primo cogitavit, omnes terras, omnia maria movere, reges barbaros incitare, gentes feras armatas in Italiam adducere, exercitus conficere maximos. Genus illud sullani regni jampridem appetitur, multis, qui una sunt, cupientibus. An censes, nihil inter eos convenire, nullam pactionem fieri potuisse? hodie potest. Sed neutri σκοπὸς est ille, ut nos beati simus; uterque regnare vult. Hæc, a te invitatus, breviter exposui. Voluisti enim me, quid de his malis sentirem, ostendere. Προθεσπίζω igitur, noster Attice, non ariolans, ut illa, cui nemo credidit, sed conjectura prospiciens;

Jamque mari magno.

avez trouvé assez bien dépeint dans mes livres *de la République ;* je veux parler des vues que doit avoir celui qui a en main le gouvernement. Voici, autant que je m'en souviens, ce que je fais dire à Scipion dans le cinquième livre : *Comme le pilote se propose d'éviter les écueils, le médecin de guérir son malade, et le général d'armée de vaincre l'ennemi ; il faut de même que celui qui est à la tête d'une république, se propose pour fin le bonheur des citoyens, et qu'il travaille à rendre l'État puissant, riche, florissant et bien policé. C'est à lui à consommer cet ouvrage, le plus grand et le plus utile dans la société.* Voilà ce que Pompée ne s'est jamais proposé, et dans cette occasion moins que dans aucune autre. Il ne cherche, aussi bien que César, qu'à se rendre le maître, et non pas à nous rendre heureux, et à établir un bon gouvernement. S'il a abandonné Rome, ce n'est pas qu'il ne pût la défendre, et ce n'est pas non plus par nécessité qu'il abandonne l'Italie ; mais c'est que dès le commencement il a eu dessein de soulever et la terre et la mer, de faire prendre les armes à des rois étrangers [40], d'inonder l'Italie de nations barbares, et d'avoir à sa disposition de puissantes armées. Il pense depuis long-temps à s'élever où était monté Sylla, et il a avec lui bien des gens qui le souhaitent. Croyez-vous qu'il ait été impossible de trouver des voies d'accommodement ? Cela ne l'est pas encore ; mais ces deux concurrens ne veulent point de paix, et ils ont résolu de nous sacrifier à leur ambition. Voilà en peu de mots, comme vous l'avez souhaité, ce que je pense des malheurs présens. Je puis donc, sans être inspiré comme celle dont on ne crut jamais les prédictions [41], vous en faire ici qui ne seront pas moins sûres et moins terribles, tant je prévois de maux tout prêts à nous accabler [42]. Et ceux qui, comme nous, sont demeurés en

non multo inquam secus possum vaticinari : tanta malorum impendet ἰλιάς. Atque hoc nostra gravior est causa, qui domi sumus, quam illorum, qui una transierunt, quod illi quidem alterum metuunt, nos utrumque. Cur igitur, inquis, remansimus? vel tibi paruimus; vel non occurrimus; vel hoc fuit rectius. Conculcari, inquam, miseram Italiam videbis proxima æstate, et quati utriusque vi, mancipiis ex omni genere collectis : nec tam [a] irruptio pertimescenda, quæ Luceriæ multis sermonibus denuntiata est, quam [b] universæ interitus : tantas in confligendo utriusque vires video futuras. Habes conjecturam meam. Tu autem consolationis fortasse aliquid exspectasti : nihil invenio; nihil fieri potest miserius, nihil perditius, nihil fœdius. Quod quæris; quid Cæsar ad me scripserit; quod sæpe : gratissimum sibi esse, quod quierim : oratque, in eo ut perseverem. Balbus minor hæc eadem mandata. Iter autem ejus erat ad Lentulum consulem cum litteris Cæsaris, præmiorumque promissis, si Romam revertisset. Verum, cum habeo rationem dierum, ante puto transmissurum, quam potuerit conveniri. Epistolarum Pompeji duarum, quas ad me misit, negligentiam, meamque in rescribendo diligentiam volui tibi notam esse. Earum exempla ad te misi. Cæsaris hic per Apuliam ad Brundisium cursus quid efficiat, exspecto. Utinam aliquid simile parthicis rebus! simul aliquid audiero, scribam ad te. Tu ad

[a] Proscriptio. (Gronov. sectio.) — [b] Universim.

Italie, y seront bien plus exposés que ceux qui ont passé la mer; ceux-ci n'ont à craindre que d'un côté, au lieu que nous avons à craindre de tous les deux. Pourquoi donc êtes-vous demeuré? me direz-vous; c'est, et parce que vous me l'avez conseillé, et parce que je n'ai pu joindre Pompée, ou parce que ce parti me convenait mieux. Je vous prédis donc que la campagne prochaine vous verrez l'Italie ravagée et en proie à la fureur de ces deux rivaux, qui en viendront jusqu'à faire prendre les armes aux esclaves. Les menaces de proscription, qui ont fait tant de bruit à Lucérie [43], ne paraissent pas tant à craindre pour les particuliers, que le seront pour la république ces deux puissances formidables dont le choc pourra bien la renverser. Voilà ce que je prévois. Vous attendez peut-être que je vous donne quelque espérance, mais je n'en vois aucune; il n'est rien de plus indigne et de plus déplorable que l'état où nous sommes. Vous me demandez ce que César m'écrit, il ne fait que répéter ce qu'il m'a déjà marqué plus d'une fois; qu'il m'est fort obligé de ce que je ne me mêle de rien, et il me prie de continuer. Le jeune Balbus était chargé de me dire la même chose. Il porte au consul Lentulus une lettre de César, qui lui fait de grandes promesses pour l'engager à revenir à Rome; mais, selon la supputation que j'ai faite, Lentulus aura fait voile avant que Balbus puisse le joindre. Je vous envoie la copie de deux lettres que Pompée m'a écrites, avec mes réponses qui sont aussi détaillées que ses lettres sont courtes. César marche par la Pouille vers Brindes; il faut voir ce que cela deviendra; je souhaite qu'il en arrive comme de l'irruption des Parthes [44]. Dès que j'aurai des nouvelles, je vous en ferai part. Marquez-moi un peu quels discours tiennent nos gens de bien; on dit qu'il y en a un grand nombre à Rome. Je sais que vous ne

me velim bonorum sermones. Romæ frequentes esse dicuntur. Scio equidem te in publicum non prodire. Sed tamen, audire te multa, necesse est. Memini librum tibi afferri a Demetrio Magnete (ad te missum scio περὶ ὁμονοίας. Eum mihi velim mittas. Vides, quam causam mediter.

CN. MAGNUS PROCOS. M. CICERONI. IMP., S. D.

Quintus Fabius ad me venit a. d. iv kalend. febr. Is nuntiat L. Domitium cum suis cohortibus xi, et cohortibus xiv, quas Vibullius adduxit, ad me iter habere : habuisse in animo proficisci Corfinio, a. d. v id febr. C. Hirrum cum v cohortibus subsequi. Censeo, ad nos Luceriam venias : nam te hic tutissime puto fore.

M. CICERO IMP. CN. MAGNO PROCOS., S. D.

A. d. xv kalend. mart. Formiis accepi tuas litteras: ex quibus ea, quæ in agro piceno gesta erant, cognovi commodiora esse multo, quam ut erat nobis nuntiatum; Vibulliique virtutem, industriamque libenter agnovi. Nos adhuc in ea ora, ubi præpositi sumus, ita fuimus, ut navem paratam haberemus. Ea enim audiebamus, et ea verebamur, ut, quodcumque tu consilium præcepisses, id nobis persequendum putaremus. Nunc, quoniam auctoritate et consilio tuo in spe firmiore sumus; si teneri posse

paraissez point en public, mais vous ne laissez pas d'entendre dire bien des choses. Je me souviens que Démétrius [45] vous a fait présent de son traité sur l'union qui doit être entre les citoyens ; je vous prie de me l'envoyer ; vous voyez bien quel sujet je veux traiter.

LETTRE DE POMPÉE A CICÉRON.

J'AI appris, le vingt-septième de janvier, par Q. Fabius, que L. Domitius devait se mettre en marche pour me joindre avec les onze cohortes qu'il avait déjà, et les quatorze que Vibullius lui a menées du Picénum ; et qu'il partirait de Corfinium le treizième de février ; que C. Hirrus le suivrait avec cinq cohortes. Je suis d'avis que vous nous veniez joindre à Lucérie ; vous ne pouvez être nulle part plus en sûreté.

LETTRE DE CICÉRON A POMPÉE.

J'AI reçu à Formies, le quinzième de février, votre lettre, qui m'a fait connaître que ce qui s'est passé dans le Picénum est beaucoup plus considérable qu'on ne nous l'avait mandé, et j'ai appris avec joie que Vibullius avait donné des marques de son courage et de son habileté. Jusqu'à présent j'ai toujours eu un vaisseau prêt sur la côte où je commande ; car, après ce que nous avions déjà vu arriver, et ce que nous avions lieu de craindre, j'ai cru devoir me mettre en état de vous suivre partout où vous iriez. Mais, puisque les mesures que vous avez prises nous donnent de meilleures espérances, si vous croyez que nous puissions défendre Terracine [46] et toute cette côte, j'y demeurerai volontiers, quoiqu'il n'y ait point

putas Tarracinam, et oram maritimam, in ea manebo : etsi præsidia in oppidis nulla sunt. Nemo enim nostri ordinis in his locis est, præter M. Eppium, quem ego Minturnis esse volui, vigilantem hominem et industrium. Nam L. Torquatum, virum fortem et cum auctoritate, Formiis non habemus : ad te profectum arbitramur. Ego omnino, ut proxime tibi placuerat, Capuam veni eo ipso die, quo tu Teano Sidicino es profectus. Volueras enim me cum M. Considio proprætore illa negotia tueri. Cum eo venissem, vidi T. Ampium delectum habere diligentissime, ab eo accipere Libonem, summa item diligentia, et in illa colonia auctoritate. Fui Capuæ, quoad consules. Iterum, ut erat dictum ab consulibus, veni Capuam ad nonas februar. cum fuissem triduum, recepi me Formias. Nunc quod tuum consilium, aut quæ ratio belli sit, ignoro. Si tenendam hanc oram putas, quæ et opportunitatem et dignitatem habet, et egregios cives, et, ut arbitror, teneri potest; opus est esse, qui præsit. Sin omnia in unum locum contrahenda sunt; non dubito, quin ad te statim veniam : quo mihi nihil optatius est : idque tecum, quo die ab urbe discessimus, locutus sum. Ego, si cui adhuc videor segnior fuisse, dum ne tibi videar, non laboro : et tamen, si, ut video, bellum gerendum est, confido me omnibus facile satisfacturum. M. Tullium, meum necessarium, ad te misi : cui tu, si tibi videretur, ad me litteras dares.

de garnisons dans les places; il n'y a même, dans ces quartiers, de sénateur que M. Eppius [47], homme fort vigilant et fort entendu; je l'ai mis à Minturnes. Pour L. Torquatus, dont le courage et l'autorité seraient ici fort nécessaires, il n'est plus à Formies; apparemment qu'il vous est allé trouver. Je vins à Capoue, comme vous l'aviez souhaité, le jour même que vous partîtes de Téanum Sidicinum [48]; car vous m'aviez chargé, avec M. Considius [49] propréteur, de l'inspection générale des affaires de ces quartiers. Je trouvai que T. Ampius [50] travaillait aux nouvelles levées avec beaucoup de diligence; et que Libon, qui était chargé de rassembler ces nouveaux soldats, se servait aussi avec zèle de l'autorité qu'il a dans cette colonie. Je me tins à Capoue tant que les consuls y demeurèrent; et j'y revins le 5 comme ils nous l'avaient marqué. J'y passai trois jours, et je revins ensuite à Formies. Je ne sais point quelles sont vos résolutions, ni quel plan vous vous êtes fait. Si vous voulez conserver cette côte, où il y a un grand nombre de bons citoyens, et des places considérables dont vous pouvez tirer de grands secours, et où l'on peut, à ce qu'il me paraît, se défendre, il faut laisser quelqu'un pour y commander. Mais, si vous avez dessein de rassembler toutes vos forces, je suis prêt à vous aller joindre; et j'ai toujours souhaité d'être avec vous, comme je vous le témoignai lorsque nous sortîmes de Rome. Peut-être que quelques gens trouvent que, jusqu'à présent, je n'ai point fait paraître assez d'ardeur, mais je m'en mets fort peu en peine, pourvu que vous ne pensiez pas comme eux. Cependant, s'il n'y a plus d'espérance de paix, comme je le crains fort, je me promets de contenter tout le monde. Je vous envoie exprès M. Tullius, mon secrétaire [51], par qui vous pourrez me faire réponse, si vous le jugez à propos.

CN. MAGNUS PROCOS. M. CICERONI IMP., S. D.

S. V. B. E. Tuas litteras libenter legi. Recognovi enim tuam pristinam virtutem etiam in salute communi. Consules ad eum exercitum, quem in Apulia habui, venerunt. Magnopere te hortor, pro tuo singulari perpetuoque studio in rempublicam, ut te ad nos conferas; ut communi consilio reipublicæ afflictæ opem atque auxilium feramus. Censeo, via Appia iter facias, et celeriter Brundisium venias.

M. CICERO IMP. CN. MAGNO PROCOS., S. D.

Cum ad te litteras misissem, quæ tibi Canusii redditæ sunt, suspicionem nullam habebam, te reipublicæ causa mare transiturum; eramque in spe magna, fore, ut in Italia possemus aut concordiam constituere, qua mihi nihil utilius videbatur, aut rempublicam summa cum dignitate defendere. Interim, nondum meis litteris ad te perlatis, ex his mandatis, quæ D. Lælio ad consules dederas, certior tui consilii factus, non exspectavi, dum mihi a te litteræ redderentur, confestimque cum Quinto fratre, et cum liberis nostris iter ad te in Apuliam facere cœpi. Cum Teanum Sidicinum venissem, C. Messius, familiaris tuus, mihi dixit, aliique complures, Cæsarem iter habere Capuam, et eo ipso die mansurum esse Eserniæ. Sane sum commotus; quod, si ita es-

LETTRE DE POMPÉE A CICÉRON.

Si vous vous portez bien, je m'en réjouis. J'ai lu avec plaisir votre lettre, qui m'a fait voir que vous avez toujours le même zèle pour le salut de la patrie. Les consuls sont venus joindre les troupes que j'avais dans la Pouille. Je vous conjure par l'attachement inviolable que vous avez toujours eu pour la république, de nous venir trouver, afin que nous puissions de concert prendre des mesures pour remédier aux maux présens. Je suis d'avis que vous veniez en diligence à Brindes par le grand chemin d'Appius.

LETTRE DE CICÉRON A POMPÉE.

Lorsque je vous écrivis la lettre que vous avez reçue à Canusium [52], je ne m'imaginais pas que nous fussions réduits à passer la mer; je comptais que sans sortir de l'Italie, nous pourrions, ou établir une paix solide, ce qui me paraissait le meilleur parti, ou même soutenir la guerre avec avantage. Cependant, avant que vous eussiez reçu ma lettre, je vis par les ordres que vous aviez donnés à D. Lélius [53] pour les consuls, quelle était votre résolution; et sans attendre votre réponse, je partis aussitôt avec mon frère et nos enfans pour vous aller joindre dans la Pouille. Lorsque je fus arrivé à Téanum Sidicinum, C. Messius [54] votre ami et pluieurs autres personnes m'assurèrent que César s'avançait du côté de Capoue, et que ce jour-là même il coucherait à Ésernie [54]. Cette nouvelle m'alarma fort; je voyais que si elle était véritable, non-seulement je ne pourrais pas vous joindre, mais que cela nous ôterait même toute communication avec vous. J'allai donc à Calès, pour y attendre qu'on eût des nouvelles certaines

set, non modo iter meum interclusum, sed meipsum plane exceptum putabam. Itaque tum Cales processi, ut ibi potissimum consisterem, dum certum nobis ab Esernia de eo, quod audieram, referretur. At mihi, cum Calibus essem, affertur litterarum tuarum exemplum, quas tu ad Lentulum consulem misisses. Hæ scriptæ sic erant : Litteras tibi a L. Domitio a. d. XIII kal. mart. allatas esse (earumque exemplum subscripseras), magnique interesse reipublicæ scripseras, omnes copias primo quoque tempore in unum locum convenire; et ut, præsidii quod satis esset, Capuæ relinqueret. His ego litteris lectis, in eadem opinione fui, qua reliqui omnes, te cum omnibus copiis ad Corfinium esse venturum : quo mihi, cum Cæsar ad oppidum castra haberet, tutum iter esse non arbitrabar. Cum res in summa exspectatione esset, utrumque simul audimus, et quæ Corfinii acta essent, et te iter Brundisium facere cœpisse : cumque nec mihi, nec fratri meo dubium esset, quin Brundisium contenderemus; a multis, qui e Samnio Apuliaque veniebant, admoniti sumus, ut caveremus, ne exciperemur a Cæsare; quod is in eadem loca, quæ nos petebamus, profectus, celerius etiam, quam nos possemus, eo, quo [a] intenderet, venturus esset. Quod cum ita esset; nec mihi, nec fratri meo, nec cuiquam amicorum placuit committere, ut temeritas nostra non solum nobis, sed etiam reipublicæ noceret; cum præsertim non dubitaremus, quin, si

[a] Intenderat.

d'Ésernie. Pendant que j'y étais, on m'apporta une copie de votre lettre au consul Lentulus, à qui vous marquiez que vous en aviez reçu une de L. Domitius, datée du dix-septième de février, dont la copie était au bas de la vôtre; que les affaires demandaient que vous rassemblassiez au plus tôt toutes vos troupes; qu'il laissât seulement à Capoue une garnison telle qu'il la jugerait nécessaire. Là-dessus je crus, comme tous les autres, que vous marchiez à Corfinium avec toutes vos forces; César étant campé à la vue de cette place, c'aurait été trop m'exposer que d'aller de ce côté-là. Comme nous étions dans une grande attente sur le succès de cette affaire, nous apprîmes en même temps ce qui s'était passé à Corfinium, et que vous marchiez vers Brindes. Nous résolûmes aussitôt, mon frère et moi, de vous suivre; mais différentes personnes, qui venaient du Samnium et de la Pouille, nous avertirent de prendre garde d'être coupés; que César marchait du même côté que nous, et qu'il faisait une si grande diligence que nous ne pourrions jamais arriver avant lui. Cela nous fit changer de dessein; il nous parut, et ce fut aussi l'avis de tous nos amis, que par rapport à la république, aussi bien que par rapport à nous, il ne fallait pas nous exposer à tomber entre les mains de l'ennemi, persuadés surtout, comme nous l'étions, que nous ne serions plus à temps pour vous joindre quand même le chemin aurait été libre. Cependant je reçus votre lettre datée de Canusium le vingtième de février, dans laquelle vous me marquiez de venir en diligence à Brindes; mais comme je ne la reçus que le 27, nous ne doutâmes point que vous n'y fussiez déjà arrivé. Nous savions que ce chemin nous était entièrement fermé, et nous nous trouvâmes autant à plaindre que ceux qui ont été pris dans Corfinium; car c'est l'être véritablement que de se voir entouré de tous

etiam tutum nobis iter fuisset, te tamen jam consequi non possemus. Interim accepimus tuas litteras, Canusio a. d. x kalend. mart. datas, quibus nos hortaris, ut celerius Brundisium veniamus; quas cum accepissemus a. d. III kalend. mart. non dubitabamus, quin tu jam Brundisium pervenisses : nobisque iter illud omnino interclusum videbatur, neque minus nos esse captos, quam qui Corfinium venissent. Neque enim eos solos arbitrabamur capi, qui in armatorum manus incidissent, sed eos nihilo minus, qui regionibus exclusi, intra præsidia, atque intra arma aliena venissent. Quod cum ita sit, maxime vellem primum semper tecum fuisse; quod quidem tibi ostenderam, cum a me Capuam rejiciebam : quod feci non vitandi oneris causa, sed quod videbam, teneri illam urbem sine exercitu non posse : accidere autem mihi nolebam, quod doleo viris fortissimis accidisse. Quoniam autem, tecum ut essem, non contigit : utinam tui consilii certior factus essem! nam suspicione assequi non potui; quod omnia prius arbitratus sum fore, quam ut hæc reipublicæ causa in Italia non posset duce te consistere. Neque vero nunc consilium tuum reprehendo, sed fortunam reipublicæ lugeo : nec, si ego, quid tu sis secutus, non perspicio, idcirco minus existimo, te nihil nisi summa ratione fecisse. Mea quæ semper fuerit sententia, primum de pace vel iniqua conditione retinenda, deinde de urbe (nam de Italia quidem nihil mihi umquam ostenderas), meminisse te arbitror.

côtés de troupes ennemies, sans pouvoir pénétrer par aucun endroit. Cela ne me serait point arrivé si j'avais été avec vous dès le commencement, comme je le souhaitais, et comme je vous le témoignai lorsque je ne me chargeai qu'avec répugnance de commander à Capoue; non que je cherchasse à éviter la peine et l'embarras, mais parce que je voyais bien qu'on ne pourrait garder cette place si l'on n'avait pas un corps d'armée de ce côté-là. Je ne voulais pas qu'il m'arrivât la même chose que nous avons eu la douleur de voir arriver à tant de braves gens. Mais, si je n'ai pas été assez heureux pour me trouver avec vous, j'aurais du moins souhaité de savoir quel était votre dessein. Je ne pouvais pas le deviner, et j'étais bien éloigné de croire que sous un chef tel que vous, l'on ne pût sauver les affaires qu'en abandonnant l'Italie. Ce n'est pas que je condamne le parti que vous avez pris, je plains seulement la république; et quoique je ne voie pas les raisons que vous avez pu avoir, je ne doute point que vous n'en ayez eu de fort bonnes. Vous pouvez vous souvenir que j'ai toujours été d'avis qu'il fallait acheter la paix à quelque prix que ce fût, et ne point abandonner Rome; je ne parle point de l'Italie, vous ne m'aviez point marqué que vous eussiez dessein d'en sortir. Mais je n'ai point la présomption de croire que mon avis devait l'emporter; je me suis fait un devoir de suivre le vôtre, non par rapport à la république dont le salut me paraît désespéré, et à qui il ne reste plus qu'un remède aussi funeste que l'est une guerre civile. C'était vous uniquement qui me détermíniez, je ne voulais point me séparer de vous, et je ne manquerai pas de vous aller joindre dès que j'en trouverai l'occasion. Je sais bien que ceux qui ne veulent point d'accommodement, n'ont garde d'être contens de moi; je me déclarai d'abord pour la paix; ce n'est pas que je ne

Sed mihi non sumo, ut meum consilium valere debuerit : secutus sum tuum; neque id reipublicæ causa, de qua desperavi, quæ et nunc afflicta est, nec excitari sine civili perniciosissimo bello potest : sed te quærebam : tecum esse cupiebam : neque ejus rei facultatem, si qua erit, prætermittam. Ego me in hac omni causa facile intelligebam pugnandi cupidis hominibus non satisfacere. Primum enim præ me tuli, me nihil malle, quam pacem; non quin eadem timerem, quæ illi : sed ea bello civili leviora ducebam. Inde, suscepto bello, cum pacis conditiones ad te afferri, a teque ad ea honorifice et large responderi viderem; duxi meam rationem; quam tibi facile me probaturum, pro tuo in me beneficio, arbitrabar. Memineram me esse unum, qui pro meis maximis in rempublicam meritis supplicia miserrima et crudelissima pertulissem : me esse unum, qui, si offendissem ejus animum, cui tum, cum jam in armis essemus, consulatus tamen alter, et triumphus amplissimus deferebatur, subjicerer eisdem prœliis : ut mea persona semper ad improborum civium impetus aliquid videretur habere populare. Atque hæc non ego prius sum suspicatus, quam mihi palam denuntiata sunt : neque ea tam pertimui, si subeunda essent, quam declinanda putavi, si honeste vitare possem : quam brevem illius temporis, dum in spe pax fuit, rationem nostram vides; reliqui facultatem res ademit. Iis autem, quibus non satisfacio, facile respondeo. Neque enim ego amicior C. Cæsari umquam

craigné les mêmes choses qu'ils appréhendent, mais c'est que je les trouve moins à craindre qu'une guerre civile. Ensuite, la guerre étant déjà commencée, lorsque César vous eut fait proposer un accommodement et que je vis que vous lui aviez répondu d'une manière si honorable pour lui, et que vous lui offriez des conditions si avantageuses, je crus devoir penser à moi; et les obligations que je vous ai, me firent espérer que vous entreriez dans mes vues. Je me souvenais que pour avoir trop bien servi la république, je m'étais vu exposé aux traitemens les plus cruels et les plus indignes. Je considérai que si je ne ménageais pas un homme à qui, même depuis que nous avons pris les armes, on offrait un second consulat et le triomphe, j'aurais à soutenir les mêmes épreuves; car il semble que je sois destiné particulièrement à être en butte aux coups des méchans citoyens, et que ce soit pour bien des gens un agréable spectacle. Ce ne sont pas là de vains soupçons et de fausses alarmes, je ne vous dis rien dont on ne m'ait hautement menacé; et quoique je me sentisse assez de courage pour soutenir ce que je ne pourrais éviter, j'ai cru qu'il était de la prudence de m'en garantir, pourvu que je le fisse sans intéresser mon honneur. Voilà les raisons que j'ai eues de me ménager pendant le peu de temps qu'on a parlé de paix; depuis, je n'ai pas été le maître de faire ce que j'aurais souhaité. Pour ceux qui me condamnent, voici ce que j'ai à leur répondre, je n'ai jamais été plus uni qu'eux avec César, et ils n'ont jamais été plus attachés que moi à la république. Toute la différence qu'il y a entre nous, c'est que, quoiqu'ils soient de très-bons citoyens, et que je ne sois pas tout-à-fait indigne de ce nom, nous avons été au même but par des voies différentes, eux par celle des armes, et moi par celle d'un accommodement, auquel vous me paraissiez vous-même porté.

fui, quam illi : neque illi amiciores reipublicæ, quam ego. Hoc inter me et illos interest; quod, cum et illi cives optimi sint, et ego ab ista laude non absim, ego conditionibus, quod idem te intellexeram velle, illi armis disceptari maluerunt. Quæ quoniam ratio vicit; perficiam profecto, ut neque respublica civis a me animum, neque tu amici desideres.

EPISTOLA XII.

CICERO ATTICO SAL.

Mihi molestior lippitudo erat etiam, quam ante fuerat. Dictare tamen hanc epistolam malui, quam Gallo Fabio, amantissimo utriusque nostrum, nihil ad te litterarum dare. Nam pridie quidem, quoquo modo potueram, scripseram ipse eas litteras, quarum vaticinationem falsam esse cupio. Hujus autem epistolæ non solum ea causa est, ut ne quis a me dies intermittatur, quin dem ad te litteras; sed etiam hæc justior, ut a te impetrarem, ut sumeres aliquid temporis; quo quia tibi perexiguo opus est, explicari mihi tuum consilium plane volo, ut penitus intelligam. Omnia sunt integra nobis. Nihil prætermissum est, quod non habeat sapientem excusationem, non modo probabilem. Nam certe neque tum peccavi, cum imparatam jam Capuam, non solum ignaviæ delectus, sed etiam perfidiæ suspicionem fugiens, accipere nolui; neque cum post conditiones pacis per

Mais, puisque leur sentiment a prévalu, vous pouvez compter que je ne manquerai point à ce que je dois à la république comme citoyen, et à vous comme ami.

LETTRE XII.

CICÉRON A ATTICUS.

J'ai plus mal aux yeux que jamais; j'ai mieux aimé néanmoins me servir d'un secrétaire que de laisser partir Gallus Fabius, notre ami commun, sans profiter de cette occasion. Pour ma lettre d'hier, où vous trouverez des prédictions qui ne seront peut-être que trop vraies, je l'ai écrite moi-même le mieux que j'ai pu, non-seulement pour ne laisser passer aucun jour sans vous donner de mes nouvelles, mais beaucoup plus encore afin de vous engager à prendre quelques momens (car il ne vous en faut pas davantage) pour examiner ce que je dois faire dans la conjoncture présente. Je vous prie donc de me marquer bien positivement ce que vous pensez là-dessus.

Je suis encore à temps pour me déterminer, et je n'ai rien fait, jusqu'à présent, que je ne puisse justifier par des raisons, je ne dis pas apparentes, mais solides. Si je n'ai pas voulu commander à Capoue, c'est que cette place était sans défense, et qu'on aurait pu s'en prendre à moi de la négligence avec laquelle se faisaient les nouvelles levées, ou même me soupçonner de quelque intelligence avec les ennemis.

L. Cæsarem et Fabatum allatas, cavi, ne animum ejus offenderem, cui Pompejus jam armatus armato consulatum triumphumque deferret. Nec vero hæc extrema quisquam potest jure reprehendere, quod mare non transierim. Id enim, etsi erat deliberationis, tamen obire non potui. Neque enim suspicari debui; præsertim cum ex ipsius Pompeji litteris, idem quod video te existimasse, non dubitarim, quin is Domitio subventurus esset. Et plane, quid rectum, et quid faciendum mihi esset, diutius cogitare malui. Primum igitur, hæc qualia tibi esse videantur, etsi significata sunt a te, tamen accuratius mihi perscribas, velim : deinde aliquid etiam in posterum prospicias, fingasque, quem me esse deceat, et ubi me plurimum prodesse reipublicæ sentias; ecquæ pacifica persona desideretur; an in bellatore sint omnia. Atque ego, qui omnia officio metior, recordor tamen tua consilia; quibus si paruissem, tristitiam illorum temporum non subiissem. Memini, quid mihi tum suaseris per Theophanem, per Culeonem : idque sæpe ingemiscens sum recordatus. Quare nunc saltem ad illos calculos revertamur, quos tum abjecimus; ut non solum gloriosis consiliis utamur, sed etiam paullo salubribus. Sed nihil præscribo. Accurate velim perscribas tuam ad me sententiam. Volo etiam exquiras, quam diligentissime poteris (habebis autem, per quos possis), quid Lentulus noster, quid Domitius agat, quid acturus sit, quemadmodum nunc se gerant, num quem accusent, num cui suc-

N'avais-je pas aussi raison, lorsque César eut fait proposer un accommodement par Lucius César et par Fabatus [56], de garder quelque ménagement avec un homme à qui Pompée, même depuis qu'on avait pris les armes de part et d'autre, offrait un second consulat et le triomphe? On peut encore moins me reprocher de n'avoir pas, en dernier lieu, suivi Pompée à Brindes; outre que cela demandait que j'y pensasse plus d'une fois, je n'en ai pas été le maître. Étais-je obligé de deviner que Pompée songeait à passer la mer? et ne devais-je pas naturellement, sur la lettre qu'il écrivit au consul Lentulus, croire qu'il irait au secours de Domitius, comme cette même lettre vous l'avait fait croire? D'ailleurs, j'ai été bien aise de penser un peu à loisir au parti que je dois prendre. Vous m'avez déjà fait entendre ce que vous pensez là-dessus, mais je vous prie de me le marquer plus positivement, et de me donner des conseils pour l'avenir. Faites-moi un plan de conduite, et examinez où je pourrai être plus utile à la république; si on ne la peut servir qu'en prenant les armes, ou s'il ne vaudrait pas mieux que quelqu'un se réservât pour ménager un accommodement? Quoique mon devoir soit pour moi une règle inviolable, je ne laisse pas de me souvenir des conseils que vous me donniez avant mon exil; si je les avais suivis, j'aurais évité tous mes malheurs. Je me souviens de ce que vous me fîtes dire alors par Théophane et par Culéon [57], et je me suis reproché souvent de n'en avoir pas profité. Il faut du moins que l'expérience me rende sage, et qu'en pensant à ce que l'honneur demande de moi, je n'oublie pas entièrement mes intérêts. Mais je ne prétends point prévenir votre jugement, et je vous prie de me marquer précisément votre décision. Je vous prie aussi de vous informer avec soin (et vous ne manquez pas de gens pour cela); je vous prie, dis-je, de

censeant. Quid dico, num cui? num Pompejo? omnino culpam omnem Pompejus in Domitium confert; quod ipsius litteris cognosci potest : quarum exemplum ad te mitto. Hæc igitur videbis; et, quod ad te ante scripsi, Demetrii Magnetis librum, quem ad te misit de concordia, velim mihi mittas.

CN. MAGNUS PROCOS. C. MARCELLO, L. LENTULO COSS., S. D.

Ego, quod existimabam, dispersos nos, neque reipublicæ utiles, neque nobis præsidio esse posse, idcirco ad L. Domitium litteras misi, primum uti ipse cum omni copia ad nos veniret : si de se dubitaret, ut cohortes XIX, quæ ex Piceno ad me iter habebant, ad nos mitteret. Quod veritus sum, factum est, ut Domitius implicaretur; neque ipse satis firmus esset ad castra facienda : quod meas XIX et suas XII cohortes tribus in oppidis distributas haberet (nam partim Albæ, partim Sulmone collocavit) : neque se, si vellet, expedire posset. Nunc scitote, me esse in summa sollicitudine. Nam et tot et tales viros periculo obsidionis liberare cupio : neque subsidio ire possum; quod his duabus legionibus non puto esse committendum, ut illuc ducantur; ex quibus tamen non amplius XIV cohortes contrahere potui : quod Brundisium præsidium misi : neque Canusium sine præsidio, dum abessem, putavi esse dimittendum.

tâcher de découvrir ce que font Lentulus [58] et Domitius; ce qu'ils prétendent devenir; comment ils se conduisent maintenant; à qui ils attribuent leur malheur, ou plutôt s'ils ne l'attribuent pas à Pompée. Ce dernier prétend que c'est absolument la faute de Domitius, comme vous le pourrez voir par les lettres dont je joins ici la copie. Pensez à tout cela, et n'oubliez pas de m'envoyer le traité de Démétrius Magnès, que je vous ai demandé.

LETTRE DE POMPÉE AUX CONSULS.

Comme j'étais persuadé que tant que nous serions séparés, nous ne pourrions, ni servir la république, ni tenir contre nos ennemis, j'avais écrit à L. Domitius de me venir joindre avec toutes ses troupes; ou que, s'il ne jugeait pas à propos de se mettre en marche, il m'envoyât du moins les dix-neuf cohortes qui me venaient du Picénum. Ce que j'appréhendais est arrivé; Domitius se trouve au milieu des ennemis; il n'a pas assez de troupes pour former un camp, parce qu'il a mis dans Albe [59] et dans Sulmone une partie des douze cohortes qu'il avait déjà, et des dix-neuf qu'on m'amenait du Picénum; et quand il voudrait à présent me venir joindre, il trouverait les passages fermés. Cela m'afflige fort. Je voudrais bien aller au secours de tant de personnes considérables, mais je me trouve hors d'état de le faire; car, outre qu'il serait dangereux de mener de ce côté-là nos deux légions [60], je n'ai pu rassembler que quatorze cohortes; j'en ai envoyé une partie à Brindes, et je n'ai pas voulu laisser Canusium entièrement dégarni. Comme je croyais que nous aurions beaucoup plus de troupes, j'avais chargé D. Lélius de vous dire que, si vous le jugiez à propos, il serait bon que l'un de vous deux vînt me

[a] D. Lælio mandaram, quod majores copias sperabam nos habituros, ut, si vobis videretur, alteruter vestrum ad me veniret; alter in Siciliam cum ea copia, quam Capuæ et circum Capuam comparastis; et cum iis militibus, quos Faustus legit, proficisceretur; Domitius cum XII suis cohortibus eodem adjungeretur; reliquæ copiæ omnes Brundisium cogerentur, et inde navibus Dyrrachium transportarentur. Nunc, cum hoc tempore nihilo magis ego, quam vos, subsidio Domitio ire possim, se per montes explicare; non est nobis committendum, ut ad has XIV cohortes, quas ego dubio animo habeo, hostis accedere, aut in itinere me consequi possit. Quamobrem placitum est mihi, ac ita video censeri Marcello, et ceteris nostri ordinis, qui hic sunt, ut Brundisium ducerem hanc copiam, quam mecum habeo. Vos hortor, ut quodcumque militum contrahere poteritis, contrahatis, et eodem veniatis quamprimum. Arma, quæ ad me missuri eratis, iis, censeo, armetis milites, quos vobiscum habetis. Quæ arma superabunt, ea si Brundisium jumentis deportaritis, vehementer reipublicæ profueritis. De hac re [b] velim nostros certiores faciatis: ego ad P. Lupum et C. Coponium prætores misi, ut se nobis conjungerent, et, militum quod haberent, ad vos deducerent.

CN. MAGNUS PROCOS. L. DOMITIO PROCOS., S. D.

Miror, te ad me nihil scribere, et potius ab aliis,

[a] Dellio. — [b] Vellem.

joindre, et que l'autre passât en Sicile avec les troupes que vous avez ramassées à Capoue et aux environs, et avec celles que Faustus a levées, auxquelles Domitius joindrait ses douze cohortes; et que toutes les autres se rassembleraient à Brindes pour passer à Dyrrachium. Maintenant, puisqu'il m'est impossible, aussi bien qu'à vous, d'aller au secours de Domitius, et qu'il ne peut plus se sauver par les défilés des montagnes [61], il faut du moins empêcher que l'ennemi ne me joigne, et qu'il n'approche de ces quatorze cohortes, dont je ne suis guère assuré. Ainsi j'ai cru, aussi bien que Marcellus et tous les autres sénateurs qui sont avec nous, qu'il fallait mener ces troupes à Brindes. Vous en amasserez de votre côté le plus que vous pourrez, et vous vous y rendrez en diligence. Pour les armes que vous deviez m'envoyer, vous n'avez qu'à les distribuer à vos soldats; s'il y en a de reste, il serait fort important de les faire porter à Brindes sur des bêtes de somme. Je vous prie de faire savoir à tous ceux de notre parti les résolutions que nous avons prises. J'ai écrit aux préteurs P. Lupus [62] et C. Coponius [63] de vous venir joindre avec leurs troupes.

LETTRE DE POMPÉE A DOMITIUS.

Je suis surpris de ne point recevoir de vos lettres, et d'apprendre, par d'autres que par vous, l'état des affaires. Tant

quam a te, de republica me certiorem fieri. Nos, disjecta manu, pares adversariis esse non possumus. [a] Conjunctis nostris copiis, spero nos et reipublicæ et communi saluti prodesse. Quamobrem cum constituisses, ut Vibullius mihi scripserat a. d. v id. feb. Corfinio proficisci cum exercitu, et ad me venire; miror, quid causæ fuerit, quare consilium mutaris. Nam illa causa, quam mihi Vibullius scribit, levis est, te propterea moratum esse, quod audieris, Cæsarem Firmo progressum in castrum truentinum venisse. Quanto enim magis appropinquare adversarius cœpit, eo tibi celerius agendum erat, ut te mecum conjungeres, priusquam Cæsar aut tuum iter impedire, aut me abs te excludere posset. Quamobrem etiam et etiam te rogo et hortor, id quod non destiti superioribus litteris a te petere, ut primo quoque die Luceriam [b] advenias, antequam copiæ, quas instituit Cæsar contrahere, in unum locum coactæ nos a nobis distrahant. Sed si erunt, qui te impediant, ut [c] villas suas servent, æquum est me a te impetrare, ut cohortes, quæ ex Piceno et Camerino venerunt, quæ fortunas suas reliquerunt, ad me missum facias.

CN. MAGNUS PROCOS. L. DOMITIO PROCOS., S. D.

Litteras abs te M. Calenius ad me attulit a. d. xiii kal. mart. in quibus litteris scribis, tibi in animo

[a] Contractis. — [b] Advenires. — [c] Illas.

que nous serois séparés, nous n'aurons point de forces suffisantes à opposer aux ennemis; il est absolument nécessaire, pour le bien de la république, et pour notre propre sûreté, de rassembler toutes nos troupes. Vibullius m'avait mandé, dans sa lettre du neuvième de février, que vous étiez résolu à partir de Corfinium pour me venir joindre, et je ne vois pas ce qui a pu vous faire changer de dessein. Vibullius me marque bien que vous avez différé de partir, parce que vous avez appris que César s'était avancé de Firmum [64] à Truentum [65]; mais cela ne devait pas vous arrêter. Au contraire, plus l'ennemi s'approchait, plus vous deviez faire de diligence pour le prévenir, avant qu'il pût, ou empêcher votre marche, ou vous couper. Je vous conjure donc, comme j'ai fait dans toutes mes autres lettres, de vous rendre au plus tôt à Lucérie, avant que César, qui rassemble toutes ses troupes, puisse vous ôter la communication avec cette place. S'il y a des gens qui veuillent vous retenir pour mettre leur pays à couvert [66], il n'est pas juste du moins d'exposer les troupes du Picénum et de Camérinum [67], qui ont quitté leurs familles et leurs biens pour servir la république.

LETTRE DE POMPÉE A DOMITIUS.

M. Calénius m'a rendu le seizième de février votre lettre, dans laquelle vous me marquez que vous allez observer la marche de César; et que si pour venir à moi, il prend du

esse, observare Cæsarem; et, si secundum mare ad me ire cœpisset, confestim in Samnium ad me venturum; sin autem ille circum istæc loca commoraretur, te ei, si propius accessisset, resistere velle. Te animo magno et forti istam rem agere existimo : sed diligentius nobis est videndum, ne distracti pares esse adversario non possimus; cum ille magnas copias habeat, et majores brevi habiturus sit. Non enim, pro tua prudentia, debes illud solum animadvertere, quot in præsentia cohortes contra te habeat Cæsar, sed quantas brevi tempore equitum et peditum copias contracturus sit. Cui rei testimonio sunt litteræ, quas Bussenius ad me misit; in quibus scribit, id quod ab illis quoque mihi scribitur, *præsidia* Curionem, quæ in [a] Umbris et Tuscis erant, contrahere, et ad Cæsarem iter facere. Quæ si copiæ in unum locum fuerint coactæ, ut pars exercitus ad Albam mittatur, pars ad te accedat; ut non pugnet, sed locis suis repugnet, hærebis : neque solus cum ista copia tantam multitudinem sustinere poteris, ut frumentatum eas. Quamobrem te magnopere hortor, ut quamprimum cum omni copia huc venias. Consules constituerunt idem facere. Ego Metuscilio ad te mandata dedi, providendum esse, ne duæ legiones sine picentinis cohortibus in conspectum Cæsaris committerentur. Quamobrem nolito commoveri, si audieris me regredi, si forte Cæsar ad me veniet. Cavendum enim puto esse, ne implicatus hæream.

[a] Umbria.

côté de la mer, vous viendrez aussitôt me joindre dans le Samnium; mais que, s'il s'arrêtait dans les quartiers où vous êtes, vous étiez résolu, en cas qu'il s'approchât, de lui faire tête. Je reconnais en cela votre grandeur d'âme et votre courage; mais il est à craindre que tant que nous serons séparés, nous ne puissions pas tenir contre un ennemi dont les forces sont déjà grandes et augmentent tous les jours. Un homme aussi habile que vous, ne doit pas seulement considérer combien César a actuellement de troupes; il faut faire attention que dans peu il aura une armée très-forte en cavalerie et en infanterie. C'est ce que j'ai appris par les lettres de Bussénius et de plusieurs autres personnes, qui me mandent que Curion rassemble toutes les garnisons de l'Ombrie et de la Toscane pour les mener à César. Quand toutes ces forces seront une fois réunies, si César fait avancer une partie de son armée vers Albe, et qu'il marche avec l'autre à Corfinium, et que, sans vous attaquer, il vous serre de tous côtés, vous ne pourrez plus faire aucun mouvement, ni envoyer au fourrage à la vue d'une si grosse armée. Ainsi je vous exhorte fort à venir ici au plus tôt avec toutes vos troupes; les consuls s'y rendront aussi. J'avais chargé Métuscilius de vous dire qu'il serait dangereux de laisser approcher de l'armée ennemie nos deux légions sans les troupes du Picénum; et qu'en cas que César marchât à moi, il ne fallait point que vous fussiez alarmé de me voir reculer. Je dois prendre garde de m'engager trop avant; car dans la saison où nous sommes, et avec des troupes dont je suis si peu sûr, je ne puis pas former un camp; et je n'ai pas voulu non plus dégarnir toutes nos places, de peur qu'il ne me restât plus de retraite; ainsi je n'ai rassemblé à Lucérie que quatorze cohortes. Les consuls m'amèneront les troupes qu'ils auront tirées des places que nous oc-

Nam neque castra, propter anni tempus et militum animos, facere possum: neque ex omnibus oppidis contrahere copias expedit; ne receptum amittam. Itaque non amplius XIV cohortes Luceriam coegi. Consules præsidia omnia deducturi sunt, aut in Siciliam ituri. Nam aut exercitum firmum habere oportet, quo confidamus perrumpere nos posse, aut regiones ejusmodi obtinere, e quibus repugnemus: id quod neutrum nobis hoc tempore contingit; quod et magnam partem Italiæ Cæsar occupavit, et nos non habemus exercitum tam amplum, neque tam magnum, quam ille. Itaque nobis providendum est, ut summam reipublicæ rationem habeamus. Etiam atque etiam te hortor, ut cum omni copia quamprimum ad me venias. Possumus etiam nunc rempublicam erigere, si communi consilio negotium administrabimus: sin distrahemur, infirmi erimus. Mihi hoc constitutum est. His litteris scriptis, Sica a te mihi litteras attulit et mandata. Quod me hortare, ut istuc veniam, id me facere non arbitror posse; quod non magnopere his legionibus confido.

CN. MAGNUS PROCOS. L. DOMITIO PROCOS., S. D.

Litteræ mihi a te redditæ sunt a. d. XIII kal. mart. in quibus scribis, Cæsarem apud Corfinium castra posuisse. Quod putavi et præmonui, fit, ut nec in præsentia committere tecum prœlium velit; et, omnibus copiis conductis, te implicet, ne ad me

cupions, ou ils passeront en Sicile. Pour demeurer en Italie, il faudrait ou que nous fussions en état de forcer les ennemis, ou que nous occupassions des postes qu'ils ne pussent forcer. L'un et l'autre nous manque ; César est déjà maître de presque toute l'Italie, et son armée est fort supérieure à la nôtre ; il faut donc prendre garde de ne point trop exposer la république. Je vous conjure encore une fois de venir au plus tôt nous joindre avec toutes vos troupes. Nous pouvons rétablir les affaires pourvu que nous soyons tous ensemble ; si nous nous séparons, nous serons trop faibles ; voilà le plan que je me suis fait. Depuis que j'ai écrit cette lettre, Sica m'a rendu la vôtre et m'a exposé sa commission. Je voudrais bien pouvoir m'avancer vers Corfinium, comme vous le souhaitez ; mais il faudrait pour cela que je fusse plus sûr de mes troupes.

LETTRE DE POMPÉE A DOMITIUS.

J'ai reçu le dix-septième de février, votre lettre dans laquelle vous me marquez que César est campé à la vue de Corfinium. Voilà ce que j'avais prévu, et ce que je vous avais prédit. Sans doute qu'il ne veut point en venir aux mains, mais seulement vous serrer de tous côtés pour vous empê-

iter expeditum tibi sit : atque istas copias conjungere optimorum civium possis cum his legionibus, de quarum voluntate dubitamus : quo etiam magis tuis litteris sum commotus. Neque enim eorum militum, quos mecum habeo, voluntati satis confido, ut de omnibus fortunis reipublicæ dimicem : neque etiam, qui ex delectibus conscripti sunt a consulibus, convenerunt. Quare da operam, si ulla ratione etiam nunc efficere potes, ut te explices, huc quamprimum venias, antequam omnes copiæ [a] adversariorum conveniant. Neque enim celeriter ex delectibus huc homines convenire possunt : et, si convenirent, quantum iis committendum sit, quod inter se ne noti quidem sunt, contra veteranas legiones, non te præterit.

EPISTOLA XIII.

CICERO ATTICO SAL.

Lippitudinis meæ signum tibi sit librarii manus, et eadem causa brevitatis : etsi nunc quidem, quod scriberem, nihil erat. Omnis exspectatio nostra erat in nuntiis brundisinis. Si nactus hic esset Cnæum nostrum, spes dubia pacis : sin ille ante transmisisset, exitiosi belli metus. Sed videsne, in quem hominem inciderit respublica ? Quam acutum, quam vigilantem, quam paratum ? Si mehercule neminem occiderit, nec cuiquam quidquam ademerit, ab

[a] Adversarium.

cher de joindre vos troupes qui sont fort affectionnées à la république, aux miennes dont la fidélité m'est fort suspecte. Cela est d'autant plus fâcheux que je ne puis, avec des troupes dont je suis si peu sûr, hasarder un combat qui déciderait du salut de la république, et que je n'ai point ici celles que les consuls ont levées. Il faut donc, s'il en est encore temps, que vous tâchiez de trouver quelque passage pour venir ici au plus tôt, avant que les ennemis aient rassemblé toutes leurs forces. Nous ne pouvons rassembler assez à temps les nouvelles levées; et quand cela serait possible, quelle apparence d'opposer à des vieilles légions, des gens qui ne se connaissent que d'un jour!

LETTRE XIII.

Au même.

Vous verrez bien que j'ai toujours mal aux yeux, puisque je me sers d'un secrétaire, et par la même raison ma lettre sera courte. D'ailleurs je n'ai aucune nouvelle à vous mander; tout dépend de celles qui viendront de Brindes. Si César joint Pompée, peut-être pourrons-nous avoir la paix; mais si Pompée passe une fois la mer, il faut nous attendre à une guerre funeste. Voyez, je vous prie, à quel homme la république a affaire. Quelle pénétration! quelle activité! que de

his, qui eum maxime timuerant, maxime diligetur. Multum mecum municipales homines loquuntur, multum rusticani. Nihil prorsus aliud curant, nisi agros, nisi villulas, nisi nummulos suos. Et vide, quam conversa res est. Illum, quo antea confidebant, metuunt; hunc amant, quem timebant. Id quantis nostris peccatis vitiisque evenerit, non possum sine molestia cogitare. Quæ autem impendere putarem, scripseram ad te; et jam tuas litteras exspectabam.

EPISTOLA XIV.

CICERO ATTICO SAL.

Non dubito, quin tibi odiosæ sint epistolæ quotidianæ, cum præsertim neque nova de re aliqua certiorem te faciam, neque novam denique jam reperiam scribendi ullam sententiam. Sed, si dedita opera, cum causa nulla esset, tabellarios ad te cum inanibus epistolis mitterem; facerem inepte. Euntibus vero, domesticis præsertim, ut nihil ad te dem litterarum, facere non possum: et simul (crede mihi) requiesco paulum in his miseriis, cum quasi tecum loquor; cum vero tuas epistolas lego, multo etiam magis. Omnino intelligo, nullum fuisse tempus post has fugas et formidines, quod magis debuerit mutum esse a litteris: propterea, quod neque Romæ quidquam auditur novi; nec in his locis,

prévoyance ! S'il ne fait paraître ni cruauté, ni avarice, il aura bientôt l'affection de ceux qui le redoutaient le plus. J'entends souvent raisonner les bourgeois de ces quartiers et les gens de la campagne ; ils ne se mettent en peine que de leurs champs, de leurs métairies, et de leur petit bien. Quel changement ! ils craignent maintenant celui qu'ils regardaient comme leur défenseur, et ils aiment celui qu'ils redoutaient comme leur ennemi. C'est bien par notre faute que cela est arrivé, et je ne puis penser sans douleur à toutes celles que nous avons faites. Je vous ai déjà prédit les malheurs dont nous sommes menacés ; j'attends votre réponse.

LETTRE XIV.

Au même.

Je m'imagine que vous vous lassez de recevoir tous les jours de mes lettres, surtout depuis que je n'ai plus de nouvelles à vous mander, et que j'ai épuisé toutes les réflexions. En effet, si n'ayant rien à vous apprendre, je vous envoyais des exprès, cela serait ridicule ; mais lorsque je trouve quelqu'un qui va à Rome, et que ce sont surtout des gens à moi, je ne puis m'empêcher de profiter de ces occasions. Et puis, vous devez compter que dans le triste état où nous sommes, je n'ai du soulagement que lorsque je m'entretiens avec vous, et encore plus lorsque je lis ce que vous m'écrivez. Depuis ces derniers troubles, il n'y a point eu de temps plus stérile en nouvelles. Vous n'en avez aucune à Rome, et nous n'en avons pas plus ici, quoique nous soyons moins éloignés de Brindes de deux ou trois journées. Ce qui s'y passe maintenant décidera des affaires pour cette campagne. J'en attends des nou-

quæ a Brundisio absunt propius, quam tu, biduum, aut triduum. Brundisii autem omne certamen vertitur hujus primi temporis. Qua quidem exspectatione torqueor. Sed omnia ante nos sciemus. Eodem enim die video Cæsarem a Corfinio post meridiem profectum esse, id est, Feralibus, quo Canusio mane Pompejum. Eo modo autem ambulat Cæsar, et iis diariis militum celeritatem incitat, ut timeam, ne citius ad Brundisium, quam opus sit, accesserit. Dices, quid igitur proficis, qui anticipes ejus rei molestiam, quam triduo sciturus sis? nihil equidem. Sed, ut supra dixi, tecum perlibenter loquor : et simul scito, labare meum consilium, illud, quod satis jam fixum videbatur. Non mihi satis idonei sunt auctores ii, qui a te probantur. Quod enim umquam eorum in republica forte factum exstitit? aut quis ab is ullam rem laude dignam desiderat? Nec mehercule laudandos existimo, qui trans mare belli parandi causa profecti sunt (quamquam hæc ferenda non erant) : video enim, quantum id bellum, et quam pestiferum futurum sit : sed me movet unus vir; cujus fugientis comes, rempublicam recuperantis socius videor esse debere. Totiesne igitur sententiam mutas? ego tecum tamquam mecum loquor. Quis autem est, tanta quidem de re, quin varie secum ipse disputet? simul et elicere cupio sententiam tuam; si manet, ut firmior sim; si mutata est, ut tibi assentiar. Omnino ad id, de quo dubito, pertinet, me scire, quid Domitius acturus

velles avec une extrême inquiétude; mais nous en aurons plus tôt que vous. J'ai su que César et Pompée étaient partis tous deux le même jour [68], celui-ci de Canusium le matin, et l'autre de Corfinium l'après-midi. Mais César marche avec tant de diligence, et il fait alors de si grandes largesses à ses soldats, que j'appréhende fort qu'il n'arrive à Brindes plus tôt que nous ne voudrions. Pourquoi, me direz-vous, se tourmenter par avance sur une chose qu'on saura au vrai dans deux ou trois jours? Vous avez raison; mais, comme je vous l'ai déjà dit, je me fais un plaisir de m'entretenir avec vous. Vous saurez encore que j'ai presque abandonné le dessein auquel je me croyais déterminé; je trouve que les gens que vous me proposez pour exemple [69] ne m'en doivent pas servir. Ont-ils donné quelque marque de courage pendant qu'ils ont été en place, et attend-on d'eux aucune action de vigueur? Ce n'est pas que j'approuve ceux qui ont passé la mer pour porter dans tout l'empire une guerre funeste (quoique d'ailleurs on ne pût guère souffrir les attentats de César); c'est Pompée seul qui me détermine, je me crois obligé à partager avec lui la bonne et la mauvaise fortune. Quoi! m'allez-vous dire, vous changez encore de résolution? Je m'entretiens avec vous comme je pourrais faire avec moi-même; et qui est-ce qui, délibérant sur des affaires de cette importance, ne penche pas plusieurs fois de différens côtés? Je veux aussi vous engager par-là à me dire votre avis, afin que si vous êtes toujours dans la même pensée, je m'y tienne; et que si vous en avez quelque autre, je la suive. Pour me déterminer, il est essentiel que je sache quel parti prendront Lentulus et Domitius. Il court ici différens bruits sur ce dernier. Les uns disent qu'il est à Tibur dans la maison de campagne de Lépidus [70], d'autres qu'il s'est approché de Rome avec lui; mais je juge que l'un n'est

sit, quid noster Lentulus. De Domitio varia audimus, modo esse in Tiburti, haud lepide : quod eum lepidius accessisset ad urbem : quod item falsum video esse. Ait enim Lepidus, eum nescio quo penetrasse itineribus : occultandi sui causa, an maris apiscendi? ne id quidem scit. Ignorat enim de filio. Addit illud, sane molestum; pecuniam Domitio satis grandem, quam is Corfinii habuerit, non esse redditam. De Lentulo autem nihil audimus. Hæc velim exquiras, ad meque perscribas.

EPISTOLA XV.

CICERO ATTICO SAL.

A. d. v non. mart. epistolas mihi tuas Ægypta reddidit, unam veterem IV kal. quam te scribis dedisse Pinario, quem non vidimus; in qua exspectas, quidnam præmissus agat Vibullius; qui omnino non est visus a Cæsare (in altera epistola, video, te scire, ita esse) : et, quemadmodum redeuntem excipiam Cæsarem; quem omnino vitare cogito; et, aut Hæmonis fugam intendis, commutationemque vitæ tuæ; quod tibi puto esse faciendum : et ignoras, Domitius cum fascibusne sit; quod cum scies, facies, ut sciamus. Habes ad primam epistolam. Secutæ sunt duæ, pridie kal. ambæ datæ, quæ me convellerunt de pristino statu, jam tamen, ut ante ad te scripsi, labantem. Nec me movet, quod scribis,

pas plus vrai que l'autre : car Lépidus assure que Domitius a pris des chemins détournés, soit pour aller dans quelque endroit écarté, soit pour gagner la mer, car il n'en sait rien de certain. Il ne sait pas non plus où est Domitius le fils. Il ajoute encore une chose fâcheuse pour le père, c'est qu'on ne lui a pas rendu une somme d'argent considérable qu'il avait à Corfinium [71]. Pour Lentulus, nous n'en avons aucune nouvelle. Tâchez, je vous prie, de m'en faire avoir.

LETTRE XV.

Au même.

Égypta me rendit le troisième de mars plusieurs de vos lettres. Vous aviez donné la première du vingt-sixième de février, à Pinarius, mais je ne l'ai point vue. Vous me marquez dans cette lettre que vous attendez comment Pompée recevra les propositions dont Vibullius est chargé ; mais Vibullius n'a pas seulement vu César, comme vous l'avez su depuis [72]. Vous êtes aussi en peine sur mon entrevue avec ce dernier ; mais je compte de l'éviter. J'approuve fort le dessein où vous êtes de vous retirer en Épire [73]. Vous me dites encore que vous ne savez pas si Domitius a gardé ses faisceaux [74] ; ayez soin, je vous prie, de vous en informer et de me le faire savoir. Voilà tout ce que j'ai à répondre à votre première lettre. Les deux suivantes, écrites l'une et l'autre le dernier de février, m'ont fait abandonner entièrement cette résolution à laquelle je ne tenais plus guère, comme je vous l'avais déjà mandé. Ce n'est point

Jovi ipsi iniquum. Nam periculum in utriusque iracundia positum est : victoria autem ita incerta, ut deterior causa paratior mihi esse videatur. Nec me consules movent, qui ipsi pluma aut folio facilius moventur. Officii me deliberatio cruciat, cruciavitque adhuc. Cautior certe est mansio : honestior existimatur trajectio. Malo interdum, multi me non caute, quam pauci non honeste fecisse existiment. De Lepido et Tullo quod quæris; illi vero non dubitant, quin Cæsari præsto futuri, in senatumque venturi sint. Recentissima tua est epistola kal. data : in qua optas congressum, pacemque non desperas. Sed ego, cum hæc scribebam, nec illos congressuros, nec, si congressi essent, Pompejum ad ullam conditionem accessurum putabam. Quod videris non dubitare, si consules transeant, quid nos facere oporteat : certe transeunt, vel, quo modo nunc est, transierunt. Sed memento, præter Appium, neminem esse fere, qui non jus habeat transeundi. Nam aut cum imperio sunt, ut Pompejus, ut Scipio, Setenas, Fannius, Voconius, Sextius, ipsi consules, quibus more majorum concessum est, vel omnes adire provincias; aut legati sunt eorum. Sed nihil dissero. Quid placeat tibi, et quid propemodum rec-

que j'appréhende le ressentiment de Pompée qui, pour parler comme vous, s'en prendra aux dieux et aux hommes; César ne sera peut-être pas moins à craindre; et quoique la victoire soit incertaine, elle semble néanmoins beaucoup plus assurée au parti le moins juste. Je ne me règle pas non plus sur les consuls, ils ont un caractère trop peu solide et changent comme le vent; c'est la seule vue de mon devoir qui m'a jeté et qui me tient encore dans de si grandes perplexités. Sans doute qu'il serait plus sûr pour moi de demeurer en Italie, mais cela serait moins généreux; et je me dis de temps en temps qu'il faut laisser croire au plus grand nombre que j'ai manqué de prudence, plutôt que de donner lieu à quelques autres de penser que j'ai manqué de courage. Pour Tullus et Lépidus dont vous me parlez, ils comptent de se rendre aux ordres de César et de se trouver au sénat. Dans votre dernière lettre, qui est du premier de mars, vous me marquez que vous ne désespérez pas de la paix si Pompée accepte l'entrevue que César lui propose; mais je vous assure par avance qu'il ne l'acceptera pas; et quand même il l'accepterait, qu'il ne voudra jamais rien conclure. Il semble que vous ne doutiez point du parti que je dois prendre, au cas que les consuls passent la mer; ils la passeront, sans doute, et même je les crois déjà passés. Mais je vous prie de remarquer que de toutes les personnes de distinction qui sont avec eux, il n'y a que Appius qui n'ait point droit de sortir de l'Italie. Tous les autres ont des commandemens, comme Pompée [75], Scipion [76], Sésénas [77], Fannius [78], Voconius [79], et Sextius. Les consuls mêmes ont droit, selon l'ancienne coutume, de visiter les provinces; les autres sont lieutenans de ceux que j'ai nommés. Mais je n'hésite plus; je vois bien quel est votre sentiment, et même quel est mon devoir. Ma lettre aurait été plus longue,

tum sit, intelligo. Plura scriberem, si ipse possem. Sed, ut mihi videor, potero biduo. Balbi Cornelii litterarum exemplum, quas eodem die accepi, quo tuas, misi ad te, ut meam vicem doleres, cum me derideri videres.

BALBUS CICERONI IMP., S.

Obsecro te, Cicero, suscipe curam et cogitationem dignissimam tuæ virtutis, ut Cæsarem et Pompejum, perfidia hominum distractos, rursus in pristinam concordiam reducas. Crede mihi, Cæsarem non solum fore in tua potestate, sed etiam maximum beneficium te sibi dedisse judicaturum, si huc te rejicis. Velim, idem Pompejus faciat : qui ut adduci tali tempore ad ullam conditionem possit, magis opto, quam spero. Sed, cum constiterit, et timere desierit, tum incipiam non desperare tuam auctoritatem plurimum apud eum valituram. Quod Lentulum meum, consulem, voluisti hic remanere, Cæsari gratum, mihi vero gratissimum medius fidius fecisti. Nam illum tanti facio, qui non Cæsarem magis diligam : qui si passus esset, nos secum, ut consueramus, loqui, et non se totum etiam et etiam ab sermone nostro avertisset, minus miser, quam sum, essem. Nam cave putes, hoc tempore plus me quemquam cruciari, quod eum, quem ante me diligo, video in consulatu quidvis potius esse, quam consulem. Quodsi voluerit tibi obtemperare,

si je n'avais pas été obligé de me servir d'un secrétaire; j'espère que je n'en aurai plus besoin dans deux jours. Voici une lettre de Balbus que j'ai reçue en même temps que les vôtres; vous me plaindrez sans doute, quand vous verrez comme on se moque de moi [81].

LETTRE DE BALBUS A CICÉRON.

Je vous conjure, mon cher Cicéron, de travailler à rapprocher César et Pompée, que la perfidie de certaines gens a éloignés l'un de l'autre; c'est une entreprise digne d'un homme de votre mérite. Je vous réponds que non-seulement vous ne trouverez point d'opposition du côté de César, mais qu'il vous sera même fort obligé si vous vous chargez de cette affaire. Je voudrais que Pompée fût dans les mêmes dispositions; mais, pour le présent, je souhaite plus que je n'espère qu'il veuille entendre à aucun accommodement. Quand il se sera arrêté quelque part, et qu'il sera revenu de sa terreur, alors on pourra espérer quelque chose du pouvoir que vous avez sur son esprit. César vous est fort obligé de ce que vous avez été d'avis que Lentulus ne sortît point de l'Italie, et je vous ai en mon particulier toute l'obligation possible; car je ne suis pas moins dévoué à ce consul qu'à César même. S'il avait voulu écouter mes conseils comme il faisait autrefois, et qu'il n'eût pas affecté de m'éviter, je n'aurais pas tant de chagrin. Je puis vous assurer qu'on ne peut en avoir plus que j'en ai, de voir qu'un homme, dont les intérêts me sont plus chers que les miens, soutienne si mal sa dignité, et n'ait que le nom de consul. Que s'il voulait suivre vos conseils, et s'en rapporter à nous sur les intentions de César, et qu'il demeurât à Rome pendant le reste de son consulat, je ne déses-

et nobis de Cæsare credere, et consulatum reliquum Romæ peragere, incipiam sperare, etiam consilio senatus, auctore te, illo relatore, Pompejum et Cæsarem conjungi posse. Quod si factum erit, me satis vixisse putabo. Factum Cæsaris de Corfinio totum [a] te probaturum [b] scio. Quomodo in hujusmodi re, commodius cadere non potuit, quam ut res sine sanguine confieret. Balbi mei tuique adventu delectatum te, valde gaudeo. Is quæcumque tibi de Cæsare dixit, quæque Cæsar scripsit, scio, re tibi probabit, quæcumque fortuna ejus fuerit, verissime scripsisse.

EPISTOLA XVI.

CICERO ATTICO SAL.

Omnia mihi provisa sunt, præter occultum et tutum iter ad mare superum. Hoc enim mari uti non possumus hoc tempore anni. Illuc autem, quo spectat animus, et quo res vocat, qua veniam? cedendum enim est celeriter; ne forte qua re impediar atque alliger. Nec vero ille me ducit, qui videtur; quem ego hominem ἀπολιτικώτατον omnium jam ante cognoram; nunc vero etiam ἀστρατηγικώτατον. Non me igitur is ducit, sed sermo hominum, qui ad me a Philotimo scribitur. Is enim me ab optimatibus ait conscindi. Quibus optimatibus, Dii boni? qui nunc

[a] Me. — [b] Scito.

pérerais pas alors qu'il ne pût, par vos avis et en faisant agir le sénat, venir à bout de raccommoder Pompée avec César. Si j'étais assez heureux pour voir réussir cette affaire, je mourrais sans regret. Je ne doute nullement que vous n'approuviez tout ce que César a fait à Corfinium; c'est beaucoup qu'une telle affaire se soit passée sans répandre de sang. Je suis ravi que la visite de mon neveu vous ait fait plaisir. Vous pouvez compter que ce qu'il vous a dit de la part de César, et ce que César vous a écrit lui-même, est très-sincère, et qu'il vous en donnera des marques effectives, de quelque manière que les choses tournent.

LETTRE XVI.

CICÉRON A ATTICUS.

J'ai pris toutes mes mesures, et il ne me reste plus qu'à trouver un chemin sûr et détourné pour gagner la mer Adriatique; car dans la saison où nous sommes [82], il n'y a pas d'apparence de s'embarquer sur celle de Toscane. Mais comment exécuter mon dessein, et comment arriver où je veux aller? Il faut partir au plus tôt, de peur que je n'en sois plus le maître. Ce n'est point Pompée qui me détermine, comme on le pourrait croire; je n'ai pas pour cela assez bonne opinion de lui. Je savais qu'il n'entendait point du tout le gouvernement, et je vois bien qu'il n'entend pas mieux la guerre. Ce n'est donc pas lui qui me détermine; ce sont les discours de nos gens de bien qui, à ce que me mande Philotime, me déchirent cruellement. Quels gens de bien, bon Dieu! des gens

quo modo occurrunt? quo modo autem se venditant Cæsari? municipia vero deum : nec simulant, ut cum de illo ægroto vota faciebant. Sed plane, quidquid mali hic Pisistratus non fecerit, tam gratum est, quam si alium facere prohibuerit. Hunc propitium sperant; illum iratum putant. Quas fieri censes ἀπαντήσεις ex oppidis? quos honores? Metuunt, inquies : credo : sed mehercule illum magis. Hujus insidiosa clementia delectantur : illius iracundiam formidant. Judices DCCCL, qui præcipue Cnæo nostro delectabantur, ex quibus quotidie aliquem video, nescio quas ejus Lucerias horrent. Itaque quæro, qui sint isti optimates, qui me exturbent, cum ipsi domi maneant. Sed tamen, quicumque sunt, αἰδέομαι Τρῶας. Etsi, qua spe proficiscar, video; conjungoque me cum homine, magis ad vastandam Italiam, quam ad vincendum parato : demum quem exspecto. Et quidem, cum hæc scribebam, IV nonas, jam exspectabam aliquid a Brundisio. Quid autem aliquid? quam inde turpiter fugisset, et victor hic qua se referret, et quo. Quod ubi audissem; si ille Appia veniret, ego Arpinum cogitabam.

qui vont tous au-devant de César, qui se donnent, qui se livrent à lui. Pour les villes de l'Italie, elles le reçoivent comme un Dieu ; et cela d'aussi bon cœur que lorsqu'elles faisaient des vœux pour la santé de Pompée [83]. Enfin, on tient compte à ce nouveau Pisistrate de tout le mal qu'il ne fait pas, comme s'il empêchait les autres de le faire ; et l'on espère autant de sa clémence, que l'on redoute la colère de Pompée. Quelle foule vient partout au-devant de lui ! quels honneurs ne lui rend-on pas ? C'est qu'on le craint, me direz-vous ; cela peut être, mais l'on craint encore plus Pompée. La modération du premier, quoique étudiée et dangereuse, ne laisse pas de rassurer ; et les menaces de l'autre alarment tout le monde. Je vois tous les jours quelques-uns de ces huit cent cinquante juges [84] qui lui étaient si dévoués ; les bruits de proscription, qui ont couru à Lucérie, les ont entièrement aliénés. Je voudrais donc savoir qui sont ces gens de bien qui trouvent mauvais que je sois encore en Italie, pendant qu'ils se tiennent tranquillement à Rome. Mais enfin, quels qu'ils soient, il faut les contenter ; cependant je vois bien à quoi je m'expose, et que celui dont je suis la fortune, a fait des projets plus propres à perdre l'Italie qu'à nous sauver. Qu'attends-je donc ? j'attends aujourd'hui même, quatrième de mars, des nouvelles de Brindes ; mais hélas ! quelles nouvelles ! La manière honteuse dont Pompée aura pris la fuite, et de quel côté ira le vainqueur. Quand je le saurai, si César vient par le grand chemin d'Appius, je m'en irai à Arpinum.

REMARQUES

SUR

LE HUITIÈME LIVRE.

1 LETTRE I. *Il y aura bientôt à Rome un grand nombre de ces gens de bien, je veux dire de ceux qui en ont beaucoup.* Dans le parti de Pompée, qui était celui des grands, qu'on appelait *optimates* ou *bonos*, il y avait beaucoup de personnes riches; et au contraire, tous ceux dont les affaires étaient en mauvais état, s'étaient jetés dans le parti de César.

2 *Ce nombre grossira lorsqu'on aura abandonné les villes de ces quartiers.* Cicéron prévoyait que plusieurs sénateurs et autres personnes de distinction, qui s'étaient retirés dans leurs terres, s'en retourneraient à Rome, dès que Pompée aurait retiré toutes ses troupes de la Campanie.

3 LETTRE II. *Nous allons abandonner cette côte.* Il y a dans le texte, *oram maritimam;* mais cela ne se doit entendre que de la mer que les Romains appelaient *inferum* ou *tyrrhenum.* Pompée avait derrière lui la mer Adriatique, afin d'être toujours le maître de passer en Grèce.

4 *Pétréius.* Lieutenant de Pompée en Espagne, aussi bien qu'Afranius.

5 *Quant à Labiénus, il n'en faut rien attendre de considérable.* Labiénus était d'une grande considération dans l'armée de César, où il s'était fort distingué pendant la guerre des Gaules. Mais, comme il n'avait d'ailleurs aucune illustration, et que son changement n'eut point de suites avantageuses pour le parti de Pompée, sa désertion diminua fort l'estime qu'il s'était acquise :

fortis in armis
Cæsareis Labienus erat, nunc transfuga vilis.

Lucan. lib. 5.

Cela fait voir la vérité de ce que dit ailleurs Cicéron, qu'il ne faut point passer dans un autre parti, qu'on n'ait de quoi s'y faire valoir et s'y soutenir par soi-même. *Neque sine nostris copiis intra alterius præsidia veniendum.* Epist. 20, lib. 1.

6 *Vous me direz qu'on parlera de moi comme je parle des autres.* Il y a dans le texte, *hic tu in me illud : des, id feras.* Cicéron fait allusion au proverbe, *quod dedit, recepit,* qui est rapporté par Donat, sur ces mots du *Phormion* de Térence, *quod ab ipso allatum est, id sibi relatum putet.*

7 *Ne peut-on pas dire la même chose de tous tant que vous êtes?* Dans le texte, *hic quidem quæ est?* supp. *dignitas.* Cela a rapport à ce qu'il a dit, une ligne plus haut, *Nam in Labieno parum est dignitatis.* Et on est déterminé au sens que j'ai suivi, parce qu'il ajoute, *domi vestræ estis, etc.*

8 *C'est quelque chose de fort considérable que ce qu'a fait Vibullius.* C'est une ironie. Vibullius, qui avait été envoyé par Pompée dans le Picénum, trouva César maître de toutes les places, et s'en revint sans rien faire.

9 *Une marque.* διπλῆ. Cette marque était comme un chevron de côté >.

10 *Pendant la domination des trente tyrans.* Lisandre s'étant rendu maître d'Athènes, changea la forme du gouvernement, qui était entièrement populaire, et mit toute l'autorité entre les mains de trente personnes.

11 *J'ai d'ailleurs une raison qui m'est particulière, et dont je voudrais bien vous entretenir de vive voix.* C'était une raison de famille. Cicéron appréhendait, en s'éloignant de l'Italie, de laisser ses affaires entre les mains de sa femme, dont il n'était pas déjà trop content, et qui en effet en usa fort mal à son égard, comme on le verra dans les lettres du onzième livre.

12 LETTRE III. *Où il est actuellement revêtu d'une dignité auguste et sacrée.* De la dignité d'augure, qui ne se perdait qu'avec la vie.

13 *Que c'est lui qui a donné à César des forces et des armes contre la république.* *Voyez* les remarques sur les dernières lettres du second livre, et sur la huitième lettre du quatrième livre.

14 *Ce qu'il confirma encore par une de ses lois.* Pompée avait fait renouveler la loi qui portait qu'on ne pourrait demander le consulat qu'en personne; mais il y ajouta cette exception en faveur de César, *à moins qu'on n'obtienne pour cela une dispense expresse du peuple.*

15 *Ne s'est-il pas opposé depuis à M. Marcellus, lorsqu'il voulut, le premier de mars, faire nommer un gouverneur pour les Gaules?* Cela était arrivé l'année précédente.

16 *M'exposer à tous les dangers d'une longue navigation.* Dans le texte, *infero mari navigandum est.* Si Cicéron s'était embarqué à Brindes, il

aurait été moins long-temps sur mer, et serait passé plus aisément et plus sûrement en Grèce.

17 *César s'en vengera aussitôt sur nos biens, et nous épagnera moins que les autres, parce qu'il pourra croire que cela fera plaisir à bien des gens.* Cicéron et son frère étaient NOVI HOMINES, *de nouveaux nobles*. Ils s'étaient élevés par les voies les plus glorieuses : mais il suffit qu'on ne doive qu'à soi-même son élévation, pour être exposé à l'envie, quoiqu'on dût naturellement envier bien plutôt la fortune de ceux à qui elle n'a rien coûté.

18 *Je ne ferai que ce que firent Philippus, L. Flaccus et Q. Mucius.* Tous trois consulaires et grands personnages, que Cicéron pouvait se proposer pour exemple. Le Mucius dont il parle ici, c'est le grand-pontife dont nous avons déjà parlé.

19 *Thrasybule.* Qui délivra Athènes des trente tyrans.

20 *On dit encore ici d'autres nouvelles.* Toutes ces nouvelles étaient fausses.

21 *Et que même votre ami Fabius a passé avec ses troupes dans notre parti.* On ne peut donner ici d'autre sens au *transisse* du texte; car Cicéron parle de cela comme d'une nouvelle avantageuse au parti de Pompée; mais elle était très-fausse. César avait envoyé Fabius en Espagne avec trois légions : il força les passages qui étaient gardés par les troupes d'Afranius, et s'avança dans le pays.

22 LETTRE IV. *Aristoxène.* Disciple d'Aristote; il avait aussi étudié sous Xénophile, pythagoricien, dont il écrivit la vie. Il nous reste de lui trois livres sur la musique. *Athen.*, lib. 14; *Aul. Gell.*, lib. 4, cap. 11; *Suidas.*

23 *Je lui ferai voir que je l'ai encore meilleure que lui.* On voit bien que Cicéron veut faire entendre qu'il n'oubliera jamais le mauvais procédé de Dionysius.

24 *Vous aurez su que C. Attius Pélignus a ouvert à Antoine les portes de Sulmone.* César ne dit pas tout-à-fait la même chose : ce furent les habitans qui ouvrirent leurs portes à Antoine, malgré Lucrétius et Attius : ce dernier fut pris et mené à César, qui le renvoya.

25 LETTRE V. *Lorsqu'il lui prit un de ses accès.* Il y a dans le texte un vers grec qui faisait partie de la description d'un taureau en furie : on ne sait de quel poëte est tiré ce vers. Catulle a dit dans le même sens :

Ne quicquam vanis jactantem cornua ventis.

26 *Ce qui ne peut faire tort qu'à lui.* A la lettre, *qu'ils retombent sur sa tête, comme l'on dit.* Quand un homme disait des injures, ou faisait des imprécations contre un autre, il lui répondait *tuo capiti.*

27 *Pollux*. Il y a dans le texte, *servum a pedibus meis*. C'étaient des esclaves dont on se servait pour les messages, et pour porter les lettres ; car, comme nous l'avons déjà dit, il n'y avait point alors de commodité réglée pour les faire tenir. Je n'ai point traduit ces mots, parce que nous n'avons point de terme pour les rendre exactement ; celui de *valet de pied*, qui semble les exprimer, n'en donnerait pas une idée juste.

28 LETTRE VI. *Il faut espérer néanmoins que le grand nom de Pompée portera avec lui l'épouvante*. Cicéron comptait que Pompée rassemblait ses troupes pour marcher à Corfinium, et il ne savait pas encore que c'était pour gagner Brindes, et pour passer la mer.

29 *Je ne suis pas fâché maintenant de n'avoir pris aucun parti*. C'est le sens le plus raisonnable que l'on puisse tirer de ces mots, *spero etiam, quoniam adhuc nihil nobis obfuit, nihil mutasse*, où l'on entrevoit ce qu'a voulu dire Cicéron, quoique les manuscrits ne fournissent pas assez de secours pour rétablir le texte. La ligne suivante est si corrompue qu'il est impossible d'en tirer aucun sens, et je n'ai pas cru devoir la remplacer par les conjectures monstrueuses de Bosius.

30 *Que Tiron est aussi quitte de celle qu'il avait*. Dans le texte, *ab altera relictum*, supp. *quartana*. Nous avons déjà dit que les anciens, aussi bien que nous, distinguaient deux sortes de fièvres-quartes.

31 LETTRE VII. *Tant d'autres personnes de marque*. Domitius avait avec lui Lentulus Spinther, qui avait été consul, plusieurs sénateurs, et un grand nombre de chevaliers romains.

32 *Du reste, je ne saurais me résoudre à voir des choses, etc*. Cicéron était alors résolu à sortir de l'Italie, mais il ne comptait pas d'aller trouver Pompée.

33 LETTRE VIII. *Que mes ennemis entreprennent contre moi tout ce qu'il leur plaira, etc*. Cicéron accommode ici à son sujet un endroit de la comédie d'Aristophane intitulée *Acharnes*.

LETTRE IX. Un savant suédois (*Rubénius*) a fort bien remarqué que cette lettre devait être partagée en deux, et que la première partie qui finit à ces mots, *quas visurum me postea desperavi*, était une lettre déplacée, qui devait être après l'onzième du neuvième livre.

En lisant avec attention cette première partie, on reconnaîtra qu'elle a été écrite dans le temps que César revenait de Brindes, après le départ de Pompée ; au lieu que l'autre partie a été écrite dans le temps que Pompée et César marchaient vers Brindes.

34 *Quant à ces paroles*, prenez quelques momens, etc. Ces mots, *aliquid impertias temporis*, sont de la lettre de Cicéron à César. On la trouvera

après l'onzième du neuvième livre, et il faut la lire pour bien entendre tout ce que Cicéron en dit.

35 *Les engagemens que j'ai en particulier.* Avec Pompée, comme il l'explique dans la lettre que nous venons de citer.

36 *Lépidus.* C'est M. Lépidus, consulaire, aussi bien que Tullus dont il parle ensuite.

37 *Que leur mort rendrait sa cause meilleure.* César, bien loin de faire mourir aucun de ceux qui se trouvèrent dans Corfinium, les traita fort honorablement, et les renvoya tous. Il était si persuadé qu'il gagnerait par-là tous les cœurs, que lorsqu'il eut depuis peu obligé les soldats d'Afranius et de Pétréius à mettre bas les armes, il leur fit toutes sortes de bons traitemens, et leur dit qu'il leur demandait pour récompense, lorsqu'ils auraient joint les troupes de Pompée, de dire à leurs camarades comment César traitait ses ennemis.

38 *De lui promettre un gouvernement pour l'engager à revenir à Rome.* César souhaitait fort qu'il y eût un consul à Rome, afin de garder la forme du gouvernement : il y avait déjà des préteurs et des tribuns.

39 *Sans une entrevue.* C'est-à-dire, à moins que Balbus ne le joigne, et ne traite avec lui de vive voix, je crois que la lettre de César ne fera pas grand effet.

40 LETTRE XI. *Des rois étrangers.* Dans le texte, *reges barbaros.* On sait que les Romains traitaient de barbares tous les peuples qui n'étaient pas soumis à leur domination.

41 *Comme celle dont on ne crut jamais les prédictions.* Cassandre, fille de Priam.

Jamque mari magno. C'est le commencement de la prédiction qu'un ancien poëte latin fait faire à Cassandre, de tous les malheurs dont Troie était menacée. On ne sait de quel poëte sont ces vers, que Cicéron cite ailleurs plus au long. Lib. 1, *de Divinat.*

42 *Tant je prévois de maux tout prêts à nous accabler.* Dans le texte, *tanta malorum impendet* Ἰλιὰς. Comme Homère décrit dans l'Iliade les maux dont les Troïens et les Grecs furent affligés, on dit depuis en proverbe κακῶν Ἰλιὰς, une Iliade de malheur.

43 *Les menaces de proscription, qui ont fait tant de bruit à Lucérie.* Pompée avait déclaré qu'il traiterait comme ennemis tous ceux qui ne le suivraient pas, et qui demeureraient neutres; et César, au contraire, déclara qu'il regarderait comme étant pour lui, tous ceux qui ne seraient pas contre lui.

44 *Je souhaite qu'il en arrive comme de l'irruption des Parthes. Voyez* les remarques sur la vingt-sixième lettre du septième lettre.

45 *Démétrius. Voyez* les remarques sur la onzième lettre du quatrième livre.

46 *Si vous croyez que nous puissions défendre Terracine.* Rutilius Lupus, préteur, était dedans avec trois cohortes, mais il en sortit peu de temps après; et ses soldats ayant rencontré la cavalerie de César, commandée par Bivius Curius, ils passèrent du côté des ennemis. Lib. 1 *de Bell. civ.*

47 *M. Eppius.* On ne sait rien de particulier de ce sénateur. Hirtius, dans son Histoire de la guerre d'Afrique, parle d'un M. Eppius, à qui César pardonna après la bataille qu'il gagna contre Scipion : c'est sans doute le même sénateur dont Cicéron parle ici.

48 *Theanum Sidicinum.* Ville de la Campanie, ainsi appelée du nom de ses anciens habitans, et pour la distinguer du Théanum de la Pouille. La première s'appelle encore à présent *Tiano.*

49 *M. Considius.* Celui qui avait été nommé pour succéder à César dans la Gaule Cisalpine.

50 *T. Ampius.* Surnommé Balbus. Il fut un des plus ardens contre César, et on l'appelait *tubam belli civilis.* César ne laissa pas de lui pardonner, et de le rappeler. Epist. 12, lib. 6 *Fam.*; *Suéton. Jul.*

51 *M. Tullius, mon secrétaire.* Il y a dans le texte, *necessarium*, qui signifie *un homme qui nous est attaché d'une manière particulière;* mais comme nous n'avons point de mot en français qui y réponde parfaitement, j'ai mis *secrétaire*, parce qu'en effet Tullius, qui était affranchi de Cicéron, avait été son secrétaire ou greffier en Cilicie.

52 *Canusium.* Sur les confins de la Pouille.

53 LETTRE II DE CICÉRON A POMPÉE. *De Lélius.* Il commanda depuis une flotte sur les côtes d'Asie. Lib. 3 *de Bell. civ.*

54 *C. Messius. Voyez* les remarques sur la première et sur la quinzième lettres du livre 4.

55 *Esernie.* Dans le pays des Samnites, près de la source du Vulturne.

56 LETTRE XII. *Fabatus.* L. Roscius Fabatus, dont parlent Dion et César: il en est aussi fait mention dans une lettre d'Asinius Pollio, et l'on trouve ce nom sur une médaille d'argent. Ainsi il ne faut point lire ici avec quelques critiques *Fabius*, au lieu de *Fabatus.* Il était alors préteur.

57 *Théophane et Culéon.* Nous en avons déjà parlé; ils étaient tous deux amis et créatures de Pompée.

58 *Lentulus.* Il avait été pris dans Corfinium, et César l'avait renvoyé comme tous les autres, quoiqu'il eût plus de sujet de se plaindre de lui, à cause de

leur ancienne liaison. C'est ce Lentulus qui, étant consul, avait eu tant de part au rappel de Cicéron; et c'est pour cela qu'il dit ici *noster Lentulus*.

59 LETTRE DE POMPÉE AUX CONSULS. *Albe*. Colonie romaine dans le pays des Marses : il ne la faut pas confondre avec l'autre Albe, surnommée la Longue, qui était dans le Latium.

60 *Nos deux légions*. C'étaient celles qu'on avait ôtées à César, sous prétexte de la guerre des Parthes, comme nous l'avons déjà dit.

61 *Et qu'il ne peut plus se sauver par les défilés des montagnes*. Le texte est ici imparfait. Grévius, après Junius, croit qu'après *possim*, il faut lire *isque*, et sous-entendre *non possit*. En effet, Cicéron a dit plus haut dans cette même lettre, *neque si vellet expedire posset*.

62 *P. Lupus*. Il était alors à Terracine, mais il ne suivit point Pompée, et retourna à Rome peu de temps après. *Cæsar*, lib. 1 *de Bell. civ.*; epist. 1, lib. 1.

63 *C. Coponius*. Il passa la mer avec Pompée, et eut dans la suite le commandement de la flotte de Rhodes. Lib. 3 *de Bell. civ.*; *de Divinat.* lib. 1.

64 LETTRE I DE POMPÉE A DOMITIUS. *Firmum*. Ville du Picénum.

65 *Truentum*. A l'embouchure du fleuve du même nom dans le Picénum. Cicéron l'appelle *Castrum Truentinum*, parce que c'était en effet une place forte. *Sil. Ital.* lib. 8.

Quique Truentinas servant cum flumine arces.

66 *Pour mettre leur pays à couvert*. Je suis ici la conjecture de Grévius, qui lit, *villas suas*, au lieu de *illas suas*. En conservant néanmoins cette dernière leçon, cela ferait à peu près le même sens, et après *illas suas*, il faudrait sous entendre *cohortes*, qui est dans la ligne suivante. S'il y a des gens, dit Pompée, qui ne veuillent pas que vous m'ameniez les cohortes que vous avez levées à Corfinium, parce qu'ils veulent les garder pour mettre leur pays à couvert, envoyez-moi du moins celles du Picénum, etc.

67 *Camerinum*. Sur les confins du Picénum et de l'Ombrie.

68 LETTRE XIV. *Que César et Pompée étaient partis le même jour*. Il y a dans le texte, *feralibus*. C'était une fête en l'honneur des dieux mânes. On voit par cet endroit, qu'elle se célébrait du temps de Cicéron le vingt-deuxième de février; car Pompée partit ce jour-là, comme on le voit dans la première lettre du neuvième livre. Mais depuis le changement que Jules-César et Auguste firent au calendrier, on la célébra trois jours plus tôt. Cette fête s'appelait, selon Varron, FERALIA, *a ferendo*, parce

qu'on portait ce jour-là des viandes sur les tombeaux des morts : usage qui a demeuré quelque temps parmi les chrétiens, quoique l'Église le condamnât : les évêques n'ont pas eu peu de peine à l'abolir. *Varro*, lib. 5 *de Ling. lat.*; *Macrob.*, lib. 1 *Saturn.*, cap. 3.

69 *Les gens que vous me proposez pour exemple.* Manius Lépidus et Volcatius, tous deux consulaires : nous en avons déjà parlé.

70 *A Tibur dans la maison de Lépidus.* Le texte est ici corrompu, *in Tiburti haud Lepide* est une correction de Grévius. Je lis avec Junius *in Tiburtino Lepidi* : non que je prétende assurer que ce soit la véritable leçon, mais parce que, dans la grande variété qui se trouve ici, les manuscrits étant tous défigurés en cet endroit, tout ce qu'on peut faire, c'est d'en choisir un qui fasse un sens raisonnable. Au reste, il s'agit ici de M. Lépidus, dont nous avons parlé dans la remarque précédente : ce qui paraît par ce que Cicéron ajoute, *quo cum Lepidum accessisse ad urbem ;* ce qui ne peut s'entendre de M. Lépidus, qui était partisan déclaré de César, et qui n'avait point quitté Rome.

71 *Qu'on n'a pas rendu à Domitius une somme d'argent considérable qu'il avait à Corfinium.* Il y a lieu de croire que Lépidus n'était pas bien informé. César assure qu'il fit rendre à Domitius cet argent, quoiqu'il fût bien persuadé qu'on le lui avait fourni du trésor public, pour les frais de la guerre.

72 LETTRE XV. *Vibullius n'a pas seulement vu César, comme vous l'avez su depuis.* Cicéron et Atticus n'avaient pas été bien informés ; Vibullius avait été pris dans Corfinium. Apparemment que César l'avait chargé dès-lors de proposer un accommodement à Pompée, comme il l'en chargea depuis lorsqu'il le prit une seconde fois en Espagne. Corradus croit que, *qui omnino non est visus a Cæsare*, signifie que Vibullius n'était point revenu trouver César : mais il n'a pas fait attention que lorsque Cicéron écrivait cette lettre, à peine Vibullius avait-il eu le temps de joindre Pompée.

73 *Le dessein où vous êtes de vous retirer en Epire.* Le texte est corrompu en cet endroit ; mais on ne laisse pas d'y entrevoir que Cicéron parle du dessein qu'avait Atticus de se retirer en Epire, comme il paraît par plusieurs autres endroits des lettres que Cicéron écrivit dans ces premiers temps de la guerre civile. Je me suis donc contenté d'exprimer le sens, et je n'entreprends point de rétablir le texte, ce que plusieurs critiques ont tenté sans succès. La conjecture la plus supportable, c'est celle de Grévius, qui, au lieu de *et aut Hæmonis fugam intendit*, lit *et an tu ad Chaoniam fugam intendis ?* La Chaonie était une petite province

d'Epire, où étaient les terres d'Atticus, comme nous l'avons dit sur la troisième lettre du sixième livre.

74 *Si Domitius a gardé ses faisceaux*. Il était nommé pour succéder à César dans la Gaule Transalpine, et les gouverneurs faisaient marcher leurs *licteurs* devant eux dès qu'ils étaient hors de Rome. Si Domitius avait quitté ses faisceaux, c'aurait été une marque qu'il voulait ménager César, et c'est pour cela que Cicéron prie Atticus de s'en informer.

75 *Les autres ont des commandemens, comme Pompée, etc.* On lui avait donné le droit de commander dans toutes les provinces, même au-dessus des gouverneurs : et de plus, il avait le gouvernement d'Espagne.

76 *Scipion*. Il était nommé gouverneur de Syrie.

77 *Sétenas*. Pighius croit, avec assez de vraisemblance, qu'il faut lire ici *Suffénas*. Il avait été préteur, comme tous les autres que Cicéron nomme ici après lui. *Suffénas* était un surnom de la famille *Nonia*; mais *Séténas* est un nom inconnu chez les Romains.

78 *Fannius* Il avait été nommé pour commander en Sicile, en attendant que Caton y passât. Epist. 15, lib. 7, et epist. 6, lib. 11.

79 *Voconius*. Surnommé *Saxa*, d'une maison plébéienne; il suivit Pompée en qualité de propréteur.

80 *Sextius*. Nommé pour gouverneur de Cilicie, comme le dit Plutarque dans la vie de Brutus, où il faut lire κιλικίαν au lieu de σικελίαν. On peut voir la septième lettre du onzième livre à Atticus, et la vingtième du cinquième livre des *Familières*, par lesquelles il paraît que Sextius commandait l'année suivante dans une province d'Asie.

81 *Comme on se mcque de moi*. Cicéron dit que Balbus se moquait de lui, parce qu'il voulait lui faire accroire que César souhaitait véritablement la paix.

82 LETTRE XVI. *Dans la saison où nous sommes*. On était alors dans le plus fort de l'hiver, quoiqu'au mois de mars; car l'équinoxe ne fut cette année que vers le mois de mai, comme on le verra dans la suite.

83 *Lorsqu'elles faisaient des vœux pour la santé de Pompée*. Ce fut l'année d'après son troisième consulat, qu'étant tombé dangereusement malade, toutes les villes d'Italie firent des prières publiques pour le rétablissement de sa santé. C'est là-dessus que Juvénal dit qu'il aurait été à souhaiter, pour la gloire de Pompée, qui était alors montée au plus haut degré, que les vœux qu'on faisait pour lui ne fussent pas exaucés.

.... *Magno dederat Campania febres optandas, etc.*

Velléius Paterculus avait fait, avant ce poëte, la même réflexion.

84. *Ces huit cent cinquante juges.* Quelques critiques voudraient qu'on lût CCCLX au lieu de DCCCL, parce que Pompée ne nomma, pendant son troisième consulat, que trois cent soixante juges, comme le disent Velléius Paterculus et Plutarque. Mais on peut conserver la leçon du texte, et l'entendre de tous les juges tirés des trois ordres de l'Etat. Il y en avait trois cents tirés du sénat, comme il paraît par la septième lettre du huitième livre des *Familières*, et comme le dit Plutarque dans la vie des Gracques. Le reste était pris parmi les chevaliers et les gardes du trésor. Peut-être faut-il lire DCCCC, au lieu de DCCCL; car Pline dit qu'on appelait les juges *nongentos*. Lib. 33, cap. 2.

FIN DES REMARQUES.

LIBER IX.

EPISTOLA I.

CICERO ATTICO SAL.

Etsi, cum tu has litteras legeres, putabam fore, ut scirem jam, quid Brundisii actum esset (nam Canusio [a] viii kal. profectus erat Cnæus; hæc autem scribebam pridie nonas, xiv die postquam ille Canusio moverat); tamen angebar singularum horarum exspectatione: mirabarque, nihil allatum esse ne rumoris quidem. Nam erat mirum silentium. Sed hæc fortasse κενόσπουδα sunt: quæ tamen jam sciantur, necesse est. Illud molestum, me adhuc investigare non posse, ubi P. Lentulus noster sit, ubi Domitius. Quæro autem, quo facilius scire possim; quid acturi sint; iturine ad Pompejum; et, si sunt, qua quandove ituri [b] sint. Urbem quidem jam refertam esse optimatium audio; Sosium et Lupum, quos Cnæus noster ante putabat Brundisium venturos esse, quam se, jus dicere. Hinc vero vulgo vadunt. Etiam M. Lepidus quocum diem conterere solebam, cras cogitabat. Nos autem in Formiano morabamur, quo citius audiremus: deinde Arpinum volebamus. Inde, iter qua maxime ἀναπάντητον esset, ad mare

[a] viii K. — [b] Sunt.

LIVRE IX.

LETTRE I.

CICÉRON A ATTICUS.

Je compte que, lorsque vous recevrez cette lettre, j'aurai eu des nouvelles de Brindes; car Pompée est parti de Canusium le vingt-deuxième de février, et nous sommes aujourd'hui au sixième de mars, qui fait le quatorzième jour [1]. Je ne laisse pas néanmoins d'être dans une inquiétude et une impatience extrêmes. Je ne puis comprendre comment il n'est encore rien venu de ce côté-là, pas même le moindre bruit; ce silence a quelque chose d'extraordinaire. Peut-être que je me tourmente inutilement, mais cela ne peut pas aller loin. Ce qui me fait encore de la peine, c'est de ne pouvoir découvrir où sont P. Lentulus et Domitius. Je m'en informe pour savoir ensuite quel est leur dessein; s'ils iront joindre Pompée; et en cas qu'ils y soient résolus, quand ils doivent partir, et quelle route ils prendront. On dit que Rome est déjà toute remplie de nos gens de bien, et que les préteurs Sosius et Lupus, qui, à ce que Pompée croyait, devaient arriver à Brindes avant lui, exercent les fonctions de leur charge [2]. Il part aussi plusieurs personnes de ces quartiers pour s'y rendre; et M. Lépidus, que je voyais tous les jours, part demain. Pour moi, je demeurerai à Formies, afin d'avoir plus tôt des nouvelles de Brindes. J'irai ensuite à Arpinum, d'où je gagnerai la mer Adriatique par les chemins les plus détournés; j'enverrai devant moi mes licteurs, ou je m'en déferai : car enfin, il faut

superum, remotis sive omnino missis lictoribus. Audio enim, bonis viris, qui et nunc, et sæpe antea magno præsidio reipublicæ fuerunt, hanc cunctationem nostram non probari, multaque in me et severe, in conviviis tempestivis quidem, disputari. Cedamus igitur, et, ut boni cives simus, bellum Italiæ terra marique inferamus, et odia improborum rursus in nos, quæ jam exstincta erant, incendamus, et Lucceji consilia ac Theophani persequamur. Nam Scipio vel in Syriam proficiscitur, sorte; vel cum genero, honeste; vel Cæsarem fugit, iratum. Marcelli quidem, nisi gladium Cæsaris timuissent, manerent. Appius et eodem timore, et inimicitiarum recentium : et tamen præter hunc, et C. Cassium, reliqui legati; Faustus proquæstor : ego unus, cui utrumvis liceret. Frater [a] accedet; quem socium hujus fortunæ esse, non erat æquum : cui magis etiam Cæsar [b] irascetur : sed impetrare non possum, ut maneat. Dabimus hoc Pompejo, quod debemus. Nam me quidem alius nemo movet; non sermo bonorum, qui nulli sunt; non causa, quæ acta timide est, agetur improbe. Uni, uni hoc damus, ne id quidem roganti, nec suam causam (ut ait) agenti, sed publicam. Tu quid cogites de transeundo in Epirum, scire sane velim.

[a] Accederet. — [b] Irasceretur.

bien contenter ces bons citoyens, en qui la république a trouvé de tout temps, et trouve encore tant de ressources. J'apprends qu'ils trouvent mauvais que je ne sois pas encore parti, et qu'ils raisonnent fort gravement sur mon sujet dans leurs longs festins [3]. Eh bien, partons; et pour ne pas manquer à la république, armons contre l'Italie la terre et la mer; rallumons contre nous la haine des méchans citoyens; suivons enfin l'exemple de Luccéius et de Théophane [4]; car tous les autres ont des raisons ou des prétextes. Scipion peut dire qu'il s'en va dans son gouvernement de Syrie, ou qu'il ne peut honnêtement se séparer de son gendre, ou qu'il a lieu de craindre le ressentiment de César. C'est cette raison seule qui a empêché les Marcellus de demeurer. La même crainte a déterminé Appius, qui s'est attiré depuis peu, en particulier, l'inimitié de César [5]. D'ailleurs, hors Appius et C. Cassius, tous les autres sont lieutenans, et Faustus est proquesteur [6]. Il n'y a que moi à qui il aurait été libre de passer la mer ou de demeurer en Italie. Mon frère m'accompagnera; quoiqu'il ne soit guère juste que, pour suivre ma fortune, il s'expose au ressentiment de César, qui aura plus de sujet de se plaindre de lui que d'un autre [7]. Mais je ne puis le faire changer de dessein; les obligations que nous avons à Pompée l'emportent sur toutes les autres considérations. C'est le seul motif qui me détermine, et non pas les discours de nos prétendus gens de bien, non plus que la bonté de notre cause, qu'on a, jusqu'à présent, si mal défendue, et qu'on ne soutiendra qu'en perdant la république. C'est à Pompée, et à Pompée seul, que je sacrifie tous mes intérêts, quoiqu'il ne m'en tienne aucun compte, et qu'il prétende que cette affaire n'est point la sienne, mais uniquement celle de la république. Mandez-moi si vous songez toujours à passer en Épire.

EPISTOLA II.

CICERO ATTICO SAL.

Etsi nonis mart. die tuo, ut opinor, exspectabam epistolam a te longiorem; tamen ad eam ipsam brevem, quam III nonas ὑπὸ τὴν [a] λῆψιν dedisti, rescribendum putavi. Gaudere ais te, mansisse me; et scribis, in sententia te manere : Mihi autem superioribus litteris videbare non dubitare, quin cederem, ita, si et Cnæus bene comitatus conscendisset, et consules transissent. Utrum hoc tu parum commeministi, an ego non satis intellexi, an mutasti sententiam? Sed aut ex epistola, quam exspecto, perspiciam, quid sentias; aut alias abs te litteras eliciam. Brundisio nihil dum erat allatum. O rem difficilem, planeque perditam! quam nihil prætermittis in consilio dando! quam nihil tamen, quod tibi placeat, explicas! Non esse me una cum Pompejo gaudes : ac proponis, quam sit turpe, me adesse, cum quid de illo detrahatur, nec fas esse approbare. Certe contra igitur? Dii, inquis, averruncent. Quid ergo fiet, si in altero scelus est, in altero supplicium? Impetrabis, inquis, a Cæsare, ut tibi abesse liceat, et esse otioso. Supplicandum igitur? Miserum. Quid, si non impetraro? Et de triumpho erit, inquis, integrum. Quid, si hoc ipso premar?

[a] Διάληψιν.

LETTRE II.

Au même.

Quoique je doive avoir une lettre de vous le septième de mars, qui, à ce que je crois, est votre mauvais jour, je ne laisserai pas de répondre à cette petite lettre que vous m'avez écrite le cinq, un peu avant votre accès. Vous me dites que vous êtes bien aise que je ne sois pas encore parti, et que vous êtes toujours là-dessus de même avis. Il me paraissait néanmoins, par vos autres lettres, que vous ne doutiez point que je ne dusse suivre Pompée, pourvu qu'il s'embarquât avec un nombre de troupes raisonnable, et que les consuls passassent aussi la mer. Auriez-vous oublié ce que vous m'écriviez alors? ne l'aurais-je pas bien compris, ou auriez-vous changé de sentimens? Mais la lettre que j'attends m'éclaircira, ou je vous en demanderai une seconde. Il n'est encore venu aucune nouvelle de Brindes. Quel étrange embarras! et par où s'en tirer? Vous m'exposez, avec la dernière exactitude, toutes les raisons qui peuvent me partager, mais sans rien conclure. Vous êtes bien aise que je ne sois pas avec Pompée; d'un autre côté, vous me faites comprendre qu'il serait honteux pour moi de me trouver au sénat, lorsqu'on y fera des décrets contre lui, et que l'honneur ne peut me permettre d'y avoir part. Il faudra donc m'y opposer? donnez-vous-en bien de garde. Que faire dans une situation où je ne puis éviter la peine que par le crime? César me permettra, dites-vous, de m'absenter et de ne me mêler d'aucune affaire; il faudra donc m'abaisser à lui demander cela comme une grâce? Comment m'y résoudre? Mais que sera-ce s'il me refuse? En demeurant, me dites-

Accipiam ? quid fœdius ? Negem ? repudiari se totum, magis etiam, quam olim in xx viris, putabit. Ac solet, cum se purgat, in me conferre omnem illorum temporum culpam : ita me sibi fuisse inimicum, ut ne honorem quidem a se accipere vellem. Quanto nunc hoc idem accipiet asperius ? tanto scilicet, quanto et honor hic illo est amplior, et ipse robustior. Nam quod negas te dubitare, quin magna in offensa sim apud Pompejum hoc tempore, non video causam, cur ita sit, hoc quidem tempore. Qui enim amisso Corfinio denique certiorem me sui consilii fecit, is queretur, Brundisium me non venisse, cum inter me et Brundisium Cæsar esset ? deinde, etiam scit ἀπαῤῥησίαστον esse in ea causa querelam suam : me putat de municipiorum imbecillitate, de delectibus, de pace, de urbe, de pecunia, de Piceno occupando plus vidisse, quam se. Sin, cum potuero, non venero ; tum erit inimicus : quod ego non eo vereor, ne mihi noceat ; (quid enim faciet ?

Τίς δ' ἐστὶ δοῦλος, τοῦ θανεῖν ἄφροντις ὤν) ;

Sed quia ingrati animi crimen horreo. Confido igitur adventum nostrum illi, quoquo tempore fuerit, ut scribis, ἀσμένιστον fore. Nam quod ais, si hic temperantius egerit, consideratius consilium te daturum ;

vous encore, vous vous conservez la liberté de demander le triomphe; mais, si César me l'offre lui-même, quel parti prendre? L'accepter? quelle honte pour moi! Le refuser? il se persuadera encore plus fortement que, lorsque je ne voulus point de place dans son *vigintivirat* [8], c'est par éloignement pour tout ce qui vient de lui. Toutes les fois qu'il est entré avec moi dans quelque éclaircissement sur nos anciennes brouilleries, il n'a pas manqué de me reprocher ce refus, et de me dire que je lui avais été opposé jusqu'à ne vouloir pas tenir de lui une place honorable. Combien trouvera-t-il maintenant plus mauvais que je refuse le triomphe? Il en sera plus choqué à proportion de ce que l'honneur est plus considérable, et qu'il est lui-même plus puissant. Quant à ce que vous me dites, que je dois compter que Pompée est fort fâché contre moi, je ne vois pas que je lui en aie donné lieu jusqu'à présent. Lui qui ne m'a fait savoir sa résolution qu'après la prise de Corfinium, comment aurait-il voulu que je le fusse allé joindre à Brindes, puisque César était alors entre Brindes et moi? D'ailleurs, il sent bien qu'il lui siérait mal de faire des reproches aux autres, maintenant qu'on en a tant à lui faire. Il reconnaît que j'avais raison de dire qu'on ne pouvait tirer que de faibles secours des villes de l'Italie et des nouvelles levées; qu'il fallait faire la paix à quelque prix que ce fût; qu'on ne devait point abandonner Rome, et encore moins y laisser l'argent du trésor public; et qu'il fallait commencer par s'emparer des places du Picénum. Si je ne vais pas joindre Pompée, lorsque j'en aurai la liberté, il pourra m'en vouloir du mal. J'en serais fâché, non que je craigne son ressentiment (que me peut-il faire? quand on ne craint point la mort, on n'a plus rien à craindre [9]), mais c'est que tout ce qui ressent l'ingratitude me fait horreur. Je me flatte donc,

qui hic potest se gerere non perdite? vita, mores, antefacta, ratio suscepti negotii, socii, vires bonorum, aut etiam constantia. Vixdum epistolam tuam legeram, cum ad me, currens ad illum, Postumus Curtius venit, nihil nisi classes loquens et exercitus: eripiebat Hispanias: tenebat Asiam, Siciliam, Africam, Sardiniam: confestim in Græciam persequebatur. Eundum igitur est, nec tam ut belli, quam ut fugæ socii simus. Nec enim ferre potero sermones istorum, quicumque sunt. Non sunt enim certe, ut appellantur, boni. Sed tamen id ipsum scire cupio, quid loquantur; idque ut exquiras, meque certiorem facias, te vehementer rogo. Nos adhuc, quid Brundisii actum esset, plane nesciebamus. Cum sciemus, tum ex re et ex tempore consilium capiemus; sed utemur tuo.

EPISTOLA III.

CICERO ATTICO SAL.

Domitii filius transiit Formias VIII id. currens ad matrem Neapolim, mihique nuntiari jussit, patrem

comme vous en convenez vous-même, que quand j'irai le trouver, il me verra toujours avec plaisir. Vous me dites que si César agit avec modération, vous ne vous presserez pas si fort de me déterminer. Mais, quelle modération peut-on attendre d'un homme du caractère de César? Sa conduite passée, la fin qu'il se propose, la manière dont il s'y est pris, les personnes dont il se sert, la fermeté et les oppositions qu'il pourra trouver de la part des bons citoyens; tout cela le portera sans doute aux dernières extrémités. Comme j'achevais de lire votre lettre, j'ai vu arriver chez moi Postumius Curtius 10, qui s'en va en diligence trouver César. Il ne parle que de flottes et d'armées formidables. A l'entendre, l'Espagne ne peut pas tenir contre César; il s'emparera, avec la même facilité, de l'Asie, de la Sicile, de l'Afrique et de la Sardaigne; et il va poursuivre son ennemi en Grèce. Il faut donc partir, moins pour combattre que pour fuir avec Pompée; aussi bien je ne pourrais pas soutenir les discours de ces gens, quels qu'ils puissent être, qui prennent si faussement le nom de gens de bien. Je serais bien aise néanmoins de savoir ce qu'ils disent de moi; je vous prie instamment de vous en informer et de me l'écrire. Il n'est encore venu aucune nouvelle de Brindes; quand j'en aurai eu, je prendrai alors des mesures, selon l'état des affaires et les occurrences; mais je ne ferai rien sans vous consulter.

LETTRE III.

Au même.

Domitius le fils passa le huit à Formies; il allait en diligence trouver sa mère à Naples. Dionysius, l'un de mes gens,

ad urbem esse; cum de eo curiose quæsisset servus noster Dionysius. Nos autem audieramus, eum profectum sive ad Pompejum, sive in Hispaniam. Id cujusmodi sit, scire sane velim. Nam ad id, quod delibero, pertinet, si ille certe nusquam discessit, intelligere Cnæum, non esse faciles nobis ex Italia exitus, cum ea tota armis præsidiisque teneatur, hieme præsertim. Nam, si commodius anni tempus esset, vel infero mari liceret uti. Nunc nihil potest, nisi supero, tramitti; quo iter interclusum est. Quæres igitur et de Domitio et de Lentulo. A Brundisio nulla adhuc fama venerat : et erat hic dies VII id. quo die, suspicabamur, aut pridie Brundisium venisse Cæsarem. Nam kal. Arpis manserat. Sed si Postumum audire velles, persecuturus erat Cnæum. Transisse enim jam putabat, conjectura tempestatum ac dierum. Ego nautas eum non putabam habiturum : ille confidebat, et eo magis, quod audita naviculariis hominis liberalitas esset. Sed tota res brundisina jam quo modo habeat se, diutius nescire non possum.

EPISTOLA IV.

CICERO ATTICO SAL.

Ego etsi tamdiu requiesco, quamdiu aut ad te scribo, aut tuas litteras lego : tamen et ipse egeo argumento epistolarum, et tibi idem accidere certo scio. Quæ enim soluto animo familiariter scribi so-

l'ayant fort pressé pour savoir des nouvelles de son père, il me fit dire qu'il était auprès de Rome. On nous avait dit qu'il était déjà parti, soit pour aller joindre Pompée, soit pour passer en Espagne. Je voudrais bien savoir ce qui en est; car, s'il n'est pas encore parti, je serai bien aise que Pompée puisse juger par-là qu'il est fort difficile de sortir de l'Italie, dont tous les postes sont occupés par les troupes de César. La saison où nous sommes est encore un obstacle; si l'on n'était pas en hiver, je pourrais m'embarquer sur la mer de Toscane, au lieu qu'il faut que je gagne la mer Adriatique; et tous les passages sont fermés de ce côté-là. Tâchez donc, je vous prie, d'avoir des nouvelles de Domitius et de Lentulus. Il n'en est encore venu aucune de Brindes : nous voilà au neuvième de mars, et César a dû y arriver aujourd'hui, ou même hier; car il coucha le premier de ce mois à Arpi *. Mais, si l'on en veut croire Postumus, il poursuivra Pompée, qui, selon sa supputation, devait être embarqué, le vent ayant été favorable. Je ne crois pas que César puisse avoir des matelots. Postumus, au contraire, s'en flatte, surtout à cause de la grande réputation de libéralité que César s'est faite. Mais je serai incessamment instruit de tout ce qui se sera passé à Brindes.

LETTRE IV.

Au même.

Je ne suis tranquille que lorsque je vous écris, ou que je lis vos lettres; mais la matière commence à me manquer, et je ne doute point qu'elle ne vous manque aussi; car nous ne

* Dans la Pouille, entre Licerie et Siponte.

lent, temporibus his excluduntur : quæ autem sunt horum temporum, ea jam contrivimus. Sed tamen, ne me totum ægritudini dedam, sumsi mihi quasdam tamquam θέσεις, quæ et politicæ sunt, et temporum horum; ut et abducam animum ab querelis, et in eo ipso, de quo agitur, exercear. Eæ sunt hujusmodi :

Εἰ μενετέον ἐν τῇ πατρίδι τυραννουμένης; Τυραννουμένης δ' αὐτῆς, εἰ παντὶ τρόπῳ τυραννίδος κατάλυσιν πραγματευτέον, κἂν μέλλῃ διὰ τοῦτο περὶ τῶν ὅλων ἡ πόλις κινδυνεύσειν; Εἰ εὐλαβητέον τὸν καταλύοντα, μὴ αὐτὸς αἴρηται; Εἰ πειρατέον ἀρήγειν τῇ πατρίδι τυραννουμένῃ καιρῷ καὶ λόγῳ μᾶλλον, ἢ πολέμῳ; Εἰ πολιτικὸν τὸ ἡσυχάζειν, ἀναχωρήσαντά ποι, τῆς πατρίδος τυραννουμένης; Εἰ διὰ παντὸς ἰτέον κινδύνου τῆς ἐλευθερίας πέρι; Εἰ πόλεμον ἐπακτέον τῇ χώρᾳ, καὶ πολιορκητέον ταύτην τυραννουμένην; Εἰ καὶ μὴ δοκιμάζοντα τὴν διὰ πολέμου κατάλυσιν τῆς τυραννίδος, συναπογραπτέον ὅμως τοῖς ἀρίστοις; Εἰ τοῖς εὐεργέταις καὶ φίλοις συγκινδυνευτέον ἐν τοῖς πολιτικοῖς, κἂν μὴ δοκῶσιν εὖ βεβουλεῦσθαι περὶ τῶν ὅλων; Εἰ ὁ μεγάλα τὴν πατρίδα εὐεργετήσας, δι' αὐτό τε τοῦτο ἀνήκεστα παθὼν καὶ φθονηθεὶς, κινδυνεύσειεν ἂν ἐθελοντὴς ὑπὲρ τῆς πατρίδος; Εἰ ἐφετέον αὐτῷ ἑαυτοῦ ποτε καὶ τῶν οἰκειοτάτων ποιεῖσθαι πρόνοιαν, ἀφεμένῳ τὰς πρὸς τοὺς ἰσχύοντας διαπολιτείας;

In his ego me consultationibus exercens, et disserens in utramque partem, tum græce, tum latine, et

sommes pas dans un temps à nous entretenir de bagatelles, et nous avons épuisé tout ce qu'on pouvait dire sur les affaires présentes. Cependant, afin de ne me pas abandonner entièrement à mon chagrin, je m'exerce sur quelques questions de politique qui ont rapport à la situation où je me trouve, et pour n'être pas toujours sur un ton plaintif, et parce que c'est de leur décision que dépend le parti que je dois prendre. Les voici. Si l'on peut demeurer dans son pays, lorsqu'il est tombé sous la puissance d'un tyran? Si l'on doit employer toutes sortes de moyens pour le délivrer de la tyrannie, quand même cela l'exposerait à une entière ruine? Si l'on ne doit pas prendre garde que celui qu'on oppose au tyran, ne s'élève lui-même trop haut? Si l'on ne peut pas attendre quelque circonstance favorable pour servir sa patrie, et tenter plutôt des voies d'accommodement que la voie des armes? S'il est permis à un bon citoyen, pendant ces temps de troubles, de se retirer dans quelque lieu écarté? Si, pour recouvrer sa liberté, on doit s'exposer aux plus grands périls? Si, pour délivrer son pays d'un tyran, on doit y allumer la guerre, et venir même assiéger sa patrie? Si ceux qui sont d'un sentiment contraire doivent néanmoins s'engager avec ceux du bon parti? Si, dans les dissensions publiques, on doit suivre la fortune de ses amis et de ses bienfaiteurs, lors même qu'ils ont fait des fautes essentielles et décisives? Si un homme qui, pour avoir rendu à sa patrie de grands services, s'est vu exposé à la haine, à la jalousie et aux traitemens les plus indignes, doit s'exposer une seconde fois à des maux qu'il peut éviter? ou si, après avoir tant fait pour sa patrie, il ne peut pas faire quelque chose pour lui-même et pour sa famille, laissant à ceux qui sont en place le soin du gouvernement? Voilà les questions que j'examine, et sur lesquelles je m'exerce

abduco parumper animum a molestiis, et τῶν πρὔργου τὶ delibero. Sed vereor, ne tibi ἄκαιρος sim. Si enim recte ambulaverit is, qui hanc epistolam tulit, in ipsum tuum diem incidit.

EPISTOLA V.

CICERO ATTICO SAL.

NATALI die tuo scripsisti epistolam ad me plenam consilii, summæque cum benivolentiæ tum etiam prudentiæ. Eam mihi Philotimus postridie, quam a te acceperat, reddidit. Sunt ista quidem, quæ disputas, difficillima, iter ad superum, navigatio *infero*, discessus Arpinum, ne hunc fugisse, mansio Formiis, ne obtulisse nos gratulationi videamur : sed miserius nihil, quam ea videre, quæ tamen, jam, jam, inquam, videnda erunt. Fuit apud me Postumus : scripsi ad te, quam gravis. Venit ad me etiam Q. Fufius, quo vultu! quo spiritu! properans Brundisium, scelus accusans Pompeji, levitatem et stultitiam senatus. Hæc qui in mea villa non feram, Curtium in curia potero ferre? Age, finge me quamvis εὐστομάχως hæc ferentem : quid illa, DIC, M. TULLI, quem habebunt exitum? Et omitto causam reipublicæ, quam ego amissam puto cum vulneribus suis, tum medicamentis iis, quæ parantur; de Pompejo quid agam? cui plane (quid enim hoc negem?) succensui. Semper enim causæ eventorum magis mo-

pour et contre, en grec et en latin; cela m'aide à dissiper mon chagrin, et je m'en fais en même temps l'application. Mais je crains que cette lettre n'arrive mal à propos; car, si celui qui en est chargé ne perd point de temps, vous la recevrez le jour de votre accès.

LETTRE V.

Au même.

La lettre que vous m'avez écrite le jour de votre naissance, et que Philotime m'a rendue le lendemain, est pleine de réflexions très-judicieuses, et j'y ai reconnu votre affection autant que votre prudence. Toutes les affaires sur lesquelles vous raisonnez sont très-embarrassantes. Il m'est aussi difficile de gagner la mer Adriatique qu'il serait dangereux de m'embarquer sur celle de Toscane. Si je vais à Arpinum, César croira que je l'évite; et si je demeure à Formies, on ne manquera pas de dire que je l'attends pour lui faire ma cour. Mais ce serait encore une bien plus grande peine pour moi, de voir des choses qu'il faudrait néanmoins que je visse dans peu de temps. J'ai eu chez moi Postumus Curtius, et je vous ai marqué combien il faisait l'homme important. Quintus Fufius [11] a passé depuis ici; il s'en allait en diligence à Brindes. Quel air! quelle insolence! il ne parle que des attentats de Pompée, de la légèreté et de la folie du sénat. Moi donc qui en particulier ne puis souffrir ces hauteurs, je verrais Curtius parler ainsi dans le sénat! Mais quand je pourrais prendre assez sur moi pour cela, comment me tirerai-je d'affaire lorsqu'il s'agira d'opiner, je ne dis pas sur les affaires de la république, je la crois perdue sans ressource autant par les re-

veni, quam ipsa eventa. Hæc igitur mala (quibus majora esse quæ possunt?), considerans, vel potius judicans, ejus opera accidisse et culpa, inimicior eram huic, quam ipsi Cæsari; ut majores nostri funestiorem diem esse voluerunt Alliensis pugnæ, quam urbis captæ; quod hoc malum ex illo; itaque alter religiosus etiam nunc dies, alter in vulgus ignotus: sic ego, decem annorum peccata recordans, in quibus inerat ille etiam annus, qui nos, hoc non defendente, ne dicam gravius, afflixerat; præsentisque temporis cognoscens temeritatem, ignaviam, negligentiam, succensebam. Sed ea jam mihi exciderunt. Beneficia ejusdem cogito; cogito etiam dignitatem. Intelligo, serius equidem, quam vellem, propter epistolas sermonesque Balbi; sed video plane, nihil aliud agi, nihil actum ab initio, quam ut hunc occideret. Ego igitur, si quis apud Homerum, cum ei et mater et dea dixisset,

> Αὐτίκα γάρ τοι ἔπειτα μεθ' Ἕκτορα πότμος ἑτοῖμος,

matri ipse respondit,

> Αὐτίκα τεθναίην, ἐπεὶ οὐκ ἄρ' ἔμελλον ἑταίρῳ
> Κτεινομένῳ ἐπαμῦναι:

quid, si non ἑταίρῳ solum, sed etiam εὐεργέτῃ? adde, tali viro, talem causam agenti; et ego vero hæc officia mercanda vita puto. Optimatibus vero tuis nihil confido, nihil jam ne inservio quidem. Video, ut se

mèdes dont on veut se servir que par les plaies profondes qu'elle a reçues ; je veux parler du parti qu'il me faudra prendre, lorsqu'on proposera quelque décret contre Pompée. J'avoue que j'ai été pendant quelque temps fort refroidi à son égard. Vous savez qu'on s'attache plus à la cause des événemens qu'aux événemens mêmes. Ainsi, comme il me paraissait, ou plutôt comme j'étais convaincu que c'était par la faute de Pompée que nous étions tombés dans un état si déplorable, je m'en prenais à lui plus qu'à César. C'est par ce principe que nos ancêtres ont regardé le jour de la bataille d'Allia [12] comme plus funeste que celui de la prise de Rome, parce que ce dernier malheur ne fut qu'une suite du premier [13]. Et à présent encore le jour de cette bataille est compté au nombre des jours funestes, au lieu que le peuple ne connaît pas seulement l'autre. De même, lorsque je rappelais dans mon esprit toutes les fautes que Pompée a faites pendant ces dix années, parmi lesquelles est comprise celle où, pour ne rien dire de plus fort, il me vit opprimer sans me défendre; lorsque je considérais le peu de conduite qu'il vient de faire paraître, sa faiblesse, sa négligence, je me sentais plein d'indignation. Mais tout cela m'a passé, je ne considère plus que les obligations que je lui ai, et le rang qu'il tient dans la république. Je reconnais enfin, plus tard que je n'aurais souhaité, que je me suis laissé tromper par Balbus, et que César en veut et en a toujours voulu à la vie de Pompée. Si donc, dans Homère, lorsque Thétis prédit à son fils que sa mort suivra de près celle d'Hector, il lui répond : Je voudrais être déjà mort, puisque je n'ai pu sauver la vie à mon ami ; que ne dois-je pas faire pour un homme qui est et mon ami et mon bienfaiteur ? ajoutez encore pour un si grand personnage, et qui soutient une si bonne cause. Je trouve pour moi que l'on

huic dent, ut daturi sint. Quidquam tu illa putas fuisse de valitudine decreta municipiorum præ his de victoria gratulationibus? Timent, inquies. At ipsi tum se timuisse dicunt. Sed videamus, quid actum sit Brundisii. Ex eo fortasse mea consilia nascentur, aliæque litteræ.

EPISTOLA VI.

CICERO ATTICO SAL.

Nos adhuc Brundisio nihil. Roma scripsit Balbus, putare jam Lentulum consulem transmisisse, nec eum a minore Balbo conventum; quod is hoc jam Canusii audisset : inde ad se eum scripsisse : cohortesque sex, quæ Albæ fuissent, ad Curium via Minucia transisse : id Cæsarem ad se scripsisse, et brevi tempore eum ad urbem futurum. Ego utar tuo consilio; neque me Arpinum hoc tempore abdam: etsi, Ciceroni meo togam puram cum dare Arpini vellem, hanc eram ipsam excusationem relicturus ad Cæsarem. Sed fortasse in eo ipso offendetur, cur non Romæ potius. Sed tamen, si est conveniendus,

doit acheter aux dépens de sa vie l'honneur de remplir de pareils devoirs. Pour vos prétendus gens de bien, je crois qu'on ne doit guère compter sur eux, et je me mets fort peu en peine d'être bien ou mal dans leur esprit. Combien y en a-t-il qui se sont déjà donnés à César, et combien d'autres sont prêts à les imiter! Qu'est-ce que c'était que les prières qu'on fit pour le rétablissement de la santé de Pompée, au prix de cette manière indigne dont on va féliciter le vainqueur? C'est la crainte qui les fait agir, me direz-vous; ils disent que c'était cette même crainte qui leur faisait rendre tant d'honneur à Pompée. Mais attendons que nous ayons appris ce qui se sera passé à Brindes; cela me déterminera, ou me fournira du moins matière pour d'autres lettres.

LETTRE VI.

Au même.

Nous n'avons eu encore aucune nouvelle de Brindes. Balbus m'a seulement écrit de Rome qu'il croyait que le consul Lentulus était embarqué, que son neveu ne l'avait pu joindre, et qu'il avait appris cette nouvelle à Canusium d'où il lui écrivait. Balbus ajoute que les six cohortes qui étaient à Albe, se sont jointes à Curius [14] sur le grand chemin de Minutius [15]; que c'est César qui lui mande cette nouvelle, et qu'il sera bientôt à Rome. Je suivrai votre conseil, et je n'irai point maintenant à Arpinum, quoique ayant dessein d'y donner la robe virile à mon fils, j'aurais pu me servir de ce prétexte; mais peut-être que César trouverait mauvais que je ne fisse pas cette cérémonie à Rome. Après tout, si j'ai à le voir, il vaut mieux que ce soit ici que dans aucun autre endroit. Nous

hic potissimum. Tum reliqua videbimus, id est, et quo, et qua, et quando. Domitius, ut audio, in Cosano, et quidem, ut ajunt, paratus ad navigandum: si in Hispaniam, non probo: si ad Cnæum, laudo: quovis potius certe, quam ut Curtium videat; quem ego patronus aspicere non possum. Quid alios? sed, opinor, quiescamus; ne nostram culpam coarguamus, qui, dum urbem, id est patriam, amamus, dumque rem conventuram putamus, ita nos gessimus, ut plane interclusi captique simus. Scripta jam epistola, Capua litteræ sunt allatæ hoc exemplo: Pompejus mare transiit cum omnibus militibus, quos secum habuit. Hic numerus est hominum millia xxx et consules, duo et tribuni plebis, et senatores, qui fuerunt cum eo, omnes cum uxoribus et liberis. Conscendisse dicitur a. d. IV nonas mart. ex ea die fuere septemtriones venti. Naves, quibus usus non est, omnes aut præcidisse, aut incendisse, dicunt. De hac re litteræ L. Metello tribuno plebis Capuam allatæ sunt ab Clodia socru, quæ ipsa transiit. Ante sollicitus eram et angebar, sicut res scilicet ipsa cogebat, cum consilio explicare nihil possem: nunc autem, postquam Pompejus et consules ex Italia exierunt, non ango, sed ardeo dolore:

Οὐδέ μοι ἦτορ
Ἔμπεδον, ἀλλ' ἀλαλύκτημαι:

non sum, inquam, mihi crede, mentis compos; tantum mihi dedecoris admisisse videor. [a] Me non

[a] Mene non p.

penserois ensuite à tout le reste, c'est-à-dire, où je dois aller, quel chemin et quel temps je dois prendre. On dit que Domitius est à sa maison de Cose [16], et qu'il est prêt à s'embarquer. Si c'est pour aller en Espagne, je n'approuve pas son dessein; si c'est pour aller joindre Pompée, je l'approuve fort. Mais qu'il aille s'il le faut jusqu'au bout du monde pour ne point voir Curtius que je ne puis plus voir, moi qui suis son patron, que sera-ce des autres ? N'en disons pas davantage de peur de faire sentir ma faute; pour avoir trop aimé ma patrie, et pour m'être flatté de l'espérance d'un accommodement, je me suis mis hors d'état de disposer de moi, et tous les chemins me sont fermés. J'avais déjà écrit ce que vous venez de lire, lorsque j'ai reçu de Capoue une lettre dont voici la copie : « Pompée s'est embarqué avec toutes ses troupes au « nombre de trente mille hommes. Les deux consuls, les tri-« buns du peuple, et les sénateurs qui étaient à Brindes, se « sont aussi embarqués avec leurs femmes et leurs enfans. Ils « ont fait voile le quatrième de mars [17], et depuis ce jour-là « le vent du septentrion a toujours soufflé. On dit qu'il a fait « mettre en pièces ou brûler tous les vaisseaux qui restaient « dans le port. Ces nouvelles ont été mandées ici à L. Mé-« tellus tribun du peuple, par Clodia sa belle-mère qui s'est « aussi embarquée. » Jusqu'à présent, je n'avais ressenti que du trouble et de l'agitation, et cela était fort naturel dans l'extrême embarras où je me trouvais. Mais, à présent que Pompée et les consuls ont quitté l'Italie, ce n'est plus une simple agitation, c'est une douleur mortelle et un vrai désespoir; je suis tout hors de moi [18]; et je me trouve déshonoré. Pourquoi n'ai-je pas été d'abord avec Pompée, quelques fautes qu'il ait pu faire, et pourquoi ne suis-je pas maintenant avec les gens du bon parti, quoique leurs mesures fussent mal

primum cum Pompejo, qualicumque consilio uso; deinde cum bonis esse, quamvis causa temere instituta? præsertim cum ii ipsi, quorum ego causa timidius me fortunæ committebam, uxor, filia, Cicerones pueri, me illud sequi mallent? hoc turpe, et me indignum putarent? nam Quintus quidem frater, quidquid mihi placeret, id rectum se putare ajebat, id animo æquissimo sequebatur. Tuas nunc epistolas a primo lego. Hæ me paullum recreant. Primæ monent et rogant, ne me projiciam. Proximæ te gaudere ostendunt, me remansisse. Eas cum lego, minus mihi turpis videor, sed tam diu, dum lego: deinde emergit rursum dolor, et αἰσχροῦ φαντασία. Quamobrem obsecro te, mi Tite, eripe *mihi hunc dolorem*, aut minue saltem, aut consolatione, aut consilio, aut quacumque re potes. Quid tu autem possis? aut quid homo quisquam? vix deus jam. Equidem illud molior, quod tu mones sperasque fieri posse, ut mihi Cæsar concedat, ut absim, cum aliquid in senatu contra Cnæum agatur. Sed timeo, ne non impetrem. Venit ab eo Furnius (ut quidem scias, quos sequamur), Q. Titinii filium cum Cæsare esse nuntiat : sed illum majores mihi gratias agere, quam vellem. Quid autem me roget (paucis ille quidem verbis, sed ἐν δυνάμει), cognosce ex ipsius epistola. Me miserum quod tu non valuisti. Una fuissemus : consilium certe non defuisset

Σύν τε δύ' ἐρχομένω.

prises; surtout puisque ceux mêmes pour qui je me suis ménagé, trouvaient qu'il serait honteux et indigne de moi de ne pas suivre Pompée? Je parle de ma femme, de ma fille, de mon fils, et de notre neveu. Pour mon frère, il a toujours paru indifférent, et prêt à suivre sans répugnance le parti que je prendrais. Je relis toutes vos lettres les unes après les autres, et j'y trouve quelque consolation. Dans les premières, vous me conseillez, vous me priez même de ne me point engager trop vite; et dans les dernières, vous me marquez que vous êtes bien aise que je ne sois pas parti. Quand je les lis, j'ai moins honte de moi-même; mais dès que je les ai quittées, ma douleur reprend le dessus, et mes scrupules reviennent. Je vous conjure donc, mon cher Atticus, de me délivrer de cette peine cruelle, ou du moins de la diminuer, soit en me consolant, soit en m'aidant de vos conseils, enfin de quelque manière que ce puisse être. Mais, hélas! que pourriez-vous faire maintenant pour moi, et quel homme au monde pourrait me secourir? les dieux le pourraient à peine. Je travaille, comme vous me l'avez conseillé, à obtenir de César la liberté de m'absenter lorsqu'on proposera dans le sénat quelque décret contre Pompée; vous espérez qu'il me l'accordera, mais j'appréhende fort le contraire. Furnius est venu ici de sa part, et (afin que vous sachiez quels gens il nous faudra suivre) il m'a dit que le fils de Q. Titinius [19] était avec César. Ce dernier me fait plus de remercîmens que je ne voudrais. Vous verrez ce qu'il souhaite de moi par la lettre qu'il m'écrit; elle dit beaucoup en peu de mots. Pourquoi faut-il que vous ayez été malade dans cette conjoncture? sans cela je vous aurais eu avec moi, je n'aurais point manqué de bons conseils, et en causant, en nous promenant ensemble [20], nous aurions pu prendre de justes mesures; mais laissons là le passé et ne son-

sed acta ne agamus; reliqua paremus. Me adhuc hæc duo fefellerunt; initio spes compositionis, qua facta, volebam uti populari vita, sollicitudine senectutem nostram [a] liberari; deinde bellum crudele et exitiosum suscipi a Pompejo intelligebam. Melioris mediusfidius civis et viri putabam, quovis supplicio affici, quam illi crudelitati non solum præesse, verum etiam interesse. Videtur vel mori satius fuisse, quam esse cum iis. Ad hæc igitur cogita, mi *Attice*, vel potius excogita. Quemvis eventum fortius feram, quam hunc dolorem.

CÆSAR IMP. CICERONI IMP., S. D.

Cum Furnium nostrum tantum vidissem, neque loqui, neque audire meo commodo potuissem, properarem, atque essem in itinere, præmissis jam legionibus; præterire tamen non potui, quin et scriberem ad te, et illum mitterem gratiasque agerem: etsi hoc et feci sæpe, et sæpius mihi facturus videor; ita de me mereris. In primis a te peto, quoniam confido me celeriter ad urbem venturum, ut te ibi videam, ut tuo consilio, gratia, dignitate, ope omnium rerum uti possim. Ad propositum revertar: festinationi meæ brevitatique litterarum ignosces. Reliqua ex Furnio cognosces.

[a] Liberari.

geons qu'à l'avenir. Voici les deux choses qui m'ont abusé jusqu'à cette heure. D'abord j'espérai qu'on pourrait faire quelque accommodement; et en ce cas je comptais de passer le reste de mes jours hors du tumulte et de l'embarras des affaires. Je vis ensuite que Pompée allait allumer une guerre cruelle et funeste, et je crus qu'un bon citoyen devait s'exposer à tout plutôt que d'avoir part à ce dessein sanguinaire, bien loin de le conduire. Maintenant je trouve qu'il valait mieux mourir que de me trouver avec ceux du parti contraire. Méditez là-dessus, mon cher Atticus, et ne me laissez pas plus long-temps dans l'agitation où je suis; il n'y a point de maux qui ne me fussent plus supportables.

LETTRE DE CÉSAR A CICÉRON.

Comme je marche en diligence pour joindre mon armée à laquelle j'ai fait prendre les devants, je n'ai pu voir Furnius qu'en passant, et je n'ai pas eu le temps de l'entretenir. Quoique je sois si pressé, j'ai pris néanmoins quelques momens pour vous écrire, et j'envoie exprès Furnius pour vous faire des remercîmens de ma part. Ce n'est pas la première fois que je vous en ai fait; et la manière dont vous en agissez à mon égard, me fait espérer que ce ne sera pas la dernière. Le plus grand plaisir que vous puissiez me faire maintenant, c'est de vous rendre à Rome où j'espère être bientôt. Vos conseils, votre crédit, votre rang et votre autorité m'y seront d'un grand secours. Pour finir par où j'ai commencé, je vous prie de m'excuser si je ne vous en dis pas davantage; Furnius y suppléera.

CÆSAR OPPIO, CORNELIO, S.

GAUDEO mehercule, vos significare litteris, quam valde probetis ea, quæ apud Corfinium sunt gesta. Consilio vestro utar libenter, et hoc libentius, quod mea sponte facere constitueram, ut quam lenissimum me præberem; et Pompejum, darem operam, ut reconciliarem. Tentemus hoc modo, si possumus omnium voluntates recuperare, et diuturna victoria uti : quoniam reliqui crudelitate odium effugere non potuerunt, neque victoriam diutius tenere, præter unum L. Sullam, quem imitaturus non sum. Hæc nova sit ratio vincendi; ut misericordia et liberalitate nos muniamus. Id quemadmodum fieri possit, nonnulla mihi in mentem veniunt, et multa reperiri possunt. De his rebus, rogo vos, ut cogitationem suscipiatis. Cn. Magium, Pompeji præfectum, deprehendi. Scilicet meo instituto usus sum, et eum statim missum feci. Jam duo præfecti fabrum Pompeji in meam potestatem venerunt, et a me missi sunt. Si volent grati esse, debebunt Pompejum hortari, ut malit mihi esse amicus, quam his, qui et illi et mihi semper fuerunt inimicissimi : quorum artificiis effectum est, ut respublica in hunc statum perveniret.

BALBUS CICERONI IMPERATORI, S.

S. V. B. E. Posteaquam litteras communes cum Oppio ad te dedi, ab Cæsare epistolam accepi, cujus

LETTRE DE CÉSAR A OPPIUS ET A BALBUS *.

J'APPRENDS, avec beaucoup de plaisir, que vous approuvez la manière dont s'est passée l'affaire de Corfinium. Je suivrai vos conseils d'autant plus volontiers, que je suis de moi-même porté à la douceur, et que je cherche à me raccommoder avec Pompée. Tâchons du moins de regagner tous les cœurs, si cela est possible, et de jouir long-temps de notre victoire, puisque ceux qui, avant nous, se sont rendus odieux par leur cruauté, n'ont pu se soutenir long-temps [21], hors Sylla seul que je n'ai garde d'imiter [22]. Suivons d'autres maximes, et assurons-nous le fruit de notre victoire par la modération et la générosité. J'ai déjà imaginé quelques expédiens pour y réussir, et l'on en peut trouver plusieurs autres; pensez-y de votre côté. Cn. Magius, intendant des ouvriers dans l'armée de Pompée, est tombé entre mes mains. J'ai suivi la règle que je me suis faite, et je l'ai renvoyé aussitôt : c'est le second intendant des ouvriers de Pompée que j'ai relâché. S'ils en ont quelque reconnaissance, ils devraient bien lui faire concevoir qu'il est de son intérêt de préférer mon amitié à celle de gens qui ont toujours été autant ses ennemis que les miens [23], et qui, par leurs artifices, ont fait tomber la république dans l'état où elle est.

* *N. B.* Ces trois lettres sont placées dans la plupart des éditions après la 7e. lettre, tandis qu'elles la précèdent dans la dernière édition d'Ernesti, dont nous ne pouvons nous écarter, sans interrompre les rapports du *Clavis* avec le texte que nous avons adopté.

LETTRE DE BALBUS A CICÉRON.

DEPUIS que nous vous avons écrit en commun, Oppius et moi [23 bis], j'ai reçu une lettre de César, dont je vous en-

exemplum tibi misi; ex quibus perspicere poteris, quam cupiat concordiam et Pompejum reconciliare, et quam remotus sit ab omni crudelitate: quod eum sentire, ut debeo, valde gaudeo. De te et tua fide et pietate idem mehercule, mi Cicero, sentio, quod tu; non posse tuam famam et officium sustinere, ut contra eum arma feras, a quo tantum beneficium te accepisse prædices. Cæsarem hoc idem probaturum, exploratum, pro singulari ejus humanitate, habeo; eique cumulatissime satisfacturum te certo scio, cum nullam partem belli contra eum suscipias, neque socius ejus adversariis fueris. Atque hoc non solum in te, tali et tanto viro, satis habebit, sed etiam mihi ipse sua concessit voluntate, ne in iis castris essem, quæ contra Lentulum aut Pompejum futura essent; quorum beneficia maxima haberem: sibique satis esse dixit, si rogatus urbana officia sibi præstitissem; quæ etiam [a] illis, si vellent, præstare possem. Itaque nunc Romæ omnia negotia Lentuli procuro, sustineo; meumque officium, fidem, pietatem his præsto. Sed mehercule rursus jam abjectam compositionis spem non desperatissimam esse puto; quoniam Cæsar est ea mente, qua optare debemus. Hac re mihi placet, si tibi videtur, te ad eum scribere, et ab eo præsidium petere, ut petisti a Pompejo, me quidem approbante, temporibus milonianis. Præstabo (si Cæsarem bene novi), eum prius tuæ dignitatis, quam suæ utilitatis rationem habiturum. Hæc quam

[a] Illi, si vellem.

voie la copie. Vous verrez combien il souhaite de faire la paix, et de s'accommoder avec Pompée; et, en général, combien il a d'éloignement pour ce qui pourrait ressentir la cruauté. J'ai une joie infinie de le voir dans ces sentimens. J'entre fort dans tout ce que vous me dites sur vos engagemens avec Pompée; je conçois que ni l'honneur ni le devoir ne peuvent vous permettre de prendre les armes contre un homme à qui vous prétendez avoir de si grandes obligations. César est trop raisonnable et trop honnête pour exiger cela de vous, et je suis sûr qu'il sera très-content, pourvu que vous ne preniez point les armes, et que vous ne vous joigniez point à ses ennemis. Comment n'aurait-il pas cet égard pour une personne de votre rang et de votre mérite, puisque de lui-même il m'a dit qu'il n'exigeait point de moi que je servisse contre Pompée ni contre Lentulus à qui j'ai de très-grandes obligations; qu'il se contentait que j'eusse soin à Rome des affaires dont il me chargerait, et qu'il me laissait la liberté de rendre les mêmes services à Lentulus et à Pompée? Je fais ici les affaires du premier, et je conserve à l'un et à l'autre la fidélité et la reconnaissance que je leur dois. Mais, après tout, il me semble qu'on ne doit pas désespérer de la paix, puisque César est dans des dispositions telles que nous les pouvions souhaiter; ainsi je crois que vous ferez bien de lui écrire, et de le prier de vous soutenir, comme vous le demandâtes à Pompée dans l'affaire de Milon [24]; ce que j'approuvai fort. Je vous réponds (ou je connais mal César) qu'il aura plus d'égard à ce que l'honneur demande de vous, qu'à ses propres intérêts. Je ne sais si je m'avance trop, mais je puis du moins vous assurer que c'est uniquement l'amitié et l'attachement que j'ai pour vous qui me font parler comme je fais; et je vous jure, par le salut de César [25], qu'il y a très-peu de personnes au monde

prudenter tibi scribam, nescio : sed illud certe scio, me ab singulari amore ac benivolentia, quæcumque scribo, tibi scribere : quod te (ita, incolumi Cæsare, moriar) tanti facio, ut paucos æque ac te caros habeam. De hac re cum aliquid constitueris, velim mihi scribas. Nam non mediocriter laboro, ut utrique, ut vis, tuam benivolentiam præstare possis : quam mehercule te præstaturum confido. Fac valeas.

BALBUS ET OPPIUS M. CICERONI, S. D.

Nedum hominum humilium, ut nos sumus, sed etiam amplissimorum virorum consilia ex eventu, non ex voluntate, a plerisque probari *solent* : *tamen* freti tua humanitate, quod verissimum nobis videbitur, de eo, quod ad nos scripsisti, tibi consilium dabimus : quod si non fuerit prudens, at certe ab optima fide et optimo animo proficiscetur. Nos, [a] nisi, quod nostro judicio Cæsarem facere oportere existimamus, ut simul Romam venerit, agat de reconciliatione gratiæ suæ et Pompeji, id eum facturum, ex ipso cognovissemus, te hortari desineremus, ut velles iis rebus interesse, quo facilius et majore cum dignitate per te, qui utrique es conjunctus, res tota confieret : aut, si ex contrario putaremus Cæsarem id non facturum, et eum velle cum Pompejo bellum gerere sciremus; numquam tibi suaderemus, contra hominem, optime de te meritum, arma ferres; sicuti

[a] Nisi id.

qui me soient aussi chères que vous. Quand vous vous serez déterminé, je vous prie de me mander votre résolution; je souhaite très-fort que vous puissiez vous ménager également avec Pompée et avec César, et j'espère que vous y réussirez. Ayez soin de votre santé.

LETTRE DE BALBUS ET D'OPPIUS A CICÉRON.

La plupart des hommes jugent moins par l'intention que par l'événement, des conseils qu'on leur donne; même lorsqu'ils viennent de personnes considérables, et à plus forte raison lorsqu'ils viennent de gens obscurs tels que nous. Cependant, comme nous savons que vous êtes équitable, nous vous dirons naturellement notre avis sur l'affaire dont vous nous avez écrit; nous pouvons nous tromper, mais nous n'aurons du moins rien à nous reprocher du côté de la sincérité et de la droiture. Si César ne nous avait pas marqué que, dès qu'il serait à Rome, il travaillerait à trouver des voies d'accommodement avec Pompée, comme nous sommes persuadés qu'il le doit faire, nous ne vous exhorterions pas à vous y rendre; mais nous concevons qu'étant ami de l'un et de l'autre, et ayant d'ailleurs beaucoup d'autorité, vous êtes plus propre que personne pour cette médiation. Que si au contraire nous étions persuadés que César ne pense point à la paix, nous n'aurions garde de vous proposer de prendre les armes contre un homme qui vous a rendu de grands services; et nous vous avons de même prié de ne vous point déclarer contre César. Mais, comme nous ne sommes point entièrement sûrs de ce

te semper oravimus, ne contra Cæsarem pugnares. Sed cum etiamnum, quid facturus Cæsar sit, magis opinari, quam scire possimus : non possumus, nisi hoc; non videri eam tuam esse dignitatem, neque fidem omnibus cognitam, ut contra alterutrum, cum utrique sis maxime necessarius, arma feras : et hoc, non dubitamus, quin Cæsar pro sua humanitate maxime sit probaturus. Nos tamen (si tibi videbitur) ad Cæsarem scribemus, ut nos certiores faciat, quid hac re acturus sit : a quo si erit nobis rescriptum, statim, quæ sentiemus, ad te scribemus : et tibi fidem faciemus, nos ea suadere, quæ nobis videntur tuæ dignitati, non Cæsaris [a] rationi, esse utilissima : et hoc Cæsarem, pro sua indulgentia in [b] nos, probaturum putamus.

EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO SAL.

Scripseram ad te epistolam, quam darem IV id. sed eo die is, cui dare volueram, non est profectus. Venit autem eo ipso die ille celeripes, quem Salvius dixerat : attulit uberrimas tuas litteras, quæ mihi quiddam quasi animulæ restillarunt. Recreatum enim me non queo dicere. Sed plane τὸ συνέχον effecisti. Ego enim non jam id ago, mihi crede, ut prosperos exitus consequar. Sic enim video, nec duobus his vivis,

[a] Actioni. — [b] Suos.

qu'il fera, tout ce que nous pouvons vous dire maintenant, c'est qu'ayant avec lui et avec Pompée des engagemens si publics, et étant connu pour un si parfait ami, vous ne pouvez honnêtement prendre parti ni contre l'un ni contre l'autre; César est trop raisonnable pour souhaiter de vous autre chose. Si vous voulez, néanmoins, nous lui écrirons pour savoir quelles sont ses intentions par rapport à la paix; et sur sa réponse, nous vous marquerons notre sentiment. Vous pouvez compter que nous considérerons uniquement ce que l'honneur peut vous permettre, et nullement ce qui serait avantageux à César; il est trop équitable ami pour le trouver mauvais.

LETTRE VII.

Au même.

J'AVAIS écrit une lettre que je comptais de vous envoyer le douze; mais celui qui s'en devait charger n'est pas parti. Le coureur dont Salvius m'avait parlé, est arrivé ce jour-là, et m'a rendu, de votre part, une lettre très-remplie, et qui m'a fort soulagé. Je ne puis pas dire que je sois entièrement remis, mais vous avez opéré quelque chose d'approchant. Je ne m'attends plus à aucun dénoûment heureux; je suis persuadé que, tant que Pompée et César seront en vie, ou même le dernier seul, la république ne se relevera point. Ainsi je ne pense plus à me ménager une honnête retraite, et je suis

nec hoc uno, nos umquam rempublicam habituros. Ita neque de otio nostro spero jam, nec ullam acerbitatem recuso. Unum illud extimescebam, ne quid turpiter facerem, vel, dicam, jam effecissem. Sic ergo habeto, salutares te mihi litteras misisse: neque solum has longiores, quibus nihil potest esse explicatius, nihil perfectius; sed etiam illas breviores, in quibus hoc mihi jucundissimum fuit, consilium factumque nostrum a Sexto probari: pergratumque mihi tu fecisti, a quo diligi me, et, quid rectum sit, intelligi, scio. Longior vero tua epistola non me solum, sed meos omnes ægritudine levavit. Itaque utar tuo consilio, et ero in Formiano: ne aut ad urbem ἀπάντησις mea animadvertatur: aut, si nec hic nec illic eum videro, devitatum se a me putet. Quod autem suades, ut ab eo petam, ut mihi concedat, ut idem tribuam Pompejo, quod ipsi tribuerim: id me jam pridem agere intelliges et litteris Balbi et Oppii; quarum exempla tibi misi. Misi etiam Cæsaris ad eos, sana mente scriptas; quo modo in tanta insania. Sin mihi Cæsar hoc non concedat; video tibi placere illud, me πολίτευμα de pace suscipere: in quo non extimesco periculum. Cum enim tot impendeant, cur non honestissimo depecisci velim? sed vereor, ne Pompejo quid oneris imponam;

Μή μοι γοργείην κεφαλὴν δεινοῖο πελώρου

intorqueat. Mirandum enim in modum Cnæus nos-

préparé aux plus fâcheux événemens. La seule chose que j'appréhendais, c'était de faire, ou plutôt que je n'eusse fait quelque chose qu'on pût me reprocher. Je puis donc vous assurer que vos lettres m'ont rendu la vie; je ne parle pas seulement de cette grande lettre, où vous m'exposez, d'une manière si nette et si précise, ce que vous pensez; je veux aussi parler de cette autre plus courte, où vous me marquez que Péducéus approuve la manière dont je me suis conduit jusqu'à présent; ce qui me fait d'autant plus de plaisir, que je sais qu'il n'a pas moins de lumières que d'amitié pour moi. Votre grande lettre a été fort consolante pour toute ma famille aussi bien que pour moi. Je demeurerai donc à Formies comme vous me le conseillez, de peur que, si je m'approchais de Rome, je ne fusse trop remarqué, lorsque j'irai au-devant de César; ou que, si je ne le voyais ni là ni ici, il ne crût que j'aie évité sa rencontre. Quant au conseil que vous me donnez, de faire en sorte qu'il me permette d'avoir pour Pompée les mêmes ménagemens que j'ai eus pour lui, j'y travaille depuis plusieurs jours, comme vous le pourrez voir par les lettres de Balbus et d'Oppius, dont je vous envoie des copies, avec celle que César leur a écrite, et où il paraît autant de modération qu'on en peut avoir avec une ambition si démesurée. Que si César ne veut pas me laisser la liberté que je demande, vous me conseillez de m'entremettre pour négocier la paix. Quoique cette commission pût être délicate et dangereuse, ce ne serait pas ce qui me retiendrait; puisque nous sommes exposés de toutes parts à tant de périls, pourquoi ne me déterminerais-je pas à celui qui peut me faire le plus d'honneur? mais j'appréhenderais que cela n'embarrassât Pompée, et qu'il ne me reçût fort mal [26]. Il pense depuis longtemps à s'élever où était monté Sylla; je sais ce que je dis, et

ter sullani regni similitudinem concupivit. Εἰδώς σοι λέγω. Nihil ille umquam minus obscure tulit. Cum hocne igitur, inquies, esse vis? beneficium sequor, mihi crede, non causam, ut in Milone, ut in. Sed hactenus. Causa igitur non bona est? immo optima: sed agetur (memento) fœdissime. Primum, consilium est, suffocare urbem et Italiam fame, deinde, agros vastare, urere, pecuniis locupletum non abstinere. Sed, cum eadem metuam ab hac parte: si illinc beneficium non sit, rectius putem quidvis domi perpeti. Sed ita meruisse illum de me puto, ut ἀχαριστίας crimen subire non audeam. Quamquam a te ejus quoque rei justa defensio est explicata. De triumpho tibi assentior: quem quidem totum facile et libenter abjecero. Egregie probo fore, ut, dum agamus, ὁ πλοῦς ὡραῖος obrepat: si modo, inquis, satis ille erit firmus. Est firmior etiam quam putabamus. De isto licet bene speres. Promitto tibi, si valebit, tegulam illum in Italia nullam relicturum. Tene igitur socio? Contra mehercule meum judicium, et contra omnium antiquorum auctoritatem: nec tam ut illa adjuvem, quam ut hæc ne videam, cupio discedere. Noli enim putare tolerabiles horum insanias, nec uniusmodi fore. Etsi quid te horum fugit? legibus, judi-

il ne l'a lui-même que trop laissé voir. Et après cela, me direz-vous, vous voulez le suivre? C'est uniquement par reconnaissance; ce fut le même motif qui me fit agir dans l'affaire de Milon [27], de... Mais n'en disons pas davantage [28]. Vous ne trouvez donc pas sa cause bonne? Je trouve au contraire qu'elle ne peut être meilleure; mais, souvenez-vous de ce que je vous dis, on se servira, pour la soutenir, des plus mauvaises voies. Ils vont commencer par affamer Rome et l'Italie; ils ravageront la campagne, porteront partout le fer et le feu, et n'épargneront pas surtout les gens riches. Il est vrai qu'en sortant de l'Italie j'aurai les mêmes choses à craindre du parti contraire; j'aimerais mieux, après tout, attendre ici ce que la fortune nous prépare, si les obligations que j'ai à Pompée me le permettaient; je lui en ai de si grandes, que je ne veux pas m'exposer à passer pour ingrat; quoique ce que vous me dites, pour me mettre en repos là-dessus, soit fort raisonnable. Je suis de votre avis sur mon triomphe; j'y renoncerai sans peine s'il le faut. J'entre fort dans ce que vous me dites, que, pendant que j'agirai auprès de César [29], la belle saison viendra insensiblement, et que je pourrai alors m'embarquer, pourvu toutefois, ajoutez-vous, que Pompée ait un parti assez fort. Il ne le sera que trop, n'en soyez pas en peine; je vous réponds que s'il a l'avantage, il ne laissera pas en Italie pierre sur pierre. Et vous voulez vous joindre à lui? C'est contre mon inclination et contre le sentiment de tous ceux qui nous ont précédés [30]; aussi n'est-ce pas tant pour avoir part à ce que fera Pompée, que pour ne pas voir ce que vont faire ceux du parti de César. Vous pouvez compter que leur insolence sera sans mesure, et que tout le monde se ressentira de leur fureur. Mais vous le concevez aussi bien que moi; et il est assez visible que les lois n'ayant point de force, et le sénat

ciis, senatu sublato, libidines, audacias, sumtus, egestates tot egentissimorum hominum, nec privatas posse res, nec rempublicam sustinere. Abeamus igitur inde qualibet navigatione : etsi id quidem, ut tibi videbitur : sed certe abeamus. Sciemus enim, id quod exspectas, quid Brundisii actum sit. Bonis viris quod ais probari, quæ adhuc fecerimus, scirique, ab iis nos non profectos, valde gaudeo; si est nunc ullus gaudendi locus. De Lentulo investigabo diligentius : id mandavi Philotimo, homini forti ac nimium optimati. Extremum est, ut tibi argumentum ad scribendum fortasse jam desit (nec enim alia de re nunc ulla scribi potest; et de hac quid jam amplius inveniri potest?) : sed quoniam et ingenium suppeditat (dico mehercule, ut sentio), et amor, quo et meum ingenium incitatur; perge, ut facis, et scribe, quantum potes. In Epirum quod me non invitas, comitem non molestum, subirascor : sed vale. Nam, ut tibi ambulandum, ungendum, sic mihi dormiendum. Etenim litteræ tuæ mihi somnum attulerunt.

EPISTOLA VIII.

CICERO ATTICO SAL.

Cœnantibus pridie idus nobis, ac noctu quidem,

point d'autorité, les profusions, la débauche, la licence de tant de personnes déjà accablées de dettes, absorberont non-seulement tous les biens des particuliers, mais la république même. Embarquons-nous donc quelque part que ce puisse être, ce ne sera pas néanmoins sans prendre votre avis; mais nous aurons bientôt des nouvelles de Brindes, et vous n'attendez que cela pour me déterminer. Quant à ce que vous me dites, que les gens de bien approuvent la manière dont je me suis conduit jusqu'à présent, et qu'ils savent que je ne suis pas encore parti, cela me fait beaucoup de plaisir, si toutefois l'on en peut maintenant avoir. Je ferai de nouvelles diligences pour découvrir où est Lentulus; j'en ai chargé Philotime, homme plein de courage et partisan outré du bon parti [31]. Je fais réflexion, en finissant, qu'apparemment vous manquez de matière pour m'écrire; car on ne peut maintenant parler que des affaires de la république, et nous avons épuisé ce sujet. Mais comme votre esprit vous fournit beaucoup (je ne vous dis point cela par compliment), et que l'amitié qui rend le mien plus abondant, fait sans doute sur vous le même effet, je vous prie de continuer de m'écrire le plus souvent que vous pourrez. Je suis un peu en colère de ce que vous ne m'offrez pas de m'emmener avec vous en Épire; je ne serais pas pour vous une compagnie embarrassante. Mais je vous quitte; car, comme vous avez à vous promener et à vous faire frotter [32], il est temps aussi que je me couche; je sens que votre lettre me fera dormir.

LETTRE VIII.

Au même.

Comme nous soupions le quatorze, la nuit étant déjà com-

Statius à te epistolam brevem attulit. De L. Torquato [a] quod quæris, non modo Lucius, sed etiam Aulus profectus est; alter multos D. De Reatinorum corona quod scribis, moleste fero in agro sabino sementem fieri proscriptionis. Senatores multos esse Romæ, nos quoque audieramus. Ecquid potes dicere, cur exierint? In his locis opinio est, conjectura magis, quam nuntio, aut litteris, Cæsarem Formiis a. d. XI kal. apr. fore. Hic ego vellem habere Homeri [b] illam Minervam simulatam Mentori, cui dicerem :

Μέντορ, πῶς τ' ἄρ' ἴω, πῶς τ' ἄρ προσπτύξομαι αὐτόν;

nullam rem umquam difficiliorem cogitavi. Sed cogito tamen; nec ero, ut in malis, imparatus. Sed cura, ut valeas. Puto enim, diem tuum heri fuisse.

EPISTOLA IX.

CICERO ATTICO SAL.

Tris epistolas tuas accepi postridie idus : erant autem IV, III, pridie idus datæ. Igitur antiquissimæ cuique primum respondebo. Assentio tibi, ut in Formiano potissimum commorer : etiam de supero mari; palpaboque, ut antea ad te scripsi, ecquonam modo possim, voluntate ejus, nullam reipublicæ partem attingere. Quod laudas, quia oblivisci me

[a] Quod modo quæris. — [b] Illam illam M.

mencée, Statius me rendit de votre part une lettre assez courte. Pour y répondre, je vous dirai d'abord que, non-seulement L. Torquatus est parti, mais aussi Aulus [33]; celui-là plusieurs jours avant l'autre. Je suis fâché des bruits qu'on fait courir à Reaté [34]; je savais déjà qu'on parlait de proscription dans le pays des Sabins, et qu'il y avait à Rome un grand nombre de sénateurs; me diriez-vous bien pourquoi ils en sont sortis [35]? On croit, dans ces quartiers, plutôt par conjecture que sur aucune nouvelle ou aucune lettre, que César sera à Formies le vingt-deuxième de mars. Je voudrais bien avoir alors à mes côtés cette Minerve qui accompagnait Télémaque sous la figure de Mentor [36], pour lui demander : *comment l'aborderai-je? que lui dirai-je?* Jamais rien ne m'a paru plus embarrassant; je ne laisse pas de me préparer, et c'est toujours quelque chose que de n'être pas surpris. Mais je me souviens que c'était hier le jour de votre accès; faites en sorte, je vous prie, de vous défaire de cette fièvre.

LETTRE IX.

Au même.

J'ai reçu, le seize, trois de vos lettres qui sont du douze, du treize et du quatorze; j'y vais répondre suivant l'ordre de leur date. Je crois, comme vous, que je ferai bien de demeurer à Formies, et de ne me point embarquer sur la mer Adriatique. Je vais aussi, comme je vous l'ai déjà mandé, tâcher de faire trouver bon à César que je ne me mêle point des affaires du gouvernement. Vous me louez sur ce que je vous ai marqué que j'oubliais toutes les fautes qu'a faites notre ami; oui, je les oublie, et je veux même oublier de plus tous

scripsi ante facta et delicta nostri amici : ego vero ita facio. Quin ea ipsa, quæ a te commemorantur, secus ab eo in me ipsum facta esse, non memini : tanto plus [a] apud me valere beneficii gratiam, quam injuriæ dolorem, volo. Faciamus igitur, ut censes, colligamusque nos. σοφιστεύω enim, simul ut rus decurro, atque in decursu θέσεις meas commentari non desino. Sed sunt quædam earum perdifficiles ad judicandum. De optimatibus, sit sane ita, ut vis : sed nosti illud, Διονύσιος ἐν Κορίνθῳ. Titinii filius apud Cæsarem est. Quod autem quasi vereri videris, ne mihi tua consilia displiceant; me vero nihil delectat aliud, nisi consilium et litteræ tuæ. Quare fac, ut ostendis, ne destiteris ad me, quidquid tibi in mentem venerit, scribere. Mihi nihil potest esse gratius. Venio ad alteram nunc epistolam. Recte non credis de numero militum. Ipso dimidio plus scripsit Clodia. Falsum etiam de corruptis navibus. Quod consules laudas; ego quoque animum laudo, sed consilium reprehendo. Dispersu enim illorum, actio de pace sublata est; quam quidem ego meditabar. Itaque postea Demetrii librum de concordia tibi remisi, et Philotimo dedi. Nec vero dubito, quin exitiosum bellum impendeat, cujus initium ducetur a fame. Et me tamen doleo non interesse huic bello; in quo tanta vis sceleris futura est, ut, cum parentes non alere nefarium sit, nostri principes antiquissimam et sanctissimam parentem, patriam, fame necandam putent.

[a] Ad me.

les sujets de plainte qu'il m'a pu donner, et dont vous me rappelez le souvenir ; tant il est vrai que je suis plus sensible aux bienfaits qu'aux injures. Suivons donc votre avis, et revenons à nos premiers sentimens ; c'est à quoi je rêve dans mes promenades ; je m'exerce continuellement sur les questions que je vous ai proposées, mais il y en a quelques-unes bien embarrassantes. Je veux croire ce que vous me mandez de nos gens de bien, mais vous savez le proverbe, *Denys à Corinthe* [37]. Le fils de Titinius est avec César. Il semble que vous appréhendiez de me donner des conseils qui ne me plaisent pas ; vous ne pouvez au contraire me faire plus de plaisir qu'en me disant naturellement ce que vous pensez. Continuez donc, je vous prie, comme vous me le promettez, et écrivez-moi tout ce qui vous viendra dans l'esprit ; je vous en serai très-obligé. Venons maintenant à votre seconde lettre. Vous n'avez pas eu de bonnes nouvelles sur le nombre des soldats que Pompée a avec lui, il est plus grand de la moitié, suivant ce que marquait Clodia ; il n'est pas vrai non plus qu'on ait brûlé ce qui restait de vaisseaux dans le port. Quant aux louanges que vous donnez aux consuls, je loue aussi leur zèle et leur bonne intention. Mais je ne puis approuver le parti qu'ils ont pris ; en se séparant de Pompée, ils rompent toutes les mesures qu'on pouvait prendre pour la paix [38]. Ainsi je ne pense plus à l'ouvrage que je méditais, et je vous renvoie par Philotime le traité que Démétrius a fait sur cette matière. Je vois la république à la veille d'une guerre funeste que Pompée commencera en affamant l'Italie, et je suis fâché néanmoins de n'être point avec ceux qui ont formé un dessein si barbare. En effet, si c'est un crime que de laisser dans le besoin son père et sa mère, comment appellerons-nous le dessein qu'ont formé nos chefs, de faire périr par la faim leur patrie qui

Atque hoc non opinione timeo, sed interfui sermonibus. Omnis hæc classis Alexandria, Colchis, Tyro, Sidone, Arado, Cypro, Pamphylia, Lycia, Rhodo, Chio, Byzantio, Lesbo, Smyrna, Mileto, Coo, ad intercludendos commeatus Italiæ, et ad occupandas frumentarias provincias comparatur. At quam veniet iratus! et iis quidem maxime, qui eam maxime salvam volebant, quasi relictus ab iis, quos reliquit. Itaque mihi dubitanti, quid me facere par sit, permagnum pondus affert benivolentia erga illum; qua demta perire melius esset in patria, quam patriam servando evertere. De septentrione, plane ita est. Metuo, ne vexetur Epirus. Sed quem tu locum Græciæ non direptum iri putas? Prædicat enim palam, et militibus ostendit, se largitione ipsa superiorem, quam hunc fore. Illud me præclare admones, cum illum videro, ne nimis indulgenter, et ut cum gravitate potius loquar. Plane sic faciendum. Arpinum, cum eum convenero, cogito, ne forte, aut absim, cum veniet, aut cursem huc illuc via deterrima. Bibulum, ut scribis, audio venisse, et redisse pridie idus. Philotimum, ut ais epistola tertia, exspectabas. At ille idib. a me profectus est. Eo serius ad tuam illam epistolam, cui ego statim re-

doit être encore plus sacrée et plus respectable ? Ce ne sont point là de vaines terreurs et de simples conjectures ; je le sais de nos chefs mêmes. Ces vaisseaux qu'on rassemble de tous côtés, d'Alexandrie, de la Colchide [39], de Tyr, de Sidon, d'Arade [40], de Chypre, de la Pamphylie, de la Lycie, de Rhodes, de Chio, de Byzance, de Smyrne, de Milet, de Cos ; c'est pour empêcher qu'il ne passe du blé en Italie, ou pour se rendre maître de toutes les provinces d'où elle en tire. Mais lorsque Pompée y viendra descendre, qu'il fera paraître de colère ! surtout contre ceux qui avaient le plus à cœur de la sauver, comme s'il avait été abandonné par ceux qu'il a abandonnés lui-même. Ainsi, lorsque je délibère sur le parti que j'ai à prendre, c'est particulièrement l'inclination que j'ai pour Pompée qui me détermine à le suivre ; sans cela j'aimerais mieux mourir dans le sein de ma patrie, que de la détruire sous prétexte de la défendre. Il est très-sûr que les consuls sont partis par un vent de nord. J'appréhende aussi bien que vous que l'Épire ne se sente fort de cette guerre ; mais quelle province de la Grèce ne s'en sentira pas ? Pompée lui-même dit hautement et promet à ses soldats qu'il fera de plus grandes largesses que César. Je suis fort résolu, comme vous me le conseillez, à ne point mollir dans mon entrevue avec ce dernier, et de lui parler avec vigueur. Je n'irai à Arpinum qu'après que je l'aurai vu, de peur de ne me pas trouver ici lorsqu'il y passera, ou d'être obligé pour le joindre de courir de côté et d'autre par de fort mauvais chemins. J'ai ouï dire, comme vous me le marquez, que Bibulus était arrivé, et qu'il était reparti le quatorze [41]. Vous me dites dans votre troisième lettre que vous attendez Philotime, mais il n'est parti d'ici que le quinze ; et c'est pour cela que vous n'avez pas reçu plus tôt ma réponse à la lettre

scripseram, redditæ sunt meæ litteræ. De Domitio, ut scribis, ita opinor esse, ut et in Cosano sit, et consilium ejus ignoretur. Iste omnium turpissimus et sordidissimus, qui consularia comitia a prætore ait haberi posse, est ille quidem, qui semper in republica fuit. Itaque nimirum hoc illud est, quod Cæsar scribit in ea epistola, cujus exemplum ad te misi, se velle uti CONSILIO meo; age, esto hoc commune : GRATIA ; ineptum id quidem; sed, puto, hoc simulat ad quasdam senatorum sententias : DIGNITATE ; fortasse sententiæ consularis. Illud extremum est, OPE OMNIUM RERUM. Id ego suspicari cœpi tum ex tuis litteris, aut hoc ipsum esse, aut non multo secus. Nam permagni ejus interest, rem ad interregnum non venire. Id assequitur, si per prætorem consules creantur. Nos autem in libris habemus, non modo consules a prætore, sed ne prætores quidem creari jus esse, idque factum esse numquam : consules, eo non esse jus, quod majus imperium a minore rogari non sit jus; prætores autem, cum ita rogentur, ut collegæ consulum sint, quorum est majus imperium. Aberit non longe, quin hoc a me decerni velit, neque sit contentus Galba, Scævola, Cassio, Antonio.

Τότε μοι χάνοι εὐρεῖα χθών.

Sed quanta tempestas impendeat, vides. Qui transierint senatores, scribam ad te, cum certum habebo.

qu'il m'avait apportée, quoique je l'eusse faite sur-le-champ. Je crois, comme vous, que Domitius est auprès de Cose; mais on ne sait point ce qu'il prétend faire. L'indigne homme que celui qui prétend qu'un préteur peut tenir l'assemblée pour l'élection des consuls [42] ! On ne devait pas attendre autre chose d'un si méchant citoyen. Je vois bien que c'est par rapport à cela que César, dans la lettre dont je vous ai envoyé une copie, me dit qu'il a besoin *de mes conseils*, encore passe pour cela; *de mon crédit*, j'en ai beaucoup en effet; apparemment qu'il veut me faire entendre que je peux lui gagner quelque sénateur; *de mon autorité*, c'est peut-être parce que le suffrage d'un consulaire est d'un plus grand poids; enfin, ajoute-t-il, *de tout le pouvoir que j'ai.* Dès que j'ai eu lu votre lettre, il m'est venu dans l'esprit que c'était cela, ou quelque chose de fort approchant, qu'il avait en vue. Il est très-important pour lui qu'il n'y ait point d'interrègne, et il n'y en aura point si un préteur peut tenir l'assemblée pour l'élection des consuls [43]. Mais dans nos livres d'augures nous trouvons qu'un préteur ne peut présider ni à l'élection des consuls, ni même à celle des préteurs, et qu'il n'y en a point d'exemple. Il ne peut point présider à l'élection des consuls, parce qu'un magistrat inférieur ne peut pas présider à l'élection d'un supérieur; ni à celle des préteurs, parce qu'on les a toujours regardés comme collègues des consuls, et que leur élection se fait avec les mêmes cérémonies [44]. Vous verrez que César a dessein de se servir de moi pour faire décider que cela se peut, et qu'il voudrait bien ne s'en pas tenir à l'autorité de Galba, de Scévola, de Cassius et d'Antoine [45]; je me résoudrais plutôt à la mort; mais vous voyez quel orage se prépare. Lorsque je saurai au juste les noms et le nombre des sénateurs qui ont passé la mer, je vous le manderai. Vous

De re frumentaria recte intelligis; quæ nullo modo administrari sine vectigalibus potest : nec sine causa et eos, qui circum illum sunt, omnia postulantes, et bellum nefarium times. Trebatium nostrum, etsi, ut scribis, nihil bene sperat, tamen videre sane velim : quem fac horteris, ut properet. Opportune enim ad me ante adventum Cæsaris venerit. De Lanuino, statim, ut audivi Phameam mortuum, optavi, si modo esset futura respublica, ut id aliquis emeret meorum : neque tamen de te, qui maxime meus, cogitavi. Sciebam enim te quoto anno, et quantum in solo, solere quærere : neque solum Romæ, sed etiam Deli tuum digamma videram. Verumtamen ego illud, quamquam est *bellum*, minoris æstimo, quam æstimabatur Marcellino consule, cum ego istos hortulos propter domum, Antii quam tum habebam, jucundiores mihi fore putabam, et minore impensa, quam si Tusculanum refecissem. Volui HS. [a] D : egi per prædem, ille daret, Antii cum haberet venale : noluit. Sed nunc omnia ista jacere puto propter nummorum caritatem. Mihi quidem erit aptissimum, vel nobis potius, si tu emeris. Sed ejus dementias cave contemnas. Valde est venustum. Quamquam mihi ista omnia jam addicta vastitati videntur. Respondi epistolis tribus : sed exspecto alias. Nam me adhuc tuæ litteræ sustentarunt. D. Liberalibus.

[a] Q.

avez raison de croire que Pompée ne pourra faire subsister son armée qu'en levant des subsides extraordinaires; et vous jugez fort bien par le caractère de ceux qu'il a avec lui et par leur avidité insatiable, que cette guerre ne peut être que très-funeste. Quoique Trébatius, à ce que vous me mandez, n'ait aucune bonne espérance, je ne laisse pas d'avoir fort envie de le voir; pressez-le, je vous prie; je serais bien aise de l'entretenir avant que César arrive. Dès que je sus la mort de Phaméas, je souhaitai que si la république subsistait, quelqu'un de mes amis achetât sa maison de Lanuvium [46]; cependant, quoique vous soyez mon meilleur ami, je n'avais point du tout pensé à vous. Je savais comment vous placiez votre argent, et j'avais vu à Rome et à Délos vos livres de compte [47]. Au reste, quoique cette maison de campagne soit très-agréable, je crois qu'on l'aura à assez bon marché, et je ne voudrais pas en donner maintenant ce que j'en offris sous le consulat de Marcellinus. Comme elle était fort à ma bienséance, à cause de celle que j'ai à Antium, et que je voyais qu'il m'en coûterait davantage pour rebâtir celle de Tusculum que pour acheter celle-ci, j'en offris cinq cent mille sesterces à Phaméas qui était alors à Antium pour la vendre. Il ne voulut pas la donner à ce prix, mais elle sera maintenant à beaucoup meilleur marché à cause de la rareté de l'argent. Si vous l'achetiez, ce serait un fort grand agrément pour moi, ou plutôt pour nous. Et ne comptez pas pour rien les folles dépenses qu'on y a faites, ces ornemens l'ont fort embellie; mais hélas! tout cela sera peut-être bientôt abandonné au pillage. Voilà tout ce que j'avais à répondre à vos trois lettres; mais j'en attends d'autres, et c'est maintenant ma seule consolation.

Le 17 de mars.

EPISTOLA X.

CICERO ATTICO SAL.

Nihil habebam, quod scriberem. Neque enim novi quidquam audieram, et ad tuas omnes rescripseram pridie. Sed, cum me ægritudo non solum somno privaret, verum ne vigilare quidem sine summo dolore pateretur, tecum ut quasi loquerer, in quo uno acquiesco, hoc nescio quid, nullo argumento proposito, scribere institui. Amens mihi fuisse videor a principio, et me una hæc res torquet, quod non, omnibus in rebus labentem, vel potius ruentem Pompejum tamquam unus manipularis secutus sim. Vidi hominem xiv kal. febr. plenum formidinis. Illo ipso die sensi, quid ageret. Numquam mihi postea placuit; nec umquam aliud in alio peccare destitit. Nihil interim ad me scribere, nihil nisi fugam cogitare. Quid quæris? sicut ἐν τοῖς ἐρωτικοῖς alienant immundæ, insulsæ, indecoræ: sic me illius fugæ negligentiæque deformitas avertit ab amore. Nihil enim dignum faciebat, quare ejus fugæ comitem me adjungerem. Nunc emergit amor; nunc desiderium ferre non possum; nunc mihi nihil libri, nihil litteræ, nihil doctrina prodest: ita dies et noctes, tamquam avis illa, mare prospecto, evolare cupio. Do, do pœnas temeritatis meæ: etsi quæ fuit illa temeritas? quid feci non consideratissime? Si

LETTRE X.

Au même.

Je répondis hier à toutes vos lettres, et il n'est venu depuis aucune nouvelle, ainsi je n'ai rien à vous mander; mais comme le chagrin non-seulement m'ôte le sommeil, mais ne me laisse même aucun repos pendant le jour, et que je n'ai du soulagement que lorsque je m'entretiens avec vous, j'ai pris la plume sans savoir précisément ce que je vais vous dire. Je trouve que j'ai été aveugle dès le commencement, et je me reproche sans cesse de n'avoir pas suivi partout Pompée, comme un soldat suit son drapeau, quoiqu'il marchât, ou plutôt qu'il courût à sa perte. Je le vis le dix-huitième de janvier; la peur l'avait déjà saisi, et je connus dès-lors quel était son dessein. Je n'en ai pas été plus content depuis; il n'a fait qu'entasser fautes sur fautes; il ne m'écrivait point, et méditait une fuite honteuse. Que voulez-vous? comme en amour les femmes malpropres, sottes et de mauvaise grâce nous dégoûtent, de même la faiblesse de Pompée et toutes ses négligences avaient changé mon cœur à son égard, et je me croyais dispensé de le suivre. Maintenant l'amitié reprend le dessus, et je ne puis plus vivre séparé de lui. Mes livres, mes études, ma philosophie, sont pour moi de faibles secours; je suis comme un oiseau qui cherche à s'envoler, et je regarde sans cesse du côté de la mer. Me voilà puni de mon imprudence; mais, après tout, qu'ai-je à me reprocher, et combien de raisons me justifient? S'il ne s'était agi que de fuir avec Pompée, je m'y serais déterminé sans peine; mais j'ai eu une juste horreur d'une guerre qui sera plus funeste et plus cruelle

enim nihil præter fugam quæreretur, fugissem libentissime : sed genus belli crudelissimi et maximi, quod, nondum vident homines, quale futurum sit, perhorrui. Quæ minæ municipiis? quæ nominatim viris bonis? quæ denique omnibus, qui remansissent? quam crebro illud, *Sulla potuit, ego non potero?* Mihi autem hæserunt illa : male Tarquinius, qui Porsenam, qui Octavium Mamilium contra patriam; impie Coriolanus, qui auxilium petiit a Volscis; recte Themistocles, qui mori maluit; nefarius Hippias, Pisistrati filius, qui in marathonia pugna cecidit, arma contra patriam ferens. At Sulla, at Marius, at Cinna recte, immo jure fortasse. Sed quid eorum victoria crudelius? quid funestius? hujus belli genus fugi, et eo magis, quod crudeliora etiam cogitari et parari videbam. Me, quem nonnulli conservatorem istius urbis, quem parentem esse dixerunt, Getarum, et Armeniorum, et Colchorum copias ad eam adducere? me meis civibus famem, vastitatem inferre Italiæ? Hunc primum mortalem esse, deinde etiam multis modis posse extingui cogitabam : urbem autem, et populum nostrum servandum ad immortalitatem, quantum in nobis esset, putabam; et tamen spes quædam me obtentabat, fore, ut aliquid conveniret potius, quam aut hic tantum sceleris, aut ille tantum flagitii admitteret. Alia res nunc tota est, alia [a] mens mea. Sol, ut est in tua quadam epistola, excidisse mihi e mundo videtur. Ut ægroto, dum anima est, spes esse dicitur; sic ego,

[a] Abest *mens*.

qu'on ne se l'imagine. Quelles menaces n'a-t-il pas faites aux villes de l'Italie, à plusieurs personnes du bon parti en particulier, et en général à tous ceux qui ne le suivraient pas ! Combien de fois lui est-il échappé de dire : Sylla a bien fait telle chose, pourquoi n'en ferai-je pas autant ? Voici ce qui est demeuré profondément gravé dans mon esprit ; on ne peut excuser Tarquin, d'avoir armé contre sa patrie Porsenna [48] et Octavus Mamilius ; c'a été une impiété à Coriolan de se mettre à la tête de l'armée des Volsques ; Thémistocles s'est acquis une gloire immortelle en se faisant mourir, pour n'être point obligé à servir contre les Grecs ; et la mémoire d'Hippias [49] fils de Pisistrate, qui fut tué à la bataille de Marathon en combattant contre sa patrie, sera à jamais odieuse. Pour Sylla, Marius et Cinna, on ne peut pas leur reprocher la même chose [50] ; on peut dire même qu'ils avaient quelque sorte de raison [51] ; mais leur victoire en fut-elle moins cruelle et moins funeste ? Je n'ai point voulu avoir de part à une pareille guerre, d'autant plus que je voyais que les desseins et les mesures qu'on prenait, auraient des suites encore plus funestes. Moi, à qui on a donné les titres glorieux de père et de libérateur de ma patrie, j'armerai contre elle les Gètes [52], les Arméniens et la Colchide ! je viendrai affamer Rome et ravager l'Italie ! Je considérais que Pompée était un homme sujet à la mort comme tous les autres, et qu'une infinité d'accidens pouvaient avancer la sienne ; qu'au contraire la durée de Rome et de l'empire pouvant être éternelle, nous devions plutôt travailler pour sa conservation que pour celle d'un particulier. J'avais d'ailleurs quelque espérance qu'on en viendrait à un accommodement, et que César ne pourrait se résoudre à soutenir un pareil attentat, ni Pompée à suivre un dessein si funeste. Les choses sont maintenant changées,

quoad Pompejus in Italia fuit, sperare non destiti. Hæc, hæc me fefellerunt; et, ut verum loquar, ætas jam a diuturnis laboribus devexa ad otium, domesticarum me rerum delectatione moliit. Nunc, si vel periculo experiundum erit, experiar certe, ut hinc avolem. Ante oportuit fortasse. Sed ea, quæ [a] scripsi, me tardarunt, et auctoritas maxime tua. Nam cum ad hunc locum venissem, evolvi volumen epistolarum tuarum, quod ego sub signo habeo, servoque diligentissime. Erat igitur in ea, quam x kalend. febr. dederas, hoc modo: *sed videamus, et Cnæus quid agat, et illius rationes quorsum fluant. Quodsi iste Italiam relinquet; faciet omnino male, et, ut ego existimo, ἀλογίστως: sed tum demum consilia nostra commutanda erunt.* Hoc scribis post diem quartum, quam ab urbe discessimus. Deinde VIII kalend. febr. *tantummodo Cnæus noster, ne, ut urbem ἀλογίστως reliquit, sic Italiam relinquat.* Eodem die das alteras, quibus mihi consulenti planisssime respondes. Est enim sic: *sed venio ad consultationem tuam. Si Cnæus Italia cedit, in urbem redeundum puto: quæ enim finis peregrinationis?* Hoc mihi plane hæsit: et nunc ita video, infinitum bellum junctum miserrima fuga; quam tu peregrinationem ὑποκορίζῃ. Sequitur χρησμὸς VI kalend. februar. *Ego, si Pompejus manet in Italia, nec res ad pactionem venit, longius bellum puto fore: sin Italiam relinquit, ad posterum bellum ἄσπονδον strui existimo.* Hujus igitur belli ego particeps et socius et adjutor esse cogor;

[a] Scripsisti.

et je les vois aussi avec d'autres yeux. Il me semble, pour me servir de l'expression d'une de vos lettres, qu'il n'y ait plus de soleil dans le monde. Comme on ne désespère pas absolument d'un malade tant qu'il a un souffle de vie, de même tant que Pompée a été en Italie, j'ai eu quelque espérance de paix. Voilà, voilà ce qui m'a trompé ; et pour ne vous rien dissimuler, cet âge où la nature épuisée par de longues fatigues se tourne vers le repos, m'a rendu plus faible en me rendant plus sensible à mes intérêts domestiques. Maintenant je suis résolu, à quelque prix que ce soit, de m'échapper. Peut-être l'aurais-je dû faire plus tôt, mais j'ai été retenu par les raisons que je viens de vous marquer, et encore plus par vos conseils. Quand j'en ai été en cet endroit, je me suis mis à lire vos lettres que je tiens cachetées, et que j'enferme avec soin. Voici ce que vous me dites dans celle du vingt-deuxième de janvier : *Voyons auparavant ce que fera Pompée et quelles mesures il prendra ; s'il abandonne l'Italie, il ne peut faire une plus grande faute, et qui ait moins d'apparence de raison ; mais il faudra alors nous faire un autre plan.* Vous m'écrivîtes cette lettre quatre jours après que nous fûmes sortis de Rome. Dans une autre lettre du vingt-quatrième de janvier, je trouve ces mots : *Pourvu néanmoins que Pompée, comme il a abandonné Rome contre toute apparence de raison, n'abandonne pas aussi l'Italie.* Dans une autre du même jour, vous déterminez la chose absolument : *Je viens*, dites-vous, *à l'affaire sur laquelle vous me consultez ; si Pompée sort de l'Italie, je crois que vous ferez bien de revenir à Rome ; quelle apparence de le suivre jusqu'au bout du monde !* Cela m'est demeuré dans l'esprit, et je vois maintenant que cette fuite honteuse, que vous appelez par adoucissement une retraite [53], sera suivie

quod et ἄσπονδον [a] est, et cum civibus. Deinde VII id. februar. cum jam plura audires de Pompeji consilio, concludis epistolam quandam hoc modo : *Ego quidem tibi non sim auctor, si Pompejus Italiam relinquit, te quoque profugere. Summo enim periculo facies, nec reipublicæ proderis; cui quidem posterius poteris prodesse, si manseris.* Quem φιλόπατριν ac πολιτικὸν, hominis prudentis et amici, tali admonitu, non moveret auctoritas? Deinceps III idus februar. iterum mihi respondes consulenti sic : *Quod quæris a me, fugamne fidam, an moram [b] deserendam utiliorem putem : ego vero in præsentia subitum discessum, et præcipitem profectionem, cum tibi, tum ipsi Cnæo inutilem et periculosam puto : et satius esse existimo, vos dispertitos, et in speculis esse. Sed medius fidius turpe nobis puto esse, de fuga cogitare.* Hoc turpe Cnæus noster biennio ante cogitavit : ita sullaturit animus ejus, et proscripturit diu. Inde, ut opinor, cum tu ad me quædam γενικώτερον scripsisses, et ego mihi a te quædam significari putassem, ut Italia cederem : detestaris hoc diligenter XI kalend. mart. *Ego vero nulla epistola significavi, si Cnæus Italia cederet, ut tu una cederes : aut, si significavi, non dico fui inconstans, sed demens.*

[a] Abest est. — [b] Deferendam.

d'une guerre qui ne finira point. C'est la prédiction que vous faites dans une lettre du vingt-sixième de janvier : *Si Pompée demeure en Italie et que les affaires ne s'accommodent point, la guerre durera fort long-temps; mais s'il passe la mer, nous n'en verrons point la fin.* Faut-il donc que j'entre dans de pareils desseins, et que j'aie part à une guerre éternelle, et contre des Romains? Ayant ensuite été informé du projet de Pompée, voici comme vous finissez une lettre du septième de février : *Je ne vous conseille point du tout de suivre Pompée s'il sort de l'Italie; ce parti serait très-dangereux pour vous, et ne serait d'aucun avantage pour la république; au lieu qu'en demeurant, vous pourrez dans la suite lui être utile.* Comment un citoyen zélé pour sa patrie ne se rendrait-il pas à l'autorité d'un homme aussi prudent et aussi bon ami que vous, qui lui donne un pareil conseil? Dans une autre lettre du onzième de février, voici ce que vous me dites sur le doute que je vous avais proposé : *Vous me demandez si vous devez maintenant fuir avec Pompée, ou si vous ferez mieux d'attendre quelque temps; pour moi, je crois que dans la conjoncture présente vous ne devez rien précipiter; et qu'en partant si subitement, vous vous exposez sans pouvoir être utile à Pompée. Je trouve qu'il vaut mieux que vous vous ménagiez pour observer l'ennemi; mais en vérité il est honteux de penser à prendre la fuite.* Ce que vous trouvez si honteux, Pompée l'avait médité il y a déjà deux ans, tant il a envie de marcher sur les traces de Sylla, et de ramener le temps des proscriptions. Quelques jours depuis, comme je m'imaginai sur une de vos lettres où vous m'exhortiez en général à montrer du courage, que vous vouliez me faire comprendre que je ne devais point demeurer en Italie, vous rejetez cela fort loin dans votre lettre du dix-neu-

In eadem epistola alio loco, *Nihil relinquitur, nisi fuga : cui te socium neutiquam puto esse oportere, nec umquam putavi.* Totam autem hanc deliberationem evolvis accuratius in litteris, IX. kalend. mart. datis. *Si M. Lepidus et L. Volcatius remanent, manendum puto, ita ut, si salvus sit Pompejus, et constiterit alicubi, hanc νεκυίαν relinquas, et te in certamine vinci cum illo facilius patiaris, quam cum hoc in ea, quæ perspicitur futura, colluvie regnare.* Multas disputas huic sententiæ convenientia. Inde ad extremum. *Quid si, inquis, Lepidus et Volcatius discedunt? plane ἄπορον. Quod evenerit igitur, et quod egeris, id στερκτέον putabo.* Si tum dubitaras, nunc certe non dubitas, istis manentibus. Deinde in ipsa fuga v kal. mart. : *Interea non dubito, quin in Formiano mansurus sis. Commodissime enim τὸ μέλλον ibi καραδοκήσεις.* Ad kal. mart. cum ille quintum jam diem Brundisii esset : *Tum poterimus deliberare, non scilicet integra re, sed certe minus infracta, quam si una projeceris te.* Deinde IV nonas mart. ὑπὸ τὴν λῆψιν cum breviter scriberes, tamen ponis hoc : *Cras scribam plura, et ad omnia : hoc tamen dicam, non pœnitere me consilii de tua mansione : et, quanquam magna sollicitudine, tamen, quia minus mali puto esse, quam in illa profectione, maneo in sententia, et gaudeo te*

vième de février. *Je n'ai*, dites-vous, *prétendu nulle part vous conseiller de suivre Pompée, en cas qu'il sorte de l'Italie; ce ne serait pas simplement avoir changé d'avis, ce serait vous en donner un fort peu sensé.* Et dans un autre endroit de la même lettre : *Il ne reste plus que de fuir avec Pompée, mais je ne suis point du tout de ce sentiment et je n'en ai jamais été.* Vous examinez cette affaire encore plus à fond dans votre lettre du vingt-deuxième de février. *Si M. Lépidus et Volcatius demeurent, je crois que vous pourrez suivre leur exemple. Cependant, si Pompée échappe à César, et qu'il cesse enfin de fuir devant lui, vous ferez bien de quitter une compagnie si indigne* [56]*; et vous devez choisir de mourir plutôt les armes à la main avec Pompée, que de régner avec César au milieu du désordre et de la licence qu'il est aisé de prévoir.* Vous ajoutez plusieurs autres choses qui reviennent à cela, et vous concluez ainsi : *Mais si Lépidus et Volcatius suivent Pompée? Je ne sais que vous dire là-dessus; en ce cas, je croirai que le parti que vous aurez pris était le meilleur.* Si vous aviez alors quelque doute, Lépidus et Volcatius étant demeurés, il ne vous en reste plus. Dans une autre lettre du vingt-cinquième de février, Pompée étant déjà parti pour Brindes : *Je ne doute point*, me dites-vous, *que vous ne demeuriez en attendant à Formies, où vous pourrez, mieux que dans aucun autre endroit, observer comment les affaires tourneront.* Et le premier de mars, Pompée étant déjà à Brindes depuis cinq jours : *Nous pourrons alors nous déterminer, et si vous n'êtes pas entièrement libre sur l'un ou l'autre parti, les choses seront toujours beaucoup moins engagées que si vous précipitiez votre départ.* Le quatrième de mars, quoique vous ne m'ayez écrit qu'en peu de mots, parce que c'était un

mansisse. Cùm vero jam augeret, et timerem, ne quid a me dedecoris esset admissum, III nonas mart. *Tamen, te non esse una cum Pompejo, non fero moleste. Postea si opus fuerit, non erit difficile; et illi, quoquo tempore fiet, erit ἀσμένιστον. Sed hoc ita dico, si hic, qua ratione initium fecit, eadem cetera aget, sincere, temperate, prudenter; valde videro, et consideratius utilitati nostræ consuluero.* VII idus mart. scribis Peduceo quoque nostro probari, quod quierim, cujus auctoritas multum apud me valet. His ego tuis scriptis me consolor, ut nihil a me adhuc delictum putem. Tu modo auctoritatem tuam defendito; adversus me, nihil opus est: sed consciis egeo aliis. Ego, si nihil peccavi, reliqua tuebor. Ad ea tu te hortare, et me omnino tua cogitatione adjuva. Hic nihildum de reditu Cæsaris audiebatur. Ego his litteris hoc tamen profeci; perlegi omnes tuas, et in eo acquievi.

peu avant votre accès, voici néanmoins ce que vous me dites: *Je vous répondrai demain en détail sur ce que vous me proposez; mais je vous dirai toujours, en attendant, que je ne me repens point de vous avoir conseillé de ne point partir; et quoique l'inquiétude et l'agitation où vous êtes soient un mal, comme il me paraît que votre départ en serait encore un plus grand, je ne change point d'avis, et je suis bien aise que vous ne soyez point parti.* Ensuite, sur ce que je vous avais témoigné l'inquiétude où j'étais que l'on n'eût quelque chose à me reprocher, voici ce que vous me dites dans votre lettre du cinquième de mars: *Je ne suis point fâché néanmoins que vous ne soyez pas maintenant avec Pompée; si cela est à propos dans la suite, vous pourrez aisément l'aller joindre, et il vous verra toujours avec plaisir. J'ajouterai même que, si César ne se dément point, et qu'il fasse toujours paraître autant de droiture, de modération et de prudence, il faudra alors considérer avec une nouvelle attention ce qui nous conviendra le mieux.* Vous me marquez encore dans votre lettre du neuvième de mars, que Péducéus trouve que j'ai bien fait de me tenir ici; rien n'était plus propre pour me rassurer, que son jugement. Je me console ainsi en lisant vos lettres qui me servent de justification; c'est à vous à soutenir ce que vous avez avancé, non pas pour me mettre en repos, mais pour me mettre bien dans l'esprit des autres. Si je n'ai fait aucune faute jusqu'à présent, je réponds de l'avenir. Encouragez-moi de votre côté, et surtout aidez-moi de vos conseils. On ne parle point encore ici du retour de César. Quand cette lettre n'aurait servi qu'à me donner occasion de relire les vôtres, c'est toujours beaucoup, et cela m'a fort calmé.

EPISTOLA XI.

CICERO ATTICO SAL.

Lentulum nostrum scis Puteolis esse : quod cum e viatore quodam esset auditum, qui se diceret eum in Appia, cùm is paullum lecticam aperuisset, cognosse, etsi vix verisimile, misi tamen Puteolos pueros, qui pervestigarent, et ad eum litteras. Inventus est vix in hortis suis se occultans, litterasque mihi remisit, mirifice gratias agens Cæsari : de suo autem consilio C. Cæcio mandata ad me dedisse. Eum ego hodie exspectabam, id est XIII kal. april. Venit etiam ad me Matius quinquatribus, homo mehercule, ut mihi visus est, temperatus et prudens : existimatus quidem est semper auctor otii. Quam ille hæc non probare mihi quidem visus est! quam illam νεκυίαν, ut tu appellas, timere! huic ego in multo sermone epistolam ad me Cæsaris ostendi, eam, cujus exemplum ad te antea misi; rogavique, ut interpretaretur, quid esset, quod ille scriberet, consilio meo se uti velle, gratia, dignitate, ope rerum omnium. Respondit, se non dubitare, quin et opem et gratiam meam ille ad pacificationem quæreret. Utinam aliquod in hac miseria reipublicæ πολιτικὸν opus efficere et navare mihi liceat! Matius quidem et illum in ea sententia esse confidebat, et se auctorem fore pollicebatur. Pridie autem apud me Crassipes fuerat, qui

LETTRE XI.

Au même.

Savez-vous que Lentulus est à Pouzzoles? Un homme qui passait ici ayant assuré qu'il l'avait rencontré sur le grand chemin d'Appius, et que Lentulus ayant entr'ouvert sa litière, il l'avait fort bien reconnu; quoique cela ne me parût guère vraisemblable, j'envoyai néanmoins quelques-uns de mes gens à Pouzzoles pour s'en informer, et je leur donnai une lettre pour lui. Ils le trouvèrent enfin dans sa maison de campagne où il se tenait caché. Il se loue fort de César dans la réponse qu'il m'a faite, et me marque que Cécius me rendra compte de ses résolutions; je l'attends aujourd'hui vingtième de mars. J'ai vu chez moi Matius le dix-neuf [57]; c'est, à ce qu'il m'a paru, un homme très-modéré et très-prudent, et l'on a toujours été persuadé qu'il portait César à la paix. Que j'ai bien vu qu'il n'approuve point ce que fait César, et qu'il appréhende fort tous les gens qui l'environnent! En parlant avec lui de différentes choses, je lui ai montré cette lettre de César dont je vous ai envoyé une copie; et je l'ai prié de me dire ce que signifie cet endroit, où il me marque qu'il veut se servir de mes conseils, de mon crédit, de mon autorité et de mon pouvoir. Matius m'a dit qu'il ne doutait point que ce ne fût pour ménager un accommodement. Plût aux dieux que dans ces malheureux temps je pusse travailler si utilement pour la république! Matius est persuadé que César pense véritablement à la paix, et il m'a promis de proposer lui-même cette affaire. J'avais vu le jour d'auparavant Crassipès, qui me dit qu'il était parti pour Brindes le six,

se pridie nonas mart. Brundisio profectum, atque ibi Pompejum reliquisse dicebat : quod etiam, qui IIX idus illinc profecti erant, nuntiabant : illa vero omnes, in quibus etiam Crassipes (qui prudentia potis attendere), sermones minaces, inimicos optimatium, municipiorum hostis, meras proscriptiones, meros Sullas : quæ Luccejum loqui? quæ totam Græciam? quæ vero Theophanem? et tamen omnis spes salutis in illis est : et ego excubo animo, nec partem ullam capio quietis; et, ut has pestes effugiam, cum dissimillimis nostri esse cupio. Quid enim tu illic Scipionem, quid Faustum, quid Libonem prætermissurum sceleris putas? quorum creditores convenire dicuntur. Quid eos autem, cum vicerint, in cives effecturos? quam vero μακροψυχίαν Cnæi nostri esse? nuntiant Ægyptum, et Arabiam εὐδαίμονα, et Μεσοποταμίαν cogitare, Hispaniam abjecisse. Monstra narrant; quæ falsa esse possunt. Sed certe et hæc perdita sunt, et illa non salutaria. Tuas litteras jam desidero. Post fugam nostram numquam jam nostrum earum intervallum fuit. Misi ad te exemplum litterarum mearum ad Cæsarem; quibus me aliquid profecturum puto.

CICERO IMP. CÆSARI IMP., S. D.

Ut legi tuas litteras, quas a Furnio nostro accepe-

et que Pompée y était encore. Ceux qui en sont partis le huit, l'y ont aussi laissé. Ils disent tous, et Crassipes comme les autres, que ceux qui sont avec Pompée menacent hautement tout le monde, même les gens du bon parti et les villes de l'Italie (jugez par-là de leur prudence [58] !); qu'ils ne parlent que de proscription, qu'enfin on croit être au temps de Sylla. Avec quelle hauteur parle Luccéius, aussi bien que tous ces Grecs qui sont à la suite de Pompée, et principalement Théophane! Voilà néanmoins les gens de qui dépend le salut de la république. C'est par rapport à eux que mon esprit est dans une agitation qui ne me laisse aucun repos; et pour fuir ces pestes publiques qui sont dans l'autre parti, je me vois réduit à souhaiter d'être avec des gens qui me ressemblent si peu. Qu'est-ce que Scipion, Faustus, et Libon ne se croiront pas permis sous Pompée, eux qui sont d'ailleurs accablés de dettes [59]? avec quelle insolence n'abuseraient-ils pas de leur victoire? Mais admirez, je vous prie, les grands et vastes projets de Pompée [60]; il ne pense plus, dit-on, à passer en Espagne, et il va chercher du secours dans l'Égypte, dans l'Arabie heureuse et dans la Mésopotamie: est-il rien de plus incompréhensible? Mais cela est peut-être faux. Ce qui est sûr, c'est qu'autant que les entreprises de César sont funestes à la république, autant les mesures de Pompée sont mal prises, et pour elle et pour lui. J'attends de vos nouvelles avec impatience; vous en avez reçu tous les jours des miennes depuis que je suis parti de Rome. Je vous envoie la copie de la lettre que j'ai écrite à César; j'espère qu'elle aura quelque effet.

LETTRE DE CICÉRON A CÉSAR.

QUAND j'ai lu la lettre que vous m'avez écrite par Furnius,

ram, quibus mecum agebas, ut ad urbem essem; te velle uti consilio et dignitate mea, minus sum admiratus: de gratia et de ope quid significares, mecum ipse quærebam: spe tamen deducebar ad eam cogitationem, ut te pro tua admirabili ac singulari sapientia de otio, de pace, de concordia civium agi velle arbitrarer: et ad eam rationem existimabam satis aptam esse et naturam et personam meam. Quod si ita est; et si qua de Pompejo nostro tuendo, et tibi ac reipublicæ reconciliando cura te attingit; magis idoneum, quam ego sum, ad eam causam profecto reperies neminem: qui et illi semper, et senatui, cum primum potui, pacis auctor fui; nec, sumtis armis, belli ullam partem attigi; judicavique, eo bello te violari, contra cujus honorem, populi romani beneficio concessum, inimici atque invidi niterentur. Sed ut eo tempore non modo ipse fautor dignitatis tuæ fui, verum etiam ceteris auctor ad te adjuvandum; sic me nunc Pompeji dignitas vehementer movet. Aliquot enim sunt anni, cum vos duo delegi, quos præcipue colerem, et quibus essem, sicut sum, amicissimus. Quamobrem a te peto, vel potius omnibus precibus oro et obtestor, ut in tuis maximis curis aliquid impertias temporis huic quoque cogitationi, ut tuo beneficio bonus vir, gratus, pius denique esse, in maximi beneficii memoria, possim. Quæ si tantum ad me ipsum pertinerent, sperarem me a te tamen impetraturum: sed, ut arbitror, et ad tuam fidem, et ad rempublicam pertinet, me e paucis, et

pour m'engager à revenir à Rome, je n'ai pas été surpris d'y trouver que vous vouliez vous servir de mes conseils, et de la considération que je puis avoir; mais je n'ai pas bien compris ce que vous ajoutez, que vous avez aussi besoin de mon crédit, et de tout ce qui dépend de moi. Cependant, comme je connais votre admirable prudence, je me suis porté naturellement à croire que vous vouliez rétablir la paix et la tranquillité publique; et il m'a paru que cela convenait assez à mon caractère et à la situation où je me trouve. S'il est donc vrai que vous pensiez à vous raccommoder avec Pompée et à le rendre à la république, vous ne trouverez certainement personne qui soit plus propre que moi pour ménager cette affaire; car je l'ai toujours porté à la paix, et j'ai parlé de même dans le sénat dès que j'en eus l'occasion. Depuis qu'on a pris les armes, j'ai gardé une exacte neutralité, persuadé qu'on vous faisait une injustice, et que c'était par animosité et par jalousie qu'on voulait vous ôter le privilége que le peuple romain vous avait accordé. Mais comme, lorsque vous le demandâtes, je ne me contentai pas de favoriser vos prétentions, et que je mis encore plusieurs personnes dans vos intérêts, il est juste aussi que j'aie quelques égards pour un homme d'un rang aussi distingué que Pompée; car depuis quelques années, je m'étais attaché à vous deux d'une manière particulière, et j'étais lié, comme je le suis encore avec l'un et l'autre, d'une amitié très-étroite. Je vous prie donc, ou plutôt je vous conjure, de prendre quelques momens sur vos grandes occupations pour penser comment vous pourrez me laisser les moyens et la liberté de m'acquitter de ce qu'un honnête homme doit à un ami qui lui a rendu des services qu'on ne peut oublier sans crime. Quand il ne s'agirait que de ma propre satisfaction, je me flatte que vous voudriez bien

ad utriusque vestrum, et ad civium concordiam, per te, quam accommodatissimam, conservari. Ego, *cum antea tibi de Lentulo gratias egissem, cum ei saluti, qui mihi fuerat, fuisses: tamen, lectis ejus litteris, quas ad me gratissimo animo de tua liberalitate beneficioque misit, eamdem me salutem a te accepisse putavi, quam ille: in quem si me intelligis esse gratum; cura, obsecro, ut etiam in Pompejum esse possim.

EPISTOLA XII.

CICERO ATTICO SAL.

Legebam tuas litteras XIII kalend. cum mihi epistola affertur a Lepta, circumvallatum esse Pompejum, ratibus etiam exitus portus teneri. Non medius fidius præ lacrimis possum reliqua nec cogitare, nec scribere. Misi ad te exemplum. Miseros nos, cur non omnes fatum illius una exsecuti sumus? ecce autem a Matio et Trebatio eadem: quibus Minturnis obvii Cæsaris tabellarii. Torqueor infelix, ut jam illum Mucianum exitum exoptem. At quam honesta, at quam expedita tua consilia, quam evigilata tuis cogitationibus, * quam itineris, quam navigationis,

* Qua.... qua.... qua.

avoir pour moi cet égard. Mais il me paraît même que pour le bien de la république, et pour faire voir que vous souhaitez véritablement la paix, vous devez me laisser dans une situation où je puisse ménager un accommodement entre vous deux et entre tous les citoyens; ce qui convient à peu de personnes aussi bien qu'à moi. Je vous ai déjà remercié de ce que vous avez bien voulu conserver la vie à Lentulus mon libérateur. Mais depuis qu'il m'a marqué lui-même avec combien d'honnêteté et de douceur vous l'avez traité, j'y ai été aussi sensible que si j'avais reçu de vous le même bienfait. Si vous approuvez ma reconnaissance à son égard, permettez-moi, je vous prie, de n'en avoir pas moins pour Pompée.

LETTRE XII.

CICÉRON A ATTICUS.

Comme je lisais votre lettre le vingtième de mars, j'en ai reçu une de Lepta qui me mande que Brindes est bloqué, et que César a fait fermer l'entrée du port avec des radeaux [6]. Je suis si accablé de cette nouvelle, que je ne puis vous en faire le détail; je vous envoie une copie de la lettre de Lepta. Malheureux que nous sommes, pourquoi n'avons-nous pas couru la même fortune que Pompée! Je viens d'avoir encore la confirmation de cette nouvelle par une lettre de Matius et de Trébatius, qui ont rencontré à Minturnes ceux que César avait dépêchés. Ma douleur est à un point que je souhaiterais d'avoir le même sort que Macius [6]. Mais, pour revenir à votre lettre, combien de générosité, de lumière, de pénétration dans les conseils que vous me donnez sur le chemin que je dois prendre, sur mon embarquement, et sur mon

quam congressus, sermonisque cum Cæsare! omnia tum honesta, tum cauta. In Epirum vero invitatio quam suavis, quam liberalis, quam fraterna! De Dionysio, sum admiratus : qui apud me honoratior fuit, quam apud Scipionem Panætius : a quo impurissime hæc nostra fortuna despecta est. Odi hominem, et odero : utinam ulcisci possem! sed illum ulciscentur mores sui. Tu, quæso, nunc vel maxime, quid agendum nobis sit, cogita. Populi romani exercitus Cn. Pompejum circumsidet; fossa et vallo septum tenet, fuga prohibet; nos vivimus, et stat urbs ista? Prætores jus dicunt? Ædiles ludos parant? viri boni usuras præscribunt? ego ipse sedeo? Coner illuc ire, ut insanus? implorare fidem municipiorum? boni non sequentur; leves irridebunt; rerum novarum cupidi, victores præsertim et armati, vim et manus afferent. Quid censes igitur? ecquidnam est tui consilii [a] ad finem hujus miserrimæ vitæ? nunc doleo, nunc torqueor, cum quibusdam aut sapiens videor, quod una non ierim, aut felix fuisse. Mihi contra. Numquam enim illius victoriæ socius esse volui; calamitatis mallem fuisse. Quid ego nunc tuas litteras, quid tuam prudentiam aut benivolentiam implorem? actum est. Nulla re jam possum juvari, qui, ne [b] quod optem quidem, jam habeo, nisi ut aliqua inimici misericordia liberemur. ἂν ἔστ' ἔτυμος λόγος, ut opinor, ille de ratibus. Quid enim est,

[a] Ad finis. — [b] Quid.

entrevue avec César! La prudence y paraît sans faiblesse et sans lâcheté. Que la manière dont vous m'offrez votre maison d'Epire, est honnête et obligeante, et pleine d'une tendre amitié! Pour Dionysius, je vous avoue que j'ai été fort surpris de son procédé: lui qui a été auprès de moi sur un meilleur pied que Panétius n'était auprès de Scipion, me traiter si indignement, parce que je me trouve dans une fâcheuse conjoncture! J'en suis outré et je ne lui pardonnerai jamais: que ne puis-je le lui faire sentir! mais des gens de ce caractère trouvent en eux-mêmes leur châtiment. C'est maintenant qu'il faut que vous pensiez plus sérieusement que jamais à ce que je dois faire. Une armée romaine tient Pompée assiégé; on craint qu'il n'échappe, on en veut à sa personne, et nous vivons encore! Tout va à Rome comme à l'ordinaire; les préteurs donnent audience, les édiles préparent des jeux, nos gens de bien ne pensent qu'à faire valoir leur argent, et moi je demeure sans action! Que faire? Tenterai-je en désespéré de pénétrer jusqu'à Brindes, et de soulever les villes de l'Italie? Nos gens de bien ne me suivront pas, les gens indifférens [63] se moqueront de moi, et je serai exposé aux violences de ceux qui ne pensent qu'à brouiller, qui ont la force en main, et qui sont insolens de leur victoire. Que faut-il donc que je fasse, et à quoi me résoudre dans une si cruelle situation? Ma douleur est plus vive que jamais, pendant que plusieurs personnes trouvent que j'ai été ou prudent ou heureux de n'avoir pas suivi Pompée. Pour moi, j'en juge tout autrement; je n'ai jamais souhaité d'avoir part à sa victoire, et je voudrais partager avec lui la mauvaise fortune. De quel secours peuvent m'être maintenant vos lettres, votre prudence et votre amitié? C'en est fait, je n'ai plus aucune espérance, et je ne vois pas même ce que je pourrais souhaiter, sinon

quod Dolabella his litteris, quas III idus mart. a Brundisio dedit, hanc εὐημερίαν quasi Cæsaris scriberet, Pompejum in fuga esse? eumque primo vento navigaturum? quod valde discrepat ab iis epistolis, quarum exempla antea ad te misi. Hic quidem mera scelera loquuntur. Sed non erat nec recentior auctor, nec hujus rei quidem melior Dolabella.

EPISTOLA XIII.

CICERO ATTICO SAL.

Tuas XI kalend. accepi litteras, quibus omnia consilia differs in id tempus, cum scierimus, quid actum sit. Et certe ita est: nec interim potest quidquam [a] non modo statui, sed ne cogitari quidem. Quamquam hæ mihi litteræ Dolabellæ jubent ad pristinas cogitationes reverti. Fuit enim pridie Quinquatrus egregia tempestas, qua ego illum usum puto. Συναγωγὴ consiliorum tuorum non est a me collecta ad querelam, sed magis ad consolationem meam. Nec enim me tam hæc mala angebant, quam suspicio culpæ ac temeritatis meæ: eam nullam puto esse,

[a] Abest *non modo*.

que Pompée trouve grâce devant son ennemi. Il faut qu'il ne soit pas vrai [64] que César ait fermé le port de Brindes ; car Dolabella, dans une lettre qu'il m'écrit du treizième de mars, devant cette place, me marque comme une chose fort avantageuse pour César, que Pompée pense à s'embarquer et qu'il fera voile au premier bon vent ; cela ne s'accorde point du tout avec ces autres lettres dont je vous ai envoyé des copies. Les partisans de César parlent ici avec beaucoup d'insolence; mais ils ne peuvent avoir des nouvelles ni plus sûres ni plus fraîches que celles que j'ai eues par Dolabella.

LETTRE XIII.

Au même.

J'ai reçu, le vingt-deuxième de ce mois, la lettre dans laquelle vous me marquez que vous attendez, pour me déterminer, que nous sachions ce qui se sera passé à Brindes. Il est très-vrai qu'on ne peut, jusque-là, prendre aucun parti, et qu'il serait même fort inutile d'y penser. Cependant, ce que Dolabella me marque [65], doit, ce me semble, me faire revenir à mon premier dessein; car le vent a été fort bon le dix-huit; apparemment que Pompée en aura profité. Si j'ai ramassé les endroits de vos lettres où vous m'avez donné des conseils, ce n'était pas pour vous faire des reproches ; je ne cherchais qu'à me consoler. Je ne souffrais pas tant des maux présens, que de la crainte où j'étais que je ne me fusse mal conduit, et je suis maintenant rassuré, puisque je n'ai fait que suivre vos avis. Quant à ce que vous me dites, que les obligations que j'ai à Pompée ne sont devenues considérables que parce que j'ai fait trop valoir ses services, il est vrai que

quoniam cum consiliis tuis mea facta et consilia consentiunt. Quod mea prædicatione factum *esse scribis* magis, quam illius merito, ut tantum ei debere *viderer*; est ita. Ego illa extuli semper, et eo quidem magis, ne quid ille superiorum meminisse me putaret : quæ si maxime meminissem; tamen illius temporis similitudinem jam sequi deberem. Nihil me adjuvit, cum posset : et postea fuit amicus, etiam valde : ecquam ob causam, plane nescio. Ergo *ego quoque illi*. Quin etiam illud par in utroque *nostrum*, quod ab eisdem illecti sumus. Sed utinam tantum ego ei prodesse potuissem, quantum mihi ille potuit! *mihi tamen*, quod fecit, gratissimum : nec ego nunc, eum juvare qua re possim, scio : nec, si possem, cum tam pestiferum bellum pararet, adjuvandum putarem. Tantum offendere animum ejus hic manens nolo. Nec mehercule ista videre, quæ tu potes jam animo providere, nec interesse istis malis possem. Sed eo tardior ad discedendum fui, quod difficile est de discessu voluntario, sine ulla spe reditus, cogitare. Nam ego hunc ita paratum video peditatu, equitatu, classibus, auxiliis Gallorum, quos Matius *ἐλάπιζεν*, ut puto; sed certe dicebat, peditum CCIↃↃ, equitum sex polliceri sumtu suo annos decem. Sed

j'ai fort relevé ce qu'il a fait pour moi; et je l'ai fait principalement pour le bien persuader que je ne me souvenais plus des sujets de plaintes que j'avais eus contre lui. Mais, quand je ne les aurais pas oubliés, je devrais toujours me régler sur la manière dont il en a agi à mon égard. Il est vrai qu'il ne m'a pas soutenu lorsqu'il le pouvait; mais il s'est depuis déclaré pour moi, et avec beaucoup de chaleur, sans que je puisse deviner les raisons d'une conduite si opposée; je dois donc me déclarer aussi pour lui. Nous avons même cela de commun, que nous avons été trompés par les mêmes personnes [66]. Je voudrais maintenant lui être aussi utile qu'il me l'a été autrefois; quoiqu'il n'ait pas fait pour moi tout ce qu'il pouvait faire, je ne laisse pas de lui avoir beaucoup d'obligation. Mais je ne vois pas en quoi je pourrais le servir; et quand je le pourrais, je ne croirais pas devoir lui aider à allumer une guerre si funeste. Je veux seulement sortir de l'Italie, pour lui ôter tout sujet de plainte; aussi bien je ne pourrais pas me résoudre à voir tout ce que vont faire ici les partisans de César, ce que vous pouvez aisément vous figurer par avance. Si j'ai différé si long-temps, c'est qu'on a bien de la peine à se condamner soi-même à l'exil, lorsqu'on ne voit aucune espérance de retour. J'en juge par les grandes forces qu'a César en infanterie, en cavalerie et sur mer, sans compter les troupes que les Gaulois doivent lui fournir. Ils lui offrent, à ce que dit Matius, dix mille hommes d'infanterie et six de cavalerie, qu'ils entretiendront à leurs dépens pendant dix années. Je crois bien qu'il y a là un peu d'exagération; mais il est toujours sûr qu'il a beaucoup de troupes; et qui plus est, il ne levera pas seulement des subsides comme Pompée, il sera maître du bien de tous les citoyens. Joignez à cela son humeur hardie et entreprenante, et la faiblesse de nos gens

sit hoc λάπισμα. Magnas habet certe copias : et habebit non, ut ille, vectigal, sed civium bona. *Adde* confidentiam hominis ; adde imbecillitatem bonorum virorum ; qui quidem, quod illum sibi merito iratum putant, oderunt, ut tu scribis, ludum. Ac vellem, scribis, quisnam hic significasset. [a] Sed et iste, quia plus ostenderat, quam fecit [b] (amatur), et vulgo illum qui amarunt, non amant. Municipia vero, et rustici romani illum metuunt, hunc adhuc diligunt. Quare ita paratus est, ut, etiamsi vincere non possit, quo modo tamen vinci ipse possit, non videam. Ego autem non tam γοητείαν hujus timeo, quam πειθανάγκην. Αἱ γὰρ τῶν τυράννων δεήσεις, inquit Πλάτων, οἶσθ' ὅτι μεμιγμέναι ἀνάγκαις. Illa ἀλίμενα video tibi non probari ; quæ ne mihi quidem placebant : sed habebam in illis et occultationem, et ὑπηρεσίαν fidelem : quæ si mihi Brundisii [c] suppeterent, mallem. Sed ibi occultatio nulla est. Verum, ut scribis, cum scierimus. Viris bonis me non nimis excuso. Quas enim eos cenas et facere et obire scripsit ad me Sextus ? quam lautas ? quam tempestivas ? sed sint quamvis boni, non sunt meliores, quam nos : moverent me, si essent fortiores. De Lanuino Phameæ, erravi : Trojanum som-

[a] Sed et iste. — [b] Abest *amatur*. — [c] Suppetunt.

de bien, qui, comme vous le remarquez, ne sont fâchés de cette guerre [67] que parce qu'ils se sont attiré l'inimitié de César; mais je voudrais que vous m'eussiez marqué en particulier ceux dont vous voulez parler [68]. D'ailleurs César a gagné les esprits, parce qu'il a fait paraître plus de modération que les commencemens n'en semblaient promettre; et au contraire ceux qui étaient affectionnés à Pompée, sont fort refroidis. Les villes de l'Italie et les gens de la campagne craignent ce dernier, et jusqu'à présent ils paraissent contens de l'autre. César a donc un parti si puissant, que, quand on pourrait lui résister, je ne vois pas comment on pourrait l'abattre. Pour ce qui me regarde, je ne crains pas de me laisser séduire par ses caresses trompeuses; j'appréhende plutôt qu'en me voulant persuader, il ne me force; car, comme dit Platon, les prières des tyrans ne laissent guère la liberté du refus. Je vois bien que vous ne jugez pas à propos que je me retire dans une ville où il n'y ait point de port; je sens bien cet inconvénient: mais, d'un autre côté, je pourrais plus aisément m'y tenir caché, et j'y serais servi plus fidèlement. Si je pouvais l'être de même à Brindes, je m'y trouverais beaucoup mieux, quoiqu'il me serait toujours impossible d'y demeurer caché; mais, comme vous me le dites, il faut attendre des nouvelles de ce qui se passe. Je me mets fort peu en peine de ce que pensent de moi vos gens de bien. Quelle description Péducéus me fait de la longueur et de la délicatesse de leurs soupers! Mais je veux qu'ils aient véritablement du zèle pour la république, je n'en ai pas moins qu'eux; s'ils avaient plus de courage, je pourrais me mettre en peine de leur censure. Pour cette maison de Phaméas, je m'étais trompé; je croyais que c'était celle qui est auprès de Troie [69], dont j'ai offert autrefois cinq cent mille sesterces: celle-ci vaut davantage; je sou-

niabam. Id ego volui [a] D. sed pluris est. Istud tamen cuperem [b] emere, si ullam spem fruendi viderem. Nos quæ monstra quotidie intelligamus, ex *illo libello*, qui in epistolam conjectus est. Lentulus noster Puteolis est ἀδημονῶν, ut Cæcius narrat, quid agat: διατροπὴν corfiniensem reformidat: Pompejo nunc putat satisfactum: beneficio Cæsaris movetur; sed tamen movetur magis perspecta re. Tene hæc posse ferre? Omnia misera: sed hoc nihil miserius; Pompejus N. Magium de pace misit; et tamen oppugnatur; quod ego non credebam: sed habeo a Balbo litteras, quarum ad te exemplum misi: lege quæso, et illud infimum caput ipsius Balbi optimi, cui Cnæus noster locum, ubi hortos ædificaret, dedit. Quem cui nostrum non sæpe prætulit? Itaque miser torquetur. Sed, ne bis eadem legas, ad ipsam te epistolam rejicio. Spem autem pacis habeo nullam. Dolabella suis litteris, idibus mart. datis, merum bellum loquitur. Maneamus ergo in illa eadem sententia misera et desperata: quando hoc miserius esse nihil potest.

BALBUS CICERONI IMP., S.

CÆSAR nobis literas perbreves misit, quarum

[a] Q. — [b] Emeres.

haiterais néanmoins que vous l'achetassiez, si l'on pouvait espérer d'en jouir. Vous verrez, par les nouvelles que je joins à ma lettre, combien il en vient ici d'extraordinaires. Cécius m'a dit que Lentulus était toujours à Pouzzoles, où il s'abandonne à son chagrin. Que voulez-vous? Il appréhende qu'il ne lui arrive encore quelque affaire comme celle de Corfinium; il croit avoir assez fait pour Pompée; il est touché de la manière dont César l'a traité, et encore plus, à ce que je crois, des progrès qu'il fait tous les jours. Est-il rien de plus indigne 7° que ce que je viens d'apprendre? Quoique nous soyons accoutumés aux plus fâcheuses nouvelles, ne serez-vous pas outré de celle-ci? Pompée a envoyé N. Magius à César, pour lui proposer un accommodement, et cependant on le tient toujours assiégé. Cela m'a fort surpris; mais je le sais par une lettre de César même que Balbus m'a envoyée, et dont je joins ici la copie. Remarquez surtout, je vous prie, la fin de celle de Balbus, ce parfaitement honnête homme à qui Pompée a donné une place pour y bâtir une maison de plaisance, et qu'il a traité, en mille occasions, avec plus de distinction que nous tous : aussi le pauvre homme est dans une agitation cruelle; mais afin que vous ne lisiez pas deux fois la même chose, je vous renvoie à sa lettre. Je n'espère nullement que la paix se fasse. Dolabella me parle fort sur ce ton dans sa lettre du quinzième de mars. Il faudra donc m'en tenir à mon premier dessein, quoique ce soit une cruelle extrémité; mais c'en serait encore une plus grande pour moi de demeurer ici.

LETTRE DE BALBUS A CICÉRON.

Nous avons reçu une lettre de César, dont vous trouverez ici la copie; elle est fort courte; et il faut qu'il soit bien oc-

exemplum subscripsi. Brevitate epistolæ scire poteris, eum valde esse distentum, qui tanta de re tam breviter scripserit. Si quid præterea novi fuerit, statim tibi scribam.

CÆSAR OPPIO CORNELIO, S.

A. d. VII id. mart. Brundisium veni : ad murum castra posui. Pompejus est Brundisii. Misit ad me N. Magium de pace. Quæ visa sunt, respondi. Hoc vos statim scire volui. Cum in spem venero, de compositione aliquid me conficere, statim vos certiores faciam.

Quomodo me nunc putas, mi Cicero, torqueri, postquam rursus in spem pacis veni, ne qua res eorum compositionem impediat? namque, quod absens facere possum, opto. Quodsi una essem, aliquid fortasse proficere possem videri. Nunc exspectatione crucior.

EPISTOLA XIV.

CICERO ATTICO SAL.

Miseram ad te VIIII kal. exemplum epistolæ Balbi ad me, et Cæsaris ad eum ; ecce tibi eodem die Capua litteras (accepi) ab Q. Pedio : Cæsarem ad se pridie id. mart. misisse hoc exemplo : *Pompejus se oppido tenet. Nos ad portas castra habemus. Conamur opus magnum, et multorum dierum, propter altitudinem maris.*

cupé, puisqu'il nous écrit en si peu de mots sur une affaire de cette importance.

LETTRE DE CÉSAR A OPPIUS ET A BALBUS.

« Je suis arrivé, le neuvième de mars, devant Brindes, et « je l'ai investie. Pompée est dans la place; il m'a envoyé N. « Magius, pour me proposer un accommodement; je lui ai « répondu comme je l'ai jugé à propos. J'ai été bien aise de « vous apprendre cette nouvelle; dès que je verrai quelque « espérance de pouvoir convenir, je vous le manderai. »

Imaginez-vous, mon cher Cicéron, dans quelle inquiétude je suis depuis que j'ai vu ce nouveau jour à la paix, et combien j'appréhende que l'affaire ne se rompe. Je ne puis de si loin que faire des souhaits; si j'étais sur les lieux, peut-être que je ferais quelque chose de plus. Maintenant je suis dans une cruelle agitation.

LETTRE XIV.

CICÉRON A ATTICUS.

Je vous envoyai, le vingt-quatre, une copie de la lettre de Balbus, et de celle qu'il avait reçue de César. Le même jour, j'en reçus une autre de Q. Pédius [71], qui me mande que César lui écrit ces mots, du quatorzième de mars :

« Pompée est dans Brindes, et je suis campé devant la place. « Je fais faire une digue des deux côtés du port; c'est un ou- « vrage difficile, et qui ne pourra pas être achevé en peu de

Sed tamen nihil est, quod potius faciamus. Ab utroque portus cornu moles jacimus, ut aut illum quamprimum trajicere, quod habet Brundisii copiarum, cogamus, aut exitu prohibeamus. Ubi est illa pax, de qua Balbus scripserat torqueri se? ecquid acerbius? ecquid crudelius? atque eum loqui quidam αὐθεντικῶς narrabat; Cn. Carbonis, M. Bruti se pœnas persequi, omniumque eorum, in quos Sulla crudelis hoc socio fuisset: nihil Curionem se duce facere, quod non hic Sulla duce [a] fecisset ad ambitionem: (a se,) quibus exilii pœna superioribus legibus non fuisset; ab illo patriæ proditores de exilio reductos esse: queri de Milone per vim expulso: neminem tamen se violaturum, nisi qui arma. Hæc contra Bæbius quidam, a Curione III id. profectus, homo non infans, sed [b] quis, ulli non dicat. Plane nescio, quid agam. Illinc equidem Cnæum profectum puto. Quidquid est, biduo sciemus. A te [c] nihil: ne Anteros quidem quid litterarum. Nec mirum. Quid enim est, quod scribamus? ego tamen nullum diem prætermitto. Scripta epistola, litteræ mihi ante lucem a Lepta Capua redditæ sunt idib. mart. Pompejum a Brundisio conscendisse, at Cæsarem a. d. VII kal. april. Capuæ fore.

[a] Fecisset: ad ambitionem, quibus, etc. — [b] Qui S. ulli non dicat? — [c] Nihil, ne A. q. qui a te, litterarum.

« jours, parce que la mer est fort profonde en cet endroit-là. « Mais je ne pouvais prendre un meilleur parti; par-là, ou « j'obligerai Pompée à s'embarquer au plus tôt avec le reste « de ses troupes, ou je lui fermerai le passage. »

Où sont ces espérances de paix qui tenaient Balbus dans une si grande attente? Est-il rien de plus triste et de plus cruel? Quelques personnes assurent même que César dit hautement qu'il vient venger les mânes de Cn. Carbon [72], de M. Brutus [73], et de tous ceux contre qui Sylla avait exercé tant de cruautés dont Pompée avait été le ministre; qu'il ne faisait rien faire à Curion que Sylla n'eût fait faire à Pompée; que ceux qu'il rappellerait avaient été condamnés à un exil perpétuel, par une affectation de sévérité contraire aux anciennes lois [74]; et que Sylla avait rappelé des traîtres et des ennemis de la république; qu'enfin Pompée s'était servi de voies de fait pour faire bannir Milon [75]; que pour lui, il ne traiterait comme ennemis que ceux qu'il trouverait les armes à la main. Un certain Bébius, que Curion a envoyé ici le treize, parle tout autrement sur César; mais on ne peut guère compter sur ce que dit un homme si obscur [76]. Je ne sais à quoi me déterminer: sans doute que Pompée est embarqué maintenant; mais nous en aurons des nouvelles certaines dans deux jours. Comment ne m'avez-vous point écrit, pas même par Antéros? Après tout, j'ai tort d'en être surpris; qu'avons-nous à présent à nous dire? Je ne laisse pas de vous écrire tous les jours. Depuis que j'ai écrit ma lettre, j'en ai reçu, avant le jour, une de Lepta, qui me mande de Capoue que Pompée a fait voile le quinze, et que César sera à Capoue le vingt-six de ce mois.

EPISTOLA XV.

CICERO ATTICO SAL.

Cum dedissem ad te litteras, ut scires Cæsarem Capuæ VII kalend. fore, allatæ mihi sunt litteræ, eum in Albano apud Curionem V kalend. fore. Eum cum videro, Arpinum pergam. Si mihi veniam, quam peto, dederit, [a] utar conditione: sin minus, impetrabo aliquid a me ipso. Ille, ut ad me scripsit, legiones singulas posuit Brundisii, *Tarenti*, Siponti. Claudere mihi videtur maritimos exitus: et tamen ipse Græciam spectare potius, quam Hispanias. Sed hæc longius absunt. Me nunc et congressus hujus stimulat: is vero adest: et primas ejus actiones horreo. Volet enim, credo, S. C. facere: volet augurum decretum: rapiemur, aut absentes vexabimur: vel ut consules roget prætor, vel dictatorem dicat: quorum neutrum jus est. Sed si Sulla potuit efficere, ab interrege ut dictator diceretur, cur hic non possit? Nihil expedio, nisi ut aut ab hoc, tamquam Q. Mucius, aut ab illo, tamquam L. Scipio. Cum tu hæc leges, ego illum fortasse convenero. Τέτλα, κύντερον. Ne illud quidem nostrum proprium. Erat enim spes propinqui reditus; erat hominum querela. Nunc exire cupimus; qua spe reditus, mihi quidem numquam in mentem venit. Non modo autem nulla que-

[a] Utar illius conditione.

LETTRE XV.

Au même.

Depuis que je vous ai mandé que César serait le vingt-six à Capoue, on m'a écrit de cette ville qu'il coucherait le vingt-huit à Albe chez Curion. Dès que je l'aurai vu, je m'en irai à Arpinum. S'il me laisse la liberté que je lui demande, j'accepterai ce parti; sinon je saurai bien prendre le mien. Il m'écrit qu'il a laissé trois légions; l'une à Brindes, l'autre à Tarente, et l'autre à Siponte : c'est apparemment pour empêcher qu'on ne sorte de l'Italie; du reste, je crois qu'il pense plutôt à passer en Grèce qu'à aller en Espagne [77]. Mais cela est encore loin : ce qui m'inquiète à présent, c'est notre entrevue, car j'y touche déjà, et les affaires qu'il proposera dès qu'il sera à Rome. Il voudra sans doute avoir un décret du sénat et une décision des augures [78]; il exigera de moi que je le suive à Rome; et si je le refuse, il s'en vengera sur mes biens. Il fera déclarer qu'un préteur peut présider à l'élection des consuls ou à celle d'un dictateur, quoique l'un et l'autre soit également contre les lois. Mais, puisque Sylla s'est bien fait nommer dictateur pendant un interrègne, pourquoi César ne le fera-t-il pas? Je ne sais que dire de tout cela, sinon que je cours risque d'être traité, ou par celui-ci, comme Scévola, ou par Pompée, comme L. Scipion [79]. Quand vous recevrez cette lettre, peut-être que j'aurai déjà vu César. Il faut, me direz-vous, s'armer de constance; vous avez soutenu de plus grandes épreuves [80] : non, mon exil n'en était pas une si grande. L'espérance d'un prompt retour, les plaintes et les murmures de tous les bons citoyens, pouvaient me consoler;

rela est municipalium hominum, ac rusticorum, *sed* contra metuunt, ut crudelem, iratum. *Nec tamen* mihi quidquam est miserius, quam remansisse; nec optatius, quam evolare, non tam ad belli, quam *ad* fugæ societatem. Sed tu omnia consilia differebas in id tempus, cum sciremus, quæ Brundisii acta essent. Scimus nempe: hæremus nihilo minus. Vix enim spero mihi hunc veniam daturum: etsi multa affero justa ad impetrandum. Sed tibi omnem illius, meumque sermonem, omnibus verbis expressum, statim mittam. Tu nunc omni amore enitere, ut nos cura tua et prudentia juves. Ita subito accurrit, ut ne T. Rebilum quidem, ut constitueram, possim videre. Omnia nobis imparatis agenda. Sed tamen

. . . . . *Ἄλλα μὲν αὐτὸς*, ut ait ille,
Ἄλλα δὲ καὶ δαίμων ὑποθήσεται.

Quidquid egero, continuo scies. Mandata Cæsaris ad consules et ad Pompejum, quæ rogas, nulla habeo: [a] neque descripta attulit illa Lucius. E via misi ad te ante, e quibus mandata puto *intelligi* posse. Philippus Neapoli est, Lentulus Puteolis. De Domitio, ut facis, sciscitare, ubi sit, quid cogitet. Quod scribis, asperius me, quam mei patiantur mores, de Dionysio scripsisse: vide, quam sim antiquorum hominum. Te medius fidius hanc rem gravius putavi laturum esse, quam me. Nam præ-

[a] Quæ Ægypta attulit, illa e via misi ad te ante.

mais à présent, je suis obligé de me bannir, et je ne vois pas que nous puissions espérer de revenir jamais. Bien loin que les villes de l'Italie et les gens de la campagne plaignent Pompée, ils le regardent au contraire comme un homme cruel dont ils doivent craindre le ressentiment. Cependant je suis inconsolable d'être demeuré, et je ne souhaite rien tant que de l'aller joindre, moins pour combattre que pour fuir avec lui. Vous attendiez, pour me déterminer, que nous sussions ce qui se serait passé à Brindes; nous le savons, et nous ne sommes pas moins incertains qu'auparavant. Il n'y a guère d'apparence que César veuille me permettre de ne me mêler d'aucune affaire, quoique j'aie bien des raisons à lui alléguer; mais je vous rendrai compte mot pour mot de notre conversation, dès que je l'aurai vu. C'est maintenant que j'ai besoin, plus que jamais, des conseils d'un ami aussi zélé et aussi prudent que vous. César vient si vite, que je ne pourrai pas même voir T. Rébilus [81] avant son arrivée. Je n'ai pas le temps de me reconnaître; mais, comme dit Mentor à Télémaque, ma raison et les dieux m'inspireront dans ce moment. De quelque manière que je m'en tire, vous le saurez aussitôt. Je n'ai point vu ces propositions que César a fait faire à Pompée et aux consuls; mais, avant d'arriver ici, je vous ai envoyé un mémoire qu'Égypta m'avait apporté, par où l'on peut voir ce que c'était que ces propositions. Philippus est à Naples, et Lentulus à Pouzzoles. Informez-vous toujours, je vous prie, où est Domitius, et à quoi il est résolu. Quant à ce que vous me dites, que je vous ai écrit sur Dionysius d'une manière trop dure, et qui n'est point de mon caractère; voyez combien je suis du vieux temps : j'ai cru, en vérité, que vous prendriez cette affaire plus vivement que moi. Il me semblait que vous deviez être sensible à toutes les injures que je reçois,

terquam quod te moveri arbitror oportere injuria, quæ mihi a quoquam facta sit; præterea te ipsum quodam modo hic violavit, cum in me tam improbus fuit? sed tu id quanti æstimes, tuum judicium est. Nec tamen in hoc tibi quidquam oneris impono. Ego autem illum male sanum semper putavi, nunc etiam impurum et sceleratum puto : nec tamen mihi inimiciorem, quam sibi. [a] De Philargyro bene : causam certe habuisti et veram et bonam; relictum esse me potius, quam reliquisse. Cum dedissem jam litteras a. d. VIII kal. [b] quos cum Matio et Trebatio miseram, pueri, epistolam mihi attulerunt hoc exemplo.

MATIUS ET TREBATIUS CICERONI IMP., S.

Cum Capua exissemus, in itinere audiimus Pompejum Brundisio a. d. XVI kalend. april. cum omnibus copiis, quas habuit, profectum esse : Cæsarem postero die in oppidum introisse; concionatum esse; inde Romam contendisse; velle ante kalend. esse ad urbem, et paucos dies ibi commorari, deinde in Hispanias proficisci. Nobis non alienum visum est, quoniam de adventu Cæsaris pro certo habebamus, pueros ad te remittere, ut id tu quamprimum scires. Mandata tua nobis curæ sunt, eaque, ut tempus postularit, agemus. Trebatius Scævola facit, ut an-

[a] Philargyro bene curasti. et Treb. miseram, ep. — [b] Quos cum Matio pueri.

de quelque part qu'elles me viennent; et je trouvais d'ailleurs que la manière indigne dont Dionysius en a usé à mon égard, retombait en quelque manière sur vous; mais c'est à vous à en juger, et je ne prétends point vous obliger à entrer dans mon ressentiment. En mon particulier, j'avais toujours connu Dionysius pour un homme sans jugement, maintenant j'ajoute sans honneur et sans probité; mais il s'est fait plus de tort qu'il ne m'en a voulu faire. Vous avez fort bien répondu à Philargyrus; et il est vrai, en effet, que c'est lui qui m'a quitté, et non pas moi qui l'ai renvoyé. Ma lettre, du vingt-cinq, était déjà partie, lorsque j'en ai reçu une de Trébatius et de Matius par les gens que j'ai envoyés avec ce dernier [82]. En voici la copie :

LETTRE DE MATIUS ET DE TRÉBATIUS A CICÉRON.

Comme nous sortions de Capoue, nous avons appris que Pompée avait fait voile le dix-septième de mars avec toutes les troupes qui étaient dans Brindes; que César y étant entré le lendemain, avait harangué le peuple, et qu'il était parti aussitôt après pour Rome, où il veut être avant le premier d'avril; qu'il n'y demeurera que quelques jours, et qu'il partira ensuite pour l'Espagne. Comme ces nouvelles sont très-sûres, et que nous avons cru que vous seriez bien aise d'être averti de l'arrivée de César, nous vous avons renvoyé vos gens exprès. Nous penserons à ce que vous nous avez recommandé [83], et nous agirons pour cela dès que nous en trouverons l'occasion. Trébatius Scévola [84] prend les devants. Nous venons d'apprendre que César sera le vingt-cinq à Bé-

recedat. Epistola conscripta, nuntiatum est nobis, Cæsarem a. d. VIII kal. april. Beneventi mansurum, a. d. VII Capuæ, a. d. VI Sinuessæ. Hoc pro certo putamus.

EPISTOLA XVI.

CICERO ATTICO SAL.

Cum, quod scriberem ad te, nihil haberem: tamen, ne quem diem intermitterem, has dedi litteras. A. d. VI kal. Cæsarem Sinuessæ mansurum nuntiabant. Ab eo mihi litteræ redditæ a. d. VII kalend. quibus jam opes meas, non, ut[a] superioribus, opem, exspectat. Cum ejus clementiam Corfiniensem illam per litteras collaudavissem, rescripsit hoc exemplo.

CÆSAR IMP. CICERONI IMP., S. D.

Recte auguraris de me (bene enim tibi cognitus sum), nihil a me abesse longius crudelitate. Atque ego cum ex ipsa re magnam capio voluptatem: tum, meum factum probari ab te, triumpho, gaudeo. Neque illud me movet, quod ii, qui a me dimissi sunt, discessisse dicuntur; ut mihi rursus bellum inferrent; nihil enim malo, quam et me mei similem esse, et illos sui. Tu velim mihi ad urbem præsto sis, ut tuis consiliis atque opibus,

[a] Sup. litteris.

névent, le vingt-six à Capoue, et le vingt-sept à Sinuesse [25]; vous pouvez compter là-dessus.

LETTRE XVI.

CICÉRON A ATTICUS.

Je ne vous écris aujourd'hui que parce que je ne veux pas être un seul jour sans vous écrire. On mande ici que César couchera le vingt-sept à Sinuesse. J'ai reçu le vingt-six une de ses lettres, où il me marque encore, et d'une manière plus forte, qu'il a besoin de tout ce qui dépend de moi [86]. Sur ce que je louais, dans ma lettre, la modération qu'il a fait paraître dans l'affaire de Corfinium, voici ce qu'il me répond :

LETTRE DE CÉSAR A CICÉRON.

Vous jugez fort bien de moi (aussi vous me connaissez depuis long-temps); rien n'est moins de mon caractère que ce qui ressent la cruauté. J'agis ainsi par inclination, et j'en suis trop bien récompensé, puisque vous approuvez ma conduite. Je ne me repens point de ce que j'ai fait, quoique j'apprenne que ceux à qui j'ai donné la vie et la liberté sont déjà allés rejoindre mes ennemis. Comme je n'ai point envie de me démentir, je suis bien aise aussi qu'ils ne se démentent point. Je vous prie de vous rendre à Rome, afin que je puisse, à mon ordinaire, profiter de vos avis, et faire usage de tout ce qui dépend de vous. Personne ne m'est plus cher que Dola-

ut consuevi, in omnibus rebus utar. Dolabella nia nihil scito mihi esse jucundius. Hanc adeo habebo gratiam illi : neque enim aliter facere poterit : tanta ejus humanitas, is sensus, ea in me est benivolentia.

EPISTOLA XVII.

CICERO ATTICO SAL.

TREBATIUM VI kalend. quo die has litteras dedi, exspectabam. Ex ejus nuntio Matiique litteris meditabor, quo modo cum illo loquar. O tempus miserum! nec dubito, quin a me contendat, ad urbem veniam. Senatum enim kal. velle se frequentem adesse, etiam Formiis proscribi jussit. Ergo ei negandum est? sed quid [a] præcipio? statim ad te perscribam omnia. Ex illius sermone statuam, Arpinumne mihi eundum sit, an quo alio. Volo Ciceroni meo togam puram dare. Istic puto. Tu, quæso, cogita, quid deinde. Nam me hebetem molestiæ reddiderunt. A Curio, velim scire, ecquid ad te scriptum sit de Tirone. Ad me enim ipse Tiro ita scripsit, ut verear, quid agat, qui autem veniunt inde, [b] κινδυνώδη nuntiant. Sane in magnis curis etiam hæc me sollicitat. In hac enim fortuna perutilis ejus et opera et fidelitas esset.

[a] Præcipio. — [b] Κινδυνώδης.

bella votre gendre; je compte de lui avoir cette obligation. Il ne peut pas manquer de me servir auprès de vous, lui qui est si obligeant, si bon ami, et en particulier si plein d'affection pour moi.

LETTRE XVII.

CICÉRON A ATTICUS.

Trébatius doit arriver ici aujourd'hui vingt-huit. Selon ce qu'il me dira, et ce que me mandera Matius, je verrai de quelle manière je dois parler à César. Quelle triste situation! Je ne doute point qu'il ne me presse fort de venir à Rome, car il a fait publier à Formies qu'il souhaitait que le sénat fût fort nombreux le premier d'avril. Il faut donc le refuser! Mais pourquoi me tourmenter avant le temps? Aussitôt après mon entrevue, je vous en manderai le détail; selon ce qu'il me dira, je verrai si je dois aller à Arpinum, ou dans quelque autre endroit. Je pense à faire prendre la robe virile à mon fils, et Arpinum me convient fort pour cela; pensez un peu à ce que je dois faire ensuite, car le chagrin m'a entièrement émoussé l'esprit. Je voudrais bien savoir si Curius ne vous a rien mandé de Tiron. Tiron lui-même m'écrit d'une manière qui me fait appréhender que sa santé ne soit pas bien rétablie. Ceux qui viennent de Patras n'ont pu m'en rien dire d'assuré [87]. C'est pour moi un très-grand surcroît de chagrin; car dans l'état où sont mes affaires, j'aurais fort besoin d'un homme si entendu et si fidèle.

EPISTOLA XVIII.

CICERO ATTICO SAL.

Utrumque ex tuo consilio. Nam et oratio fuit ea nostra, ut bene potius ille de nobis existimaret, quam gratias ageret : et in eo mansimus, ne ad urbem. Illa fefellerunt, facilem quod putaramus. Nihil vidi minus. Damnari se nostro judicio, tardiores fore reliquos, [a] si nos non venerimus, dicere. Ego, dissimilem illorum esse causam. Cum multa ; veni igitur, et age de pace. Meone, inquam, arbitratu? an tibi, inquit, ego præscribam? sic, inquam, agam, senatui non placere in Hispanias iri, nec exercitus in Græciam transportari ; multaque, inquam, de Cnæo deplorabo. Tum ille, ego vero ista dici nolo. Ita putabam, inquam : sed ego eo nolo adesse, quod aut sic mihi dicendum est, multaque quæ nullo modo possem silere, si adessem ; aut non veniendum. Summa fuit, ut ille, quasi exitum quærens, ut deliberarem. Non fuit negandum. Ita discessimus. Credo, igitur, hunc me non amare. At ego me amavi ; quod mihi jam pridem usu non venit. Reliqua, o Dii, qui comitatus ! quæ, ut tu soles dicere, νεκυία ! in qua erat [b] area scelerum. O rem perditam ! o copias desperatas ! quid, quod Servii filius ? quod Titinii ? quot in his castris fuerunt, quibus Pompejus cir-

[a] Si in his non ven. — [b] Eros Celeri. (*Gronov.* ἀγγράφεσθαι leti.)

LETTRE XVIII.

Au même.

J'ai observé les deux choses que vous m'aviez recommandées ; j'ai parlé à César d'une manière plus propre à m'en faire estimer qu'à m'attirer des remercîmens, et je lui ai refusé constamment d'aller à Rome. Mais j'avais eu grand tort de croire qu'il recevrait bien mes excuses ; il ne pouvait les recevoir plus mal. M'absenter, dit-il, c'est le condamner hautement, et donner lieu à plusieurs autres personnes de suivre mon exemple. Je lui ai dit à cet égard, qu'elles n'avaient pas les mêmes raisons que moi. Enfin, après bien des choses de part et d'autre, il m'a proposé de venir à Rome pour travailler à un accommodement. Mais, lui ai-je dit, pourrai-je parler avec liberté? Croyez-vous donc, m'a-t-il répondu, que je prétende vous dicter ce que vous direz? Eh bien ! ai-je repris, je tâcherai de persuader au sénat qu'il ne faut point porter la guerre en Espagne, ni faire passer des troupes en Grèce, et j'ajouterai beaucoup d'autres choses sur le triste état où est réduit Pompée. Je ne veux point, m'a-t-il dit, qu'on parle de la sorte. Je m'en étais bien douté, lui ai-je répondu, aussi est-ce pour cela que je ne veux point aller à Rome ; car je ne pourrais pas me dispenser de m'expliquer ainsi, et de dire plusieurs autres choses qui ne vous plairaient pas davantage. Enfin, pour se tirer d'affaire par quelque endroit, il s'est réduit à me prier d'y penser encore ; cela ne pouvait pas se refuser ; je le lui ai donc promis, et nous nous sommes séparés là-dessus. Je suis persuadé qu'il est fort mécontent ; mais, en récompense, je suis fort content de moi, ce qui ne m'était point arrivé depuis

cumsideretur? sex legiones. Multum vigilat, audet: nullum video finem mali. Nunc certe promenda tibi sunt consilia. Hoc fuerat extremum. Illa tamen κατακλεὶς illius est odiosa, quam pæne præterii: si sibi consiliis nostris uti non liceret, usurum, quorum posset, ad omniaque esse descensurum. Vidisti igitur virum, ut scripseras? ingemuisti? certe. Credo reliqua. Quid? continuo ipse in Pedanum, ego Arpinum. Inde exspecto quidem λαλαγεῦσαν illam tuam. Tu (malum) inquies, actum ne agas. Etiam illum ipsum, quem sequimur, multa fefellerunt. Sed ego tuas litteras exspecto. Nihil est enim jam, ut antea, *videamus, hoc quorsum evadat.* Extremum fuit de congressu nostro: quo quidem non dubito quin istum offenderim. Eo maturius agendum est. Amabo te, epistolam, et πολιτικόν. Valde tuas litteras nunc exspecto.

EPISTOLA XIX.

CICERO ATTICO SAL.

Ego meo Ciceroni, quoniam Roma caremus, Ar-

long-temps. Au reste, grands dieux! quelles gens il a avec lui! l'étrange assemblage! On y voit entre autres Eros l'affranchi de Céler [88]. Que ne doit-on pas craindre de tant de méchans citoyens ainsi réunis? N'est-ce pas une chose indigne que l'on voie parmi eux le fils de Servius et de Titinius? Mais il y en avait bien d'autres dans le camp devant Brindes; dès-lors César avait six légions: on ne peut être ni plus actif, ni plus entreprenant. Je n'ai plus aucune espérance, et il est temps que vous me déterminiez; nous n'attendions pour cela que le succès de mon entrevue avec César. Mais voici ses dernières paroles que j'ai pensé oublier, et qui m'ont fait plus de peine que tout le reste. Si vous ne voulez pas, m'a-t-il dit, que je me serve de vos conseils, je serai obligé d'en prendre d'autres, et d'en venir peut-être à de fâcheuses extrémités. Vous l'avez donc vu, me disiez-vous dans une de vos lettres, et vous avez gémi? oui sans doute. Et après cela? il est allé à Pédum [89], et moi à Arpinum, où, suivant votre avis, j'attendrai les hirondelles. Si vous n'êtes pas parti plus tôt, me direz vous, il ne faut plus y penser; c'est une affaire faite, et c'est là le mal [90]; mais celui que je vais suivre a fait bien d'autres fautes. J'attends votre décision; il ne s'agit plus de voir comment les affaires tourneront; il n'y avait que cette entrevue qui nous arrêtât, et je ne doute point que César ne soit fort fâché contre moi; ainsi je dois prendre au plus tôt mon parti. Je vous demande donc une lettre, mais bien raisonnée; jamais je n'en attendis avec plus d'impatience.

LETTRE XIX.

Au même.

J'AI cru que, n'allant point à Rome, je devais choisir Ar-

pini potissimum togam puram dedi : idque municipibus nostris fuit gratum. Etsi omnes, et *illos*, et qua iter feci, mœstos afflictosque vidi : tam *tristis*, et tam atrox est ἀναθεώρησις hujus ingentis mali. Delectus habentur : in hiberna deducuntur. Ea, quæ, etiam cum a bonis viris, cum justo in bello, cum modeste fiunt, tamen ipsa per se molesta sunt ; quam censes acerba nunc esse, cum a perditis, in civili nefario bello, petulantissime fiant? cave autem putes, quemquam hominem in Italia turpem esse, qui hinc absit. Vidi ipse Formiis universos : neque mehercule umquam homines putavi ; et noram omnes ; sed numquam uno loco videram. Pergamus igitur, quo placet, et nostra omnia relinquamus. Proficiscamur ad eum, cui gratior noster adventus erit, quam si una fuissemus. Tum enim eramus in maxima spe ; nunc, ego quidem, in nulla : nec, præter me, quisquam Italia cessit, nisi qui hunc inimicum sibi putaret, nec mehercule hoc facio reipublicæ causa, quam funditus deletam puto : sed ne quis me putet ingratum in eum, qui me levavit iis incommodis, quibus idem affecerat : et simul, quod ea, quæ fiunt, aut quæ certe futura sunt, videre non possum. Etiam equidem senatus-consulta facta quædam jam puto ; utinam in Volcatii sententiam! sed quid refert? Est enim una sententia omnium. Sed erit injustissimus Servius, qui filium misit ad effligendum Cn. Pompejum, aut certe capiendum, cum Pontio Titiniano, etsi hic quidem timoris causa ; ille vero? sed stoma-

pinum préférablement à tout autre endroit, pour donner la robe virile à mon fils; et cela a fait beaucoup de plaisir à mes compatriotes, quoique dans cette ville et dans toutes les autres où j'ai passé, la tristesse et la consternation soient générales; aussi n'est-il point de spectacle plus horrible que l'image des maux présens. On lève de tous côtés des troupes que l'on met en quartier d'hiver. Si ces levées, lors même qu'elles se font avec modération, et pour une guerre juste et nécessaire, ne laissent pas d'être à charge, que doit-ce être maintenant qu'elles se font avec violence, et pour une guerre si funeste? Vous pouvez compter qu'il n'y a pas en Italie un seul homme décrié, qui ne soit avec César. Je les ai tous vus à Formies; et quoique je les connusse déjà pour ce qu'ils sont, je l'ai senti encore mieux en les voyant ainsi rassemblés. Partons donc, abandonnons tous nos biens, et allons trouver Pompée, qui m'en saura encore meilleur gré que si je l'avais suivi dès le commencement; car alors nous avions de grandes espérances, et il ne nous en reste plus. D'ailleurs, tous les autres ne l'ont suivi que parce qu'ils craignaient le ressentiment de César. Je ne prends point ce parti, par rapport à ce que je dois à la république, je la crois perdue sans ressource; mais, pour ne point paraître ingrat à l'égard d'un homme à qui, après tout, je n'ai d'autre obligation que d'avoir réparé le mal qu'il m'avait fait; et aussi pour n'avoir point la douleur de voir ce que l'on fait, et tout ce qu'on va faire à Rome. Je crois qu'on aura déjà fait quelques décrets, pourvu du moins qu'on ait suivi l'avis de Volcatius [91]; après tout, cela est assez égal. Il n'y aura qu'un seul avis. Mais Servius sera le plus ardent [92], lui qui a envoyé son fils à Brindes avec Pontius Titinianus, pour ôter à Pompée, ou la vie, ou du moins la liberté [93]. Encore pour Titinianus [94], c'est la crainte qui l'a fait agir; mais,

chari desinamus, et aliquando sententiam, ut nihil novi, nisi id, quod minimum vellem spiritum reliquum esse. Nos, quoniam superum mare obsidetur, infero navigabimus; et, si Puteolis erit difficile, Crotonem petemus, aut Thurios; et boni cives, amantes patriæ, mare infestum habebimus. Aliam rationem hujus belli gerendi nullam video. In Ægyptum nos [a] abdemus. Exercitu pares esse non possumus. Pacis fides nulla est. Sed hæc satis deplorata sunt. Tu velim litteras Cephalioni des de omnibus rebus actis, denique etiam de sermonibus hominum; nisi plane obmutuerunt. Ego tuis consiliis usus sum, maximeque, quod gravitatem in congressu nostro tenui, quam debui; et, ad urbem ut non accederem, perseveravi. Quod superest, scribe, quæso, quam accuratissime (jam enim extrema sunt), quid placeat, quid censeas : etsi jam nulla dubitatio est. Tamen, si quid, vel potius quidquid veniet in mentem, scribas velim.

[a] Abdimus.

Servius! laissons là ces mouvemens d'indignation, et prenons enfin notre parti [95]..... Puisque les ports de la mer Adriatique sont fermés, je m'embarquerai sur celle de Toscane; et si je trouve trop de difficulté à Pouzzoles, j'irai à Crotone ou à Thurii [96]. Nous allons donc, nous autres bons citoyens, faire le métier de pirates [97]; c'est la seule ressource qui nous reste. Pompée va se cacher en Égypte; il n'a pas assez de troupes pour tenir contre César, et on nous amuse par de fausses espérances de paix. Mais c'est assez déplorer nos malheurs. Je vous prie de m'écrire par Céphalion tout ce qui se passe à Rome et tout ce que l'on y dit; mais peut-être que l'on n'ose plus y rien dire. J'ai suivi fidèlement vos avis, surtout en parlant à César avec la dignité qui me convenait, et en lui refusant constamment d'aller à Rome. Achevez de me conduire, puisqu'il faut enfin que je me détermine, quoiqu'il n'y ait plus à hésiter. Mais, s'il vous vient quelque chose dans l'esprit, marquez-le-moi, ou plutôt dites-moi tout ce qui vous viendra dans l'esprit.

REMARQUES

SUR

LE NEUVIÈME LIVRE.

---

1 LETTRE I. *Nous sommes aujourd'hui au sixième de mars, qui fait le quatorzième jour.* On voit ici, par le compte de Cicéron, que l'année fut bissextile, et que le mois de février eut vingt-neuf jours.

2 *Que les préteurs Sosius et Lupus exercent les fonctions de leur charge.* Il était faux qu'ils fussent retournés à Rome. Il est sûr du moins que Lupus passa en Grèce; Pompée l'envoya l'année suivante dans l'Achaïe, dont il se rendit le maître.

3 *Dans leurs longs festins.* Il y a dans le texte, *in conviviis tempestivis.* On appelait ainsi les repas qui commençaient avant l'heure ordinaire.

4 *Suivons enfin l'exemple de Luccéius et de Théophane.* Nous avons déjà parlé plusieurs fois du pouvoir que Théophane avait sur l'esprit de Pompée. Luccéius n'en avait pas moins, et César dit que Pompée ne faisait rien sans le consulter.

5 *La même crainte a déterminé Appius, qui s'est attiré depuis peu en particulier l'inimitié de César.* Appius s'était chargé, l'année précédente, de l'odieuse commission d'aller redemander à César les deux légions qu'on lui ôta sous prétexte de la guerre des Parthes; et à son retour il n'oublia rien pour diminuer la grande idée que l'on avait de la puissance de César. Ce fut lui, plus que personne, qui donna à Pompée cet excès de confiance qui lui fit perdre l'Italie.

6 *Proquesteur.* On appelait ainsi ceux qui faisaient dans les provinces la fonction de questeur, sans en avoir le titre.

7 *Quoiqu'il ne soit guère juste que, pour suivre ma fortune, il s'expose au ressentiment de César, qui aura plus de sujet de se plaindre de lui que d'un autre.* Il parle de son frère qui avait des obligations particulières à César, de qui il avait été lieutenant dans les Gaules, comme on l'a vu dans les dernières lettres du quatrième livre.

8 LETTRE II. *Lorsque je ne voulus point de place dans son vigintivirat.* *Voyez* les remarques sur la sixième lettre du second livre.

9 *Quand on ne craint point la mort, on n'a plus rien à craindre.* Il y a dans le texte un vers que Plutarque cite sous le nom d'Euripide, dans le *Traité de la lecture des Poëtes.* Virgile a fait dire à Didon dans le même sens, *quem timui moritura.*

10 *Postumus Curtius.* Créature de Cicéron, qui l'avait, quelques années auparavant, recommandé à César. Epist. 13, lib. 2 *ad Quint. fr.*

11 LETTRE V. *Q. Fufius.* Surnommé Calénus, qui fut depuis l'un des plus zélés partisans d'Antoine; il en a été parlé plusieurs fois dans les lettres des deux premiers livres.

12 *Allia.* Petite rivière du pays des Sabins, qui tombe dans le Tibre, et auprès de laquelle les Romains furent entièrement défaits par les Gaulois.

13 *Ce dernier malheur ne fut qu'une suite du premier.* Rome fut prise le lendemain de la bataille d'Allia.

14 LETTRE VI. *Que les six cohortes qui étaient à Albe se sont jointes à Curius.* L. Manlius, préteur, qui était dans Albe avec six cohortes, ayant appris que Pompée marchait vers Brindes, sortit de la place avec ses troupes pour l'aller joindre. Mais ses soldats n'eurent pas plus tôt aperçu la cavalerie de César, commandée par Bivius Curius, qu'ils se rangèrent sous ses enseignes, et abandonnèrent leur commandant. Lib. 1 *Bell. civ.*

15 *Chemin de Minutius.* Qui menait par le pays des Sabins, le Samnium et la Pouille, jusqu'à Brindes.

16 *Cose.* Ville de Toscane. Domitius y faisait construire et armer des vaisseaux, avec lesquels il passa peu de temps après dans les Gaules.

17 *Ils ont fait voile le quatrième de mars.* Les consuls s'étaient en effet embarqués, mais Pompée ne partit que le quinze. Epist. 17 h. lib.

18 *Je suis tout hors de moi.* οὐδέ μοὶ ἦτορ, etc. C'est ce que dit Agamemnon à Nestor, dans le dixième livre de l'Iliade.

19 *Q. Titinius.* Ami commun d'Atticus et de Cicéron. Epist. 21, lib. 9.

20 *En causant, en nous promenant ensemble.* Cicéron fait ici allusion à ce que dit, dans le dixième livre de l'Iliade, Diomède, lorsqu'il demande un compagnon pour aller observer la nuit ce qui se passait dans le camp des Troïens. *Deux hommes qui vont ensemble sont plus assurés; l'un voit ce qui échappe à l'autre.*

LETTRE DE CÉSAR A OPP. ET A BAL. Il y a dans l'inscription *Cornelio.* Balbus ayant été fait citoyen romain, avait pris le nom de famille de Lentulus son patron. Les étrangers à qui on accordait le droit de bourgeoisie, faisaient comme les affranchis, qui, avec la permission de leurs maîtres, prenaient leur nom de famille qu'ils joignaient à leur surnom.

21 *Puisque ceux qui avant nous se sont rendus odieux par leur cruauté, n'ont pu se soutenir long-temps.* Il veut parler des deux Marius et de Cinna.

22 *Hors Sylla seul, que je n'ai garde d'imiter.* César avait été fort attaché à Marius et à Cinna. Le premier avait épousé sa tante, et il avait épousé la fille du second. Sylla ne s'était résolu qu'avec beaucoup de peine à le laisser vivre : il dit à ceux de ses amis qui lui parlaient pour César, qu'un jour ils retrouveraient dans ce jeune homme plusieurs Marius.

23 *Qui ont toujours été autant ses ennemis que les miens.* César voulait parler de Domitius, de Caton, de Bibulus, et de plusieurs autres du même parti, qui avaient été fort opposés à Pompée pendant qu'il était uni avec César.

23 bis. LETTRE DE BALBUS A CICÉRON. *Depuis que nous avons écrit en commun, Oppius et moi.* Il parle de la lettre qui commence par *Nedum*, et qui, dans les éditions ordinaires, est avant celle-ci. J'ai mis aussi celle de César avant celle de Balbus, quoique dans cette dernière il soit fait mention de l'autre.

24 *De le prier de vous soutenir, comme vous le demandâtes à Pompée dans l'affaire de Milon.* Lorsqu'on jugea Milon, Pompée, qui était alors consul, fit border la place publique de soldats armés, sous prétexte d'empêcher le désordre ; mais cette précaution était prise plutôt contre Milon que pour lui. Cicéron ne fit pas semblant de le voir, il en prit au contraire avantage. *Illa arma, centuriones, cohortes, non periculum nobis sed præsidium denuntiant*, dit-il, dans son oraison *pro Milone*. Balbus se sert ici du même mot *præsidium ;* et il rappelle adroitement une des occasions où Cicéron avait eu lieu de se plaindre de Pompée.

25 *Je vous jure par le salut de César.* Cette formule de serment fut depuis fort en usage sous les empereurs ; du vivant même de César, le sénat ordonna qu'on s'en servirait. *Dio*, lib. 44.

26 LETTRE VII. *Qu'il ne me reçût fort mal.* Il y a dans le texte un vers du onzième livre de l'Odyssée, qui signifie à la lettre, *de peur qu'il ne me présente la tête de Méduse ;* ce qui ne signifie ici autre chose que, *de peur qu'il ne me fasse mauvaise mine, et qu'il ne me regarde de travers.* Il semble que Cicéron fait allusion au γοργὸν βλέπειν des Grecs.

27 *Ce fut le même motif qui me fit agir dans l'affaire de Milon.* Cicéron avait plaidé pour Milon, quoiqu'il sût bien qu'il était véritablement coupable de la mort de Clodius.

28 *De . . . . mais n'en disons pas davantage.* Cicéron s'arrête tout court : il voulait apparemment parler de Sextius, pour qui il avait aussi plaidé par reconnaissance ; et de Gabinius et de Vatinius, pour qui il avait plaidé à la recommandation de Pompée, quoiqu'ils fussent auparavant ses ennemis.

29 *Pendant que j'agirai auprès de César.* Pour obtenir de lui qu'il lui laissât la liberté de demeurer neutre. *Voyez* le commencement de la neuvième lettre.

30 *Contre le sentiment de tous ceux qui nous ont précédés.* Voyez ce que Cicéron a dit dans la troisième lettre du huitième livre, de Philippus, de L. Flaccus, et de Q. Mucius, consulaires, qui demeurèrent à Rome pendant que Cinna y fut le maître.

31 *Philotime, homme plein de courage et partisan outré du bon parti.* Il se moque de son affranchi, qui faisait l'homme important et le zélé républicain. Cicéron dit ailleurs de lui : *Quam sæpe pro Pompejo mentientis.* Epist. 9, lib. 10.

32 *Comme vous avez à vous promener et à vous faire frotter.* Atticus avait alors la fièvre quarte, et c'était le régime qu'on lui faisait observer.

33 LETTRE VIII. *Que non-seulement L. Torquatus est parti, mais aussi Aulus.* Le premier avait été consul. Aulus est le nom propre d'un autre Torquatus qui avait été préteur. Après la guerre civile il fut exilé à Athènes, et Cicéron lui écrivit alors les lettres de consolation que l'on trouve dans le sixième des *Familières.*

34 *Des bruits qu'on fait courir à Réaté.* Il y a dans le texte, *de Reatinorum corona.* Ce dernier mot se prend souvent dans Cicéron pour un cercle, une assemblée ; et il est ici déterminé à ce sens par ce qui suit immédiatement, des bruits de proscription qui couraient dans le pays des Sabins, où était la ville de Réaté.

35 *Me diriez-vous bien pourquoi ils en sont sortis ?* Cicéron veut faire entendre que les sénateurs dont il parle, n'étaient sortis de Rome que pour aller au-devant de César.

36 *Cette Minerve qui accompagnait Télémaque sous la figure de Mentor.* Lorsqu'il alla chez les princes de la Grèce, pour apprendre des nouvelles de son père. Le vers grec qui est ici dans le texte, est du troisième de l'Odyssée.

37 LETTRE IX. *Vous savez le proverbe*, Denys à Corinthe. Denys, tyran de Syracuse, ayant été chassé, se retira à Corinthe, et se vit réduit, pour subsister, à tenir de petites écoles. Cet exemple de la vicissitude des choses humaines passa depuis en proverbe. Philippe de Macédoine ayant écrit aux Lacédémoniens une lettre pleine de hauteur et de menaces, *ils y* répondirent par ces deux mots, *Denys à Corinthe*. Voici maintenant l'application que Cicéron fait de ce proverbe. Vous me marquez, dit-il, que les gens de bien qui sont à Rome, trouvent que j'ai bien fait de demeurer en Italie : c'est parce que César est maintenant le plus fort; mais vous savez combien la fortune est inconstante ; et si elle venait à se déclarer en faveur de Pompée, quelle honte alors pour moi de ne l'avoir pas suivi? Il s'explique là-dessus dans d'autres endroits; comme dans la troisième lettre du huitième livre : *Subeundumque periculum sit, cum aliquo forte dedecore, quando Pompejus rempublicam recuperarit.* Il s'explique encore plus clairement et plus au long dans la huitième lettre du dixième livre. J'ose assurer que les commentateurs n'ont point compris le sens de cet endroit. Ils font dire à Cicéron qu'il apprehende qu'on ne lui reproche qu'il mène une vie oisive et obscure. *Le proverbe, Denys à Corinthe*, n'a jamais été pris en ce sens, et a toujours *été appliqué* à l'inconstance de la fortune.

38 *En se séparant de Pompée, ils rompent toutes les mesures qu'on pouvait prendre pour la paix*. En effet, César ayant fait faire de nouvelles propositions à Pompée avant qu'il passât la mer, il répondit qu'il n'avait pas avec lui les consuls, et qu'il ne pouvait sans eux entendre à aucun accommodement. Lib. 1 *Bell. civ.*

39 *De la Colchide*. C'était la flotte du Pont dont parle César. La Colchide était une dépendance de ce royaume, et l'on y trouvait en abondance toutes les matières propres à construire des vaisseaux. *Cæsar*, lib 3 *Bel. civ.; Strabo*, lib. 11.

40 *Arade*. Ville de Phénicie. Je ne parle point de tous les autres lieux que Cicéron nomme ici. Ils sont très-connus, et il suffit de savoir que c'étaient des provinces, des villes maritimes, ou des îles du côté de l'Orient, qui avaient été le théâtre de la gloire de Pompée.

41 *Que Bibulus était arrivé, et qu'il était reparti le quatorze.* Il revenait de son gouvernement de Syrie. Pompée lui donna le commandement général de la flotte.

42 *L'indigne homme que celui qui prétend qu'un préteur peut tenir l'assemblée pour l'élection des consuls !* Il y a beaucoup d'apparence que

Cicéron parle de Lépidus, depuis triumvir, qui était alors préteur, et qui se livra entièrement à César.

43 *Il est très-important pour lui qu'il n'y ait point d'interrègne ; et il n'y en aura point, si un préteur peut tenir l'assemblée pour l'élection des consuls.* L'élection des magistrats ne se pouvait faire que dans Rome ; ainsi, les consuls étant absens, elle ne pouvait se faire cette année, à moins que les préteurs, qui étaient demeurés à Rome, n'y présidassent ; et il était important pour César de se faire désigner consul le plus tôt qu'il pourrait. Il n'osa pas néanmoins faire tenir l'assemblée par les préteurs ; mais après qu'il se fut rendu maître de l'Espagne, Lépidus le fit nommer dictateur, et en cette qualité il présida à l'élection.

44 *Parce qu'on a toujours regardé les préteurs comme collègues des consuls, et que leur élection se fait avec les mêmes cérémonies.* Dans les premiers temps de la république, les consuls suffisaient, et pour commander les armées, et pour rendre la justice. Mais lorsque les Romains eurent de plus grandes guerres à soutenir, on créa deux préteurs pour servir comme d'adjoints et de collègues aux consuls, et l'on en avait augmenté depuis le nombre jusqu'à huit. On les élisait dans une assemblée par centuries comme les consuls, et les mêmes auspices servaient pour les deux élections. Les magistrats inférieurs n'avaient pas le *majus imperium* dont parle Cicéron, parce que *minora erant eorum auspicia.* Tout cela est expliqué dans le quinzième chapitre du treizième livre d'Aulu-Gelle.

45 *Et qu'il voudrait bien ne s'en pas tenir à l'autorité de Galba, de Scévola, de Cassius et d'Antoine.* Qui étaient apparemment augures comme Cicéron. Antoine l'était certainement.

46 *Lanuvium.* Auprès d'Aricie, sur une colline d'où l'on découvrait la côte d'Antium.

47 *J'avais vu à Rome et à Délos vos livres de compte.* Il y a dans le texte, *tuum digamma.* Cicéron appelle les livres où Atticus écrivait les sommes qu'il prêtait à intérêt, *digamma*, parce que le *digamma* des Éoliens avait la même figure qu'une *F* latine, qui est la première lettre du mot *fœnus*, usure. Cette conjecture de Turnèbe a été suivie par les plus savans critiques. Ce qui est sûr, c'est qu'il s'agit ici de la manière dont Atticus faisait valoir son argent, comme il paraît par ce qui précède et par ce qui suit.

48 LETTRE X. *Porsenna.* Roi d'Étrurie. Son histoire est assez connue, aussi bien que celle de Coriolan et de Thémistocle.

49 *Hippias.* Après que son frère Hipparque eut été tué par Harmodius et

Aristogiton, il se réfugia chez le roi de Perse, et l'engagea à faire la guerre aux Grecs.

50 *Pour Sylla, Marius et Cinna, on ne peut pas leur reprocher la même chose.* C'est-à-dire, d'avoir appelé à leur secours des étrangers.

51 *On peut dire même qu'ils avaient quelque sorte de raison.* On sait à quelles extrémités Marius avait été réduit par Sylla. Sylla de son côté, pendant qu'il combattait heureusement contre Mithridate, et qu'il étendait les limites de l'empire, avait été proscrit à Rome, et l'on avait fait mourir cruellement ses amis et ses créatures; ainsi l'on pouvait dire qu'ils poursuivaient une vengeance juste en quelque sorte. La cause de Cinna était la même que celle de Marius.

52 *Les Gètes.* Peuples originaires de Scythie; ils occupaient les deux rives du Danube vers son embouchure. Cicéron veut apparemment parler ici des troupes de Cotys, roi de Thrace, de qui les Gètes pouvaient alors dépendre. Cicéron a mieux aimé dire les Gètes, parce que c'était un pays plus reculé. On peut voir dans le troisième livre des Commentaires de César, *de la Guerre civile*, l'énumération des troupes auxiliaires que Pompée tira de l'Orient.

53 *Cette fuite honteuse que vous appelez par adoucissement une retraite.* Il y a dans le texte, *peregrinationem*, un voyage; mais retraite fait une opposition plus juste avec fuite, et rend également la pensée d'Atticus.

54 *Si vous devez maintenant fuir avec Pompée, ou si vous ferez mieux d'attendre quelque temps.* Le texte est corrompu en cet endroit. Quelques critiques ont vainement tenté de le rétablir, et les plus judicieux n'ont pas voulu y toucher. Mais on entrevoit assez par la réponse d'Atticus, ce que Cicéron lui avait proposé, quoiqu'on ne sache pas au juste de quels termes il s'était servi.

55 *Tant il a envie de marcher sur les traces de Sylla.* Cicéron prétendait que Pompée ne sortait de l'Italie que pour traîner la guerre en longueur. Il s'est expliqué plus clairement là-dessus dans l'onzième lettre du huitième livre. *Hoc a primo cogitavit omnes terras, omnia maria movere, reges barbaros incitare, gentes feras in Italiam adducere, exercitus conficere maximos, genus illud Sullani regni jampridem appetitur.*

56 *Une compagnie si indigne.* Il y a dans le texte, *hanc νεκυίαν*. Il fait allusion à cette multitude d'ombres de toute espèce qui vint autour d'Ulysse, lorsqu'il parut dans les enfers, et cela signifie ici la même chose que le *colluvies* qui suit. Cicéron désigne ainsi le parti de César, parce qu'il était composé de tout ce qu'il y avait de méchans citoyens, et de gens accablés de dettes.

57 LETTRE XI. *Le dix-neuf.* Dans le texte, *Quinquatribus*. Cette fête se célébrait en l'honneur de Minerve, et était ainsi appelée, selon Varron, parce qu'elle commençait le cinquième jour après les ides de mars.

58 *Jugez par-là de leur prudence.* Je lis ici avec Grévius, *qua prudentia potes attendere.*

59 *Qui sont d'ailleurs accablés de dettes.* A la lettre, *dont les créanciers s'assemblent pour faire décréter leurs biens.*

60 *Les grands et vastes projets de Pompée.* μακροψυχίαν. Strabon s'est servi à peu près dans le même sens de μακροθυμία, et je ne sais pourquoi quelques critiques voudraient qu'on lût ici μικροψυχίαν, *pusillum animum.* L'autre sens renferme une raillerie beaucoup plus fine, et s'accorde parfaitement avec ce qui suit. Cela a rapport à ce que Cicéron a déjà dit de Pompée dans l'onzième lettre du huitième livre. *Hoc a primo cogitavit, omnes terras, omnia maria movere, reges barbaros incitare, gentes feras armatas in Italiam adducere.*

61 LETTRE XII. *Que César a fermé l'entrée du port avec des radeaux.* Il y faisait en effet travailler, comme il l'explique en détail dans le premier livre *de la Guerre civile.* Mais cet ouvrage ne put pas être achevé assez tôt, et Pompée mit à la voile auparavant.

62 *Le même sort que Mucius.* Q. Mucius Scévola, qui fut tué par l'ordre du jeune Marius.

63 *Les gens indifférens.* Il y a dans le texte, *leves;* mais ce mot est ici déterminé à ce sens par son opposition avec les gens du bon parti, et ceux du parti de César.

64 *Il faut qu'il ne soit pas vrai, etc.* C'est ici le commencement d'une nouvelle lettre, écrite depuis que Cicéron avait reçu celle de Dolabella, et même depuis que la sienne était partie; ce qui paraît par ces mots : *Quod valde discrepat ab iis epistolis, quarum exempla antea ad te misi.*

65 LETTRE XIII. *Ce que Dolabella me marque.* Que Pompée ferait voile au premier bon vent. Épist. 12.

66 *Que nous avons été trompés par les mêmes personnes.* Par Bibulus, Luccéius, et plusieurs autres de ceux qu'on appelait *optimates*, qui, à ce que Cicéron prétendait, l'avaient mal défendu contre Clodius, par un motif de jalousie, et qui depuis avaient fait en sorte de brouiller Pompée avec César. *Voyez* les lettres du livre 3.

67 *Cette guerre.* Il y a dans le texte, *ludum*. Horace, en parlant de cette même guerre, a dit *ludum fortunæ;* et dans un autre endroit, *fortuna sævo læta negotio, et ludum insolentem ludere pertinax.*

68 *Que vous m'eussiez marqué en particulier ceux dont vous voulez parler.* Je lis, avec Grévius, *ac vellem quinam hi significasses. Scribis* est sans doute une répétition inutile du *scribis*, qui est trois mots auparavant, et c'est une brouillerie de quelque copiste.

69 *Auprès de Troie.* Dans l'endroit où Énée s'établit d'abord en arrivant en Italie, entre Ardée, Laurentum et Antium.

70 *Est-il rien de plus indigne, etc.* Cela n'a point de rapport à ce qui précède, comme l'ont cru quelques commentateurs, mais à ce qui suit; et Manuce a eu raison de croire que la dernière partie de cette lettre ne fut écrite qu'après que Cicéron eut reçu celle de Balbus.

71 LETTRE XIV. *Q. Pédius.* L'un des lieutenans de César.

72 *Cn. Carbon.* Il fut tué en Sicile par l'ordre de Pompée.

73 *M. Brutus.* Le père du fameux Brutus, qui fut depuis le chef de la conjuration contre César. Pompée avait fait tuer le père après qu'il lui eut rendu Modène.

74 *Que ceux qu'il rappellerait avaient été condamnés à l'exil, par une affectation de sévérité contraire aux anciennes lois.* Le texte est ici fort concis, s'il n'est pas même corrompu. On ne laisse pas d'entrevoir ce que voulait dire César. Il avait dessein de rappeler ceux qui avaient été bannis sous le troisième consulat de Pompee, qui avait alors fait passer une loi, qui condamnait à un exil perpétuel ceux qui seraient convaincus de *brigue*. Quand César dit que les lois précédentes ne condamnaient pas à l'exil ceux qui étaient convaincus de *brigue*, cela ne doit s'entendre que d'un exil perpétuel; car plusieurs années auparavant, Cicéron en avait publié une qui les condamnait à un exil de dix ans. Il est vrai qu'on a lieu de juger, par les recherches que fit Pompée, que la loi de Cicéron n'avait pas été exécutée à la rigueur.

75 *Que Pompée s'était servi de voies de fait pour faire bannir Milon.* La place publique était pleine de soldats, lorsque Cicéron plaida pour lui, comme nous l'avons déjà dit. César en fait un crime à Pompée; quoique d'ailleurs il ne s'intéressât nullement pour Milon, qu'il ne rappela point lorsqu'il fut le maître des affaires.

76 *Mais on ne peut guère compter sur ce que dit un homme si obscur.* Il y a dans le texte, *sed quis, ulli non dicat;* à la lettre, *c'est un homme qui ne pourrait pas dire qui il est.* Cicéron parlant ailleurs d'un homme aussi obscur que ce Bébius, dont il parle ici, dit: *cui tamen dixi.... oro te quis tu es.* Ep. 16, lib. 7 *Fam.*

77 LETTRE XV. *Je crois qu'il pense plutôt à passer en Grèce qu'à aller en Espagne.* En effet, le dessein de César avait été d'abord de suivre

Pompée en Grèce, et de le combattre avant qu'il eût pu rassembler toutes ses forces. Mais comme il ne se trouva point de vaisseaux dans les ports de l'Italie, il aima mieux aller en Espagne, où les lieutenans de Pompée avaient une armée considérable, avec laquelle ils auraient pu passer dans les Gaules, et de là en Italie. Lib. 1 *de Bell. civ.*

78 *Il voudra sans doute avoir un décret du sénat et une décision des augures.* Qui déclarent qu'un préteur peut présider à l'élection des consuls. Cette élection ne pouvait se faire sans y appeler les augures, comme nous l'avons déjà dit ailleurs.

79 *Scévola et L. Scipion.* Qui furent proscrits, l'un par Marius et l'autre par Sylla.

80 *Il faut s'armer de confiance; vous avez soutenu de plus grandes épreuves.* C'est le sens d'un vers d'Homère, dont Cicéron ne met ici que deux mots :

Τέτλαθι δὴ κραδίη καὶ κύντερον ἄλλο ποτ' ἔτλης.

Odyss. 2.

81 *T. Rébilus.* César l'avait chargé vers ce temps-là de faire faire des propositions de paix à Pompée, par Libon.

82 *Par les gens que j'avais envoyés avec ce dernier.* Il y a dans le texte, *quos cum Matio pueri et Trebatio miseram.* Comme Cicéron n'avait point vu Trébatius, quelques critiques ont voulu retrancher le *cum*; mais cela n'est point nécessaire. Matius, après avoir vu Cicéron, était allé rejoindre Trébatius; et Cicéron avait envoyé avec le premier, quelques-uns de ses gens pour lui rapporter des nouvelles de l'un et de l'autre.

83 LETTRE DE MATIUS ET DE TRÉBATIUS. *Nous penserons à ce que vous nous avez recommandé.* De parler à César, afin qu'il dispensât Cicéron de se trouver au sénat. Epist. 17.

84 *Trébatius Scévola.* On lui avait donné ce surnom, à cause de la grande connaissance qu'il avait du droit, dans laquelle les deux Mutius, surnommés Scévola, le grand-pontife et l'augure, avaient excellé. Le surnom ordinaire de Trébatius était *Testa.*

85 *Sinuesse.* Sur la côte de la Campanie.

86 LETTRE XVI. *Où il m'a marqué encore, et d'une manière plus forte, qu'il a besoin de tout ce qui dépend de moi.* Dans une autre lettre, César avait dit *ope*, et il dit dans celle-ci *opibus*, ce qui est dans le fond la même chose : mais comme *opes* au pluriel signifie aussi les biens, Cicéron joue sur cette double signification, et fait entendre à Atticus que César

car ne lui demande plus son crédit, mais son bien. Il n'était pas possible de conserver cette équivoque dans la traduction.

87 LETTRE XVII. *Ceux qui viennent de Patres, n'ont pu m'en rien dire d'assuré.* Le texte est ici imparfait, et il y a dans les manuscrits, des leçons fort différentes, qui n'ont pas fourni aux critiques de fort grandes lumières. Grévius croit que Cicéron avait écrit, *qui autem veniunt inde modo, nuntiant fere sanum;* mais il n'a pas trouvé cette conjecture assez sûre pour la mettre dans son texte. Je me suis contenté d'exprimer en général, le sens auquel ce qui précède et ce qui suit me conduisait.

88 LETTRE XVIII. *Éros, l'affranchi de Céler.* C'est celui dont nous avons parlé sur la troisième lettre du sixième livre. Céler, c'est Q. Pilius Céler, frère ou cousin de la femme d'Atticus.

89 *Pédum.* Ville du Latium, entre Tibur, Préneste et Tusculum.

90 *C'est une affaire faite, et c'est là le mal.* Nous voyons dans le *livre de l'amitié*, que *actum agere* était une expression passée en proverbe, qui signifiait se tourmenter inutilement sur une chose à laquelle il n'y a plus de remède; et cela paraît aussi par cet endroit de la quatrième lettre de ce livre, *sed acta ne agamus, reliqua paremus*, laissons là le passé, et pensons à l'avenir. Nous disons de même, *c'est une affaire faite*, c'est-à-dire, à laquelle il n'y a point de remède. C'est à ce sens qu'a rapport le *malum* qui est ici en parenthèse dans le texte, et qui signifie *et c'est là le mal*, comme dans la vingtième lettre du cinquième livre: *Qui (malum) isti Pindenissæ?* Qu'est-ce que cette ville de Pindénisse (que vous avez prise), et c'est là le mal qu'elle soit si peu connue. Cicéron dit ici, *et c'est le mal que ce soit une chose faite, et qu'il n'y ait plus de remède.* Ce n'est pas qu'il ne pût toujours aller trouver Pompée; mais il sentait bien qu'on ne lui en saurait aucun gré, et qu'il avait manqué le moment où cela aurait pu lui faire honneur.

91 LETTRE XIX. *Pourvu du moins qu'on ait suivi l'avis de Volcatius.* C'était le plus ancien des consulaires, et il était d'un caractère fort modéré.

92 *Servius sera le plus ardent.* Il y a dans le texte *injustissimus;* mais l'on sait que ce mot ne signifie pas toujours *injuste*. Quelquefois c'est la même chose que *durus*, *immitis*, aussi bien qu'*iniquus*, qui a encore plus souvent cette dernière signification, comme *æquus* signifie souvent favorable. Cicéron jugeait fort mal de Servius Sulpitius, qui, peu de temps après, suivit Pompée en Grèce.

93 *Lui qui a envoyé son fils à Brindes, pour ôter à Pompée, ou la vie, ou du moins la liberté.* Cela ne signifie autre chose, sinon que Servius Sul-

pitius avait envoyé son fils servir dans l'armée de César, pendant qu'elle était devant Brindes.

94 *Pontius Titianus.* C'est le fils de Titinius, dont Cicéron a déjà parlé, et qui s'appelait ainsi, parce qu'il avait été adopté par Pontius.

95 *Prenons enfin notre parti....* Il y a ici une ligne si corrompue, qu'on n'en peut tirer aucun sens raisonnable, et Grévius a eu raison de n'être pas content de celui que quelques commentateurs y ont voulu donner. Je me suis déterminé d'autant plus aisément à passer cette ligne, qu'elle n'est nullement nécessaire pour lire ce qui précède et ce qui suit.

96 *Thurii.* C'est la même chose que Sybaris, dans le golfe de Tarente du côté du midi; on l'appelait aussi *Copiæ.*

97 *Nous allons donc, nous autres bons citoyens, faire le métier de pirates.* Cicéron veut dire que la seule ressource qui restait à Pompée, qui avait beaucoup de vaisseaux, c'était de croiser sur les côtes de l'Italie, pour empêcher qu'il y vînt du blé. *Voyez* ce qu'il a dit là-dessus dans l'onzième lettre du huitième livre, et dans l'onzième et douzième de ce livre.

FIN DES REMARQUES.

